UNIVERSITÉ FRANÇOIS - RABELAIS DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE [SHS]

[DYNADIV E.A. 4246]

En cotutelle avec

UNIVERSITÉ DE MONCTON (CANADA)

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE

THÈSE présentée par :

[Isabelle VIOLETTE]

soutenue le : 12 **novembre 2010**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François – Rabelais/ de l'université de Moncton (Ph.D.)**

Discipline/ Spécialité : Lettres et linguistique/ Sciences du langage

IMMIGRATION FRANCOPHONE EN ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK : LANGUES ET IDENTITÉS

[Une approche sociolinguistique de parcours d'immigrants francophones à Moncton]

THÈSE codirigée par :

[Mme BOUDREAU Annette]	Professeure, université de Moncton
[M. ROBILLARD Didier de]	Professeur, université François – Rabelais

RAPPORTEURS :

[M. DUCHENE Alexandre]	Professeur, Institut de plurilinguisme, université de Fribourg
[Mme HELLER Monica]	Professeure, université de Toronto

JURY :

[Mme BOUDREAU Annette]	Codirectrice, professeure, université de Moncton
[M. ROBILLARD Didier de]	Codirecteur, professeur, université François – Rabelais
[M. BLANCHET Philippe]	Examinateur externe, professeur, université de Rennes 2
[M. DUCHENE Alexandre]	Examinateur externe, professeur, Institut de plurilinguisme, université de Fribourg
[M. BELKHODJA Chedly]	Examinateur interne, professeur, université de Moncton
[Mme DUBOIS Lise]	Présidente, doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, université de Moncton

Remerciements

Cette thèse de doctorat n'aurait pu s'accomplir sans l'aide inestimable de plusieurs personnes qui m'ont accompagnée tout au long de cette traversée du désert. Elles ont su étancher ma soif lorsque j'en ai eu besoin et me donner ainsi la force de poursuivre ce périple.

Je pense tout d'abord à mes deux directeurs de thèse, Annette Boudreau et Didier de Robillard, qui ont su judicieusement me guider et me conseiller tout en m'accordant une grande liberté intellectuelle. Je les remercie infiniment de la confiance qu'ils m'ont accordée et du soutien constant qu'ils m'ont prodigué. Je dois beaucoup à nos longues discussions animées.

Je dois également beaucoup à ma famille et à mes proches qui ont su calmer mes angoisses, pardonner mon ermitage occasionnel et répondre à mes doutes durant ces cinq dernières années. Je remercie tout d'abord mon conjoint, Sébastien, de sa patience, son empathie et sa joie de vivre contagieuse. Il a été mon fidèle et rassurant partenaire à travers vents et marées. J'ai une grande reconnaissance envers ma mère Paulette qui, par son écoute attentive et son optimisme à toute épreuve, m'a amenée à puiser dans ma force intérieure dans les moments les plus difficiles. À mon père Donald, qui m'a offert un appui indéfectible, je dois l'appel à me dépasser ainsi que le goût de la discipline et du travail bien fait. Je remercie aussi Marie-Ève, ma petite sœur, qui entame elle-même des études supérieures, de ses constants encouragements. Je dis également merci à mes chères amies complices, Josée, Janie, Joëlle, Chrissy et Mélissa qui ont égayé mon quotidien en partageant maints fous rires, rêves d'évasion et bonnes bouffes. Je n'oublie pas mes grands-parents maternels, Gérald et Claudette, ainsi que ma belle-famille, Mandine, Aurèle, Madiane, Didier et Clémentine, qui m'ont constamment nourrie de leur affection et de leur générosité. Ma thèse de doctorat étant désormais complétée, je me réjouis d'être entourée de gens aimants qui me rappellent combien la vie est belle ! Tous et toutes, chacun à votre manière, vous avez été une source d'inspiration.

Je veux également exprimer ma reconnaissance envers plusieurs professeurs et collègues thésards de l'Université de Moncton, trop nombreux pour nommer, qui m'ont appuyée, conseillée et enrichie de leurs connaissances tout au long de ma recherche. Je tiens plus

particulièrement à remercier Christophe Traisnel, qui est devenu un complice en recherche, pour sa confiance, son soutien et son authenticité.

Je souhaite également souligner la contribution financière de la Fondation Baxter et Alma Ricard, du CRSH, de l'Institut d'études acadiennes ainsi que du Centre Métropolis Atlantique sans laquelle je n'aurais pu accomplir cette thèse. Grâce à ces bourses et assistanats de recherche, j'ai pu me consacrer à mon projet sans souci financier, ce qui constitue une aide précieuse dans la vie d'une thésarde !

Last but not least, j'aimerais saluer chaleureusement les nombreux participants à ma recherche qui ont livré avec générosité et sensibilité leurs récits de vie. Ma reconnaissance envers eux est immense.

Moncton, août 2010

Résumé

Cette thèse de doctorat contribue au champ de recherche sur l'immigration francophone en milieu minoritaire à partir du contexte acadien néo-brunswickois. Partant du fait que l'Acadie du Nouveau-Brunswick constitue une minorité nationale non territoriale en situation de diglossie, ce travail propose d'appréhender l'immigration francophone comme un analyseur de tensions et de confrontations socio-identitaires et linguistiques au sein de la société acadienne d'accueil. De manière plus approfondie, l'objectif est de comprendre le rôle des langues dans le projet migratoire et le projet d'intégration des immigrants francophones à Moncton, centre urbain bilingue du sud-est de la province. Ainsi, tout en défendant un regard interdisciplinaire, cette thèse est résolument ancrée dans une perspective sociolinguistique de l'immigration francophone en Acadie. En raison de la complexité des enjeux linguistiques en contexte francophone minoritaire, étudier l'immigration par le prisme de la langue constitue une façon innovante de faire ressortir les transformations sociopolitiques de la société acadienne. La thèse met ainsi en valeur une situation de minoration imbriquée : une minorité linguistique cherche elle-même à se construire comme société d'accueil à l'égard de minorités ethnoculturelles francophones. Cette thèse adopte une approche interprétative et qualitative afin de privilégier une construction de savoirs à partir du sens donné par les acteurs directement impliqués dans les phénomènes sociaux et linguistiques à l'étude.

La thèse illustre tout d'abord un processus de redéfinition identitaire de la francophonie canadienne minoritaire eu égard aux phénomènes de l'immigration et de la diversification culturelle de la population de langue française au Canada. Les communautés francophones se montrent soucieuses de réaménager leur discours identitaire collectif autour d'un projet de société inclusif. Pour ce faire, le partage du français tend à être désigné comme dénominateur identitaire commun de la francophonie canadienne sans toutefois tenir compte du fait que la langue ne constitue pas un instrument neutre et homogène. En Acadie du Nouveau-Brunswick, les leaders acadiens s'interrogent également sur la capacité d'inclusion de la communauté acadienne et s'engagent dans un processus de révision de ses critères d'appartenance traditionnels. Par l'intermédiaire d'une confrontation des regards des militants acadiens et des immigrants francophones, l'analyse des discours identitaires révèle des points de tension et de divergence, notamment autour du poids accordé à la dimension ethnique de l'identité acadienne. Un terrain d'entente identitaire entre les deux groupes se dessine toutefois autour de l'appartenance à un *lieu* commun. En effet, si devenir Acadien demeure problématique pour les immigrants, il ressort de l'analyse que l'intégration à la communauté

d'accueil locale tend à prendre la forme d'une identification à l'Acadie comme espace de vivre ensemble.

De plus, ce travail se penche sur le rôle que jouent les représentations et les idéologies linguistiques des immigrants dans leurs dynamiques de rapprochement et de distanciation face à la société acadienne d'accueil de la région de Moncton. Si plusieurs travaux ont porté sur les représentations linguistiques des Acadiens en lien avec la construction identitaire en milieu francophone minoritaire, aucune recherche ne s'était jusqu'à alors penchée sur les rapports aux langues qu'entretiennent des locuteurs issus d'immigration vivant en Acadie du Nouveau-Brunswick. À partir de récits de vie d'immigrants, sont examinées les tensions qui entourent la notion de bilinguisme, les rapports entre les deux communautés linguistiques ainsi que les variétés de français régionales, en particulier le chiac qui constitue en quelque sorte l'emblème linguistique de la région de Moncton. Il est montré que le fait de parler français ne constitue pas un marqueur identitaire neutre et homogène qui faciliterait automatiquement l'intégration à la communauté francophone. Au contraire, les immigrants francophones sont confrontés dans leur milieu d'accueil à des pratiques linguistiques qui entrent en conflit avec leur conception normative du français mais qui, en même temps, sont légitimées comme mode de communication locale et comme expression d'une identité francophone distincte. Par ailleurs, les immigrants reconnaissent au chiac une importante valeur d'intégration à la communauté acadienne locale marquant ainsi l'importance de l'usage des variétés de langues non standard pour être considéré comme un «Acadien d'adoption».

Mots-clés : Acadie du Nouveau-Brunswick, immigration francophone, minorité linguistique, identité acadienne, sociolinguistique, contacts de langues, chiac, méthode qualitative.

Résumé en anglais

This doctoral thesis is a contribution to the field of research on francophone immigration in a linguistic minority setting, more specifically in Acadian New Brunswick. Given that Acadian New Brunswick is a non-territorial national minority characterized by diglossia, this thesis will examine francophone immigration as a means of understanding and analysing identity and linguistic tensions and confrontations amongst the Acadian host society. The objective is to understand the role that languages play in the migration trajectory and the integration plans of francophone immigrants in Moncton, a bilingual urban centre located in the South East of New Brunswick. While interdisciplinary in scope, this research has a strong sociolinguistic perspective on francophone immigration in Acadie. Given the complexity of the linguistic stakes in francophone minority contexts, studying immigration through language is an innovative way to illustrate the socio-political transformations that are occurring within Acadian society. This research thus highlights a case of interwoven minorities, a linguistic minority that seeks to become a host community for other ethnocultural francophone minorities. Furthermore, this thesis adopts an interpretative and qualitative approach that takes into account the points of view of the participants who are directly involved in the linguistic and social phenomena under review.

Firstly, this thesis shows that Canadian francophone minorities are undergoing a process of redefinition with respect to immigration and the cultural diversification of the French-speaking population in Canada. The francophone communities recognize the need to transform their collective identity and thus to become a more inclusive society. To do so, French tends to be the common denominator amongst the Canadian *francophonie* without taking into account that language is neither neutral nor homogenous. In Acadian New Brunswick, Acadian leaders are also addressing the issue of an inclusive identity and have agreed to re-examine the traditional criteria of inclusion within Acadian society. By comparing the points of view of Acadian leaders and francophone immigrants, our analysis of the discourses on identity reveals that they are tensions and divergences between the two groups, particularly with respect to the importance that is placed on the ethnic aspects of Acadian identity. However, common ground is being found regarding a sense of belonging to a common place, named « Acadie ». While becoming Acadian remains problematic for immigrants, the analysis shows that their integration in the local host community tends to take the shape of an identification to Acadie as a common place to live.

Furthermore, this thesis investigates the role played by the immigrants' linguistic ideologies and representations in their relations of proximity and distance vis-à-vis the Acadian society. Though many studies have focused on the Acadians' linguistic representations and identity, never have they focused before on the immigrants' relations to the languages spoken in Acadian New Brunswick. Through the life stories of immigrants living in Moncton, this thesis examines the tensions regarding bilingualism, the cohabitation of the two official linguistic communities and the regional varieties of French, more particularly the one called «chiac». We show that having French as a common language does not automatically ensure a better and faster integration. In fact, Francophone immigrants are in their host community confronted to language practices that, on the one hand, conflict with their normative conception of French but, on the other hand, are legitimized as a local means of communication and as a distinct expression of francophone identity. Thus, in addition to being receptive to the local movement of relegitimatization of « chiac », the immigrants recognize that knowledge of « chiac » highly facilitates their integration in the Moncton Acadian community, emphasizing the importance of using non-standard language varieties in order to be accepted as a member of this minority community.

Keywords: Acadian New Brunswick, francophone immigration, linguistic minority, Acadian identity, sociolinguistic, languages in contact, chiac, qualitative method.

Table des matières

Introduction 16
Chapitre 1 Problématique et cadre théorique : contextes, approches et perspectives 29
1.0 Introduction 29
1.1 L'état de la question sur l'immigration francophone au Canada 29
1.1.1 L'immigration francophone dans le mouvement politique et institutionnel 30
1.1.1.1 Les défis d'attraction, d'accueil et de rétention 34
1.1.1.2 Les attitudes de la population locale 35
1.1.2 La minorité d'une minorité : francophonie et diversité 38
1.1.2.1 Le Québec, précurseur en matière d'immigration francophone 39
1.1.2.2 L'Ontario francophone et les regroupements ethnoculturels 42
1.1.3 Synthèse 45
1.2 Une approche sociolinguistique de l'immigration en milieu minoritaire 45
1.2.1 Langues et minorités 46
1.2.1.1 Minorités linguistiques 46
1.2.1.2 Bilinguisme et diglossie 49
1.2.1.3 Insécurité linguistique 55
1.2.1.4 Synthèse : langues et construction identitaire en milieu minoritaire 59
1.2.2 Langues et immigration 62
1.2.2.1 D'une sociolinguistique des populations immigrantes à une sociologie langagière de la migration 63
1.2.2.2 L'immigration comme analyseur de dynamiques sociolinguistiques nationales et/ou régionales 67
1.2.2.2.1 Langues minoritaires « en danger » : climat de concurrence linguistique 68
1.2.2.2.2 Constructions et catégorisations sociolinguistiques 71
1.2.2.2.3 Légitimité linguistique et intégration 72
1.2.3 Synthèse 76
Chapitre 2 Construction des savoirs, méthodes et terrain 78
2.0 Introduction 78
2.1 De l'épistémologie 79
2.1.1 Pour quelle construction des savoirs ? 79
2.1.1.1 Sens, interprétation et relation 80
2.1.1.2 Interdisciplinarité : au carrefour d'univers interprétatifs 83

2.1.1.3 La posture du chercheur 87
2.1.2 Idéologies, représentations et discours : entre frottement et flottement conceptuels 91
2.1.2.1 Idéologies 92
2.1.2.2 Représentations 95
2.1.2.3 Discours 98
2.1.2.4 Synthèse 102
2.2 De la méthode 103
2.2.1 Une sociolinguistique de terrain 103
2.2.1.1 Le terrain : au-delà d'une réalité physique 104
2.2.1.2 Le terrain : histoire d'une insuffisance 105
2.2.2 La triangulation méthodologique 106
2.2.2.1 Les entretiens de recherche 107
2.2.2.1.1 Un événement interactif 108
2.2.2.1.2 Prise de contacts et choix des participants 109
2.2.2.1.3 La transcription : choix et orientations 111
2.2.2.2 L'observation ethnographique 112
2.2.2.3 Les documents écrits 116
2.2.3 Synthèse interprétative 117
Chapitre 3 Regards interdisciplinaires sur l'Acadie 119
3.0 Introduction 119
3.1 Tracé sociohistorique de l'Acadie : d'une colonie française à une nation distincte 119
3.1.1 La période coloniale 119
3.1.2 Le retour après la Déportation 121
3.1.3 Nation acadienne et transformations idéologiques jusqu'à la période contemporaine 123
3.1.3.1 Ethnie et nation : définitions 124
3.1.3.2 L'idéologie nationale acadienne 126
3.1.3.3 L'entrée dans la modernité 131
3.1.3.4 Nominations et transformations identitaires 137
3.1.3.5 Synthèse 141
3.2 Situation politique et démolinguistique du Canada et de l'Acadie du Nouveau-Brunswick : période contemporaine 141
3.2.1 Le bilinguisme institutionnel 142

3.2.1.1 La commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme 143
3.2.1.2 Le bilinguisme au Nouveau-Brunswick 145
3.2.2 Portrait démolinguistique de la francophonie canadienne 146
3.2.2.1 La catégorie « francophone » 147
3.2.2.2 Asymétrie et inégalités linguistiques..... 148
3.2.3 Situation sociolinguistique de la région de Moncton 152
3.3 Le français parlé en Acadie du Nouveau-Brunswick : les principales caractéristiques linguistiques 158
3.3.1 De la naissance du français acadien : genèse et survol historique 158
3.3.2 Le français parlé en Acadie : entre homogénéité et hétérogénéité linguistiques .. 159
3.3.3 Le français dans la région de Moncton : la problématique des contacts de langues 162
3.3.4 Les représentations linguistiques des variétés de français 167
Chapitre 4 Historicité et conjoncture des discours institutionnels sur l'immigration francophone 171
4.0 Introduction 171
4.1 L'immigration dans l'imaginaire national canadien 172
4.1.1 Langues officielles et multiculturalisme : un rapport conflictuel 174
4.2 L'articulation d'un projet politique : l'immigration en milieu francophone minoritaire 177
4.2.1 Développement du cadre législatif : lois, politiques et stratégies gouvernementales 177
4.2.2 Portrait de l'immigration francophone au Canada 181
4.2.3 Pour une instrumentalisation de l'immigration francophone : le défi démographique 185
4.2.4 Pour une instrumentalisation de la langue..... 188
4.3 Associations et organismes francophones : de l'homogénéité à la diversité 196
4.3.1 La problématique de la diversité et de l'inclusion 197
4.3.2 Nouvelles appellations : idéologie francophone 200
4.3.3 Le milieu associatif acadien 205
4.4 Le pouls des médias 212
4.5 Synthèse des discours institutionnels et publics sur l'immigration francophone..... 218
Chapitre 5 L'acadianité à l'heure de la mondialisation: analyse interprétative des discours identitaires en Acadie du Nouveau-Brunswick 220

5.0 Introduction 220
5.1 L'identité collective et la diversité culturelle et linguistique 221
5.1.1 Quelques mots sur l'identité collective 221
5.1.2 Les paradigmes dominants du pluralisme et du multiculturalisme 223
5.1.3 Les militants et les immigrants : une comparaison de deux groupes ? 226
5.1.3.1 Notes sur les militants 227
5.1.3.2 Notes sur les immigrants 228
5.2 Contradictions, conflits, négociations et convergences dans le rapport à l'acadianité 229
5.2.1 Le débat sur l'identité acadienne : quelques balises 230
5.2.2 Le spectre de l'ethnicité ou l'ambivalence identitaire : tradition, modernité et mondialité en Acadie 232
5.2.2.1 « L'Acadie, c'est dans le cœur » : quand l'ethnicité rencontre la postmodernité 232
5.2.2.2 « L'Acadie, c'est un projet de société » 237
5.2.2.3 Une certaine ambivalence 240
5.3 La problématique du passé : vers une réinterprétation de l'histoire 243
5.3.1 L'ethnotexte acadien 243
5.3.2 L'interprétation de la Déportation 244
5.3.3 Les origines acadiennes : la question du sang 247
5.3.4 La folklorisation du groupe 250
5.4 Pour quelle intégration ? 252
5.4.1 L'Acadie : société d'accueil ? 253
5.4.2 Inclusion/exclusion : devenir Acadien ? 255
5.4.3 La seconde génération : naître en Acadie 258
5.4.4 Francophonie vs. Acadie 261
5.5 L'Acadie comme *lieu* d'appartenance 262
5.5.1 La notion de lieu 263
5.5.2 Pour un « vivre ensemble » en Acadie 264
5.6 Synthèse 267
Chapitre 6 Enjeux sociaux du contact linguistique : du bilinguisme à la minoration ... 270
6.0 Introduction 270
6.1 Le bilinguisme : une première image sociolinguistique 271
6.1.3 Le rôle de la langue dans le projet migratoire 271
6.1.2 Le bilinguisme comme marque de commerce canadienne et néo-brunswickoise 273

6.1.3 La valeur du bilinguisme 275
6.1.4 Les représentations du bilinguisme au niveau social 278
6.1.4.1 Le bilinguisme comme égalité linguistique 278
6.1.4.2 Le bilinguisme comme « on-dit » ou la confrontation à une réalité asymétrique 280
6.1.4.3 Bilinguisme et légitimité politique 283
6.1.5 Les représentations du bilinguisme au niveau individuel 284
6.1.5.1 La supériorité du bilinguisme 284
6.1.5.2 Les profits du bilinguisme 287
6.1.6 Synthèse : tension entre la francophonie et l'anglophonie 289
6.2 Postures sociolinguistiques face au contact linguistique : entre militantisme et bonne entente linguistique 290
6.2.1 Représentations linguistiques des deux langues officielles 291
6.2.1.1 L'anglais, langue dominante 291
6.2.1.2 Le français, langue secondaire ? 294
6.2.2 Rapports de force et accommodations linguistiques entre francophones et anglophones 298
6.2.2.1 Revendications linguistiques et contestations de la bonne entente 298
6.2.2.2 Minoritaire sans stigmatisation 302
6.2.2.3 Occultation du conflit ou les pro-choix linguistiques 309
6.2.3 Synthèse : vue d'ensemble des positionnements sociolinguistiques 312
6.3 Une minorité dans la minorité ou la réarticulation du rapport à l'autre 313
6.3.1 Minoritaire comme immigrant 314
6.3.2 Minoritaire comme francophone 316
6.3.3 Minorité d'une minorité : synthèse ou confrontation des postures ? 317
6.3.4 Interprétations de la communauté linguistique minoritaire : identification, empathie, désaffiliation 320
6.3.4.1 Identification 321
6.3.4.2 Empathie sans identification 322
6.3.4.3 Désaffiliation 324
6.3.5 Synthèse autour de la minoration 326
Chapitre 7 Valeurs, frontières et hiérarchies des langues et variétés de langues 328
7.0 Introduction 328
7.1 Les enjeux de la nomination et de la catégorisation linguistique 329

7.1.1 Langues et variétés de langues : le poids du locuteur ou du linguiste ? 332
7.1.2 Les mots pour le dire : conscience de la variation 336
7.1.2.1 Les noms communs 336
7.1.2.2 Les noms propres 339
7.1.3 Prédominance de la nomination « chiac » ou l'heure de gloire d'une variété de langue minorée 340
7.1.4 Le chiac, une langue en soi ? 345
7.1.5 Le chiac c'est « le français et l'anglais en même temps » 350
7.1.7 Synthèse première partie 357
7.2 Langues, milieu minoritaire et immigration : pluralité, normes et idéologies 359
7.2.1 Regards sur le français parlé en Acadie : pour une échelle des positionnements face à la variation linguistique 361
7.2.1.1 L'ouverture face au chiac : discours de légitimation 361
7.2.1.1.1 Valorisation du chiac comme résolution d'un conflit linguistique 362
7.2.1.1.2 Valorisation du chiac comme identité d'un peuple 364
7.2.1.1.3 Valorisation du chiac comme compétence linguistique 365
7.2.1.2 La réflexivité de l'expérience de la diversité linguistique 369
7.2.1.3 La banalisation et la neutralisation de l'hétérogénéité linguistique : la façade du politico-linguistiquement correct ? 372
7.2.1.3.1 Le chiac comme moyen de communication 373
7.2.1.3.2 Le chiac sans jugement mais… 376
7.2.2 Le poids de la norme et de son idéologie unique 377
7.2.2.1 La France comme modèle normatif dominant 378
7.2.2.2 Les frontières de la langue : la question du mélange 380
7.2.2.3 Le chiac comme appauvrissement du français 381
7.2.2.4 La risibilité des pratiques de français d'ici 384
7.2.3 Synthèse deuxième partie 387
Chapitre 8 Légitimités linguistiques et stratégies identitaires dans les rapports intergroupes francophones 389
8.0 Introduction 389
8.1 Le choc des variétés dans les premiers contacts : « je ne comprenais rien » 393
8.2 Construction d'une compétence linguistique locale 396
8.2.1 Répertoire linguistique et variation diaphasique 397
8.2.2 Récits d'adaptation linguistique 398

8.2.3 Les contextes d'utilisation du vernaculaire 402
8.2.3.1 Les amis et autres socialisations 402
8.2.3.2 Le travail et autres activités professionnelles 403
8.2.3.3 La famille 404
8.3 Pratiques linguistiques de français d'ici : intégration et identité 406
8.3.1 « Hein, quoi ? » Effet de convergence linguistique : la primauté de l'intercompréhension 409
8.3.2 Intégration linguistique et légitimité identitaire 414
8.3.2.1 Théorie des réseaux : les contraintes linguistiques du groupe 415
8.3.2.2 Se fondre dans la foule et autres dynamiques d'intégration 417
8.3.3 La langue comme maintien d'une distance : divergence linguistique 422
8.3.4 Tu viens d'où ? : l'échec de la reconnaissance 424
8.3.4.1 Étude de cas : l'insécurité identitaire de Rachida 425
8.4 Conflits des identités linguistiques 429
8.4.1 Assimilation linguistique ou le sentiment de se perdre 429
8.4.2 Entre l'ici et l'ailleurs : confrontations de normes communautaires/endogènes 432
8.4.2.1 La mesure du changement linguistique 433
8.4.2.2 Exit français 434
8.4.2.3 Hypercorrection 436
8.4.2.4 L'enjeu de la reconnaissance : le retour au pays 437
8.5 Synthèse finale 440
Conclusion 442
Bibliographie 453
Annexes 494

Liste des tableaux

Tableau 3.1 Population de langue maternelle française en nombre et en pourcentage en 2006 au Canada 147

Tableau 3.2 Taux de bilinguisme français/anglais chez les francophones, les anglophones et les allophones du Canada en 2006 149

Tableau 3.3 Population dont le français est la langue maternelle et la langue la plus souvent parlée à la maison en 2006 150

Tableau 4.1 Connaissance des langues officielles selon le statut d'immigrant en 2006 pour la RMR de Moncton 183

Liste des annexes

Annexe 1 Carte de l'Acadie des Maritimes 495
Annexe 2 Guide d'entretien pour les immigrants francophones 496
Annexe 3 Guide d'entretien pour les militants acadiens 497
Annexe 4 Profil des immigrants francophones 498
Annexe 5 Profil des militants acadiens 501
Annexe 6 Brefs parcours de vie : immigrants francophones 502
Annexe 7 Conventions de transcription 508

Introduction

Dans le contexte mondial actuel, marqué par un souci toujours grandissant de la diversité culturelle de la part des instances politiques eu égard à la pluralisation des sociétés modernes, l'immigration de populations aux origines diverses constitue un des mouvements les plus porteurs de réflexions, de confrontations et de transformations nationales et identitaires. Selon Will Kymlicka (2007), les États-nations occidentaux délaissent de plus en plus leur idéologie nationale unitaire, homogénéisante et assimilationniste pour adopter, avec plus ou moins de succès, un modèle multiculturaliste qui se fonde sur la reconnaissance et l'accommodement de la diversité à l'intérieur de leurs frontières. Ce revirement idéologique implique un débat animé, voire houleux sur la définition de l'identité nationale qui est amenée à se ré-imaginer à partir de la prise en compte d'identités ethnoculturelles multiples. Cette problématique se pose de manière encore plus profonde et complexe au sein de minorités nationales qui, tout en revendiquant une reconnaissance de leur identité culturelle au sein de l'État qui les abrite, sont également appelées à redéfinir leur rapport à l'altérité dans ce contexte de pluralisme politique. Se pose alors le complexe arrimage entre particularisme identitaire et diversité culturelle puisque, en effet, comment ces minorités peuvent-elles revendiquer la reconnaissance de leur caractère linguistique et identitaire distinct si elles ne sont pas en mesure de faire la démonstration de leur propre ouverture à la diversité ethnoculturelle qui, de plus en plus, les caractérise (Traisnel, 2008) ? Le caractère minoritaire de ces sociétés soulève des enjeux sociopolitiques et linguistiques particuliers quant à l'intégration d'immigrants[1] qui méritent d'être approfondis et mieux compris, à savoir notamment à travers quels changements idéologiques et politiques une minorité nationale se fait-elle société d'accueil.

L'immigration dans le contexte canadien se pose en ces termes en ce qui a trait à sa minorité francophone. En effet, le pays s'inscrit dans des rapports de forces inégales entre les deux communautés de langues officielles (anglophone et francophone[2]) qui ne sont pas sans implication au niveau des processus d'intégration des immigrants : adopter la voie de l'intégration en français au Canada engendre un positionnement sociolinguistique minoritaire

[1] Note terminologique : Le terme « immigrant » est employé au Canada pour désigner toute personne qui n'est pas née au pays peu importe son origine. Bien qu'un immigrant puisse par la suite recevoir le titre de résident permanent et le statut de citoyen, il est toujours compté dans les recensements de la population comme immigrant, c'est-à-dire comme personne dont le lieu de naissance est autre que le Canada. Les dénominations « immigré » et « migrant », plus courantes en France, sont très rarement en usage au Canada. Voir Castellotti (2007) pour plus de développements.

[2] Au Canada, les catégories « francophone » et « anglophone » ne renvoient pas seulement à des compétences linguistiques mais surtout à une appartenance identitaire fondée sur la langue maternelle. Elles trouvent leur trace historico-ethnique dans la référence à « deux peuples fondateurs » : les Anglais et les Français. Elles agissent donc comme ethnonymes.

qui est intimement lié au statut politique et symbolique des francophones du pays. En ce sens, un immigrant qui s'intègre à une communauté francophone est, qu'il le veuille ou non, confronté à des discours militants et revendicatifs de par ses réseaux sociaux, sa fréquentation des institutions scolaires, sa connaissance du milieu artistique et son usage des médias qui relèvent de la communauté minoritaire. La problématisation de l'immigration au sein de la francophonie canadienne est donc plus particulièrement le reflet des rapports ambivalents et, à bien des égards, conflictuels qui se sont historiquement établis entre les deux « nations » culturelles et linguistiques qui ont fondé le Canada au sens politique du terme[3]. Depuis les transformations idéologiques et identitaires entamées dans les années 1960 (voir Labrie et Heller, 2003; Thériault, 2007), la référence collective des francophones, plus particulièrement ceux hors Québec, s'articule autour de la conscience de former un groupe minoritaire. Par ailleurs, cette « expulsion » du champ national n'est pas sans implications au niveau de leurs représentations collectives et de leurs rapports aux autres. En effet, cette posture minoritaire engendre une certaine ethnicisation des francophones hors Québec qui se rassemblent, à différents niveaux, autour de critères d'appartenance généalogiques et historiques. En même temps, la minorité francophone au Canada est de plus en plus appelée à établir un parallèle entre sa survie linguistico-identitaire et l'immigration : devant l'assimilation à l'anglais d'une partie des francophones natifs, les leaders gouvernementaux et communautaires se tournent désormais vers des stratégies d'attraction et d'accueil d'une population francophone « internationale ». Cela impose toutefois une redéfinition du groupe à partir d'un projet de société inclusif. Il s'ensuit une tension entre démographie et identité, mise en évidence par Diane Farmer :

> Les collectivités sont devenues proactives, mettant sur pied des stratégies de recrutement, se rendant dans les pays de la francophonie. L'immigration constitue ainsi une réponse au faible poids démographique de la population et une condition nécessaire au renouvellement des communautés. L'argument démographique fait figure de logique utilitaire.
>
> Par contre, et par la force des choses, les milieux minoritaires sont construits comme des milieux qui se protègent. Ce sont des milieux qui se définissent à partir de frontières linguistiques et culturelles. La problématique de l'identité (qui somme-nous ?) et de son rapport à l'altérité (qu'est-ce qui nous distingue des autres ?) s'avère nécessaire en contexte minoritaire. Par la même occasion, elle a l'effet de repousser ou de chasser une population

[3] Le récit de la fondation du Canada a longtemps occulté le rôle des premières nations autochtones en soulignant uniquement la participation de deux peuples fondateurs, soit les Français et les Anglais. Je tiens à préciser que même si je me restreins à l'étude de ces deux groupes dans ma présentation de la construction nationale, ce n'est pas pour faire fi de la légitimité politique autochtone mais simplement parce que ma recherche se focalise sur la dynamique entre ces deux groupes linguistiques.

> qu'on cherche à attirer (une population différente du « nous » au départ et donc en dehors du « nous ») (Farmer, 2008 : 122).

De par leur volonté d'aménager un espace de gouvernance autonome en français, les communautés francophones minoritaires sont amenées à réfléchir autrement à leurs modalités d'appartenance et d'intégration afin de mobiliser autant d'acteurs possibles autour de leur cause identitaire. Il y a ainsi de plus en plus passage d'une stratégie de repli et de résistance à une stratégie d'inclusion face à une population locale qui se diversifie en lien avec les flux migratoires.

L'Acadie du Nouveau-Brunswick[4], située dans l'est maritime du Canada (voir annexe 1), constitue l'une de ces minorités nationales[5], en l'occurrence linguistiques, pour laquelle la problématique de l'immigration se pose d'une telle manière depuis quelques années. Société francophone représentant environ un tiers de la population à dominance anglophone de la province du Nouveau-Brunswick, l'Acadie a connu d'importants changements sociaux depuis les années 1960 qui ont permis à sa population de se moderniser et d'acquérir ses propres institutions et par ricochet, de s'autonomiser davantage. Forte de la reconnaissance du français comme langue officielle au niveau fédéral et provincial en 1969 et de nombreux autres acquis politiques et juridiques qui ont suivi[6], la minorité acadienne présente, aux dires de plusieurs analystes, la plus importante vitalité linguistique francophone à l'extérieur du Québec (voir par ex. Castonguay, 2005). En revanche, à l'instar des autres communautés[7] francophones minoritaires du Canada, l'Acadie et sa langue sont fragilisées par le déclin

---

[4] L'Acadie, au sens moderne du terme, a subit une provincialisation de son territoire faisant en sorte de morceler son unité historique – issue de la colonisation française au 17e siècle– en les trois provinces Maritimes du Canada. Il s'agit donc de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse et l'Acadie de l'Île-du-Prince-Édouard; Terre-Neuve s'ajoute plus récemment à cette division bien que l'on fasse généralement référence aux francophones et non aux Acadiens de cette province. Dans cette thèse, il sera uniquement question de l'Acadie du Nouveau-Brunswick bien que la province ne sera pas spécifiée à chaque référence.

[5] Tous les auteurs ne s'entendent pas sur le statut accordé à l'Acadie. Selon Kymlicka (2007), l'Acadie correspond à une minorité ethnique puisque son absence de territoire bien défini l'exclut d'une potentielle reconnaissance de son statut distinct. En revanche, Joseph Yvon Thériault la qualifie de groupe nationalitaire qui oscille entre l'ethnie et la nation (2007). Du fait que son champ politique ne vise pas uniquement la préservation de sa langue mais également des modalités d'action et de gouvernance, il est possible d'argumenter que l'Acadie du Nouveau-Brunswick constitue une minorité nationale non territoriale. C'est l'orientation que choisit cette thèse de doctorat.

[6] Par exemple, en 1981, la reconnaissance par le gouvernement provincial de l'égalité des deux communautés linguistiques, francophone et anglophone (Loi 88).

[7] Au Canada, les termes « communauté » et « communautaire » ne sont pas employés dans le sens péjoratif de communautarisme, i.e. repli communautaire qui menace la nation et résiste à l'intégration. Dans le cadre du multiculturalisme canadien, une communauté fait référence à un groupe qui présente certains attributs ethniques qu'il souhaite conserver tout en étant uni et intégré sous une même citoyenneté. L'expression « milieu communautaire » désigne généralement l'ensemble d'organismes à but non lucratif et d'associations porte-parole qui relèvent d'une telle communauté.

démographique et par la migration des travailleurs vers les grands centres dont la très grande majorité se trouve dans d'autres provinces économiquement plus prospères (Beaudin et Forgues, 2006). Par ailleurs, la langue française agit à titre de principal marqueur de différenciation identitaire d'une part, face à la société anglophone majoritaire et d'autre part, face aux autres communautés francophones du pays et de la francophonie internationale et ce, à travers les différentes variétés de français acadien. Le français en Acadie sert également de fondement à la lutte politique pour l'obtention d'institutions et d'espaces autonomes au sein de la province. C'est dans ce contexte sociolinguistique, soit de bilinguisme officiel, de contacts de langues et de revendications linguistiques de la minorité acadienne, qu'arrivent et vivent des immigrants francophones[8], ce qui n'est pas sans soulever des défis propres au milieu minoritaire d'accueil. Il apparaît ainsi pertinent d'examiner comment des francophones d'origine étrangère se représentent et composent avec cette situation sociolinguistique minoritaire et en quoi elle joue au niveau de leur intégration à la société acadienne.

Bien que l'immigration de francophones en milieu acadien soit dans la période actuelle un phénomène quantitativement faible – il est question de près d'une centaine de nouveaux arrivants par année –, elle occupe néanmoins une place symbolique importante dans le projet de société que défendent les leaders acadiens (organismes porte-parole : Société d'Acadie du Nouveau-Brunswick, Société nationale d'Acadie) ainsi que dans les discours publics et gouvernementaux (le quotidien *L'Acadie Nouvelle*, élaboration de politiques provinciales et municipales en matière d'immigration). Depuis les années 2000, plusieurs initiatives relevant du milieu politique et du milieu associatif sont consacrées à l'attraction, à l'accueil et à l'intégration d'immigrants de langue française un peu partout dans les communautés francophones de la province et du Canada. Ces efforts découlent d'une double motivation : d'une part, suivant le constat que le renouvellement de la population canadienne repose essentiellement sur l'immigration, plusieurs acteurs comptent sur l'accueil d'immigrants provenant de la francophonie internationale pour assurer l'équilibre et la vitalité linguistiques de la province et du pays et d'autre part, suivant l'idée que l'avenir de l'Acadie au 21e siècle réside en sa capacité d'ouverture à la diversité, l'immigration est perçue comme une dimension incontournable de la construction d'une société acadienne moderne, dynamique et inclusive. Le thème de l'immigration francophone devient donc par le fait même partie intégrante des discours politiques et qui plus est, du projet de société acadien.

[8] Immigrant francophone : dont la langue première ou la première langue officielle canadienne apprise est le français. Le Canada compte deux langues officielles : le français et l'anglais.

Partant de ces considérations, la présente thèse se penche plus précisément sur la dimension sociolinguistique de l'intégration d'immigrants francophones en Acadie du Nouveau-Brunswick. Les recherches sur l'immigration en Acadie étant à leurs premiers balbutiements, la majorité de celles-ci sont en cours et par conséquent, peu de travaux ont été à ce jour publiés sur le sujet[9]. En revanche, si toutes soulignent le défi que constitue la construction d'une société d'accueil en situation minoritaire, aucune ne s'interroge en profondeur sur les rapports qu'entretiennent les immigrants aux deux langues officielles dans un tel contexte et les conséquences de ces représentations non seulement sur leurs pratiques et leurs comportements linguistiques au quotidien, mais également sur leurs rapports sociaux intergroupes. Dans le souhait de combler cette lacune, ce travail s'attelle justement à analyser le rôle de la langue dans les dynamiques d'inclusion/affiliation et d'exclusion/différenciation telles que vécues par des immigrants francophones au sein de la société acadienne. La langue est par conséquent entendue ici comme une pratique sociale qui permet d'exprimer et de négocier les identités et par ricochet, de construire de la proximité et de la distance entre soi et les autres.

Dans le cadre de ce travail, deux principaux angles de recherche ont été privilégiés : celui des contacts inégalitaires entre le français et l'anglais et celui des confrontations linguistiques issues des variétés de français. Dans un premier temps, il s'agit de voir comment des immigrants gèrent les rapports de force entre l'anglais et le français sur le terrain néo-brunswickois de manière à expliciter les enjeux d'une telle concurrence sur leur relation à la société d'accueil. Dans un deuxième temps, il est question de faire ressortir qu'en dépit du fait que les Acadiens et les immigrants en question ont, selon l'expression consacrée de la Francophonie internationale, le « français en commun », ce partage d'une langue ne constitue pas en soi le gage d'une intégration facile et réussie à la société d'accueil. En effet, le milieu acadien est caractérisé par des variétés de français qui diffèrent considérablement du français tel que connu et pratiqué par les immigrants. Or celles-ci jouent un rôle indéniable dans la construction identitaire des Acadiens, ce qui n'est pas sans entraîner des confrontations et des adaptations linguistiques chez les immigrants qui ont sans contredit partie liée à leurs stratégies d'intégration. Au final, il s'agit de relever les discours et les représentations sur les langues d'une population immigrante vivant en milieu francophone minoritaire et d'en tirer

[9] On retrouve un aperçu de ces travaux de recherche variés dans de courts articles du numéro thématique de la revue *Thèmes canadiens/Canadian Issues* (printemps 2008) consacré à l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire sous la direction de Chedly Belkhodja.

partie pour ce qui concerne la légitimité et la reconnaissance du français et des variétés acadiennes dans un tel milieu.

Les contacts de langues étant au cœur de ce travail, c'est la région bilingue de Moncton qui a servi de terrain de recherche à cette thèse. Principal centre urbain du Nouveau-Brunswick, la ville de Moncton est caractérisée par la cohabitation de deux communautés linguistiques dont le poids démographique, politique et symbolique est inégal. En outre, la minorité francophone est influente et gère de façon autonome plusieurs institutions importantes (hôpital, médias, écoles-collège-université, théâtre). Puisque les contacts linguistiques sont choses du quotidien à Moncton, il m'a paru pertinent d'en faire mon terrain de recherche et d'observation. De plus, la ville attire un nombre considérable d'immigrants francophones dont les institutions d'enseignement postsecondaire (collège et université) constituent la principale porte d'entrée. Par ailleurs, un centre d'accueil pour immigrants francophones a récemment été établi à Moncton facilitant ainsi en partie mon rôle de chercheure au niveau de la prise de contacts avec de potentiels participants à ma recherche.

Immigration et contacts de langues

Ce travail sur le thème de l'immigration s'inscrit dans une perspective de recherche issue de la sociolinguistique, celle des contacts de langues et de variétés de langues ainsi que dans un terrain particulier, celui de la région de Moncton dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Si les études sur l'immigration et les populations immigrantes abondent, il est facile de constater que celles-ci se construisent en majorité dans le prisme de l'État-nation pour lequel existe une seule langue d'intégration : la langue nationale (c'est le cas de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, etc.). Les contacts linguistiques s'inscrivent alors entre les langues issues d'immigrations et *la* langue nationale d'accueil et par conséquent, les préoccupations des chercheurs gravitent surtout autour de l'acquisition des compétences linguistiques dans la langue nationale, de la valorisation du plurilinguisme des migrants et de la préservation et de la reconnaissance de leurs langues d'origine (voir, pour la France, Dabène (dir.), 1990; Billiez et Trimaille, 2001; Moore (dir.) 2001; Castellotti 2007). Il n'en est pas ainsi dans le cadre de cette recherche. Sans pour autant occulter le plurilinguisme de plusieurs immigrants, c'est la difficulté de faire d'une langue minoritaire, en l'occurrence le français en Acadie, une langue d'intégration face à l'anglais dominant qui a retenu mon attention dans le cadre de cette étude. Les contacts linguistiques qui m'ont intéressée sont donc ceux propres au milieu d'accueil

mais tels que vécus par des immigrants francophones. Par conséquent, cette recherche découle directement de travaux en sociolinguistique menés depuis les vingt dernières années qui, s'appuyant sur les notions de diglossie, de minoration et d'insécurité linguistiques, se penchent sur les rapports aux langues en Acadie (Boudreau, 2008, 2001a et b; Boudreau et Dubois, 2001, 1991, 1994). Elle s'inspire par ailleurs de leur approche qualitative qui met l'accent sur le rôle des représentations et des idéologies linguistiques dans la construction identitaire des individus (Boudreau, 2008). Or, cette thèse puise son originalité dans le choix des acteurs participants à la recherche. En effet, bien que situant son champ d'intérêt dans l'espace socio-identitaire acadien, elle est consacrée à l'étude d'une population non native du milieu, ce qui marque sans contredit un élargissement de la perspective ainsi qu'une diversification des savoirs sur l'Acadie. Jusqu'à présent, les travaux en sociolinguistique se sont inscrits dans deux principaux angles de recherche « indigènes »[10] : le premier dit interlinguistique met l'accent sur les rapports sociaux entre francophones et anglophones, à savoir sur les représentations linguistiques que les Acadiens entretiennent à l'égard de l'anglais; le second dit intralinguistique se penche sur les rapports sociaux entre les Acadiens et les francophones d'ailleurs, particulièrement ceux du Québec et de la France, et par ricochet sur les représentations que les premiers entretiennent à l'égard des français des seconds. Toutefois, il me paraît pertinent de mentionner au moins deux études qui sortent de ce cadre : il s'agit de la thèse de doctorat de Matthieu LeBlanc (2008) qui a intégré le discours d'anglophones dans sa recherche portant sur les pratiques langagières dans un milieu de travail bilingue à Moncton et de deux articles qui traitent des représentations des anglophones à l'égard du bilinguisme et de l'affichage bilingue à Moncton (Boudreau et Dubois, 2005; Dubois, 2003). Il y a ainsi un intéressant renversement de perspective : au lieu du regard du minoritaire sur le majoritaire, on a accès au regard du majoritaire sur le minoritaire. Ce projet de thèse défend à son tour un regard que l'on pourrait qualifier d'encore plus altéritaire, soit celui d'une minorité par rapport à une autre minorité à laquelle elle s'intègre.

Une minorité dans la minorité : mise en abyme d'un sujet de recherche

Si la problématique de ce projet de recherche s'articule autour de l'intégration sociolinguistique d'immigrants francophones en Acadie, elle s'insère également dans une préoccupation plus large. En effet, l'intention vitale de cette thèse de doctorat s'articule

[10] Terme emprunté à Ali-Khodja (2009) dans le sens de natif, autochtone.

d'abord dans une réflexion sur la notion de minorité linguistique et des phénomènes minoritaires qui en sont corollaires. Par conséquent, c'est la situation minoritaire de l'Acadie du Nouveau-Brunswick qui a constitué le lieu de départ de cette réflexion. Animée par le désir d'analyser les dynamiques sociolinguistiques en rompant, dans une certaine mesure, avec la dichotomie sociale francophone/anglophone par laquelle elles sont habituellement appréhendées, il m'a paru pertinent d'interroger une population immigrante au sein de la minorité acadienne. Ce sont ainsi les rapports sociohistoriques traditionnels entre les « deux peuples fondateurs » qui se voient complexifiés et réexaminés. Je[11] souhaite par le fait même me situer dans le sillage de travaux qui cherchent à étudier autrement les minorités, à savoir ceux qui « impensent » les présupposés d'insuffisances et de dépossessions qui caractérisent les minorités pour en souligner davantage les promesses (Glissant, 1995; Paré, 2001; Ali-Khodja, 2003 et 2007). Il peut paraître étrange ou mal choisi de faire de la société acadienne l'espace épistémologique de ce projet de recherche sur l'immigration. Or, ce n'est pas par hasard qu'il en est ainsi. Il s'agit justement de remettre en question l'hégémonie du modèle de l'État-nation dans l'étude de l'immigration en privilégiant les enjeux tels que vécus par une minorité sans État. Dans cette optique, le sujet de cette recherche renvoie à une minorité de type ethnoculturelle emboîtée dans une minorité linguistique[12].

Peu d'ouvrages portent sur la problématique des minorités au sein de minorités. Dans l'introduction de *Minorities within Minorities. Equality, Rights and Diversity* (2005), Eisenberg et Spinner-Halev constatent que les études sur les groupes minoritaires sont habituellement consacrées aux relations majorité-minorité plutôt qu'aux relations minorité-minorité[13]. En revanche, un certain nombre de travaux récents en sociolinguistique proposent une réflexion dans ce sens, à savoir entre une minorité linguistique et une minorité

[11] Suivant une posture épistémologique interprétative, la voix du chercheur est prise en compte dans le processus de recherche. Revendiquant mon individualité, je prends la parole à la première personne du singulier plutôt qu'en « nous ».

[12] La différence entre les deux types de minorités est, dans ce cas-ci, moins théorique que politique. Et la distinction n'est pas très nette. Une minorité ethnoculturelle peut bien entendu également être une minorité linguistique. Or, les francophones hors Québec se définissent dans la continuité d'une tradition nationale en tant que peuple fondateur et rejettent à bien des égards une représentation ethnique d'eux-mêmes. La langue, en tant que trait différentiel, est considérée comme un instrument plus neutre, plus civique. Dans le cadre du multiculturalisme, le gouvernement canadien reconnaît une culture distincte aux communautés immigrantes mais non une volonté de faire société à part entière. Leur caractère ethnoculturel les écarte du champ national.

[13] Une minorité dans une minorité pourrait également être conçue comme une majorité relative par rapport à une minorité. En d'autres mots, pourquoi la société acadienne n'est-elle pas considérée comme une majorité par rapport aux immigrants qui s'y intègrent ? Le maintien du statut minoritaire de l'Acadie me semble justifié du fait qu'elle n'a ni de territoire ni de gouvernement propres, contrairement au Québec, qui puissent l'autoriser à agir de manière majoritaire dans un cadre précis. La société acadienne est à mon avis trop emboîtée aux sociétés néo-brunswickoise et canadienne pour se concevoir de manière indépendante et en position de pouvoir.

immigrante. Ils sont issus de terrains de recherche variés : la Catalogne (Nussbaum, 2006; Codò et Nussbaum, 2007), la Wallonie (Lucchiani et al., 2008), la Corse (Géa, 2005), la Picardie (Éloy, 2002, 2003a et b), chacun relevant les tensions entre le statut de minorité linguistique « nationale » et celui de minorités immigrantes. Au Canada, ce sont des études plus particulièrement issues de la sociologie et de la science politique qui se sont penchées sur cette problématique de double minorité, c'est-à-dire marqué à la fois par le statut d'immigrant et par le statut de francophone. Plus souvent ancrés dans le terrain ontarien, ces travaux se préoccupent essentiellement des dynamiques d'inclusion et de discrimination ainsi que des difficultés de reconnaissance et de représentation politiques auxquelles sont confrontés les immigrants francophones en raison de leur situation minoritaire particulière (Madibbo, 2005; Farmer et al. 2003, Quell, 2000; Heller, 1999). Ils ont ainsi, à de nombreux égards, nourri ma réflexion sur l'immigration francophone en milieu minoritaire.

Ce travail de recherche poursuit donc une double exigence théorique : d'une part, il considère le phénomène de l'immigration comme révélateur de dynamiques sociolinguistiques et identitaires du milieu acadien d'accueil et d'autre part, il s'appuie sur la spécificité linguistique de la situation minoritaire de la société acadienne pour analyser le rôle de la langue dans l'intégration d'immigrants.

Posture en porte-à-faux

Il n'est toutefois pas évident de poursuivre une telle entreprise de recherche et ce faisant, la posture du chercheur n'en est pas une des plus confortables. En effet, il y a résolument une tension entre le « regard acadien » dont je suis bon gré mal gré une actrice « intéressée » et le « regard immigrant » que je souhaite mettre en valeur et à contribution; tension difficilement conciliable que j'ai ressentie tout au long du projet. Il va sans dire que la problématisation de l'immigration n'est pas la même selon que l'on se situe dans la perspective de la société d'accueil ou de l'expérience migratoire. Or, le rapport à une réalité minoritaire constitue le dénominateur commun de ces deux regards sur l'immigration que j'ai tissés au fil de ce travail. De fait, qu'il s'agisse d'une perspective acadienne ou d'une perspective immigrante, il y a construction de discours autour de positionnements minoritaires. Cet arrimage se répercute dans la présentation et l'organisation de la thèse : ainsi, on y retrouve dans les premiers chapitres d'analyse un effort de réflexion autour de la redéfinition socio-identitaire de la société acadienne eu égard à l'intégration d'immigrants francophones alors que les derniers

chapitres se consacrent aux vécus sociolinguistiques d'immigrants vivant dans un tel milieu minoritaire (voir description ci-dessous).

Thèse multipiste

Ce projet de recherche est, de par ses ambitions, foncièrement interdisciplinaire. Il souhaite jeter un éclairage principalement sociolinguistique mais également historique, sociologique et politique sur la problématique de l'immigration en milieu acadien. Bien que risquant de laisser une impression d'éparpillement, il m'a paru impossible de faire l'économie de l'une ou l'autre perspective disciplinaire dans l'interprétation de ce phénomène complexe. En outre, je tiens à souligner que ce parti pris interdisciplinaire est cohérent avec mon approche épistémologique qui vise à rendre compte autrement des minorités en refusant l'enfermement dans un paradigme unique. Je suis en cela la position de l'anthropologue Sophie Caratini qui avance que :

> Errer dans les livres comme dans l'expérience sans se préoccuper des découpages disciplinaires ou idéologiques est le seul moyen d'avoir une chance de découvrir des connexions inédites et de pouvoir ensuite expérimenter de nouvelles hypothèses (Caratini, 2004 : 118).

Cette thèse de doctorat se distingue par ailleurs d'une présentation épistémologique hypothéticodéductive et puise directement dans une approche interprétative qui tire justement partie d'une perspective plus holistique. Ainsi, tout en privilégiant une approche de l'immigration par la langue, ce projet de recherche examine comment cette immigration se voit articulée à un projet politique et à un projet de société. En ce sens, et dans la continuité de travaux précurseurs (Belkhodja et Gallant, 2005, Gallant 2008), il m'est apparu nécessaire d'interroger les discours des élites acadiennes afin d'expliciter leur rapport à l'identité acadienne et à l'immigration. En effet, il convient d'examiner la problématique de l'inclusion identitaire des immigrants en tant que membres légitimes de la société acadienne par le croisement des discours des militants et des immigrants en Acadie. Au final, ce regard interdisciplinaire permet de saisir globalement, par le prisme de l'immigration, les transformations idéologiques et discursives en cours au sein de la société acadienne. En cherchant à saisir comment une minorité francophone se réinvente en articulant autrement les liens entre langue, culture et nation, cette thèse de doctorat présente sans contredit des enjeux sociaux de taille. Cela étant, je participe, en tant que chercheure, à un débat local et national

sur la redéfinition de la francophonie canadienne qui implique une prise de position sociale, politique et éthique.

Présentation des chapitres

Cette thèse est divisée en huit chapitres. Le **chapitre premier** permet d'approfondir la problématique en regard de recherches antérieures portant sur l'immigration francophone au Canada. Il en relève les principaux apports tout en soulignant les manques à combler. Suite à cet état des lieux, le chapitre met en lumière la pertinence d'une approche sociolinguistique de l'immigration en milieu francophone minoritaire. Pour ce faire, deux approches théoriques sont privilégiées, la première explore les liens entre langues et minorité linguistique alors que la seconde se penche sur les liens entre langues et immigration. Chacune des approches est explicitée à l'aide de notions clés qui s'y rapportent et qui sont à leur tour illustrées par le biais de contributions pertinentes de divers auteurs. Il est ainsi question dans un premier temps de bilinguisme, de diglossie, de conflit linguistique et dans un deuxième temps, d'idéologie nationale et d'intégration. Le concept d'identité, de par sa nature transversale et centrale, est soulevé à travers ces deux présentations. Le **chapitre 2** rend compte de l'approche épistémologique et de l'approche méthodologique adoptées dans le cadre de ce travail de recherche. Il aborde ainsi en premier lieu les caractéristiques propres à la recherche qualitative et interprétative en précisant la posture endossée quant à la construction du savoir et quant au rôle du chercheur. On y retrouve par la suite un exposé sur les notions de représentations, d'idéologies et de discours qui viennent appuyer la démarche interprétative entreprise par cette recherche et par ricochet, en présenter les principaux outils d'analyse. En second lieu, ce chapitre rend compte de la méthode mise en œuvre dans la réalisation de ce projet, soit la triangulation méthodologique. Il est ainsi question des trois différents types d'observables qui ont nourri mon analyse : diverses sources d'information, des notes d'observation ethnographique et des entretiens de recherche. Puisque les entretiens constituent le point fort du matériau d'analyse, je m'attarde plus longuement à leur présentation en précisant entre autres le choix des participants, le guide d'entretien et le déroulement de l'interaction. Le **chapitre 3** est pour sa part consacré à une présentation historique, sociologique et linguistique de la société acadienne. Il s'adresse plus particulièrement au lecteur non initié à l'Acadie de manière à lui fournir les éléments de contextualisation nécessaires à la compréhension générale du projet et du terrain de recherche. En outre, ce chapitre est également de mise pour le lecteur initié dans le sens où il explicite l'interprétation

que je dresse de la société acadienne, de manière à éviter tout malentendu quant aux fondements de ma réflexion. Le **chapitre 4** constitue le premier chapitre d'analyse construit à partir de la prise en compte de données du terrain de recherche. Il comprend une analyse des discours institutionnels et publics portant sur l'immigration francophone au Canada et au Nouveau-Brunswick de manière à en dégager les idéologies politiques et linguistiques. Plus précisément, son propos est de faire ressortir l'instrumentalisation de l'immigration et l'instrumentalisation de la langue dans le projet politique de l'immigration francophone. Le **chapitre 5** propose à son tour de relever les discours de divers acteurs participant à la recherche quant à l'articulation de l'acadianité et de l'immigration. Son propos est de faire ressortir les différentes conceptions de l'identité acadienne à partir d'un regard croisé entre les positionnements de militants acadiens et ceux d'immigrants vivant en Acadie. Il s'agit alors de voir comment l'acadianité est appelée à se redéfinir eu égard à l'intégration et à l'inclusion d'immigrants. Les trois derniers chapitres de la thèse sont consacrés à l'analyse sociolinguistique de discours sur les langues produits par des immigrants francophones vivant à Moncton. Le **chapitre 6** s'interroge sur les représentations que les immigrants ont des deux communautés linguistiques en contact dans la région de Moncton. Il soulève tout d'abord les enjeux migratoires liés au bilinguisme officiel du milieu d'accueil, à savoir les profits et les mésinterprétations associés à ce statut. Le chapitre s'attelle ensuite à relever les différents positionnements des immigrants à l'égard des rapports interlinguistiques en lien avec leurs pratiques et comportements linguistiques dans des lieux publics et des contextes de communication marqués par les contacts de langues. En dernier lieu, ce chapitre aborde les différentes interprétations des immigrants à l'égard de la notion de minorité/minoritaire. Le **chapitre 7** rend compte quant à lui des représentations linguistiques que les immigrants entretiennent à l'égard des langues et des variétés de langues du milieu d'accueil acadien, à savoir les valeurs symboliques et sociales qu'ils leur attribuent. Il souligne ainsi leur rapport à la variation linguistique afin d'établir des parallèles avec les liens sociaux et affectifs qu'ils entretiennent à l'égard des Acadiens de la région. Le **chapitre 8** approfondit pour sa part les stratégies d'intégration linguistique des immigrants dans leurs rapports aux francophones de la région. Il relève les mécanismes et les pratiques linguistiques d'accommodation, d'adaptation et d'assimilation au français local ainsi que les conséquences de ceux-ci sur l'identité des immigrants. En dernier lieu, une conclusion finale reprend les principales propositions d'interprétation de cette recherche dans le but d'en faire une synthèse et d'en soulever à la fois les limites et les perspectives d'avenir (possibilités/ouvertures).

Chapitre 1 Problématique et cadre théorique : contextes, approches et perspectives

1.0 Introduction

Les études portant sur l'immigration constituent un champ de recherche vaste et complexe pour lequel plusieurs disciplines en sciences humaines et sociales peuvent apporter un éclairage pertinent et original. Aussi, il est important dans un premier temps de situer la problématique de cette thèse parmi les recherches similaires et pluridisciplinaires qui l'ont précédée ainsi que, dans un second temps, de spécifier l'approche théorique qui a été retenue. Il me paraît tout d'abord pertinent de souligner que la genèse de ce projet de recherche est fortement liée à une mouvance politique et académique sur l'immigration francophone au Canada qui a surtout pris forme au début des années 2000. Je commencerai donc par un état des lieux des recherches portant sur l'immigration au sein des communautés francophones minoritaires de manière à en dégager les principales thématiques. La contribution que je souhaite apporter à l'ensemble de ces recherches sera ensuite précisée à partir du cadre théorique sociolinguistique qui a été adopté et qui fait de la langue la pierre angulaire de cette étude sur l'immigration en Acadie du Nouveau-Brunswick.

1.1 L'état de la question sur l'immigration francophone au Canada

L'ensemble du champ de recherche sur l'immigration francophone en milieu minoritaire est traversé par la tension entre démographie et identité soulignée en introduction. Rappelons que, selon Farmer (2008), cette tension prend naissance dans la difficile conciliation entre l'accroissement du poids démographique et politique de la population francophone et le maintien des frontières ethniques de la communauté francophone en raison du contexte historique minoritaire qui la caractérise. Par conséquent, d'une part, on retrouve des travaux qui découlent de la problématique démographique et qui sont orientés vers l'élaboration de

stratégies d'attraction ainsi que de modèles d'accueil et d'intégration adaptés au milieu francophone minoritaire. D'autre part, on retrouve des travaux qui ont partie liée à la problématique identitaire et qui examinent les mécanismes d'exclusion ainsi que les processus de recomposition du « nous » collectif mis en œuvre par les communautés francophones minoritaires.

Dans l'ensemble toutefois, il est déjà possible d'affirmer que les recherches sur l'immigration francophone en milieu minoritaire demeurent peu nombreuses. Plusieurs sont à un stade plus embryonnaire et par conséquent, n'ont pas encore pu faire l'objet de publications. Jusqu'à présent, il en résulte surtout des articles publiés dans des revues arbitrées ou à large diffusion, quelques thèses ainsi que des contributions au sein d'ouvrages collectifs. Par ailleurs, la dimension sociolinguistique de l'immigration francophone en milieu minoritaire est largement sous-exploitée, surtout en ce qui a trait au terrain néo-brunswickois. Je construis donc cette recherche doctorale en même temps que se constitue un champ d'« expertise » (ou de connaissances) en la matière, ce qui explique dans une certaine mesure la présentation non classique, à savoir plus fragmentaire, de l'état de la question.

1.1.1 L'immigration francophone dans le mouvement politique et institutionnel

Les premières études qui ont développé une problématique de recherche autour de la francophonie et de l'immigration sont issues des terrains du Québec et de l'Ontario. Cela n'a rien de surprenant compte tenu du fait que d'une part, ces provinces renferment en leur territoire deux des trois grandes métropoles canadiennes (Montréal et Toronto) reconnues pour leur importante population immigrante[14] et que d'autre part, elles accueillent chaque année la plus forte proportion d'immigrants francophones au pays (voir Jedwab, 2008)[15]. En dehors des grands centres du Québec et de l'Ontario, les communautés francophones ont donc développé plus tardivement un intérêt marqué pour l'immigration. Si les immigrants constituent actuellement moins de 5 % de la population en milieu francophone minoritaire, il s'agit toutefois d'un phénomène en croissance et qui prend de l'ampleur au niveau discursif

[14] Selon le recensement de 2006, la région métropolitaine de Toronto a reçu 41% des immigrants récents (cinq dernières années) alors que celle de Montréal en a reçu 13%. http://www.statcan.gc.ca/pub/91-003-x/91-003-x2007001-fra.pdf, p.48.

[15] En 2006, l'Ontario a accueilli un peu plus de 50% de la totalité des immigrants arrivés au Canada, alors que le Québec en a accueilli environ 17%. http://www.statcan.gc.ca/pub/91-003-x/91-003-x2007001-fra.pdf, p.41. Selon Adam (2003 : 31), le Québec accueille 85% des immigrants francophones qui arrivent au Canada.

(Adam, 2003; Belkhodja, 2005 et 2008). L'engouement que l'on constate actuellement chez tout un ensemble de chercheurs n'est donc pas tant dû à la réalité statistique de l'immigration qu'à une volonté politique et communautaire de mener une réflexion autour de la diversité francophone qui a pris de l'importance il y a une dizaine d'années, au début des années 2000. Dans le cadre de sa responsabilité envers l'épanouissement[16] des communautés francophones minoritaires, le gouvernement canadien doit veiller à l'équilibre linguistique du pays notamment en assurant le renouvellement démographique de la population francophone. L'immigration, qui joue désormais le rôle principal en la matière, se voit ainsi conçue comme une réponse à cette responsabilité politique. En effet, le gouvernement mise alors sur l'attraction d'immigrants de langue française au sein des communautés francophones en situation minoritaire afin de « fournir » à celles-ci des nouveaux locuteurs francophones. Plusieurs ministères fédéraux, dont le Commissariat aux langues officielles, Citoyenneté et Immigration Canada et Patrimoine canadien, ainsi que des organismes porte-parole des francophones minoritaires dont la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) et la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) ont contribué à créer ce mouvement discursif sur l'immigration francophone. Je retracerai plus en détails ces développements politiques et institutionnels au chapitre 4. En revanche, il m'importe dès à présent de souligner la collaboration entre le milieu politique et le milieu universitaire dans la poursuite de cet objectif démographique à travers le réseau de recherche Metropolis.

Le réseau *Metropolis* est un programme de recherche mis sur pied en 1994 par le ministère fédéral de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) de concert avec le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) et qui regroupe des fonctionnaires, des universitaires et des intervenants communautaires. Son mandat est de favoriser « la recherche comparative et l'élaboration de politiques publiques sur la migration, la diversité et l'intégration des immigrants dans les villes au Canada et dans le monde entier »[17]. Ainsi, le projet Metropolis se déploie à travers cinq centres de recherche au pays : Vancouver, Edmonton, Toronto, Montréal, Atlantique (Halifax et Moncton) en plus d'entretenir un volet international. La recherche issue de ce réseau a une visée directement pratique et interventionniste et par ricochet, se voit orchestrée selon des priorités thématiques énoncées par des objectifs

[16] Il s'agit du terme consacré dans les discours publics et politiques sur les minorités francophones du Canada. Voir chapitre 4.
[17] http://canada.metropolis.net

politiques[18]. L'intrication entre la science et le politique est donc manifeste, ce qui se traduit notamment par une assez forte homogénéité et cohérence entre les discours découlant des deux milieux, l'un se faisant l'écho de l'autre. Dans ce contexte d'interdépendance, il n'est pas étonnant de constater que, suite à l'annonce de Citoyenneté et Immigration Canada en 2003 de la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones minoritaires, le centre Metropolis en devienne un important partenaire de recherche. Soulignons en ce sens que la problématique de la décroissance démographique est mise en relief comme catalyseur d'une réflexion sur l'immigration francophone dans l'introduction de la majorité des recherches récentes qui ont partie liée au réseau Metropolis. Ainsi, bien que plusieurs auteurs mettent en garde contre une perspective utilitariste de l'immigration, ils s'inscrivent tous, à quelque degré qu'il soit, dans la problématique de la revitalisation des communautés francophones en milieu minoritaire par le biais de l'immigration.

Les liens entre les travaux universitaires portant sur l'immigration en milieu francophone minoritaire et le réseau Metropolis peuvent également trouver explication dans des particularités institutionnelles. En effet, la francophonie minoritaire détient peu d'institutions universitaires autonomes et de fait, celles-ci fonctionnent souvent dans une certaine précarité financière et institutionnelle (Ali-Khodja, 2003; Cardinal et Lapointe, 1990). Le programme Metropolis, de concert avec ses partenaires fédéraux, octroie des subventions et des ressources aux recherches qui répondent à leurs priorités en matière de politiques publiques, ce qui constitue un attrait considérable pour de nombreux chercheurs et intervenants communautaires en milieu minoritaire. Metropolis offre par ailleurs une intéressante plateforme de diffusion de la recherche à la fois au niveau des communications orales (conférences nationales et internationales) et des publications écrites (revues *Thèmes canadiens* et *Nos diverses cités*; revue en ligne *Working Papers Series*). De plus, depuis 2007, son colloque national annuel est précédé d'une journée pré-conférence qui est entièrement consacrée à la réflexion sur l'immigration francophone.

[18] Ces priorités de recherche correspondent à des phases du projet Metropolis et sont poursuivies pour une période d'environ cinq ans. Dans le cadre de la phase III (2007-2011), six priorités ont été énoncées, soit 1) Citoyenneté et intégration sociale, culturelle et civique, 2) Intégration à l'économie et au marché du travail, 3) Familles, enfants et jeunes, 4) Logements et voisinage, 5) Justice, services de police et sécurité et 6) Collectivités d'accueil et leur rôle dans l'attrait, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants et des minorités.

La meilleure illustration des thématiques et des angles de recherche mis en avant sur l'immigration francophone est sans contredit le numéro de printemps 2008 de *Thèmes canadiens* intitulé « Immigration et diversité au sein des communautés francophones en situation minoritaire » sous la direction de Chedly Belkhodja. Sous forme de courts articles, on retrouve un portrait assez complet des recherches menées dans l'ensemble de la francophonie canadienne hors Québec. Ce numéro est d'autant plus important à citer qu'il rend compte d'un élargissement des problématiques de recherche vers une conception plus globale de l'expérience immigrante. En effet, en plus de se pencher sur les défis d'attraction et de rétention[19] que présentent les communautés francophones minoritaires, on remarque désormais un intérêt accru pour les enjeux d'intégration et d'inclusion tels que vécus par les immigrants eux-mêmes : au niveau de l'école (Bouchama, Farmer), du marché du travail (Dalley) et des institutions francophones (Madibbo). L'immigrant n'est donc plus uniquement perçu comme quelqu'un que l'on fait venir de l'extérieur mais également comme quelqu'un qui fait partie de la communauté locale. Ce revirement de perspective se confirme dans une publication récente de Metropolis intitulée *Cahier de la recherche actuelle sur l'immigration francophone au Canada* (2010)[20].

En dernier lieu, il convient de souligner mes propres liens avec le réseau Metropolis. Ma recherche doctorale a été entamée sous forme d'assistanat de recherche pour le compte d'un projet du volet « Culture, langue et identité » du centre Metropolis Atlantique. J'ai ainsi participé à plusieurs colloques du réseau et publié des articles à large diffusion au sein de revues Metropolis (Violette, 2008; Violette et Boudreau 2008a et b). Je m'inscris donc également dans cette mouvance politique et institutionnelle sur l'immigration francophone et ce à différents niveaux : problématiques, subventions, collaborations avec d'autres chercheurs. En revanche, j'ai aussi éventuellement tenu à m'en distancier afin d'approfondir des problématiques qui me semblaient absentes des axes prioritaires de recherche, dont celle de la langue en tant que pratique sociale.

Dans les deux sous-sections qui suivent, je présente les deux thématiques de recherche qui prédominaient lorsque j'ai entamé cette thèse de doctorat.

---

[19] Le terme « rétention » est largement employé dans le vocabulaire étatique et universitaire entourant l'immigration. Il signifie l'installation à long terme, voire définitif d'un immigrant au sein d'une communauté. Bien que le choix du terme puisse être critiquable, je le reprends lorsqu'il est question des politiques gouvernementales en matière d'immigration.

[20] Disponible en ligne: http://canada.metropolis.net/publications/francophone_compendium_f.pdf

1.1.1.1 Les défis d'attraction, d'accueil et de rétention

Dans une recension des recherches portant sur l'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire réalisé en 2007, Dominique Thomassin souligne que la majorité des travaux se penche sur les phases antérieures de l'immigration (recrutement, sélection) et sur l'arrivée dans le pays d'accueil (structures d'accueil et d'établissement, stratégies d'employabilité) en s'interrogeant sur les enjeux et les obstacles spécifiques au milieu francophone (Thomassin, 2008 : 131). De fait, ces recherches mettent principalement de l'avant deux axes problématiques quant aux défis d'attraction, d'accueil et de rétention d'immigrants francophones : l'axe minoritaire et l'axe régional/rural.

L'axe minoritaire relève de la situation politique, linguistique et démographique des communautés francophones au Canada. Il constitue souvent le point de départ de la réflexion : comment une minorité linguistique peut-elle se tailler une place légitime comme communauté d'accueil alors même qu'elle doit lutter pour la reconnaissance de son caractère distinct au sein d'une société canadienne majoritairement anglophone ? Dans cette optique, les chercheurs soulèvent le manque de visibilité et de reconnaissance à l'international (Paquet, 2008), le défi de l'assimilation linguistique qui touche les francophones hors Québec (Belkhodja, 2005), l'absence de services d'accueil et d'établissement en français (Jedwab, 2008; Kasparian, 2008), la prédominance de l'anglais sur le marché du travail (Quell, 2008) et le repli identitaire autour de frontières linguistiques et culturelles comme gage de protection du milieu minoritaire (Farmer, 2008 : 122). Dans ces conditions, Carsten Quell (2008) fait remarquer qu'il est parfois plus simple pour les immigrants d'adopter l'anglais comme langue d'intégration afin d'échapper à une double marginalisation. Cela étant dit, les liens entre langues et identités, les rapports de forces entre les langues officielles, les variétés de français et le plurilinguisme des immigrants ne font pas l'objet d'un examen approfondi. D'ailleurs, au Nouveau-Brunswick, aucune étude encore n'abordait la question du rapport aux langues chez les immigrants francophones. Tout porte à croire que la situation minoritaire de la francophonie canadienne est posée comme un donné de départ qui n'exige pas d'explicitation supplémentaire. Le fait que les études s'en tiennent aux phases antérieures de l'immigration peut entre autres expliquer ce phénomène : il s'agit d'un cadre contextuel normatif. L'approfondissement des défis d'intégration et d'inclusion susciterait sans doute des développements plus complexes sur les implications de la situation minoritaire.

Le caractère régional/rural de la très grande majorité des communautés francophones s'ajoute aux défis qui ressortissent de leur situation minoritaire. L'immigration au Canada est principalement urbaine : le dernier recensement mené en 2006 a permis d'établir que près de 80 % des nouveaux arrivants s'installent dans les trois grandes métropoles du pays (Montréal, Toronto, Vancouver), ce pourcentage monte à 90 % si l'on ajoute les villes d'Ottawa-Gatineau, Edmonton et Calgary (Roy, Belkhodja et Gallant, 2007 : 87). Spécialiste des communautés rurales, Bill Reimer rappelle que celles-ci sont caractérisées par l'isolement, une faible densité démographique et une structure économique peu diversifiée, ce qui affecte leur capacité d'accueil en ce qui a trait aux services disponibles et aux perspectives d'emploi (Reimer, 2007). Par ailleurs, une recherche menée dans quatre communautés rurales francophones à travers le Canada a fait ressortir que les petits milieux se fondent souvent sur une conception homogène d'eux-mêmes qui peut présenter des résistances quant à l'intégration de la diversité (Roy, Belkhodja et Gallant, 2007 : 90). Il y ainsi encore beaucoup à faire pour que l'immigration agisse comme facteur de revitalisation des régions situées en dehors des grands centres.

À partir de ces conditions préexistantes, soit le caractère minoritaire, petit et excentré du milieu, les chercheurs du réseau Metropolis s'interrogent sur l'élaboration d'un modèle d'intégration dans la construction de « communautés accueillantes ». Il est notamment fait mention de la nécessité d'arrimer les principes de dualité linguistique et de multiculturalisme au sein des politiques gouvernementales d'immigration, de développer des structures d'accueil et d'intégration de langue française, de favoriser des réseaux mixtes et interculturels, de mettre en place des actions concertées entre les divers acteurs (employeurs, représentants municipaux et communautaires) et de mobiliser et sensibiliser la population locale autour de l'immigration (Belkhodja, 2005, Kasparian, 2008).

1.1.1.2 Les attitudes de la population locale

Les défis soulignés dans la section précédente ont partie liée à une seconde thématique de recherche : les attitudes de la population francophone locale à l'égard de l'immigration et de la diversité. Selon Chedly Belkhodja, la reconnaissance de la diversité en milieu minoritaire peut avoir un effet déstabilisant et entretenir une peur de dilution identitaire pour des communautés qui ont l'habitude de revendiquer leurs droits linguistiques à travers le principe

de la dualité des « peuples fondateurs » (anglais et français) (Belkhodja, 2005 : 126). Les travaux pionniers en la matière de Chedly Belkhodja et de Nicole Gallant insistent donc sur l'importance d'examiner les enjeux symboliques qui ont trait aux questions d'ouverture et d'inclusion identitaire (Belkhodja, 2005; Gallant, 2007 et 2008; Gallant et Belkhodja, 2005). Leurs recherches combinées portent d'une part, sur les discours véhiculés dans la documentation officielle et sur les sites internet des associations francophones et d'autre part, sur les représentations de la population dite ordinaire[21], plus particulièrement les jeunes. Belkhodja et Gallant constatent tout d'abord ce qu'ils désignent de « volonté politique d'ouverture » envers l'immigration; celle-ci étant perçue positivement et étant rattachée à des avantages démographiques et culturels autant au niveau du milieu associatif que chez les jeunes. En revanche, les discours associatifs francophones laissent entendre une difficulté à concevoir l'immigration en dehors du rapport à l'altérité (Belkhodja et Gallant, 2005). Malgré une volonté politique d'inclusion, l'immigrant demeure cet « autre » en dehors du « nous » par rapport auquel la communauté francophone « de souche » doit s'ouvrir. L'inclusion identitaire des immigrants, qui consiste en la possibilité d'être considéré comme un membre légitime du groupe, en est donc grandement fragilisée. Le même phénomène s'observe chez les jeunes Acadiens qui se déclarent en grande partie résistants à l'idée qu'un immigrant puisse devenir un Acadien (Gallant, 2007[22]). Leur conception de l'identité acadienne est largement rattachée à la généalogie et à l'histoire de la Déportation des Acadiens au 18e siècle (voir chapitre 3). Nonobstant une intégration économique réussie, les immigrants se voient ainsi de fait exclus de l'acadianité. Les auteurs en arrivent à la conclusion que la pleine participation identitaire et politique des immigrants en milieu francophone minoritaire exige un profond travail de redéfinition du groupe de base qui doit prendre conscience de sa propre hétérogénéité :

> L'intégration ne devrait pas se limiter à un processus unidirectionnel. Au contraire, il serait important de considérer l'intégration dans le contexte d'une société à construire et de donner ainsi une place à l'autre dans la définition d'un nouveau projet de société pluraliste et inclusif (Belkhodja et Galtant, 2005 : 53).

[21] Selon Gallant, il s'agit de « gens qui ne sont pas particulièrement actifs sur la scène politique et ne constituent pas des élites » (2008 : 46).

[22] L'étude porte également sur les jeunes Fransaskois (francophones de la Saskatchewan). Ces derniers se montrent généralement plus inclusifs face aux immigrants puisqu'ils ont une définition moins généalogique de l'identité fransaskoise.

Dans le contexte acadien, Gallant envisage que cette redéfinition puisse s'orienter dans deux directions distinctes : soit la catégorie « Acadien » se limite au groupe ethnique et une nouvelle nomination collective capable d'inclure les francophones de toute origine voit le jour, soit l'appellation « Acadien » se recompose sur des bases civiques ce qui, en l'absence d'un statut juridique et administratif acadien, demanderait, à tout le moins, un important exercice de sensibilisation auprès de la population (Gallant, 2007).

Leur réflexion fait dans une certaine mesure écho aux recherches antérieures de Nasser Baccouche (1997b). Se fondant sur l'expérience migrante d'Arabes au Nouveau-Brunswick, Baccouche avance que :

> Dans le contexte de la dynamique locale du Nouveau-Brunswick, à cette époque et encore aujourd'hui, à bien des égards faire partie de la société, c'est être anglais ou acadien. Le champ culturel et politique officiel est mobilisé par les projets politiques et collectifs des groupes anglais et acadiens. Les modèles identitaires nationaux s'imposent par conséquent avec force freinant ainsi les projets et les identités autres (Baccouche, 1997b : 103).

L'auteur est d'avis qu'il y un manque de pluralité dans les espaces d'intégration, ce qui mène à l'assimilation culturelle et à l'invisibilité politique des immigrants. Suivant une logique d'exclusion et de marginalisation sociales, les immigrants sont amenés à refouler leur origine et à masquer leur altérité tout en demeurant « étranger » dans l'espace démocratique. Baccouche plaide alors pour une citoyenneté qui laisse place à de nouvelles possibilités d'expression en dehors des cadres anglais et acadiens (Baccouche, 1997b : 124). En revanche, on aura remarqué que pour Belkhodja et Gallant, l'enjeu de pluralisation identitaire et citoyen se pose non pas à partir de l'espace néo-brunswickois, mais directement à partir de la société acadienne. Il me semble que ce virage vers une problématisation de l'immigration eu égard à l'identité acadienne est important à noter puisque les recherches les plus récentes, dont la mienne, s'orientent majoritairement en ce sens là. En somme, il s'agit de saisir comment la société acadienne se transforme à travers l'immigration pour tenter d'aboutir à un projet collectif rassembleur et inclusif.

Dans la continuité de ces travaux sur les dynamiques locales, il m'a semblé pertinent de creuser la problématique identitaire au niveau des discours des militants acadiens eux-mêmes. Ces derniers agissent comme des « faiseurs d'identité » (Thériault, 1995 : 151), c'est-à-dire comme une élite intellectuelle capable d'orienter différemment la définition de l'identité

acadienne. Les textes officiels analysés par Belkhodja et Gallant (2005) offrent bien souvent un portrait plus figé des formes de catégorisations alors que les discours des militants peuvent faire émerger des négociations et des positionnements discursifs plus complexes.

De manière complémentaire, cette recherche doctorale a comme visée d'approfondir ces enjeux symboliques en interrogeant des immigrants francophones sur leur sentiment d'inclusion à la société acadienne. Les immigrants constituent des acteurs fondamentaux dont la voix a plus rarement été prise en compte dans la problématique de l'immigration francophone. En effet, les recherches issues du réseau Metropolis ont davantage explorées le point de vue des acteurs « natifs » des communautés francophones. Au Nouveau-Brunswick francophone, seulement quelques travaux traitent des questions d'intégration et d'exclusion en s'appuyant sur le vécu des immigrants: une thèse de maîtrise (McCaie, 1995), une recherche exploratoire commandée par la Société d'Acadie du Nouveau-Brunswick (Okana-Solutions Marketing[23]) ainsi que deux chapitres d'un ouvrage collectif (Baccouche, 1997b; Quang Ba et Helmy, 1997). Le rapport à la société acadienne chez les immigrants ne fait toutefois pas l'objet d'un examen approfondi au niveau de leurs sentiments d'intégration et d'inclusion. Bien que les rapports inégalitaires entre anglophones et francophones de la province soient soulevés comme défi supplémentaire d'intégration, l'Acadie n'est pas directement désignée comme société d'accueil (à l'exception du rapport Okana).

1.1.2 La minorité d'une minorité : francophonie et diversité

Bien que la mouvance institutionnelle et politique sur l'immigration en milieu francophone minoritaire soit assez récente, il convient de rappeler que l'immigration au sein du Canada francophone n'est pas un phénomène nouveau. De même, elle n'a pas toujours et uniquement été envisagée dans le prisme de la crise démographique, bien que celle-ci demeure souvent en arrière-fond des réflexions. Les recherches menées au Québec et en Ontario francophone inscrivent la problématique de l'immigration dans le processus plus large de la redéfinition identitaire de la francophonie canadienne depuis son entrée dans la modernité dans les années 1960. Il est question des transformations idéologiques qui marquent le passage d'un modèle ethnique à un modèle civique de la nation et de l'articulation des liens entre langue, culture et

[23] *L'accueil et l'intégration des immigrants francophones au Nouveau-Brunswick*, Okana-Solutions Marketing, La Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, document inédit, 46 p.

immigration qui en découle. L'immigration au sein de la francophonie canadienne est alors problématisée en tension entre la nécessité de se réinventer de manière non particulariste et la volonté de préserver son héritage culturel et linguistique : quel fondement préside désormais à l'unité et à la cohésion sociales ? Par ailleurs, au Québec et en Ontario, la population francophone locale tend d'emblée à être construite comme étant ethniquement diversifiée en raison du poids démographique des francophones d'origine étrangère. Les immigrants ne sont pas uniquement perçus comme des gens venant de l'extérieur, mais également comme faisant partie de la communauté et ce depuis quelques générations. Il est alors question de membres de communautés ethnoculturelles. Les recherches mettent ainsi davantage l'accent sur les dynamiques d'intégration et sur les difficultés quant à la pleine reconnaissance d'une identité francophone inclusive. Les recherches issues des terrains québécois et ontarien explorent donc la posture en porte-à-faux du francophone issu de l'immigration qui constitue la minorité de la minorité francophone au Canada et proposent des pistes de réflexion en ce sens, certaines à partir d'une approche sociolinguistique.

1.1.2.1 Le Québec, précurseur en matière d'immigration francophone

Le Québec constitue une situation à part de la francophonie canadienne. Depuis l'éclatement du Canada français[24] dans les années 1960, il est d'ailleurs coutume de faire référence séparément au Québec et aux francophonies minoritaires (communautés francophones hors Québec), marquant ainsi la rupture politique du fait francophone au Canada (voir chapitre 3 et Thériault, 2007 pour plus de détails). Si l'immigration pose des enjeux sociopolitiques et démographiques pour l'ensemble de la francophonie canadienne, les termes du débat sont posés différemment au Québec qui tend vers un État-nation. Aussi, je ne m'attarderai pas longuement sur cette situation particulière si ce n'est que sur les liens entre idéologie linguistique et idéologie nationale qu'elle permet de souligner. La problématique de l'immigration au Québec prend nettement les contours d'un débat sur la nation québécoise qui persiste depuis les années 1960 dans la foulée des bouleversements sociopolitiques de la Révolution tranquille et de la montée du souverainisme[25]. Dans ce contexte, le projet politique de construire une société de langue française indépendante se voit rapidement articulé autour de la nécessité de « franciser » les immigrants qui avaient jusqu'alors l'habitude de s'intégrer

[24] Nom donné à la nation-culture issue de la colonisation française au Canada.
[25] Mouvement politique indépendantiste qui prône la séparation du Québec avec le Canada.

à la communauté anglophone au Québec. Politiciens, intellectuels, chercheurs sont ainsi mobilisés dans l'élaboration d'un modèle d'intégration culturelle pouvant s'arrimer au modèle identitaire national québécois. L'ouvrage collectif *Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire* sous la direction de Pierre Georgeault et Michel Pagé (2006) est particulièrement éclairant à cet égard. Les auteurs soulignent que la conception de la langue devient par le fait même le vecteur central des divergences quant à l'identité collective québécoise : que signifie être Québécois ? Qui peut être Québécois ? Faut-il parler français ? Suffit-il de savoir parler français ? Sans entrer dans le détail des réformes entreprises par le Québec quant à l'intégration d'immigrants en français[26], il me paraît utile, à la suite de Georgeault et Pagé (2006), de souligner les défis qui entourent l'établissement du français à titre de langue d'intégration. Ceux-ci ne sont pas étrangers à la difficulté d'entériner le passage d'une idéologie nationale fondée sur l'ethnicisation du rapport entre langue et culture à une nation qui s'emploie à faire de la langue officielle l'instrument d'une citoyenneté inclusive : dans le premier cas, le français est le véhicule de l'héritage historique de la culture canadienne-française alors que dans le second cas, le français agit comme fondement d'une culture civique québécoise. En outre, la langue française au Québec est foncièrement rattachée à la légitimité de son projet politique de faire nation à part entière : la survie du peuple québécois est considérée tributaire de la survie de la langue française. L'adoption de l'anglais comme langue d'usage et d'intégration par les immigrants au Québec entretient donc la peur de perdre, au long terme, la spécificité linguistique de la population dite de souche qui est garante de sa reconnaissance politique, quelque peu fragile, au sein du Canada. Bruno Mègre résume ainsi cette tension : « le Québec cherche à intégrer culturellement des étrangers à sa société et, en même temps, poursuit sa quête d'identité culturelle sur le plan national » (Mègre, 1998 : 39). Selon Mègre, l'immigrant au Québec est pris en otage d'où le titre de son ouvrage *Les enjeux de l'immigration au Québec. Histoire d'un kidnapping culturel* (1998) : « L'immigration devient un enjeu

[26] À cet égard, soulignons qu'en plus de négocier une série d'ententes fédérale-provinciale permettant une plus grande marge de compétence en la matière, notamment dans la sélection des immigrants, le gouvernement québécois adopte deux lois qui viennent consacrer cette position politique : la loi 22 et la loi 101. Tout d'abord, en 1974, est énoncée la *Loi sur la langue officielle* (loi 22) qui fait du français la seule langue officielle du Québec et par ricochet, la langue des affaires publiques (administration de l'État, institutions, travail, communications, etc.). Suit la *Charte de la langue française* (loi 101) en 1977 qui entérine véritablement cette politique linguistique entre autres au niveau de l'affichage commercial et de l'enseignement qui pour sa part a eu un écho retentissant au niveau de l'immigration. En effet, la loi 101 stipulait dans sa première version que toute personne d'âge scolaire était tenue de suivre une formation en français à l'école primaire et secondaire, à l'exception de celles dont l'un des parents avait reçu un enseignement primaire en anglais au Québec. En dépit du fait que la portée de cet article de loi ait été réduite quelques années plus tard par des amendements de la cour suprême, elle a sans contredit donné lieu à d'importantes cohortes d'immigrants dont le français est la langue d'usage. Voir Rousseau (2006) pour plus de développements.

politico-culturel, ce qui restreint ainsi le concept de culture nationale à une définition fortement teintée de militantisme et d'engagement, donc de politique » (Mègre, 1998 : 87). L'auteur est d'avis que l'on fait de l'immigrant un porte-flambeau de la lutte linguistique de la minorité : le fait d'adopter le français est alors perçu chez lui comme une conversion à la cause québécoise plutôt que comme un processus d'intégration citoyenne passant par l'apprentissage de la langue d'usage public. Son enquête menée auprès d'immigrants francisés montre que ceux-ci ne se sentent pas interpellés par la question de l'indépendance qu'ils associent aux Québécois de souche[27]. Ils relèvent également chez les participants des représentations dévalorisantes à l'égard du français québécois qui participent tout probablement de leur désengagement envers la culture québécoise[28].

En somme, le contexte québécois nous éveille au malaise linguistico-identitaire qui entoure l'immigration dans un milieu minoritaire et qui soulève de nombreuses questions pertinentes pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Les termes de « survie », de « combat », de « lutte » qui sont rattachés à la langue française au Québec sont également repris dans les discours identitaires des Acadiens. L'immigration est-elle alors également conçue comme une dimension du conflit politique concernant la langue minoritaire ? Les immigrants francophones en milieu acadien sentent-ils qu'ils sont utilisés comme un pion dans ce débat ? Par ailleurs, le débat au Québec met en évidence le rôle de l'immigration dans la restructuration du récit national qui définit le groupe en tant que collectivité distincte. Comment faire de la langue un outil d'intégration pour tous alors même que cette langue est investie de valeurs traditionnellement ethniques ?

Face à ce débat politique qui se joue à un niveau plus macro-sociétal au Québec, le terrain ontarien propose des recherches qui mettent en œuvre une approche plus interactionniste. Elles permettent également de creuser la problématique identitaire, à savoir la difficulté de redéfinir la francophonie ontarienne sur des bases plus inclusives et moins ethniques.

---

[27] L'expression « de souche » ou « pur laine » fait référence aux Québécois descendants des premiers colons français blancs et catholiques.

[28] Mègre lui-même est largement empreint de l'idéologie du standard comme en témoignent ses commentaires suivants : « Nous pouvons ainsi constater que les nouveaux arrivants, bien que néo-francophones, sont souvent conscients des niveaux de langue et des lacunes grammaticales généralisées parmi la population de souche » (Mègre, 1998 : 71).

1.1.2.2 L'Ontario francophone et les regroupements ethnoculturels

La diversification ethnique et linguistique de la population francophone est également une réalité en Ontario, surtout depuis la fin des années 1980. Elle est essentiellement due à l'immigration en provenance de pays maghrébins, africains et antillais, certains étant aux prises avec de déchirants conflits politiques et sociaux (Somalie, République démocratique du Congo, Haïti). Les contacts interculturels qui découlent de ces migrations de francophones de diverses origines donnent lieu à des confrontations politiques, identitaires et sociolinguistiques au sein de la francophonie ontarienne qui ont fait l'objet de plusieurs recherches, principalement autour du CREFO (centre de recherches en éducation franco-ontarienne) et d'OISE (Ontario Institute for Studies in Education) de l'Université de Toronto. L'enjeu de ces recherches interdisciplinaires (sociologie, science de l'éducation, science politique, sociolinguistique) est de souligner les inégalités sociales ainsi que les mécanismes d'inclusion et d'exclusion qui sous-tendent l'appartenance à cette francophonie. En effet, le discours identitaire de cette dernière est profondément remis en cause ces dernières années en raison de l'établissement de francophones qui ne se reconnaissent pas dans sa représentation homogène, essentiellement blanche et catholique. Deux sites de recherche ethnographiques ont été privilégiés de par les luttes de pouvoir dont ils sont constitués : l'école de langue française et les associations communautaires francophones. Ces travaux présentent des intérêts pour ma recherche au niveau à la fois de leur approche méthodologique et épistémologique et de leurs propositions d'analyse. Les chercheurs s'appuient essentiellement sur une analyse des discours officiels et institutionnels qui émanent de structures sociopolitiques tout en prêtant une attention particulière à la construction discursive des divers acteurs sociaux qui évoluent au sein de ces mêmes structures. À partir des pratiques langagières et linguistiques, ils s'emploient à rendre compte des luttes discursives dans la distribution de ressources économiques et symboliques qui se jouent à travers diverses stratégies de légitimation et d'hégémonisation au sein de la francophonie ontarienne.

Les recherches dirigées par Monica Heller (1999, 2003) et Diane Farmer (2003) s'appliquent plus particulièrement à traiter de la question du rapport à la diversité au sein des écoles torontoises qui accueillent la plus forte proportion d'élèves immigrants. Heller et Farmer rendent compte des logiques de différenciation et d'exclusion qui ont cours au sein de l'institution scolaire franco-ontarienne. Heller observe un débat non résolu autour de la définition de l'identité francophone qui tangue entre la promotion d'une francophonie

internationale et plurielle pour laquelle la langue est un capital économique et la préservation d'une francophonie de souche pour laquelle la langue est le fondement de l'identité culturelle. Bien qu'elle relève une multitude de positionnements face au discours identitaire de l'école, Heller constate une tendance vers le développement d'une nouvelle élite francophone qui est le reflet de la nouvelle économie : mobile, bilingue et internationale. Farmer et ses collaborateurs explorent pour leur part les relations école-familles immigrantes et constatent des barrières en ce qui a trait à l'accès des immigrants à l'école de la minorité, ceux-ci étant obligés de passer devant des comités d'admission en raison des dispositions légales qui protègent cette institution. Plusieurs familles immigrantes ont d'ailleurs exprimé un sentiment d'exclusion et de distanciation à l'égard de l'école du fait que celle-ci ne les prend pas en compte comme des acteurs légitimes de la communauté. Les chercheurs examinent dès lors différentes stratégies de rapprochement mises en place par les familles et l'école afin d'adresser ces défis découlant de la diversification du public scolaire.

Des travaux issus de deux thèses de doctorat ont également nourri ma réflexion et ce, quant à l'introduction du concept de *double minorité*. Ces deux recherches, l'une menée par Carsten Quell (2000) et l'autre par Amal Madibbo (2005), problématisent la population francophone issue de l'immigration en tant que minorité ethnique et raciale au sein d'une minorité de langue officielle. Pour Quell, cette position d'entre-deux qui touche les immigrants francophones résulte d'une tension politique entre le multiculturalisme et le bilinguisme qui se sont construits dans un rapport d'incompatibilité conflictuelle. Il est d'avis qu'au cours de leur intégration au sein de la société canadienne, les immigrants francophones :

> [E]ngage in two distinctly different activities: on the one hand, they become a part of the long-established French-speaking community's struggle to maintain itself as a distinct group. As such, they seek to become a part of Canada's French legacy i.e. one of the so-called two founding peoples of Canada; a designation which encompasses a number of constitutional and other legal rights across Canada as well as inside Ontario. On the other hand, however, they are a group of immigrants in the general multicultural fabric of Canada. And even though Canada has adopted one of the most explicit multicultural policies in the world, the rights which can be claimed under this policy (especially language rights) are quite distinct from those which apply to what is sometimes referred to as the two charter groups, i.e. English or French Canadians. This situation places francophone immigrants in civic territory where they are faced with an option. They are obviously immigrants, a fact that would place the maintenance of their cultural identity within the scope of multiculturalism. On the other hand, though, they are francophones, which makes the maintenance of their language a concern that they share with

> French Canadians. Potentially, at least, they belong in two groups that the Canadian polity has tended to treat as quite distinct. As a result, new questions of civic identity are being posed in the interplay of multiculturalism and official bilingualism (Quell, 2000 : 19-20).

Selon Madibbo (2005), le fait de constituer la minorité d'une minorité rend les immigrants francophones, plus particulièrement de race noire, vulnérables à la discrimination et au racisme puisqu'ils sont en quelque sorte laissés pour compte à la fois par l'État et par les Franco-Ontariens qui forment la communauté historique de langue française en Ontario. Dans cette optique, les chercheurs cités se penchent plus précisément sur la sous-représentation et l'exclusion des postes de pouvoir des francophones issus de l'immigration au sein des associations communautaires franco-ontariennes. Cette marginalisation met en évidence la reproduction de formes de domination de la part de la minorité franco-ontarienne à l'endroit de sa propre minorité. Elle donne lieu au final au développement de deux réseaux associatifs distincts, l'un contrôlé par les Franco-Ontariens, l'autre contrôlé par les minorités raciales[29] et ethnoculturelles, division qui reflète des intérêts sociopolitiques divergents et une lutte pour l'obtention des fonds publics[30]. À la suite de Farmer (2008), il est possible d'avancer que l'émergence de ces deux catégories reflète un processus de désolidarisation et de mise à distance au sein de la population francophone : d'un côté, il y a les Franco-ontariens dit de souche, c'est-à-dire les descendants des Canadiens français qui mènent une lutte face à l'anglophonie dominante et d'un autre côté, on retrouve les regroupements raciaux ethnoculturels francophones qui tentent de se tailler une place légitime au sein de l'espace francophone ontarien. Cette fragmentation de la francophonie ontarienne illustre par le fait même l'idée que l'avenir de la communauté francophone ne réside pas uniquement dans le nombre de locuteurs de langue française, mais bien dans sa capacité à se redéfinir dans la reconnaissance de la diversité qui la constitue.

---

[29] En Ontario une importante partie des immigrants francophones provient de l'Afrique et des Antilles. Par conséquent, plusieurs sentent que leur couleur de peau les distingue de la société d'accueil d'où leur dénomination en terme racial (voir Madibbo, 2005).

[30] Ce conflit tend désormais à se résorber, les associations franco-ontariennes étant devenues conscientes de la nécessité de mieux représenter la population francophone en Ontario. Dans cet esprit, l'Association canadienne-française de l'Ontario a changé de nom en 2006 pour l'Assemblée de la francophonie ontarienne.

1.1.3 Synthèse

Le champ de recherche sur l'immigration francophone en milieu minoritaire est en pleine expansion. La problématique identitaire me semble particulièrement féconde et mérite d'être approfondie dans la continuité des travaux sociologiques mais, également selon une perspective sociolinguistique. Dans l'ensemble, le terrain linguistique est, à toute fin pratique, vierge. En effet, si la conception d'un bilinguisme égalitaire, la prédominance de l'anglais sur le marché de l'emploi et l'absence de services d'accueil adéquats en français sont abordés par plusieurs, il reste que la langue n'est ni retenue comme participant à la construction de l'identité des acteurs sociaux, ni encore comme participant aux tensions résultant du rapport à l'ethnicité, la culture et l'histoire. Seules quelques recherches, issues principalement du Québec (Georgeault et Pagé, 2006 ; Mègre, 1998) et de l'Ontario (Heller, 1999), font de la langue une pratique sociale participant aux enjeux d'exclusion et d'intégration au sein de la francophonie canadienne. Dans la suite du chapitre, je souhaite montrer la pertinence d'une approche sociolinguistique de l'immigration en milieu minoritaire pour le terrain acadien.

1.2 Une approche sociolinguistique de l'immigration en milieu minoritaire

La problématique de cette recherche est caractérisée par la convergence de deux univers interprétatifs dont l'arrimage est autant complexe que périlleux, à savoir les études sur les minorités linguistiques et les études sur l'immigration (les migrations) et l'intégration. En revanche, les recoupements sont nombreux pour peu que l'on s'attarde au rôle de la langue dans la construction du tissu social et identitaire. John Gumperz argumente en ce sens que :

> [L]'identité sociale et l'ethnicité sont en grande partie produites et reproduites par le langage. C'est parce que le processus par lequel les groupes se forment et construisent les symboles de leur identité est historique que nous sommes en présence de façons de parler particulières (Gumperz, 1989 : 14).

Les rapports étroits entre langues, nations et identités nous permettent ainsi de mettre ces deux thématiques de recherche en perspective. Cette deuxième partie du premier chapitre a

justement pour objet de présenter les notions pertinentes qui contribuent à la proposition d'une approche sociolinguistique de l'immigration en milieu minoritaire. La sociolinguistique est une discipline carrefour en sciences humaines et sociales qui s'est enrichie, depuis ses fondements laboviens dans les années 1960, de nombreuses notions et approches interdisciplinaires la rendant particulièrement féconde dans l'analyse de phénomènes sociaux complexes. Ajoutons qu'avec la diversification ethnique et culturelle des sociétés modernes ainsi que la marchandisation linguistique de la nouvelle économie, la langue – dans sa variation et ses variétés – est plus que jamais au centre de la reconfiguration des frontières et des identités sociales. Or, comme la présentation précédente a permis de le constater, bien que la langue soit maintes fois soulignée comme cadre contextualisant de l'immigration en milieu minoritaire, elle est plus rarement étudiée au niveau des représentations et des pratiques linguistiques qui structurent les interactions et les identités entre francophones de diverses origines. Dans la suite du propos, je tâche de mettre en valeur la pertinence d'une telle approche sociolinguistique en relevant ses apports tout d'abord dans l'étude des minorités et ensuite dans l'étude des migrations.

1.2.1 Langues et minorités

La sociolinguistique contribue activement depuis une quarantaine d'années aux recherches sur les minorités linguistiques étayant les connaissances en vue d'une meilleure appréhension des enjeux et des conflits qui façonnent les situations de contacts de langues. Plusieurs notions sont à même de préciser les contours de la minoration linguistique dont voici les plus porteuses pour la situation acadienne qui nous intéresse.

1.2.1.1 Minorités linguistiques

Tout d'abord, une brève réflexion s'impose sur la notion complexe de « minorité », plus particulièrement en regard de sa dimension linguistique. Difficilement cernable, celle-ci donne lieu à des débats animés quant à sa définition théorique et pratique. Les travaux qui s'intéressent à cette question montrent bien qu'elle n'a rien d'une évidence sociologique ni épistémologique et que par ailleurs, les enjeux idéologiques et politiques ne lui sont pas étrangers. Selon Monica Heller, les minorités linguistiques sont créées dans le prisme du

nationalisme qui fait du partage d'une langue commune le fondement de la construction des nations, la langue étant garante de l'unité et de la légitimité du groupe. Les minorités linguistiques sont ainsi construites par des nationalismes qui les excluent tout en puisant elles-mêmes dans une idéologie nationale pour résister au courant homogénéisant des premiers (Heller, 1999 : 3-7). Heller est ainsi d'avis que l'étude des minorités est particulièrement éclairante quant aux tensions et aux transformations nationales et linguistiques engendrées par la modernité et l'hypermodernité. Plusieurs auteurs, dont entre autres Will Kymlicka (2007), rappellent en ce sens que, selon les périodes sociohistoriques depuis la consolidation des États-nation, les représentations des minorités (nationales/régionales) se sont sensiblement transformées. À partir du 19e siècle, les minorités ont été réprimées, au nom de l'universalisme des droits de l'homme et à titre de menace à l'intégrité et à l'unification nationales, alors que, depuis le démantèlement du Bloc soviétique à la fin des années 1980, elles tendent à être reconnues et protégées comme expression de la diversité culturelle, au nom cette fois du multiculturalisme et du maintien de la stabilité politique mondiale. En écho à ce revirement idéologique, il est d'ailleurs possible de constater depuis les dernières décennies une augmentation de la production scientifique portant sur les groupes minoritaires. L'introduction de l'ouvrage collectif *Minorations, minorisations, minorités. Études exploratoires* (2005), Huck et Blanchet (dir.), nous rappelle toutefois de manière particulièrement instructive les problèmes que posent les différents critères d'identification et de conceptualisation des minorités. Son auteur, Arlette Bothorel-Witz, passe en revue quatre critères à l'aune desquels sont largement construites les minorités, soit celui du trait différentiel (linguistique, religieux, culturel, etc.), celui de l'infériorité numérique, celui de la subordination/domination relative et celui de l'appartenance subjective à un groupe minoritaire, afin de montrer en quoi chacun d'entre eux est problématique et insuffisant pour recouvrir le caractère fluctuant et dynamique de ces réalités (2005 : 12-13). Bothorel-Witz met ainsi en garde contre des études qui :

> risquent de prendre un caractère objectivant et déterministe qui conduit à décrire une « minorité » comme une réalité sociale stable, caractérisable par un certain nombre de données quantitatives et qualitatives, structurelles et fonctionnelles [puisque] une « minorité » ou un groupe minoritaire n'est pas un donné objectif et immuable. Ne pas prendre en compte les dynamiques de composition, de recomposition, voire de décomposition de ces groupes en diachronie et en synchronie risque de les enfermer dans leurs spécificités et de minimiser leur possibilité d'évolution (Bothorel-Witz, 2005 : 13).

Afin d'adopter une telle approche dynamique, à la fois historicisante et contextuelle, dans l'étude des groupes minoritaires, Bothorel-Witz propose de miser sur les discours individuels et institutionnels produits à leur égard :

> En effet, si les objets ou groupes minorés sont empiriquement toujours différents, un aspect de leur commensurabilité est le discours tenu à leur sujet. Autrement dit, la minoration ne prend son véritable sens que dans les mots qui sont ou non utilisés pour en parler. Ainsi le discours ne contribue pas seulement à la construction de cette réalité sociale, mais il agit sur la perception de cette réalité en l'influençant, de sorte qu'il devient lui-même un élément constitutif de la réalité (Bothorel-Witz, 2005 : 14).

Dans cette perspective, les minorités tendent de plus en plus à être appréhendées non pas comme des faits donnés mais plutôt comme le résultat de productions discursives ancrées dans des relations de pouvoir et liées historiquement à des idéologies politiques et linguistiques (voir Heller et Labrie, 2003 et Duchêne, 2008). Qui plus est, on se refuse à l'objectivation et à l'homogénéisation de la langue de la minorité qui ont souvent cours au sein de l'approche écologiste pour qui la langue minoritaire, abstraite de ces pratiques, devient l'objet à défendre et à protéger; processus qui implique l'établissement de frontières linguistiques fixes et étanches (voir critiques dans Duchêne, 2008 : 6-10; May, 2003 et Calvet, 2002 : chapitre 4). Stephen May soulève notamment la tendance essentialiste qui peut en découler : langue, ethnicité et identité sont liées de manière déterministe sans tenir compte de leur dimension fluide, relationnelle et co-construite (May, 2003 : 96-99). Il rappelle l'importance de la proposition de Fredrik Barth (1969) pour qui les caractéristiques ethnoculturelles, telles que la langue, employées pour définir un groupe ne sont pas significatives en elles-mêmes, c'est-à-dire en leur essence, mais uniquement dans la mesure où elles sont perçues utiles et nécessaires au maintien de frontières distinctes avec d'autres groupes (*Ibid* : 96-99). Par conséquent, selon les circonstances sociohistoriques particulières, les groupes minoritaires sont amenés à redéfinir les marqueurs ethniques qui garantissent leur caractère distinct, incluant la langue et ses usages. L'étude des minorités linguistiques exige donc de tenir compte de ces transformations afin qu'elle ne reste pas enfermée dans une vision monolithique du groupe et de ses pratiques. Dans son ouvrage *Ideologies across Nations*, Alexandre Duchêne relève en ce sens le rôle des migrations, à la fois internes et externes, mis en lumière par des sociolinguistes suisses :

> Moreover, the inclusion of migrants in the understanding of the dynamics of language allows us to go beyond some of the monolithic visions of strictly speaking *national* languages. Indeed, for Lüdi (1990b), in a traditional conception of minorities, "we close our eyes, so to speak, with regard to what is sometimes delicately called *personal linguistic minorities* (Matthey 1983) resulting from migratory movements of various origins (refugees, migrant workers, repatriated colonial civil servants, etc.)" (p.114). **The author goes on to emphasize the importance of going beyond the split between national linguistic minorities and migrants communities in order to depart from a piecemeal conception of identity and to be able to conceive a plurilingual identity that transcends national splits** (Duchêne, 2008: 11) [c'est moi qui souligne].

Ainsi, l'interaction de migrants avec des minorités linguistiques nationales permet de mettre en évidence l'hétérogénéité linguistique et les actes d'identité pluriels qui caractérisent ces groupes en relation, mais également leur recomposition sociolinguistique et symbolique dans une perspective de contacts transnationaux. Suivant cette proposition critique, il m'importe de considérer la minorité acadienne comme un réalité sociolinguistique dynamique qui se transforme à travers des confrontations idéologiques et socio-identitaires plutôt qu'à l'image d'un groupe figé et bien défini. Conséquemment, l'immigration francophone en Acadie est envisagée dans le cadre de cette thèse comme participant à une redéfinition de l'identité collective acadienne dont j'analyse les implications dans la construction de la réalité minoritaire au niveau sociopolitique aux chapitres 4 et 5 et au niveau sociolinguistique aux chapitres 6,7 et 8.

1.2.1.2 Bilinguisme et diglossie

Les situations de contacts linguistiques sont de manière générale appréhendées à l'aune de deux notions : celle de bilinguisme et celle de diglossie (Weinreich, 1953; Hamers et Blanc, 1983; Lüdi et Py, 1986; Boyer, 1991). Pour les besoins de cette thèse, il m'importe de rendre compte de chacune puisqu'elles découlent toutes deux de perspectives théoriques différentes qui se sont avérées nécessaires dans l'interprétation du terrain de recherche.

Le *bilinguisme* constitue un phénomène sociolinguistique courant et complexe dont la définition s'est considérablement élargie depuis les années 1950. Ayant à l'origine un sens étroit, soit la maîtrise égale de deux langues, le bilinguisme recouvre désormais une vaste

gamme de formes d'alternance entre deux ou plusieurs langues chez un même locuteur[31]. Ainsi, pour certains auteurs, le concept est de nature générique et englobe également les pratiques plurilingues (Mackey, 1997 : 61). Bien qu'ayant surtout tendance à être reconnu comme un phénomène individuel[32], le bilinguisme est foncièrement tributaire d'une situation sociale. En effet, comme W. Mackey le faisait remarquer dès 1976 dans son ouvrage *Bilinguisme et contact de langues*, le bilinguisme naît du contact entre au moins deux communautés linguistiques. Il s'ensuit une distinction fondamentale entre le bilinguisme individuel et le bilinguisme social bien qu'ils ne soient pas incompatibles. Le premier est l'état d'un individu qui détient des compétences linguistiques dans au moins deux langues et ce pour diverses raisons dont entre autres familiales (exogamie), scolaires, socioéconomiques (accès à l'emploi, au pouvoir), culturelles (migration, tourisme, religion) et politiques (colonisation, guerres) (Mackey, 1976 : 27-35). Le second est l'état d'un gouvernement et/ou d'institutions qui offrent des services dans au moins deux langues suivant soit le principe de personnalité – l'État se conforme à la langue du citoyen sur tout le territoire national, soit le principe de territorialité – le citoyen se conforme à la langue de la région où il se trouve. Le bilinguisme officiel est souvent instauré pour contenir les mouvements nationalistes de minorités linguistiques et par ricochet, pour assurer qu'elles puissent vivre dans leur langue. Mackey rappelle que, pour ce faire, il est nécessaire qu'une partie de la population soit bilingue, ce qui incombe souvent au groupe minoritaire; il serait donc exagéré de penser qu'un État bilingue n'est composé que d'individus bilingues (Mackey, 1976 : 68). Contrairement aux représentations dominantes, le bilinguisme social est donc fondamentalement de nature asymétrique. Depuis la fin des années 1960, l'État canadien ainsi que le gouvernement néo-brunswickois se conforment au bilinguisme selon le principe de personnalité par la mise en pratique de lois et droits linguistiques qui ont comme but d'accommoder les deux populations dans leur langue respective. La question linguistique au Canada est imprégnée depuis les quarante dernières années de discours valorisant le bilinguisme, l'érigeant même en modèle d'harmonie sociale. En revanche, le bilinguisme institutionnel a ses limites et ne peut répondre à toutes les inégalités linguistiques; son emploi normatif – qui véhicule l'idée qu'une région bilingue correspond à un ensemble d'individus bilingues égaux – en fait alors souvent une idéologie qui occulte le conflit, c'est-à-dire les conditions réelles d'usage de la langue minoritaire. En effet, les accommodations

[31] Sa définition d'origine est toutefois encore largement admise dans les représentations collectives.
[32] On préfère souvent les notions de diglossie et de contacts de langues pour désigner la dimension sociale du bilinguisme.

linguistiques garanties par la loi canadienne sont restreintes aux relations entretenues avec les différents paliers du gouvernement, elles ne s'appliquent pas à l'ensemble de la sphère publique qui comprend le domaine commercial et les divers lieux de travail. Afin de dépasser cette définition jugée trop neutre et descriptive des contacts de langues, de nombreux sociolinguistes préfèrent la notion de diglossie. Par conséquent, il sera question de bilinguisme au cours de cette thèse surtout dans l'analyse des idéologies et des représentations linguistiques présentes au niveau des politiques gouvernementales ainsi que chez les participants à la recherche.

La *diglossie* détient une longue trajectoire conceptuelle dont je ne ferai pas ici toute l'historique (voir Kremnitz, 1996, 1981 et Prudent, 1981). Je reprendrai surtout l'interprétation qu'en ont donnée les sociolinguistiques occitane et catalane, à savoir celle de la minoration et du conflit linguistique, puisqu'elles ont constitué d'importantes influences de la sociolinguistique acadienne. Blanchet indique que, dans son acceptation la plus large, la diglossie renvoie à une situation de contacts linguistiques, due à la présence d'au moins deux langues ou variétés de langues au sein d'une même société, qui s'actualise dans une distribution différentielle et hiérarchique des fonctions et des usages linguistiques (Blanchet, 2000 : 130). Cette situation linguistique se solde par des différences de prestige et de statut sociaux rattachés aux langues et aux groupes qui les parlent : une langue haute (H pour *high*) associée aux usages formels, publics et une langue basse (L pour *low*) associée aux usages familiers, privés (Kremnitz, 1996 : 246). Selon ces premières définitions popularisées par les Américains C. Ferguson (1959) et J. Fishman (1967), la diglossie constitue une situation linguistique relativement stable dans le temps et socialement fonctionnelle pour laquelle de potentiels conflits ne sont pas envisagés (Kremnitz, 1996 : 248). Selon Kremnitz, la dimension historique étant évacuée de ces définitions, leur portée explicative est considérablement restreinte (*Ibid.* : 248). Refusant ce modèle statique, descriptif et complémentaire de la diglossie, des sociolinguistes catalans ont plutôt misé sur la notion englobante de « conflit linguistique » entendue de la manière suivante :

> Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée. Les formes de la domination vont de celles qui sont clairement répressives […] jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique […]. Un conflit linguistique peut être latent ou aigu,

> suivant les conditions sociales, culturelles et politiques de la société dans laquelle il se présente (Congrès de Cultura Catalana, 1978, I, 13 : cité dans Kremnitz, 1996 : 250).

Les sociolinguistes catalans (Aracil, 1965; Ninyoles, 1969) s'inscrivent donc dans une approche historicisante des rapports sociaux entre les communautés linguistiques et ce faisant, l'articulent à des mouvements de revendications et d'émancipation nationales. Ils désignent de « mythe bilinguiste » les discours officiels relevant de l'État espagnol dans le sens où ils dissimulent le conflit sous le couvert de la mise en scène d'une coexistence harmonieuse entre deux langues en contact (Aracil cité dans Boyer, 1991 : 45). Endossant la dimension engagée de la sociolinguistique catalane, l'occitaniste Robert Lafont parle pour sa part de « science à la fois critique et pratique » (1982 : 92) dont l'objectif est d'aller à « rebrousse-diglossie » (1984 : 34). En effet, pour Boyer et l'ensemble des chercheurs catalans et occitans, nulle situation de diglossie ne peut être neutre, elle est foncièrement asymétrique et inégalitaire, ce qui engendre l'émergence d'une *langue dominante* à laquelle est subordonnée une *langue minorée*[33] (Boyer, 1991 : 19). Cette hiérarchie s'inscrit dans des différences de valeurs et de pouvoir dont le maintien est dû à la force des idéologies et des représentations diglossiques d'où la pertinence de leur étude. En effet, la diglossie donne lieu à des sentiments contradictoires et ambivalents envers les langues en question et deviennent ainsi complices et reproducteurs (occulteurs) du conflit linguistique :

> Les représentations sociolinguistiques sont évidement investies par des processus de domination (et de dissimulation de cette domination) et pèsent sur ce processus dans le sens d'une infériorisation de la langue dominée. Les préjugés comme les fantasmes sont partie prenante d'une situation qui engendre des/se nourrit d'attitudes apparemment contradictoires mais en réalité convergentes, comme la culpabilisation, le dénigrement et la fétichisation, la stigmatisation et la mythification (Boyer, 1991 : 45).

Ces représentations diglossiques engendrent des phénomènes d'aliénation linguistique et dans le pire des cas, d'*auto-odi* (« haine de soi » en catalan) qui consistent à dénigrer et à rejeter son identité au profit de celle du groupe dominant de manière à s'investir du prestige social qui y est rattaché, ce qui met incontestablement la langue dominée en péril (Kremnitz, 1981 : 67). Pour les sociolinguistes catalans, le conflit linguistique n'a que deux issues possibles à

[33] La dialectique langue dominante / langue dominée remplace ainsi celle de langue haute / langue basse proposée par Ferguson (1959) qui impliquait trop des jugements de valeurs pour plusieurs sociolinguistes (Kremnitz, 1996 : 247), voire véhiculait un discours normatif (Lüdi, 1997 : 88).

long terme : la *substitution* de la langue dominée par la langue dominante, c'est-à-dire l'assimilation linguistique du groupe minoritaire ou la *normalisation*, à savoir à la fois la codification de la langue minorée (élaboration d'outils de référence) et son imposition dans tous les domaines publics et politiques de communication (au détriment de la langue dominante). À cette polarité diglossique, les occitanistes (Lafont, 1997; Boyer, 1991) ont plutôt proposé un continuum linguistique marqué par des formes hybrides afin fractionner la diglossie en la multiplicité des situations de communication. En effet, voulant se soustraire à une approche strictement structuraliste qui pose l'opposition entre deux langues-systèmes distinctes, ces auteurs introduisent le mélange et l'alternance linguistiques comme une composante incontournable de la diglossie. De plus, en se distançant de la dichotomie sociolinguistique catalane, ils ont montré que le choix de langues et de variétés de langues était complexe et n'était pas toujours le reflet de fonctions binaires et figées, mais de stratégies individuelles variant selon le lieu, l'interlocuteur, le sujet de conversation, etc. qui s'inscrivent toutefois dans des fonctionnements diglossiques (Boyer, 1991 : 26-28). Parmi les créolistes, Prudent (1981) introduit, dans son analyse de la diglossie, la notion d'« interlecte » qu'il distingue de celle de continuum. L'interlecte permet de désigner des usages linguistiques qui sont identifiables ni véritablement comme créoles, ni véritablement comme français mais qui participent des deux langues en même temps. Selon Prudent, il n'y aurait donc pas deux pôles opposés correspondants à des langues distinctes dans les sociétés créoles mais que des zones interlectales dont les formes de métissage varie en fonction des situations de communication.

L'interprétation des contacts de langues en termes de diglossie conflictuelle ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de la sociolinguistique francophone. Des chercheurs suisses ont proposé une lecture plus consensuelle de la diglossie en s'attachant moins aux enjeux sociopolitiques qu'aux interactions micro-sociolinguistiques entre locuteurs bi/plurilingues. Reprenant la définition donnée à l'origine par Weinreich (1953), cette approche bilinguiste et consensuelle conçoit le contact linguistique comme un phénomène dont les manifestations sont essentiellement individuelles. Suivant une conception plurielle et plurilingue des pratiques linguistiques, les phénomènes d'alternance et de mixité du « parler bilingue » sont vus comme autant d'expressions de l'adaptabilité et de la collaboration entre locuteurs lors de diverses situations de communication. La diglossie n'est par ailleurs pas conçue comme une nécessaire étape transitoire vers le monolinguisme – résultat soit de l'assimilation ou de la normalisation de la langue minoritaire – mais plutôt comme une situation stable (normale)

quoique dynamique dans ses manifestations linguistiques concrètes et dans les positionnements identitaires qui en découlent (Matthey et de Pietro, 1997 : 135). Puisant dans une approche interactionniste, le locuteur est construit comme un acteur social dont les choix linguistiques liés à son répertoire plurilingue constituent de véritables actes d'identité :

> Le bilingue vivant dans une société diglossique, a ainsi la possibilité d'exploiter ses ressources communicatives en fonction de ses désirs et de ses besoins. En même temps, il participe à la construction du *système de valeurs langagier* qui détermine quel est le « capital symbolique » lié à la maîtrise et à l'emploi de l'une ou de l'autre variété (Lüdi, 1997 : 91).

Georges Lüdi reproche ainsi au modèle conflictuel des catalanistes de défendre l'idéologie de l'État-nation en prônant l'unilinguisme dans la langue minoritaire comme solution à la diglossie plutôt que d'envisager une politique de plurilinguisme généralisé comme modalités du contact de langues (Lüdi, 1997 : 92). En revanche, il est important de retenir que l'approche consensuelle de la diglossie est intimement liée à la situation politique de la Suisse : le plurilinguisme territorial du pays s'actualise dans le monolinguisme de plusieurs régions, ce qui réduit la portée des contacts et donc des conflits linguistiques, contrairement à ce qui a cours au sein des régions catalanes, occitanes et acadiennes.

En somme, la première approche conflictuelle s'inscrit dans un cadre clairement glottopolitique alors que la seconde, consensuelle, rejoint une perspective écolinguistique des relations intercommunautaires (Boyer et de Pietro, 2002 : 120). Il s'agit toutefois pour certains auteurs (voir Boyer et de Pietro, 2002) d'une complémentarité plutôt qu'une incompatibilité des regards qui permet, pour peu que l'on s'y attarde, de mettre en relation des dynamiques complexes à la fois macro et microlinguistique ayant chacune leur part de déterminisme social et de négociations linguistico-identitaires. Il se dégage ainsi deux axes de tension entre les notions de contacts de langues, de diglossie et de bilinguisme : le premier allant de l'individuel au social et le second du consensus au conflit. Suivant la conclusion de Boyer et de Pietro (2002), des sociolinguistes acadiens (Boudreau et Dubois, 2008; LeBlanc, 2008 : 30-31) sont par ailleurs de plus en plus enclins à envisager le sud-est du Nouveau-Brunswick à la fois par le prisme de la diglossie conflictuelle et de la diglossie consensuelle, arguant que faire l'économie de l'une ou l'autre résulterait en une interprétation parcellaire de la situation sociolinguistique. En effet, depuis l'obtention du bilinguisme officiel (anglais-français) et la création d'institutions francophones autonomes, il est de plus en plus difficile de concevoir la population acadienne comme une minorité minorée dont la langue serait

opprimée ou encore en voie de substitution. En revanche, les phénomènes de subordination, d'assimilation et d'acculturation sont toujours présents, voire plus subtils. Aussi, il me paraît nécessaire de marier les deux approches, celle du bilinguisme et celle du conflit linguistique, dans l'analyse des contacts de langues vécus par des immigrants francophones en milieu acadien. Je présenterai plus de détails au chapitre 3 consacré à l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de cette recherche, il m'a semblé pertinent d'approfondir les notions de bilinguisme et de diglossie telles que présentées dans les discours des immigrants francophones puisqu'elles constituent le contexte sociolinguistique avec lequel ils ont à composer. À cet effet, je me suis interrogée sur leurs représentations du bilinguisme officiel avant et après leur immigration au Nouveau-Brunswick. Quelle compréhension avaient-ils de cette notion avant d'immigrer ? Étaient-ils portés à reproduire l'idéologie du bilinguisme et à y voir une société composée d'individus bilingues ? Une fois arrivés, comment vivent-ils le décalage entre d'une part, les discours officiels qui prônent la bonne entente et l'égalité entre les deux communautés linguistiques et d'autre part, la réalité diglossique des échanges linguistiques ? Quel impact peut avoir ce décalage sur leurs attentes et leur projet d'intégration et donc, en bout de ligne, sur leur représentation de la société d'accueil ? Finalement, les immigrants font-ils état d'une répartition fonctionnelle des usages dans les deux langues ou d'un conflit linguistique entre les deux communautés ? Autant de questions qui ont guidé ma réflexion au cours de la réalisation et de l'analyse des entretiens de recherche.

1.2.1.3 Insécurité linguistique

L'étude de la diglossie a fréquemment été jumelée à celle de l'insécurité linguistique en contexte francophone minoritaire, notamment au Québec, en Acadie, en Belgique wallonne et en zones créolophones. Si le concept de diglossie a été transposé à des situations sociolinguistiques de langues très différentes (grec, arabe, créoles antillais, pour les plus connus), la notion d'insécurité linguistique, bien qu'ayant été développée par l'Américain W. Labov, a surtout reçu des échos dans le monde francophone, sans doute en raison de l'hyperconscience de la norme qui le caractérise (Francard, 1997; Singy, 1996). S'intéressant à la stratification sociale des variétés linguistiques d'anglais, notamment dans la réalisation du

phonème /r/ à New York, William Labov (1976) a observé un écart entre les pratiques effectives des locuteurs et ce qu'ils déclarent prononcer. Selon Labov, cette différence entre performance et autoévaluation constitue une marque certaine d'insécurité linguistique qui serait par ailleurs caractéristique de la (petite) bourgeoisie plus que de n'importe quelle autre classe sociale. En effet, les classes moyennes, en quête de prestige et d'ascension sociale, seraient plus promptes à adopter des formes linguistiques propres aux classes dominantes, tendance qui a par la suite été corroborée par de nombreuses autres recherches dont la plus influente est sans doute celle de Bourdieu rendue dans son ouvrage *Ce que parler veut dire* (1982). Les manifestations de l'insécurité linguistique, variables et multiples, vont de l'hypercorrection[34], aux corrections, ratages, reformulations jusqu'à la perte de tous moyens linguistiques qui se solde à l'extrême, par le silence. Michel Francard résume ainsi le phénomène :

> L'insécurité linguistique est donc présentée, dès l'apparition du concept, comme la manifestation d'une quête de légitimité linguistique, vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguisée tout à la fois des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale. En d'autres termes, les locuteurs dans une situation d'insécurité linguistique mesurent la distance entre la norme dont ils ont hérité et la norme dominant le marché linguistique (Francard, 1997 : 172).

Au niveau théorique, l'ouvrage de Gueunier, Genouvrier et Khomsi, *Les Français devant la norme* (1978), a permis d'établir un lien fort entre diglossie et insécurité linguistique. À partir d'une comparaison des représentations linguistiques de locuteurs de quatre villes, Tours, Lille, Limoges et Saint-Denis-de-la-Réunion, les auteurs démontrent que les locuteurs qui vivent en milieu de contacts de langues, en l'occurrence entre le français et une autre « langue régionale » (picard, occitan, créole réunionnais), ressentent à divers degrés de l'insécurité linguistique, alors que ceux vivant en milieu linguistique plus homogène (Tours) présentent plutôt un sentiment de sécurité linguistique. Les auteurs ont ainsi pu établir que l'insécurité linguistique a tendance à augmenter selon l'importance du contact de langues, notamment lorsqu'il y a des phénomènes d'interférences linguistiques. Ces formes mixtes, s'éloignant de la norme légitime, sont alors interprétées dans les représentations linguistiques des locuteurs comme une dégradation de la « pureté » du français. Michel Francard a contribué pour sa part au développement de la notion en soulignant le poids de la norme transmise par l'institution

[34] Tendance chez un locuteur à produire des formes linguistiques qu'il croit conformes au modèle dominant, légitime mais qui en réalité s'en écartent (Francard, 1997 : 158).

scolaire dans le sentiment d'insécurité linguistique, notamment lorsque cette norme est intériorisée à l'image d'un modèle mythique, fantasmé et inaccessible de français. Le sociolinguiste avance que le sentiment d'insécurité linguistique ne découle pas nécessairement de la pratique d'une variété régionale (dialectale), elle peut plutôt être le fait de la scolarisation des locuteurs. Le discours normatif de l'école serait alors responsable de développer une conscience dépréciative de toute variation linguistique qui s'écarte de cette norme (Francard, 1997 : 173). L'incarnation de la norme idéale peut d'ailleurs être le fait d'une communauté tout entière, par exemple celle des Français, tel que l'a montré Pascal Singy (1996) dans sa recherche en Suisse romande. Suivant un modèle centre/périphérie, Singy a relevé que l'espace francophone pouvait être fragmenté en termes de centre(s), dont la position linguistique est dominante, et de périphérie(s), dont la position linguistique est subordonnée à celle du centre, ce qui entraîne un sentiment d'insécurité et/ou d'inadéquation linguistique[35] chez les locuteurs excentrés. Ainsi, ces derniers ont tendance à se percevoir comme moins performants sur le plan linguistique par rapport aux locuteurs occupant le centre. La notion de marché linguistique, développée par Bourdieu (1982), a également grandement nourri la notion d'insécurité linguistique en mettant en relief les rapports de pouvoir qui gouvernent les productions linguistiques. Selon le sociologue, la langue peut être considérée comme une pratique symbolique dont la valeur sociale est liée à des lois du marché, celles du profit et de la distinction. Ainsi, au sein des marchés linguistiques officiels, les détenteurs de la norme légitime et prestigieuse dominent et font autorité de par la reconnaissance sociale de leur capital linguistique alors que les locuteurs non légitimes risquent de faire les frais de jugements désobligeants, d'attitudes de complaisance et de condescendance et d'évaluations stigmatisantes, entraînant presque à coup sûr de l'insécurité linguistique (Bourdieu, 1982). Ces perspectives théoriques se sont notamment affinées par l'entremise de l'analyse des discours et des commentaires épilinguistiques des locuteurs, à savoir les attitudes, opinions, sentiments, préjugés face aux langues, qui rejoignent à de nombreux égards les représentations diglossiques. Celles-ci regroupent des attitudes de dévalorisation et marginalisation de la langue minorée/ illégitime et de surévaluation de la langue dominante/légitime; des stratégies de compensation de la langue dominée par son association à des valeurs identitaires de proximité, de convivialité; des stratégies d'assimilation et d'acculturation à la langue dominante et/ou stratégies d'appropriation de formes légitimes afin d'acquérir du prestige social (Francard, 1997b : 202). Dans l'étude de

[35] Singy a toutefois bien précisé qu'il s'agit de notions relatives et plurielles. Ainsi, selon le lieu, le centre et la périphérie peuvent changer : le Québec peut constituer la périphérie de la France, mais le centre pour l'Acadie.

l'insécurité linguistique, ces représentations sont analysées parfois en elles-mêmes, parfois confrontées aux pratiques observées chez les locuteurs pour en relever les écarts. Ajoutons que l'insécurité linguistique peut également prendre corps dans des rapports interlinguistiques, c'est-à-dire dans des situations plurilingues. En effet, Calvet (1999) fait remarquer que le sentiment d'illégitimité linguistique peut également naître chez le locuteur de la comparaison de sa langue avec une autre langue au statut politique et symbolique plus élevé. Un manque au niveau du statut peut donc entraîner une insécurité identitaire, soit la dévalorisation de sa propre identité linguistique qui est parfois marquée par le désir d'appartenir à une autre communauté linguistique jouissant d'une plus grande sécurité statutaire (Calvet, 1999 : 160-168). Cette double composante de l'insécurité linguistique (entre variétés d'une même langue et entre langues différentes) a particulièrement bien été illustrée par des études menées en Acadie du Nouveau-Brunswick. Les recherches de Boudreau et Dubois (entre autres 1991, 1992, 1993, 2008) ont permis de faire ressortir les rapports souvent difficiles qu'entretiennent les Acadiens face à leur français, langue dominée à la fois par l'anglais et par une norme de français exogène[36]. En effet, elles avancent que les locuteurs acadiens ressentent une insécurité statutaire à l'endroit du français qui n'a pas le même statut ni le même prestige que l'anglais quant aux fonctions de communication formelles et officielles. Par ailleurs, les Acadiens ressentent une insécurité formelle quant à leur variété de français dépréciée de par ses traits archaïques et/ou ses formes mixtes avec l'anglais puisque ceux-ci s'éloignent de la norme légitime reconnue. Une vaste étude menée par Boudreau et Dubois entre 1989 et 1994 auprès de jeunes finissants[37] du secondaire issus des trois grandes régions francophones de la province a par ailleurs fait ressortir un sentiment d'insécurité linguistique allant de pair avec le degré de contact à l'anglais. De ce fait, les chercheures ont pu établir que les locuteurs de la région bilingue du sud-est du Nouveau-Brunswick sont davantage en insécurité linguistique que les autres Acadiens de la province vivant en régions majoritairement francophones. Des recherches plus récentes (1997-2000) portant sur la construction identitaire des francophones minoritaires confirment que les discours sur les langues en Acadie sont empreints de représentations péjoratives et infériorisantes sur la langue acadienne (Boudreau et Dubois, 2008). J'y reviendrai au chapitre 3. À la lumière de cette présentation, il ne fait nul doute que les notions de diglossie et d'insécurité linguistique se rejoignent sur le terrain des représentations : pour agir sur la

[36] La norme légitime peut à la fois être celle véhiculée par l'école (français standardisé) ou celle incarnée par des groupes exogènes (le Nord de la province, le Québec ou encore la France).
[37] En terminale du lycée pour le système scolaire français.

diglossie et l'insécurité linguistique, il faut agir sur les représentations linguistiques des locuteurs, c'est-à-dire départir ces derniers du sentiment d'infériorité et d'illégitimité linguistiques qui caractérise leur langue. Les représentations linguistiques seront traitées dans le cadre du prochain chapitre puisque le choix de celles-ci comme matériau d'analyse découle d'un positionnement épistémologique.

S'il a été établi que les Acadiens entretiennent un sentiment d'insécurité linguistique à l'égard de leur français, il n'est pas certain que ce soit de même chez la population immigrante dont le rapport au français peut être tout autre. En effet, pour une grande partie d'entre elle, le français représente une langue d'État, une langue de culture, une langue d'élite dont l'image tend à être valorisée, voire survalorisée. Il y a lieu d'examiner les réactions que suscitent la différence entre leur norme endogène de français et les variétés vernaculaires parlées dans la région de Moncton : leur représentation du français est-elle ébranlée ? Reprennent-ils les jugements péjoratifs qui circulent déjà dans les discours sur les langues en Acadie ? Tiennent-ils au contraire un discours d'ouverture à l'égard de la diversité linguistique ?

1.2.1.4 Synthèse : langues et construction identitaire en milieu minoritaire

Les notions de bilinguisme, diglossie et d'insécurité linguistique contribuent toutes à mieux définir les situations de contacts de langues (à la fois inter et intra linguistique) ainsi qu'à développer une approche sociolinguistique des minorités linguistiques. Elles se rejoignent sur leur articulation de la langue et de la société, et ce faisant mettent à jour les liens entre pratiques/ représentations linguistiques et construction identitaire. L'expression « construction identitaire » est employée ici de manière à insister sur l'aspect fluide et changeant de l'identité. Il s'agit d'une construction, voire d'une co-construction dans la mesure où l'identité d'un individu se négocie et se reformule selon la situation d'interaction et les représentations qu'elle suscite, selon l'interlocuteur et les rapports de statut et de pouvoir qui le lie au locuteur, selon le groupe d'appartenance que ce dernier souhaite mettre en valeur, selon le contexte sociopolitique qui façonne les rapports intergroupes, etc. L'apport de la sociolinguistique interactionnelle et de l'ethnographie de la communication (Gumperz, Hymes) est entre autres d'avoir établi que la formation et la négociation de l'identité passent par un jeu sur le répertoire verbal : lors d'une conversation, un locuteur pourra accentuer certains traits linguistiques emblématiques d'un groupe afin d'en marquer son appartenance

alors qu'il choisira de les masquer lors d'un autre contexte d'interaction (voir Calvet 1999 : 39-46 pour des exemples d'interférences et de « collage linguistique » qui agissent comme marqueurs identitaires). En d'autres mots, la langue parlée et/ou la façon dont elle est parlée participe à la perception que l'on se fait de soi et de son groupe (image de soi) ainsi qu'à la perception que l'on se fait des autres groupes (rapport à l'autre). De ce fait, les représentations linguistiques sont à la base de la construction identitaire. À l'instar de Blanchet, il convient de rappeler que la langue remplit un puissant besoin identitaire puisqu'elle permet d'une part, de former une unité collective (toute relative qu'elle puisse être) et d'autre part, de construire des frontières qui différencient les groupes entre eux (Blanchet, 2000 : 116), ce qui est d'autant plus flagrant en milieu minoritaire. En effet, les nombreuses études de Boudreau (1995, 1996, 2001a et b, 2009) montrent que la définition de la communauté minoritaire est indissociable du rapport complexe, ambivalent voire difficile qu'elle entretient avec l'autre, à savoir celui qui est construit comme majoritaire et dominant de par le statut et le prestige accordés à sa langue. Bien qu'en milieu acadien ce rapport à la différence se vit à la fois avec l'anglais et le français dit de référence, Boudreau constate que pour certains Acadiens ce sont les contacts avec les autres francophones qui sont problématiques plutôt que les contacts avec les anglophones (Boudreau, 2001b : 114). Toujours selon Boudreau, le français minoritaire est jugé et mesuré à l'aune de critères linguistiques qui lui sont souvent extérieurs et endossées comme étant supérieurs, ce qui la rend inadéquate, limitée, pauvre, ridicule, fautive, etc. En milieu diglossique, l'identité du locuteur minoritaire se trouve souvent en tension entre de tels processus de péjoration linguistique et des processus de majoration qui consistent à considérer cette langue comme étant garante du caractère distinct du groupe. Cette situation pose toutefois des questions intéressantes lorsque le contact à l'autre francophone s'établit directement sur le terrain habité par le minoritaire. La situation est en effet particulière puisque nombreux sont les travaux qui notent que les pratiques linguistiques des immigrants dans la langue du pays d'accueil sont dénigrées du fait qu'elles s'éloignent de la norme linguistique légitime (Lucchiani et al., 2008 : 11). Leur manque de maîtrise de la langue standard de l'espace public peut alors entraîner de la stigmatisation sociale et de l'échec et/ou du décrochage scolaire, ce qui est encore aujourd'hui souvent associé dans les discours institutionnels à leur plurilinguisme individuel (*Ibid.* : 11). Or, dans le contexte acadien, le rapport est plus compliqué, voire renversé. Les immigrants ont souvent un français jugé plus près de la norme de référence, ce qui peut s'accompagner d'une valorisation de soi (image linguistique positive qui leur est notamment renvoyée par les Acadiens). En même temps, cette pratique linguistique peut créer une distance par rapport à la société d'accueil s'ils ne

font pas usage dans certaines situations de la norme de français plus endogène. L'autre francophone se trouve alors lui-même en position minoritaire (en nombre du moins) et se voit confronté à des normes de fonctionnement locales qui remplissent une importante fonction identitaire, donc potentiellement d'intégration. Les pressions vernacularisantes peuvent devenir plus importantes que les représentations hiérarchisantes des formes de français. C'est ce que nous serons à même d'approfondir dans les chapitres d'analyse.

Pour finir, il convient de souligner les questions de recherche que soulèvent ces considérations conceptuelles sur les minorités linguistiques quant à une population francophone immigrante vivant en milieu minoritaire. En effet, rappelons que le principal angle de recherche consiste à approfondir les positionnements sociolinguistiques mis en discours par des immigrants de langue française d'origines diverses vivant dans la région bilingue et diglossique de Moncton. Il s'agit donc de faire ressortir leurs interprétations de la situation minoritaire et d'en tirer des conséquences sur leur intégration sociale et leur inclusion identitaire à la société acadienne. Aux questions de recherche déjà soulevées plus haut, il est possible d'articuler une problématique plus générale qui consiste à s'interroger sur le rapport à la notion de « minorité linguistique » au sein des discours identitaires des immigrants. La minoration linguistique fait-elle partie de leur conscience identitaire du fait d'être francophone à Moncton ? Sont-ils en sécurité ou en insécurité statutaire par rapport au français ? Vivent-ils des repositionnements à cet égard selon le nombre d'années vécues en Acadie du Nouveau-Brunswick ? Plus précisément, comment les immigrants négocient-ils leur identité sociolinguistique à travers la dichotomie communautaire francophone/anglophone à laquelle ils sont nécessairement confrontés : la reproduisent-ils en y participant ? La transforment-ils en créant de nouvelles catégorisations sociales ? En d'autres mots, trouvent-il un espace d'intégration dans cette division symbolique et politique du tissu social ou sentent-ils le besoin de se créer un espace distinct ? En somme, la langue en tant que marqueur identitaire participant à des processus complexes d'identification et de différenciation sociales nous amène à faire le pont avec le champ d'étude en sociolinguistique de l'immigration.

1.2.2 Langues et immigration

L'immigration constitue une problématique de recherche interdisciplinaire vaste et multiple qui exige tout à la fois de saisir les enjeux sociopolitiques qui en guident les mouvements mondiaux et de tenir compte des contours identitaires forts variables des vécus migrants. C'est à partir des années 1960 que la linguistique, par le biais de la sociolinguistique, a commencé à s'intéresser à l'immigration dans la foulée de son ouverture envers la variation et la pluralité linguistiques dans la mesure où les processus migratoires engendrent des cas de bi/plurilinguisme individuel (voir Weinreich, 1953 et Haugen, 1956 pour recherches pionnières) et de parlers bilingues aux marques transcodiques (voir Poplack, 1980; Grosjean, 1982; Hamers et Blanc, 1983; Lüdi et Py, 1986). Cet intérêt pour le phénomène de contacts de langues constitue par ailleurs le fil conducteur théorique qui lie cette approche à la présentation précédente sur les minorités linguistiques. Qui plus est, la pertinence de la sociolinguistique dans l'étude de l'immigration, tout comme dans celle des minorités soulignée ci-haut, s'inscrit dans la prise en compte de la langue à titre de pratique sociale, à savoir comme participant aux processus de catégorisations sociales et culturelles des groupes dans un contexte historique donné (Codò et Nussbaum, 2007; Deprez, 2006). À cet égard, John Gumperz est l'un des premiers sociolinguistes à avoir porté attention aux implications linguistiques et communicationnelles de la diversification ethnique des sociétés modernes : selon lui, l'identité sociale est construite et structurée par le langage dont les processus communicationnels diffèrent selon l'origine ethnique du locuteur, ce qui peut entraîner des malentendus et des conflits de pouvoir dans les interactions intergroupes (Gumperz, 1989 : chapitre 1). L'approche sociolinguistique de l'immigration qui m'importe de mettre de l'avant ici est plus particulièrement celle exposée dans l'ouvrage de Gille Forlot (2008) qui pose l'intrication des pratiques linguistiques/langagières et des parcours migratoires, à savoir leur interaction dans les processus dynamiques que sous-tendent l'expatriation, l'adaptation et l'intégration sociocommunautaire. Suivant l'idée que la langue ainsi que l'identité linguistique ne constituent pas un donné figé, il s'agit d'examiner comment elles sont toutes deux amenées à se transformer et à se pluraliser à l'issue des contacts et des confrontations qui modèlent l'expérience migrante. Par ailleurs, les choix et les contraintes linguistiques que rencontre l'immigrant dans son milieu d'accueil concourent également à façonner les modalités d'identification à sa nouvelle société : doit-il apprendre une nouvelle langue ? adopte-il la norme linguistique locale ? sa langue d'origine est-elle valorisée ? choisit-il de la

transmettre à ses enfants ? Dans cette optique, nombreux sont les sociolinguistes à poser l'étude des pratiques et des représentations linguistiques comme point de départ théorique à l'analyse d'une part, des changements identitaires et d'autre part, des solidarités et des conflits intergroupes qui résultent de l'immigration (Lüdy, Py et ali, 1995; Forlot, 2008). À partir de cette approche générale, précisons les propositions théoriques qui ont été retenues dans le cadre de cette thèse.

1.2.2.1 D'une sociolinguistique des populations immigrantes à une sociologie langagière de la migration

L'un des apports importants des sociolinguistes fut de décrire et d'analyser les pratiques linguistiques des immigrants, particulièrement en ce qui a trait à la transmission et aux usages des langues d'origine (Deprez, 1994; Leconte, 1997) et en mettant l'accent sur leur répertoire linguistique pluriel (Lüdi et Py, 1995; Billiez et Trimaille, 2001). Ces recherches comportaient à bien des égards une visée sociale et didactique, soit de démystifier les préjugés qui caractérisent le parler des migrants en termes de handicaps et de « déficiences » linguistiques, et dont était notamment empreint le milieu scolaire (Lucchiani et al, 2008 : 11). Par le fait même, elles ont mis en lumière les attitudes péjoratives et dévalorisantes qu'entretiennent certains groupes d'immigrants à l'égard de leurs langues et qui sont notamment le reflet de leur manque de statut social et des perceptions négatives à leur endroit au sein de la société d'accueil (*Ibid.* : 11). Le travail des sociolinguistes permit entre autres de renverser ce rapport idéologique comme en témoigne l'élaboration de programmes d'enseignement des langues issues d'immigration qui, malgré leurs lacunes, accordent de manière grandissante une reconnaissance au plurilinguisme en milieu scolaire (voir McAndrew et Ciceri, 2003 et Castellotti, 2007 pour des perspectives comparatives sur le Canada et la France). La contribution de la sociolinguistique est également d'avoir établi que les changements, souvent profonds, que suscite chez l'individu le fait d'émigrer se traduisent dans son rapport aux langues. En effet, la façon de se positionner (représentations, attitudes, pratiques) face aux langues est étroitement liée aux histoires sociales et aux parcours individuels, desquels l'on peut tisser diverses stratégies identitaires en tension entre le refus de l'acculturation et le désir d'intégration. Par exemple, selon Deprez (2005), le choix ou non de maintenir et de transmettre la langue/variété de langue d'origine laisse transparaitre différentes stratégies et positionnements identitaires entre le rejet et la reproduction de la culture d'origine qui se répercutent dans l'intégration du migrant à différents réseaux sociaux.

Par ailleurs, le discours d'un immigrant sur sa maîtrise « sans accent » de la langue du pays d'accueil peut vouloir traduire l'affirmation d'une légitimité nationale qui cherche à compenser son expression parfois plus fragile au niveau physique (par exemple, le fait d'avoir la peau noire ou les yeux bridés dans une société à dominante blanche). À l'inverse, le refus d'apprendre et/ou de pratiquer la langue officielle du pays/de la région d'accueil peut rendre compte d'un sentiment de non acceptation de la part de la société d'accueil ou encore d'un désir de rester « soi ». Pour d'aucuns, il s'agit donc moins de se livrer à un exercice de théorisation (à entendre objectivation de paramètres) sur les notions d'identité et d'intégration que de s'employer à relever les discours qui les construisent et qui en font sens à travers l'« imaginaire linguistique » des immigrants (Lüdi et Py, 1995). En ce sens, plusieurs chercheurs se refusent à une essentialisation des liens entre langue et identité : « l'inclusion de la langue dans les identités sociales apparaît par conséquent, comme le résultat de trajectoires et de discours, plutôt que comme le fruit d'une association « naturelle » et immuable entre une langue et une identité donnée » (Lucchini et al., 2008 : 8). Ces recherches se fondent donc principalement sur une approche interprétative et qualitative des phénomènes sociolinguistiques que recouvre l'immigration et pour cause, se prêtent bien au croisement avec les recherches portant sur les minorités linguistiques qui insistent également sur l'importance des représentations sur les langues.

En revanche, cette perspective sociolinguistique sur l'immigration, sans pour autant diminuer l'importance des contacts et des réseaux maintenus avec la culture d'origine, se penche surtout sur les migrants en leur qualité d'immigrés, c'est-à-dire à partir du lieu que constitue la société d'accueil et qui s'articule autour d'un souci d'inclusion sociale et d'insertion scolaire. À cet égard, la dernière décennie a été marquée par des travaux qui proposent une conception plus globale de la migration, de manière à tenir compte à la fois de son pendant « émigration » et de son pendant « immigration ». Le sociologue Abdelmalek Sayad est l'une des voix[38] à s'être élevée contre la réduction du migrant à la figure de l'« immigré » et à plaider pour une pleine prise en compte de l'« avant » et de l'« après » migration. Gilles Forlot tire de ces enseignements une lecture nettement sociologique des pratiques langagières en contexte de migration :

[38] On peut renvoyer à l'ouvrage pionnier *Le paysan polonais* de Thomas et Znaniecki (1919) qui dès le début du 20e siècle incitait les sociologues à prendre en compte la migration autant à travers les phénomènes sociaux du pays d'origine que ceux du pays d'accueil.

> En effet, de ces nombreux travaux ne sortent pourtant pas vraiment de conclusions de nature sociologique qui expliquent les rapports entre migration et pratiques langagières. Ce que l'on examine principalement, c'est soit le processus d'adaptation sociale et linguistique, c'est-à-dire le moment qui caractérise la phase post-migratoire qui suit l'entrée des migrants, soit les langues elles-mêmes, maintenues, transférées ou transformées dans la mobilité. Rares sont ceux qui se penchent sur l'importance du *processus* migratoire complet considéré en tant que *projet* – réalisé ou non – dans la société dite d'accueil. En effet, les migrants sont souvent perçus comme des immigrants (ou des immigrés), alors que leur expérience s'appuie à la fois sur ce qu'ils vivent dans la société d'accueil, mais aussi sur une histoire vécue que toute analyse socio-anthropologique ou sociolinguistique se doit de saisir. La migration est un projet qui comporte une phase plus ou moins longue et intense de préparation. Ce facteur est crucial dans la compréhension des parcours de migration (Forlot, 2008 : 69).

Selon Forlot, le *projet migratoire* est résolument constitué d'une dimension linguistique dont le contenu a des retombées au niveau du *projet d'intégration*. Dans sa recherche ethnographique sur les Français établis à Toronto, Forlot (2008) montre que le choix de Toronto au lieu de Montréal comme destination canadienne peut être rationalisé au départ comme le désir d'apprendre une nouvelle langue (l'anglais) et de s'immerger dans un environnement « alterlinguistique » alors même que le choix d'émigrer dans un pays dont on parle l'une des langues officielles (le français) peut être perçu comme une façon de minimiser les risques d'intégration à un marché de l'emploi qui valorise le bilinguisme. Cet imaginaire migratoire peut résulter à l'arrivée en une prise de distance, voire en une rupture par rapport aux réseaux de la communauté francophone. En d'autres mots, pour Forlot, le migrant opère une évaluation de ses compétences linguistiques en fonction de leurs valeurs identitaire, intégratrice et marchande qu'il s'approprie ou rejette selon son projet migratoire. Dans un article récent, Deprez (2006) argumente que, en cette ère de mondialisation, les mouvements de population tendent à être appréhendés par le biais d'espaces transnationaux[39] et diasporiques qui font de la migration non pas une trajectoire linéaire unique, entre un départ et une arrivée, mais un constant va-et-vient réel ou symbolique fait de conflits, de contradictions et d'ambivalences entre un « ici » et un « là-bas ». Elle insiste sur l'idée que la circulation et les échanges entre ces espaces peuvent être interrogés d'un point de vue sociolinguistique, à savoir entre autres au niveau de la confrontation des parlers issus de l'immigration et des parlers perçus plus légitimes du pays d'origine (Correia-Labaye, 2005), de l'émergence d'une forme véhiculaire transfrontalière au détriment des variétés dialectales ou de langue

[39] Ce qu'Appadurai désigne de « global ethnoscapes » (1996).

régionales du pays d'origine (Boutet et Saillard, 2003) et de la concurrence entre un véhiculaire ou vernaculaire « ethnique » et des langues internationales comme l'anglais et le français dans les communications communautaires transnationales (Deprez, 2006 : 124). Deprez (2007) suggère également d'ouvrir la perspective sociolinguistique à la dimension langagière de la migration dans le sens où les interactions se construisent et les relations se situent dans et par le langage (dans son activité discursive, communicationnelle et énonciative). Il s'agit alors de procéder à un repérage de la mise en mots des espaces vécus et des espaces identitaires (le « chez-moi », la « maison », le « là-bas ») qui modèle l'expérience migrante et qui s'inscrit dans des pratiques et des tensions linguistiques particulières.

Dans le contexte de cette recherche doctorale, il m'apparaît de mise de mettre à profit ces deux approches. Je me suis tout d'abord intéressée aux rapports aux langues des immigrants francophones tels que mis en scène au sein du milieu minoritaire acadien. Je me suis surtout limitée aux pratiques et représentations linguistiques du français et de l'anglais de manière à dégager les enjeux identitaires qui y sont investis. En outre, si la problématique est nettement posée en fonction du terrain de recherche que constitue la société d'accueil acadienne, elle inclut également un regard sur le parcours migratoire individuel de chacun des intervenants. Il s'agit de susciter chez ces derniers un récit de vie qui évoque un « avant » et un « après », un « ici » et un « là-bas » sans pour autant les figer dans un espace-temps linéaire. À cet égard, la compréhension des motivations d'émigration peut être éclairante quant aux choix et pratiques linguistiques du migrant dans son milieu d'accueil : par exemple, le projet migratoire s'articule-t-il autour d'un désir d'apprendre l'anglais et de s'intégrer à un univers anglophone ou plutôt autour d'un désir de vivre au quotidien en français ? Il va sans dire que ces projections sociolinguistiques comportent des retombées communautaires dont l'approfondissement est nécessaire à l'analyse des processus d'adaptation et d'intégration. En ce sens, il est pertinent de s'interroger sur leurs représentations pré-migratoires du bilinguisme canadien et de la francophonie canadienne tel que déjà mentionné dans la section précédente.

1.2.2.2 L'immigration comme analyseur de dynamiques sociolinguistiques nationales et/ou régionales

L'immigration, telle qu'envisagée à partir du pays d'accueil, mène incontestablement à des discussions et à des débats théoriques sur l'idéologie et l'identité nationales, à savoir sur le modèle d'intégration préconisé quant à la prise en compte de la diversité ethnoculturelle. En effet, « si l'immigration dérange, c'est qu'elle interroge l'identité nationale en même temps qu'elle sème le doute sur les certitudes et la légitimité des mythes fondateurs de cette identité » (Baccouche, 1997a : 19). Plusieurs auteurs ont d'ores et déjà souligné le rôle de la langue dans la construction des États-nations et des identités nationales (Anderson, 1996; Heller, 1999). Les travaux du linguiste Daniel Baggioni (1997) montrent que la légitimité d'un peuple à former une nation a partie liée à sa capacité d'être « détenteur » d'une langue distincte, homogène qui en sert d'emblème identitaire. Ainsi, une étude sociolinguistique de l'immigration peut également s'orienter vers l'analyse des idéologies et des politiques linguistiques qui véhiculent les valeurs d'intégration et qui sous-tendent des mécanismes d'exclusion au sein de la société d'accueil. En ce sens, l'immigration peut constituer un analyseur[40] de dynamiques sociolinguistiques à un niveau plus macro. Cette proposition devient particulièrement intéressante à approfondir lorsqu'examinée à l'échelle d'une minorité nationale/régionale dont la principale langue « identitaire » et d'usage est autre que la langue d'intégration dominante au pays. En effet, les pays d'immigration ne renvoient pas à des entités homogènes; ils sont souvent eux-mêmes constitués de minorités linguistiques dont la légitimité sociohistorique se construit sur un rapport culturel distinct à la langue. L'intégration d'immigrants aux langues et aux origines diverses au sein de ces régions minoritaires peut ainsi révéler des enjeux, des tensions et des tendances sociolinguistiques propres à la situation politique du pays d'accueil. Cette problématique a notamment été mise en évidence par des sociolinguistes dont les terrains de recherche se situent en Catalogne (Espagne), en Picardie et en Corse (France). De par les similarités que ces recherches présentent avec la situation acadienne, il me semble opportun de faire état de leurs principales propositions théoriques desquelles je me suis nourrie.

[40] L'idée de concevoir l'immigration comme un « analyseur » revient à Nasser Baccouche (1997a) dont il a été question précédemment. Il s'agit ici de transposer cette approche à la sociolinguistique.

1.2.2.2.1 Langues minoritaires « en danger » : climat de concurrence linguistique

Les études menées en Catalogne sont particulièrement révélatrices quant à la concurrence linguistique que peuvent se livrer deux langues officielles au prestige inégal, concurrence qui se traduit au niveau de la population immigrante (Nussbaum, 2003 et 2006; Codo et Nussbaum, 2007). Indiquons dès maintenant que, dans une perspective comparative avec la situation canadienne, la Catalogne s'apparente davantage à la province de Québec dont il a été brièvement question à la section 1.1.2.1. Communauté autonome de l'Espagne, la Catalogne a deux langues officielles, soit le castillan et le catalan, et présente ainsi un certain parallèle avec le bilinguisme anglais-français qui a cours au Nouveau-Brunswick[41]. En revanche, c'est le catalan qui agit comme langue d'usage de l'administration publique, des médias nationaux et de l'enseignement selon une politique de normalisation mis en vigueur depuis le début des années 1980 (voir chapitre III de l'ouvrage de Boyer, 1991 qui en retrace les principaux aspects). De plus, la Catalogne jouit d'une majorité (concentration) territoriale de la population de langue maternelle catalane tout comme le Québec au niveau du français, alors que l'Acadie du Nouveau-Brunswick se trouve en position d'infériorité numérique. Il n'en reste pas moins que la situation catalane peut être éclairante pour ce projet de recherche puisqu'elle montre comment l'immigration se trouve au cœur de conflits politiques et d'idéologies linguistiques.

Depuis la chute du régime franquiste[42] à la fin des années 1970, les dirigeants politiques et militants catalanistes s'emploient à imposer le catalan comme « langue propre » de la place publique et à en généraliser l'usage informel, voire spontané auprès de l'ensemble de la population en Catalogne. La politique de normalisation s'inscrit dans un conflit historique entre le catalan et le castillan quant à l'hégémonie linguistique de l'espace social qui positionne le catalan comme une langue « en danger » du moment qu'elle ne se sera pas complètement substituée le castillan dans tous les domaines de communication. À partir de sondages récents portant sur les pratiques et les habitudes linguistiques des habitants de la Catalogne, Luci Nussbaum rapporte que « les compétences en catalan augmentent, surtout chez les jeunes, fait attribuable, en grande partie, à la transmission de la langue dans les couples mixtes, mais aussi à l'enseignement de la langue dans l'éducation obligatoire. **Par**

[41] Le gouvernement provincial québécois a une politique officielle d'unilinguisme français.
[42] Sous la dictature de Franco, le catalan a été interdit au sein de la sphère publique. Voir site de l'aménagement linguistique de Jacques Leclerc http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/espagnecatalogne.htm.

contre son utilisation dans la vie quotidienne semble plutôt diminuer et se cantonner aux usages formels » [c'est moi qui souligne] (Nussbaum, 2006 : 359). Nussbaum indique que de nombreux analystes s'inquiètent de constater que le castillan remplit la fonction de langue de communication interpersonnelle en dehors du gouvernement et de l'école. Elle ajoute par ailleurs que des études réalisées au sein des établissements scolaires montrent que les compétences en catalan à l'oral et à l'écrit diminuent comparativement aux années antérieures et qu'elles tendent de surcroît à être inférieures aux compétences en castillan (*Ibid.* : 358). Depuis la dernière décennie, cette opposition entre catalan et castillan se voit complexifiée par l'arrivée rapide et toujours croissante d'immigrants qui apportent de nouvelles langues et variétés de langues au paysage linguistique de la Catalogne, mais qui permet également de renforcer le castillan en raison de leur importante provenance latino-américaine et de leur établissement au sein de quartiers traditionnellement castillanophones (*Ibid.* : 361-62). La gestion du plurilinguisme au sein de l'institution scolaire, notamment en lien avec l'accueil d'élèves d'origine étrangère, permet de rendre compte d'une confrontation idéologique quant au statut de la langue catalane.

Dans un article récent, Eva Codo et Luci Nussbaum (2007) relèvent justement les tensions et les contradictions au niveau des discours institutionnels et des acteurs en milieu scolaire quant à l'articulation du plurilinguisme des élèves à la promotion et la transmission de la langue catalane. D'une part, on tient un discours qui présente le plurilinguisme comme un atout et une ressource au niveau des compétences communicationnelles de l'élève. La langue est alors conçue dans son rôle langagier large qui consiste à construire des connaissances et des représentations du monde (Codo et Nussbaum, 2007 : 279). D'autre part, on présente le catalan comme LA langue qui doit être consolidée par l'institution, toutes autres langues étant exclues de la véritable mission de l'école. Le plurilinguisme des élèves immigrants tend alors à être traité dans le prisme de la dichotomie linguistique historique entre castillan et catalan : la prédominance du castillan dans la rue semble ainsi être perçue comme portant atteinte à l'apprentissage et à la maîtrise du catalan (*Ibid.* : 281). Une réelle ouverture face au plurilinguisme est donc rendue difficile du fait de la peur que le catalan perde du terrain face à d'autres langues concurrentielles (castillan, anglais); peur qui est également nourrie de l'idéologie du standard qui rejette le mélange interlinguistique. En effet, alors que les enfants des familles immigrantes scolarisés en catalan mettent en œuvre des pratiques plurilingues aux marques transcodiques, les positions officielles recherchent plutôt des pratiques

monolingues catalanes, ce qui se traduit entre autres dans les épreuves de type normatif employées pour évaluer les compétences en catalan (Nussbaum, 2006 : 360).

Reprenant la distinction proposée par Gal et Woolard (2001) entre l'*authenticité* et l'*anonymat* comme base de l'autorité linguistique, Codo et Nussbaum avancent que :

> [L]a langue catalane se trouve prisonnière entre sa condition de langue identitaire, caractéristique qui lui a garanti sa survivance, et la volonté de certains collectifs de lui donner la condition de langue de l'espace public, c'est-à-dire, de langue anonyme.
>
> Ces deux positionnements idéologiques sont à la base des tensions entre ceux qui fondent la promotion de la langue catalane sur le fait qu'elle constitue l'expression la plus pure de l'identité et ceux qui réclament pour le catalan le statut de langues pour toutes personnes habitant le territoire (Codo et Nussbaum, 2007 : 285).

Cette tension se transpose au niveau des discours officiels sur l'immigration. Selon la logique de l'authenticité sur laquelle s'appuient les discours de défense des langues minoritaires, pour que le catalan ne soit plus en danger de disparaître, il doit être adopté par les immigrants lors de communications informelles. Le catalan deviendrait alors la langue de leur intimité, ce qui garantirait selon certains un plus grand engagement identitaire à son égard. Selon la logique de l'anonymat, le catalan constitue plutôt l'une des langues d'usage possibles des immigrants parmi d'autres. L'école a alors comme mission de transmettre le catalan comme langue de communication officielle sans pour autant l'imposer comme langue identitaire.

La situation catalane, bien qu'exposée très brièvement, montre que l'immigration constitue un analyseur des rapports aux langues qui sous-tendent le projet politique d'une collectivité. Les travaux cités plus haut illustrent par ailleurs le rôle des discours institutionnels dans la construction et la reproduction des idéologies linguistiques qui caractérisent une minorité sans État. Dans le cadre de cette thèse, il me semble tout à fait pertinent de réfléchir à cette confrontation idéologique dans le contexte de l'immigration au sein des communautés francophones minoritaires. La tension entre « langue identitaire » et « langue commune » transparaît-elle également dans les discours sur l'immigration en milieu francophone minoritaire en ce qui a trait au statut du français ? L'expression « immigration francophone » indique d'ores et déjà une catégorisation linguistique de l'immigrant qui laisse entrevoir sa participation (imposée) à l'opposition entre les deux grandes communautés linguistiques du

Canada. Ces enjeux seront approfondis au chapitre 4 par l'entremise d'une analyse des discours institutionnels portant sur l'immigration francophone en milieu minoritaire.

1.2.2.2.2 Constructions et catégorisations sociolinguistiques

En plus de nous renseigner sur les idéologiques linguistiques et politiques qui président au sein de la communauté d'accueil, l'immigration constitue également un analyseur de sa situation sociolinguistique au niveau des pratiques et des représentations des langues. Ce rôle d'analyseur devient d'autant plus pertinent à approfondir lorsque cette communauté d'accueil constitue une minorité linguistique au sein d'un État-nation. Jean-Michel Éloy le propose en les termes suivants :

> La situation d'immigration se présente alors comme un catalyseur ou un révélateur de la situation du pays et de la région d'accueil : car le discours descriptif est pour le nouvel arrivant une analyse à toutes fins pratiques. En gros, c'est une sorte de situation expérimentale : **notre hypothèse est que l'immigration peut être un révélateur du répertoire régional, c'est-à-dire à la fois des variétés perçues et des normes perçues** (Éloy, 2002 : 80) [c'est moi qui souligne].

Partant de l'idée que les locuteurs issus de l'immigration se font des idées sur les langues et qu'ils en constituent des interprétants, il devient fort pertinent de se pencher sur leurs attitudes et leurs représentations à l'égard de la langue minoritaire de la communauté d'accueil. Ils agissent en quelque sorte en tant que baromètres des discours dominants qui circulent sur les langues au sein de leurs réseaux sociaux. Pour ce qui est de la situation acadienne, les positionnements des immigrants peuvent certes être révélateurs de la situation de diglossie tel que proposé plus haut, mais ils peuvent également amener à constater des transformations vers une plus grande reconnaissance et acceptation de la langue minoritaire, en lien avec des mouvements plus récents de revalorisation de celle-ci. En ce sens, il devient particulièrement instructif de porter attention à leur usage de catégories linguistiques pour désigner le français minoritaire. Le désignent-ils de « langue », de « patois », de « parler » ? Emploient-ils l'expression « mélange de langues » pour la caractériser ? Si oui, en quels termes ? Plus généralement, entretiennent-ils des attitudes favorables, indifférentes ou défavorables à l'égard de la variété de français régionale ? Comment situent-ils *leur* français par rapport à celui de la région ? Et quel est le rôle de la pression normative du français standard dans ces

évaluations ? Qui plus est, il est intéressant de faire un examen de leur conception plus « descriptive » des langues et variétés de langues en présence. Établissent-ils des frontières figées et étanches entre celles-ci ou perçoivent-ils les pratiques linguistiques locales sous forme de continuum et de répertoire plurilingue ?

Cela étant dit, les représentations linguistiques des immigrants ne sont pas un canevas vierge au moment de leur établissement. Éloy indique que leurs attitudes linguistiques à l'égard de la langue régionale peuvent avoir partie liée à la situation sociolinguistique de leur pays/région d'origine. En d'autres mots, la présence ou l'absence de tradition de diversité linguistique, de mélanges de langues et d'idéologies du standard et du monolinguisme au sein de la culture d'origine peuvent avoir un impact sur la façon dont les immigrants se représentent la langue minoritaire du milieu d'accueil (Éloy, 2002 : 81). La population immigrante interviewée pour les fins de cette recherche étant d'origines très diverses, il m'a été possible d'approfondir cette piste d'interprétation.

1.2.2.2.3 Légitimité linguistique et intégration

Lorsqu'il est question d'intégration linguistique de populations immigrantes au sein d'une société d'accueil, la position institutionnelle consiste généralement à orienter la problématique vers l'acquisition de langue(s) nationale(s) ou de langue(s) officielle(s), selon la terminologie étatique employée[43]. Cette approche privilégie toutefois une représentation homogénéisée et standardisée de la/des langue(s) en question sans tenir compte de la variation des pratiques linguistiques qui participe de la formation des groupes et par conséquent, des mécanismes identitaires d'inclusion et d'exclusion propres à ceux-ci. En effet, la forme standard d'une langue n'agit pas toujours à elle seule en tant que « langue d'intégration ». Qui plus est, l'espace linguistique national peut être caractérisé par la présence de langues régionales minoritaires qui ne sont pas reconnues officiellement mais dont la pratique joue un rôle indéniable dans la constitution d'un sentiment d'appartenance collectif. Contrairement à l'approche dominante, Jean-Michel Éloy propose d'examiner comment ces langues non officielles et/ou non standards contribuent au processus d'intégration des immigrants :

[43] Voir entre autres *Connaissance des langues officielles chez les nouveaux immigrants : à quel point est-ce important sur le marché du travail?* (2005), http://www.statcan.gc.ca/pub/89-624-x/89-624-x2007000-fra.pdf

> Assez rarement, les questions liées à l'immigration sont mises en rapport avec les langues et les cultures dites « régionales ». Or, ces langues offrent un potentiel d'intégration important, en tant que signes propres aux autochtones. C'est donc une vraie question d'utilité sociale, en même temps qu'un cas intéressant (Éloy, 2003a :134).

Le cas du picard et du corse sur le territoire français fournissent des exemples éloquents puisque contraires du potentiel d'intégration dont sont investies les langues régionales par rapport à des populations immigrantes. Ces deux situations permettent de révéler le lien entre légitimité linguistique et légitimité identitaire. De plus, elles permettent de souligner le rôle que peut jouer la diglossie dans les rapports intergroupes. Par rapport au français langue d'État en France, les immigrants en Picardie et en Corse doivent également se positionner face à une langue minoritaire régionale qui caractérise plus spécifiquement l'identité linguistique et culturelle de leur communauté d'accueil.

En Picardie, région du Nord de la France, Jean-Michel Éloy constate chez les immigrés[44] une forte reconnaissance du picard comme langue des échanges quotidiens : « Ces derniers nous livrent une évidence massive : dans cette région, on parle picard, et si on est ouvrier il est indispensable de l'apprendre – ou du moins d'en apprendre des bribes – pour s'intégrer dans la vie de tous les jours » (Éloy, 2003a : 139). Par rapport au français langue dominante, le picard est donc loin d'être occulté, au contraire il fait l'objet depuis quelques décennies d'une dynamique revendicatrice en tant que « langue régionale », véritable processus de *reconnaissance-naissance* selon Éloy, qui reprend ainsi le concept de J.-B. Marcellesi, et auquel contribuent les locuteurs issus de l'immigration (Éloy, 2002 : 81). Qui plus est, parler picard semble participer de la construction d'une identité régionale chez ces derniers : « ils aiment et veulent le picard, langue de leur classe sociale, langue de la région où ils ont « repris racine ». Certains font le lien avec leur piémontais ou leur kabyle familial, également dévalorisé dans la société du pays d'origine » (*Ibid.* : 140). Il est intéressant de souligner que l'auteur constate dans les discours des témoins un rapprochement entre la langue d'origine familiale et la langue régionale (picard) au niveau de l'affectif. Ils les perçoivent comme des langues intimes, cryptiques toutes deux réunies et solidaires sous un même rapport diglossique qui en fait des langues exclues et stigmatisées face au français standard, langue légitime des institutions françaises. Ce rapprochement ne va toutefois pas de soi. Comme il en sera question plus loin, la situation est grandement différente en Corse où la langue d'origine

[44] Il s'agit de Français issus de l'immigration, désignés en termes de 1ère, 2e ou 3e génération.

familiale et la langue régionale (corse) s'opposent dans un rapport conflictuel au niveau des représentations des témoins issus de l'immigration.

Par ailleurs, certains immigrés font usage du picard en tant que stratégie consciente d'intégration : adopter certains termes emblématiques permet d'être inclus au « nous » collectif et de marquer son appartenance à la communauté « authentique » locale (Éloy : 2003b : 85). L'identité locale du Nord est largement attribuée au monde minier (industries lourdes), métier qui est occupé par une part importante d'immigrés (Polonais, Italiens, Maghrébins). Des pratiques picardisantes servent ainsi à se construire une légitimité identitaire différente de celle de la pratique du français (standard) : les premières sont liées à l'univers local et ouvrier et les secondes, à l'univers national et scolaire. Cette dimension intégratrice et légitimante de la langue régionale m'a particulièrement interpellée. Cette recherche de doctorat explore justement cette dimension dans le rapport qu'entretiennent les immigrants francophones au français régional du sud-est du Nouveau-Brunswick.

La situation en Corse présente toutefois un autre portrait qui permet plutôt de souligner un sentiment d'exclusion et de rejet vécu à travers le rapport à la langue régionale. Jean-Michel Géa (2005) a mené une étude intergénérationnelle de familles marocaines afin entre autres d'examiner leur rapport à la langue corse, langue minorée par rapport à l'hégémonie du français comme langue de l'État. Il problématise en ce sens : « faire une place à ces témoins [maghrébins] éclaire la situation sociolinguistique de l'île et permet de se demander pourquoi après plus de trente années passées dans des domaines d'activité encore largement corsophones, les primo-migrants oblitèrent si fermement la langue régionale » (Géa, 2005 : 68). En effet, en ce qui a trait aux pratiques linguistiques, Géa constate que l'appropriation du corse demeure très limitée à quelques traits prosodiques et lexicaux et s'observe presque uniquement chez les jeunes de la troisième génération[45] (Géa, 2005 : 59). Il explique tout d'abord ce phénomène par le faible prestige du corse face au français. Dans les représentations diglossiques des témoins, le corse est perçu comme très peu rentable au niveau du marché du travail pour lequel il n'agit pas comme facteur d'insertion supplémentaire. Le français est pour sa part rattaché au capital socioéconomique et à l'intégration nationale (langue de l'État), valeurs symboliques et instrumentales particulièrement importantes pour une population dont le projet migratoire est d'accéder à de

[45] Il s'agit alors des petits-enfants des immigrants nés sur l'île.

meilleures conditions de vie (*Ibid.* : 71-72). En revanche, Géa est d'avis que la très faible appropriation du corse au sein de la communauté maghrébine s'explique surtout par un sentiment de rejet et de stigmatisation de la part de la société corse. L'auteur note parallèlement un certain repli sur soi chez la communauté maghrébine qui ne possède que très peu de liens sociaux avec les « autochtones » de l'île, mais auquel des actes xénophobes commis à son égard ne sont pas étrangers ajoute-il (*Ibid.* : 66). Le refus d'apprendre et de parler corse constitue alors une voie de résistance, par auto-exclusion, contre la domination ressentie :

> Ainsi, tant que les Maghrébins se sentiront marginalisés et que la langue corse sera perçue comme un emblème de leur rejet (« Arabi fora »)[46], leur basculement dans la corsophonie sera d'autant plus improbable que le français offre en même temps une échappatoire. Dans cette perspective, ne pas parler corse devient la marque en négatif d'une identité maghrébine préservée, une manière de ne pas se subordonner à une société qui exclut (Géa, 2005 : 73).

L'arabe constitue dans ce contexte le principal marqueur d'identité du groupe, le « we code » par lequel la communauté maghrébine se distingue d'une autre communauté à laquelle elle estime ne pas appartenir et dont le corse constitue le « they code » (Géa, 2005 : 74). Pour l'auteur, il s'agit d'un cas de « minorité de la minorité » où chacune se sent menacée d'assimilation et d'acculturation par rapport à un autre groupe linguistique dominant. Il s'ensuit un mode d'identification identitaire conflictuel et oppositif aux deux langues minoritaires, l'arabe et le corse. Au niveau des identités, les deux langues sont donc perçues comme étant mutuellement exclusives. Dans la conclusion de son article, Géa propose qu'une compétence en corse pourrait permettre à la population d'origine étrangère de se construire une réelle légitimité en tant qu'habitant de l'île, statut qui leur est encore trop souvent refusé : parler corse serait symbolique d'une certaine « authenticité » identitaire reconnue par l'ensemble de la population. Il indique toutefois que l'avenir de la langue corse sur l'île repose plus profondément sur la capacité de la société corse à se réinventer à partir de l'intégration de nouveaux éléments :

> Pour que la langue corse soit une réalité dans la Corse de demain, il lui faudra surtout gagner de nouveaux locuteurs. Ces locuteurs sont parmi la jeunesse « d'origine » mais aussi parmi les membres des autres communautés présentes sur l'île, notamment parmi la plus importante d'entre elles, la communauté maghrébine. […] c'est précisément l'un des grands paris de la

[46] Graffitis muraux qui signifient en corse « Les Arabes dehors ».

> société corse actuelle que de reconnaître dans cette immigration une part de l'avenir de sa langue (Géa, 2005 : 76-77).

En somme, le positionnement face à la langue régionale permet de révéler des enjeux identitaires intercommunautaires. L'intégration de la langue régionale au répertoire du migrant peut être le reflet de relations harmonieuses et d'un sentiment d'acceptation et de légitimité au sein du milieu d'accueil. Il s'ensuit alors la reconnaissance de la langue régionale en tant que langue légitime de certaines situations de communication. L'exclusion de la langue régionale au niveau de l'identité du locuteur rend compte au contraire de tensions intergroupes qui peut révéler un sentiment de marginalisation et de stigmatisation. Le refus de la langue régionale signifie alors un refus d'association au groupe qui en fait sa principale marque d'appartenance. Dans un tel contexte, il va sans dire que la langue minoritaire de la communauté d'accueil joue un rôle de taille dans les positionnements identitaires et les stratégies d'intégration mis en œuvre de par et d'autres. Ces deux études de cas soulèvent des questions des plus intéressantes par rapport à la situation acadienne. La région du sud-est du Nouveau-Brunswick est marquée par un mélange de langues entre le français, l'anglais et l'acadien traditionnel que l'on nomme le chiac. Selon des recherches sociolinguistiques récentes (entre autres, Boudreau et Perrot, 2010), cette variété de français contient une forte symbolique identitaire. Il y a alors lieu de s'interroger sur la valorisation ou la dévalorisation dont fait l'objet l'identité linguistique de la communauté d'accueil au sein de la population immigrante. Plus précisément, cette dernière perçoit-elle des profits rattachés à la connaissance du chiac ? Par exemple, l'appropriation du chiac participe-t-elle de stratégies d'intégration ? Sa connaissance a-t-elle partie liée à la construction d'une légitimité identitaire locale ? Autant de questions pour lesquelles cette recherche de doctorat s'emploie à avancer des propositions interprétatives.

1.2.3 Synthèse

Dans ce chapitre, l'immigration francophone en milieu minoritaire a été présentée à l'intersection de plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, d'où la perspective interdisciplinaire retenue dans le cadre de cette recherche. La problématique de recherche articulée autour d'une minorité de la minorité exige une approche à la fois ancrée dans le champ d'étude des minorités linguistiques et de l'immigration. Le recoupement entre ces deux

champs est assuré par une approche sociolinguistique. La langue comprise en tant que productrice d'identités, de frontières intergroupes, de facteurs de distinction et de dissociation constitue une riche voie d'analyse pour l'immigration en milieu minoritaire.

Chapitre 2 Construction des savoirs, méthodes et terrain[47]

2.0 Introduction

La problématique de recherche et l'approche théorique étant posées, il s'agit désormais de préciser l'orientation épistémologique et méthodologique donnée à cette recherche de manière à en situer les principales prises de position. Dans un premier temps, je débuterai par une réflexion sur la construction des savoirs en explicitant les choix épistémologiques qui sous-tendent ce projet de recherche. Plus précisément, il sera question de réfléchir aux fondements et aux modalités de la recherche qualitative et de l'approche interprétative qui ont présidé à la réalisation de cette thèse. Suivra une présentation conceptuelle sur les notions d' « idéologie » et de « représentation » linguistiques qui permettra de préciser le type de matériau d'analyse dont il est question dans cette thèse en cohérence avec mon positionnement épistémologique. Dans un second temps, je passerai en revue les points forts de la méthode adoptée en développant plus particulièrement la triangulation méthodologique qui constitue le cœur du terrain de recherche. Les trois types de données construites pour l'analyse, soit les entretiens, les observations ethnographiques et les documents écrits, seront ainsi explicités. La notion de terrain sera également approfondie. En revanche, on notera que les questions épistémologiques et méthodologiques ne seront pas épuisées dans le cadre de ce chapitre mais seront également soulevées et traitées tout au long des chapitres subséquents lorsque jugé nécessaire. En effet, il m'a paru pertinent d'approfondir certains aspects de l'approche dans le contexte direct de l'analyse du terrain plutôt que de les aborder en un seul moment de l'écriture, reflétant par le fait même le caractère itératif/récursif de ce travail.

---

[47] Mise en garde : à force de discussions avec Didier de Robillard, j'ai graduellement pris conscience du fait que je me situe au carrefour de deux traditions épistémologiques différentes qui sont liées aux deux champs intellectuels qui me façonnent : l'Amérique du Nord et l'Europe. Les racines philosophiques de ces deux sources d'influence, d'une part, analytiques et d'autre part, herméneutiques, ne sont pas toujours compatibles bien que j'ai eu tendance à les arrimer dans l'interprétation de mes lectures. Un lecteur averti pourrait donc relever certaines incohérences dans ma façon d'écrire et d'employer des références. Je commence tout juste à saisir que l'approche interprétative est constituée de pensées divergentes notamment en ce qui a trait aux questions qui touchent au statut du réel, à l'autonomie du sens, au rôle du discours et à sa matérialité. Bien que je reconnaisse là l'existence d'un problème épistémologique de fond, cette prise de conscience a été trop tardive pour m'y attaquer durant mon doctorat. Je remets donc cet exercice d'approfondissement à un projet ultérieur.

2.1 De l'épistémologie

2.1.1 Pour quelle construction des savoirs ?

La recherche en sciences humaines et sociales ne s'inscrit pas dans un modèle unique; sa réalisation est le résultat d'une construction historicisée et située. En ce sens, elle ne se trouve jamais indépendante de ses conditions historiques et sociales de production qu'il convient au chercheur d'expliciter. Cette perspective à l'endroit du savoir scientifique découle de l'approche constructiviste, dont les penseurs sont multiples (Schütz, Berger et Luckmann, Latour), et concerne autant le statut des « données » que l'activité même de recherche : « constructivism is concerned with how knowledge arises, what concept of knowledge is appropriate and what criteria can be invoked in the evaluation of knowledge » (Flick, 2004 : 89). Ainsi contrairement au courant positiviste (hypothético-déductif) qui veut que la science aboutisse à la vérité objective sur des faits sociaux, il s'agit ici de concevoir la connaissance scientifique comme une interprétation de la réalité fondée sur les représentations et les vécus des acteurs, le chercheur étant lui-même un être social et socialisé. Cette recherche de doctorat souscrit à cette approche épistémologique qui se trouve présentée dans son paradigme interprétatif[48] à la section 2.1.1.1.

D'autre part, dans le contexte intellectuel actuel mondialisé qui se joue des frontières et des découpages traditionnels et nationaux, « la transformation des modes de communication a modifié en profondeur les conditions d'exercice de la recherche » (Maingueneau, 2005 : 65).

[48] Il est à noter que les termes « qualitatif » et « interprétatif » sont employés ici de manière quasi équivalente. Mes lectures (Blanchet, 2000; Mucchielli, 1996, Flick, 2004; Paillé et Mucchielli, 2005) me portent également à croire qu'il y a une très grande intersection entre les deux, voire un certain flou quant à leur utilisation respective. Les méthodes qualitatives impliquent une analyse interprétative, c'est-à-dire la recherche du sens au lieu de la recherche de lois et de régularités qui est le fait des méthodes quantitatives. En raison des délais imposés à la réalisation de cette thèse, il ne m'a pas été possible de creuser davantage ces deux dimensions épistémologiques. Je suis toutefois consciente de la nécessité de les adresser plus directement dans la continuité de mes recherches. Une distinction s'impose toutefois entre « compréhension » et « interprétation ». Le premier laisse entendre que le chercheur peut se substituer à l'acteur pour en comprendre le vécu exactement à son image : « L'approche compréhensive postule ensuite la possibilité qu'a tout homme de pénétrer le vécu et le ressenti d'un autre homme (principe de l'intercompréhension humaine) » (Mucchielli, 1996 : 30). L'approche interprétative avance plutôt que le chercheur ne peut jamais complètement prendre la place de l'acteur : il « traduit » le sens que l'acteur donne à son vécu; le chercheur interprète à travers son expérience et son projet de recherche et procède à des choix et des catégorisations en conséquence. Robillard indique que cela signifie « ni l'affirmation écrasante de l'ego du chercheur, ni l'effacement total du chercheur devant l'autre en prétendant le « comprendre » totalement, ni le conformisme à ce que l'on imagine que le destinataire souhaite entendre que l'on dise de l'autre, ni à ce que l'autre dont on parle souhaite que l'on dise de lui… » (Robillard, 2008 : 76). Je souscris à cette proposition.

Jan Blommaert évoque la notion de « world system » (système mondial) comme cadre contextualisant dans l'appréhension des espaces discursifs qui façonnent notre environnement :

> We have to conceive of communication events as ultimately influenced by the structure of the world system. In an era of globalisation, the threshold of contextualisation in discourse analysis or sociolinguistic can no longer be a single society (or even less a single event) but needs to include the relationship between different societies and the effect of these relationships on repertoires of language users and their potential to construct voice (Blommaert, 2005: 15).

Cette mise en relation « globale » des phénomènes se traduit par la constitution d'un regard fondamentalement interdisciplinaire qui fait appel à des pratiques scientifiques hétérogènes (*Ibid.* : 16). Bien que je conçoive mon travail avant tout à titre de sociolinguiste, il m'est apparu primordial de faire appel aux enseignements décloisonnés de disciplines connexes dans le souhait de donner sens à la complexité de la problématique de l'immigration en milieu minoritaire acadien. Mes principales sources d'influences font ainsi l'objet d'un exposé au point 2.1.1.2 et se verront consacrées dans la présentation méthodologique au point 2.2 du chapitre.

En dernier lieu, ces considérations sur la construction des savoirs nous mènent à une discussion sur la posture du chercheur, à savoir sur la conception de mon rôle, de mon engagement et de mes responsabilités en tant que dimension éthique, politique et réflexive de ce travail (section 2.1.1.3).

2.1.1.1 Sens, interprétation et relation

Sans pour autant entrer dans les détails des traditions scientifiques, rappelons que la recherche qualitative prend diversement racine dans la conception herméneutique des sciences de Dilthey, dans la sociologie compréhensive de Weber ainsi que dans la phénoménologie de Husserl. Ses fondements constructivistes peuvent s'articuler ainsi :

> Le seul réel connaissable est la signification qu'un esprit humain attribue aux choses en les organisant à sa façon. La connaissance est un système ouvert d'interactions, de récursions, d'évolutions, en équilibre dynamique. La connaissance s'organise en même temps qu'elle

> organise le réel (en s'appuyant sur lui)[49], et la représentation que le sujet se construit d'un phénomène connaissable agit alors sur ce phénomène […] qui s'en trouve modifié, ce qui modifie à nouveau la représentation construite, etc. (Blanchet, 2000 : 68).

Il s'agit ainsi de statuer que les « les représentations sont les connaissances » (Blanchet, 2007 : 272; Le Moigne, 1995 : 69) : la réalité sociale est ainsi nécessairement médiatisée par la mise en discours de l'expérience humaine par les acteurs sociaux.

Pour ce faire, l'approche interprétative et qualitative s'opère à partir d'un certain empirisme inductif qui consiste à partir du terrain pour construire des propositions significatives sur un phénomène donné (bien que le chercheur ne soit en aucun moment de la recherche un « canevas vierge » : il est empreint d'hypothèses et d'idées préconçues). Elle diffère ainsi radicalement de l'approche hypothético-déductive qui consiste plutôt à partir d'un ensemble théorique d'hypothèses dont l'objectif est de confirmer ou d'infirmer par expérimentation contrôlée ces hypothèses. C'est par souci de décrire des phénomènes à l'échelle micro, c'est-à-dire des interactions de la vie quotidienne dans leur variabilité, que des chercheurs en sciences humaines et sociales ont popularisé la méthode qualitative. En effet, l'un des reproches que l'on a adressé à l'approche hypothético-déductive est d'avoir procédé à des généralisations abusives en réduisant la complexité et la profondeur inhérentes à tout phénomène social (Blanchet, 2000 : 29). Dès les années 1920, les sociologues de l'École de Chicago ont beaucoup fait pour valoriser les recherches de terrain qui, selon eux, ne se laissent pas appréhender par des outils statistiques mais bien par la participation du chercheur au milieu social qu'il étudie. Ensuite, et surtout à partir des années 1960, les courants de recherche de l'interactionnisme symbolique (Mead, Blumer), l'ethnométhodologie (Garfinkel), la sociolinguistique interactionnelle (Gumperz) et l'ethnographie de la communication (Hymes) ont contribué à placer l'action humaine dans son contexte social, c'est-à-dire à établir que le sens n'est pas « donné » mais est plutôt tributaire des conditions d'interaction dans lesquelles il se construit. Conséquemment, le paradigme interprétatif investit la notion de « Sujet » « considérant que l'homme est « l'objet » de sa propre démarche de connaissance, il ne peut inévitablement être que subjectif[50], c'est-à-dire ici,

---

[49] Le passage entre parenthèses soulève une petite réserve puisqu'il implique indirectement que le réel existe et qu'il est accessible de manière identique à des personnes différentes. Or, les publications plus récentes de Blanchet me semblent dissiper cette ambiguïté (voir Blanchet, 2007 : 272-275).

[50] La notion de subjectivité mérite quelques précisions. Dans une certaine tradition scientifique (hypothético-déductive), la subjectivité s'oppose à l'objectivité et renvoie à un manque de distance et de neutralité du chercheur. Comme je l'expliquerai au courant du chapitre, mon positionnement épistémologique se situe

interprétatif » (Blanchet, 2000 : 30). Suivant Alain Touraine, le Sujet fait référence à l'individu en tant qu'acteur social, c'est-à-dire entendu comme étant capable de donner sens à son action et de réfléchir à son identité (voir Moïse, 2009 : 46). En bout de ligne, la recherche qualitative suppose une ouverture à l'autre puisqu'il se fonde sur la « relation »[51], surtout sur la « qualité » de cette dernière : relation du chercheur à ses interlocuteurs ainsi que l'inverse, relation du chercheur face à son terrain, à la communauté/société dans laquelle il s'investit, relation entre les divers groupes étudiés, relation des acteurs face à leur groupe, etc. Mais plus précisément dans le processus d'analyse, et suivant un principe fondamental de la systémique du constructivisme tel que nous le rappellent Paillé et Mucchielli, la recherche de sens est guidé par la mise en relation des phénomènes observés : « Le sens émerge[52] d'une mise en relation et, une des formes de cette mise en relation, est l'insertion du phénomène en question dans un ensemble de phénomènes qui dépendent de lui et dont il dépend » (Paillé et Mucchielli, 2005 : 55).

L'approche interprétative et qualitative est bien entendu transposable à l'ensemble des sciences humaines et sociales. Dans la suite du propos, il m'importe de faire valoir plus particulièrement l'intérêt et la pertinence qu'elle présente pour l'étude des phénomènes linguistiques et langagiers. Il s'agit de voir en quoi les principes épistémologiques énoncés plus haut se traduisent dans la conception de ce que constitue la « langue ». Cela m'amène par ailleurs à soulever le caractère résolument interdisciplinaire de ce travail.

---

complètement à l'extérieur de ce débat. J'entends la subjectivité essentiellement en rapport à la notion de sujet, le chercheur étant lui-même un sujet. Le caractère de ce qui subjectif relève de l'explicitation de l'acteur social eu égard au sens qu'il attribue à son action et à sa conception des phénomènes sociaux. En ce sens, je devrais sûrement discuter d'intersubjectivité puisque le sujet s'insère dans une histoire et une société qui fait qu'il partage ses représentations et ses schémas d'interprétation avec d'autres individus. Dans la continuité des propos tenus à la note 47, je me rends compte que la notion de subjectivité a été employée différemment selon les penseurs et que les distinctions tiennent à des arrière-plans philosophiques dont je ne maîtrise pas encore tous les aspects. Pouvoir les expliquer dépasse donc mes connaissances actuelles en la matière.

[51] Chez beaucoup d'auteurs, on retrouve plutôt le terme « interaction » (notamment Gumperz). Or, suivant la réflexion de Robillard (2008) qui lui-même s'inspire de Ricoeur, je lui ai préféré le terme « relation » qui est plus englobant puisqu'il ne se réfère pas seulement à une situation concrète de communication (entretiens, échanges sur le terrain, etc.) mais s'inscrit également dans une dimension historique. Depuis les poststructuralistes (Foucault, Bourdieu), l'histoire est par ailleurs établie comme une dimension incontournable des recherches en sciences humaines et sociales.

[52] Le sens n'apparaît toutefois pas de lui-même au chercheur, il est le résultat d'une construction sociale, politique et historique.

2.1.1.2 Interdisciplinarité : au carrefour d'univers interprétatifs

En réaction à l'hyperspécialisation du savoir scientifique et à la complexité grandissante des phénomènes sociaux et humains actuels, plusieurs chercheurs plaident pour un dépassement des frontières disciplinaires. Il est désormais commun pour un chercheur d'arrimer plusieurs courants de pensée les uns aux autres tout en maintenant une cohérence épistémologique d'ensemble. Ma propre pratique de recherche se nourrit essentiellement de trois univers interprétatifs aux nombreux recoupements : l'ethno-sociolinguistique de la complexité, l'anthropologie linguistique et la sociolinguistique critique; ainsi que de la pensée de chercheurs qui se situent eux-mêmes en marge de disciplines institutionnalisées : Didier de Robillard, Philippe Blanchet, Jan Blommaert, Monica Heller. Je reprends dans ce qui suit leurs principaux enseignements qui ont forgé ma perspective de recherche.

Le paradigme interprétatif-qualitatif introduit la notion de complexité au niveau de son approche de la connaissance. L'œuvre d'Edgar Morin constitue un plaidoyer pour une science/méthode de la complexité dont le programme dépasse toutes frontières disciplinaires. En effet, Morin remet en question les principes sur lesquels s'est fondée la science au sens classique du terme : la simplification, la réduction et l'unidimensionnalité :

> Mais, bien que guidée par le mythe de la simplification, l'aventure scientifique est une aventure complexe où l'acharnement empirique d'observations, d'interrogations, d'expérimentations a finalement ramené au premier plan ce qui avait été chassé par principe : le *complexe* (Morin, 1982 : 296).

Sa pensée a trouvé des échos au sein de nombreux ouvrages dont entre autres *La linguistique de terrain* (2000) de Philippe Blanchet ainsi que *Langues, contacts, complexité* (2003) dirigé par Philippe Blanchet et Didier de Robillard. Ces contributions vont toutes dans le sens d'adopter une pensée complexe concernant le concept de « langue ». À l'instar de Morin, Blanchet souligne trois principes fondamentaux auxquels fait appel la pensée complexe (Blanchet, 2000 : 65) :

1) le principe dialogique (intégration des antagonismes et des contradictions)
2) le principe de récursivité (rétroaction plutôt que causalité linéaire)
3) le principe hologrammique (le tout est dans partie qui est dans le tout)

Par conséquent, il s'agit de concevoir la « langue » non pas comme un objet réifié, c'est-à-dire uniforme et homogène, mais comme une construction sociale investie de représentations collectives et porteuse des projets politiques qui constituent les sociétés. Les pratiques linguistiques hétérogènes, les frontières souples et symboliques qui positionnent celles-ci à l'intérieur des grands ensembles politiques et identitaires, la diversité linguistique ainsi que le plurilinguisme concourent tous à concevoir la « langue » de manière à la fois contextualisée et historicisée (Robillard, 2001; Blanchet, 2003). Je suis donc en cela Robillard (2007b) qui propose de tenir compte de la dimension *L*, soit langues, langage et discours, de manière à intégrer une conception globale et complexe des phénomènes linguistiques en évitant de compartimenter et de dichotomiser, tel que l'enseigne l'héritage de Saussure[53]. Par conséquent, bien que l'on puisse catégoriser les formes linguistiques parlées dans la région de Moncton de « français », « anglais », « français acadien », « chiac », et qu'il soit pratique de les désigner ainsi, il est à retenir que les frontières des espaces qu'elles investissent sont poreuses et sujettes à conflit tant chez les linguistes que chez les locuteurs[54]. Tel que le souligne Blommaert, dans une telle posture sociolinguistique, « we shall have to address rather complex, equivocal, messy forms of language » (Blommaert, 2005 : 15). Suivant le paradigme interprétatif, il s'agit de traduire ces formes linguistiques à partir des perceptions et des représentations que les locuteurs mettent en discours pour caractériser leur expérience linguistique. Selon Blommaert, la notion de « langue », loin d'être un système abstrait et délimité, correspond à un ensemble de variétés et de variation linguistiques qui recouvre un sens social pour les acteurs sociaux qui en font usage :

> In analysing language-in-society, the focus should be on *what language use means to its users*. We can, and must, start from the observation that language matters to people, that people make investments in language, and that this is a crucial part of what they believe language does for them and what they do with language. Consequently, we need to find out *how* language matters to people (Blommaert, 2005: 14).

Pour ce faire, les notions d'interaction et de contexte social, qui s'actualisent sur le terrain au sens qualitatif du terme, doivent être centrales au travail de recherche. En effet, l'usage de la langue est appelé à se transformer selon la situation de communication témoignant du

---

[53] Voir l'ouvrage de Robillard (2008) dans lequel il distingue les *LSDH* (langues stabilisées, décontextualisées, homogénéisées) édifiées par la technolinguistique des *LICH* (langues instables, contextualisées, historicisées, hétérogènes) de l'ontolinguistique.

[54] Je redirige le lecteur au chapitre 7 pour une discussion plus détaillée sur les enjeux de la nomination des langues.

répertoire linguistique de tout locuteur (plutôt que de « sa » langue au singulier) ainsi que des positionnements sociaux et des stratégies identitaires en jeu dans chaque interaction verbale (voir la sociolinguistique interactionnelle de Gumperz, 1989). Si le contexte se construit dans l'interaction au cours de laquelle les locuteurs renégocient et recadrent leurs positionnements, il s'inscrit également dans une histoire et des enjeux sociaux qui dépassent l'interaction en tant que telle (voir Moïse, 2009 : 127-128). S'attarder aux statuts, aux valeurs, aux croyances et aux sentiments attribués par les locuteurs aux langues et aux pratiques linguistiques revient à relever leur dimension symbolique et conséquemment, à examiner leur rôle dans la construction, l'interprétation et la négociation de la réalité sociale. Le penchant anthropologique/ethnologique à l'étude de la langue précise par ailleurs les liens entre langue, culture, normes communicationnelles et rapports intergroupes, ce que Duranti souligne ainsi :

> Linguistic anthropologists see the subject of their study, that is, **speakers**, first and above all as **social actors**, that is, members of particular, interestingly complex, communities, each organized in a variety of social institutions and through a network of intersecting but not necessarily overlapping sets of expectations, beliefs, and moral values about the world (Duranti, 1997: 3).

Suivant une approche ethnographique, il s'agit non seulement de porter attention à l'ensemble des usages des variétés de langue mais de placer ces derniers dans le cadre des pratiques et des ressources culturelles de ce que l'on peut prudemment appeler une communauté de langue et/ou de parole (« speech community »). Les pratiques linguistiques se voient ainsi intégrées aux représentations collectives du groupe si bien qu'elles jouent sur l'accès et la mobilité des locuteurs dans les réseaux sociaux ainsi que sur leur insertion ou leur exclusion des institutions relevant de la communauté en question : « the constitutive nature of speaking as a human activity […] not only assumes but builds 'community' » (Duranti, 1997 : 82). À l'instar de Blanchet, il m'importe d'insister sur l'idée que toute communauté ethnoculturelle organise son récit et son vécu identitaires autour de particularités linguistiques qui lui permettent ainsi de constituer des frontières avec d'autres groupes (Blanchet, 2000 : 116). Ma perspective de recherche mettant en jeu des contacts interculturels en contexte d'immigration permet donc de se pencher sur la négociation du « français » en tant que marqueur identitaire faisant l'objet de tensions dans le processus d'intégration au milieu acadien. En somme, concevoir la langue dans sa diversité comme une pratique socioculturelle signifiante et structurante de la vie sociale qui opère par la prise de parole d'acteurs sociaux au sein de

contextes de communication variés fait sans contredit écho à l'approche interprétative énoncée plus haut.

Enfin, il m'importe de souligner la contribution à cette recherche de la sociolinguistique critique développée par Monica Heller dans son ouvrage, *Éléments d'une sociolinguistique critique* (2002). Cette approche peut se résumer en trois points principaux : 1) concevoir les pratiques langagières comme étant liées à des catégories sociales et à la production et la reproduction d'inégalités sociales, 2) prendre conscience de la recherche comme exercice de pouvoir et 3) relever en quoi les analyses de situations sociales consistent en des prises de position critiques (Heller, 2002 : 12). D'emblée, Heller pose avec force la langue comme pratique sociale, à savoir comme « ressources langagières, mises en action par des pratiques communicatives (donc en partie langagières) comprises comme pratiques sociales » (*Ibid.* : 11). D'inspiration bourdieusienne, son approche fait de la langue un enjeu de pouvoir dans la mesure où elle renvoie à un rapport de forces inégalitaire dans la définition et la distribution de ressources linguistiques, matérielles et symboliques. La dimension critique de cette sociolinguistique consiste donc à expliciter les logiques de différenciation et de marginalisation qui ont cours dans la société et à prendre position par rapport à celles-ci comme chercheur, ce qui implique une part de réflexivité et d'engagement (voir point suivant). Mais l'intérêt de la sociolinguistique critique réside sans contredit dans son effort théorique d'intrication d'une perspective macro à une perspective micro dans l'étude des dynamiques sociales. Elle vient ainsi complémenter l'approche ethno-sociolinguistique exposée ci-dessus : « La sociolinguistique interactionniste est très puissante pour l'analyse des phénomènes immédiats et locaux, mais a du mal à s'étendre à l'analyse et à l'explication de formations, processus et institutions sociaux plus larges et de plus longue durée » (Heller, 2002 : 9). Heller s'applique donc à établir des liens entre d'une part, les pratiques langagières et d'autre part, les processus de structurations sociales en tenant compte des conditions historiques qui les sous-tendent et les produisent. Il s'agit d'un regard globalisant qui pose un rapport dialectique entre les intérêts et les stratégies attribués aux acteurs et les enjeux idéologiques liés à la langue et la nation mis en discours au sein de sites institutionnels (*Ibid.* : 12).

Cette approche m'a semblé des plus pertinentes quant à la problématique de l'immigration francophone dans la mesure où « l'objectif de réaliser une sociolinguistique sociale et critique devient de plus en plus pressant au fur et à mesure que les sociolinguistes s'intéressent à des

questions d'actualité, et sont appelé(e)s à se servir de leurs approches pour traiter de questions importantes pour leurs communautés » (*Ibid.* : 11). Il ne fait nul doute que la question de l'immigration en milieu minoritaire participe à la redéfinition identitaire et à la transformation idéologique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Ainsi, parallèlement à l'analyse interprétative des représentations sociolinguistiques des acteurs concernés, il s'agit, dans le cadre de ce projet de recherche, de s'interroger sur les enjeux politiques de la « francophonisation » de l'immigration au Canada, notamment en ce qui a trait à la légitimité du « français » comme langue d'intégration.

En somme, la sociolinguistique critique a contribué de deux façons majeures à cette thèse de doctorat : en m'amenant tout d'abord à réfléchir aux positions et aux intérêts institutionnels liés à la légitimation du savoir en jeu et conséquemment, en m'incitant à envisager l'étude de l'immigration dans ses implications pour la construction et les représentations de l'Acadie comme entité autoréférentielle. La notion d'« acadianité » tout comme celle de « minorité linguistique » ne se définissent pas par ce qu'elles « sont » mais bien par comment elles se construisent à un moment donné de leur histoire. La question de l'immigration francophone en milieu acadien minoritaire engendre donc de nouvelles luttes de pouvoir, soit des ruptures et des repositionnements quant au projet sociopolitique qui les sous-tend[55] dont je tâche de tenir compte tout au long de ce travail.

2.1.1.3 La posture du chercheur

La présentation du positionnement épistémologique ne serait pas complète sans une réflexion sur la posture du chercheur. En effet, l'une des dimensions de la recherche la plus débattue en sciences humaines et sociales relève sans contredit de l'engagement et de l'implication du chercheur face à son terrain (entre autres par l'entremise des notions de « biais » et de « subjectivité »). En recherche qualitative pourtant, la présence du chercheur, au cœur même de l'interaction à l'étude, est une condition primordiale à sa réalisation. En effet, le chercheur s'engage dans une relation de face à face avec le participant au lieu de prendre contact par l'entremise d'une interface dépersonnalisée telle qu'un sondage standardisé, un questionnaire en ligne ou encore une expérience aux variables contrôlées en laboratoire. Ce sont ainsi les

[55] Voir la recherche d'Alexandre Duchêne (2008) sur la construction des minorités linguistiques aux Nations Unies qui endosse également cette posture sociolinguistique critique. La présentation du cadre conceptuel est particulièrement instructive pour mon propos (p. 23-31).

qualités d'ouverture, de flexibilité et de réflexivité du chercheur qui sont mises en évidence dans sa pratique de recherche, en somme son « humanité ». De ce fait, les données et les observables ne sont en aucun cas neutres mais en partie construits et façonnés par qui on est comme personne. Le fait que je sois une jeune femme universitaire, acadienne de surcroît, concourt sans contredit à modeler la relation que je peux établir avec des participants immigrants et des militants acadiens, cette relation n'étant pas exempte des rapports sociaux qui ont cours dans la communauté. Je me vois ainsi dans une posture en tension, à la fois d'intérieur et d'extérieur[56], c'est-à-dire comme une « même » et une « autre », face aux interviewés et selon leurs appartenances respectives. Ces derniers racontent leur histoire, construisent leur récit, se positionnent en partie par rapport à ce qu'ils perçoivent ou non de moi et de mon projet de recherche, entre autre à la légitimité qu'ils m'accordent à produire un savoir intéressant. L'implication du chercheur est donc foncièrement subjective (en tant que productrice de sens) et il n'y a pas lieu dans ce contexte épistémologique de s'interroger sur comment ne pas « influencer » le témoin[57] puisque cela impliquerait une position de surplomb intenable en sciences humaines et sociales (Robillard, 2008).

Par ailleurs, mon identité de chercheure-sociolinguiste n'est pas à négliger dans une telle discussion puisqu'elle fait également l'objet d'interprétations de la part des participants, qui se trouvent souvent verbalisées en contexte d'entretien. En effet, j'ai pu remarquer que l'étiquette « linguiste » est très souvent investie d'idées reçues qui oscillent entre le stéréotype puriste et le stéréotype neutre envers les langues : d'une part, je suis conçue comme l'incarnation de la norme, le participant, croyant devoir « bien performer », se trouve alors en tension linguistique; d'autre part, je suis perçue comme exigeant un regard neutre et objectif sur les pratiques linguistiques, le participant se montre alors prudent, voire mal à l'aise dans son évaluation des usages. J'ai été de nombreuses fois confrontée à ces représentations si bien que j'ai cherché à mettre en place des stratégies interactives afin de les dépasser ou de les contourner : telles que de contextualiser le travail du sociolinguiste, de partager mes propres impressions linguistiques et d'employer des termes plus « familiers ». En bout de ligne, le chercheur, à la fois acteur social et représentant d'une institution académique, participe de la constitution des frontières intergroupes ainsi que des représentations qu'il se donne lui-même comme projet d'interpréter. Son rôle éthique est d'en être conscient et d'un user avec conscience pour faire écho à Edgar Morin (*Science avec conscience*, 1982).

---

[56] Bien que cette métaphore, empruntée à Blanchet (2000), ne soit pas tout à fait satisfaisante.
[57] Voir à ce propos la discussion dans Kaufmann (1996 : 17-19).

À cet égard, il m'importe en dernier lieu d'énoncer que tout chercheur souscrit à des motivations personnelles et professionnelles dans l'exercice de son travail. Il n'existe pas de recherche « en elle-même et pour elle-même » pour reprendre une expression bien connue de Saussure. Ce positionnement épistémologique rend essentiellement compte des liens entre savoir et pouvoir :

> La recherche est un exercice de pouvoir autant que de construction de savoir. Les chercheurs comprennent d'habitude leur tâche en termes de construction de savoir, et la culture dominante de la recherche veut que ce savoir soit neutre. Mais de fait, le savoir sert comme base et terrain de pouvoir puisqu'il construit la réalité sociale (Heller, 2002 : 21).

En effet, en plaçant la recherche dans son contexte social, Heller soulève la responsabilité éthique qui incombe au chercheur dans sa pratique, notamment ses liens avec les discours publics dominants. Elle affirme que :

> Toute recherche en sciences sociales est une forme d'action sociale, sous la forme spécifique de la construction du savoir. La sociolinguistique est particulièrement bien placée pour reconnaître cette caractéristique, puisque la construction sociale du savoir passe par la communication[58] et l'interaction, qui forment l'objet de base de la recherche sociolinguistique. Cette action sociale, cette construction du savoir, est traversée par la nécessité d'un certain degré de réflexivité, c'est-à-dire par le besoin de devenir conscient de la façon dont l'action de la recherche est reliée au savoir qu'elle construit et de rendre ce processus explicite, tout en tenant compte de ses conséquences sociales (Heller, 2002 : 22).

Le savoir n'est donc pas neutre; il est situé et intéressé (*Ibid.* : 23). À ce égard, il est primordial de discuter des intrications entre science, politique et pouvoir en examinant mon propre rôle dans une prise de parole publique investie de la légitimité attribuée au discours dit scientifique et des conséquences de celle-ci sur la diffusion d'« idéologies ». Quels discours, quelles représentations suis-je en train de construire et à quelles fins ? Quelle est ma part de contribution et de responsabilité face à l'élaboration de politiques gouvernementales à l'égard de l'immigration francophone ? Un regard réflexif et critique sur mon travail de recherche m'amène à constater que je tends à produire un discours « pro francophone » et « pro minoritaire », de manière à défendre et à porter un *certain* projet pour la francophonie acadienne. Il s'agit pour moi de comprendre comment l'immigration peut amener la société

[58] Ou du moins ce que les gens investissent dans la communication.

acadienne à se réinventer comme francophonie minoritaire dans de nouvelles dynamiques sociolinguistiques. J'y vois un moment de transformation idéologique, soit un processus de recomposition de l'espace identitaire acadien à partir de l'intégration des notions d'altérité et de diversité dont la conséquence est notamment d'impenser certains présupposés sur la réalité minoritaire (ethnicisation- repli sur soi, dépossession, inadéquation, folklorisation- a moderne). Comme le rappelle Heller, le chercheur se trouve dans la position de raconter une histoire qui est en quelque sorte la sienne :

> Les phénomènes dont nous voulons tenir compte, que nous cherchons à décrire et à expliquer, sont donc toujours vus sous un certain angle, le nôtre. Ceci ne veut pas dire que nous n'avons rien d'utile à dire. Plutôt cela veut dire assumer pleinement notre rôle de producteurs et de productrices de savoir, et traiter tout ce que l'on croit savoir comme hypothèse (Heller, 2002 : 33).

Si les rapports entre science et communauté en milieu minoritaire sont étroits, voire marqués par l'exiguïté (Ali-Khodja, 2003) c'est que, dans un tel milieu, où la quête de légitimité et de reconnaissance est au cœur des enjeux communautaires, la recherche ne se fait pas en vase clos mais participe de la construction politique et identitaire du groupe minoritaire en question. À l'instar d'Heller (2002) et de Blanchet (2000 : 86), il convient en ce sens, d'envisager la recherche comme une action sociale qui a nécessairement des répercussions sur le groupe étudié. Mon souhait – avoué – est ainsi de contribuer à la construction d'un regard pluralisant sur la société acadienne[59].

Ce positionnement épistémologique – marqué par un souci de prise en compte du processus de construction et de production du savoir à la fois scientifique, institutionnel et ordinaire[60] – se réalise par l'entremise d'un cadre conceptuel et analytique qui accorde la primauté à la dimension discursive des phénomènes à l'étude. En effet, l'intrication entre les pratiques linguistiques et les stratégies et positionnements identitaires ainsi que le rôle des langues et des variétés linguistiques dans l'intégration nationale et communautaire peuvent être appréhendés à partir de deux notions clés : les idéologies et les représentations linguistiques. Ces dernières engagent également une discussion sur la notion de discours à partir de laquelle elles se construisent et deviennent intelligibles (matérielles). La partie qui suit tente de

[59] Tel que le précise Robillard, « évidemment, la pluralité pas plus que la singularité n'existe en soi : c'est le chercheur qui les construit, en portant sur le monde un regard, soit homogénéisant, soit hétérogénéisant, pluralisant » (2007b : 146).
[60] Ces trois types de savoir sont bien entendu reliés.

dissiper le flou qui entoure la définition et l'emploi de ces notions auxquels j'ai été confrontée au cours de ma recherche. En effet, j'ai été frappée à la fois par la proximité conceptuelle entre « idéologie » et « représentation » et par le peu d'effort déployé pour les distinguer. Bien que la notion de discours aurait pu mériter un plus long développement – surtout en ce qui a trait au champ de l'analyse du discours – je me suis surtout limitée à l'explorer en lien aux deux premières notions. Clôturant la première partie du chapitre 2, cette section mènera à la présentation de l'approche méthodologique qui se situe, à de nombreux égards, dans la continuité de cette réflexion.

2.1.2 Idéologies, représentations et discours : entre frottement et flottement conceptuels

Les idéologies, les représentations et les discours sont des notions carrefours dont les intersections disciplinaires, épistémologiques et méthodologiques contribuent autant à leur qualité heuristique qu'à leur flou terminologique. L'engouement pour ces notions, devenues en quelque sorte des incontournables en sciences humaines et sociales, semble puiser dans le principe épistémologique de la construction sociale de la réalité qui, depuis les premiers phénoménologues (Husserl, Schütz, Berger et Luckmann) mais surtout à partir des années 1980, a nettement acquis une légitimité scientifique comme manière d'appréhender les phénomènes sociaux. En effet, l'intérêt scientifique prend corps dans l'idée que le réel est avant tout la représentation de ce « réel » (Bourdieu, 1982) et que par ricochet, on ne saurait faire l'économie de comment les individus conçoivent le monde qui les entoure dans l'analyse de la réalité et de l'action sociales. Les études sur les langues (socio/ethno/anthropo-linguistique) n'ont pas échappé à ce revirement épistémologique, ce qui a ouvert la voie à une linguistique qui porte désormais une attention particulière aux images, aux jugements et aux croyances rattachés aux langues et aux pratiques linguistiques, la description seule des usages ne pouvant pas suffire à leur pleine compréhension (voir Lodge, 1997).

Toutefois, il devient difficile, au gré des lectures, de faire le tri entre ce qui se distingue, se recouvre ou s'équivaut chez ces trois notions tant les affinités sont fortes. En effet, dans la présentation qui suit, on verra que, sans pour autant être interchangeables, les idéologies et les représentations sont intimement liées et que leurs dénominations distinctes découlent parfois davantage de traditions scientifiques différentes que de divergences

théoriques. Il sera ainsi intéressant de constater que la notion d'« idéologie linguistique » est davantage usitée chez les Anglo-saxons et les Américains alors que celle de « représentation linguistique » semble largement ancrée dans les recherches de langue française. Le discours, quant à lui, est sûrement le concept le plus polyvalent des trois, sa définition étant surtout tributaire de l'approche qui le sous-tend. Je rappelle cependant qu'il sera seulement question des approches du discours qui participent de l'étude des idéologies et des représentations linguistiques. Puisque le chercheur évolue désormais dans un contexte intellectuel et scientifique mondialisé qui tend à assouplir les frontières institutionnelles, il ne saurait se limiter à son champ disciplinaire ni à son champ « national ». Par ailleurs, vivant au Canada, pays bilingue d'Amérique du Nord, en milieu francophone minoritaire, je ne pouvais faire abstraction à la fois du monde francophone et du monde anglophone qui me façonnent. J'ai donc exploré chacune des notions, en privilégiant leur approche en linguistique, afin d'expliciter les choix qui en ont guidé l'usage dans la rédaction de cette thèse. Bien entendu, je ne pouvais pas traiter de tous les ouvrages sur la question, par conséquent, cette réflexion reflète les principales approches et publications qui m'ont marquée dans la réalisation de cette recherche.

2.1.2.1 Idéologies

Dans le *Dictionnaire des sciences humaines* (2006), on relève d'emblée à l'entrée « idéologie » l'absence de consensus quant à la définition de cette notion. De plus, l'auteur, Nicolas Tenzer, rend compte d'une distinction fondamentale dans le traitement que l'on peut en faire qui varie selon la connotation qu'on lui donne : d'une part péjorative, l'idéologie est alors polémique, aliénante, manipulatrice et donc opposée à la science et, d'autre part neutre, elle est un ensemble d'idées, de valeurs et d'interprétations, tout propos pouvant alors être considéré idéologique (dans Mesure et Savidan, 2006 : 595). En outre, mes lectures en linguistique (Duchêne, 2008; Blommaert, 2005, 1999; Blackledge, 2000; Heller, 2000; Watts, 1999; Jaffe, 1999; Milroy et Milroy, 1999; Cameron, 1995) me portent plutôt à y voir une interprétation mitoyenne sous-tendue par la question centrale du pouvoir et de l'autorité : l'idéologie n'est certes pas neutre mais elle n'est pas non plus automatiquement totalitaire[61]. En effet, une idéologie n'est pas que simple opinion ou jugement retrouvé chez un individu

[61] Ce penchant appartiendrait plutôt aux philosophes politiques et politologues des régimes politiques animés par les problématiques de la servitude humaine, du contrôle social, du pouvoir malveillant, etc. (Althusser, Foucault, Harendt).

quelconque, elle constitue avant tout un modèle dominant de pensées qui sert à légitimer des pratiques institutionnelles et des actions politiques et par conséquent, à exercer une certaine contrainte sur les individus. Dans ce sens, l'étude des idéologies linguistiques s'inscrit dans la sociologie critique (néo marxiste) de Bourdieu (1982) qui y voit un mode de production et de reproduction d'inégalités sociales. Plus précisément, Richard Watts définit l'idéologie linguistique comme un ensemble de croyances partagées au sujet des langues qui implique une certaine *domination* et/ou *hégémonie* quant aux usages de celles-ci (Watts, 1999 : 73). En ce sens, les idéologies linguistiques agissent souvent en tant que *mythes* liés à la construction d'identités ethniques et nationales, c'est-à-dire des récits qui consacrent la formation et valident le caractère distinct d'un groupe. L'idéologie a donc une force englobante et normative qui s'actualise, au-delà et à travers les individus, dans le fonctionnement des structures et des institutions sociopolitiques[62], par exemple, l'État et l'école. L'idéologie peut ainsi devenir une forme discursive dominante et à de nombreux égards, implicite, c'est-à-dire tenue pour acquise ou pour normale (Ellis, 2006)[63]. De plus, les idéologies linguistiques se rattachent à des enjeux de pouvoir en ce qu'elles font appel à des valeurs « extralinguistiques » dichotomiques – moralité/vulgarité, savoir/incompétence, cohésion/menace nationale – pour désigner des langues et des pratiques linguistiques. Soucieux de justice sociale, Adrian Blackledge soutient avec d'autres que : « Ideologies of language are therefore not about language alone, but are always socially situated and tied to questions of identity and power in societies » (Blackledge, 2000 : 27).

Pour mieux expliciter ce positionnement théorique, voyons brièvement deux exemples d'idéologies linguistiques, fortement ancrées dans la francophonie, qui serviront par la suite aux chapitres d'analyse. Tout d'abord, l'idéologie du standard (ou de la langue unique) institue l'idée qu'il y a une seule bonne manière de parler, le « bon usage », et que toutes formes s'en écartant constitue un acte de dégradation et de perversion face à *la* langue (Milroy et Milroy, 1999). Elle soutient le mythe de la pureté originelle d'une langue qui sert à rejeter toute forme de variation et de mélange linguistiques. Cette idéologie va souvent de pair avec celle du mono/unilinguisme qui soutient une idéologie d'État, celle de l'État-nation et dont l'équation canonique est un État = une langue (Blommaert et Vershueren, 1998). Seule

[62] Voir les travaux fondateurs de Louis Althusser, après Marx, sur l'idéologie et l'État (1970).

[63] Elizabeth Ellis (2006) a montré que le monolinguisme, malgré le fait que de nombreux linguistes affirment l'ampleur du plurilinguisme dans le monde, était représenté comme la norme, « the unmarked case ». En témoigne d'ailleurs la tendance à étudier le bilinguisme et le plurilinguisme mais non le monolinguisme (si ce n'est que dans sa forme idéologique).

l'uniformisation linguistique, à travers l'imposition d'une seule et unique langue, peut alors garantir l'unité politique et administrative de l'État ce qui cautionne l'éradication de toute autre langue, la diversité linguistique étant perçue comme une menace à l'intégrité nationale. À l'instar de Blommaert (1999, voir partie introductive de l'ouvrage), il convient donc de rappeler que les idéologies linguistiques sont intimement liées à la vie idéologique et politique des sociétés et que l'analyse de celles-ci commande une approche historicisante.

Finalement, mentionnons que chez les auteurs cités plus haut, la notion d'idéologie linguistique n'est pas couplée à celle de représentation linguistique mais plutôt à celle de discours. Ils s'intéressent alors aux *luttes* et aux *confrontations* discursives qui modulent/modèlent les langues/variétés et les usages au sein des sociétés puisque c'est à partir de celles-ci que les idéologies linguistiques prennent corps. Par exemple, dans son ouvrage *Ideologies in Action* (1999), Jaffe discute, en plus des idéologies linguistiques, de discours dominants, de discours légitimants et de discours autoritaires (*authoritative discourses*). L'activité discursive qui présente un intérêt pour ces chercheurs se situe à de multiples niveaux, mais avec un penchant particulier semble-t-il pour les acteurs et documents[64] politiques, les médias ainsi que pour l'observation d'échanges et de pratiques linguistiques au sein de structures qui renferment d'importants enjeux de pouvoir[65] (ex. école, milieu de travail, tribunaux).

En définitive, il semble que la notion d'idéologie linguistique implique nécessairement l'exercice d'un pouvoir et d'une domination et par ricochet, l'étude des terrains sur lesquels s'opposent et s'affrontent différents groupes pour l'acquisition de capital symbolique. Il n'est donc pas étonnant que l'étude des idéologies linguistiques fasse appel aux idéologies qui imaginent et construisent l'ethnie, la nation et l'État puisque la langue participe des frontières intergroupes et des inégalités sociales. L'idéologie linguistique sera donc employée dans le sens d'un discours dominant ou hégémonique sur les langues qui, sans verser dans un déterminisme social absolu[66], constitue un système explicatif/argumentatif de pensées (un « espace discursif » selon Heller, 2002) qui légitime un modèle politique et/ou des pratiques sociales dont les contours peuvent être tracés à partir de l'activité discursive au niveau à la

[64] Programmes, stratégies, projets de toutes sortes consacrés à l'écrit.

[65] Dans le sens où à l'issue des interactions se jouent des décisions qui ont un impact de taille sur la vie des gens : qualification des aptitudes intellectuelles; embauche, obtention d'une promotion; inculpation, condamnation (Gumperz, 1989; Heller, 2001).

[66] En effet, les auteurs insistent également sur les stratégies de résistances mises en œuvre et sur la part d'ambiguïté, de contradictions et de reconstruction qui caractérise toute idéologie (Blackledge, 2000 : 29).

fois communautaire, national et international (Blackledge, 2000 : 29). Les idéologies s'actualisent donc dans l'histoire reconstituée des sociétés, dans la construction de mythes (narration, récit), dans la circulation et la confrontation des discours (polyphonie, dialogisme, intertextualité) et dans les intérêts matériels et politiques des acteurs. La définition que propose Guy Rocher me semble particulièrement bien conclure cette discussion :

> [U]n système d'idées et de jugements, explicite et généralement organisé, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité (Rocher, 1992 : 127).

2.1.2.2 Représentations

Dans son ouvrage *Langues en conflit*, Henri Boyer indique que les représentations linguistiques proviennent d'un ensemble plus large que l'on nomme les représentations sociales qui, pour leur part, ont été popularisées par la psychologie sociale, principalement autour de S. Moscovici (Boyer, 1991 : 39 et pages suivantes). Selon la définition donnée par Denise Jodelet, qui fait désormais autorité en la matière, une représentation sociale constitue : « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 1989 : 36). Les représentations sociales sont donc conçues en termes de structuration, d'orientation et de régulation cognitives, sociales et interactionnelles; elles remplissent les nécessaires fonctions de catégorisation et de schématisation du monde par lesquelles l'individu est amené à agir, construire, prendre position, etc. (Moore, 2001 : 10). Comme le rappelle Gueunier, l'étude des représentations linguistiques s'inscrit principalement dans une sociolinguistique soucieuse des contacts de langues et de l'analyse du conflit linguistique et de la diglossie qui en découlent (Gueunier, 1997 : 247). Reprenant l'aspect pragmatique des représentations mis en évidence par les psychologues sociaux (Moscovici, Doise), Henri Boyer reproche toutefois à ces derniers d'y voir, notamment dans le stéréotypage, un processus neutre et normal (Boyer, 1991 : 40). En s'inspirant des études de Labov (1976) et de Bourdieu (1982) sur la stigmatisation qui sous-tend le stéréotype linguistique, Boyer conçoit les représentations linguistiques comme résultant d'un conflit et d'une domination linguistiques (Boyer, 1991 : 43). Elles constituent alors des procédés d'évaluation et de catégorisation qui rattachent des sentiments, des images, des valeurs aux langues qui servent à les légitimer ou à les dévaloriser

et donc ultimement, à transposer ces jugements aux individus et aux groupes qui les parlent[67]. L'apport des sociolinguistiques catalane et occitane est sans contredit d'avoir montré l'ambivalence des représentations dont est investie la langue dominée, à la fois stigmatisée et idéalisée, dénigrée et fétichisée (*Ibid.* : 47). La dimension conflictuelle introduite par ces deux écoles sociolinguistiques semble donc rejoindre les préoccupations des chercheurs étudiant les idéologies linguistiques, à savoir démystifier et décortiquer les rapports de pouvoir relevant des usages linguistiques dont l'explicitation peut avoir une force expiatrice et émancipatrice pour le locuteur. En outre, il ne faut pas confondre le projet social distinct dans lequel s'inscrivent leurs recherches respectives : à mon sens, la sociolinguistique française et catalane est plus souvent portée par une lutte pour la reconnaissance des minorités linguistiques face à un groupe majoritaire et un État oppresseur et centralisateur alors que la sociolinguistique critique s'investit dans l'explicitation des luttes de classes sociales qui ne s'attachent pas spécialement aux minorités mais à tous groupes sociaux. Tout en insistant sur la dimension individuelle des représentations linguistiques, Annette Boudreau (2009) rappelle leur caractère collectif : « Si les représentations varient selon les individus et se construisent en partie dans les interactions, elles sont également marquées par le milieu dans lequel elles apparaissent et sont traversées par les histoires des individus et de leurs collectivités, ce qui leur confère un certain degré de stabilité […] » (Boudreau, 2009 : 441).

La notion de représentation ne semble pas avoir eu d'échos significatifs dans le monde anglophone qui, comme on l'a vu, lui préfère celle d'idéologie. Il se peut par ailleurs que cela s'explique du fait que la sociolinguistique française ait davantage été influencée par la psychologie sociale (représentation) et la psychanalyse (imaginaire) alors que la sociolinguistique anglo-américaine entretient une plus forte proximité avec la sociologie et l'anthropologie, dont les principales influences viennent pourtant de France (Foucault; Bourdieu). En revanche, il est intéressant de relever que les sociolinguistes francophones emploient à la fois les concepts de « représentations » et d'« idéologies ». Pour Henri Boyer (1991) et la sociolinguistique occitane, l'idéologie peut être distinguée des représentations de par la virulence de sa portée sociopolitique : elle est fausse, dominante et manipulatrice en ce qu'elle occulte le conflit linguistique. Au sein de la sociolinguistique catalane et occitane, le traitement réservé aux idéologies semble découler d'une perspective « minoritariste » dont

[67] Les représentations linguistiques ont souvent été discutées par rapport à la notion d'« attitude » et de « stéréotype », distinction qui est aujourd'hui de moins en moins soulevée. Je laisse donc le soin de cette tâche à Nicole Gueunier (1997). La notion d'« imaginaire linguistique » est également parfois employée parallèlement à celle de représentation, voir Houdebine (1996).

l'objectif est de légitimer l'existence des minorités linguistiques en dénonçant le caractère idéologique, donc à leur sens condamnable, des discours homogénéisant et assimilationniste tenus à leur égard. Dans l'ensemble, il apparaît que, pour plusieurs sociolinguistes français, l'idéologie est trompeuse et par ricochet, elle doit être démystifiée (Gueunier, 1997 : 247; Branca-Rosoff, 1996 : 79). Cette interprétation rejoint la connotation négative de l'idéologie soulevée plus haut et place l'activité scientifique comme seule capable de dénoncer l'idéologie. Bien que très soucieuse des questions de pouvoir et de hiérarchie sociale, la majorité des chercheurs anglophones accorde toutefois une définition plus large à l'idéologie qui se rapproche de celle de représentation, comme Blackledge qui y voit : « a means of interpreting cultural conceptions of language, and of analysing collective linguistic behaviour » (Blackledge, 2000 : 26). Mais rappelons que ce sont les finalités de leurs recherches qui diffèrent principalement.

L'emploi du concept de « représentations linguistiques » semble surtout se focaliser sur la prise de parole individuelle et personnelle des acteurs : comment conçoivent-ils leur façon de parler, quelles significations sociales lui accordent-ils, à partir de quelles images ou qualifications, comment la comparent-ils aux autres ? Blanchet parle en ce sens des catégorisations, dénominations, évaluations, définitions et interprétations dont font l'objet les phénomènes linguistiques de la part des locuteurs (Blanchet, 2007 : 270). Ces sentiments et attitudes révélés face à la langue ou variété de langue (souvent dominée[68]) ont notamment servi à approfondir la notion d'insécurité linguistique associée par la suite à des idéologies linguistiques plus larges (Gueunier, Boyer, Francard, Boudreau). C'est surtout dans les travaux récents de la sociolinguistique française, dont l'ouvrage *Un siècle après le* Cours *de Saussure : La linguistique en question* (2007) en constitue un exemple fort, que je trouve un intérêt particulier pour la notion de représentation. À l'instar des trois auteurs Blanchet, Calvet et Robillard, je reprends l'idée selon laquelle les représentations sont des connaissances permettant d'appréhender, de percevoir et d'interpréter le monde dans lequel on vit. Les représentations linguistiques consistent donc ici en des connaissances mises en œuvre par les acteurs pour donner sens aux phénomènes linguistiques qui participent de leur vie sociale et qui ont une incidence sur leurs pratiques linguistiques. Suivant Claudine Moïse, on peut avancer que :

[68] L'exercice a surtout été mené auprès des groupes dominés, en position d'infériorisation sociale et linguistique : minorités nationales, immigrées; groupes marginalisés, etc.

> Les représentations sont à la fois sociales et interculturelles et reposent inéluctablement sur la représentation identitaire de l'autre opposée au même. Ces représentations sont d'autant plus efficaces qu'elles sont réactivées, reprises par toute une production collective, qu'elles se diffusent au sein du groupe et le construisent dans des processus interactifs de catégorisation […] et dans les discours rapportés en circulation (Moïse, 2009 : 131).

Les représentations se construisent donc dans et par le discours qui lui-même s'actualise dans le contexte de l'interaction afin de révéler des positionnements identitaires (Moore, 2001 : 18). Afin d'entamer la discussion sur la troisième notion à l'étude, mentionnons en dernier lieu que les sociolinguistes travaillant sur les représentations semblent concevoir le discours comme voie d'accès à celles-ci, c'est-à-dire comme matériau d'analyse à travers ce que l'on appelle plus communément les commentaires épilinguistiques[69] (Gueunier, 2003 : 42; Calvet, 2002 : 34). Rares sont ceux qui ont une réflexion sur le discours comme mode de structuration et de différentiation sociale au sens plus sociologique et /ou philosophique du terme. En revanche, il semble que ce soit le cas des chercheurs anglo-américains, comme on le verra dans les paragraphes qui suivent.

2.1.2.3 Discours

La notion de discours est sans contredit la plus mobile et la plus polysémique des trois. Le discours renvoie à une matérialité (ex. texte, oral = observable) tout comme à une construction (interprétation), et en ce sens constitue à la fois un matériau et une voie d'analyse, ce qui rend son appréhension d'autant plus complexe. Dominique Maingueneau affirmait de plus que « les recherches sur le discours bénéficient (ou au contraire pâtissent, pour certains) d'un statut singulier qui les inscrivent dans les sciences du langage, tout en en faisant une zone carrefour pour l'ensemble des sciences humaines ou sociales, voire des « humanités » (Maingueneau, 2005 : 64). En effet, l'analyse du discours est loin de constituer un champ disciplinaire homogène, or je ne ferai pas un tour d'horizon de ses différentes branches puisque cela m'éloignerait trop de mon propos[70]. En revanche, il se peut que ce soit la diversité même des approches en analyse du discours qui réussisse à nous éclairer quant à

---

[69] Je ne reprendrai pas pour ma part le terme « épilinguistique » puisqu'il se distingue habituellement de celui de « métalinguistique », établissant une dichotomie entre connaissance ordinaire et connaissance savante sur les langues. Voir la discussion de Blanchet à ce propos (2007 : 280).

[70] On se référa à l'article de Maingueneau (2005) et au *Dictionnaire d'analyse du discours* (2002) pour une présentation fort complète des principales approches de l'analyse du discours.

la distinction entre idéologie et représentation linguistiques et leurs divers emplois. En effet, Maingueneau relevait qu'aux États-unis l'anthropologie et la sociologie ont eu un poids considérable dans le développement de l'analyse du discours alors qu'en France, il s'est plutôt agit de la philosophie, de la psychanalyse, de l'histoire et de la linguistique (Maingueneau, 2005 : 67), ce qui correspond de près à la remarque faite plus haut au sujet des différentes influences disciplinaires. Par ailleurs, si l'analyse de discours est devenue chose commune en sciences sociales et humaines, tous les travaux ne contiennent pas une réflexion sur le discours en tant que tel[71]. Tentons tout de même de préciser ce que recouvre la notion de discours en nous donnant quelques balises. Dans l'introduction de l'ouvrage de Schiffrin, Tannen et Hamilton (2001) portant sur l'analyse du discours, les auteures, après avoir constaté la difficulté à générer une définition « fédératrice », proposent trois grandes catégories qui caractérisent la majorité des travaux. Le discours peut ainsi faire référence à :

1. Tout ce qui dépasse la phrase, ce qui renvoie à la linguistique structurale et textuelle.
2. L'usage de la langue (*language use*), ce qui relève de l'étude des pratiques linguistiques dans l'interaction (pragmatique, analyse conversationnelle, sociolinguistique interactionnelle et variationniste).
3. Un ensemble de pratiques sociales qui englobe des dimensions linguistiques des dimensions qui ne se rapportent pas spécifiquement à la langue[72]. Par exemple, les théoriciens critiques (*critical discourse analysis*) s'attarderont à tracer les contours/fonctionnements idéologiques des discours racistes, des discours sexistes, etc.

Ce sont les deux dernières définitions qui interpellent principalement l'étude des représentations et des idéologies linguistiques. Pour sa part, Jan Blommaert englobe le discours dans la sémiotique puisqu'il est tout autant texte, image, symbole, parole : « discourse to me comprises all forms of meaningful semiotic human activity seen in connection with social, cultural and historical patterns and developments of use » (Blommaert, 2005: 3). Maingueneau tranche quant à lui en affirmant « […] plutôt que de s'acharner à définir un « discours » qui se dérobe sans cesse, il vaut mieux le considérer comme un *certain mode d'appréhension du langage* » (Maingueneau, 1997 : 11).

[71] On peut faire le même constat par rapport aux idéologies et aux représentations.
[72] « a broad conglomeration of linguistic and non linguistic social practices and ideological assumptions » (p.1)

À l'aune de mes lectures, il semble surtout appartenir, en linguistique du moins, aux chercheurs anglo-américains d'avoir problématisé le discours en tant que processus de construction de la réalité sociale et donc d'avoir lié la langue à différents modes d'appréhension du monde[73]. À cet égard, ces chercheurs s'inscrivent principalement dans la définition 2 et rejoignent également les intérêts scientifiques de la définition 3. En effet, dans un article intitulé « Discourse and interaction » (2001), Monica Heller rattache l'intérêt pour le discours à l'ethnométhodologie et à l'ethnographie de la communication qui fait de l'interaction un enjeu dans la construction de catégories sociales et identitaires et de frontières intergroupes ainsi que dans la production et la négociation de cadres de références culturelles, de conflits interethniques ou de classes. Principal instigateur de la sociolinguistique interactionnelle, John Gumperz a d'ailleurs qualifié le discours de « principal site for language and cultural studies. As a result, research on language and culture has increasingly come to concentrate on discourse as the basic research site » (Gumperz, 2001: 215). Selon ces courants, l'analyse du discours nous renseigne sur le rôle de la langue dans la distribution des rôles sociaux et dans l'interprétation parfois problématique des conventions et rituels interactionnels, sur la constitution du savoir linguistique comme savoir social et sur la nécessité de contextualiser les processus linguistiques de la communication (Gumperz, 1989 : chapitre I). Cette approche plus ethnographique a été reprise en France un peu plus tard notamment en rapport aux problématiques de l'insertion scolaire et sociale de jeunes et familles migrants (voir entre autres J. Billiez et V. Castellotti). Dans la lignée de ces travaux, on retrouve plus récemment des recherches basées sur « the idea that the symbolic order is closely tied to the material world, and that language practices can often be explained in terms of interests people have with respect to valued resources » (Heller, 2001: 260). Pour certains théoriciens, le discours, à titre constitutif de la société et de la culture, est une forme d'action sociale dont les fondements sont essentiellement idéologiques (Van Dijk, 2001: 353). À cet égard, Moïse souligne que certains discours sont mieux entendus et reconnus que d'autres. Ils sont alors hégémoniques, c'est-à-dire à la fois autoritaires et légitimes « parce qu'ils rencontrent des préoccupations historico-sociales en émergence, parce qu'ils servent la construction du pouvoir étatique et national (l'ordre institutionnel) et parce qu'ils s'imposent par la légitimité des acteurs qui les produisent » (Moïse, 2009 : 111). Moïse ajoute, à la suite de Heller (2002), que l'idéologie se structure en systèmes de pensée et se diffuse dans des espaces discursifs qui se fondent eux-mêmes sur une thématisation idéologique (*Ibid.* : 110).

[73] Tradition anthropologique du début du 20e siècle de Franz Boas et d'Edward Sapir.

On revient ainsi aux questions de distribution des ressources du pouvoir, d'ordre social et de reproduction d'inégalités telles qu'énoncés par les linguistes soucieux d'idéologies. Le discours semble donc être à la fois objet et concept d'analyse : il construit du sens tout comme il soutient les conditions de production et de structuration de la vie sociale.

Dans la pensée sociolinguistique française rattachée à l'étude des représentations, le discours semble davantage correspondre à « ce que les locuteurs disent sur » les langues, les variétés, les accents; les discours correspondent alors à la mise en mots du locuteur. On se limite alors souvent à affirmer que les discours sont porteurs de et sont portés par des représentations linguistiques à travers un repérage des commentaires épilinguistiques. Selon Cécile Canut, « il s'agit de relier l'activité de représentation à des opérations de production du sens et à des processus d'actualisation en fonction des contraintes socio-communicatives » (Canut, 1998b). L'analyse des représentations linguistiques ne me semble toutefois pas s'inscrire dans ce qui est connue en France sous « analyse de discours » (Maingueneau, Guillaumou, Charaudeau)[74]. Il se peut que cette absence de théorisation du discours soit due à la domination en linguistique française de l'approche structurale de l'analyse du discours qui a, par ailleurs, longtemps privilégié les corpus écrits (discours de presse) aux corpus oraux ou encore à l'influence des approches conversationnelle (Kerbrat-Orecchioni) et ethnométhodologique (Mondada) qui ont eu tendance à évacuer le social et l'historicité des interactions (référence à la définition 1, Barbéris, 1999 : 126; Maingueneau, 1997 : 21).

En somme, le discours sera envisagé ici comme mode d'appréhension du social dans la lignée post structuraliste de Foucault; il s'agit à la fois de constructions (constructions et interprétations discursives) et de pratiques (pratiques, productions et activités discursives). Alexandre Duchêne reprend cette proposition en les termes suivants :

> One can then consider that discourse is not only the object of analysis, but also the trace of a social practice that is institutionally, historically and ideologically situated. The conditions of emergence of discourse are therefore anchored in a series of constraints and possibilities (Duchêne, 2008: 30).

Le discours peut donc en quelque sorte être conçu comme le point de départ épistémologique d'une analyse des idéologies et des représentations linguistiques puisqu'il est entendu comme

[74] L'article de Boutet et Maingueneau établit des liens entre sociolinguistique et analyse du discours sans toutefois faire mention des représentations linguistiques (2005).

construction sociale de la réalité. Dans le cadre de cette thèse, on retiendra deux principales approches du discours. Selon la première, le discours constitue une prise de parole située, historicisée et interactive construite et recueillie lors d'entretiens de recherche et dans le cadre d'observation ethnographique. Selon la seconde, le discours est conçu comme un ensemble de pratiques plus englobant que l'on peut circonscrire selon un thème, un « espace discursif », qui s'inscrit dans un champ politique et institutionnel.

2.1.2.4 Synthèse

À la lumière de cette discussion, la nécessité de se soustraire à la tentation d'établir une hiérarchie conceptuelle des trois notions à l'étude devient apparente. Devant l'importance et la complexité des recoupements, il s'agit surtout d'en établir une mise en relation : les discours engendrent/construisent les représentations et les idéologies qui à leur tour génèrent/produisent les discours. Tout en maintenant une certaine souplesse dans leur utilisation, on peut, à la suite de Boudreau (2009), se donner les points de repères suivants quant à la distinction entre idéologie et représentation : les idéologies insistent surtout sur la dimension institutionnelle et politique des discours alors que les représentations s'inscrivent plutôt dans les prises de parole individuelles. En revanche, Boudreau rappelle que les deux notions sont imbriquées : « les représentations linguistiques sont tributaires des idéologies linguistiques les plus répandues dans une société donnée […] et tout groupe social est régi par des idéologies » (Boudreau, 2009 : 441).

L'exploration des notions d'idéologies, de représentations et de discours a surtout permis d'illustrer la primauté des approches dans les définitions proposées, que je n'ai d'ailleurs pas la prétention d'avoir épuisées. En effet, si la présentation peut paraître insatisfaisante quant à son objectif premier de clarification terminologique, elle a au moins le mérite de positionner ma compréhension de ces notions à la jonction de traditions scientifiques et disciplinaires distinctes. Cette position d'entre-deux permet sans doute d'expliquer ma façon de faire de la recherche, d'analyser et d'écrire qui ne correspond pas à une école de pensée en particulier.

2.2 De la méthode

L'approche épistémologique ayant été explicitée, il est maintenant opportun d'exposer la mise en œuvre de celle-ci par l'entremise de la constitution et de l'expérience du terrain. Ce dernier est bien entendu modelé par le paradigme interprétatif et qualitatif présenté plus haut. En plus de décrire la méthode employée pour rassembler le matériau d'analyse, il m'est apparu important de relater certaines difficultés rencontrées durant ce moment de la thèse de manière à rendre un portrait « juste » de son déroulement.

2.2.1 Une sociolinguistique de terrain

La notion de « terrain » puise principalement ses sources en anthropologie/ethnologie et en dialectologie qui ont toutes deux, à différents niveaux, influencé la sociolinguistique, plus particulièrement celle de tradition nord-américaine que celle de tradition française[75]. De manière générale, le terrain suppose de la part du chercheur de vivre pendant une durée variable au sein d'une communauté afin d'en décrire et d'en comprendre les pratiques culturelles et linguistiques, l'idée de communauté pouvant recouvrir différents types de groupes (ethnique, social, professionnel), d'activités (salle de classe, rituels de passage), d'événements (procès, entrevues d'embauche), etc. (Duranti, 1997 : 96). Le terrain constitue donc le site sur lequel le chercheur se rend, se déplace, observe et participe et à partir duquel il construit son matériau d'analyse. Comme le fait remarquer Copans, le terrain est à la fois « un lieu, une pratique, un objet, une tradition scientifique » (Copans, 1999 : 11). En ce sens, la sociolinguistique est résolument une pratique de recherche de terrain et ce, depuis ses premiers balbutiements, puisqu'elle implique l'interaction de sujets (dont le chercheur) dans un contexte donné de manière à en relever les pratiques linguistiques. Les premières enquêtes de Labov (1976, 1978 pour trad. fr.), notamment sur l'île de Martha's Vineyard et auprès des Noirs de Harlem en constituent d'éloquentes illustrations. Il ne s'agit donc pas de recherches de laboratoire mais bien dans une certaine mesure d'ethnographie, en dépit du fait que le niveau d'intégration du chercheur au sein du groupe étudié puisse être moindre qu'en anthropologie[76]. En outre, les développements qu'a connus la sociolinguistique nord-

[75] Voir à ce sujet le chapitre 1 de l'habilitation de Claudine Moïse (2009) et Robillard (2008).
[76] En effet, l'approche anthropologique implique depuis ses débuts le contact entre un chercheur de culture différente de celle du groupe étudié, ce qui exige souvent un engagement de vie et de recherche de plusieurs

américaine depuis les dernières décennies laissent bien voir l'empreinte de la notion de terrain : de la sociolinguistique interactionniste (Gumperz) à l'ethnographie de la conversation (Hymes), on cherche à traduire le sens de la vie quotidienne à travers l'observation. Cette recherche de doctorat s'inscrit donc dans une sociolinguistique de terrain, distincte à bien des égards d'une sociolinguistique de corpus puisqu'il s'est agi de mettre l'accent sur les relations humaines et non uniquement sur les « données » linguistiques.

2.2.1.1 Le terrain : au-delà d'une réalité physique

> *Le terrain n'est pas constitué par un lieu pré-établi et circonscrit où l'on vient saisir les faits de langue, ou plus exactement, s'il l'est pour des nécessités pratiques et thématisés (il répond à des pertinences théoriques et sociales pressenties liées à la question de recherche), il n'en est pas la substance. Le terrain est (ou devient) un champ d'expériences et de rencontres à travers les pratiques langagières, plus qu'un lieu d'expérimentation (Moïse, 2009 : 73-74).*

Puisque la notion de terrain peut recouvrir plusieurs usages, il me semble nécessaire de préciser celui auquel je fais référence. Il est commun de se représenter le terrain à l'image d'une réalité physique et humaine à géographie/géométrie variable, c'est-à-dire un/des site(s) sur le(s)quel(s) des gens interagissent. En revanche, dans le contexte actuel marqué par la mobilité des populations et par les nouvelles technologies de communication, le terrain tend à prendre des contours moins tangibles, ceux entre autres de voies de circulation-réseaux et de la virtualité (voir ethnographie multi-sites Marcus, 1998[77]). Dans le sens où je l'entends ici, le terrain peut à la fois être qualifié de territoire et de lieu[78]. Il est d'une part territoire puisqu'il renvoie à un espace géographique, identifiable et habitable qui constitue plus largement un contexte physique nommé : un quartier, un village, une ville, une région, un pays. Dans le cadre de cette recherche, le territoire est celui de la région métropolitaine de Moncton dans le sud-est du Nouveau-Brunswick dans laquelle les entretiens et l'observation de type ethnographique ont été effectués. Ce territoire ne m'est pas étranger, il constitue mon milieu de vie et ce, depuis ma naissance. En revanche, je l'ai investi à partir de réseaux qui m'étaient plus inconnus, ceux de populations immigrantes francophones. Je n'avais pour ainsi dire

---

années : ex. l'Américaine Bambi Schieffelin (1990) auprès des Kaluli en Papouasie Nouvelle-Guinée et la Française Sophie Caratini auprès de Rgaybat de Mauritanie (1989, 2000).

[77] George, Marcus (1998), *Ethnography Through Thick and Thin*. Princeton, Princeton University Press.

[78] En anglais, on distingue entre « space » et « place » (Blommaert, 2005 : 221).

aucun contact avec cette réalité avant d'entreprendre cette recherche, ce qui a occasionné à bien des égards les mêmes insécurités et incertitudes qu'un terrain « éloigné ».

Le terrain est d'autre part un lieu. La notion de lieu est plus diffuse et qualitative que celle de territoire et permet de dépasser l'aspect physique et matériel qui y est associé afin d'investir l'aspect socio-identitaire. Le lieu constitue le cadre narratif de référence dans lequel se construit le terrain; il s'agit du point de vue duquel il prend sens et se positionne face à d'autres. Le lieu de cette recherche est celui de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Ce choix d'ancrage oriente l'interprétation donnée au matériau de recherche, à savoir les valeurs, les représentations et les statuts qui y sont engagés. En effet, le lieu acadien induit un regard sur la problématique de l'immigration marqué par son récit identitaire historicisé et par ses enjeux politiques actuels qu'il m'a importée de mettre en relation avec les données et observables construits dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs, ce terrain plus ou moins circonscrit en un territoire et un lieu ne constitue pas un vase clos, il est en conversation avec d'autres dont celui de la francophonie minoritaire canadienne, également interpellée par la problématique de l'immigration. Ainsi, le terrain se transforme en discours et en textes mis en relation et desquels il se nourrit tout autant. En ce sens, il m'a particulièrement intéressée de recueillir des productions discursives provenant de ces espaces institutionnels francophones qu'ils soient associatifs ou gouvernementaux. En somme, le terrain est fait d'un tissu de relations sociales et de discours dont je fais moi-même partie et auquel je participe à la construction.

2.2.1.2 Le terrain : histoire d'une insuffisance

Puisque le terrain ne constitue pas un site géographique aux frontières bien circonscrites, le chercheur peut difficilement en maîtriser tous les aspects[79]. De fait, il entretient souvent un sentiment d'insuffisance face à celui-ci nourri par l'impression qu'il pourrait en savoir plus, qu'il aurait pu s'investir davantage, qu'il aurait pu emprunter d'autres avenues d'exploration. Il est facile de se sentir dépassé par la complexité de ce qui se présente à nous. De plus, l'étendue du terrain étudié dépend également des moyens mis à la disposition du chercheur :

[79] Il est d'ailleurs à douter qu'un terrain serait parfaitement maîtrisable. Il s'agit toujours d'un point de vue sur la réalité sociale.

ressources monétaires et sociales, temps, équipe de collaborateurs, etc. Le terrain est avant tout une expérience (Duranti, 1997 : 89) jamais achevée, mais face à laquelle il est nécessaire de mettre en quelque sorte un terme, si ce n'est que pour le reprendre plus tard, afin de le rendre intelligible en un travail scientifique d'écriture. En bout de ligne, le terrain est le résultat d'un projet de recherche ; en d'autres mots, de choix et de limitations que la partie suivante tâchera d'expliciter.

2.2.2 La triangulation méthodologique

Il est de plus en plus de mise en recherche qualitative de cumuler plusieurs types d'observables de manière à diversifier le matériau de recherche qui construit le terrain. La triangulation méthodologique constitue alors l'une des façons de procéder. Il s'agit essentiellement de faire appel à des sources d'information multiples et variées puisées à même différents contextes et moments de la recherche et qui découlent de l'exercice de méthodes complémentaires. Dans le cadre de cette thèse, trois types de matériau ont été construits et rassemblés : des discours recueillis lors d'entretiens de recherche, des textes officiels et journalistiques ainsi que des notes d'observation ethnographique. Chacun sera explicité dans les sections à venir. Selon Flick (2004 : 178), le principe de la triangulation peut également être transposé au chercheur. Il est alors question de faire intervenir plus d'un chercheur dans la constitution des données, par exemple au niveau de la réalisation des entretiens et de la prise de notes d'observation ethnographique afin de croiser les regards. En ce sens, bien que la thèse soit à bien des égards une activité principalement individuelle et solitaire, elle est également le fruit d'échange et de collaboration entre chercheurs au sein d'équipes de recherche. Pour ma part, j'ai pu bénéficier de la contribution et de l'expérience de quelques chercheurs qui ont participé à différents niveaux au terrain et avec qui j'ai pu confronter mes interprétations de ce dernier. Ainsi, j'ai réalisé une partie des entretiens de recherche avec le concours de Christophe Traisnel, politologue, alors qu'une autre partie des entretiens qui a nourri mon analyse a été menée par des assistantes de recherche pour le compte d'autres projets[80] sur l'immigration francophone auxquels j'ai été associée. On retiendra que, dans le cadre de cette thèse, la triangulation méthodologique n'est pas tant employée comme une

[80] Il s'agit des projets suivants : *Culture, langue et identité* du Centre de recherche Metropolis Atlantique dirigé par Annette Boudreau de l'Université de Moncton et *Profiles of Immigrant Communities in Atlantic Canada:The Role of Networks in Attracting, Retaining and Integrating Immigrant Men and Women in Atlantic Canada* dirigé par Nicole Gallant de l'Institut national de recherche scientifique à Québec.

stratégie de validation, ce qui a d'ailleurs rencontré une part importante de critiques (Flick, 2004 : 179), que comme un moyen d'enrichir et d'approfondir la connaissance du terrain en confrontant, lors de l'analyse, des matériaux d'ordre différents.

2.2.2.1 Les entretiens de recherche

En sociolinguistique, les entretiens de recherche sont souvent considérés comme la méthode la plus appropriée pour l'analyse des représentations linguistiques (Bres, 1999 ; Maurer, 1999b ; Boyer, 1991). Bien qu'ils ne constituent pas ma seule source d'observables, ils en sont sans contredit la plus importante et la plus étoffée. Puisque la notion d'« entretien » peut faire l'objet d'approches très différentes, il est de mise de préciser celle mise en œuvre dans le cadre de cette thèse. D'emblée, il m'importe de souligner l'aspect non directif et le caractère compréhensif et ouvert des entretiens de recherche dont l'objectif est de produire un discours réflexif riche et approfondi. En ce sens, je me suis servie d'un guide thématique (voir annexes 2 et 3), plutôt que d'un questionnaire standardisé, qui s'inspire de la démarche de l'entretien compréhensif de Kaufmann (1996) axée sur l'empathie[81], la flexibilité et la personnalisation des échanges. Il s'agit comme chercheure de se montrer disponible et attentive devant les conceptions, les repères et les expériences de son interlocuteur (Paillé et Mucchielli, 2005 : 71). En effet, le principal intérêt de l'entretien est sans contredit d'analyser la mise en discours de la conception de la réalité des participants. Conséquemment, il n'y a pas lieu d'avoir des questions préfabriquées selon une séquence particulière : les questions se forment au fil de l'échange et se greffent à la trame discursive construite par l'interviewé. Par ailleurs, le guide d'entretien employé a souvent fait l'objet d'ajouts et de rectifications d'un entretien à l'autre afin de tenir compte du développement de la problématique. De par leur caractère non directif, les entretiens sont de durée variable, soit d'une heure à deux heures.

[81] L'empathie est une notion qui relève de l'approche compréhensive et qui pose dans une certaine mesure problème pour l'approche interprétative (voir note 48). Pour Kaufmann, l'empathie implique du chercheur qu'il mette de côté ses propres opinions et catégories de pensées afin de pénétrer l'intimité affective et conceptuelle du témoin (1996 : 51). Pour ma part, je ne donne pas cette possibilité au chercheur de s'effacer pour comprendre l'autre dans son « essence », mais plutôt la capacité de faire preuve d'écoute active et de montrer un intérêt authentique envers son vécu. En effet, je suis d'avis que le chercheur ne se départit jamais complètement de ses idées et opinions puisqu'il existe pleinement en tant qu'individu. Pour Didier de Robillard, il s'agit d'aboutir à un « récit de recherche contextualisé, influencé par l'individualité du chercheur parce qu'il s'y produit, ce qui ne doit pas empêcher d'en abstraire des processus, des catégories qui soient réutilisables, mais seulement pour autant qu'ils auront été traduits, adaptés, par d'autres dans d'autres contextes » (Robillard, 2007a : 148).

2.2.2.1.1 Un événement interactif

L'entretien de recherche est à concevoir comme un événement interactif co-construit entre le chercheur et le participant. Selon Kaufmann, il s'agit d'un moment situé qu'il convient de ne pas figer outre mesure puisqu'il est conditionné par un certain « jeu d'influences » entre les interlocuteurs (Kaufmann, 1996 : 65-67). En effet, il serait trompeur de penser que l'entretien englobe tous les discours possibles de l'interviewé et que ce dernier présenterait exactement les mêmes positionnements à un autre moment d'enquête ou avec un autre chercheur. Il est question avant tout de fragments, c'est-à-dire de discours à la fois non finis et coproduits. De plus, rappelle Kaufmann, il convient de garder à l'esprit que tout individu est amené à remplir une « grappe de rôles » sociaux qui, de par sa nature instable et hétérogène, présente des contradictions (*Ibid*. : 99). Il revient alors au chercheur de les soulever et d'en tenir compte dans son analyse. Dans cette perspective, j'ai été particulièrement sensible à la qualité de la relation établie entre le participant et moi-même. En d'autres mots, il m'importait d'instaurer un climat de confiance de manière à mettre en valeur la capacité réflexive et interprétative de mon interlocuteur. L'entretien se déroulait à bien des égards de façon informelle et amicale à l'image d'une collaboration à deux dont le dessein était de comprendre et d'analyser des parcelles de récits de vie. En ce sens, mon rôle ne consistait pas uniquement à « laisser parler » mais également à relancer, à rassurer, à relever les contradictions et les flous, à préciser et à reformuler. En revanche, un certain nombre de formalités rappelle qu'il s'agit d'une rencontre dans un cadre de recherche. Tous les participants ont dûment rempli un formulaire de consentement éclairé approuvé par le comité d'éthique de l'Université de Moncton avant d'entamer l'entretien. Ils ont été renseignés sur le processus d'anonymisation dont leur prise de parole ferait l'objet. De plus, la présence de l'appareil d'enregistrement digital témoigne de l'aspect « enquête » de la rencontre, bien qu'il soit possible d'en faire abstraction après les premières minutes. Par ailleurs, la majorité des entretiens ont été réalisés dans les locaux de l'Université de Moncton, rappelant ainsi le cadre académique de la rencontre. En outre, il me semble que c'est dans cette tension entre formalité et informalité que réside le potentiel « créateur » des entretiens comme méthode de recherche.

2.2.2.1.2 Prise de contacts et choix des participants

L'approche par entretiens exige bien souvent la mobilisation de ses réseaux sociaux et de ceux de ses proches afin d'entrer en contact avec de potentiels participants. Il peut s'agir d'un moment délicat de la recherche et coûteux en temps selon le statut et les caractéristiques des gens que l'on souhaite rencontrer. C'est notamment le constat que j'ai fait en ciblant deux populations très différentes formées d'une part, d'immigrants francophones toutes origines confondues et d'autre part, de militants acadiens. Contrairement aux entretiens avec les militants qui ont mis quatre mois à être complétés, la réalisation des entretiens auprès des immigrants s'est étalée sur une période de près de trois ans (début 2006 à fin 2008). Plusieurs raisons peuvent expliquer cet écart. Tout d'abord, les militants acadiens constituent un groupe beaucoup mieux délimité (j'avais des noms précis de personnes en tête) dont les coordonnées professionnelles sont accessibles à la population par l'entremise des organismes pour lesquels ils œuvrent. De plus, ils sont souvent sollicités pour prendre la parole publiquement, ce qui facilite nettement la prise de contact. Bien que cela puisse donner l'impression d'un engagement moins personnel de leur part, les entretiens ont été menés de manière à orienter l'échange sur leur parcours et leur positionnement particuliers plutôt que sur ceux de l'institution ou de l'organisme pour lequel ils travaillent. Par ailleurs, ces entretiens ayant été réalisés avec le concours de Christophe Traisnel, à l'époque chercheur à l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, j'ai pu bénéficier de son propre « carnet d'adresses ». Nous avons ainsi rencontré treize militants avec qui ont pu être abordées les questions de l'identité acadienne, de la francophonie, de la diversité et de l'immigration. Si le choix des militants s'est fait en fonction de leurs actions engagées dans la communauté, celui des participants immigrants a du s'opérer de manière plus personnelle, à savoir en fonction de leur lieu de naissance non canadien, du nombre d'années passées à Moncton et de leur principale langue d'usage, ce qui est déjà plus intrusif comme approche. De plus, Moncton ayant une petite communauté immigrante francophone dispersée plutôt que concentrée dans la ville, il m'était difficile de cibler un lieu précis à investir. L'institution la plus susceptible de regrouper un nombre important de francophones d'origine étrangère est sans contredit l'Université de Moncton. En revanche, j'ai tenu à exclure du groupe d'entretiens les étudiants internationaux puisqu'ils ne présentent pas les mêmes pratiques d'intégration et de socialisation qu'un immigrant qui cherche à s'installer à long terme. De plus, j'ai tâché de rencontrer des immigrants dont le milieu de travail n'avait pas uniquement le français comme langue de fonctionnement, par conséquent de limiter le nombre de participants travaillant à

l'Université de Moncton pour diversifier et complexifier les discours. C'est finalement par l'entremise d'un nouveau centre d'accueil pour immigrants francophones que j'ai pu élargir mon réseau de contacts (voir 2.2.2.2). En outre, lorsque l'on doit soi-même se présenter comme chercheure sans bénéficier d'une personne intermédiaire, il est nécessaire dans un premier temps de gagner la confiance des gens, ce qui se fait dans la durée. Au total, vingt-deux[82] immigrants de diverses origines ont participé à un entretien durant lequel ils ont parlé de leurs rapports aux langues, de leurs pratiques linguistiques, de leur sentiment d'intégration, de leur conception de l'Acadie et de leurs réseaux sociaux. Si leur pays d'origine ne constituait pas un critère de sélection, les interviewés devaient avoir le français comme principale langue d'usage, que ce soit comme langue première ou non d'où la catégorie « immigrant francophone ». Je reviendrai plus en détails au chapitre 5 sur la composition des deux groupes d'interviewés. Mais il est déjà possible à cette étape de consulter les annexes 4 et 5 qui présentent sous forme de tableaux les participants selon quelques caractéristiques sociales. J'ai également joint en annexe 6 un paragraphe résumant très brièvement le parcours de vie des immigrants interviewés qui ont constitué le corps de mon analyse. J'ai choisi de ne pas faire de même avec les militants puisque cela risquerait de remettre en question leur anonymat. On retiendra que les groupes ainsi constitués ne forment pas des échantillons représentatifs de la population à l'étude, l'objectif n'étant d'ailleurs pas d'établir des données quantitatives selon des catégories sociales pré-établies. Par ailleurs, bien que ces deux groupes présentent des caractéristiques sociales très hétérogènes (âge, sexe, origine ethnique, profession), je n'ai pas cherché à établir des corrélations à partir de celles-ci au niveau de l'analyse interprétative.

De manière complémentaire, j'ai eu accès aux transcriptions d'un ensemble d'entretiens individuels et de groupe réalisés auprès de la communauté noire subsaharienne de Moncton dans le cadre d'un projet pan-atlantique sur l'immigration[83]. Il s'agit d'une part, d'un groupe focus formé de huit intervenants et d'autre part, de treize entretiens individuels. Plusieurs thèmes de recherche étaient abordés qui dépassaient le cadre de ma problématique (ex. santé, logement, justice sociale). En revanche, le volet sur la langue a nettement enrichi les observations tirées de mes propres entretiens à la fois au niveau des représentations et des pratiques linguistiques. La prise en compte de ce corpus pose toutefois certaines limites : du

[82] Trois sont des entretiens courts de moins d'une demi heure.
[83] Il s'agit du projet *Profiles of Immigrant Communities in Atlantic Canada:The Role of Networks in Attracting, Retaining and Integrating Immigrant Men and Women in Atlantic Canada* dirigé par Nicole Gallant de l'Institut national de recherche scientifique à Québec.

fait que je n'ai pas mené moi-même les entretiens individuels[84], toute une part de l'interaction à savoir la gestuelle, l'atmosphère, le lieu ainsi m'échappait. De plus, la méthode employée était directive si bien que les réponses de plusieurs intervenants sont demeurées partielles et peu approfondies rendant à son tour l'interprétation difficile. Il s'agit pour ces raisons de sources de données complémentaires. Il est à noter que les extraits de discours cités du groupe focus seront indiqués comme tel (groupe focus) alors que les extraits cités des entretiens individuels seront indiqués par l'abréviation « CDI ».

2.2.2.1.3 La transcription : choix et orientations

Une fois les entretiens complétés, plusieurs choix quant à leur traitement s'imposent, notamment en ce qui a trait à leur transcription. Comme le fait remarquer Duranti : « any kind of transcription is, by definition, *an abstraction in which a complex phenomenon is reduced to some of its constitutive features and transformed for the purpose of further analysis* » (Duranti, 1997 : 137). L'anthropologue linguiste ajoute que la transcription est toujours le résultat d'un acte de sélection (ex. la parole plutôt que la gestuelle) et de simplification. Par conséquent, le chercheur procède à une représentation textuelle de l'entretien selon les objectifs de sa recherche. L'analyse des discours sur les langues et les identités étant ma principale préoccupation, je n'ai pas transcrit les particularités linguistiques phonétiques relevant des variétés de français de l'interlocuteur ni celles relevant de l'oralité du discours. En revanche, les hésitations, ratures, reprises, répétitions, interruptions et pauses ont été notées puisqu'elles jouent un rôle indéniable dans la construction discursive comme marques significatives de points de tension (Kerbrat-Orecchioni, 1994). La transcription des entretiens de recherche a essentiellement été opérée de deux manières : intégralement et par extraits jugés pertinents. La première série d'entretiens (militants et immigrants confondus) a entièrement été transcrite[85] afin d'avoir un portrait de l'ensemble des discours et de constater la présence de certains positionnements récurrents. Rappelons qu'une approche inductive permet à la problématique de recherche de se préciser à mesure que le terrain se développe. La transcription de la seconde moitié des entretiens a ciblé des passages selon les axes

[84] J'ai toutefois mené l'entretien collectif sous forme de groupe focus dans le cadre d'un travail d'assistanat de recherche.

[85] Ayant obtenu des fonds à cet effet, soit de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et du Conseil de recherche en sciences humaines, trois assistants de recherche ont assuré cette transcription intégrale.

d'analyse relevés au sein du premier groupe d'entretiens (voir annexe 7 pour conventions de transcription).

Les transcriptions ont ensuite fait l'objet d'entrées dans le logiciel de traitement de données qualitatives NVIVO. Ce logiciel permet de catégoriser et d'organiser des extraits d'entretiens à partir de thèmes construits par le chercheur. Il restitue en un seul fichier tous les extraits de l'ensemble des entretiens se rapportant à un certain thème (établi par des lexèmes clés et des paraphrases). J'ai suivi deux grandes étapes d'analyse du discours : une analyse de contenu complétée par une analyse interprétative. La première consiste en l'établissement de *rubriques* qui ont comme fonction première de *décrire* des extraits d'entretiens jugés significatifs pour la problématique. La deuxième procède par *catégorisations*, processus qui a comme objectif de conceptualiser et d'*interpréter* les phénomènes sociaux que la description a préalablement permis de mettre en valeur (Paillé et Mucchielli, 2005 : 153). Lors de l'analyse des entretiens, j'ai largement employé NVIVO mais j'ai également procédé par relecture des transcriptions et réécoute des enregistrements audio en entier de manière d'une part, à ne pas perdre la cohérence et l'individualité de chaque entretien et d'autre part, à restituer les formes d'expression plus difficiles à rendre sur papier (ex. ton, débit, rire, soupir, accent).

2.2.2.2 L'observation ethnographique

Les entretiens de recherche se complètent par de l'observation ethnographique. La méthode par observation ethnographique popularisée à partir des années 1930 sous la bannière de l'« observation participante » par Malinowski consiste pour le chercheur à directement s'impliquer dans son lieu d'enquête. Selon Philippe Blanchet,

> Ce type d'enquête consiste à recueillir des données en participant soi-même aux situations qui les produisent, par exemple, en ce qui concerne notre champ de recherche, lors de conversations spontanées auxquelles le chercheur participe ou auxquelles il assiste dans la vie quotidienne, *hors de toute situation explicite et formelle d'enquête*, même lorsqu'il s'agit d'échanges centrés sur la problématique de recherche (sur les pratiques linguistiques, etc.) ou de situations que le chercheur suscite volontairement (Blanchet, 2000 : 41).

Le chercheur qui se prête à de l'observation ethnographique est ainsi appelé à assister et à participer à diverses activités et événements qui ponctuent la vie des sujets de sa recherche. Duranti soutient que : « The **observation** of a particular community is not attained from a distant and safe point but by being in the middle of things, that is, by **participating** in as many social events as possible » (Duranti, 1997 : 89). Observer les sujets agissant et interagissant permet ainsi de relever des comportements et des discours absents, convergents ou divergents de ceux recueillis à partir d'autres méthodes d'enquête, notamment les entretiens. Tel que le fait remarquer Blanchet, cet exercice suppose que le chercheur soit suffisamment bien intégré au sein du réseau qu'il étudie pour ne pas être considéré comme un « intrus » ou un « étranger » (Blanchet, 2000 : 42). Il y a toutefois toute une gamme de positionnements du simple « visage familier » à celui qui prend part activement aux affaires de la communauté. Duranti établit ainsi une distinction entre une participation passive et une participation complète : dans le premier cas, il s'agit comme chercheur de se montrer discret de manière à passer plus ou moins inaperçu alors que dans le second cas, le chercheur interagit de manière soutenue avec les participants et en arrive parfois à occuper des fonctions, des rôles qu'il s'est donné lui-même comme objet de recherche (Duranti, 1997 : 99). Le type d'observation ethnographique que j'ai pratiqué relève essentiellement du premier cas de figure. Il s'est agi de prendre part, sur une période de trois ans, aux activités publiques de socialisation organisées par le CAIIMM (Centre d'accueil et d'intégration des immigrants du Moncton métropolitain) et d'observer et de noter les interactions et les discours sur les langues et l'identité acadienne.

Il m'est tout d'abord important d'expliciter comment j'ai procédé pour accomplir cette observation ethnographique. Il s'est premièrement posé le choix du lieu. Ayant décidé d'étudier la population immigrante de langue française sans distinction d'origine, il m'était d'emblée nécessaire d'identifier un espace rassembleur de celle-ci. Au moment d'entamer ma recherche, le thème de l'immigration francophone suscitait un intérêt public marqué et devant le manque de structure adaptée à cet effet dans la région, des gens de la communauté ont pris l'initiative de mettre sur pied un centre d'accueil francophone. C'est dans ce contexte qu'il m'est paru pertinent d'adopter une démarche s'apparentant davantage à l'anthropologie.

Il peut paraître étonnant que j'aie choisi, pour faire de l'observation, ce centre d'accueil en émergence plutôt que l'association multiculturelle de la région de Moncton qui est établie depuis près de trente ans et qui, par ricochet, dispense de nombreux services auprès des

nouveaux arrivants[86]. Ce choix se justifie par l'intérêt que constitue la genèse d'un tel projet de centre d'accueil pour ma recherche. En effet, la conjoncture politique entourant cette nouvelle structure d'accueil m'a paru particulièrement révélatrice d'une relégitimation et d'une redéfinition de l'espace francophone en milieu minoritaire. Alors que l'association multiculturelle s'affiche comme lieu bilingue, le nouveau centre d'accueil déclare le français comme seule langue de travail et de fonctionnement. Ce dernier se donne donc comme mandat de créer un lieu visible pour la communauté francophone de la région pouvant informer et diriger les immigrants vers des institutions de langue française. Ce discours idéologique francophonisant m'a semblé très intéressant à analyser plus en profondeur puisque, en se positionnant à l'antipode d'une politique bilingue, il instaure un rapport différent à la gestion de la coexistence linguistique à Moncton. Cette situation me semble dénoter une lutte de ressources et de pouvoir entre deux structures d'accueil; lutte qui s'articule essentiellement autour d'un conflit linguistique tout à propos pour la problématique de cette thèse. De plus, élire le CAIIMM comme site d'observation me paraissait cohérent avec le lieu désigné du terrain de cette recherche : l'Acadie du Nouveau-Brunswick. En effet, depuis ses débuts, le centre est porté, dans ses discours officiels, à arrimer la société d'accueil pour l'immigration francophone à un cadre de référence acadien; l'appui de l'organisme provincial représentatif des Acadiens (SANB) et l'implication directe de certains de ses membres clés renforcent d'ailleurs ce lien. J'y reviendrai au chapitre 4.

Le CAIIMM voit officiellement le jour en mai 2006. À son inauguration, il ne constituait pas encore un lieu physique pouvant être fréquenté par les immigrants francophones; il ne s'agissait que d'un bureau occupé par le seul employé salarié. En janvier 2008, le centre obtient des locaux permanents au centre-ville de Moncton, augmente son personnel et devient ainsi une structure pérenne. Toutefois, le CAIIMM doit surtout être conçu à l'image d'un réseau social qui, à travers différents lieux ponctuels de rencontre dans la région de Moncton (hôtels de ville, écoles, université, salles de spectacle), permet à des gens issus d'une part, de la communauté immigrante et d'autre part, de la communauté d'accueil[87] d'échanger sur divers thèmes. En effet, le personnel, les membres du conseil administratif ainsi que d'autres bénévoles engagés organisent périodiquement des « 5 à 7 thématiques » et des soirées de variétés durant lesquels des personnes de la communauté dite immigrante ainsi que de la

[86] J'aurais bien entendu pu choisir d'étudier les deux centres. Mais cela aurait exigé du temps et des ressources supplémentaires. Je me suis donc limitée au CAIIMM.
[87] Selon les expressions employées par le CAIIMM.

communauté dite acadienne se rencontrent et se divertissent ensemble. J'ai assisté à plusieurs événements du genre ayant, par exemple, pour thème l'employabilité, la diversité de la langue française, la santé, la justice, la journée internationale de la Francophonie, etc. J'ai ainsi totalisé près d'une centaine d'heures d'interaction dont certains moments que j'ai pu enregistrer (entre autres les discours de présentation et d'ouverture). Ces événements de socialisation suivent sensiblement tous la même trame de déroulement : ils débutent par des discours officiels des membres du conseil d'administration qui sont suivis d'interventions de la part d'invités sur le thème à l'honneur et qui donnent ensuite place à des échanges libres autour d'un goûter multiculturel. Ma présence à ces activités poursuivait deux grands objectifs : dans un premier temps, il m'importait de me faire connaître afin d'établir une certaine légitimité personnelle (en tant que membre) et professionnelle (en tant que chercheure) et par ricochet, d'établir de potentiels contacts pour des entretiens; dans un second temps, il s'agissait de porter une attention particulière au contexte discursif d'emploi des catégories de mots « Acadie », « Acadiens », « immigration », « diversité », « francophone/ie » ainsi que d'observer les caractéristiques et les pratiques sociales des gens présents, notamment au niveau des groupes qui se forment et de ceux qui ne se forment pas. Cet exercice d'observation et de participation a également été jumelé au recueil de documentation et de textes qui permettent de préciser la vision institutionnelle du CAIIMM : annonces, dépliants, bulletin électronique mensuel et courriels d'information. L'observation ethnographique fait également partie du quotidien et résulte en ce sens de moments issus du hasard (imprévus et imprévisibles). Il m'est ainsi arrivé d'être témoin d'interactions signifiantes pour mon projet en dehors du cadre du CAIIMM, notamment sur le campus de l'université et lors d'activités culturelles et artistiques. Dans de tels cas, j'ajoutais la description de l'interaction en question à mes autres notes d'observation.

En revanche, il ne faudrait pas conclure que mon approche est celle d'un anthropologue (voir description dans Duranti, 1997 : 89). Cette dernière consiste à analyser des comportements ainsi que les rôles et statuts qui y sont associés au sein de structures, institutions, communautés et pour laquelle tâche le chercheur privilégie l'observation d'événements divers à l'issue desquels il inscrit des notes ethnographiques dans son journal de bord. Face à ces dernières, les entretiens sont généralement considérés secondaires comme méthode d'enquête et d'analyse (Beaud et Weber, 2003 : 176; Duranti, 1997 : 103). Inversement, j'ai plutôt misé sur les entretiens comme source principale d'information, les notes d'observation agissant essentiellement comme compléments à l'ensemble du terrain. Par ailleurs, je considère mes

notes dans l'ensemble trop pauvres et prudentes puisque parsemées de lacunes de débutante (manque de contextualisation, informations partielles, surévaluation de ma mémoire à long terme) pour pouvoir constituer le corps de mon analyse. J'ai par ailleurs souvent été frappée d'un sentiment de futilité et de confusion devant ce travail de notation que je n'ai pas encore tout à fait maîtrisé. Cette remarque critique ne se veut toutefois pas un discrédit de mes observations. Il s'agit essentiellement de les positionner dans l'ensemble du matériau d'analyse. Néanmoins, puisqu'il m'est donné aujourd'hui de mieux saisir l'importance et la pertinence de l'observation ethnographique ainsi que la rigueur qu'elle exige, je souhaiterais à l'avenir approfondir cette méthode.

2.2.2.3 Les documents écrits

En troisième lieu, le terrain de recherche s'est nourri de diverses sources d'information (textes officiels gouvernementaux, articles journalistiques, documents produits par des organisations acadiennes telles que la Société d'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton, Citoyenneté et Immigration Canada, le Commissariat aux langues officielles, etc.) afin de dégager la production discursive institutionnelle sur la francophonie et l'immigration en milieu minoritaire. Depuis l'an deux mille, le gouvernement du Canada a fait de l'immigration en milieu francophone minoritaire une priorité stratégique pour le renouvellement démographique de ces communautés, ce qui a donné lieu à un certain nombre d'études, de rapports et de plans d'action. Le milieu associatif francophone a également emboîté le pas au fédéral de sorte qu'il existe une documentation importante sur la question qui mérite d'être analysée. Les médias prennent également part à cette production discursive. Ainsi, depuis septembre 2005, je compile les articles portant sur la francophonie, la langue, l'immigration et l'identité acadienne publiés dans le seul quotidien francophone de la province *L'Acadie nouvelle*. Ces nombreuses sources de documentation sont donc mises en perspective avec les discours et les observations recueillis à l'intérieur des différents cadres interactionnels explicités ci-haut. Ce matériel textuel a plus particulièrement servi à l'analyse interprétative des idéologies linguistiques rattachées à l'immigration francophone dont il sera question au chapitre 4. Ces sources de documentation sont à concevoir comme des moyens de communication – et non pas uniquement d'information – socialement produits donc jamais neutres. J'ai ainsi cherché à identifier des espaces de production et de reproduction de discours dominants et à les lier à des luttes de pouvoir autour d'intérêts, de valeurs et de

ressources quant aux notions de « francophonie minoritaire » et d'« immigration francophone ».

2.2.3 Synthèse interprétative

L'ensemble de ce matériau a été soumis à une analyse qualitative dans le but d'aboutir à une synthèse interprétative de la problématique. Pour ce faire, j'ai opéré en m'appuyant principalement sur les propositions de Kaufmann (1996), de Blanchet (2000) et de Paillé et Mucchielli (2005). Ces auteurs misent sur une première étape descriptive qui consiste à rendre compte, dans ses détails et sa complexité, de l'ensemble du matériau de recherche afin d'aboutir à une vue d'ensemble de celui-ci. Il s'agit par la suite de mettre ces « données » en perspective avec le contexte global dans lequel elles prennent sens : « le fonctionnement global de l'ensemble est considéré comme rétroagissant sur celui des parties (et non exclusivement le contraire). Il faut *donc rapporter l'analyse du fonctionnement des éléments à celle du fonctionnement du tout* » (Blanchet, 2000 : 49). En ce sens, une synthèse interprétative commande l'intégration d'une part, des contradictions, des ambivalences et des tensions et d'autre part, des formes récurrentes caractéristiques des discours rassemblés. En effet, la présence de contradictions dans les récits des participants est des plus pertinentes pour l'analyse puisqu'elle témoigne souvent de conflits centraux entre les processus normatifs implicites et les processus de rationalisation propres à tout comportement humain (Kaufmann, 1996 : 101; Blanchet, 2000 : 60). D'un autre côté, Kaufmann insiste également sur le fait que « plus une idée est banalisée, incorporée profondément dans l'implicite (et parallèlement largement socialisée) plus est grand son pouvoir de structuration sociale » (Kaufmann 1996 : 96). Cet exercice dialogique vise à souligner la présence d'un « double langage » (*Ibid.*: 102) qui constitue le « moteur fondamental de la vie sociétale (et du savoir scientifique lui-même) » (Blanchet, 2000 : 60). Ce travail est également lié à un exercice de contextualisation et de comparaison face à des situations semblables qui devrait mener à une certaine saturation, étape à laquelle l'étude de nouveaux cas n'introduit pas d'éléments enrichissants significatifs (Blanchet, 2000 : 60). Une fois ces paradoxes et récurrences relevés dans l'ensemble du corpus, il s'agit pour le chercheur de les interpréter et de les mettre en relation en construisant des catégories qui conceptualisent le phénomène social dont il est question plutôt que de se limiter au contenu précis des extraits de discours (Paillé et Mucchielli, 2005 : 54). Puisqu'il s'agit d'un acte interprétatif et créatif, les catégories analytiques empruntent souvent une mise

en forme métaphorique; elles suscitent alors du sens à travers des images, des représentations symboliques[88]. Leur rôle est d'évoquer, de nommer, et de synthétiser l'expérience des sujets. Selon Paillé et Mucchielli, « la catégorie se présente ainsi comme une signification à propos de significations. Ceci implique l'usage de la langue comme performance avec, comme corollaire, la position du chercheur comme sujet énonciateur. Avancer une catégorie, c'est dire, c'est ajouter une voix aux discours sur le monde, c'est faire montre de « connaissance » (Eisner, 1993) » (*Ibid.* : 168). En somme, l'objectif de l'analyse qualitative peut se résumer de la sorte :

> [L]es résultats visent moins une *prédictibilité* généralisée sur un élément précis, prédictibilité explicative de type causal qui relève davantage d'une approche structurale classique, qu'une mise en relief de stratégies humaines possibles dans certains types de contextes ethnosociolinguistiques et plus largement sociétaux (Blanchet, 2000 : 50).

[88] Voir Robillard (2008) sur l'usage de la métaphore en sciences humaines et sociales.

Chapitre 3 Regards interdisciplinaires sur l'Acadie

3.0 Introduction

Ce chapitre constitue la nécessaire étape transitoire entre la présentation de la problématique, de l'approche théorique et de la méthode et la présentation de l'analyse du terrain de recherche. Il consiste à faire un tour d'horizon historique, sociologique, linguistique, sociolinguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Bien que ce chapitre s'adresse davantage au lecteur non initié, il ne s'agit toutefois pas d'un détour puisque son propos permet d'établir les assises sur lesquelles se construiront les chapitres qui suivent.

3.1 Tracé sociohistorique de l'Acadie : d'une colonie française à une nation distincte

3.1.1 La période coloniale

Le territoire que recouvre le Canada a été parsemé de différentes colonies de peuplement à l'époque des grandes expéditions d'explorateurs européens qui cherchaient une voie de passage vers l'Inde et la Chine. Mais force est de constater que le Canada est surtout le résultat de rapports de force entre deux grandes puissances de l'ère coloniale européenne, soit la France et la Grande-Bretagne, qui, tout en gérant partenariats et conflits avec les premières nations autochtones, se sont opposées dans de nombreuses guerres de rivalités jusqu'à la victoire décisive des Britanniques en 1763. L'origine du nom « Acadie » fait l'objet de débats mais plusieurs historiens penchent vers l'interprétation selon laquelle il viendrait du mot « Arcadie », employé par l'explorateur italien Giovanni de Verrazano en 1524 lors de son expédition en Amérique pour faire référence aux côtes américaines qu'il frôlait. De racine grecque, Arcadie reflèterait l'image d'un paradis sur terre, un lieu idyllique que lui aurait inspiré ce territoire. L'appellation, sans le « r » cette fois, aurait été employée à partir du 17e

siècle pour désigner la colonie française des provinces Maritimes (voir Daigle, 1993 : 2). En effet, c'est en 1604, que Samuel de Champlain et son équipage débarquent sur la côte est du Canada, plus précisément à l'Île Sainte-Croix dans la Baie de Fundy, afin de s'y établir et de constituer un réseau de traite de fourrures. En raison d'un rude hiver, le groupe de colons se déplace l'année suivante à Port Royal dans la vallée d'Annapolis en Nouvelle-Écosse afin de bâtir le premier établissement permanent. Dès les premières années d'exploration et d'établissement souligne Griffiths, les territoires recouvrant l'Acadie, le golfe Saint-Laurent et la Nouvelle-Angleterre font l'objet de rivalités entre l'Angleterre et la France dont les concessions étaient souvent contradictoires et imprécises (Griffiths, 1997 : 5). Entre 1604 et 1713, l'Acadie passe ainsi de manière intermittente sous la gouvernance française et britannique et même écossaise pendant une brève période (Daigle, 1993 : 5). Les Acadiens constituent à l'époque un groupe frontalier dans une zone tampon et stratégique entre la Nouvelle-France, les colonies britanniques de la Nouvelle-Angleterre et le commerce des Amériques. Dans ce contexte d'instabilité politique, les Acadiens adoptent très tôt une position de neutralité[89]. D'ailleurs, selon Landry et Lang, la lenteur des communications entre l'Europe et le continent, les différences dans les styles de vie et le manque d'autorité et de contrôle des administrations coloniales font en sorte de créer au fil des décennies une « société » (organisation collective) distincte et un sentiment d'appartenance proprement acadien (Landry et Lang, 2001 : 112). Tel que le fait remarquer Naomi Griffiths : « On pourrait aisément déceler à cette époque les germes du sentiment nationaliste évident au XIXe et XXe siècle; mais bien que certains aspects idéologiques eussent déjà commencé à percer à cette époque, les conditions nécessaires à l'élaboration d'un nationalisme moderne n'existaient pas encore » (Griffiths, 1997 :8)[90]. Avec le traité d'Utrecht en 1713, l'Acadie française devient définitivement britannique, ce qui bouleverse considérablement les rapports sociaux en place. Au lieu de migrer dans les colonies françaises (Île Saint-Jean et l'île Royale) tel que l'auraient souhaité et envisagé ces dernières, les Acadiens continuent de mener leurs

---

[89] D'ailleurs, les autres colons les appelaient souvent les « Neutres » ou les « Français neutres » (Griffiths, 1997 : 39 et Daigle, 1993 : 28).

[90] Cette interprétation est toutefois particulièrement source de dissensions d'une part, entre les historiens (P. LeBlanc, 1999) et d'autre part, entre les historiens et les sociologues (J. Y. Thériault, 1995). Pour certains, il est clair que les Acadiens avaient développé le sentiment de former un peuple distinct avant la Déportation alors que pour d'autres, cela relève de l'anachronisme; ils étaient sujets du Roi et c'est à ce titre qu'ils réclamaient le droit de revenir sur leurs terres. N'ayant pas les compétences en la matière pour être véritablement en mesure de me positionner, je ne peux qu'avancer qu'il me semble probable qu'un sentiment d'appartenance (qu'il soit aux terres, au mode de vie, à l'organisation sociale) ait été présent au 18e siècle mais qu'il ait seulement été articulé en nationalisme à la fin du 19e siècle. Par ailleurs, la difficulté d'adaptation que vécurent les Acadiens déportés « de retour » en France appuie également l'idée selon laquelle ils ne se comportaient pas comme des Français et qu'ils formaient un groupe distinct.

affaires propres tout en refusant de prêter serment à la couronne d'Angleterre (Cazaux, 1992 : 266-70). Comme l'indiquent Landry et Lang, les Acadiens commencent en ce sens à devenir une population « gênante » pour les gouverneurs anglais (Landry et Lang, 2001 : 69-70; 83-84). C'est dans cette optique qu'entre 1755[91] et 1763, les Acadiens sont déportés principalement dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre (du Massachusetts à la Géorgie) et dispersés au Canada (Québec), en Angleterre, en France, en Louisiane, aux Antilles comme conséquence de leur déportation. D'aucuns donnent le nom de « Grand Dérangement » à cet événement historique (Ronnie-Gilles LeBlanc, 2005). Selon l'analyse de Griffiths, il s'est agi pour les instances britanniques de briser toutes potentielles forces ennemies à titre d'« acte de guerre » et non d'exterminer les Acadiens comme peuple (Griffiths, 1997 :99). Cette interprétation nuancée est toutefois durcie dans l'ouvrage d'Yves Cazaux (1992) pour qui certains hauts placés britanniques ont délibérément fait preuve de cruauté et d'acharnement envers les Acadiens. Ces derniers constituent une population d'environ 14 000 à la veille de la Déportation dont on estime que la moitié fut expulsée (White, 2005).

3.1.2 Le retour après la Déportation

Après que la France ait renoncé à toutes possessions en Amérique du Nord – mises à part les Îles Saint-Pierre et Miquelon au large de Terre-Neuve – les Acadiens reçoivent la permission de revenir aux Maritimes en 1764 à condition de prêter serment d'allégeance à la couronne britannique et de coloniser de nouvelles terres (P. LeBlanc, 1999 : 137). Les Acadiens se retranchent alors dans le nord et sur la côte est du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à l'Île-du-Prince-Édouard; de l'ancienne Acadie, soit l'actuelle Nouvelle-Écosse, il ne reste que des communautés parsemées dans la région de la Baie Sainte-Marie et du Cap Breton (ancienne Île Royale). Bien que les chiffres varient selon les historiens, on estime qu'en moyenne 2 500 Acadiens sont localisés dans les régions acadiennes des Maritimes en 1763 (Landry et Lang, 2001 : 91) et que dès 1800, la population atteint à nouveau 8 400 habitants (P. LeBlanc, 1999 : 138). Elle ne cesse de croître durant les décennies suivantes. Après la Déportation, les Acadiens de retour dans les provinces maritimes tâchent de reconstituer une vie collective autonome malgré la déstructuration totale de leur société; or ils ne peuvent pas faire abstraction de la nouvelle distribution des rôles. Démunis de tout pouvoir et légitimité

[91] La grande majorité fut déportée en 1755.

politiques, dispersés et disséminés, ils sont désormais sans équivoque minoritaires au sein de diverses colonies britanniques dont les noms ne gardent aucune trace de présence française : la Nouvelle-Écosse (Acadie française et Île Royale), l'Île-du-Prince-Édouard (Île Saint-Jean) et le Nouveau-Brunswick[92]. En plus d'avoir marqué la mémoire collective, la Déportation allait constituer l'événement fondateur de l'idéologie nationale acadienne près d'un siècle plus tard. Ainsi, au-delà du caractère tragique de la Déportation, il s'agit d'en comprendre la portée symbolique dans la constitution de la nation lors de la « Renaissance acadienne » à la fin du 19e siècle et dans l'imaginaire identitaire acadien[93].

La deuxième moitié du 19e siècle constitue une période fort prometteuse pour les colonies britanniques de l'Amérique du Nord qui assistent à l'industrialisation et à l'expansion du chemin de fer sur leur territoire. Or, le manque de cohérence politique et législative entre les colonies tout comme leur faible capacité économique individuelle mettent un bémol à ces développements. De plus, le climat houleux chez les voisins du sud en pleine guerre sur l'abolition de l'esclavage, leur convoitise de l'Ouest canadien comme territoire à annexer ainsi que le désengagement progressif de la Grande-Bretagne en termes de défense, rend le concept d'union alléchant, sinon nécessaire (Couturier, 1996 : 41-43). À la suite de quelques conférences réunissant les gouvernements coloniaux, L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (AANB) est sanctionné en 1867 par la Grande-Bretagne et consacre ainsi la naissance d'un nouveau pays, le Dominion du Canada[94].

Élément intéressant, l'appellation « Canadien » désignait à l'origine des parlants français de foi catholique s'étant établis le long du fleuve Saint-Laurent[95]. Or, Joseph Y. Thériault rappelle que, après la confédération canadienne en 1867, les Anglais, qui se distinguaient des Américains par leur loyauté à la couronne britannique, se l'approprient également donnant ainsi lieu aux expressions « Canadiens anglais » et « Canadiens français » à l'image de la

[92] Le Nouveau-Brunswick fût seulement créé en 1784.

[93] Selon Boudreau et Dubois, « les déportations, dont le nom populaire en Acadie est le Grand dérangement, servent souvent de point de départ à toute explication de soi et de son appartenance. L'événement tragique agit véritablement comme l'élément fédérateur qui traverse la quasi-totalité de l'ensemble discursif acadien » (Boudreau et Dubois, 2003 : 94).

[94] Il importe de préciser que la pleine autonomie politique face à la Grande-Bretagne sera seulement acquise en 1982 par le rapatriement de la constitution. De plus, la confédération canadienne réunit en 1867 seulement trois colonies : le Canada-Uni, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, auxquelles s'ajouteront au fur et à mesure le reste du territoire canadien actuel qui se clôt avec Terre-Neuve en 1949.

[95] La France a également fondé une deuxième colonie au Canada, soit la colonie laurentienne communément appelée « Nouvelle-France ». Suivant la Conquête britannique en 1763, les forces vives de cette colonie constituent au cours du 19e siècle une nation de type organique sous le nom de « Canada français » de laquelle se distingue la nation acadienne tout en y maintenant un fort lien de proximité.

dichotomie linguistique qui s'ensuivra et qui marque encore le pays (Thériault, 2007 : 164-65). Bien que réunis sous une même législation, les rapports entre les deux groupes linguistiques sont loin d'être dépourvus de tensions. Dû à de nombreux conflits ethno-religieux notamment autour de l'éducation, les Canadiens français et les Acadiens ont de moins en moins confiance en les instances gouvernementales qui, par ailleurs, voilent à peine leur intention de les assimiler. En effet, malgré l'article 133 de l'AANB qui stipule entre autres que le français est l'une des deux langues officielles au parlement fédéral ainsi que dans les tribunaux de ce palier gouvernemental, plusieurs provinces, profitant de leur compétence en la matière, adoptent progressivement des lois anti-françaises afin de restreindre les écoles de langue française et de confession catholique. Seule la province de Québec réussit à maintenir un système scolaire confessionnel et cela au nom du principe d'autonomie provinciale. Selon le sociologue Camille A. Richard, c'est dans ce contexte de tension ethnico-linguistique montante qu'une élite acadienne de nature clérico-professionnelle s'organise autour de conventions nationales afin de mobiliser le peuple autour d'un sentiment d'appartenance et d'un projet collectif distincts (Richard, 1986 : 77-78). On assiste alors à l'émergence de l'idéologie nationale acadienne.

3.1.3 Nation acadienne et transformations idéologiques jusqu'à la période contemporaine

Le 19e siècle est enveloppé du souffle du nationalisme; suite aux révolutions politique et industrielle, s'installe une période de consolidation des nations en Europe et en Amérique du Nord. Après la Conquête britannique au Canada, se matérialise le projet de créer un pays à référence binationale constitué de deux langues et de deux cultures distinctes alors que parallèlement on assiste à l'émergence de deux idéologies nationales d'héritage français : la nation canadienne-française et la nation acadienne. Ces nationalismes canadien-français et acadien prennent de l'ampleur à l'aune des inégalités et de l'exclusion sociale subies par les francophones du pays et qui renforcent leur sentiment de marginalisation ainsi que la nécessité d'établir des réseaux institutionnels dont ils détiennent le contrôle. Cet emboîtement de nations donne lieu à des visions politiques divergentes dont les tensions s'exacerbent durant la deuxième moitié du 20e siècle. Je ne pourrai bien entendu pas rendre toutes les subtilités et nuances que demanderait un tel exposé sociohistorique, mais je tâcherai de faire

ressortir les principaux éléments qui se reflètent dans les enjeux actuels de la problématique de recherche.

3.1.3.1 Ethnie et nation : définitions

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une présentation succincte des notions d'« ethnie » et de « nations » s'impose. Le dernier siècle a été marqué par de nombreux conflits gravitant autour de la question nationale ce qui n'a pas été sans entraîner une confusion entourant la définition de l'ethnie et de la nation. Pour Dominique Schnapper (1993), la nation est résolument moderne, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans un mouvement qui remonte à la Révolution française et qui a institué comme principe de légitimité politique la souveraineté des peuples. La nation naîtrait alors de la revendication des ethnies, c'est-à-dire de la volonté de faire concorder leur dimension culturelle à une entité politique autonome (voir également Gellner, 1989 : 86). Schnapper avance que « l'ethnie désigne donc une communauté historique, qui a la conscience d'être unique et la volonté de le rester. Mais, contrairement à la nation, l'ethnie n'a pas nécessairement d'expression politique » (Schnapper, 1993 : 159). L'émergence de la nation est toutefois ancrée dans un conflit à la fois intellectuel et politique entre une conception de tradition allemande et une conception de tradition française. Son illustration la plus manifeste est le combat pour l'obtention de l'Alsace-Lorraine : les Allemands la réclamaient au nom de la race, de la langue et de la culture communes alors que les Français affirmaient que la nation était basée sur le libre droit d'annexion des citoyens à des institutions (*Ibid.* : 161). Les deux modèles de nation dépassent bien entendu cette rivalité franco-allemande bien qu'on fasse encore largement référence à leurs origines. Gérard Noiriel soutient que l'opposition s'ancre plus globalement dans une lutte idéologique menée au 19e siècle contre l'hégémonie culturelle française par des penseurs du reste de l'Europe (Noiriel, 2001 : 89). On se référa à l'ouvrage de Marc Crépon *Les géographies de l'esprit* (1996) pour un exposé d'une grande justesse sur les philosophies touchant à la nation, au peuple et à la langue issues de ces deux courants pensées. La conception nationale française, connue sous l'expression de nation-contrat ou nation-civique, s'articule autour d'un vouloir vivre-ensemble inclusif et consenti, un contrat social en somme. Comme le rappelle Thériault, la participation à la nation est alors fondée sur une volonté politique d'y participer et d'endosser des devoirs citoyens et non sur des attributs personnels différentiels (Thériault, 1995 : 276-77). La conception allemande, quant à elle, soutient que seul le partage de caractéristiques

ethnoculturelles et d'une descendance communes est suffisamment fort pour insuffler un attachement à la nation. En d'autres mots, la nation-contrat donne préséance au territoire, le *droit du sol* alors que la nation-culture accorde la primauté à la descendance, le *droit du sang*. Or, à la suite de plusieurs sociologues, il convient de préciser que les États-nation modernes ne correspondent jamais parfaitement à l'un ou l'autre modèle national, il s'agit plus souvent qu'autrement de l'intégration d'éléments des deux traditions (Noiriel, 2001 : 91 et suivantes; Thériault, 1995 : 275). Schnapper propose la définition sociologique suivante de la nation : « c'est une forme politique directement liée à la modernité, à la nécessité de centralisation politique, aux besoins de l'organisation politique, à l'intensité accrue des échanges et à l'ambition démocratique » (Schnapper 1993 : 164). Selon la sociologue, c'est la forme politique qui répond, jusqu'à ce jour, le plus directement aux deux caractéristiques de la modernité : l'industrialisation et la démocratie. Toutefois, comme le souligne Gérard Noiriel, « la dimension identitaire est inhérente au concept de nation » dans le sens où elle sous-tend un processus de revendication fondée sur la distinction et donc l'exclusion de l'Autre (Noiriel, 2001 : 90). À l'instar de l'approche constructiviste de la nation entamée par l'ouvrage de Benedict Anderson (1996), il sera question ici d'explorer cette notion sous l'angle des représentations collectives : à titre de « communauté imaginée », la nation est une construction sociale dont il convient d'analyser les conditions de (re)production. Pour ce faire, il importe de se pencher sur les discours idéologiques qui donnent corps à la nation.

Comme je l'ai déjà soulevé plus haut, après la Déportation, les Acadiens se trouvent à former des communautés dispersées dans les trois colonies britanniques des Maritimes sous le contrôle de leur gouvernement respectif. En outre, ce n'est qu'un siècle suivant leur retour (leur réimplantation) que les Acadiens vont articuler leur sentiment d'attachement filial et communautaire en un sentiment national dans le sens moderne du terme. Le sociologue Joseph Yvon Thériault insiste particulièrement sur cette distinction :

> Pour comprendre cette émergence [de l'idéologie nationale acadienne], il faut rompre, à notre avis, avec l'historiographie acadienne qui voyait, et qui voit encore, dans l'idéologie nationale ou l'acadianité le déploiement de caractéristiques nationales forgées à l'époque de l'Acadie française (1604-1713) et vivifiées par la Déportation de 1755 (Thériault, 1995 : 222).

Cette analyse est d'autant plus complexe à réaliser que l'idéologie nationale acadienne s'est fondée sur des récits à caractère historiographique, employant l'Histoire comme marque de

distinction alors même que l'historiographique acadienne a soutenu pendant longtemps cette interprétation historique issue de la construction nationale, instaurant ainsi une boucle interprétative qui n'est pas véritablement compromise avant les années 1970[96]. Selon l'historienne Phyllis E. LeBlanc, le débat sur les interprétations historiques relève surtout du projet national qui est défendu : « elles [les interprétations] partent toutes d'un besoin d'ancrer dans l'expérience coloniale française la légitimité de la lutte pour la survivance du groupe, et elles interprètent le passé comme une expérience collective homogène, un fond de scène uniforme sur lequel se peint l'identité collective […] » (P. LeBlanc, 1999 : 134). Ainsi pour Thériault, c'est en tenant compte de la part de « construit » et d'« imaginaire » dans le mouvement des nations que l'on arrive à en comprendre le déploiement et le fonctionnement sociologique (*Ibid.* : 68). Par conséquent, il faut s'employer à concevoir la nation acadienne à l'image d'une *idéologie nationale* qui se transforme au niveau discursif selon le moment sociohistorique.

3.1.3.2 L'idéologie nationale acadienne

Comme n'importe quel autre concept en sciences humaines et sociales, celui d'idéologie ne fait pas consensus (voir chapitre précédent). Or, la définition proposée par Guy Rocher et citée en conclusion au point 2.1.2.1 me paraît très à propos pour la perspective sociologique que je souhaite à présent lui donner. Lorsque l'on se réfère à une « idéologie nationale », il s'agit d'un récit marqué d'un mythe fondateur qui a pour fonction de légitimer un groupe en lui donnant un caractère distinct et en lui forgeant une conscience collective à partir de valeurs qu'il considère propres. Pour Thériault, c'est à partir de ce discours que l'origine et l'histoire du groupe sont explicitées et que le rapport à soi tout comme le rapport aux autres sont définis en termes de frontières (Thériault, 1995 : 222). En ce sens, l'idéologie est mobilisatrice puisqu'elle constitue l'arrière-scène sur laquelle (se) joue l'identité.

Selon l'analyse du sociologue Camille-Antoine Richard (1986), ce n'est pas par hasard que le nationalisme acadien s'est développé durant la seconde moitié du 19e siècle; cette période

[96] Les ouvrages de Jean-Paul Hautecoeur *L'Acadie du discours* (1975) et de Michel Roy *L'Acadie perdue* (1978) incarnent cette critique virulente de l'interprétation historiographique de l'Acadie. Selon Hautecoeur, l'Acadie est idéologique; elle ne permet que l'historiographie au service d'un culte du passé : « Mais de connaissance réflexive, de retour critique, de traitement contrôlé de son savoir, point. La tradition fait office de science humaine. La tradition exclut la sociologie quand celle-ci pénètre son propre terrain et lui livre une concurrence seigneuriale » (Hautecoeur, 1975 : 4).

réunit les conditions sociales, démographiques et économiques nécessaires à son germe et à sa diffusion, notamment par la naissance d'un « groupe définiteur » : « l'éclosion d'un groupe socio-économique qui se donnera comme mission d'interpréter l'histoire pour en quelque sorte justifier son agir social » (Richard, 1986 : 74). Pour Richard, cette élite dite clérico-professionnelle, du fait qu'elle rassemble des religieux, médecins, journalistes et avocats/notaires, bénéficie de positions d'autorité, de revenus largement supérieurs et d'un niveau d'éducation élevé qui les rend aptes à développer et à diffuser une pensée nationale cohérente à titre de porte-parole du « peuple » acadien (Richard, 1986 : 78). C'est en 1880 à Québec, dans le cadre d'une réunion de la Société Saint-Jean Baptiste (regroupant l'élite canadienne-française et acadienne), que les leaders acadiens expriment clairement leur projet collectif de « s'occuper des intérêts généraux des Acadiens » (*Idem*). Lors de la première convention nationale acadienne qui a lieu l'année suivante, les chefs de fil acadiens font le choix de se distinguer du Canada français notamment en raison du leadership et de la verve dont fait preuve Mgr Marcel-François Richard. C'est dans ces mots qu'il justifie la raison d'être d'une identité acadienne à part entière :

> Il me semble qu'un peuple qui, pendant plus d'un siècle d'épreuves et de persécutions, a su conserver sa religion, sa langue, ses coutumes, son autonomie, doit avoir acquis assez d'importance pour mériter qu'il adopte les moyens d'affirmer son existence d'une manière solennelle : et cela ne saurait se faire plus efficacement que par la célébration d'une fête nationale qui lui soit propre. […] Nous leur [Canadiens français] sommes unis par des liens du sang et de la religion, sans parler de la confédération, qui identifie plus ou moins nos intérêts politiques et civils. Cependant, si pour conserver cette union fraternelle il fallait sacrifier sa nationalité, le nom d'Acadiens pour moi, je n'hésiterais pas un instant, et j'aimerais mieux encourir le déplaisir d'un frère que celui de ma mère, la belle Acadie (cité dans Couturier, 1996 : 112).

Il s'agit d'une étape importante de l'élaboration du discours national puisque le choix de symboles et d'emblèmes d'appartenance tels qu'une fête, un hymne, un drapeau, une devise permettent aux Acadiens de se reconnaître un caractère distinct tout comme de s'assurer une représentation collective auprès d'autres groupes (Couturier, 1996 : 112). En outre, insiste Thériault, l'affirmation d'une nation acadienne ne résulte pas pour autant en une rupture avec le Canada français puisque tous deux appartiennent à la même représentation symbolique et culturelle et évoluent dans une forte proximité jusque dans les décennies 1960 et 1970 (Thériault, 1995 : 35).

Au niveau du contenu idéologique, l'élite acadienne se nourrit principalement de sources extérieures afin de définir les contours de la nation et de cristalliser son discours autour de l'idée de « renaissance acadienne ». Deux œuvres, l'une littéraire, l'autre historiographique, galvanisent en particulier les esprits de l'élite en livrant une lecture traditionnaliste d'un passé glorieux et d'un destin providentiel tragique :

> […] le projet national [est] de créer une société catholique, rurale en continuité avec son héritage français. Ce projet est traditionaliste non parce qu'il est plus conforme à la continuité historique que l'autre (l'intégration), mais parce qu'il propose un régime fondé sur une lecture de la tradition. Cette tradition, on le verra, est littéralement construite à ce moment par l'emprunt, en grande partie à l'extérieur, chez Rameau de Saint-Père et chez Longfellow, d'images romantiques (Thériault, 1995 : 36).

Il s'agit tout d'abord du poème lyrique de l'Américain Henry Longfellow, *Evangeline : A Tale of Acadia*, publié en 1847 et traduit en français par Pamphile Lemay en 1865. Mettant en scène l'histoire d'un amour déchiré entre Évangéline et Gabriel, arrachés de force l'un à l'autre durant le Grand Dérangement, ce poème publié en plus d'une centaine de langues permet à l'Acadie d'accéder à une certaine reconnaissance mondiale. Le personnage d'*Évangéline* est devenu tellement dominant dans l'imaginaire collectif qu'il a remplacé la « vraie » histoire[97]. C'est dans ce sens que Barbara Le Blanc (1993) qualifie ce récit de mythe identitaire : mariant la bonne dose de faits authentiques et fictifs, il crée un sentiment d'unité autour d'un symbole commun et donne sens à l'histoire vécue. Joseph Yvon Thériault abonde dans le même sens en avançant que : « peu importe en fait le caractère fictif ou réel des mythes fondateurs, l'important c'est qu'ils donnent une cohésion au groupe et qu'ils mobilisent son action » (Thériault, 1995 : 229). De plus, Évangéline incarne les valeurs que les idéologues vont reprendre dans leur édification d'une moralité acadienne : fidélité, piété, pureté, persévérance, courage, loyauté, fierté, pacifisme (Le Blanc, 1993). Il est d'ailleurs encore de mise de présenter les Acadiens selon ces qualificatifs tant cette représentation est profondément ancrée dans l'image que l'on se fait du groupe. En somme, l'appropriation de ce récit lyrique au niveau de l'idéologie nationale cristallise l'acadianité autour d'une mémoire collective ancrée dans l'événement de la Déportation. Ce dernier en devient le point de référence, l'héritage sur lequel se fonde l'identité acadienne.

---

[97] Le documentaire *Évangéline en quête* réalisé par Ginette Pellerin (1995) est très instructif quant au rôle anthropologique et sociologique rempli par le poème.

En deuxième lieu, la publication de l'ouvrage de Rameau de Saint-Père en 1859, *La France aux colonies*, constitue pour sa part le préambule du programme de la « renaissance acadienne » en ce qu'il prodigue conseils aux futurs leaders acadiens (Daigle, 1995 : 90). Français nostalgique de l'Ancien régime, Rameau de Saint-Père met en valeur une organisation sociale féodale basée sur l'agriculture et la famille qui légitime l'ordre hiérarchique d'une élite cléricale et patriarcale. Ce retour à la terre s'inscrit dans un programme de reconstruction par l'entremise justement d'un retour aux origines et aux traditions. Selon Thériault, on voit alors se dresser les principales caractéristiques identitaires véhiculées par l'idéologie nationale traditionnelle : conscience d'une histoire tragique, ruralité, tradition et héritage français, langue française et catholicité (Thériault, 2007 : 259). Cette organisation repose toutefois sur la mise en réserve de la société acadienne comme stratégie de « survivance » :

> Allons dans la forêt Acadiens, les dangers qui nous y attendent sont moins à craindre que ceux que nous trouvons sur des terres appauvries, dans la séduction des cités, ou sous un ciel étranger (propos de Mgr François Richard cité dans Thériault, 1995 : 36).

Délaissant la politique à la majorité anglophone, qui ne semble d'ailleurs pas prête à les intégrer[98], les Acadiens s'organisent en marge des lieux de pouvoir à travers un réseau d'institutions catholiques françaises qui leur est propre et ce, afin d'éviter les contacts avec l'extérieur pouvant nuire à l'homogénéité du groupe (Thériault, 1995 : 35). La reproduction culturelle du groupe est ainsi assurée par un ensemble d'églises, d'écoles, de collèges classiques, d'hôpitaux gérés par l'élite acadienne. Il est important de retenir cette notion de réserve puisque c'est à travers elle que se construit une identité acadienne repliée sur elle-même, retranchée à l'intérieur de frontières bien définies et amputée d'une tradition plus citoyenne. Il faut attendre les années 1960 pour que les Acadiens du Nouveau-Brunswick contestent l'ordre social établi par le système anglo-protestant dominant et intègrent véritablement la scène politique[99] à partir de Fredericton, la capitale provinciale.

À la suite de Heller et Labrie (2003 : 15-23) et de Boudreau et Dubois (2003), je présente les transformations sociohistoriques de l'Acadie à travers trois types de discours qui, bien

[98] Voir R. Mailhot (2009) qui relate les stratégies de corruption, d'intimidation, de saccage que met en œuvre la classe politique anglophone pour contrer les visées politiques de certains Acadiens.

[99] Il y a toutefois eu des politiciens acadiens avant les années 1960 au Nouveau-Brunswick. À partir de 1830, l'interdiction aux catholiques de participer à la vie politicienne est levée. En revanche, la participation à la sphère politique ne relevait pas d'un pouvoir national acadien en tant que tel (Thériault, 1995 : 34).

qu'étant ancrés dans une trame évolutive, sont inter-reliés : le discours traditionnaliste, le discours modernisant et le discours mondialisant. Chaque discours correspond à une période de changement idéologique que j'explicite au cours des prochaines pages. Tout d'abord, entre les années 1880 et 1950, il convient de tracer les contours d'un « discours traditionnaliste » au sein du nationalisme acadien qui consacre l'investissement de l'Acadie dans une *nation-culture*. En mettant l'accent sur une représentation homogène de la collectivité, ce discours insiste sur la continuité historique depuis la première colonisation française et surtout sur le maintien des valeurs traditionnelles et conservatrices quant à la langue française et la famille. Les auteurs associent cette idéologie à une conception organique et primordialiste de la nation qui forge l'authenticité et la reproduction identitaires à partir de critères essentialistes tels que la filiation, la race, la religion et la langue d'origine. Plus précisément, selon Boudreau et Dubois, le discours traditionaliste soutient l'idée d'une pureté originelle et pose par conséquent l'altérité comme problématique à la préservation du groupe : selon une telle idéologie, l'immigration constitue une menace de dilution identitaire (Boudreau et Dubois, 2003 : 96).

Selon C.A. Richard (1986), la nation acadienne telle que construite à la fin du 19e siècle repose toutefois sur une ambivalence, encore palpable aujourd'hui, autour de la politique et du territoire. Richard indique que le discours idéologique de la nation acadienne est dès son émergence pétri de contradictions. En effet, bien que se dotant des principaux symboles relevant habituellement des États-nations, l'Acadie demeure sans fondement juridique et administratif pouvant garantir sa souveraineté. En faisant référence à une entité nommée « Acadie », l'idéologie nationale donne une impression de cohérence à son discours bien que n'étant pas ancrée dans la situation réelle des Acadiens.

> Notons encore une fois que ces symboles ne soutiennent aucune véritable visée d'un pouvoir juridique et d'un territoire à conserver ou à conquérir. Comme si l'espace politique réel de l'Acadie était tout simplement le lieu qu'habitent les Acadiens ou leurs descendants, là où ils sont, peu importe où, n'importe quand. Or les Acadiens d'alors comme aujourd'hui habitaient de multiples entités juridiques différentes, dans diverses provinces du Canada, et même par extension dans divers pays… (Richard, 1986 : 81).

Selon l'analyse de Richard, l'idéologie nationale traditionnelle se limite à bien des égards à une prise de conscience collective autour de la spécificité historico-culturelle des descendants des Acadiens de la dispersion à partir de laquelle on cherche à définir l'acadianité. La nation,

d'emblée fragilisée de par son fondement sans État, ne permet pas une transformation en profondeur de la structure sociopolitique dans laquelle évoluent les Acadiens à la fin du 19e et au début du 20e siècles :

> L'idéologie naissante se situe d'emblée en plein mitan d'une crise de la culture acadienne, oscillant entre ces deux pôles : soit une Acadie récupérée d'une part, mythe idéologique du fictif et fuite hors-de-l'histoire, et une Acadianité retrouvée d'autre part, mythes psychosociologiques du réel vécu.
>
> Poser en ces termes le débat, c'est asseoir fondamentalement les assises de notre ambiguïté politique sur le siège même de l'idéologie nationale. Paradoxe, disions-nous. L'Acadie habite toujours l'Acadien; l'Acadien n'habite plus l'Acadie. L'Acadie a perdu son territoire pour y habiter sa culture, mais il lui reste encore les lieux de la diaspora pour y disperser son appartenance (Richard, 1986 : 86).

Cette tension entre le caractère politique et ethnique de la nation resurgit avec force dans les années 1960 lors de l'entrée de l'Acadie dans la modernité. L'idéologie ancrée dans la tradition fait alors place de manière croissante à un discours modernisant duquel émerge un nouveau projet politique national calqué cette fois sur la *nation-contrat* (Heller et Labrie, 2003 : 18).

3.1.3.3 L'entrée dans la modernité

Comme dans toutes autres périodes de bouleversements, il s'opère une lutte de pouvoir qui ébranle l'ordre social établi en faisant entrer dans l'arène politique et publique de nouveaux acteurs. En Acadie, on assiste alors d'une part, à une lutte idéologique dans le sens où une morale catholique traditionnelle menée par une élite cléricale se heurte désormais à une éthique universalisante dirigée par une classe moyenne émergente et d'autre part, à une lutte politique, puisqu'il se produit entre ces deux groupes une confrontation au niveau du modèle de nation à adopter.

À l'instar de Thériault, il convient de rappeler que la modernisation de la société acadienne va de pair avec la montée d'un interventionnisme d'État, ce qui engendre la déstructuration de son réseau institutionnel traditionnel et donc des frontières sociales qu'elle avait pu tracer (Thériault, 1995 : 234). Les principes de démocratisation et de sécularisation imprègnent les

esprits et font du pouvoir politique l'instrument d'émancipation tout désigné, ce qui se traduit chez les jeunes Acadiens par une volonté d'intégration égalitaire à la société néo-brunswickoise. Cette période marque également une prise de conscience du retard socioéconomique, et donc de la condition de marginalisation et de subordination, qui affecte l'ensemble des francophones à travers le pays (Couturier, 1996 : 322-24). De plus, elle coïncide avec l'arrivée au pouvoir du premier Premier ministre acadien Louis J. Robichaud qui instaure une série de réformes socioéconomiques visant à moderniser le fonctionnement de la province. Animé des idéaux de justice sociale propre à l'État providence, Robichaud met en place un programme de réaménagement des responsabilités respectives départagées entre le gouvernement provincial et les municipalités et autres instances locales. L'objectif est de rendre l'accès égal à tous les citoyens aux services de base peu importe la capacité économique de la région locale en question. Il s'agit du programme « Chances égales pour tous ». À l'époque très peu centralisée, la province laisse le soin aux administrations de comtés de veiller entre autres à la gestion de l'éducation, de la santé publique, de l'aide sociale, ce qui n'est pas sans entraîner de fortes disparités entre les régions disposant de plus ou moins grands moyens financiers. Le gouvernement Robichaud met ainsi un terme à cette structure inégalitaire et centralise et uniformise ces services au niveau provincial. Selon Young, « Chances égales pour tous annonçait, pour l'essentiel, que tous les citoyens avaient un droit égal aux services gouvernementaux et qu'ils étaient donc fondamentalement égaux au sein de la province » (Young, 2001 : 32). Puisque les régions acadiennes sont les plus pauvres de la province, elles bénéficient grandement de la réforme. Le début des années 1960 marque également la création de l'Université de Moncton qui se trouve, durant les prochaines années, à être le théâtre des principaux affrontements idéologiques entre l'élite conservatrice et l'élite modernisatrice. Comme dans de nombreux endroits dans le monde, les décennies 60 et 70 en Acadie appartiennent surtout aux jeunes qui réclament des changements sociaux en profondeur pour faire face aux inégalités qui persistent au sein de leur société (voir Belliveau, 2008; Couturier, 1996 : 309). Armés des idéaux d'égalité, de justice et d'universalisme[100], plusieurs étudiants de l'Université de Moncton protestent publiquement contre l'unilinguisme anglais de la ville de Moncton ainsi que contre l'attitude anti-francophone de son conseil

[100] La thèse de Joel Belliveau (2008) montre que l'entrée dans la modernité est marquée par deux mouvements étudiants le premier s'inscrivant dans une idéologie libérale, le deuxième dans une idéologie néo-nationaliste : « Pendant que la plus grande partie des années 1960 aurait été caractérisée par une philosophie politique libérale prônant une participation des Acadiens dans la société plus large, les années 1970 auraient été marquées par une plus grande insistance sur l'acquisition de droits et d'autonomie pour la *collectivité* ethnolinguistique » (Belliveau, 2008 : 387). Cette thèse rompt avec l'historiographie acadienne qui présente les bouleversements des années 1960 et 1970 comme une suite ininterrompue d'événements issus d'un élan nationaliste insufflé depuis la renaissance acadienne de la fin du 19e siècle.

municipal[101]. Ils organisent également des grèves pour revendiquer le gel des frais de scolarité de l'Université de Moncton en dénonçant le sous-financement de cette institution en comparaison aux universités anglophones de la province. Pour les leaders de ce mouvement, ces deux revendications forment un tout puisque la situation précaire de l'Université de Moncton est le reflet des inégalités socio-économiques dont est victime la population acadienne. Cette période de contestations donne le ton aux prochaines décennies qui sont marquées de nombreux gains politiques et linguistiques pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick (voir section suivante).

Reprenant la typologie de Heller et Labrie, on peut affirmer que l'entrée dans la modernité engendre une rupture idéologique qui témoigne du passage d'un discours traditionnel à un discours modernisant, d'où l'émergence d'un néonationalisme acadien qui propose une nouvelle vision du monde (Heller et Labrie, 2003 : 19). Le réveil est brutal pour certains qui considèrent avoir été floués par une élite au seul service d'elle-même : « Le discours traditionaliste peut se comprendre comme moyen de la part de l'élite francophone de rendre légitime sa propre position de pouvoir face à la majorité ouvrière et paysanne de la population francophone tout en composant avec le fait que ce pouvoir est dû à un certain compromis avec les Anglais » (Heller et Labrie, 2003 : 16-17). Les attaques contre le clergé catholique sont en outre nombreuses, dont celle contenue dans l'ouvrage de Michel Roy (1978) qui l'accuse d'avoir maintenu les Acadiens dans l'ignorance et la crainte. On s'en prend à l'emprise des dogmes religieux, à l'immobilisme de la tradition, à la marginalisation par l'enfermement rural tout en étant animée d'un projet politique d'émancipation et d'intégration dans la modernité. En somme, l'État supplante l'Église dans les modalités de structuration de la vie sociale (Heller et Labrie, 2003 : 19). Investir la politique signifie alors également pour les Acadiens s'approprier un pouvoir politique réel. Bien que les réformes Robichaud aient entamé un processus de modernisation, le gouvernement provincial endosse encore trop une politique de « bon ententisme » pour certains, cette dernière étant perçue comme davantage préoccupée par le maintien de la paix sociale entre anglophones et francophones que par une réelle égalité entre les deux groupes. Des militants acadiens rompent avec cette tradition de la bonne entente en fondant le Parti acadien en 1972 (Couturier, 1996 : 333). Dans un ouvrage consacré au parti acadien, Roger Ouellette souligne qu'en plus de politiser la population acadienne, le parti a comme ambition de créer une province acadienne autonome en séparant

[101] Le film de Pierre Perrault et de Michel Brault *L'Acadie? L'Acadie !* (1971) est un témoignage vivant de ces conflits linguistiques.

le nord et la côte est du Nouveau-Brunswick (R. Ouellette, 1992 : 79-83). Selon Ouellette, l'influence du Québec souverainiste[102] est sans contredit palpable dans ce projet; il s'agit de transformer l'Acadie d'une nation-culture en une nation-contrat par la revendication d'un territoire autonome, dimension que l'idéologie traditionnelle avait toujours esquivée. Cependant, le Parti acadien ne réussit pas à véritablement percer la scène politique néo-brunswickoise; par ailleurs, aucun de ses candidats n'est élu durant les trois élections auxquelles il participe (*Ibid.* : 96). La dissolution du Parti en 1982, une décennie après sa fondation, entraîne avec elle le rêve de province acadienne. Il faut souligner par ailleurs que le Parti acadien était loin de faire consensus auprès de la population acadienne et en ce sens ne fut jamais en mesure de rallier ses troupes. En dépit du fait que l'on observe une acadianisation des luttes politiques durant cette période, on n'aboutit pas à une action concrète. Cet échec de former une nation-contrat signifie un retour vers l'ethnie pour Joseph Yvon Thériault, l'univers national se limitant désormais à la sphère culturelle :

> Si l'Acadie politique a perdu sa capacité d'être le lieu organisateur de la société où vivent les Acadiens au profit des institutions étatiques, l'Acadie comme espace de socialisation et d'identité n'a pas pour autant disparu. […] Autrement dit, le lieu où se déploie l'identité acadienne (l'acadianité) n'étant plus le lieu principal du politique, une grande partie de l'espace public et culturel acadien est dorénavant hors du champ du et de la politique. C'est le processus d'ethnicisation et de folklorisation de l'Acadie : l'expulsion de l'identité hors du champ politique réduit cette dernière à l'ethnie (Thériault, 1995 : 45).

En fait, les revendications politiques des Acadiens s'inscrivent surtout à partir de cette époque dans des luttes linguistiques bien que la langue devienne progressivement un enjeu principalement juridique et individualiste au Canada. En effet, avec la proclamation du multiculturalisme canadien en 1971, la langue devient une affaire individuelle : on reconnaît des langues officielles mais non des communautés linguistiques, ce qui a comme effet de dépolitiser les revendications politico-linguistiques des francophones. Il est désormais du

---

[102] Selon Fernand Harvey, « Au Québec, la Révolution tranquille a été à l'origine d'une vaste remise en question du nationalisme traditionnel canadien-français, en même temps qu'elle a suscité une mutation en profondeur de l'État provincial, devenu dans le nouveau discours politique, « l'État du Québec ». Plus qu'un simple changement de vocabulaire, c'est un changement géopolitique qu'un tel bouleversement annonçait. La modernisation des structures de l'État québécois allait donc commencer. En même temps qu'un sentiment croissant que l'État du Québec était le seul instrument d'émancipation économique, politique et culturelle dont disposaient les Canadiens français en Amérique du Nord, puisqu'il était le seul qu'ils pouvaient prétendre contrôler » (Harvey, 1995 : 54). Mené au pouvoir en 1976, le Parti québécois défend dans ce contexte la souveraineté du Québec. Mais à ce jour, l'indépendance politique n'a pu être instaurée malgré la tenue de deux référendums (1980 et 1995) à cet effet.

ressort des tribunaux de trancher en la matière, ce qui n'est pas sans entraîner un affaiblissement de la mobilisation politique selon Thériault :

> En déplaçant la question linguistique du débat politique aux instances juridiques, la judiciarisation fait du régime linguistique une question de droit et non plus une question de compromis politique. […]. En plus d'être un faible outil de persuasion, la judiciarisation a comme effet de transférer aux tribunaux la fixation des seuils de droits de la minorité. Le seuil minimal (juridique) devient le seuil maximal (politique), ce qui peut, à la longue, être dommageable pour les communautés linguistiques qui ont un poids social et politique important : la force politique du groupe étant limité par son seuil juridique (Thériault, 2007 : 313-14).

Bien que le projet de faire coïncider l'unité culturelle acadienne avec une unité politique échoue, l'idéologie de l'État-nation moderne transparaît tout de même dans les nouvelles orientations du nationalisme acadien. En effet, si le nationalisme traditionnel misait sur la création d'institutions catholiques en marge régies par une élite, l'idéologie nationale moderne, faisant de la langue le pivot de l'identité acadienne, mise plutôt sur la création d'espaces publics unilingues francophones tels que l'école. Heller et Labrie désignent ce mouvement de « nationalisme institutionnel »; à défaut de pouvoir aspirer à un territoire souverain, les francophones à l'extérieur du Québec militent au sein de leurs provinces respectives pour la mise en place de « lieux-rempart » laïques de langue française : « dans la mesure où l'on peut prétendre que la langue est quelque chose que l'on peut apprendre, celle-ci sert de symbole d'appartenance plus approprié que la race, la religion et l'ethnie » (Heller et Labrie, 2003 : 19). Boudreau et Dubois avancent que, au lieu de perpétuer la vision passéiste et nostalgique de l'Acadie pré-Déportation, le discours modernisant se veut inclusif, ouvert, plus urbain, ancré dans les enjeux du présent et résolument tourné vers l'avenir (Boudreau et Dubois, 2003). Elles ajoutent que l'adhésion à ce discours se traduit par un sentiment d'appartenance à la langue française comme principale forme d'identification au groupe.

Le passage d'une idéologie nationale traditionnelle à une idéologie nationale moderne[103] engendre toutefois une fracture de l'unité culturelle de la francophonie canadienne, ce qui a d'importantes conséquences quant au statut symbolique qui lui est accordé au sein du pays. Avant les bouleversements des années 1960, le Canada français ainsi que l'Acadie forment un espace identitaire commun à l'échelle continentale auquel la foi catholique et la langue

[103] À noter qu'il n'y a pas d'opposition claire et nette entre tradition et modernité.

française assurent l'intégration. Selon Thériault, il s'agit d'une référence culturelle nationale en marge de la société anglophone dominante à laquelle la conscience de former un groupe minoritaire n'est pas encore rattachée :

> En s'affirmant Canadiens français, les francophones vivant en situation minoritaire ne se percevaient pas, et ne vivaient donc pas leur situation quotidienne comme des minoritaires et encore moins comme des ethniques. Vivre comme Canadiens français, c'était vivre dans l'univers et les pratiques institutionnelles de la nation canadienne-française – ses paroisses, son clergé, ses institutions – et ceci de la Baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse à Maillardville en Colombie-Britannique. Se dire Canadiens français, c'était affirmer son appartenance à une culture commune – *from coast to coast* – mais aussi percevoir son intégration à la société canadienne, non pas à travers le prisme d'une culture minoritaire, mais bien à travers celui de la binationalité (Thériault, 2007 : 168).

En revanche, le Canada français est traversé dès sa constitution d'une ambivalence entre une conception continentale (d'un océan à l'autre) et une conception territoriale (province de Québec) de la nation. Selon Fernand Harvey, il y aurait donc toujours existé une dialectique entre le Québec et les autres lieux de colonisation française au Canada (Ontario, Ouest canadien) (Harvey, 1995 : 51). Ce faisant, l'idée d'une nation canadienne-française retranchée dans les frontières du Québec n'était pas inconnue de l'élite et circulait parmi les hauts dirigeants bien avant la Révolution tranquille[104]. Les contradictions sont d'ailleurs nettement percevables au sein de l'élite clérico-nationaliste : en dépit d'un appui officiel à la colonisation de l'Ouest, on favorise tout de même celle à l'intérieur du Québec, province contenant une majorité de francophones, de manière à ne pas disperser les forces vives de la nation (*Ibid.* : 51). Ces tensions ne résistent pas à la modernisation et à la sécularisation de la société canadienne et aboutissent à l'éclatement du Canada français comme nation culturelle. La « grande déchirure », selon l'expression de Harvey (1995), est le résultat de l'articulation d'un nouveau projet politique, celui de la souveraineté du Québec. Pour la classe de jeunes intellectuels québécois, la priorité est désormais de s'approprier un véritable pouvoir politique afin de devenir maître de son propre destin. Les propos de René Lévesque, premier chef du parti québécois et fervent souverainiste, ne laissent pas place à l'ambiguïté :

> Nous sommes des Québécois. Ce que cela veut dire d'abord et avant tout, et au besoin exclusivement, c'est que nous sommes attachés à ce seul coin du monde où nous puissions être

[104] Voir note 101.

> nous-mêmes, ce Québec qui, nous le sentons bien, est le seul endroit où il nous soit possible d'être vraiment chez nous (cité dans Couturier, 1996 : 327).

En effet, pour les Québécois cette expression « être maîtres chez-nous » est d'autant plus forte qu'ils constituent la majorité dans la province mais que le pouvoir politique et économique de l'époque est grandement contrôlé par des anglophones. La légitimité de leur projet politique s'appuie par ailleurs sur la croyance qu'il n'est pas possible de s'épanouir comme francophone à l'extérieur du Québec. Selon Cardinal et Dobbon, les politiciens et intellectuels québécois, forts des chiffres sur l'assimilation des francophones en milieu minoritaire, en concluent que seul le Québec peut constituer un milieu francophone viable en Amérique du Nord, les autres communautés étant vouées à une inéluctable disparition (Cardinal et Dobbon, 2003 : 77). Avec l'intention de prouver le contraire, le gouvernement fédéral, notamment dans la continuité de Trudeau[105], implante des programmes de soutien et injecte des fonds dans le milieu associatif et artistique francophone minoritaire (Harvey, 1995 : 58). Les minorités francophones se trouvent alors souvent prises entre l'arbre et l'écorce et par ailleurs, manipulées par les deux parties à travers des relations de dépendance d'une part, identitaire et d'autre part, politique.

3.1.3.4 Nominations et transformations identitaires

Ce sont les États généraux du Canada français en 1967 qui sonnent le glas de cette entité nationale et consacrent la rupture symbolique entre le Québec et les minorités francophones (Thériault, 2007 : 248). Il s'ensuit de profondes transformations identitaires chez ces dernières reflétées par un processus de provincialisation des identités francophones. En effet, la perte de l'expression englobante « Canadien français » donne lieu à un morcellement identitaire qui se traduit par l'émergence de nouvelles appellations provinciales : « Québécois », « Franco-Ontarien », « Franco-Manitobain », « Fransaskois », etc. L'Acadie est emportée dans ce sillage et se voit fragmentée en « Acadiens du Nouveau-Brunswick », « Acadiens de la Nouvelle-Écosse » et « Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard ». Selon Thériault, c'est en examinant ces nouvelles appellations identitaires que l'on arrive à saisir toute la portée de cet événement constituant la « grande déchirure » (Thériault, 2007 : 166 et suivantes). Comme il

[105] Ancien premier ministre canadien (1968-1979; 1980-1984), Pierre Élliott Trudeau est un fervent fédéraliste qui instaure le bilinguisme et le multiculturalisme, faisant de la langue un droit individuel et non collectif.

le rappelle à juste titre : « s'intéresser à l'identité, c'est s'intéresser aux catégories par lesquelles les acteurs perçoivent que l'action sociale s'organise » (Thériault, 1997 : 542). La façon de se nommer rend donc compte d'un positionnement dans son rapport à soi et à l'autre et reflète par le fait même le changement de statut symbolique qui s'opère. Force est de constater que l'éclatement du Canada français engendre tout d'abord une crise identitaire chez les minorités francophones qui se trouvent orphelines d'un projet de nation. Dans leur première tentative de reconstituer une référence pancanadienne, elles se regroupent en 1975 dans une association qui porte le nom de *Fédération des francophones hors Québec*. Le vocable « hors Québec » est à interpréter selon Thériault comme une impossibilité de se représenter positivement, c'est-à-dire sans la référence au Québec, et de laquelle découle une identité malheureuse et victimisante (Thériault, 2007 : 251). Les francophones vivent alors une période de forte marginalisation que l'expression « hors Québec, point de salut » résume parfaitement. Il est éclairant de préciser que l'État devient rapidement la seule voie acceptable et viable d'expression identitaire dans l'idéologie politique moderne. Selon l'analyse de Cardinal et Dobbon, les deux grands vocables, « nation civique » vs « nation ethnique », qui caractérisent le débat sur la nation se voient respectivement rattachés à un bon et à un mauvais nationalisme (Cardinal et Dobbon, 2003 : 73). Plus encore, cette opposition se traduit par une dévalorisation du mode d'existence des minorités, jugées insuffisantes et trop ethniques face aux exigences de la modernité. En 1991 pourtant, l'organisme porte-parole des minorités francophones devient la *Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada* (FCFA) et consacre ainsi une deuxième transformation identitaire suite à l'éclatement du Canada français. Ce changement de nom marque un processus d'affirmation identitaire par l'évacuation de la référence au Québec. Thériault insiste sur le fait que, comme à l'époque du Canada français, l'Acadie fait reconnaître dans l'appellation de la fédération sa tradition nationale distincte (Thériault, 2007 : 171). De manière encore plus significative, cette nouvelle expression rend compte de l'acceptation du fait minoritaire comme statut collectif par « l'investissement de deux nouveaux espaces de représentations symboliques : la communauté et le Canada » (Cardinal et Dobbon, 2003 : 78). En effet, la rupture entre le Québec et les minorités francophones entraînent ces dernières dans un mouvement de communautarisation qui les expulse progressivement du champ de la nation et qui diminue leur statut de « peuple fondateur ». La légitimité politique d'une communauté est différente de celle d'une nation, elle s'en trouve considérablement diminuée. Le terme « communauté » se voit ainsi jumelé dans les discours politiques et associatifs à celui de « minoritaire » pour former l'expression « communautés francophones minoritaires ». Selon Thériault (2007 :

166), cette situation minoritaire est le reflet d'une précarité et d'une indécision identitaires qui trouve sa source dans une tension entre l'ethnie et la nation. À titre de groupe nationalitaire[106], les francophones minoritaires forment certes des communautés de destin mais leur force d'historicité est moindre que celle des États-nation qui contrôlent les rênes de leur propre avenir. Il s'agit là d'un enjeu de taille pour les communautés minoritaires dont le risque est de se faire amalgamer à l'ensemble des groupes ethniques, sans poids politique, qui forment la mosaïque culturelle du Canada. Toujours selon Thériault, ces processus d'« ethnicisation » et de « folklorisation » apparaissent de manière problématique aux communautés francophones qui peuvent ainsi être amenées à être réduites à une portée culturelle dénuée d'ambitions politiques.

Plus récemment vers le début des années 2000, on constate l'émergence chez les dirigeants politiques d'une nouvelle catégorie englobante qui cherche à recréer un ensemble pan canadien: la *francophonie canadienne*. Or, de cette dernière expression souligne Thériault, pour ainsi dire aucune dimension politique et collective ne subsiste puisqu'elle esquive la référence minoritaire et nationalitaire (Thériault, 2007 : 172). Cette appellation semble confirmer une tendance déjà observée depuis les années 1960 à savoir que la langue constitue le pivot identitaire par excellence, cette dernière étant perçue comme n'ayant pas de composante ethnique[107]. Toute personne parlant français, peu importe son origine, participe alors de cette francophonie canadienne, ce qui rejoint par le fait même la préoccupation d'inclusion de la diversité exprimée par les leaders communautaires. La langue française est perçue comme le lien capable de tisser une identité francophone civique pan canadienne, faisant ainsi toutefois ombrage au lien assuré par le partage d'une culture historicisée et distincte. Construire et imaginer la francophonie canadienne en prenant appui sur les compétences linguistiques des locuteurs s'inscrit dans un discours mondialisant selon Heller et Labrie (2003 : 21). Ce discours s'articule entre autres autour d'une logique marchande et individualiste de la langue qui consiste à valoriser les pratiques linguistiques selon les avantages économiques qui y sont associés (*Ibid.* : 21). Thériault renchérit dans ce sens lorsqu'il rapporte que :

---

[106] Selon Thériault, « entre la nation et l'ethnie, il existe un vaste champ peuplé de groupes nationalitaires c'est-à-dire des communautés de destin qui ont un niveau d'historicité plus fort que l'ethnie mais plus faible que la nation. Ces groupes participent de la logique ethnique dans la mesure où ils sont des communautés minoritaires inscrites dans une dynamique relationnelle avec d'autres groupes à l'intérieur de la nation » (Thériault, 1995 : 258).

[107] À tort bien évidement. Nous serons à même de constater dans les chapitres d'analyse que le partage d'une même langue n'est pas garant de pratiques linguistiques homogènes et donc d'une même identité.

> C'est ainsi qu'on peut comprendre comment la FCFAC[108], il y a quelque temps, pouvait soumettre pour réflexion à son assemblée délibérante un rapport d'expert qui proposait aux communautés francophones de cesser de revendiquer le bilinguisme sur la base de la dualité nationale, réalité que la jeune génération ne comprenait plus, mais sur celle de la valeur ajoutée que le bilinguisme procurait à la nouvelle économie mondiale (Thériault, 2007 : 170-71).

Le discours mondialisant puise donc à même les ressources et les possibilités de la nouvelle économie[109] en délaissant les stratégies politiques revendicatrices propres au discours modernisant (Heller et Labrie, 2003 : 20-22). La francophonie devient dans cet esprit une appartenance rentable puisque commercialisable. Selon Boudreau et Dubois (2003), on mise sur l'hétérogénéité linguistique des francophones minoritaires comme produit original, notamment dans les secteurs des arts et du tourisme. En revanche, les sociolinguistes rappellent que ces nouvelles conditions d'expression de la francophonie ne sont pas absentes de rapports de pouvoir puisque le risque est grand d'être enfermés dans la différence ou encore d'être exclus de milieux au sein desquels seul le français standard est associé à un capital symbolique.

En somme, dans le contexte politique actuel, les communautés francophones minoritaires tâchent de se réinventer à partir d'une référence englobante qui se veut ouverte et inclusive, ce qui pour Thériault équivaut toutefois à une identité diluée de sa légitimité de « faire société » (Thériault, 2007 : 170). L'Acadie, encore une fois, semble faire légèrement bande à part dans ce mouvement francophonisant : bien que la dimension linguistique agisse comme marqueur identitaire, elle ne remplace pas complètement la référence à l'histoire et plus particulièrement à la Déportation. De nombreuses discussions quant à l'immigration francophone s'ensuivent et font le lien avec ce travail de recherche : quelles représentations collectives les Acadiens entretiennent-ils à l'égard de leur groupe ? Au-delà de leur intégration socio-économique au sein des communautés acadiennes locales, les immigrants sont-ils inclus dans la conception de l'acadianité ? Observe-t-on un écart entre ouverture à l'immigration et inclusion identitaire

---

[108] Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

[109] On entend par « nouvelle économie mondialisée » un effacement de l'État au profit de réseaux transnationaux axés sur l'échange d'information et sur la transmission du savoir; le secteur tertiaire supplante donc les secteurs primaire et secondaire. La langue se trouve au centre de ces changements économiques puisqu'elle devient une ressource indispensable dans un monde gouverné par les technologies de communication et en pleine redéfinition de ses modalités d'appartenance (Heller et Labrie : 2003). Voir notamment le phénomène des centres d'appels à Moncton qui marque bien le pouvoir et le capital rattachés à certaines pratiques linguistiques dans Boudreau, Annette et Lise Dubois (2007).

de la population immigrante (voir Gallant, 2007b) ? Ces questions font l'objet d'une attention approfondie au chapitre 5.

3.1.3.5 Synthèse

Dans la présentation des transformations de l'idéologie nationale, il a été question de trois discours : traditionnaliste, modernisant et mondialisant (Heller et Labrie, 2003; Boudreau et Dubois, 2003). Bien que ces discours soient liés à des moments sociohistoriques de changements idéologiques, ils ne sont pas à concevoir de façon mutuellement exclusive. En fait, les trois discours sont toujours présents et agissants dans le contexte actuel de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Cette dernière se voit donc partagée entre des revendications pour une autonomie de type national et des revendications pour une intégration juste et égalitaire au sein de la société majoritaire. Cette tension ne peut pourtant être envisagée comme résorbable, elle constitue depuis les années 1970 une forme de vivre-ensemble. En revanche, il va sans dire que l'idéal que représente encore dans une certaine mesure l'État-nation instaure une hiérarchie dans la légitimité des différentes formes de gouvernance au détriment des minorités. Or, comme on le verra aux prochains chapitres, c'est à l'aune de la mondialisation et du transnationalisme que se posent désormais les questionnements identitaires des Acadiens et des francophonies canadiennes. Les migrations des francophones à l'intérieur du pays tout comme l'immigration de francophones de la francophonie internationale soulèvent de nouveaux enjeux et permettent d'articuler autrement les problématiques identitaires. Toujours confrontées à des tiraillements entre le Québec et l'État fédéral, il s'agit désormais, pour les minorités francophones, de se départir du poids de l'ethnicité qu'elles portent depuis la fin du Canada français.

3.2 Situation politique et démolinguistique du Canada et de l'Acadie du Nouveau-Brunswick : période contemporaine

La question linguistique est inhérente à la fondation de la confédération canadienne, ce qui en fait un enjeu éminemment politique. Il m'importe dans cette partie de présenter les principaux aspects des politiques linguistiques qui façonnent le cadre législatif et juridique du terrain de

recherche. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de la logique du nombre en ce qui a trait aux minorités francophones au Canada, il convient de présenter un portrait des grandes tendances démographiques de la population de langue française. En effet, les politiques linguistiques sont intimement liées au principe de « là où le nombre le justifie » et ce faisant, la diminution de la proportion des francophones en raison de l'assimilation linguistique met, dans une certaine mesure, la légitimité des premières en péril. Par conséquent, il n'est pas étonnant que l'immigration francophone soit en premier lieu conçue eu égard à son potentiel démographique pour les communautés minoritaires (*cf.* chapitre 4). Dans cet esprit, j'inclus des données statistiques démolinguistiques sur les Canadiens francophones, plus particulièrement au Nouveau-Brunswick et à Moncton.

3.2.1 Le bilinguisme institutionnel

Le bilinguisme est constitutif du régime linguistique canadien depuis la confédération canadienne en 1867[110], il est donc inhérent à la fondation du pays. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique comporte dans sa loi constitutionnelle l'article 133 qui prévoit l'utilisation, au choix du locuteur, de l'anglais et du français au parlement canadien et à la législature de la province de Québec ainsi que dans les tribunaux relevant des gouvernements fédéral et québécois. En revanche, les autres gouvernements provinciaux formant la confédération ne sont pas soumis à cette reconnaissance des deux langues et appliquent l'unilinguisme anglais, faisant ainsi fi de leurs importantes minorités francophones. Durant la période suivant la confédération canadienne, plusieurs provinces vont même jusqu'à adopter des lois anti-françaises qui limitent entre autres le droit aux écoles catholiques et françaises (ex. Règlement 17 en 1912 en Ontario). On est donc loin du bilinguisme officiel d'État tel qu'on le connaît aujourd'hui. Selon Thériault, cette tension entre bilinguisme et unilinguisme anglais dans la gestion de la coexistence linguistique reflète un débat politique entre deux visions nationales : « S'oppose alors la conception d'un Canada membre de l'Empire britannique et, par conséquent, pays résolument anglais, et celle d'un nationalisme canadien qui met de l'avant le caractère particulier du Canada fondé sur deux nations […], et par conséquent, bilingue » (Thériault, 2007 : 308). À cette époque, le nationalisme canadien est surtout porté par des

[110] Des mesures, quoique ambigües, permettant l'usage du français dans les structures administratives avaient déjà été instaurées dès 1774 par l'Acte de Québec dans la colonie nouvellement britannique (LeBlanc, M. 2008 : 102).

Canadiens français qui revendiquent le statut de « peuple fondateur ». Il faut attendre les années 1960, sur fond de crise de l'unité canadienne, pour que cette conception binationale soit réactualisée et que le gouvernement fédéral prête l'oreille aux revendications des francophones.

3.2.1.1 La commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Devant la montée du mécontentement des Canadiens français, le gouvernement fédéral de Lester B. Pearson met sur pied en 1963 une commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (dite commission Laurendeau-Dunton) dont le mandat est de « recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples fondateurs »[111].

Cette commission donne véritablement le coup d'envoi à un processus de bilinguisation de la société canadienne. En 1969, le Canada adopte la *Loi fédérale sur les langues officielles*[112] qui reconnaît l'égalité du statut français et de l'anglais ainsi que l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage au sein des institutions fédérales. La loi contraint également ces dernières à offrir leurs services dans les deux langues officielles, à assurer la participation équitable des deux groupes linguistiques en leur sein et à reconnaître les langues officielles comme langues de travail dans les régions désignées bilingues de la fonction publique fédérale (LeBlanc M., 2008 : 107). Il va sans dire que ces mesures sont prises essentiellement pour apaiser les ferveurs souverainistes au Québec et visent également à renforcer l'identité canadienne chez les francophones du pays (Couturier, 1996 : 333). Cette nouvelle législation donne pourtant indéniablement une plus grande visibilité au français et aux francophones en augmentant leur légitimité politique. D'ailleurs, un changement d'attitude s'observe chez certains anglophones qui s'approprient le bilinguisme canadien en prônant l'apprentissage du français comme langue seconde (ex. de l'organisme *Parents for French* depuis 1977). Comme le souligne Thériault, il est désormais commun d'affirmer que le bilinguisme est une valeur constitutive de la citoyenneté canadienne (Thériault, 2007 : 309). Toutefois, la loi fédérale n'a aucune

[111] Cité sur le site de l'aménagement linguistique conçu par Jacques Leclerc : http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/cndpollng.htm

[112] La loi a été enchâssée dans la constitution canadienne en 1982. Elle fut abrogée en 1988 par l'adoption d'une nouvelle loi sur les langues officielles qui va encore plus loin dans le respect du principe d'égalité des deux langues.

autorité sur les services offerts par les provinces et les territoires, donc dans le domaine de l'éducation qui est un point particulièrement sensible pour les minorités francophones. Il faut attendre l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982 en vertu de son article 23[113] pour que les francophones à l'extérieur du Québec bénéficient d'outils juridiques pour exiger la création d'écoles de langue française; ce fut le cas notamment de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (Dubois, 2005 : 95). Ce mouvement marque l'émergence de la discipline du droit linguistique et par ricochet, la judiciarisation des enjeux linguistiques au Canada. En effet, il ne faut pas oublier que le bilinguisme institutionnel au Canada suit le principe de personnalité et non celui de territorialité : la reconnaissance des deux langues officielles s'applique à l'ensemble de l'État fédéral à travers le pays. Par conséquent, ce sont les individus qui sont égaux en droit et non les communautés linguistiques, ce qui laisse pourtant entendre l'existence de deux grands groupes égaux :

> La conception fédérale des droits linguistiques a tendance à promouvoir une vision symétrique des langues officielles, vision selon laquelle les francophones et les anglophones sont considérés comme des groupes égaux. Cette conception théorique des droits linguistiques distingue, d'une part, des « **Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents dans le reste du Canada** » et, d'autre part, des « **Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec** ». Il s'agit d'un dualisme abstrait qui laisse croire que le Canada compte deux majorités au sein desquelles on distingue des minorités qu'il est nécessaire de protéger (Leclerc, en ligne 2009[114]).

Le gouvernement fédéral n'est pas pour autant complètement déresponsabilisé au niveau collectif puisqu'il doit veiller depuis 1988, et de manière renouvelée depuis 2005, à l'épanouissement et au développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Le dossier de l'immigration francophone en milieu minoritaire soutenu par les ministères de Citoyenneté et Immigration Canada et de Patrimoine canadien ainsi que par le Commissariat aux langues officielles illustre d'ailleurs très bien cet engagement. J'en discuterai plus longuement au chapitre suivant.

---

[113] Selon cet article, toutes les provinces canadiennes sont contraintes d'offrir l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle « là où le nombre le justifie ». En revanche, la gestion des conseils scolaires francophones dans la majorité des provinces canadiennes n'est pas acquise ni garantie.

[114] Dans http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/cndpollng.htm au point 7 « La politique d'égalité des langues » (7 mars 2010).

3.2.1.2 Le bilinguisme au Nouveau-Brunswick

En 1969, l'État fédéral n'est pas seul à proposer une législation sur l'égalité du français et de l'anglais, le Nouveau-Brunswick fait de même et devient la seule province canadienne à être officiellement bilingue. En 1981, pour pallier les lacunes de la *Loi provinciale sur les langues officielles*, le gouvernement adopte la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* (Loi 88), cette dernière accordant l'égalité de statut, de droits et de privilèges aux deux communautés. Celles-ci obtiennent également le droit à des institutions distinctes, notamment dans le secteur de l'éducation, des arts et de la culture, ce qui instaure partiellement une politique de dualité linguistique (Couturier, 1996 : 355). Les Acadiens en profiteront également pour développer des institutions homogènes francophones pour remplacer des structures bilingues au sein desquelles se jouent des rapports de force inégaux. La *Loi provinciale sur les langues officielles* est révisée en 2002 afin d'être plus conforme à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Depuis les premières politiques linguistiques, les Acadiens ont réalisé des percés importantes que ce soit dans l'entreprenariat (Allain, 2005), la fonction publique (LeBlanc M., 2008), et sur la scène médiatique et culturelle (Boudreau et Dubois, 2001). Pour finir, il convient également de souligner que la municipalité de Moncton est devenue officiellement bilingue en 2002, soit la première ville au Canada. Sa politique linguistique a comme objectif d'assurer des communications et des services municipaux de qualité égale dans les deux langues officielles. De plus, les débats au conseil municipal peuvent se dérouler dans les deux langues officielles, la traduction simultanée étant offerte[115]. En revanche, une thèse de maîtrise portant sur les pratiques linguistiques au conseil de ville de Moncton montre que celles-ci ne reflète pas toujours un bilinguisme réel mais plutôt des comportements diglossiques (Bujold, 2007).

Le terrain de recherche, à savoir la région de Moncton, présente donc des politiques officielles de bilinguisme au sein de ses trois paliers gouvernementaux (municipal, provincial et fédéral). Il n'est pas étonnant que les immigrants qui viennent s'établir dans la région de Moncton et qui ont été interviewés sont fortement imprégnés de ce principe. En revanche, leur interprétation de ce dernier est souvent beaucoup plus large que ce que la politique recouvre. Il en sera question au chapitre 6.

---

[115] La politique linguistique de la ville peut être consultée à l'adresse électronique suivante (10 mars 2010) : http://www.moncton.ca/Assets/Government+French/Policies+French/Politique+bilingue+fran$!c3$!a7ais+2009.pdf

3.2.2 Portrait démolinguistique de la francophonie canadienne

Cette partie présente un survol de la situation démolinguistique des francophones au Canada de manière à livrer une autre image que celle qui est véhiculée par les politiques linguistiques sur le bilinguisme officiel. Selon Statistique Canada[116], la population canadienne s'élève au moment du recensement de 2006[117] à un peu plus de 31 millions d'habitants. De ce nombre, 22,1% est de langue maternelle française. La proportion d'anglophones et d'allophones[118] est respectivement de 57,8% et de 20,1%. La population de langue française constitue donc un peu plus du cinquième de la population canadienne. Or, elle affiche un déclin progressif depuis les quarante dernières années, notamment en raison de l'assimilation linguistique et du vieillissement accru des minorités francophones hors Québec. Ces dernières représentent 4,1 % de la population canadienne. La plus forte proportion de francophones à l'extérieur du Québec se situe au Nouveau-Brunswick où elle constitue 32,7% de la population provinciale. Ces quelques chiffres regroupés dans le tableau 3.1 indiquent d'ores et déjà l'inégalité numérique dans laquelle se situent les francophones par rapport à la population majoritairement de langue anglaise. De plus, ils permettent de constater les très fortes disparités démographiques qui existent dans la répartition géographique de la francophonie canadienne, celle-ci étant en très grande partie concentrée au Québec et près des frontières de cette province, à savoir au Nord du Nouveau-Brunswick et dans l'Est de l'Ontario.

---

[116] Statistique Canada est un organisme du gouvernement fédéral qui établit des données sur la population canadienne à partir d'une approche quantitative. Il convient toutefois de souligner que les statistiques relèvent également du qualitatif puisqu'elles sont établies à partir de catégories interprétatives qui ont partie liée à des enjeux sociaux. Par exemple, le nombre de francophones au pays est un calcul très politisé et variera sensiblement selon la catégorie (langue première, langue d'usage, première langue officielle apprise) employée pour le dénombrement.

[117] Les recensements sont menés à tous les cinq ans.

[118] Dont la langue maternelle n'est pas une des deux langues officielles.

Tableau 3.1 Population de langue maternelle française en nombre et en pourcentage en 2006 au Canada

Régions	Population de langue française en nombre	Pourcentage par rapport à la population totale de la région
Canada	6 892 230	22,1
Terre-Neuve	2 055	0,4
Île-du-Prince-Édouard	5 610	4,2
Nouvelle-Écosse	33 705	3,7
Nouveau-Brunswick	235 270	32,7
Québec	5 916 840	79,6
Ontario	510 240	4,2
Manitoba	45 520	4,0
Saskatchewan	16 790	1,8
Alberta	64 750	2,0
Colombie-Britannique	58 890	1,4
Territoire du Yukon	1 165	3,9
Territoires du Nord-Ouest	1 000	2,4
Nunavut	390	1,3
Canada moins le Québec	975 390	4,1

Source : Statistique Canada

3.2.2.1 La catégorie « francophone »

Une observation s'impose toutefois quant à la construction des données statistiques qui donnent la mesure de ces chiffres : les catégories linguistiques au Canada dérivent de catégories ethniques plutôt que de compétences linguistiques. En d'autres mots, les termes « francophones », « anglophones » et « allophones » sont rattachés à la langue première du répondant et non à sa connaissance des langues. Ainsi présentée, la langue maternelle est associée à une portée identitaire plus forte puisqu'elle implique l'appartenance à une communauté historique. De ce fait, il est difficile de départir la population allophone selon

leur intégration/identification à l'une ou l'autre des communautés linguistiques, à savoir selon leur principale langue officielle d'usage à la maison, de scolarisation, de socialisation, de culte, etc. Les nouvelles mesures prises par le gouvernement fédéral pour franciser l'immigration au Canada ont toutefois eu le mérite de susciter une réflexion quant à l'emploi de ces catégories. Une étude réalisée par Éric Forgues et Rodrigue Landry (2006) se penche justement sur la question. Les auteurs relèvent deux définitions courantes de la population francophone au Canada (Forgues et Landry, 2006 : 1) La première consiste à prendre en compte la variable « langue maternelle » et donc à compter comme francophone toute personne ayant le français comme première langue apprise et encore comprise, 2) La seconde consiste à prendre en compte la variable « première langue officielle parlée » ce qui permet d'ajouter les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle ou n'en est pas l'unique mais est celle la plus souvent parlée à la maison. Or, tel que le soulignent Forgues et Landry, chacune des deux variables a ses avantages et ses inconvénients (*Ibid.* : 13-14). Bien que la discussion soit entamée, il reste cependant beaucoup à faire pour tenir compte des francophones d'origine étrangère dans la conception statistique des communautés francophones minoritaires au Canada. Une présentation de la population immigrante francophone suivra au prochain chapitre.

3.2.2.2 Asymétrie et inégalités linguistiques

Un regard sur les pratiques linguistiques des Canadiens renforce le constat d'inégalité entre les deux grands groupes linguistiques souligné plus haut : d'une part, en ce qui a trait au taux de bilinguisme, c'est-à-dire à la connaissance des deux langues officielles, et d'autre part, en ce qui a trait à la principale langue d'usage au foyer. En premier lieu, les données sur le taux de bilinguisme anglais-français laissent voir que ce sont en très grande majorité les francophones du pays qui sont bilingues. En ce sens, William Mackey affirme que « c'est souvent la minorité numérique qui porte le fardeau du bilinguisme » (Mackey, 1997 : 62), ce qui explique que les Canadiens les plus bilingues soient d'une part, les francophones hors Québec et d'autre part, les anglophones au Québec.

Tableau 3.2 Taux de bilinguisme français/anglais chez les francophones, les anglophones et les allophones du Canada en 2006[119]

Régions	Francophones	Anglophones	Allophones
Canada	42,4	9,4	12,1
Nouveau-Brunswick	68,0	16,0	16,9
Québec	35,8	68,9	50,2
Canada mois le Québec	83,6	7,4	5,6

Source : Statistique Canada

Le tableau 3.2 reflète le caractère asymétrique des pratiques du bilinguisme au Canada. L'anglais est clairement la langue dominante, plus particulièrement à l'extérieur du Québec où sa connaissance est ni plus ni moins obligatoire. Même au Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue, l'écart est énorme entre le taux de bilinguisme d'une part, des francophones et, d'autre part, des anglophones et des allophones. Force est de constater qu'un pays bilingue ne correspond pas à un ensemble de citoyens bilingues. La situation canadienne équivaut davantage en ce sens à une situation de diglossie, c'est-à-dire à une répartition asymétrique des valeurs, des fonctions et des usages linguistiques. L'anglais est la langue du marché du travail, des affaires et de la mobilité. C'est la langue de la majorité et par conséquent de l'espace public et commercial. Le français revêt une valeur plus symbolique, surtout à l'extérieur du Québec. Certes, sa connaissance est liée à des avantages dans certains milieux, comme l'accès à des postes au sein de la fonction publique fédérale, mais pour une grande partie des Canadiens, elle ne constitue pas une condition linguistique du quotidien. C'est pourtant le cas quant à la connaissance, voire la maîtrise de l'anglais pour les francophones en milieu minoritaire. En effet, pour beaucoup d'entre eux, la pratique du français se limite au terrain de la famille et de l'école, ce qui accentue sa minoration.

[119] Pour des données plus complètes, voir **http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-555/table/t17-fra.cfm** et **http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-555/figures/c4-fra.cfm**

L'écart entre la population de langue maternelle française et la population dont le français est la principale langue d'usage au foyer vient confirmer ce rapport de forces inégalitaires. Au tableau 3.3, la diminution du pourcentage de la population entre la colonne 2 et la colonne 1 rend compte du processus d'assimilation linguistique des communautés francophones. En effet, reprenant la définition proposée par Weinreich, l'assimilation linguistique consiste en « le changement de l'emploi habituel d'une langue à l'emploi habituel d'une autre langue » (cité dans Maurais, 1997 : 51).

Tableau 3.3 Population dont le français est la langue maternelle et la langue la plus souvent parlée à la maison en 2006

	Pourcentage de la population	
Régions	Français langue maternelle (1)	Français langue la plus souvent parlée à la maison (2)
Canada	22,1	21,4
Nouveau-Brunswick	32,7	29,7
Québec	79,6	81,8
Canada moins le Québec	4,1	2,5

Source : Statistique Canada

Dans l'ensemble du Canada, et plus particulièrement hors Québec, la population dont le français est la principale langue d'usage est sensiblement moindre comparativement à celle de langue maternelle française. La force d'attraction de l'anglais s'exerce sur les francophones minoritaires, ce qui fragilise nettement la persistance du français. Le Nouveau-Brunswick constitue la province hors Québec qui présente la plus importante vitalité linguistique en français, la « perte » de locuteurs francophones entre les catégories « langue maternelle » et « langue d'usage » étant relativement faible. Le Québec, pour sa part, affiche toutefois une augmentation de sa population francophone probablement en raison de sa politique linguistique d'intégration des immigrants. En effet, ses efforts de francisation des immigrants, notamment par la scolarisation des enfants en français, ont en partie porté fruit pour augmenter la vitalité du français au Québec (voir Castonguay, 2008).

Depuis 2001, le recensement canadien comporte un second volet à la question sur la langue d'usage au foyer dans le but de rendre compte des pratiques bilingues qui sont souvent à l'œuvre en milieu minoritaire. Ainsi, les répondants peuvent préciser s'il y a une seconde langue qui est « régulièrement » parlée à la maison en plus de la langue principale d'usage. On remarque alors que le français, bien que n'étant pas la principale langue d'usage, ne disparaît pas pour autant des pratiques linguistiques familiales. En revanche, selon Charles Castonguay, « l'usage secondaire d'une langue, qu'il soit régulier ou non, n'a ni sur le plan qualitatif ni sur le plan identitaire la même signification que son emploi comme langue première » (Castonguay, 2005 : 481-82). Il ajoute que lorsque le français est la langue secondaire du foyer, il y a de forte chance que cela se traduise en un bilinguisme soustractif et donc en bout de ligne à une assimilation linguistique intergénérationnelle (*Ibid.* : 482). Les analyses de Castonguay[120] montrent que, chez les adultes francophones âgés de 25 à 44 ans, le français, langue unique d'usage à la maison, constitue la pratique dominante au Québec et au Nouveau-Brunswick. Il s'ensuit chez ces derniers une identité axée sur la langue française à titre de principale caractéristique d'identification et de différenciation (*Ibid.* : 491). Dans les huit autres provinces canadiennes, l'anglais constitue dans une proportion très notable soit la principale, soit l'unique langue familiale. Ainsi, selon Castonguay qui établit un lien direct entre comportement et identité linguistiques, il ne faut pas s'étonner de constater que ces jeunes francophones s'identifient comme bilingues plutôt que comme francophones (*Ibid.* : 91). Il rajoute que ces écarts sont dus à la cassure identitaire qui découle de l'éclatement du Canada français à la fin des années 1960 et dont il a été question plus haut. Suite à la perte d'une référence identitaire englobante, celle de « Canadiens français », les Québécois s'investissent dans un nouveau projet national duquel émerge une forte affirmation identitaire distincte, soit « l'identité québécoise ». Les Acadiens du Nouveau-Brunswick peuvent quant à eux se raccrocher au sentiment de former un peuple distinct, celui-ci étant jumelé à un poids et à une concentration démographiques considérables. En revanche, toujours selon Castonguay, les francophones des autres provinces, particulièrement celles les plus éloignées du Québec, se réinventent davantage dans une francophonie fragmentée, dispersée, voire invisible au sein des grands centres urbains : le français ne constitue alors qu'une facette de leur identité face à une anglophonie dominante. L'appropriation d'une identité bilingue n'est toutefois pas entendue par tous comme un processus d'affaiblissement de l'identification au français. À partir de recherches ethnographiques menées auprès de jeunes franco-ontariens,

[120] Pour les données en nombre et en pourcentage, voir pages 483, 485 et 488 de Castonguay (2005).

Diane Gérin-Lajoie (2003) conclut que les discours entourant l'identité bilingue révèlent un sentiment d'appartenance à la francophonie plutôt qu'un mouvement transitoire vers l'anglicisation. L'auteure y voit un phénomène complexe de va-et-vient entre les frontières linguistiques qui n'aboutit pas nécessairement au rejet de la langue et de la culture françaises.

En somme, ces quelques données démolinguistiques permettent de concevoir la francophonie canadienne à l'image d'une minorité linguistique dont la vitalité varie énormément d'une province à l'autre. De plus, il est possible de constater la position nettement plus enviable des francophones du Nouveau-Brunswick comparativement à celle des autres francophones hors Québec.

3.2.3 Situation sociolinguistique de la région de Moncton

Il convient à présent de préciser la situation sociolinguistique de la région de Moncton dans le sud-est du Nouveau-Brunswick qui constitue plus directement le lieu du terrain de recherche. Tout d'abord, il est à noter que cette région fait l'objet de représentations ambivalentes dans l'imaginaire acadien et ce, depuis les débuts de l'industrialisation au 19e siècle. Rappelons à cet égard que l'idéologie nationale traditionnelle a construit l'acadianité sur la ruralité comme modalité de préservation ethnique : les Acadiens étaient sommés par l'élite de se retrancher sur des terres isolées et d'éviter les villes, lieu de corruption morale et d'assimilation vers l'anglais (Dubois, 2003 : 139). En dépit de ce discours, la région de Moncton attire des Acadiens de manière constante et croissante depuis la deuxième moitié du 19e siècle en raison des possibilités d'emplois qu'elle offre sur les chantiers navals et ferroviaires (*Ibid.* : 139). Très vite, une élite acadienne s'y forme et œuvre à la constitution d'espaces homogènes de langue française pour assurer la survie de la communauté. On voit ainsi la création d'une compagnie d'assurance et de placements en 1913, d'une paroisse catholique française en 1914, d'une première école primaire (1923), d'une caisse populaire (1941), d'une antenne de Radio Canada en 1954, d'une université en 1963, d'un centre hospitalier en 1967, etc. (Dubois, 2003 : 140). En revanche, comme le rappelle Lise Dubois :

> [L]e français occupe très peu de place dans l'espace public. À titre d'exemple, on trouve rarement une raison sociale en français chez les petits commerçants de Moncton, même de souche acadienne, dans les répertoires municipaux de 1870 à 1960 […]. L'espace commercial en

> particulier (supermarchés et grandes surfaces appartenant à des intérêts nationaux et multinationaux) offre une résistance tenace à l'utilisation du français dans ses installations et publicités (Dubois, 2003 : 141).

Il faut toutefois dire que la ville de Moncton s'est considérablement transformée depuis les cinquante dernières années. Le français ayant pénétré l'espace public, Moncton n'est plus un bastion anglophone. Les premiers bouleversements débutent avec le mouvement de contestations étudiantes entre 1968 et 1969 qui lutte contre la discrimination et la domination symbolique dont font l'objet les francophones et leur langue. Comme il en a été fait mention plus haut, les revendications linguistiques vont dans le sens de l'instauration d'un bilinguisme officiel et de la reconnaissance égale du français. L'adoption de la *Loi provinciale sur les langues officielles* en 1969 ainsi que de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques* en 1981 viennent renforcer la visibilité et l'usage du français au sein des institutions gouvernementales. On assiste par ailleurs dans les décennies 80 et 90 à une multiplication et à une diversification des institutions francophones à Moncton qui viennent consolider leurs acquis : radios communautaires, maison d'édition, centre culturel, siège social d'associations de toutes sortes. De plus, la relance économique qui a lieu au début des années 1990 après la fermeture de grands employeurs industriels tels que le Canadien National (chemin de fer) est due en grande partie à la mise en valeur du bilinguisme de la population francophone de la ville. En effet, selon Greg Allain, la stratégie gouvernementale consiste alors à attirée des compagnies de télécommunications en « vendant » les compétences bilingues des gens de la région, ce qui profite surtout aux francophones (Allain, 2005 : 26). Moncton devient la capitale des centres d'appels, employant jusqu'à 4000 personnes dans ce secteur. Les sociolinguistes Boudreau et Dubois résument ainsi ce revirement :

> Marginalisé sur les plans économique et socio-politique et à peine toléré lorsque sa « francité » était exprimée dans les sphères publiques jusque dans les années 1950, le groupe francophone s'est trouvé une quarantaine d'années plus tard dans une situation où les compétences linguistiques de ses membres faisaient partie intégrante du programme de revitalisation de l'économie régionale (Boudreau et Dubois, 2007 : 8-9).

Moncton opère alors une rupture radicale avec son identité historique ferroviaire pour se construire une nouvelle identité, en quelque sorte une marque de commerce, autour du bilinguisme français/anglais. Cette transformation n'est donc pas uniquement économique,

elle redéfinit considérablement les valeurs associées aux langues coexistentes et par ricochet, les rapports entre les deux communautés linguistiques. Il convient également de retenir la tenue du Congrès mondial acadien en 1994 et du 8e Sommet de la Francophonie en 1999 à Moncton comme événements à grand déploiement ayant valorisé et légitimé la communauté francophone au regard extérieur. Ces conditions économiques et culturelles favorables sont à l'origine d'une importante croissance démographique de la population francophone de Moncton : en effet, depuis les années 1990, un grand nombre d'Acadiens des régions du nord de la province y migre[121] (Beaudin et Forgues, 2006). Ainsi, pour d'aucuns, Moncton constitue la « nouvelle capitale acadienne » (Allain, 2005). En revanche, l'attrait économique et culturel qu'exerce désormais la région de Moncton sur les Acadiens du reste de la province n'est pas sans préoccuper certains analystes qui y voient l'approfondissement du clivage nord-sud. En effet, comme le souligne Allain, la croissance économique de Moncton se fait, à bien des égards, au détriment des régions à majorité francophone du Nord de la province qui se dépeuplent en raison de leur développement économique moindre (Allain, 2005 : 36). De plus, la migration de ces Acadiens en provenance de régions « souche » vers une région à prédominance anglophone soulève la question de la vitalité linguistique de la communauté francophone à long terme. En effet, pour plusieurs, le maintien du français au Nouveau-Brunswick est du en grande partie à la concentration démographique majoritaire des francophones dans des communautés homogènes (Castonguay, 2005). Dans un article récent, Greg Allain présente la situation ainsi:

> Les Acadiens et les Acadiennes quittent donc des régions caractérisées par une grande homogénéité linguistique et identitaire, par la présence de milieux urbains de petite taille et par une économie axée largement sur des ressources naturelles et offrant une importante proportion d'emplois saisonniers (ce qui se traduit par des taux de chômage élevés) (Beaudin, 1999), comme le nord-est et le nord-ouest de la province. Ils s'en vont vers des villes majoritairement anglophones du sud de la province, aux structures industrielles beaucoup plus diversifiées, où ils disposent de meilleures conditions de travail, mais où ils se retrouvent en situation minoritaire et à risque d'assimilation (Beaudin, 1999) (Allain, 2005 : 20-21).

En somme, la région urbaine de Moncton symbolise d'une part, un dynamisme économique et culturel acadien, nécessaire à l'épanouissement de la communauté minoritaire à l'heure de la

[121] À titre d'exemple, « Avec un taux de migration nette de 6,8 % en 2001, le Grand Moncton est le deuxième centre urbain qui a connu le plus haut taux de migration d'entrée des provinces Maritimes. Sur ce taux, 36,7 % sont des francophones […] » (Guignard, 2007 : 7). De plus, en 2006, 60 % des jeunes francophones (entre 20 et 29 ans) qui migrent vers la région économique de Moncton-Richibucto est en provenance des régions acadiennes du Nord (Forgues et al., 2009).

mondialisation, et d'autre part, une certaine fragilisation de ses forces vives. À partir de ces considérations préalables, qu'en est-il de la composition démolinguistique actuelle de la région ? Et quelle est la situation du français aujourd'hui au sein de l'espace public ?

Les données démolinguistiques pour la région de Moncton sont basées sur sa région métropolitaine de recensement (RMR) qui inclut les municipalités de Dieppe, Moncton et Riverview. Selon le dernier recensement en 2006, la région de Moncton compte environ 130 000 habitants, ce qui en fait le plus grand centre urbain de la province. La répartition de la population selon la langue maternelle (première langue apprise et encore comprise) témoigne d'une majorité anglophone avec la présence d'une importante minorité francophone : 62,3 % de la population est de langue maternelle anglaise, 34,6 % de langue maternelle française et 2,1 % de langues maternelles non officielles. Il existe toutefois d'importantes disparités linguistiques quant à la répartition géographique de la population. La municipalité de Dieppe est à majorité francophone, soit à 74,2 %. Elle se définit d'ailleurs depuis 2000 comme étant une ville francophone offrant des services en anglais (Bujold, 2007). Dieppe accueille chaque année un nombre important de migrants francophones provenant des régions à prédominance francophone du Nord de la province, ce qui augmente sans contredit sa vitalité linguistique (Guignard, 2007). Entre 1991 et 2001, cette municipalité connaît une augmentation démographique de l'ordre de 40 % (*Ibid.* : 9). La ville de Riverview est composée à 91 % d'une population de langue anglaise et se déclare *de facto*, unilingue anglaise. Elle fait d'ailleurs très peu pour accommoder sa petite minorité francophone. La municipalité de Moncton est à l'image de la répartition démolinguistique de la province : sa population est à 63 % de langue maternelle anglaise et à 33 % de langue maternelle française. Tel que noté plus haut, la ville de Moncton est bilingue et tâche de faire valoir dans ses discours officiels l'harmonie entre les deux groupes linguistiques[122]. En somme, les représentations et les comportements linguistiques peuvent varier considérablement selon l'endroit où l'on se trouve dans la région du Grand Moncton. La situation sociolinguistique est donc complexe souligne Lise Dubois, plus particulièrement pour les francophones dont le vécu langagier au quotidien est fragmenté :

> Si l'on se complaît dans les milieux officiels canadiens à représenter Moncton comme une ville où coexistent en harmonie deux communautés linguistiques implicitement bilingues, la réalité est que le locuteur francophone qui se déplace dans l'espace langagier de Moncton doit choisir sa

[122] Voir le site web de la ville www.moncton.org

> langue d'usage selon celle qu'impose le marché en particulier dans lequel il se trouve. En effet, à Moncton, des lieux unilingues anglophones coexistent avec des lieux unilingues francophones ainsi qu'avec des lieux plus poreux où les deux langues sont admises et d'autres encore où le locuteur est incertain de la langue à utiliser. De plus, comme c'est le francophone qui est le plus souvent en mesure de fonctionner dans les deux langues, c'est à lui que revient la responsabilité de s'adapter à la langue de son interlocuteur s'il veut respecter les règles tacites du « savoir-faire » langagier monctonien (Dubois, 2003 : 137).

De plus, les représentations et les valeurs associées au français sont à bien des égards contradictoires. Les politiques linguistiques gouvernementales déclarent que le français et l'anglais sont égaux en statut et en droit. À cet effet, la connaissance du français jumelée à celle de l'anglais permet l'accès à des postes très convoités dans la fonction publique. En revanche, la thèse de Matthieu LeBlanc montre que, au sein de ces milieux de travail, pourtant désignés bilingues, le français est rarement la langue des interactions formelles (réunions) et des communications écrites. Ainsi, les francophones sont embauchés pour leurs compétences bilingues mais sont très peu appelés à faire usage du français dans le cadre de fonctions officielles (LeBlanc, 2008). Le fonctionnement diglossique est encore plus flagrant dans le secteur des téléservices. À partir d'une étude ethnographique menée auprès d'un centre d'appels, Boudreau et Dubois (2007) constatent que seul l'anglais est employé pour les communications entre les paliers hiérarchiques ainsi que pour la formation et la documentation destinées aux employés. Elles concluent : « le français est maintenu dans sa situation de langue minorisée, ne servant qu'au travail de façade et de passerelle entre une entreprise qui fonctionne entièrement en anglais et sa clientèle française » (Boudreau et Dubois, 2007 : 10). En somme, le français constitue la langue de communication entre les collègues francophones et la langue dans laquelle se dispense le service mais ne représente pas une langue légitime de travail en tant que telle. Les données statistiques en ce qui a trait aux connaissances des deux langues officielles et en ce qui a trait à la langue la plus souvent parlée au travail illustrent cette disparité entre les deux groupes linguistiques. À l'image du reste du Canada, la population bilingue de la région de Moncton est en très grande majorité de langue maternelle française. En effet, en 2006, 87,7% des francophones se déclarent bilingues alors que seulement 24 % des anglophones affirment connaître les deux langues officielles (LeBlanc M., 2008 : 176). De ce fait, ce sont les francophones qui ont en majorité à travailler dans leur seconde langue, soit dans une proportion de 47,6% alors que seule une infime partie des anglophones travaillent le plus souvent en français, soit dans 1,4 % des cas (*Ibid.* : 177).

Si le français à titre de langue de travail demeure un enjeu important pour les francophones de la région, le français, langue légitime du domaine commercial, l'est également tout autant. En effet, une étude récente portant sur la langue d'affichage commercial révélait que la raison sociale, le descriptif du commerce et les informations usuelles se présentent à 72 % sous la forme unilingue anglaise (Rapport du comité sectoriel sur l'affichage commercial bilingue, 2008 : 5). De plus, bien que les services relevant des trois paliers gouvernementaux soient tenus par les politiques linguistiques d'être offerts en français, rien n'oblige un commerce à faire de même. Par conséquent, lorsqu'un francophone fait affaire avec une entreprise privée, il n'est pas évident pour lui de décider dans quelle langue s'adresser ni en bout de ligne, de savoir dans quelle langue se déroulera l'échange. Cette incertitude s'ancre dans la crainte de commettre un impair comme le souligne Annette Boudreau : « Si un francophone s'adresse en français à un anglophone, il risque de se faire répondre « *I don't speak French* »[123]; s'il se trompe et adresse la parole en anglais à un francophone, il pourra penser trahir les siens » (Boudreau, 2003 : 182). Boudreau ajoute que de cette tension découle l'intériorisation pour plusieurs locuteur acadiens du sentiment de parler une langue dominée (*Ibid.* : 183). En d'autres mots, la région de Moncton demeure difficile à interpréter linguistiquement, surtout pour le francophone minoritaire, qui est sans cesse confronté à des choix linguistiques et donc à des positionnements identitaires ambivalents.

De plus, à cette coexistence anglais-français s'ajoutent les variétés de français parlées à Moncton. Du fait de la convergence d'Acadiens et de francophones de diverses régions vers ce centre urbain, le français parlé à Moncton est caractérisé par plusieurs variétés régionales et sociales. La prochaine et dernière partie du chapitre fait un tour d'horizon des particularités linguistiques du français parlé en Acadie du Nouveau-Brunswick et plus particulièrement de celui parlé à Moncton.

[123] Dans une note de bas de page, l'auteure indique que cette réponse peut être produite sur tous les tons du plus sincère et ouvert au plus agressif et fermé.

3.3 Le français parlé en Acadie du Nouveau-Brunswick : les principales caractéristiques linguistiques

Bien que cette recherche n'ait pas de visée descriptive, il est toutefois pertinent de présenter, ne serait-ce que brièvement, les principales caractéristiques linguistiques du français parlé en Acadie. En effet, il semble indispensable, particulièrement pour le lecteur non initié, d'exposer les traits saillants qui concourent à définir le/les français acadien(s) selon le point de vue des linguistes qui ont travaillé à la question, ce point de vue pouvant bien entendu diverger de celui des locuteurs. Dans une perspective de contacts et de confrontations sociolinguistiques entre « français d'ici » et « français d'ailleurs », connaître en quoi consiste la variété régionale est par ailleurs primordial. Pour ce faire, je m'appuierai sur les principales études en description qui ont marqué la discipline en Acadie. Je me contenterai toutefois d'une présentation générale, renvoyant le lecteur aux ouvrages et thèses en tant que tels pour plus d'approfondissements.

3.3.1 De la naissance du français acadien : genèse et survol historique

Le français acadien, comme n'importe quelle autre langue ou variété de langue, est né dans le sens institutionnel du terme grâce au travail d'hommes de lettres et de linguistes qui, chacun à leur façon, lui ont conféré une autonomie et une légitimité. Il revient à Pascal Poirier, intellectuel, politicien et fervent nationaliste de la fin du 19e siècle et du début du 20e siècle d'avoir entrepris de réhabiliter le français acadien par une recherche de ses origines. Il existait à cette époque plusieurs spéculations quant à la genèse de l'acadien dont la majorité était péjorative à son égard : certains ont ainsi pu le caractériser de patois, de jargon, de parler inintelligible[124]. Comme le souligne Raphaële Wiesmath, l'œuvre de Poirier est entièrement dédiée à défendre la thèse selon laquelle le parler acadien serait issu du français parlé en France au 17e siècle duquel il aurait entre autres gardé les qualités lexicales et phonétiques à travers le temps (Wiesmath, 2006 : 32). Or, Poirier, notamment dans son très connu *Glossaire acadien* (1927), en a davantage fait un projet d'illustration que de description linguistique rigoureuse et scientifique. Laurence Arrighi résume ainsi l'apport de l'auteur :

[124] Propos tirés des commentaires de P. Poirier (1884).

> En outre, il faut se rappeler que l'objectif – avoué – de l'auteur est de défendre le parler acadien qu'il considère comme un puissant facteur d'affirmation et d'unification de l'identité acadienne. Ainsi, cette publication, comme toutes celles de cet auteur, témoigne-t-elle d'un souci constant de prouver la filiation entre le parler acadien et l'authentique langue française telle que se parlait autrefois et, par ce biais, apporter une justification des particularités linguistiques (Arrighi, 2005 : 40).

Cette idée de continuité historique a toutefois été retenue et poursuivie par la linguiste Geneviève Massignon par l'entremise d'une approche généalogique et dialectologique du lexique acadien, que l'on retrouve dans son ouvrage *Les parlers français d'Acadie* (1962). Par un examen des recensements de la population acadienne, Massignon a pu établir que la colonisation française en Acadie se restreint à quelques 76 patronymes, plus précisément ceux des familles provenant en majorité de la région centre-ouest de la France. Cette forte homogénéité des origines rend compte selon elle des caractères originaux du français acadien. Il s'agit d'une différence significative avec la colonisation française du reste du Canada qui provient plutôt de Normandie et de l'Île de France. Cette perspective comparative entre les aires dialectales de France et les variétés de français outre-mer a notamment été reprise et affinée par les travaux de Jean-Michel Carpentier (1996) et de Claude Poirier (1994) afin d'expliquer les différences linguistiques entre français québécois et acadien. Bien que la recherche des origines trouve ses limites (voir Arrighi : 49-50), il est généralement admis aujourd'hui que les français d'Amérique du Nord peuvent être réduits à deux axes généalogiques constituant deux grandes régions linguistiques : l'axe laurentien, qui comprend les variétés québécoises ainsi que celles de l'ouest du pays, et l'axe acadien (Dubois, 2005 : 89).

3.3.2 Le français parlé en Acadie : entre homogénéité et hétérogénéité linguistiques

L'Acadie, telle qu'on a pu en brosser le portrait plus haut, renvoie à de nombreux égards à des communautés de langue française isolées et éparpillées dans différentes régions des provinces Maritimes. Plusieurs linguistes ont ainsi pu caractériser certaines d'entre elles d'isolats linguistiques à la fois de par leur forte homogénéité interne et de par la relative hétérogénéité qu'ils offrent face aux autres variétés de français de l'Amérique du Nord (voir Flikeid, 1997). Comment donc aborder cette problématique linguistique : privilégie-t-on la forme singulière

ou plurielle de « français acadien » ? Il serait sans doute possible de défendre les deux positions. Dans une perspective historique, comme nous l'avons vu, il est possible d'établir une souche linguistique acadienne distincte de la souche laurentienne, ce qui confère une parenté linguistique aux français des Maritimes. Nombreux traits peuvent donc être désignés de communs, notamment au niveau morphosyntaxique, ce qui contribue sans contredit à créer une certaine cohérence interne. En fait, selon Arrighi, les variations entre français acadiens seraient surtout de l'ordre de la phonétique et dans une moindre mesure, du lexique (Arrighi, 2005 : 56). En revanche, les différences peuvent être suffisamment prégnantes pour voir l'émergence de nominations distinctes que ce soit l'acadjonne de la Baie Sainte-Marie (sud-ouest Nouvelle-Écosse), le chiac de la région de Moncton ou encore le brayon du Nord-ouest du Nouveau-Brunswick dont la phonétique et le lexique s'apparentent davantage au français québécois. Neumann-Holzschuh et Wiesmath (2006) ont justement mis en avant la notion de discontinuités linguistiques entre les parlers acadiens marquant ainsi la coprésence de plusieurs variantes. Tout dépend en définitive de la perspective comparative adoptée : transhistorique, transgéographique, interlinguistique, intralinguistique, dialectale, etc. Françoise Gadet a d'ailleurs fait remarquer dans une de ses plus récentes publications que la définition d'une variété à partir « de la spécificité de certains traits linguistiques dits variables » était un mythe auquel des enjeux d'ordre socio-historico-politique ne sont pas étrangers, celui de l'homogénéité et de la différentiation identitaire, ce que je reprends à sa suite[125] (Gadet, 2009 : 172-73). Ajoutons du reste que ce balancier entre homogénéité et hétérogénéité est complexifié par l'intensification depuis la seconde moitié du 20e siècle des contacts des communautés acadiennes d'une part, entre elles et d'autre part, avec les autres communautés francophones du Canada et du monde, ce qui peut à la fois fragiliser et raviver les formes linguistiques traditionnelles. Les situations sociolinguistiques dans lesquelles évoluent les populations acadiennes des Maritimes sont par ailleurs très variables d'une région à l'autre et par ricochet, ne présentent pas les mêmes conditions de vitalisation et d'épanouissement du français.

En dépit de ces difficultés que présente toute entreprise de description et de démarcation linguistiques, je me permettrai tout de même d'énumérer quelques traits dits acadiens à partir desquels ont travaillés des linguistes depuis les trente dernières années. Gadet résume parfaitement ce paradoxe :

[125] Voir la réflexion plus approfondie sur ces questions épistémologiques au chapitre 7, 7.1.1.

> Il est difficile de fournir à « variété » une définition sur des bases linguistiques, et même de montrer comment des faits linguistiques prendraient corps en une telle chose, au-delà de l'idée vague que la langue « reflète le social » (comme le disait, pour la rejeter, le titre de Cameron 1990). Mais en même temps, il apparaît difficile de se passer totalement de la notion » (Gadet, 2009 : 175).

On gardera à l'esprit que les traits présentés peuvent être plus ou moins dynamiques selon la région et selon le locuteur bien entendu et qu'ils ne sont pas nécessairement exclusifs aux régions acadiennes.

Au niveau phonologique, Phlipponneau (1991) et Péronnet (1996) constatent que le système consonantique acadien s'apparente largement à celui du français moyen mis à part le phonème /h/ qui sert à distinguer quelques paires dont celle *haler* (tirer) et *aller*. La palatalisation des vélaires /k/ et /g/ ainsi que des dentales /t/ et /d/ constitue sans contredit une importante distinction du français acadien : par exemple, « tchuré » pour « curé » et « djable » pour « diable » (Péronnet : 1977 : 226). Contrairement au français québécois, il n'y a pas d'affrication des dentales : /d/ ≠ /dz/, /t/ ≠ /ts/. Par ailleurs, la diphtongaison (« moé », « toé »), très répandue au Québec, est pour ainsi dire absente des communautés acadiennes, si ce n'est que dans la région du Madawaska qui partage une frontière avec le Québec et qui a été peuplée par nombre de Canadiens français (Dubois, 2005 : 90). Au point de vue vocalique, l'ouisme, qui consiste à remplacer le /o/ et le /ɔ/ par un /u/, est caractéristique du français acadien : « pommier » devient « poummier » /pumje/; « homard » devient « houmard » /humɑr/. De plus, les oppositions phonologiques o/ɔ, e/ɛ, a/ɑ et ø/œ sont encore fortement ancrées en Acadie alors qu'elles tendent à disparaître du français standard contemporain[126] (Péronnet, 1977 : 227).

Puisque le lexique varie grandement d'une région acadienne à l'autre, il serait téméraire de vouloir en brosser un portrait exhaustif. Il est possible d'affirmer toutefois que le vocabulaire acadien est composé en majorité de termes classés comme archaïsmes ou survivances par rapport au français standard d'aujourd'hui. Le conservatisme linguistique des régions acadiennes a ainsi permis de maintenir des lexèmes propres aux français régionaux de France. En voici quelques exemples tirés de Péronnet (1977) : abrier (couvrir), hardes (vêtements), asteure (maintenant), larguer aller (lâcher), bailler (donner), espérer (attendre), amarrer

[126] Ou du moins dans le français de France qui incarne souvent la norme dans les représentations linguistiques.

(attacher). Les ouvrages de P. Poirier (1927), dont l'édition critique du *Glossaire acadien* préparée par Pierre M. Gérin (1993), de G. Massignon (1962) et d'Yves Cormier (1999) compléteront cette trop brève présentation.

Au niveau morphosyntaxique, le trait qui se démarque sans doute davantage est la terminaison –ont au présent et –iont à l'imparfait à la 3e personne du pluriel, tel que dans « ils venont », « ils s'amusiont ». On constate également la régularisation de certains verbes irréguliers comme « boire » (je boivais), « faire » (vous faisez), « éteindre » (j'ai éteindu). De plus, l'auxiliaire « avoir » remplace presque systématiquement l'auxiliaire « être » dans les formes du passé composé (« j'ai été », « j'ai revenu »), ce qui en revanche semble se produire dans la majorité des français contemporains. De même pour le présent du subjonctif qui est souvent substitué par le présent de l'indicatif : « faut que je vas » (voir Arrighi, 2005; Perrot, 1995). Le conditionnel est employé après si tel que dans « si j'aurais su je serais pas venu ». Lise Dubois ajoute que la particule *que* se voit fréquemment ajoutée à des conjonctions comme « si que », « après que », « quand que », « à cause que » (Dubois, 2005 : 91). Le « que » agit également souvent à la place de « dont » et « auquel/ à laquelle » comme complément de verbe. L'ouvrage de Raphaële Wiesmath (2006) consacré à l'analyse des enchaînements syntaxiques en français acadien du sud-est constitue une référence importante en la matière. Finalement, mentionnons quelques particularités des pronoms personnels telles que présentées par Arrighi : « il » peut se présenter sous la forme de « i » alors que « elle » peut varier en « a/ alle/ ielle »; l'emploi de « nous-autres », « vous-autres », « zeux » est également très fréquent (Arrighi, 2005). En dernier lieu, il est important de retenir que ces formes acadiennes coexistent habituellement avec des formes standards chez un même locuteur entre lesquelles il alterne. Tel que le fait remarquer Arrighi (2005), la morphosyntaxe acadienne diffère peu du français populaire contemporain.

3.3.3 Le français dans la région de Moncton : la problématique des contacts de langues

Le français parlé dans la région de Moncton mérite que l'on s'y attarde davantage puisque en plus d'être le lieu du terrain de recherche, il présente des dynamiques de contacts de langues qui le distinguent des autres variétés acadiennes. Il est certain que la modernisation et l'urbanisation des sociétés permettent d'affirmer que toutes les communautés acadiennes sont

en « contact » avec l'anglais mais nulle autre région ne semble comporter des phénomènes linguistiques relevant autant du métissage (*code mixing*). Les travaux qui se sont employés à décrire le français du sud-est du Nouveau-Brunswick convergent tous vers une représentation des pratiques linguistiques en forme de continuum qui obéirait à des forces antagonistes : d'une part, vers l'anglicisation et d'autre part, vers la standardisation (Perrot, 1995; Péronnet, 1996). La comparaison de trois corpus constitués dans la région de Moncton durant trois décennies différentes, Péronnet (1970), Roy (1978) et Perrot (1991), fait justement ressortir une progression de l'anglais qui va de pair avec une diminution des traits traditionnels acadiens, ceux-ci étant substitués par des traits standards. Ces deux mouvements s'expliquent assez facilement lorsqu'on s'attarde à la situation sociolinguistique de la région. En effet, cette dernière est caractérisée par la cohabitation de deux communautés linguistiques, anglophone et francophone, chacune ayant un poids démographique et symbolique considérable. Le « contact » est toutefois au profit de l'anglais, du moins du point de vue quantitatif : la région métropolitaine de Moncton compte une population dont 62 % est de langue première anglaise et 35 % de langue première française (Statistiques Canada, 2006). La position de l'anglais est donc dominante, rapport de pouvoir renforcé par les statistiques de la langue la plus souvent parlée à la maison puisqu'on passe alors à 69 % pour l'anglais et à 29 % pour le français. En outre, le fait que la ville de Moncton détienne de nombreuses institutions francophones telles que Radio-Canada et l'Université de Moncton et qu'elle présente des milieux de travail bilingues, notamment au sein de la fonction publique des trois paliers gouvernementaux, concourt à l'émergence du français « langue publique », en d'autres mots à sa standardisation. L'accès à des médias de langue française produits dans la région, à de nombreuses manifestations culturelles et artistiques ainsi qu'à l'éducation postsecondaire en français (collège et université) a également conféré une vitalité à la langue française dans sa forme standard. Ce faisant, le français parlé à Moncton et ses environs relèvent à la fois de l'acadien traditionnel, du chiac et du français standard[127] dont les frontières linguistiques s'entremêlent. Pour des raisons qui seront exposées en détails au chapitre 7, je me suis particulièrement intéressée au chiac qui est devenu depuis les dernières décennies l'emblème linguistico-identitaire de la région. Variété issue du contact entre le français et l'anglais, le chiac attire par ailleurs autant l'attention des linguistes que des citoyens et pour cause, s'est fréquemment trouvé au cœur de polémiques publiques au sujet de l'avenir de la langue française et de l'identité acadienne depuis la fin du 19e siècle. Il faut toutefois préciser que le

[127] J'entends ici par « français standard », le standard canadien.

chiac ne constitue pas la langue d'usage (ou du moins l'unique variété) de tous les locuteurs de la région du sud-est; il est particulièrement employé dans des milieux familiaux et sociaux plus populaires/ouvriers ainsi que chez les jeunes. Il revient à Marie-Ève Perrot d'avoir pour la première fois entrepris de décrire le fonctionnement morphosyntaxique du chiac dans une thèse de doctorat publié en 1995[128]. Par ailleurs, jusqu'à ce jour, aucun autre travail n'a proposé une description linguistique du chiac qui reprendrait les mêmes prémisses ou qui s'engagerait dans une perspective différente. Je m'en remets par conséquent entièrement à Perrot pour cette partie. Sa recherche, basée sur un corpus de conversations entre jeunes du secondaire[129], s'attelle à décrire les formes du métissage français/anglais partant de l'hypothèse que le chiac n'est pas le résultat d'un mélange aléatoire mais d'un mélange qui répond à des règles qui lui sont propres. Perrot cherche ainsi à rendre compte des modalités d'insertion et d'appropriation d'éléments anglais à l'intérieur de la matrice française; elle considère par conséquent le chiac comme une forme vernacularisée de français[130]. Cette matrice française est à la fois marquée par des formes standards et des formes acadiennes traditionnelles; à bien des égards, il serait donc possible de parler de matrice franco-acadienne. En somme, en plus de l'anglais, les énoncés chiac sont également caractérisés par les traits saillants de l'acadien signifiés plus haut. Perrot insiste également sur la notion de métissage/mixité pour problématiser son corpus, celles d'emprunt et d'alternance codique, également employées pour décrire les contacts de langues, étant jugées trop restreintes (Perrot, 1995 : 55-60). Voici quelques uns des constats auxquels son analyse linguistique a aboutis :

1. Les éléments d'anglais intégrés à la matrice française sont très variés et sont présents sur tous les plans linguistiques (morphologie, phonologie, lexique, syntaxe). Il s'agit à la fois d'adverbes, de particules adverbiales, d'adjectifs, de noms, de radicaux verbaux, de connecteurs, de prépositions, etc.
2. Ces éléments suivent des modes d'insertion stables et réguliers qu'il est possible de décrire. Ils peuvent être adaptés ou non à la structure française ou encore subir des restructurations plus ou moins profondes.

[128] Il existait toutefois deux thèses de maîtrise portant sur le chiac sur lesquelles Perrot a pu s'appuyer mais dont les visées étaient plus restreintes. Voir Marie-Marthe Roy (1979) et Jennifer Thompson (1986).
[129] Précisons que son corpus ne retenait que les entretiens les plus anglicisés puisqu'elle avait comme objectif de décrire les modalités du métissage français-anglais.
[130] Perrot justifie la notion de « matrice française » à la fois par le fait que le français est quantitativement dominant dans le corpus et que les locuteurs considèrent eux-mêmes parler français (Perrot, 1998 : 220).

3. Les cas d'alternance codique sont caractérisés par le passage d'un énoncé mixte français/anglais à un énoncé anglais plutôt que par l'alternance français/anglais. Ils se retrouvent dans les corpus les plus anglicisés.

J'ai retenu quelques traits-phares du chiac pour illustrer le mélange dont il est question. On se référa à la thèse de Perrot (1995) et à ses articles (1998, 2003, 2005, 2006) pour davantage de développements sur les cas d'adaptation et de restructuration linguistiques.

De façon générale, les éléments anglais ne sont pas phonologiquement et phonétiquement intégrés : le *s* pluriel des substantifs est maintenu suivant la morphologie anglaise, par exemple, *movieS*[131] (Perrot, 1995 : 69). D'ailleurs, peu importe la nature des emprunts anglais, la prononciation de la langue source est gardée. Toutefois, les marques morphologiques des temps de verbes sont tirées du français. J'y reviendrai. Pour ce qui a trait aux adjectifs anglais, Perrot a constaté qu'ils étaient quasi systématiquement antéposés au nom, correspondant ainsi à la règle morphosyntaxique anglaise. Or, les locuteurs leur attribuent un genre qui est, dans la majorité des cas, stable ou du moins dominant. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les formes participiales alternent entre la construction française –é et la construction anglaise *–ed*. On aura ainsi *dop*-é et *impressed* (Perrot, 1995 : 119). Les adjectifs anglais sont pour la plupart de type appréciatif, superlatif et emphatique. En ce qui regarde les verbes, ceux-ci sont systématiquement intégrés à la matrice française suivant la conjugaison des verbes du premier groupe. Par conséquent, la marque anglaise de la troisième personne du singulier au présent (-s) est à tout coup absente. De plus, la conjugaison peut également se faire suivant la matrice acadienne : par exemple, au présent, la terminaison –ont est souvent de mise à la troisième personne du pluriel au lieu de la forme standard –ent. Prenons le verbe *watch*-er (regarder) pour illustrer ce trait :

Je *watch*	J'ai *watch*-é	Je *watch*-ais
Il *watch*	Il a *watch*-é	Il *watch*-ait
Ils *watch* (ent)/ *watch*-ont	Ils ont *watch*-é	Ils *watch*-aient / *watch*-iont

Les verbes sont également souvent accompagnés de particules adverbiales typiques de l'anglais telles que *out*, *up*, *down*, *around*, *off*, *over*, *on*. Les constructions suivantes sont par

[131] Dans les exemples de chiac, l'italique indique la prononciation anglaise et la majuscule la marque sonore du pluriel.

exemple très répandues : Il me *piss off* (Il me fâche, m'enrage), J'ai *hang*-é *out* avec mes *friends* (J'ai passé du temps, socialisé avec mes amis). La thèse de maîtrise de Michael Long (2008) analyse également le comportement des verbes à particule en chiac. Il conclut que ces verbes à particule anglais ont essentiellement le même comportement en chiac que dans leur langue d'origine. L'usage des indéfinis (déterminants, pronoms, adverbes) constitue une autre caractéristique du chiac : *any, any-thing, any-one, any-where, any-body*, le même genre de construction se produisant avec les préfixes *every* et *no*. Finalement, mentionnons au niveau discursif, l'emploi de connecteurs et de ponctuants du discours tels que *so, but, anyway, whatever* ainsi que des d'adverbes finissant en *–ly* tels que *actually* et *basically*. Perrot a également repéré des expressions métadiscursives et idiomatiques telles que *I mean, you know* qui agissent à titre d'éléments périphériques dont l'influence sur la structure du français est faible (Perrot, 1998 : 222).

En dernier lieu, voici deux extraits du corpus de Perrot qui peuvent donner une vue d'ensemble plus cohérente du chiac et qui permettent par ailleurs d'illustrer non seulement le métissage mais également les formes acadiennes qui le compose. L'italique sert à indiquer l'anglais alors que le soulignement permet de signaler des traits dits plus acadiens.

Extrait 1 (corpus Perrot, 1991)

L1 ah *yeah* / *so* <u>quoi-ce</u> vous faites <u>quand-ce que</u> vous *tak*-ez *off* / juste voir les *movieS* pi ça

L2 ben c'est comme / on va pas voir la *movie right* / *usually* on va / *well* / *usually* on va juste comme / heu *probably* elle vient chez moi <L1 *yeah*> / *ok* / comme mes parents l'aiment *right out* / *ok* / elle sait pas ça *but* / *whatever* […]

Extrait 2 (corpus Perrot, 1991)

L2 moi *well* / *yeah* mes parents / je *figure* <u>qu'i comprenont</u> *cause* i ont mon âge / <u>i avont</u> eu mon âge *but* / mes parents *party*-<u>ont</u> *but* / je sais pas / des fois c'est *kind of weird* / problèmes avec <u>zeux</u> / ma mère *trip out* quand je fais pas du *stuff around* la *house* / pis *yeah* ma famille est important pour moi *but* / j'aimerais qu'i comme / *relax* un petit <u>brin</u>

L1 *right now* j'ai pas de *job* / la plupart de mon argent *well* / *pretty much* touT mon argent vient de mes parents / un jour / *well soon* faudra j'arrête de *bummer off* <u>zeux à cause</u> comme / je sais <u>qu'i pouvont</u> pas *afforder* de me faire vivre toute leur vie comme […]

Il est donc important de retenir que si le métissage français/anglais constitue l'aspect central du chiac, la prégnance de la matrice acadienne est aussi très grande, ce qui rend la distinction entre les deux variétés d'autant plus difficile dans la région de Moncton. D'aucuns choisissent alors plutôt d'envisager les pratiques linguistiques à partir d'un continuum complexe de variétés plus ou moins caractérisées par la mixité. L'absence d'anglais, se situant à l'extrémité d'un des deux pôles du continuum, est toutefois également caractérisée par l'hétérogénéité, alternant entre les formes standards, les formes québécoises et les formes acadiennes traditionnelles.

3.3.4 Les représentations linguistiques des variétés de français

Bien qu'il en sera question plus en profondeur aux chapitres 6 et 7, il m'importe dès maintenant de souligner l'ambivalence des représentations linguistiques que les Acadiens entretiennent à l'égard de leur variété de français. En effet, les recherches menées par Annette Boudreau et Lise Dubois depuis la fin des années 1980 montrent que les Acadiens entretiennent un sentiment d'insécurité linguistique qui va de pair avec la situation de diglossie dans laquelle ils vivent (en particulier Boudreau et Dubois, 1991, 1992 et 1993). En d'autres mots, elles avancent que, plus le degré de diglossie est élevé, plus le sentiment d'inadéquation et d'infériorité linguistiques des locuteurs envers leur français tend à être fort. Ces deux sociolinguistes ont ainsi pu établir que les locuteurs de la région du sud-est du Nouveau-Brunswick, marquée par les contacts de langues, sont enclins à dévaloriser leur vernaculaire alors que ceux du nord-est, régions francophones majoritaires, entretiennent une image globalement positive de leur variété de français. En effet, une forte majorité[132] de ces derniers estime parler le meilleur français de la province. En revanche, ils ont tendance à juger leur français plus péjorativement lorsqu'ils le comparent au français du Québec et de la France. Ce glissement est d'ailleurs des plus pertinents pour illustrer le fait que les notions de « centre » et de « périphérie » sont des postures mouvantes et non figées.

À l'instar de Boyer (1991), Boudreau et Dubois démontrent qu'en situation de diglossie, la langue et/ou la variété de langue minorée sont à la fois marquées par le dénigrement et l'idéalisation. Les discours sur les langues recueillis auprès d'Acadiens de la province font foi

[132] Enquête réalisée en 1989 et menée auprès d'élèves d'écoles secondaires à l'aide de questionnaires et d'entretiens semi-dirigés (Boudreau et Dubois, 1992).

de cette même tension entre deux pôles. D'un côté, le français est valorisé en rapport à la préservation d'un héritage légué par les ancêtres, d'une identité collective distincte et d'un imaginaire culturel et esthétique (« la belle et grande langue française ») (Boudreau et Dubois, 1991 : 45). D'un autre côté, le français est perçu comme une langue difficile et compliquée qui ne fait pas le poids face à l'anglais qui, de l'avis des locuteurs, est beaucoup plus simple à maîtriser. De cette représentation découle l'idée que l'anglais est la langue des affaires, du travail et de l'espace public en général. Sa prédominance est telle que certains la qualifient même de « langue universelle » (*Ibid.* : 46). Se dessine alors une hiérarchie linguistique qui place clairement l'anglais en haut de l'échelle de langues et qui relègue le français à des fonctions secondaires. Ce balancier diglossique s'observe également en ce qui a trait aux variétés de français acadien puisque l'évaluation que font les Acadiens de leur langue est à la fois marquée par l'encensement et la dépréciation. En effet, la langue acadienne est d'une part, liée à la solidarité et la proximité communautaires garantes de la spécificité du groupe et d'autre part, considérée comme un mauvais français qui limite et enferme le locuteur dans une différence aliénante. Boudreau et Dubois font également remarquer que la dévalorisation de la langue acadienne prend à bien des égards les contours d'une analogie de la petitesse (« petits mots », « petit acadien ») qui exprime un manque de légitimité en lien avec l'espace habité : minoritaire, restreint, non reconnu (Boudreau et Dubois, 1991 : 47).

Il est par ailleurs intéressant de souligner que les particularités qui caractérisent le français parlé en Acadie sont également soumises à des jugements ambivalents. En effet, l'analyse des discours de presse produits en Acadie depuis la fin du 19e siècle menée par Annette Boudreau (2009) a permis de relever que les traits archaïques/traditionnels sont en général loués puisque liés à l'authenticité et à la pureté des origines acadiennes alors que les traits provenant de l'anglais sont condamnés puisqu'ils portent la marque de l'oppresseur et par ricochet signifient une soumission, voire une lâcheté face à celui-ci. Ce faisant, le chiac, plus que toute autre variété de français acadien, a fait l'objet de stigmates.

Les représentations linguistiques, particulièrement celles ayant trait au vernaculaire chiac, se sont toutefois considérablement transformées depuis les dernières décennies. L'acceptation de la variation et de la diversité linguistiques ainsi qu'une certaine intériorisation de la relativité de la norme transparaissent désormais dans les discours sur les langues en Acadie. Cela va de pair avec une pénétration progressive du vernaculaire au sein de l'espace public, lieu duquel il était auparavant banni (du moins symboliquement). Selon Boudreau (2009), depuis les

dernières décennies, le chiac fait partie de l'univers littéraire et médiatique acadien et participe de la formation de marchés francs, c'est-à-dire des lieux de contre-discours face à la seule reconnaissance légitime de la norme standard. Ainsi, la création artistique, que ce soit en poésie (Gérald LeBlanc), en roman (France Daigle), en théâtre (Paul Bossé et le collectif *Moncton sable*), en dessins animés (Dano LeBlanc et la série télévisée *Acadieman*) ou en chansons (Fayo, Radio Radio), met en scène le chiac ainsi qu'un fort discours épilinguistique à son sujet qui a partie liée à un mouvement d'affirmation identitaire :

> Ce métadiscours révèle une prise de conscience des rapports de pouvoir liés aux pratiques langagières, un désir de participer à une redéfinition des rapports entre locuteurs de langues dominantes (les langues légitimes) et les autres (vernaculaires, variétés stigmatisées), et une volonté de s'affranchir du discours normatif voulant que seule la langue de référence ait droit de cité (Boudreau, 2009 : 454).

La valorisation de l'identité acadienne passe alors par la valorisation du vernaculaire chiac et donc par le retournement de ses stigmates. De plus, la mise sur pied d'une radio communautaire dans la région du sud-est de la province où le vernaculaire constitue une prise de parole légitime a sans contredit permis à toute une population de s'exprimer sans contrainte dans un espace habituellement réservé au français standard (Boudreau et Dubois, 2001). Pour Boudreau et Dubois, il s'ensuit un élargissement des marchés linguistiques qui « permet l'expression d'une parole jusqu'alors « silencieuse », parole qui s'ajoute au concert des voix multiples de la francophonie » (Boudreau et Dubois, 2004 : 13). En dernier lieu, il convient de souligner la circulation d'artistes acadiens au sein de réseaux francophones transnationaux comme voie de légitimation de la langue et de l'identité acadiennes. En effet, plusieurs artistes acadiens se produisent sur des scènes au Québec et en Europe et y mettent en valeur leurs variétés de français ainsi que leur « spécificité francophone » (Boudreau et Dubois, 2007). Ces échanges donnent lieu à une certaine reconnaissance de la réalité minoritaire acadienne, marquée par l'hétérogène et le mélange linguistique, dans le regard de l'autre francophone :

> On assiste donc à une redéfinition des rapports entre locuteurs de langues dominantes (langues légitimes) et les autres (vernaculaires, variétés stigmatisées), à une nouvelle façon de concevoir la francophonie et les francophones et à une nouvelle manière d'appréhender la circulation des langues sur les marchés linguistiques (Boudreau et Dubois, 2007 : 79).

En revanche, on aurait tort de conclure que la conception monolithique du français est complètement mise à mal par cette plus forte affirmation et présence des variétés vernaculaires. Bien que les enjeux et les stratégies identitaires se transforment, l'ambivalence des représentations linguistiques quant au français parlé en Acadie demeure entière.

Chapitre 4 Historicité et conjoncture des discours institutionnels sur l'immigration francophone

4.0 Introduction

Ce chapitre est consacré à une première analyse du terrain de recherche à partir de sources discursives diverses : textes et documents officiels, sites Internet, articles de journaux et reportages radiophoniques et télévisés. Je puise à même ces données afin de brosser un portrait de la problématique de l'immigration francophone telle qu'envisagée dans les milieux politique, associatif et médiatique au Canada et plus particulièrement en Acadie du Nouveau-Brunswick. Je cherche à montrer comment la francisation de l'immigration est érigée en projet politique et surtout comment il est légitimé à travers des discours aux traits dominants. Plus précisément, il s'agit de montrer le rôle problématique de la langue dans la construction de cet espace discursif sur l'immigration francophone.

Ce chapitre consiste essentiellement en une analyse des discours officiels, donc qui ressortissent davantage des structures et des institutions de la sphère politique et publique alors que le chapitre suivant se consacre aux discours des acteurs sociaux, à savoir ceux des militants acadiens et des immigrants en Acadie. Il est toutefois important de préciser qu'une telle séquence de présentation ne cherche pas à entériner la distinction quelque peu désuète entre le « macro » et le « micro » qui placerait les structures et les individus à l'image de niveaux hiérarchisés dont seul le bas (individus) serait perméable au haut (structures). Leur relation est plutôt de nature dialogique puisque les institutions sont faites d'individus tout comme les acteurs sociaux sont modelés par des structures.

Nombreux sont les chercheurs à avoir insisté sur la dimension historique des discours dont il est nécessaire de tenir compte pour comprendre l'émergence des idéologies qui façonnent le monde social (Heller, 2002; Blommaert, 1999; Watts, 1999). Ainsi, pour situer socialement et historiquement les discours issus des entretiens de recherche, il convient de se pencher sur les développements politiques qui ont amené à l'arrimage du multiculturalisme et du bilinguisme

à travers l'élaboration d'un projet sociopolitique – « l'immigration en milieu francophone minoritaire » – et voir dans quelle mesure celui-ci se répercute au niveau des représentations collectives et du récit identitaire rattachés aux minorités francophones.

La sphère politique, puisqu'elle est bien documentée et donne lieu à une panoplie d'écrits sur lesquels on peut revenir, reste, avec les médias, un domaine privilégié de l'analyse du discours. S'il constitue sans contredit un lieu de débat et de démocratie, la politique est également un lieu d'expression idéologique qui normalise des façons de penser en les investissant de pouvoir et d'autorité (voir discussion au chapitre 2 sur l'idéologie). Cela dit, il ne s'agit pas tant ici de poursuivre dans la lignée du « critical discourse analysis » (CDA) (Van Dijk, 2001) dont l'objectif est clairement d'établir des liens entre discours dominants, contrôle et inégalités sociales, mais, dans une mesure plus « soft » et moins dénonciatrice peut-être, de reconnaître le rôle des institutions sociopolitiques et des acteurs qui y participent dans la construction de modèles d'interprétation du monde social.

Ce chapitre est organisé en quatre temps. Dans un premier temps, j'aborde brièvement l'enjeu de l'immigration dans les rapports politiques entre anglophones et francophones au Canada. Ensuite, je retrace le développement du cadre législatif entourant l'immigration francophone en en dégageant les principaux traits discursifs. Dans un troisième temps, je discute des discours qui circulent au sein du milieu associatif francophone à l'égard de l'immigration de manière à cerner comment les communautés minoritaires sont amenées à se transformer. Enfin, je me penche sur le traitement de l'immigration francophone par la presse écrite en français en Acadie du Nouveau-Brunswick.

4.1 L'immigration dans l'imaginaire national canadien

Le Canada est résolument un pays d'immigration peut-on souvent entendre. Si cette affirmation rend bien compte de l'imaginaire national canadien, elle témoigne également d'une situation tout aussi réelle puisque la croissance démographique du pays est largement tributaire de l'immigration, surtout depuis les quinze dernières années (Jedwab, 2002). La « crise démographique » des pays occidentaux rend ce constat d'autant plus d'actualité : avec les quelques 225 000 nouveaux arrivants annuels au Canada, on ne peut nier que le

gouvernement canadien mise largement sur l'apport de l'immigration pour contrer le déclin de sa population et son manque de main-d'œuvre spécialisée et qualifiée. Or, si l'immigration a toujours fait partie de la construction politique du Canada (en tant que colonie de peuplement et ensuite « terre d'accueil »), elle a surtout été conçue comme étant l'affaire du groupe majoritaire, soit des anglophones. En d'autres mots, les nouveaux arrivants adoptent traditionnellement l'anglais comme langue d'intégration (Jedwab, 2002 : 1-3; Quell, 2002 : 5). Par ailleurs, on peut avancer que, depuis les premières guerres franco-anglaises en Amérique du Nord, l'immigration a toujours été articulée plus ou moins explicitement autour d'un enjeu linguistique et plus particulièrement autour d'une lutte politique entre deux groupes culturels et linguistiques pour le contrôle d'un territoire. Lors de la Conquête britannique en 1763, les colons français constituent le groupe majoritaire en nombre, ce qui fragilise nettement le nouveau régime anglais qui tente d'établir sa domination. L'immigration de langue anglaise (Grande-Bretagne, États-Unis) devient ainsi une stratégie politique afin de diminuer le poids des Canadiens français et de contrecarrer leurs tentatives de rébellions. Selon Danielle Juteau, les premières vagues d'immigration au Canada, provenant des États-Unis suite à sa guerre d'indépendance et par la suite de l'Europe, sont perçues d'un bon œil des dirigeants anglais qui y voient par ailleurs une manière de contrer l'avancée des Canadiens français dans l'Ouest du pays (Juteau, 1999 : 66-67). Les nouveaux arrivants doivent alors s'intégrer à la culture dominante, c'est-à-dire britannique, leur sélection découlant par ailleurs d'un jugement sur leur capacité à s'assimiler (excluant jusqu'aux années 1960 les Asiatiques et les Africains). En revanche, les principales figures de l'élite canadienne-française, telles que Henri Bourassa et Lionel Groulx, se préoccupent déjà à la fin du 19e et au début du 20e siècle de l'arrivée en force d'immigrants non francophones perçue comme une menace au caractère dualiste (anglais-français) du pays et comme une potentielle dilution de la « race »[133] canadienne-française (Couturier, 1996 : 121). Leur stratégie à cet égard s'est largement articulée autour d'une idéologie nationale prônant l'homogénéité culturelle et linguistique et rejetant ainsi toute idée de mélange et de mixité (Heller et Labrie, 2003). D'après Danielle Juteau, jusqu'aux années 1960, la surfécondité des Canadiens-français (revanche des berceaux) a permis de conserver un équilibre démolinguistique entre les deux peuples fondateurs : leur taux élevé de naissance faisait contrepoids à l'immigration de langue anglaise (Juteau, 1999 : 68). En revanche, la baisse du taux de fécondité au Canada français à partir des années 1960 ainsi que l'ouverture des

[133] À comprendre dans le contexte de l'époque : « race » s'apparentait davantage à « ethnie ».

frontières à des immigrants non européens[134] ramènent la question de l'immigration au cœur de tensions entre francophones et anglophones. En effet, devant la montée du poids démographique de la population canadienne d'origine ni française ni anglaise, les élites francophones craignent de perdre leur légitimité en tant que peuple fondateur. À cette époque rappelle Juteau, l'État canadien subit des pressions à la fois des francophones (surtout au Québec avec la montée du souverainisme) et des minorités ethniques issues de l'immigration qui remettent en question l'ordre social établi en revendiquant tous deux une égalité de droit ainsi qu'une reconnaissance politique (Juteau, 1999 : 69-70). De ces pressions naissent deux principes politiques, la dualité linguistique et le multiculturalisme, qui seront toutefois conçus dans un rapport concurrentiel.

4.1.1 Langues officielles et multiculturalisme : un rapport conflictuel

Tel que présenté au chapitre 3, la Loi sur les langues officielles voit le jour en 1969 dans un contexte de crise nationale. L'unité canadienne est alors menacée par le mouvement souverainiste québécois qui incarne le mécontentement des Canadiens français à l'échelle nationale devant les inégalités socioéconomiques qui en font, à toutes fins pratiques, des citoyens de seconde classe. Cette loi qui instaure le bilinguisme au sein de l'État canadien avait comme objectif de réactualiser le caractère dualiste de la société canadienne en reconnaissant l'égalité des deux peuples fondateurs et de leurs langues respectives ainsi qu'en mettant en place des mesures pour atteindre réellement cette égalité. Alors qu'il était question au départ de jumeler le bilinguisme au biculturalisme, de manière à entériner le lien entre langue et culture, de nouveaux « joueurs » font leur entrée dans le débat sur la nation canadienne. Danielle Juteau dresse le portrait suivant :

> Il va sans dire que les actions et les discours de l'État québécois ont provoqué de sérieuses inquiétudes à Ottawa; la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme fait des recommandations visant à sauvegarder l'unité de la nation canadienne. Or, c'est dans le contexte de cette commission « que c'est fait entendre, à la surprise de tous, la voix de la troisième force, les autres groupes ethniques affirmant leur volonté d'être reconnus au sein d'une société qu'ils avaient eux aussi construite et forgée » (Juteau-Lee, 1983b : 4). Ne se résignant pas

[134] En 1962, le gouvernement canadien abolit les politiques discriminatoires en matière de sélection des immigrants. Ainsi, au lieu de se baser sur le critère de la nationalité et de l'origine ethnique, la sélection des immigrants est désormais portée sur des critères tels que le niveau d'éducation et la formation (Jedwab, 2002 : 9).

> à cette existence de second ordre, les communautés présentent des mémoires, elles se mobilisent, elles exigent la reconnaissance de leurs droits …collectifs (Juteau, 1999 : 72).

Les revendications de ces groupes ethniques, particulièrement d'origine ukrainienne et polonaise, qui ont été parmi les premiers à coloniser les terres de l'ouest canadien, ont abouti en 1971 à la loi sur le multiculturalisme. Celle-ci stipule l'égalité de tous les groupes ethnoculturels en reconnaissant leur contribution à la richesse du pays. L'adoption du multiculturalisme a toutefois été perçue de la part des leaders francophones comme une manœuvre politique pour leur soustraire la reconnaissance de droits collectifs. En effet, la politique de bilinguisme se limite à reconnaître l'égalité des deux langues officielles, donc à instituer des droits individuels à l'égard de l'usage de ces langues. Il n'y est pas question de cultures officielles comme le rappelle l'ancien premier ministre Pierre Elliot Trudeau, principal défenseur du multiculturalisme :

> Nous croyons que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne. Chaque groupe ethnique a le droit de conserver sa propre culture et ses propres valeurs dans le contexte canadien. Dire que nous avons deux langues officielles, ce n'est pas dire que nous avons deux cultures officielles, et aucune n'est en soi plus officielle que l'autre. Une politique de multiculturalisme doit s'appliquer à tous les Canadiens sans distinctions (cité dans Juteau, 1999 : 72).

La conception du Canada à l'image d'une mosaïque culturelle porte donc ombrage au statut distinct et privilégié revendiqué par les Canadiens français. Il y a ainsi des tensions entre les communautés francophones et les communautés ethnoculturelles : pour les premières, le multiculturalisme affaiblirait la portée de la dualité linguistique, c'est-à-dire le paradigme selon lequel il existe deux peuples fondateurs alors que pour les secondes, le bilinguisme réduirait la reconnaissance de leurs langues d'origine puisque seules les deux langues officielles reçoivent un statut constitutionnel (voir Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991). Dans ce contexte politique, on a eu tendance à opposer francophonie et multiculturalisme en établissant pour chacun des ministères et des programmes fédéraux distincts. Par ailleurs, le multiculturalisme canadien a eu tendance à s'exprimer en anglais puisque, mis à part au Québec, les services d'accueil et d'établissement offerts aux nouveaux arrivants sont très majoritairement anglais. À bien des égards, cette situation a donné lieu à un affrontement entre les communautés francophones minoritaires et les groupes ethnoculturels pour l'obtention des ressources matérielles et symboliques octroyées par l'État canadien. Or,

comme le problématise Carsten Quell en regard de la situation ontarienne, l'immigration francophone engendre une reconceptualisation entre le bilinguisme et le multiculturalisme qui force le rapprochement des deux groupes en question :

> Many of these francophone services and institutions were created and are publicly funded in order to grant the francophone minority in Ontario some institutional autonomy and thereby demonstrate the viability of living in French in English-Canada. They were therefore *conceived* for a long-established Linguistic minority community but are now being increasingly *utilized by***,** and are in some cases only viable because of, the newly established French-speaking immigrant community. Canada's pluralist policies**,** however, did not originally envision such a scenario: on the one hand, the policy of multiculturalism finances programs to facilitate the integration of newcomers into Canadian society, while, on the other hand, the policy of bilingualism supports official language minorities, i.e. French-speaking Canadians in English-Canada and English-speaking Canadians in Quebec. **But as the composition of francophone minorities in English-Canada becomes more ethnically diverse, the traditional distinction between bilingualism and multiculturalism begins to blur** [c'est moi qui souligne] (Quell, 2000: 32).

Dans le contexte actuel, les francophones susceptibles de réclamer des services et des institutions en français ne sont plus uniquement des descendants de Canadiens français. L'idée selon laquelle l'immigration fragilise le poids politique des communautés francophones se voit peu à peu renversée de manière à instituer l'idée que l'immigration peut, au contraire, contribuer à la vitalité francophone du pays en contribuant à sa démographie. Appuyant cette idée depuis quelques années, le gouvernement fédéral, par l'entremise de Citoyenneté et immigration Canada et du Commissariat aux Langues officielles, oriente sa politique d'immigration au sein des communautés francophones minoritaires, et ce faisant, redéfinit le fondement linguistique traditionnel de l'immigration canadienne ainsi que les rapports sociaux et ethniques qui s'y rattachent. À une politique de laisser faire favorable au groupe anglophone majoritaire, l'État substitue une politique beaucoup plus interventionniste visant à combler le manque ressenti chez les francophones hors Québec. Voyons à présent comment a été menée l'articulation des langues officielles et du multiculturalisme d'un point de vue législatif.

4.2 L'articulation d'un projet politique : l'immigration en milieu francophone minoritaire

Bien que l'immigration de langue française hors Québec existe depuis les premiers moments de la confédération canadienne, elle fait l'objet d'une politique fédérale depuis peu. L'investissement politique dans l'immigration francophone résulte avant tout d'une évolution du cadre législatif concernant les Langues officielles. Cette partie en retrace tout d'abord les développements. Ensuite, elle problématise le contenu discursif du projet politique de l'immigration francophone en soulignant sa vision instrumentale.

4.2.1 Développement du cadre législatif : lois, politiques et stratégies gouvernementales

Il est possible de faire remonter l'origine de la prise en compte politique de l'immigration francophone en 1988, date à laquelle le gouvernement canadien adopte une nouvelle *Loi sur les langues officielles*. En plus de respecter l'égalité de statut du français et de l'anglais, le gouvernement s'engage alors officiellement à promouvoir les langues officielles et à assurer l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Cette révision de la *Loi* est d'une grande importance puisqu'elle constitue le socle sur lequel reposera plus tard la légitimité de la francisation de l'immigration. En effet, cette nouvelle *Loi sur les langues officielles* consacre la rhétorique de l'« épanouissement » dans les débats eu égard aux communautés francophones minoritaires et dont les tribunaux ont depuis fait une large interprétation (Jedwab, 2002 : 7). Selon Jack Jedwab, l'un des facteurs d'épanouissement d'une communauté minoritaire pris en compte par l'État canadien réside dans son poids démographique par rapport à l'ensemble de la population du pays (*Ibid.* : 8). Avec la nouvelle *Loi*, l'État canadien ainsi que ses ministères fédéraux doivent dès lors entreprendre des mesures proactives afin de favoriser la croissance, ou du moins le maintien, de la population francophone au pays. Par conséquent, c'est pour remplir le mandat de la *Loi* de 1988 que le ministère fédéral de Citoyenneté et Immigration Canada commence à la fin des années 1990 à songer à comment mieux refléter la dualité linguistique du pays. Comme le rappelle Jack Jedwab, aucune disposition linguistique ne touchait alors la législation de l'immigration :

> Bien que l'immigration ait une profonde incidence sur les réalités démographiques, le groupe consultatif sur la révision de la législation sur l'immigration (CIC janvier 1997) constate que le Canada n'a aucune politique démographique. Dans le cas des communautés de langues officielles, il n'y a aucun objectif démographique réel lié à la présence d'immigrants. Alors que le Québec, qui est la seule province dotée du pouvoir de sélectionner des immigrants, s'est donné des objectifs démolinguistiques pour l'immigration, ailleurs au Canada l'absence de critères permettant de mesurer la contribution de l'immigration aux objectifs de la population rend cette évaluation difficile (Jedwab, 2002 : 9).

Suivant ce constat, les décideurs politiques arriment plus explicitement dualité linguistique et politiques d'immigration en adoptant en 2002 la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui contient des éléments concernant de près les communautés de langue officielle (Jedwab, 2002 : 10). Voici les principaux articles en vertu desquels le gouvernement canadien est tenu :

3(1) (b.1) de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada

3(3) (d) d'assurer que les décisions prises en vertu de la présente loi sont conformes à la Charte canadienne des droits et libertés, *notamment en ce qui touche les principes, d'une part, d'égalité et de protection contre la discrimination et, d'autre part, d'égalité du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada*

3(3) (e) de soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement de minorités anglophones et francophones du Canada

Cette nouvelle loi sur l'immigration endosse clairement la responsabilité du gouvernement envers le développement et l'épanouissement des minorités francophones[135] et reconnaît le rôle de l'immigration à cet égard. Dans le même esprit, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) augmente le poids accordé à la connaissance des langues officielles et plus particulièrement à celle du français dans la sélection des candidats à l'immigration[136]. Selon la

[135] Le gouvernement canadien reconnaît également une minorité anglophone, il s'agit des anglophones résidant au Québec. Il n'en sera toutefois pas question ici.

[136] Au Canada, les demandes d'immigration sont présentées sous forme d'un système de pointage associé à des critères de sélection : études et formations postsecondaires, expériences professionnelles, âge, connaissances des langues officielles, emploi réservé au Canada et capacité d'adaptation. Il faut un minimum de 75 points pour que la demande de « travailleur qualifié » soit recevable. Il y a trois catégories d'immigration au Canada : la

grille actuelle d'évaluation des travailleurs qualifiés, les compétences linguistiques constituent le deuxième facteur en importance juste après celui des études (Quell, 2002 : 13). Un maximum de seize points est accordé à la connaissance de l'anglais, soit la première langue officielle alors que huit points sont accordés à la connaissance du français, à titre de seconde langue officielle. Dans la phase initiale de l'élaboration de la nouvelle grille au début des années 2000, CIC avait seulement prévu quatre points pour la maîtrise du français; c'est en raison de l'intervention de la commissaire aux Langues officielles que le barème a été modifié à la hausse (*Ibid.* : 14). Par conséquent, les candidats francophones à l'immigration sont nettement plus avantagés qu'auparavant. À la même époque, CIC, de pair avec les associations francophones, s'engage à assurer une meilleure représentation des communautés francophones minoritaires lors des campagnes de recrutement à l'international (Jedwab, 2002 : 13).

Le Commissariat aux langues officielles contribue également à faire le lien entre les communautés minoritaires et l'immigration en publiant en 2002 deux études portant sur la question : *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité* (Jedwab, 2002) et *L'immigration et les langues officielles : Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés* (Quell, 2002). De plus, en 2003, le Commissariat publie, par l'entremise de son comité permanent, un rapport intitulé *L'immigration, outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire*. Ces trois documents identifient clairement l'immigration comme source de renouvellement démographique et de vitalité pour les communautés minoritaires. En 2003 également, le gouvernement fédéral lance le *Plan d'action pour les langues officielles* qui consacre entre autres un investissement de neuf millions sur cinq ans pour l'immigration francophone octroyé à Citoyenneté et Immigration Canada. L'année 2003 marque donc un tournant résolument linguistique en ce qui concerne la problématique de l'immigration au Canada et aboutit à l'élaboration du *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*[137]. Ce cadre stratégique met en avant cinq objectifs :

---

réunification familiale, l'accueil de réfugiés et la croissance économique. Seules les demandes relevant de la troisième catégorie sont assujetties au système de pointage.

[137] Voir partie III du document à l'adresse électronique suivante : consultée le 17 août 2010 www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/**cadre**-minoritaire.asp

1. Accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire.
2. Améliorer la capacité d'accueil des communautés francophones en situation minoritaire et renforcer les structures d'accueil et d'établissement pour les nouveaux arrivants d'expression française.
3. Assurer l'intégration économique des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire.
4. Assurer l'intégration sociale et culturelle des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire.
5. Favoriser la régionalisation de l'immigration francophone à l'extérieur de Toronto et Vancouver.

Il est important par ailleurs de mentionner que ce document a été rédigé par un Comité directeur formé à la fois de fonctionnaires et de membres des communautés francophones minoritaires, montrant par le fait même qu'il s'agit d'une initiative concertée. En 2006, Citoyenneté et Immigration Canada aboutit de manière plus concrète à l'adoption du *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* et dresse les priorités d'un plan quinquennal (2006-2011) en la matière. Ces priorités gravitent notamment autour de la coordination de structures d'accueil et d'établissement pour immigrants, de la sensibilisation de la population locale à l'immigration, de la mise sur pied de programmes de formation linguistique en anglais et/ou en français, de la recherche sur l'immigration en milieu francophone minoritaire, de programmes pour la mise à jour de compétences professionnelles, etc. Elles rejoignent trois axes de développement : une meilleure intégration des immigrants déjà établis au sein de ces communautés, le recrutement de nouveaux arrivants ainsi que leur rétention et leur intégration.

Du côté du gouvernement du Nouveau-Brunswick, les développements sont beaucoup plus lents, notamment en raison d'un changement politique à la suite d'élections en 2006, ce qui a freiné la mise en œuvre de nouvelles politiques d'immigration. Or, il faut tout d'abord souligner l'accord fédéral-provincial en matière d'immigration qui a été conclu en 2001 à travers le Programme des candidats de la province, ce dernier permettant à la province de sélectionner ses propres candidats en privilégiant par exemple les entrepreneurs et les

travailleurs qualifiés. Toutefois, ce programme ne fait pas référence à des obligations envers les langues officielles qui pourraient par exemple prendre la forme d'un quota de candidats francophones sélectionnés afin de représenter la composition linguistique de la province. De manière plus importante, le Nouveau-Brunswick lance en février 2008 pour la première fois une *Stratégie de croissance démographique* à partir de son secrétariat du même nom suite à des consultations publiques menées un peu partout dans la province. Il s'agit d'une stratégie globale qui ne mise pas uniquement sur l'immigration, mais également sur la rétention et le rapatriement de Néo-Brunswickois de naissance ainsi que sur des politiques favorables à la famille. Le document fait par ailleurs référence au bilinguisme de la province à titre de spécificité à valoriser et à préserver : « Beaucoup de citoyens et de parties intéressées croient qu'il faudra des efforts spéciaux pour veiller au maintien de l'équilibre linguistique à mesure que la population augmentera » (p.8). Tenant compte de cette dimension, la Stratégie inclut dans le Programme de candidats de la province une partie sur l'immigration francophone sans établir toutefois d'objectifs précis en termes de nombre; on se limite à mettre l'accent sur la coopération avec les communautés francophones et le gouvernement fédéral sans spécifier d'engagements précis. La stratégie de croissance du Nouveau-Brunswick demeure donc un pas timide vers l'articulation d'une politique en matière d'immigration francophone.

Ainsi, graduellement depuis la fin des années 1980, le dossier des Langues officielles et des minorités francophones est orienté vers celui de l'immigration. Le multiculturalisme canadien devient donc un enjeu pour les communautés francophones hors Québec qui se diversifient; celles-ci doivent également penser à accommoder et à intégrer leurs minorités ethniques de langue française. En somme, d'un rapport au départ concurrentiel entre ces deux principes, on passe à une convergence de leurs politiques et de leurs ressources. Cette convergence rejoint un intérêt politique bien précis, celui du déficit démographique. Avant d'en discuter toutefois, il me semble opportun de présenter quelques chiffres sur les immigrants francophones au pays.

4.2.2 Portrait de l'immigration francophone au Canada

Le bref portrait statistique que je brosse de l'immigration francophone en milieu minoritaire risque de paraître insuffisant et parcellaire au chercheur quantitativiste puisque son seul objectif est de fournir une impression générale sur l'importance en nombre des immigrants francophones au Canada hors Québec. Les chiffres présentés sont principalement tirés de

Statistique Canada et sont donc contraints par ses catégories d'analyse. Il a déjà été question à la section 3.2.2.1 de la difficulté de dénombrer les immigrants francophones qui n'ont pas le français comme langue première puisque la population francophone au Canada est habituellement calculée à partir de cette catégorie. La catégorie « français première langue officielle parlée » tend de plus en plus à être employée afin de mieux refléter la composition de la francophonie canadienne. En revanche, les données auxquelles j'ai eu accès sont principalement construites à partir de la connaissance du français en tant que langue officielle, ce qui ne précise pas s'il s'agit de la langue la plus souvent parlée à la maison ou encore s'il s'agit de la principale langue d'usage public.

Selon Citoyenneté et Immigration Canada, la proportion d'immigrants d'expression française au sein de la population immigrante résidant à l'extérieur du Québec est de 3,1 % (*Cadre stratégique*, 2001). D'après Dyane Adam, ancienne commissaire aux langues officielles, les communautés francophones en situation minoritaire sont constituées de 5 % d'immigrants alors que ce pourcentage s'élève à 20 % pour l'ensemble de la population canadienne (Adam, 2003 : 28). Adam constate que « pour que l'équilibre démographique entre anglophones et francophones soit maintenu, ces communautés devraient attirer quatre fois plus d'immigrants » (*Ibid.* : 29). En se basant sur les données du recensement de 2001, Adam indique que la France représente le principal pays d'origine des immigrants francophones, suivi du Maroc, de l'Algérie et d'Haïti (*Ibid.* : 31). Elle ajoute qu'il existe une grande disparité dans la répartition des immigrants francophones entre les régions urbaines et les régions rurales, ce qui suit la même tendance que l'ensemble des nouveaux arrivants au pays. À titre d'illustration, 23 % de la population francophone de la métropole de Toronto est né à l'étranger alors que ce pourcentage chute à 5 % pour l'ensemble des francophones de la province de l'Ontario (*Ibid.* : 30). L'Ontario est par ailleurs la province hors Québec qui reçoit le plus grand nombre d'immigrants francophones, soit 13,4 % du nombre total (Jedwab, 2002 : 28). En ce qui a trait à la population du Nouveau-Brunswick, Jack Jedwab indique qu'elle est seulement composée de 1,4 % d'immigrants francophones (*Ibid.* : 29). Selon Carsten Quell, il s'agit de la province qui reçoit le moins d'immigrants francophones, ce qui est à son avis problématique compte tenu du fait que plus du tiers de sa population est francophone (Quell, 2002 : 20). Par exemple, en 2001, le Nouveau-Brunswick a reçu 801 nouveaux arrivants dont 70 avaient la connaissance du français et 80 du français et de l'anglais (*Comité permanent*, 2003 : 4). Parmi ce nombre déjà petit de nouveaux arrivants francophones, Quell rappelle que plusieurs ne resteront pas dans la province et migreront

ailleurs au Canada à la recherche de meilleures services et d'une communauté ethnique commune déjà établie (Quell, 2002 : 31-32). Les chiffres pour la région de Moncton, qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de cette thèse, sont rassemblés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.1 Connaissance des langues officielles selon le statut d'immigrant en 2006 pour la RMR de Moncton

	Connaissance des langues officielles				
Statut d'immigrant et période d'immigration	Total – Connaissance des langues officielles	Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français	Ni l'anglais ni le français
Total – Statut d'immigrant et période d'immigration	124 055	60 490	5 270	58 195	100
Non immigrants	119 415	57 900	5 030	56 415	65
Immigrants	4 245	2 455	200	1 560	30
Avant 1991	2 950	1 795	35	1 115	0
1991-2000	480	280	25	170	0
1991-1995	215	135	15	70	0
1996-2000	260	145	15	95	0
2001-2006	815	375	135	275	25
Résidents non permanents	395	140	40	215	0

Source : Statistique Canada, recensement 2006

Précisions terminologiques offertes par Statistique Canada :

1. **Non-immigrants**

   Les non-immigrants sont des personnes qui sont citoyens canadiens de naissance. Bien que la plupart des citoyens canadiens de naissance soient nés au Canada, un petit nombre d'entre eux sont nés à l'extérieur du Canada de parents canadiens.

2. Immigrants

Les immigrants sont des personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus au Canada. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Comprend les immigrants arrivés au Canada avant le jour du recensement, le 16 mai 2006.

3. 2001 à 2006

Comprend les immigrants arrivés au Canada avant le jour du recensement, le 16 mai 2006.

4. Résidents non-permanents

Les résidents non permanents sont des personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles au Canada.

Le tableau 4.1 montre que, toutes langues confondues, la proportion d'immigrants dans la région métropolitaine de Moncton est plutôt faible, soit 3,4 % de la population totale. De plus, il indique clairement que le nombre d'immigrants ayant uniquement une connaissance de l'anglais en matière de langues officielles est de beaucoup supérieur (plus de dix fois) au nombre d'immigrants qui connaissent uniquement le français. Par ailleurs, la majorité des immigrants qui connaît le français connaît également l'anglais, démontrant par le fait même la position sociale dominante de l'anglais. À partir des données du tableau, on peut estimer la communauté immigrante francophone de Moncton à 1 760 personnes. En revanche, il convient de demeurer prudent à l'égard de ce chiffre puisque la connaissance d'une langue ne suffit pas pour conclure à l'appartenance à la communauté linguistique en question.

En somme, il est facile de constater que l'immigration francophone hors Québec ne représente pas encore un phénomène d'envergure en nombre et que par ailleurs, elle est nettement inférieure à l'immigration au sein de la communauté anglophone. En outre, elle occupe un espace discursif politique très important et pour cause, s'impose de plus en plus sur la place publique en tant que réalité. Forts de ces chiffres, les intervenants politiques plaident pour l'attraction et la rétention d'un plus grand nombre d'immigrants francophones afin que ne

s'accentue pas davantage l'écart démographique entre les francophones et les anglophones du pays.

4.2.3 Pour une instrumentalisation de l'immigration francophone : le défi démographique

Le cadre législatif qui s'est développé autour de l'immigration francophone aboutit à un projet politique bien précis : cibler l'immigration francophone comme voie d'épanouissement des communautés francophones minoritaires. Ce projet politique forme un espace discursif (Heller, 2002) dans le sens où il mobilise un ensemble d'acteurs et d'institutions qui ont une orientation commune autour d'une même thématisation idéologique (dans le sens d'idées dominantes). Les discours qui y circulent se déploient à partir d'une série d'argumentaires repris dans la quasi-totalité des documents précités à la section 4.2.1 et qui servent à présenter un tel projet comme une évidence, une suite logique. Trois orientations discursives sont employées pour légitimer l'immigration francophone :

1) l'engagement du fédéral envers l'épanouissement des communautés francophones minoritaires;
2) l'immigration comme principale source de renouvellement de la population canadienne;
3) le déficit démographique comme défi à relever.

Les documents politiques relevant de CIC et du Commissariat aux langues officielles commencent tout d'abord par rappeler l'engagement du gouvernement fédéral envers l'épanouissement des communautés francophones minoritaires. Ils soulignent tous que, dans le contexte de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, les institutions fédérales doivent s'assurer de promouvoir les deux langues officielles de manière égale et de respecter ce mandat dans l'élaboration de politiques gouvernementales. Puisque les politiques d'immigration constituent principalement une compétence relevant d'un ministère fédéral, elles doivent par conséquent se plier à une telle démarche. Ces considérations constituent le premier axe légitimant du discours sur l'immigration francophone. Ensuite, les textes s'emploient à présenter le Canada à l'image d'un pays d'immigration et à montrer dans quelle mesure l'immigration a permis d'accroître la population canadienne et sa prospérité socio-

économique depuis les dernières décennies. Les documents insistent alors sur le fait que la proportion d'immigrants au sein de la population francophone minoritaire est quatre fois moindre qu'au sein de la population canadienne en général et que, par ricochet, les francophones n'ont pas reçu leur « juste part » de l'immigration au Canada (voir Adam, 2003 : 29). Pour reprendre une expression courante, il y a donc un déséquilibre linguistique en la matière. Un passage de l'étude menée par Quell le rend très bien :

> Malheureusement, ce qui a été une situation bénéfique à la fois pour le pays et pour la plupart de ses immigrants n'a pas profité aux communautés francophones minoritaires du Canada. La population anglophone du Canada compte énormément sur l'immigration pour assurer sa croissance démographique, mais très peu d'immigrants sont attirés par les communautés francophones. Cela a pour effet que l'immigration réduit involontairement le poids démographiques de ces communautés francophones (Quell, 2002 : 15).

Cette dimension est particulièrement importante à souligner puisqu'elle permet ensuite de faire le lien avec le premier argument soulevé, soit de favoriser le développement des communautés en situation minoritaire. Jack Jedwab illustre très bien cet enchaînement dès les premières lignes de son étude :

> L'immigration a une grande importance pour l'équilibre démographique du pays et l'avenir de la dualité linguistique; environ la moitié de la croissance de la population des quinze dernières années est attribuable à l'immigration. *Si le gouvernement veut réaliser son engagement à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle*, il est nécessaire qu'il trouve des façons de faire en sorte que ces communautés, surtout les communautés francophones hors Québec, *profitent des avantages démographiques et sociaux découlant de l'immigration* [c'est moi qui souligne] (Jedwab, 2002 : 3).

La troisième dimension discursive du discours politique sur l'immigration francophone touche à la problématique du déclin démographique. Comme dans la majorité des pays occidentaux, le Canada fait face à une crise démographique caractérisée par le faible taux de fécondité et le vieillissement de sa population. Le renouvellement de cette dernière repose donc quasi entièrement sur l'accueil de nouveaux arrivants. Les documents politiques insistent alors sur le fait que les communautés francophones minoritaires deviennent dans une telle conjoncture encore plus dépendantes de l'immigration pour renouveler leur population et maintenir leur poids démographique au sein du pays. En d'autres mots argumentent-ils, si rien n'est fait pour mieux répartir les immigrants entre les deux communautés linguistiques

officielles, les francophones au Canada risquent de devenir un groupe encore plus marginalisé dans les prochaines décennies. L'extrait suivant tiré de la publication du comité permanent des Langues officielles *L'immigration, outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire* résume parfaitement l'intrication des deux derniers axes discursifs :

> Au moment où la minorisation et la dispersion des francophones risquent de s'accentuer dans toutes les provinces canadiennes (hormis le Québec); que les transferts linguistiques du français vers l'anglais continuent; que le nombre de jeunes francophones diminue d'une génération à l'autre dans certaines provinces; que les indices de fécondité demeurent faibles et inférieurs à la moyenne canadienne; et que le nombre d'anglophones diminuent au Québec, *il apparaît de plus en plus primordial d'envisager l'immigration comme un levier de ressourcement démographique des communautés de langue officielle en situation minoritaire* (2003 : 5) [c'est moi qui souligne].

Le document insiste sur le fait que le déclin démographique en milieu francophone minoritaire est encore plus important qu'ailleurs au Canada en raison de la minorisation et de l'assimilation vers l'anglais de la population francophone. L'immigration est alors conçue comme une, voire *la* solution face à ces tendances lourdes, soit en tant que « levier de ressourcement démographique ». Au final, on aboutit à un projet politique très précis, tel qu'exprimé à l'objectif 1 du *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* : augmenter le nombre d'immigrants francophones dans le but d'augmenter le poids démographique des communautés francophones minoritaires (voir 4.2.1). L'actuel commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, renchérit d'ailleurs dans le même sens lors d'un de ses discours :

> Il importe de souligner que le défi d'attirer les immigrants d'expression française au sein de communautés en situation minoritaire et de les y intégrer est étroitement lié à la *vitalité et à la durabilité des communautés, et donc au succès de la dualité linguistique dans l'ensemble du Canada. Les pratiques d'immigration au pays doivent donc viser à renforcer ces communautés*, sans quoi le déséquilibre continuera de s'accroître et celles-ci ne pourront bénéficier du dynamisme qu'apportent les arrivants à la société canadienne [c'est moi qui souligne] (Québec, 22 juillet 2008). www.ocolclo.gc.ca/html/speech_discours_22072008_f.php

En insistant sur le rôle démographique de l'immigration, ce discours politique dominant en véhicule sans contredit une vision instrumentale et utilitariste. Je ne suis pas la première à le relever, Gallant et Belkhodja (2005) et Farmer (2008) en ont fait mention avant moi. Selon les

termes employés au sein des documents officiels, l'immigration *sert, profite (aux), favorise, développe, renforce* les communautés francophones minoritaires. La survie et la vitalité de ces dernières sont directement présentées comme étant dépendantes de l'immigration, ce qui en fait un enjeu d'avenir prioritaire. Par conséquent, l'immigrant d'expression française est essentiellement vu comme une *ressource* pour renflouer le nombre de francophones au pays et ainsi en préserver la dualité linguistique. Il est conçu par l'entremise d'une fonction précise, une logique du nombre, qui réduit sans contredit sa complexité en tant qu'individu.

Par ailleurs, les documents politiques cités font peu mention de la réalité des immigrants en tant que telle; l'argumentaire est dirigé avant tout en fonction des intérêts des communautés francophones minoritaires en tenant pour acquis que le souhait des immigrants de langue française est de s'intégrer à la francophonie et que le souci de cette dernière est d'accueillir des francophones d'origine étrangère. Il est d'ailleurs frappant de constater à quel point les discours des immigrants sont ignorés et exclus de ce discours politique, si ce n'est dans l'étude de Carsten Quell (2002) basée sur de nombreux entretiens semi-dirigés menés auprès d'immigrants francophones de diverses régions du Canada. L'équation établie est donc clairement unidirectionnelle : il s'agit de répondre à un besoin des communautés francophones minoritaires. Il apparaît donc que l'engouement politique pour l'« immigration francophone » est ancré avant tout dans une préoccupation d'ordre démographique et linguistique : assurer la pérennité de la population francophone au Canada. L'argument économique – habituellement mis en évidence lorsqu'il est question de légitimer l'accueil d'immigrants – qui veut que l'immigration contribue au dynamisme d'une région est pour ainsi dire absent des discours sur l'immigration francophone. La survie des communautés dont il est question n'est pas tant économique que culturelle, ce qui m'amène à soulever la question de la langue au cœur d'un tel projet politique.

4.2.4 Pour une instrumentalisation de la langue

En tant que sociolinguiste, il m'est apparu particulièrement pertinent de relever l'absence d'une problématisation de la langue au sein de l'espace discursif sur l'immigration en milieu francophone minoritaire. En effet, le projet politique de l'immigration francophone repose sur plusieurs non-dits et présupposés linguistiques qu'il m'importe de souligner.

Tout d'abord, on ne définit pas tout à fait clairement en quoi consiste un « immigrant francophone » ou un « immigrant d'expression française », les deux expressions étant employées dans les documents consultés. À tout le moins, il semble qu'il s'agisse d'une personne née à l'extérieur du Canada qui a le français comme langue maternelle ou comme première langue officielle parlée et qui est munie de cette connaissance avant son arrivée au Canada (voir Jedwab, 2002 : 21). C'est par ailleurs à partir de ces critères que j'ai choisi les participants à ma recherche. Cette définition recouvre en grande partie la Francophonie internationale, c'est-à-dire essentiellement les pays qui ont le français comme langue officielle et/ou véhiculaire. À titre d'exemple, le *Cadre stratégique* propose de cibler les « pays sources francophones » afin d'y mener des campagnes de recrutement (p. 2 du document). L'important, semble-t-il, est d'exclure de la définition les immigrants qui ont l'anglais comme première langue officielle ou qui ont une connaissance ni du français, ni de l'anglais en arrivant au Canada puisqu'ils seraient d'emblée davantage portés à s'intégrer à la communauté anglophone majoritaire. En effet, Jedwab précise que le fait de retenir les critères de « langue maternelle » et « première langue officielle » permet de déterminer, à toutes fins pratiques, la langue dans laquelle le contact initial est établi et le processus d'adaptation entamé (Jedwab, 2002 : 25). En revanche, je ne retrouve pas de discussion plus approfondie dans les documents politiques sur la nature du rapport entretenu par les immigrants à l'égard du français : s'agit-il d'une langue première, d'une langue véhiculaire, d'une langue de scolarisation ? Avec quelle conséquence sur le sentiment d'identification identitaire et socio-affectif des immigrants au français et à la communauté francophone ? En d'autres mots, on semble évacuer, ou du moins esquiver, la dimension socioculturelle de la langue de manière à en privilégier le rôle communicationnel : déclarer savoir parler français constituerait le critère déterminant. En même temps, la connaissance de la langue française chez les immigrants est clairement envisagée comme fondement d'une solidarité identitaire commune avec les communautés francophones du Canada, ce qui implique nécessairement un lien entre langue et culture (que cette culture soit plutôt de type ethnique ou civique). En effet, on se rappellera que le projet d'attirer des immigrants francophones n'est pas neutre. Il n'est pas simplement envisagé comme un ajout de parlants français au Canada. Il vise directement l'épanouissement des communautés francophones minoritaires, ce qui suppose un sentiment d'appartenance à celles-ci garantit selon la logique politique, par le fait de partager la même langue. Or, il n'est pas dit que les immigrants francophones adhèrent à ce projet; ils souhaitent peut-être apprendre l'anglais et s'intégrer au sein de la communauté majoritaire. De plus, contrairement à ce que laisse sous-entendre le discours politique, l'inclusion identitaire aux

minorités francophones ne repose pas uniquement sur le fait de parler français. Elle est également tributaire des marqueurs identitaires tels que la couleur de la peau (blanche), la tradition religieuse (catholique), la filiation (sang) et l'histoire tel que nous le constaterons au prochain chapitre. Depuis les années 1960, ces marqueurs, jugés ethniques, ont toutefois eu tendance à être évacués des discours identitaires au profit de la langue, jugée plus neutre et accessible (*cf.* 3.1.3.4).

La justification du processus politique de francisation de l'immigration semble donc reposer sur une ambivalence quant au statut accordé à la langue française : d'une part, elle a une valeur publique, voire citoyenne en tant que code de communication commun; d'autre part, elle a une valeur culturelle, voire ethnique en tant que marqueur identitaire des communautés minoritaires. Il est alors possible de voir se profiler une tension entre l'aspect anonyme et l'aspect authentique de la langue[138] (Gal et Woolard, 2001). D'un côté, on insiste sur la dimension « anonymat » qui fait du français une langue de communication internationale qui regroupe tous les parlants français peu importe leurs caractéristiques ethnoculturelles et ce, de manière à inclure autant de locuteurs francophones possible. D'un autre côté, on insiste sur la dimension « authenticité » de la langue qui fait du français le socle de la communauté historique de langue française au Canada et de sa survie culturelle. Selon cette logique, l'assimilation des francophones à l'anglais menace la préservation et la reproduction culturelles de la communauté, il faut donc assurer la pérennité de la langue française en augmentant son nombre de locuteurs. On aboutit alors à une double instrumentalisation : d'une part, instrumentalisation de l'immigrant selon sa principale langue officielle d'usage pour servir la cause des francophones minoritaires et d'autre part, instrumentalisation de la langue pour former une communauté linguistique artificielle sur la base du partage du français. Cette double instrumentalisation devient apparente dans la désignation de plus en plus fréquente des minorités francophones par l'expression englobante de « francophonie canadienne ». Cette dernière fait écho à l'élargissement sémantique et idéologique de la catégorie « francophone » qui cherche à se départir de son caractère ethnique (descendant français, français langue maternelle) pour faire référence à une compétence linguistique. De cette manière, l'appellation « francophonie canadienne » se veut inclusive de la diversité qui caractérise de plus en plus les francophones au Canada dont celle rattachée à l'immigration mais également à la francophilie. En revanche, la volonté de « désethniciser » le français ne

[138] Voir la discussion sur la Catalogne au chapitre premier, 1.2.2.2.1.

signifie pas l'évacuer de toute dimension identitaire. Au contraire, le partage du français se veut le fondement d'un sentiment d'appartenance et d'investissement autour de la même communauté linguistique : en parlant français, on contribue à la communauté francophone bien que le caractère politique et culturel de cette contribution ne soit pas nécessairement problématisé dans les discours politiques. La tendance à élargir la francophonie canadienne à tous les parlants français puise également dans la volonté politique de renforcer l'importance du fait français au pays; c'est dans ce sens que Graham Fraser, commissaire aux langues officielles auquel j'ai fait référence plus haut, statue que neuf millions de Canadiens parlent français d'un océan à l'autre :

> La francophonie canadienne est, elle aussi, de plus en plus diversifiée. Elle n'est plus composée uniquement de francophones nés au pays[139]. Aujourd'hui, ses facettes sont multiples, *car elle inclut des nouveaux arrivants, des immigrants et des francophiles. Et l'évolution qu'elle connaît doit être célébrée comme une force.*
>
> Selon le recensement de 2006, on compte aujourd'hui plus de 9,5 millions de locuteurs francophones au Canada. Ceux-ci font partie des 175 millions de francophones de 55 états et gouvernements (dans le monde) [c'est moi qui souligne].

Ce passage témoigne de la transformation de l'imaginaire entourant la francophonie canadienne qui cherche à rompre avec son image du passé, perçue comme étant trop étroite : « Elle n'est plus composée uniquement de francophones nés au pays ». Dans les discours officiels, la diversité devient le nouveau mot d'ordre de la francophonie de manière à emboîter le pas au multiculturalisme canadien. Les expressions suivantes tirées du *Cadre stratégique* (CIC) en témoignent : « reconnaître le besoin d'accepter la diversité » (p. 2), « favoriser l'ouverture des communautés à la diversité » (p. 2), « s'ajuster à la réalité pluraliste de la francophonie canadienne » (p. 5), « être sensibilisé à la richesse de la diversité culturelle » (p. 5). Cette représentation plurielle de la francophonie reflète également l'importance accordée au nombre : plus une population est grande plus elle détient un poids politique et symbolique et plus il est facile de légitimer les programmes, les politiques et les financements qui lui sont consacrés. Ainsi, pour plusieurs acteurs politiques, il s'agit certes de mieux illustrer la francophonie telle qu'elle se vit au 21e siècle, mais également de la rendre plus forte et imposante, ce qui est paradoxal compte tenu du fait que l'on fait état de sa

[139] Faut-il entendre « francophones de souche » ?

fragilité afin de justifier son besoin en immigrants francophones. Certains critiques, dont J.Y. Thériault (2007), affirment plutôt qu'il en résulte une dilution de la francophonie canadienne puisqu'en la caractérisant à l'image d'un ensemble uni autour de la pratique du français, les communautés d'histoire, de culture et de tradition nationale qu'elle représente tendent à être occultées (*cf.* 3.1.3.4). Pour entériner ce virage, les discours politiques misent sur le nouveau projet d'une francophonie diverse dont la concordance idéologique avec le politiquement correct le rend difficilement réfutable (ou questionnable) en dépit du fait qu'il tend à désintégrer les liens entre langue et culture sur lesquels repose la légitimité des revendications des francophones minoritaires. En effet, comment faire porter un doute sur les bienfaits de cette « diversité » sans passer pour raciste ou réactionnaire ? La célébration de la diversité et de la tolérance envers la différence fait désormais partie intégrante des discours politiques au point de former une idéologie dominante (Blommaert et Vershueren, 1998). J'y reviendrai au point 4.3.1.

L'instrumentalisation de la langue à titre d'outil de communication soulève une deuxième préoccupation d'ordre sociolinguistique, à savoir la promotion d'une conception homogénéisée du français et des francophones. En effet, en aucun temps, dans les discours politiques, ne fait-on mention des variétés de français parlés qui jouent un rôle indéniable dans les frontières identitaires entre les différentes communautés francophones. Il est question du français comme d'une pratique unifiée; le français acadien, le chiac, le franglais franco-ontarien, pour ne nommer que quelques unes des variétés de français canadien, sont passés sous silence. En revanche, de nombreuses études en sociolinguistique (Labov, 1976; Calvet, 1999) montrent qu'il ne suffit pas de parler la même langue pour faire partie de la même communauté, encore faut-il parler la bonne variété de langue pour être reconnu comme membre légitime. En effet, tous les francophones minoritaires du Canada, bien que parlant français, ne se perçoivent pas comme faisant partie du même groupe; ils s'identifient comme Acadien, Franco-Ontarien, Fransaskois, Franco-Albertain, etc. Par conséquent, tout porte à croire que les immigrants francophones qui arrivent très certainement avec des variétés de français autres que celle de leur communauté d'accueil seront perçus comme étant à l'extérieur du groupe en raison de leurs particularités linguistiques. Par ailleurs, certains immigrants peuvent ressentir des difficultés de compréhension à l'égard des variétés de français parlées par les francophones de leur milieu d'accueil et vice versa, ce qui n'est pas sans créer de la distance sociale. Avoir le « français en commun » n'est donc pas synonyme d'une inclusion communautaire automatique bien que ce soit ce que laisse entendre le projet

politique. Si les documents politiques soulèvent des difficultés d'intégration vécues par les immigrants francophones liées à l'insertion socioéconomique (voir Quell, 2002), ils ne traitent pas de celles liées à la pluralité des pratiques de français. Comme nous le verrons au chapitre 8, les immigrants francophones à Moncton expérimentent un processus d'adaptation linguistique complexe qui ne peut être ignoré dans la prise en compte de leurs défis d'intégration en milieu francophone minoritaire.

En dernier lieu, il m'importe de souligner un troisième non-dit sociolinguistique du projet politique de l'immigration francophone, soit les rapports de force au profit de l'anglais qui se jouent en milieu minoritaire. Il est certes fait mention du manque de services d'accueil et d'établissement en français et de la nécessité de parler anglais pour avoir accès au marché de l'emploi comme facteurs possibles d'assimilation vers l'anglais des immigrants (Quell, 2002 : 24; Jedwab, 2002 : 48). Or, on ne problématise pas la dévalorisation de la langue minoritaire, l'insécurité linguistique des francophones minoritaires, la faible présence du français dans le paysage linguistique, la restriction des possibilités d'usage du français aux fonctions familiales et scolaires auxquelles sont confrontés les immigrants et leurs enfants et qui s'ajoutent à une minorisation déjà ressentie du fait de venir d'ailleurs. Charles Castonguay est l'une des seules voix dans le milieu académique à avoir relevé cette absence afin de critiquer la logique démographique qui sous-tend les politiques en matière d'immigration francophone. Bien que je ne partage pas sa méthode de recherche statistique ni toutes ses propositions, ses objections me semblent pertinentes et se greffent à mes considérations sociolinguistiques. J'en fais état à partir de l'un de ses articles récents intitulé « Apport de l'immigration aux populations francophones hors Québec » (Castonguay, 2008). Castonguay énonce des doutes quant au bien-fondé de la politique fédérale en matière d'immigration francophone dont l'objectif est de contribuer au développement des minorités francophones. Derrière ce projet, précise Castonguay, se trouve l'idée que l'immigration peut compenser les effets de l'assimilation des francophones natifs vivant en milieu minoritaire en procurant de nouveaux locuteurs de langue française. Or, selon son analyse des données puisées des recensements de 1996 et 2001, les immigrants francophones[140] s'anglicisent en moyenne à un taux comparable aux francophones nés au pays après dix ans de séjour au Canada (voir tableaux Castonguay, 2008 : 243 et 244). Ils transmettent alors le plus souvent l'anglais comme langue première à

[140] Castonguay ne prend en compte que les immigrants dont la langue première est le français, ce qui se justifie selon lui du fait qu'il s'agisse de la grande majorité des immigrants francophones au Canada (Castonguay, 2008 : 236).

leurs enfants (*Ibid.* : 240-41). En comparaison avec les autres provinces canadiennes, l'assimilation des immigrants francophones est toutefois moins importante au Nouveau-Brunswick et dans l'est de l'Ontario, c'est-à-dire dans les territoires limitrophes au Québec qui jouissent d'une plus forte vitalité linguistique et concentration démographique. Par ailleurs, Castonguay remarque que dans la région métropolitaine de Moncton, les immigrants affichent un taux d'anglicisation plus faible que les francophones natifs de la province, soit de 20 % contre 25 % (*Ibid.* : 244). Cette tendance s'observe également dans les autres grandes régions urbaines du Canada. Castonguay attribue cet écart au fait que les immigrants arrivent à un âge plus avancé au Canada (autour de la trentaine) et qu'ils sont exposés à l'omniprésence de l'anglais plus tard dans leur vie contrairement aux francophones qui ont grandi dans le milieu (*Ibid.* : 244).

Le manque de crédibilité du projet politique souligne Castonguay tient donc du fait qu'il n'ait pas pris en compte le pouvoir d'attraction de l'anglais qui s'exerce tout autant sur les immigrants francophones que sur les francophones natifs du Canada. Devant ce constat, Castonguay arrive à la conclusion que l'immigration francophone en milieu minoritaire constitue à long terme un ajout à la population de langue anglaise plutôt qu'à celle de langue française, ce qui est complètement contraire à l'esprit de la politique fédérale (*Ibid.* : 242). L'auteur propose alors de privilégier l'immigration francophone au Québec qui selon lui pourrait mieux bénéficier de cet apport en locuteurs francophones et serait plus apte à les retenir au sein de la communauté de langue française. Il convient toutefois de souligner que les données analysées par Castonguay remontent aux années précédant la mise en place du plan d'action fédéral pour favoriser l'immigration en milieu francophone minoritaire. L'octroi de fonds afin de mettre sur pied des services d'accueil et d'intégration en français au sein des communautés francophones minoritaires peut très bien avoir eu une incidence positive et diminuer le taux d'anglicisation à long terme des nouveaux arrivants. Je suis d'avis que l'ajout de structures de langue française contribue à la vitalité linguistique de la communauté francophone et à la diversification des fonctions socio-communicationnelles attribuées au français en milieu minoritaire (Violette, 2008). Une même analyse à partir des données qui seront recueillies lors du prochain recensement en 2011 pourrait permettre une première comparaison.

L'analyse de Castonguay est toutefois intéressante dans le sens où elle met en lumière les lacunes sociolinguistiques du projet politique en matière d'immigration francophone. En effet,

le discours politique ne prend pas suffisamment en considération les rapports de forces inégaux qui se jouent entre les deux langues officielles et qui ont nécessairement des implications sur les pratiques linguistiques des immigrants. Aucune recommandation ne porte dans ce sens-là. L'équation mise de l'avant se veut simple : un plus grand nombre d'immigrants d'expression française équivaut à plus grand nombre de locuteurs francophones à long terme. La langue est prise comme un acquis plutôt que comme une pratique sociale qui se transforme selon son contexte d'utilisation et ce avec des conséquences dans les rapports intergroupes. Le tableau brossé par Castonguay a le mérite de complexifier cette équation et de rappeler que les immigrants ne sont pas des individus figés linguistiquement; ils peuvent tout autant évoluer vers un processus d'assimilation puisqu'ils sont soumis aux mêmes pressions de minorisation que les francophones natifs. En revanche, Castonguay ne s'interroge pas sur les raisons qui expliquent cette anglicisation. Ce projet de thèse s'emploie toutefois à montrer à travers les récits de vie d'immigrants à Moncton comment les francophones d'origine étrangère se positionnent par rapport aux contacts de langues de leur milieu d'accueil et comment ils s'approprient souvent les mêmes logiques minoritaires que les francophones natifs. Il en sera question au chapitre 6.

Par ailleurs, si Castonguay remet en question le projet démographique tel qu'énoncé par le gouvernement fédéral, il reprend la même vision instrumentale de l'immigration francophone mise en évidence plus haut. En effet, s'il critique la politique fédérale c'est pour l'orienter autrement plutôt que pour mettre en cause sa prémisse de base, soit de se servir de l'immigration pour combler le déficit démographique des communautés francophones. Le passage suivant, qui est tiré de la conclusion de l'article de Castonguay, est éloquent en ce sens :

> Le bon sens commanderait alors que le gouvernement fédéral mette tout en œuvre pour orienter cette denrée rare qu'est l'immigration francophone vers les populations de langue française qui font preuve de vitalité linguistique la plus élevée, mais qui en même temps, font face à un déficit intergénérationnel redoutable en nombre réels, soit celles du Québec, du Nouveau-Brunswick ainsi que de l'est et du nord-est de l'Ontario.
>
> Persister, au contraire, à exploiter l'immigration francophone de manière à entretenir l'illusion de populations francophones viables partout au Canada reviendrait à poursuivre le gaspillage d'une ressource précieuse (Castonguay, 2008 : 246).

L'immigration est présentée chez l'auteur comme une « denrée » et une « ressource » qui doit être réorientée vers les provinces qui peuvent mieux l'« exploiter » et la faire fructifier. Il y ainsi une importante cohérence entre le discours politique dominant et celui de l'universitaire. En privilégiant une approche qualitative par l'entremise d'entretiens semi-dirigés, j'ai voulu au contraire donner une profondeur aux immigrants en les considérant comme des moteurs de changements socio-identitaires plutôt que comme de simples ressources. Cette perspective identitaire a notamment été explorée par le milieu associatif francophone qui a très rapidement associé l'immigration à un processus de redéfinition de la communauté. Dans la partie qui suit, il est question des discours qui circulent au niveau de ces organismes au sujet de l'immigration francophone.

4.3 Associations et organismes francophones : de l'homogénéité à la diversité

Le milieu associatif francophone a surtout contribué à l'espace discursif sur l'immigration francophone en misant sur le thème de l'inclusion et l'ouverture *à la diversité*. Afin de répondre à l'impératif démographique, le milieu associatif a rapidement senti le besoin de se départir de l'image péjorativement ethnicisante souvent associée aux communautés minoritaires qui ne permet pas la reconnaissance des immigrants comme membres à part entière du groupe. Puisque les minorités francophones ne disposent pas de gouvernements représentatifs autonomes, ce sont surtout les organismes porte-parole qui exercent le leadership en matière de redéfinition identitaire collective et qui introduisent de nouveaux discours dont le rôle est de mieux représenter la composition de la communauté. Cette partie montre comment ce processus de redéfinition a été mené et à partir de quels discours légitimants.

Pour ce faire, je porterai principalement mon attention sur la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) qui, à titre d'organisme porte-parole national chapeautant de nombreuses associations francophones, s'est intéressée depuis la fin des années 1980 aux liens entre francophonie, pluralité et diversité. Il faut également mentionner qu'ayant son siège social en Ontario, province ayant un pourcentage élevé d'immigrants

francophones entre autres de l'Afrique noire, la FCFA a été confrontée très tôt à la gestion de la diversité, notamment par l'entremise de l'école (voir Heller, 1999). Chaque communauté francophone dispose également de son organisme porte-parole qui défend son propre projet de société à l'échelle provinciale. J'en prendrai quelques uns en exemple afin d'illustrer les tendances en matière de représentation et de nomination collectives. Il sera surtout question de rendre compte de l'importance que prennent les catégories « francophonie » et « francophone » dans un tel contexte. Je me pencherai ensuite plus particulièrement sur le milieu associatif acadien du Nouveau-Brunswick afin de montrer comment il se distingue en partie du processus de francophonisation mis en valeur ailleurs au Canada.

4.3.1 La problématique de la diversité et de l'inclusion

La FCFA a vu le jour en 1975, alors sous le nom de la Fédération des francophones hors Québec, et avait comme mission de représenter d'une voix cohérente et unie les francophones minoritaires et d'en refléter le positionnement au sein de la société canadienne. L'une de ses premières publications, *Les héritiers de Lord Durham* (1977), constitue un véritable manifeste contre l'oppression, la minoration et la manipulation ressenties et vécues de part et d'autre de l'État fédéral et du Québec. Si le thème de l'immigration est déjà soulevé dans ce document, c'est pour constater que ses chiffres ne sont pas assez importants pour renflouer les effectifs des francophones hors Québec (FCFA, 1977 : 32). L'assimilation des francophones natifs constitue alors la principale préoccupation tandis que le multiculturalisme est perçu comme une menace à la reconnaissance du statut distinct accordé aux minorités francophones (FCFA, 1977 : 98). Dans cet esprit, les luttes politiques des décennies qui suivent sont menées pour la création d'institutions francophones homogènes et l'obtention de leur propre gestion, notamment au niveau scolaire. Cela donne lieu à un nationalisme institutionnel qui a comme mission de mettre en œuvre des espaces unilingues qui protègent les frontières de la communauté des influences de la population anglophone dominante (Heller et Labrie, 2003). Ce discours qui s'insère dans le cadre de la dualité canadienne est toutefois devenu de plus en plus inopérant vis-à-vis de la diversification ethnoculturelle croissante de la population francophone. De plus, en marge de la plus grande reconnaissance politique accordée aux peuples autochtones et aux Canadiens d'origine immigrante, il devenait de plus en plus difficile de concevoir la société canadienne à l'image d'une opposition Anglais-Français. Par ailleurs, les acquis obtenus par les minorités francophones depuis l'entrée dans la modernité

leur ont graduellement permis de se pencher sur de nouveaux enjeux. Depuis le début des années 1990, la FCFA contribue largement à la réflexion sur une conciliation possible et souhaitable entre la dualité linguistique et le multiculturalisme en publiant des études sur la question. C'est à partir de cette époque que l'on voit poindre, au sein du milieu associatif francophone, un discours sur la pluralité et la diversité axé sur le rapport aux autres. La première publication en ce sens de la FCFA s'intitule *Les communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme* (Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991) et examine d'une part, les rapports entre les francophones hors Québec et les groupes ethnoculturels et d'autre part, les représentations de ces derniers à l'égard des langues officielles. Mais c'est avec le coup d'envoi de la tournée de consultation *Dialogue*[141] entre 1999 et 2001 qu'un discours prônant la redéfinition identitaire des communautés francophones émerge de manière forte et assurée. Il est alors non seulement question de s'interroger sur le rapport aux autres mais également de procéder à une révision des frontières de la communauté qui va dans le sens d'un élargissement du « nous » collectif. L'immigration tend ainsi à être problématisée à partir du thème de la diversité à l'intérieur des communautés francophones, ce qui pose sans contredit l'enjeu identitaire. Le rapport publié à l'issue de cette tournée *Parlons-nous ! Rapport du groupe de travail Dialogue* (2001) met l'accent sur des communautés francophones dynamiques et modernes tournées vers l'avenir. Et cet avenir consiste à s'ouvrir aux autres. On reconnaît dans le discours de la FCFA la volonté de s'adapter à la réalité changeante du monde actuel par une démarche d'inclusion envers ceux qui partagent le français :

> Il est évident que de plus grands efforts doivent être faits afin d'inclure les membres des communautés ethnoculturelles qui partagent l'usage de la langue française à l'intérieur de la communauté nationale francophone. [...] Nul doute que pour être bénéfique, le dialogue doit d'abord être précédé d'une ouverture aux autres (*Dialogue*, 2001 : 24).

L'enjeu d'inclusion de la diversité ethnoculturelle engendre par conséquent une révision de ce que constitue le fait d'être francophone mue par un souci de dépasser les marqueurs de la langue maternelle, de l'origine ethnique et de la religion. Un francophone se conçoit donc comme quelqu'un qui maîtrise le français, le valorise et désire vivre, autant que possible selon le milieu, dans cette langue (*Dialogue*, 2001 : 24). À l'issue de cette série de consultations, la

[141] Il s'agit d'un groupe de travail institué par la FCFA qui a réalisé une tournée pancanadienne de consultations publiques avec différents groupes composant la société canadienne (anglophones, communautés ethnoculturelles, premières nations).

FCFA recommande la mise en place d'un plan d'action au niveau du gouvernement fédéral afin de favoriser l'accueil et l'établissement des immigrants francophones en milieu minoritaire. L'association contribue donc directement à l'institutionnalisation et à la politisation de la question de l'immigration francophone (voir Farmer, 2008). Le discours de la FCFA met désormais l'accent sur des communautés francophones en changement et en transformation sur le plan culturel et racial. Bien que la diversité soit présentée comme nécessaire et enrichissante, il n'en demeure pas moins qu'elle engendre des questions identitaires non résolues :

> La transformation actuelle de nos communautés, sous l'effet des apports migrants, et, surtout, d'une nouvelle vision pluraliste et cosmopolite de cette francophonie, vient complexifier encore plus la question de son identité. On a jadis pensé que l'histoire, la langue, la culture et la religion fondaient son unité commune. Qu'en est-il aujourd'hui, alors que la francophonie s'ouvre à de nouveaux arrivants qui ne partagent plus que la langue avec les communautés pionnières ? Certains craignent les glissements et se demandent quel serait l'avenir politique des communautés francophones et acadiennes si elles délaissaient progressivement leur lien avec le Québec francophone pour celui d'un Canada multiculturel ou si elles occultaient substantiellement leur passé par souci d'un avenir inclusif ? (FCFA, 2007 : 34, cité dans Farmer, 2008 : 146-147).

Il semble donc y avoir présence d'un contre-discours qui prend naissance de la crainte de certains membres d'assister à une perte d'identité par effet de nivellement et d'assimilation à la multiculturalité. Ils s'interrogent sur le fondement et le sens rassembleur à donner à cette nouvelle francophonie. Dans un article intitulé « Production d'un discours sur la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada », Gallant et Belkhodja (2005) relèvent cette ambivalence en analysant l'énonciation de l'identité et de l'altérité sur les sites Internet des principales associations francophones en milieu minoritaire. Ils constatent que celles-ci orientent leur discours sur la nécessité de faire preuve d'une plus grande ouverture et inclusion en misant sur une identité francophone plurielle (Gallant et Belkhodja, 2005 : 35-36). En revanche, ils notent que l'immigration peine à être conçue comme une composante de la communauté francophone puisqu'elle est mise en discours en tant qu'altérité (*Ibid.* : 36). En effet, parfois les immigrants sont présentés comme un sous-groupe de la communauté francophone alors que d'autres fois, ils sont présentés comme une communauté parallèle à la communauté de souche; dans les deux cas, ils forment une entité distincte avec laquelle les organismes souhaitent « dialoguer », « se rapprocher », « cohabiter » (*Ibid.* : 48-49). Gallant

et Belkhodja arrivent à la conclusion que si la notion de diversité est clairement mise en discours par les associations, elle n'est pas encore tout à fait articulée de manière pleinement inclusive.

De manière significative, on remarque également chez la FCFA l'émergence de l'argument démographique en rapport à l'immigration. Avant même que les institutions politiques prennent le leadership du dossier, la FCFA se représente déjà l'immigration comme la voie d'avenir des communautés francophones minoritaires. L'extrait suivant résume parfaitement ce positionnement :

> En somme, il apparaît clair pour le groupe de travail que, considérant la situation démographique des francophones au Canada et le besoin d'adopter une définition plus large de l'identité francophone, les communautés francophones et acadiennes doivent devenir de véritables sociétés d'accueil et des intervenants privilégiés en immigration, sans quoi il leur sera difficile de promouvoir un enrichissement collectif et d'améliorer leurs perspectives d'avenir (*Dialogue*, 2001 : 26).

La question de l'inclusion découle donc également d'une problématique démographique : si les communautés francophones veulent survivre et assurer le renouvellement de leur « membership », elles doivent accepter la diversité en leur sein. Plus elles auront une conception large de l'identité francophone, plus elles pourront compter sur un nombre important d'adhérents. La conception utilitariste (ou du moins, intéressée) de l'immigration est donc également sous-jacente à l'espace discursif du milieu associatif.

4.3.2 Nouvelles appellations : idéologie francophone

Les notions de diversité et d'inclusion puisent à même un projet de société dont le fondement se veut civique plutôt qu'ethnique. Ce changement idéologique se voit consacré par des débats sur les noms des associations provinciales qui cherchent à se montrer plus représentatives de leur ouverture. Le processus de redéfinition identitaire se manifeste donc par un processus de renomination. Les appellations datant du Canada français ou de sa rupture dans les années 1970 (franco-ontarien, franco-albertain, etc.) sont perçues comme étant trop exclusives et sont en partie amenées à être remplacées par l'appellation francophone. Au

Manitoba par exemple, les leaders communautaires de la Société franco-manitobaine se sont interrogés au début des années 2000 sur comment élargir l'espace francophone à tous les parlants français (voir Quell, 2002 : 40-41). Ils identifient trois groupes qui fonctionnent de manière distincte mais qui pourraient tous être représentés dans la notion de francophonie locale : les francophones de souche, les immigrants francophones et les francophiles (anglophones issus de l'immersion française). Le processus de redéfinition identitaire est articulé comme suit :

> [...] il faudra peut-être revoir l'identité franco-manitobaine, qui connote aux yeux de certains une origine ethnique et culturelle particulière, afin d'explorer un thème plus large et inclusif tel que « Francophones du Manitoba » ou « Francophonie manitobaine » (Société franco-manitobaine, cité dans Quell, 2002 : 41).

Afin de se départir de toute trace d'ethnicité, l'organisme représentatif propose un nouveau nom qui met l'accent sur la langue (francophone[142]) et le territoire (Manitoba) comme critères d'appartenance. La proposition d'un nouveau nom permet par ailleurs de signifier l'adoption d'un nouveau projet de société « plus large et inclusif » qui consacre la rupture avec celui du passé : nous ne sommes plus les mêmes puisque nous nous nommons différemment. Le débat a été lancé en Alberta également et a été à l'origine de tensions sociales. Dalley et Ruest-Paquette (2008) retracent les affrontements qui ont suivi la proposition de changer le nom de l'*Association canadienne-française de l'Alberta* par celui d'*Association des communautés francophones de l'Alberta* :

> À première vue, l'antagonisme qui s'ensuit dans les pages du *Franco* [journal] semble, d'une part, provenir du désir d'adopter un nom capable d'inclure tous les francophones de la province, notamment les immigrants et les migrants, et, d'autre part, découler de la remise en question de l'emploi du terme *Canadien français* à titre d'étiquette identitaire inclusive. [...] Il s'agit, pour ainsi dire, d'un débat identitaire, social et politique (Dalley et Ruest-Paquette, 2010 : 88).

Les auteures rapportent que le terme « canadien-français » est marginalisé puisque de nombreux acteurs lui attribuent une connotation historique désuète qui n'aurait pas le pouvoir de représenter la population actuelle (*Ibid.* : 89). L'identifiant « francophone » serait, selon cette même logique, plus englobant et inclusif de la diversité, notamment en ce qui a trait à l'immigration :

---

[142] Le terme « francophone » garde toutefois un sens identitaire au Canada.

> La modification du nom de l'ACFA est ici justifiée à partir d'un discours totalisant pancanadien : la survie des communautés francophones dépend de leur capacité d'intégration des nouveaux immigrants. [...] On justifie donc l'emploi de l'expression *communautés francophones* en fonction du besoin d'intégrer les immigrants et les migrants francophones de la province, notamment en raison des enjeux se rapportant au multiculturalisme canadien (*Ibid.* : 91).

Dalley et Ruest-Paquette repèrent ainsi un espace discursif commun entre le milieu politique et le milieu associatif dont le contenu fait par ailleurs écho à l'analyse du discours politique menée plus haut. En revanche, les tenants du maintien de l'expression « canadien français » argumentent que la catégorie « francophone » est vide d'histoire et dépolitisée; son aspect trop englobant fait qu'il ne vise personne en particulier (*Ibid.* : 94). Au terme du débat, les membres de l'association ont voté contre le changement de nom (*Ibid.* : 97). En Ontario le même débat a été mené, mais le débouché a été différent. En 2006, l'organisme de représentation provinciale est passé de l'*Association canadienne-française de l'Ontario* à l'*Assemblée de la francophonie de l'Ontario* dont le mandat est d'être « plus représentatif, plus inclusif et plus fort pour l'ensemble de la francophonie de l'Ontario »[143]. La renomination de l'organisme ontarien est légitimée par le même argument employé par les gens en faveur du changement de nom en Alberta, soit celui de l'inclusion. Si l'étiquette « francophone » ne s'impose pas tout à fait au niveau des noms d'associations provinciales, elle se manifeste plus clairement dans l'identification de la communauté et de l'identité dans les discours de ces mêmes associations. Ainsi, dans les extraits cités au point 4.3.1, ainsi que sur les sites web des associations francophones[144], les expressions suivantes ont été repérées : « identité francophone », « culture francophone », « francophonie canadienne », « francophonie inclusive », « société plurielle francophone », « collectivité francophone » et confortent donc le processus de francophonisation dans la façon de se nommer.

L'emploi de la catégorie « francophone » comme forme d'appellation et de représentation des communautés illustre également la notion de « citoyenneté » qui se retrouve de plus en plus dans le discours des organismes porte-parole. Sur la page d'accueil de son site Internet, la FCFA fait d'emblée référence aux « citoyens francophones ». L'enjeu de l'inclusion passe non seulement par le rejet d'une définition particulariste mais également par l'adoption d'un discours identitaire civique. En effet, il est moins question d'appartenir à une communauté

---

[143] Site Internet de l'AFO, rubrique « L'AFO, le fruit d'une concertation à l'échelle provinciale provinciale », consulté le 6 juillet 2010 : http : //afo.franco.ca

[144] www.afo.franco.ca, www.acfa.ab.ca, www.fcfa.ca, 6 juillet 2010.

d'histoire déterministe qu'à une communauté citoyenne. Cette dernière est définie par le fait de choisir de vivre en français en milieu minoritaire, ce qui implique un ensemble de droits et devoirs en quelque sorte. La *Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise*[145] rendue publique en 2006 est particulièrement révélatrice à ce propos. Les auteurs recommandent :

> [...] de se défaire de l'image de victime associée à l'idée de *minorité* opprimée, mais plutôt de penser en termes de *citoyenneté*. À cet effet, il est recommandé que l'ACF[146] et les organismes fransaskois valorisent le statut de la langue et de la culture francophone dans la société comme élément déterminant dans la construction de l'identité canadienne. Il faut souligner que le fait qu'être Fransaskois est un privilège qui permet de contribuer à la vie civique canadienne. Être fransaskois est un acte de citoyenneté ! (Commission, p.18 cité dans Denis, 2008 : 48).

La notion de citoyenneté est proposée comme substitut à celle de minorité dans les discours identitaires et se porte garante d'une image positive et attirante de la communauté en question. Les auteurs mettent en ce sens l'accent sur la nécessité de construire une communauté moins défensive et sur la défensive, moins revendicatrice à outrance mais plutôt émancipée d'une tradition d'immobilisme identitaire et de victimisation. La Commission met donc de l'avant une identité qui se veut adaptée à la modernité, c'est-à-dire multiple et flexible. C'est par l'entremise des notions de langue et de territoire que cela s'exprime : un Fransaskois serait alors un parlant français, habitant en Saskatchewan et s'identifiant à la communauté fransaskoise (Denis, 2008). Miser sur le qualificatif « francophone » comme identifiant fait du critère linguistique l'un des fondements de la communauté. La langue étant perçue comme accessible à tous puisqu'elle peut s'acquérir, elle est présentée comme étant porteuse d'une valeur citoyenne neutre. À l'image du milieu politique, le milieu associatif soutient également une vision homogénéisée du français qui ne tient pas compte a priori des mécanismes d'inclusion et d'exclusion découlant de la variation linguistique.

En somme, la tendance à se nommer collectivement à partir des identifiants « francophonie » et « francophone » témoigne d'une transformation idéologique dans la façon d'imaginer les communautés minoritaires. Comme l'indiquent Dalley et Ruest-Paquette, « en ce sens, il s'agit d'une lutte pour le pouvoir de se dire, de se nommer et de se positionner dans une hiérarchie sociale » (Dalley et Ruest-Paquette, 2010 : 87). La francophonisation des noms et

---

[145] Communauté francophone de la Saskatchewan, consulter www.fransaskois.sk.ca (3 juillet 2010).
[146] L'Assemblée communautaire fransaskoise.

des identifiants se veut le reflet symbolique d'un projet de société inclusif et respectueux de la diversité qui s'appuie toutefois sur une conception dichotomique du passé et de l'avenir. En effet, les discours qui défendent ce processus caractérisent le passé des communautés francophones par le repli, la tradition, l'ethnicité et l'homogénéité et leur avenir par l'ouverture, la modernité, l'inclusion et l'hétérogénéité. Un ancien président de la FCFA, Jean-Guy Rioux, affirmait en ce sens que « l'Acadie s'est maintenue grâce à sa forte homogénéité. Aujourd'hui, pour se développer, elle doit s'ouvrir aux autres cultures et en découvrir les richesses » (Rioux, 2005 : 249). De manière encore plus évidente, un document de la FCFA présente la situation comme suit :

> Aussi, il ne faut pas chercher à dissimuler le fait que les communautés francophones ont souffert d'un certain repli sur elles-mêmes. Bien que l'on puisse le justifier par le besoin qu'elles ont eu de défendre leurs droits et de bâtir leurs institutions, le manque d'ouverture et l'isolement ne les servent plus très bien. Le discours maintes et maintes fois répété pour défendre leurs droits auprès du gouvernement fédéral et du Québec doit être repensé, reformulé et ancré dans une modernité qui interpelle autant les communautés que les gouvernements. Il est permis de croire qu'un discours positif et dynamique prenant source dans la vitalité des communautés, axé sur l'ouverture aux autres et résolument tourné vers l'avenir – et non vers une vision strictement passéiste – engendrerait de bien meilleurs résultats (*Dialogue*, 2001 : 14).

La capacité à accueillir et à intégrer les immigrants devient en quelque sorte le gage d'ouverture des communautés francophones, leur image, dans un contexte politique dominé par la pluralité et la diversité, en dépendant. Il s'agit de ce que je caractériserais de procès des francophones dit de souche par les francophones, c'est-à-dire une propension chez les leaders à se culpabiliser d'un passé ethnicisant et à vouloir faire table rase de celui-ci. Dans ce contexte de redéfinition identitaire, la francophonie semble devenir un médium plus neutre et plus mobilisateur en ce qui concerne l'immigration. Or, comme nous avons pu le constater, cette tendance ne fait pas que des heureux; certains y voient une perte de mémoire collective et par ricochet, de leur légitimité politique. Comme le souligne Monica Heller (2002), toute transformation discursive est le résultat d'une lutte qui donne place à des gagnants et des perdants.

4.3.3 Le milieu associatif acadien

Le milieu associatif acadien est bien entendu influencé par les discours qui circulent au niveau national et au sein des autres communautés francophones et participe à leur reproduction. En revanche, il occupe une position singulière au sein de la francophonie canadienne, position qui reflète la tradition nationale de l'Acadie, distincte du reste du Canada français établie depuis la fin du 19e siècle (voir chapitre 3). Alors que, depuis le début des années 1990, il est commun d'amalgamer les différentes communautés aux dénominations provinciales (franco-ontarien, fransaskois, franco-manitobain, etc.) sous le terme générique « francophone », l'Acadie des Maritimes a maintenu son appellation distincte. Par conséquent, il est d'usage de faire référence aux communautés *francophones* et *acadiennes* du Canada. Bien que l'expression « francophonie canadienne » gagne en importance et ne reflète plus le statut particulier de l'Acadie, il reste que devant l'enjeu de la diversité, l'Acadie ne semble pas suivre le même mouvement francophonisant exposé plus haut. En effet, s'il y a une hésitation entre les catégories « francophone » et « acadien » dans le milieu associatif en Acadie du Nouveau-Brunswick, les plus récents développements laissent entendre une tendance vers le maintien de l'acadianité des noms. Or, comme nous le verrons, il ne faut pas pour autant y voir un refus de se redéfinir de manière plus inclusive. J'appuierai cette proposition en prenant exemple sur la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) et sur le Centre d'accueil et d'intégration des immigrants du Moncton métropolitain (CAIIMM).

Au Nouveau-Brunswick, depuis 2001, le milieu associatif acadien travaille de concert avec les gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'avec diverses associations économiques et multiculturelles afin de rendre la communauté acadienne capable d'accueillir et d'intégrer des immigrants francophones. En 2003, ces partenaires créent la *Table de concertation provinciale sur l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick* dont le mandat est de développer des stratégies pour favoriser l'accueil et l'établissement des immigrants francophones au sein de la communauté acadienne et adaptées à la réalité de cette dernière. La mission, clairement énoncée, est de faire de « l'Acadie du Nouveau-Brunswick une communauté d'accueil francophone ouverte aux immigrants et immigrantes »[147]. Pour ce faire, il est nécessaire, selon ces intervenants, de sensibiliser la population acadienne aux

[147] Voir www.saanb.org/immigration (25 juin 2010).

nombreux apports et bénéfices de l'immigration. L'objectif trois de la table de concertation est par ailleurs d'augmenter l'immigration afin d'accroître le poids démographique de la communauté acadienne et, en ce sens, rejoint sans équivoque le projet partagé par le gouvernement fédéral et la FCFA. Mentionnons également que la Société nationale d'Acadie[148] (SNA), dont le mandat est de représenter le peuple acadien en Atlantique et d'en valoriser l'identité, a depuis 2008 fait de l'immigration l'un de ses quatre grands dossiers[149]. L'immigration fait par conséquent désormais partie de la vision d'avenir de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et ce, comme l'énonce l'un de ses porte-paroles, afin de « définir la communauté acadienne comme une communauté d'histoire et de destin à laquelle peuvent se joindre de nouveaux arrivants, plutôt que comme une communauté ethnique basée uniquement sur les liens du sang, les origines, la religion, etc. » (Rioux, 2005 : 245-46). Tout comme la FCFA, le milieu associatif acadien cherche donc à se défaire d'une conception ethnique de la communauté. Il m'importe toutefois d'insister sur le fait que la communauté d'avenir, de « destin », est qualifiée d'« acadienne » plutôt que de « francophone du Nouveau-Brunswick ». L'ouverture à l'autre ne passe donc pas par un processus de renomination qui tâcherait explicitement de positionner la langue et le territoire avant la tradition et l'histoire, c'est plutôt à partir de cette base historique que se manifeste la volonté de construire une communauté plus inclusive. Dans cet esprit, à l'occasion de son assemblée générale à l'automne 2008, la SAANB a institué au niveau de sa structure un représentant des immigrants[150] désigné à titre de « Néo-Acadien ». Il s'agit ainsi d'un pas plus concret vers l'inclusion des nouveaux arrivants à la société acadienne en termes de participation citoyenne; leur voix fait désormais partie de l'espace discursif militant acadien. De plus, le titre retenu pour désigner le représentant des immigrants me semble particulièrement révélateur du choix de faire de l'acadianité le dénominateur commun, qui peut être partagé par tous. L'expression « Néo-Acadien » est porteuse d'un message inclusif puisqu'il implique que l'on puisse devenir Acadien. Par ailleurs, durant la même assemblée, l'organisme a adopté un nouveau nom soit, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)[151]. Encore une fois, les leaders ont fait le choix d'un nom qui exclut la catégorie « francophone » et qui privilégie la dénomination acadienne. La substitution du passage « Acadiens et Acadiennes » à celui d'« Acadie » peut être interprétée comme une volonté de représenter une appartenance plus

[148] La SNA est la fédération des organismes porte-parole provinciaux de l'Atlantique dont elle facilite la concertation et le réseautage : www.snacadie.org (4 juillet 2010).
[149] Selon les articles de *L'Acadie nouvelle* du 30 avril 2008 « La SNA veut se rapprocher des citoyens » et du 4 février 2009 « Le point sur l'immigration francophone ».
[150] Voir l'article « SANB : citoyens et organismes se concertent » de l'*Acadie nouvelle* du 28 octobre 2008.
[151] Je ferai désormais référence à cet organisme sous son nouveau nom.

ouverte puisque liée à un lieu de résidence sans pour autant sacrifier la référence acadienne. Malgré cette signification plus civique que l'on souhaite rattacher à l'Acadie, le terme « acadien » dénote également un attachement aux origines et à une tradition nationale ancrée dans une certaine ethnicité. Les discours du milieu associatif acadien font donc preuve d'une certaine ambivalence. Les propos tenus par le nouveau président de la SANB, Jean-Marie Nadeau, lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme le rendent parfaitement : « La francophonie a un nom en Atlantique et c'est le peuple acadien. […] Le nationalisme acadien qui m'intéresse, c'est un nationalisme d'ouverture, généreux, prêt à accueillir l'autre qui veut venir vivre avec nous, partager notre identité »[152]. La francophonie est perçue comme une réalité multiple, englobante chez Nadeau, elle prend corps en Atlantique dans un groupe particulier (« peuple acadien ») qui lui donne un nom distinct. Ce passage implique que la francophonie seule n'est pas une identité assez signifiante, elle doit être revêtue d'un nom particulier pour qu'elle prenne le sens d'une communauté. Cela positionne par ailleurs clairement l'importance du nom « Acadie » pour la communauté acadienne. La notion de peuple renvoie à une connotation quelque peu ethnique du groupe, c'est-à-dire à une certaine homogénéité garantie par une origine commune. En revanche, les notions d'« ouverture », de « générosité » et d'« accueil » introduisent un discours sur la diversité bien que celui-ci soit de caractère angéliste. Dans la prise de parole de Nadeau, le peuple semble toutefois plus se positionner comme entrant en relation avec cette diversité que comme étant constitué d'elle. En effet, l'autre est clairement conçu comme à l'extérieur du groupe. Il ne fait pas partie du « nous » en tant que tel puisqu'il est invité à venir le rejoindre. Cette faille dans le discours sur l'inclusion est palpable dans certains passages du site Internet de la SANB où le qualificatif « acadien » se double de celui de « francophone » de manière à désigner la « communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick ». La catégorie « francophone » tend alors à être interprétée comme celui qui partage le français mais qui ne partage pas les mêmes origines que le peuple acadien. Cette double nomination renforce l'idée selon laquelle l'identité acadienne est restreinte à ceux qui sont descendants des premiers colons français, en faisant dès lors une identité exclusive. Suivant le constat de Gallant et Belkhodja (2005) souligné plus haut, on peut conclure que l'altérité n'est pas encore réellement intégrée à la conception du groupe acadien malgré les efforts menés dans ce sens. Je reviendrai sur cette problématique au prochain chapitre.

---

[152] L'hebdomadaire *L'Étoile*, « La SAANB est devenue la Société nationale de l'Acadie », 31 octobre 2008.

Le travail de la SANB à l'égard de l'immigration a également consisté à soutenir la création de centres d'accueil de langue française dans la province. En effet, l'une des parts indissociables de la francisation de l'immigration au Canada est la mise sur pied de structures d'accueil en milieu minoritaire, ce qui signifie une prise de contrôle des francophones dans la gestion de ce domaine de compétence longtemps laissé aux anglophones. Profitant de la conjoncture favorable, je me suis intéressée à l'émergence d'un centre d'accueil francophone à Moncton (CAIIMM) pour faire ressortir les discours entourant sa création. Tout d'abord, il convient de souligner la présence de l'argument démographique dans le discours de légitimation des fondateurs du centre. L'un de ses fondateurs y a systématiquement recours lors de ses allocutions publiques dans le cadre d'activités organisées par le CAIIMM. M'étant également entretenue avec lui lors d'un entretien individuel, je peux affirmer qu'il s'agit là d'un véritable leitmotiv discursif de sa part. Lors de notre rencontre, il me rapportait ainsi :

> Youssouf[153] : les politiciens disent que le Canada n'existerait pas sans l'immigration / euh on est tous des immigrants à part euh / de pays euh de de peuples euh / autochtones euh / le gouvernement fédéral a mis en place une stratégie d'immigration / euh sachant que d'ici quelques années / si / le Canada ne tourne pas vers l'immigration / on risque de connaître une décroissance au niveau de la population <I> uhum et depuis quelques années déjà / le Canada reçoit // euh environ deux cent cinquante ou un peu plus de deux cent cinquante mille immigrants par années <I> uhum / mais / sur le plan statistique lorsqu'on regarde ces nombres-là et quand on entend / les deux cent cinquante mille immigrants / on est impressionné de croire qu'il y a beaucoup d'immigrants qui viennent / par conséquent / ce / ce nombre devrait / contribuer à la vitalité euh sociodémographique euh / de deux / peuples fondateurs de ce pays c'est-à-dire la communauté anglophone et la communauté francophone / mais la réalité n'est pas / euh [toussotement] // n'est pas celle-là / la réalité ne reflète pas les statistiques que je viens d'énumérer / on constate que sur plus de deux cent cinquante mille euh immigrants qui arrivent au Canada // la très grande majorité ou presque la totalité // se dirigent vers la communauté / anglophone

On reconnaît dans cet extrait le même contenu discursif présent dans le discours politique sur l'immigration francophone mis en évidence au point 4.2.2. Youssouf commence par problématiser l'importance de l'immigration au Canada eu égard à la décroissance démographique du pays. Il poursuit en affirmant que la très grande majorité des immigrants qui arrive chaque année au Canada s'intègre à la communauté anglophone ce qui contrevient

[153] Je rappelle que tous les noms sont des pseudonymes. Ceux-ci respectent la « symbolique » du véritable nom. Par exemple, je ne donnerais pas le pseudonyme « Paul » à un participant qui se nomme Mohammed.

au respect des deux peuples fondateurs. Il constate donc un déséquilibre linguistique dans la répartition de l'immigration qui doit être rectifié notamment par la création de centre d'accueil et d'intégration francophone.

La légitimation du CAIIMM passe également par un discours de discréditation du bilinguisme comme mode de fonctionnement. En effet, il existe à Moncton un autre centre d'accueil déjà bien établi, MAGMA[154], qui se dit bilingue. Le CAIIMM s'en distingue en se déclarant francophone; le français étant sa seule langue de fonctionnement, il se proclame plus apte à répondre aux besoins des immigrants francophones. Pour le mettre dans les mots de Youssouf : « vous savez au Nouveau-Brunswick bien que nous soyons la seule province officiellement bilingue, tout ce qui est bilingue, beaucoup de gens le disent, c'est anglais ». Il ajoute par ailleurs que, d'après les témoignages de nombreux immigrants qu'il a côtoyés, les nouveaux arrivants sont souvent accueillis par MAGMA en anglais et dirigés vers des services de langue anglaise comme par exemple en ce qui a trait à la scolarisation de leurs enfants. Selon Youssouf, il en ressort le message que l'anglais constitue la langue de la réussite et de l'intégration socioéconomique, ce qui va à l'encontre du projet de faire de l'immigration une « source de vitalité sociodémographique » pour la communauté francophone. Il semble que pour MAGMA, il s'agit d'être en mesure d'offrir des services en français, dans l'esprit d'une approche individualiste de la langue, alors que pour le CAIIMM, il s'agit de refléter un engagement communautaire envers la francophonie locale. Cette divergence de positionnement identitaire serait palpable selon un interviewé d'origine marocaine qui a fréquenté les deux centres :

> Hakim : tu rentres à MAGMA et c'est ça l'atmosphère elle est très anglophone / donc pour quelqu'un qui est de culture francophone / malgré il va faire n'importe quoi il ne va pas être à l'aise / et c'est pas méchamment c'est culturel / moi je vais chercher un X francophone parce qu'il y a / tu vois <I> il y a plus affinités **d'affinités malgré que je peux communiquer en anglais mais à la base je suis francophone / donc c'est culturel il y a un lien qui est très intime / alors je pense pas qu'il y a ce climat là-bas**

Le CAIIMM cherche alors à faire de la francophonie un ensemble culturel distinct de l'anglophonie qui justifie la création d'espaces linguistiques différents; on restitue ainsi à la

[154] Multicultural Association of Greater Moncton Area, voir 2.2.2.2.

langue française sa dimension identitaire non pour en reconnaître sa propre hétérogénéité mais pour l'opposer à une autre langue homogénéisée, l'anglais.

La stratégie de légitimation du CAIIMM face à MAGMA reprend les mêmes arguments utilisés par les militants francophones durant les années 1980 pour l'obtention d'institutions francophones homogènes en milieu minoritaire : selon cette logique, il est nécessaire de gérer et de contrôler ce domaine de compétence pour pouvoir s'épanouir en français, les institutions bilingues profitant largement au majoritaire. Il est intéressant de noter que ce discours a été présent durant tous les événements socioculturels organisés par le centre jusqu'à ce que sa pérennité soit assurée, soit près de deux ans après son inauguration officielle. Toutes les activités commençaient ainsi par une présentation du centre qui justifiait sa création en rappelant l'échec du bilinguisme égalitaire et l'importance de l'immigration pour l'avenir démographique de la communauté acadienne. On reconnaît ainsi facilement la fonction légitimante de ce discours puisque depuis que les enjeux de pouvoir ne sont plus les mêmes – la survie du centre n'étant plus problématique – il est moins important de le mettre en évidence. En effet, les discours officiels du CAIIMM tenus lors d'activités publiques portent désormais sur le mandat et les services du centre plutôt que sur pourquoi il devrait exister.

Le discours véhiculé par le CAIIMM fait par ailleurs écho à l'enjeu de la diversité qui nous intéresse. Le centre se positionne comme étant porteur d'une nouvelle francophonie telle qu'on peut le constater dans les propos d'un autre de ses principaux fondateurs :

> Mamaye : cette nouvelle francophonie qui commence on la voit partout […] mais n'oublions pas que la nouvelle francophonie a des accents / des couleurs

La reconnaissance de la diversité de la francophonie à Moncton est au cœur de la démarche du CAIIMM. Mamaye insiste donc sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une francophonie homogène, impliquant par le fait même que c'était le cas de l'ancienne francophonie (à l'opposé de la « nouvelle francophonie qui commence »). Le principe fondateur du CAIIMM est de créer un partenariat entre la communauté d'accueil et la communauté immigrante pour favoriser le partage et la connaissance de l'autre. Or, il semble y avoir une tension dans la définition de la communauté d'accueil chez les différents acteurs impliqués. Si l'on sent chez les francophones d'origine étrangère actifs dans le CAIIMM que le concept de « communauté d'accueil » inclut les immigrants de longue date, il semble que pour les acteurs acadiens la

diversité soit davantage perçue comme un ajout au groupe acadien d'origine. Dans le cadre d'une soirée d'accueil de nouvelles familles, une représentante du district scolaire 1[155] illustrait parfaitement cette interprétation en s'adressant aux nouveaux arrivants présents dans la salle. On remarquera par ailleurs l'emploi systématique du « nous » et du « vous » qui consacre cette séparation des groupes dont il est question :

> ça va nous aider de vous avoir parmi nous pis à cause de notre tissu social qui est pas mal comme vous pouvez témoigner de notre belle affiche ceci c'est représentatif de ce qu'on était jusqu'à très récemment les affiches comme ça vous voyez les enfants du district 1 **vous allez voir des visages qui se ressemblent à peu près tous et on est très très heureux que c'est appelé à changer alors notre tissu social grâce à vous on pourrait avoir plus de diversité** et ça c'est excellent parce qu'on éduque nos jeunes à la mondialisation […] on est certainement là pour éduquer à la planète aussi alors merci d'être là et de rendre notre désir de faire partie de notre planète plus réel plus concret juste **en vous rejoignant à nous**

Selon l'intervenante, la diversité vient d'ailleurs (« grâce à vous on pourrait avoir plus de diversité ») et va permettre de transformer la composition homogène de la communauté (« vous allez voir des visages qui se ressemblent à peu près tous »). En revanche, s'il semble y avoir une divergence de vision à ce niveau, j'ai pu constater que les acteurs impliqués au CAIIMM, toutes origines confondues, positionnent la communauté acadienne en tant que communauté d'accueil. En effet, s'il est question de francophonie et d'immigrants francophones, c'est le nom « Acadie » qui tend à les englober et à leur donner sens. Lors de cette même soirée d'accueil, la directrice du CAIIMM Lucile Taillieu, elle-même immigrante de France, affirme dans sa présentation que l'objectif de l'organisme est de « retenir ces francophones en Acadie » et de « mettre ensemble des Acadiens et la communauté nouvellement immigrante ».

Il y a quelques années, Gallant et Belkhodja notaient que les associations acadiennes se montraient « plus frileuses devant le principe de reconstruction de l'identité francophone » (Gallant et Belkhodja, 2005 : 38). Elles attacheraient une plus grande importance à l'histoire et la filiation et ce faisant, maintiendraient une conception plus homogène de la population qu'elles représentent. J'arrive au même constat à peu de chose près. Il y a certes encore une difficulté à concevoir l'altérité comme étant constitutive du groupe. En revanche, il semble

[155] Le district scolaire 1 regroupe les écoles francophones des régions de Fredericton, de Saint-Jean et de Moncton.

que le processus de recomposition du groupe se produise à partir de l'Acadie plutôt que de la francophonie néo-brunswickoise. On ne semble pas opter pour une identité francophone pluraliste mais pour une identité acadienne diversifiée, bien que le discours des organismes ne soit pas explicite à cet égard. L'attachement à l'histoire se traduit par un attachement au nom « Acadie » tout comme la volonté d'être inclusif se manifeste par une problématisation de l'altérité au niveau de la communauté acadienne.

4.4 Le pouls des médias

À l'instar de Patrick Charaudeau (2007), on peut affirmer que les médias, en tant qu'espace où se jouent des luttes de pouvoir dans la construction de visions du monde, offrent sans contredit une plate-forme intéressante pour le champ disciplinaire que constitue l'analyse de discours. En dépit du fait que les médias récusent souvent une telle interprétation en établissant une distinction nette entre d'une part, communication qui serait associée à la politique (dont l'intention est d'influencer, de manipuler) et information, qui serait associée aux journalistes (dont l'intention est de transmettre le savoir), il n'en demeure pas moins que toute pratique médiatique est une pratique sociale. Selon Charaudeau (2007), cette séparation permet aux médias de se départir de la réputation de complice politique qui leur est souvent attribuée, en faisant fi toutefois du fait que l'information suppose toujours une communication. En effet, il ne s'agit pas tant de discréditer les médias que d'insister sur l'idée que l'information est toujours objet d'interprétation; elle n'est pas transmise sans que ce processus la transforme. En somme, l'analyse discursive des médias permet de dégager quelle parole est socialement légitime, crédible, valorisée ou, au contraire, ignorée, discréditée, muselée et pourquoi. C'est dans ce sens que, depuis le début de ma thèse en septembre 2005, j'ai porté une attention particulière à la couverture médiatique de l'immigration francophone. Sans pour autant me consacrer à une recherche exhaustive, j'ai tâché de recueillir les articles pertinents dans *L'Acadie nouvelle*, seul quotidien francophone de la province[156]. J'en ai recensé près d'une cinquantaine. Bien que je sois également tombée sur des reportages radiophoniques et télévisés que j'ai soit enregistrés, soit décrits par une prise de notes, je me limiterai ici à l'analyse de la presse écrite. Cette section tâche donc de rendre compte des

[156] Je ne me suis pas intéressée à la perspective de la presse anglophone afin de limiter mon cadre d'analyse.

discours médiatiques de la presse acadienne à l'égard de l'immigration, de la diversité et de la francophonie, sans toutefois avoir la prétention d'en faire une analyse approfondie.

Comme beaucoup de médias en milieu minoritaire, *L'Acadie nouvelle* porte, avec peu de moyens, une lourde responsabilité tout à la fois comme unique source d'information écrite et porteur d'une cause identitaire locale (Beauchamp et Watine, 2006; Johnson, 1991). Il produit essentiellement un journalisme de description pauvre en contenu, c'est-à-dire qui se limite à rapporter des événements dans une perspective qui se veut factuelle. La très grande majorité des articles qui traite de l'immigration entre dans cette catégorie, ce qui résulte en la diffusion d'un discours très consensuel reflétant le positionnement des acteurs politiques et militants. En effet, bien que la plupart des articles publiés soient descriptifs, factuels et dénués d'analyse, *l'Acadie nouvelle* ne fait pas que transmettre de l'information sous le couvert de la neutralité et de l'objectivité. La façon de présenter le sujet traité, les mots et les catégories employés ainsi que les propos des intervenants politiques ou communautaires choisis pour être cités reflètent une prise de position qui, sans aucun doute, « travaille » les représentations des lecteurs. Il est par ailleurs assez facile de constater la concordance qui existe entre les pratiques rédactionnelles et le développement de politiques gouvernementales. Par exemple, 2006 et 2008 sont toutes deux des années qui cumulent un important nombre d'articles publiés au sujet de l'immigration et qui coïncident avec une forte activité politique en la matière. En 2006, on assiste d'une part au niveau fédéral, au lancement du *Plan stratégique pour favoriser l'immigration en milieu minoritaire* et d'autre part, au Nouveau-Brunswick, à une série de consultations publiques sur l'immigration par le ministre responsable du Secrétariat à l'immigration et au rapatriement. À la fin de l'année 2006, les conservateurs de Bernard Lord perdent les élections provinciales et ce sont les libéraux de Shawn Graham qui forment le nouveau gouvernement du Nouveau-Brunswick. La dynamique politique en matière d'immigration est par conséquent ralentie et ce n'est qu'en février 2008 qu'elle reprend de la vigueur avec le lancement de la stratégie de croissance démographique du nouveau gouvernement. Ainsi, on retrouve plusieurs articles qui discutent de l'immigration en reprenant, sans l'interroger, l'approche instrumentale déjà décrite plus haut, c'est-à-dire en mettant l'accent sur son importance dans la croissance démographique et dans le renouvellement de la main-d'œuvre[157]. Quelques titres d'articles suffisent pour nous en convaincre : « Attirer des immigrants pour éviter une pénurie de main-d'œuvre » (1er

[157] Voir entre autres les actualités des journaux du 1er novembre 2005, 8 juin 2006, 28 septembre 2006, 6 février 2008, 12 août 2008 (éditorial), 25 août 2008.

novembre 2005), « Des efforts pour maintenir l'équilibre linguistique » (6 février 2008), « L'immigration pour augmenter la population » (6 février 2008), « L'immigration, la clé pour un plus grands poids politique » (25 août 2008). À noter également que ces articles sont rédigés à l'issue de conférences, table rondes, points de presse, etc. et non comme fruit d'enquêtes journalistiques. Je ne suis pas la première à souligner cette tendance en Acadie, la thèse de Thierry Watine en a analysé les rouages : « En clair, *L'Acadie nouvelle* se fait régulièrement la tribune d'organismes de groupes d'intérêt, et de lobbies tous azimuts qui profitent à bon compte – c'est-à-dire en dehors des espaces publicitaires – d'un porte-voix pour le moins docile » (Watine, 1993 : 91). L'exemple le plus flagrant de ce phénomène est la publication d'un dossier sur l'immigration commandité par la SAANB et la Table de concertation provinciale sur l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de la Journée internationale de la francophonie en mars 2007, *l'Acadie nouvelle* publie ce cahier en rapportant entre autres les propos de personnes influentes au sein de la société acadienne, telle que la présidente de la SAANB, Marie-Pierre Simard qui affirmait : « Nous avons tellement de choses à apprendre des autres peuples. Il faut savoir s'ouvrir aux autres ». Le vice-président de la Table de concertation sur l'immigration francophone, Kabule Weva, soutenait à son tour que les « Acadiens sont un peuple d'accueil ouvert à toutes les nations du monde » (20 mars 2007). Dans une telle situation, il devient difficile de cerner qui est l'auteur de quoi puisque les articles servent directement les organismes concernés. Ces propos semblent par ailleurs faire partie de la campagne entreprise par les institutions acadiennes pour sensibiliser la population acadienne à la diversité qui la constitue. Il s'agit de mettre l'accent sur les thèmes de l'ouverture et de la richesse culturelle. En ce sens, le journal participe également à la diffusion d'un discours célébrant la diversité culturelle mais dont le contenu se limite bien souvent à reprendre des formules figées et politiquement correctes et qui ne rendent absolument pas compte de la réalité des échanges et des contacts sur le terrain. Quoiqu'il en soit, le journal contribue nettement à véhiculer l'idée que l'immigration est nécessaire au développement de la francophonie en milieu minoritaire et que l'Acadie est une société ouverte à l'immigration, ce qui rejoint mon deuxième constat.

Mis à part ces articles factuels versant dans le « marketing politique »[158], j'ai relevé avec intérêt une tendance à arrimer Acadie et immigration dans plusieurs articles tels que « Immigration francophone : le temps presse en Acadie » (19 février 2008) et « L'Acadie doit

[158] L'expression est relevée dans un article de Patrick Charaudeau (2007).

avoir son bureau d'immigration » (28 mars 2009). Cela marque un certain décalage face aux discours politiques qui parlent non pas de l'Acadie mais de l' « immigration en milieu minoritaire » et de l' « immigration francophone au Nouveau-Brunswick ». Le seul reportage original que j'ai recensé, ayant pour titre « Des Algériens heureux en Acadie » (6 mai 2006), porte sur la communauté algérienne de Shippagan dans la Péninsule acadienne (nord-est de la province) et en constitue un très bon exemple. On y retrouve les impressions de quatre professeurs sur la région, sur l'Acadie en général et sur les similarités qui les lient aux Acadiens. À partir de leurs témoignages, la journaliste met l'accent sur l'accueil, la chaleur et la gentillesse des Acadiens. J'observe ce même parallèle dans l'article « L'Acadie côtoie l'Afrique à Saint-Léonard » (6 avril 2006) dans lequel on couvre l'ouverture d'un magasin d'escompte[159] tenu par une famille de nouveaux arrivants. On y fait état de la collaboration entre la population locale et la famille pour mener à bien un tel projet ainsi que du nom choisi pour le magasin, « Africadie », qui, selon le propriétaire, est « une façon de souligner les amitiés entre l'Afrique et l'Acadie ». En plus de mettre l'accent sur l'Acadie, ces articles font état de la bonne entente entre Acadiens et immigrants ce qui joue dans la construction d'une représentation positive de l'immigration. De plus, dans le premier article, on rapporte les propos de l'un des professeurs qui dénotent une affirmation identitaire pour le moins percutante face à l'acadianité : « Ma fille est née ici, alors pour moi je suis le père d'une vraie Acadienne ». Précisons que cette citation, sans toutefois être commentée par la journaliste, est pourtant bien mise en évidence au tout début de son texte de manière à capter l'attention du lecteur. Par ailleurs, dans un article datant du 23 juin 2008, « S'intégrer à l'Acadie grâce au soccer », on recense l'expression « Acadiens d'adoption » qui rencontre un certain écho à l'extérieur également pour l'avoir déjà entendue dans d'autres contextes (notes de terrain, entretiens). Ces deux exemples rendent compte de la participation du journal dans le processus de redéfinition identitaire en Acadie par l'utilisation de nouvelles appellations et expressions. De plus, il me paraît important de souligner que parler de l'Acadie au lieu du Nouveau-Brunswick fait de l'immigration un enjeu communautaire plutôt que gouvernemental. Par ailleurs, je n'ai relevé pour ainsi dire aucune critique formulée à l'égard de l'Acadie en ce qui a trait à l'immigration, si ce n'est dans l'article intitulé « Trouver un emploi, pas facile quand on est immigrant » (10 novembre 2006). On y traite notamment de la discrimination à l'égard des immigrants sur le marché du travail. En faisant référence au témoignage d'un immigrant n'ayant pas réussi à trouver du travail à la hauteur de ses

[159] Magasin vendant des articles à prix très bas.

compétences, le journaliste commente : « C'est toute une déception pour lui qui croyait avoir trouvé un peuple ami avec les Acadiens ». En revanche, le journaliste demeure dans une représentation très naïve de la problématique (« déception », « peuple ami ») et n'approfondit pas son analyse des difficultés d'intégration socioéconomique.

Globalement, on peut souligner deux aspects de cette couverture médiatique : 1) la volonté de présenter l'Acadie comme une société d'accueil en en brossant un portrait positif et 2) la volonté d'illustrer la bonne entente, la camaraderie entre Acadiens et immigrants dans une société qui, bien que les leaders la qualifient d'ouverte, n'a tout de même pas un historique de multiculturalisme comme les grands centres urbains.

Il existe également des articles écrits par des citoyens désireux de prendre position et de mettre un visage réel sur la réflexion autour de l'immigration. Il ne s'agit pas pour autant de textes provenant de la rubrique « opinion du lecteur », mais d'articles personnalisés. J'en ai relevé deux exemples. Le premier a été écrit par Alya Adjem dans le cadre d'une série de chroniques dédiée à la tenue prochaine des États généraux des femmes en Acadie (octobre 2006). Elle en profite pour y intégrer un regard réflexif sur l'acadianité. D'origine tunisienne, mais ayant passé la majorité de sa vie au Québec, Mme Adjem vit depuis quelques années en Acadie[160] et perçoit son identité acadienne comme le résultat d'un choix. Elle se situe en quelque sorte à contre-courant du discours prônant l'obligation et le devoir d'intégrer les immigrants que l'on retrouve dans les documents politiques et militants. Alya Adjem déclare en ce sens :

> Je ne veux pas devenir la priorité de l'Acadie en termes de gestion ou d'intégration, je veux faire partie intégrante dans la recherche et l'obtention d'une solution qui soit efficace et profitable pour l'ensemble des Acadiens dont je fais partie (*L'Acadie nouvelle*, 15 mai 2006).

Sans pourtant verser dans la critique polémique, l'auteure marque très clairement sa position face aux discours politiques qui tendent à désincarner et à déshumaniser l'immigration en en faisant une priorité gouvernementale. Elle ne se perçoit pas faisant partie des autres par rapport auxquels la communauté acadienne se doit de s'ouvrir, elle se positionne explicitement à l'intérieur du groupe (« l'ensemble des Acadiens dont je fais partie »). Elle pousse donc le discours sur l'inclusion plus loin que les organismes communautaires. Dans la

[160] L'auteure choisit en effet de parler de l'Acadie plutôt que de la province du Nouveau-Brunswick.

section « jeunesse », Maria Maute offre plus explicitement une réflexion sur les modalités d'appartenance à l'Acadie en donnant sa définition de l'acadianité. D'emblée, elle s'interroge sur l'importance d'avoir des ancêtres déportés puisqu'elle vient d'Allemagne, mais habite dans le sud-est de la province depuis l'âge de huit ans. Elle conclut de manière significative :

> D'après moi, un Acadien ou une Acadienne est quelqu'un qui est fier de sa langue et de sa culture. Quelqu'un qui veut faire avancer la cause acadienne. Quelqu'un qui a vécu assez longtemps en Acadie pour voir les défis qui restent à relever (*L'Acadie nouvelle*, 19 mai 2006).

Tout comme Alya Adjem, cette jeune adolescente insiste sur la dimension citoyenne de l'identité acadienne qui ouvre la possibilité d'appartenance au groupe. La légitimité identitaire peut alors se construire par l'engagement dans la durée et dans le lieu ce qui est relativement nouveau comme posture en Acadie, mais est cohérent avec le mouvement d'élargissement des frontières relevé dans le milieu associatif francophone à l'échelle nationale. Ce lieu n'est pas n'importe lequel, il est nommé en l'Acadie. En effet, la notion de « lieu », que je ferai davantage ressortir de l'analyse des discours militants et immigrants au prochain chapitre, ne recouvre pas la même signification que le territoire (dont le sens plus géopolitique rejoint le Nouveau-Brunswick); de nature subjective et qualitative, le lieu renvoie à une manière contextualisée d'appartenir au monde.

En somme, il m'importe de retenir le rôle que le quotidien peut jouer dans la transformation des représentations que l'on se fait de l'Acadie et surtout des gens qui y vivent. En arrimant les appellations « Acadie » et « communauté acadienne » à l'immigration, le journal contribue à l'espace discursif qui fait de la transformation du milieu francophone minoritaire son principal paradigme. La diversité en vient ainsi à participer au champ de réflexion et d'action investi par la communauté acadienne. Il s'agit toutefois plus souvent du fruit de formulations implicites que de réflexions approfondies comme quand le chroniqueur Jean-Marie Nadeau[161] souligne la présence et l'apport des « Noirs d'Acadie » (5 février 2008). Bien que l'auteur ne l'explicite pas, il est tout probable qu'en associant « Noirs » et « Acadie » il suscite une réaction de surprise ou de malaise chez le lecteur qui n'est pas habitué à une telle représentation de sa communauté majoritairement blanche. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une façon de façonner une image moins homogène de l'Acadie.

---

[161] Jean-Marie Nadeau a été chroniqueur à l'*Acadie nouvelle* avant de devenir président de la SANB.

4.5 Synthèse des discours institutionnels et publics sur l'immigration francophone

Depuis les années 1990, l'espace public francophone est marqué de manière croissante par le thème de l'immigration. Les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les organismes porte-parole francophones exercent un fort leadership en la matière et développent un cadre législatif de manière concertée. Le thème de l'immigration francophone est articulé au sein de ces deux milieux à partir de deux discours dominants : le discours de l'avenir et le discours de la diversité. Ces discours s'imbriquent l'un dans l'autre et circulent à la fois au sein du milieu politique et du milieu associatif, bien qu'à des niveaux différents. Le discours de l'avenir a comme paradigme principal l'enjeu démographique. Il s'agit d'associer la survie et la continuité des communautés francophones à l'accueil et l'établissement d'immigrants de langue française. Suivant ce discours, la solution au déclin démographique et à l'épanouissement futur de la francophonie canadienne résiderait dans l'apport de locuteurs francophones venant de l'extérieur du Canada. L'avenir des communautés se voit donc incarné par le changement et la diversité. Le discours de la diversité a pour sa part l'enjeu de l'inclusion comme principal paradigme. L'immigration engendre une diversification culturelle de la population francophone en milieu minoritaire, ce qui soulève des remises en question identitaires quant à la définition des frontières de la communauté. Le discours de la diversité défend un élargissement du nous collectif de manière à inclure la « nouvelle démographie » qui diffère d'un point de vue culturel et racial de la communauté d'origine (dite « de souche »). Ce discours avance la nécessité de développer une conception pluraliste des minorités francophones et rejette la conception particulariste et ethnique traditionnellement projetée par celles-ci. Pour que le projet démographique soit réussi, il doit être sous-tendu d'un projet d'inclusion d'où l'intrication des deux discours. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'ajouter des parlants français à la population canadienne, il s'agit de s'assurer qu'ils développent un sentiment d'appartenance aux communautés francophones en leur reconnaissant une place légitime au sein de celles-ci. À travers ces deux discours, la langue est marquée par deux valeurs en tension, d'une part communicationnelle et citoyenne et d'autre part, culturelle et identitaire. Le français est conçu comme un code neutre qui donne accès aux institutions de la communauté en même temps qu'il se porte garant du caractère distinct qui légitime la reconnaissance politique de la communauté. Cette tension se traduit par un processus de francophonisation des communautés qui consiste à faire de la langue

française le dénominateur commun identitaire. Au sein des milieux politiques et associatifs, les catégories « francophonie » et « francophone » s'imposent afin de mettre l'accent sur le critère linguistique jugé plus inclusif et se substituent en partie aux appellations « canadien-français », « franco-ontarien », « franco-manitobain » qui connotent une identité jugée exclusive puisque liée à la filiation. En Acadie du Nouveau-Brunswick, les développements du milieu associatif ainsi que le contenu de la presse écrite laissent voir un fort attachement à l'appellation « Acadie » dans la désignation de la communauté. Malgré l'existence parallèle de la dénomination « francophone » (communauté acadienne et francophone), l'enjeu de l'immigration et de la diversification de la population semble être articulé autour d'une communauté d'accueil *acadienne*. La question de l'intégration et de l'inclusion est principalement problématisée autour de l'acadianité plutôt qu'autour de la francophonie néo-brunswickoise.

En somme, le thème de l'immigration francophone en milieu minoritaire a des répercussions considérables sur l'espace discursif de la francophonie canadienne puisqu'il va de pair avec la transformation du projet de société des minorités francophones. Dans les discours officiels, on passe d'un nationalisme institutionnel à base ethnique à un nationalisme à base civique. De manière générale, la langue (français) et le territoire (province) délimitent désormais les frontières des communautés afin de remplacer les critères d'appartenance qu'ont été l'histoire, la religion et l'origine ethnique. Le projet de société se définit à même la notion de citoyenneté qui se veut inclusive de tout francophone désireux de contribuer au fait français au Canada.

Chapitre 5 L'acadianité à l'heure de la mondialisation: analyse interprétative des discours identitaires en Acadie du Nouveau-Brunswick[162]

5.0 Introduction

Au cours du chapitre précédent, il a été possible de voir se profiler des enjeux sociopolitiques quant à la redéfinition identitaire des minorités francophones du Canada face à un monde en mouvement et en transformation. Au niveau des discours institutionnels, on a ainsi pu remarquer une tendance vers la « francophonisation » des communautés minoritaires dont l'objectif est de créer un ensemble fédérateur en français autour de la notion de diversité culturelle. En revanche, on constate à bien des égards une opposition entre une homogénéité interne imaginée et une hétérogénéité externe allant de soi; la diversité devient alors « quelque chose » que l'on ajoute au groupe francophone dit de souche comme l'analyse au chapitre précédent l'a montré. La diversité, problématisée par l'immigration dans le cas qui m'intéresse, demeure ainsi, à toutes fins pratiques, à l'extérieur du « nous » collectif. Rappelons qu'en Acadie du Nouveau-Brunswick, le récit collectif s'est essentiellement basé sur la filiation depuis la fin du 19e siècle : l'acadianité se transmet donc par le sang (voir chapitre 3). Ce récit subit pourtant d'importantes tensions depuis quelques années notamment de la part des artistes (voir Boudreau et Dubois, 2003), des militants (Nadeau, 1992, 2009) et des chercheurs (Thériault, 1995, 2007; Belkhodja, 2005b) qui plaident pour une urbanisation et une modernisation de l'acadianité, pour une plus grande ouverture au monde et à la diversité culturelle ainsi que pour une participation à des réseaux transnationaux. Dans le contexte d'une étude sur l'immigration, il devient pertinent de s'interroger sur les critères d'appartenance/d'adhésion à l'Acadie : Comment désigne-t-on un Acadien au 21e siècle ? Quel est la place de l'immigrant dans les discours identitaires : fait-il partie du « nous collectif » ou des « autres » ? Comment arrime-t-on immigration et Acadie dans les discours

[162] Une grande partie de l'analyse présentée dans ce chapitre a fait l'objet de trois articles (Traisnel et Violette, 2010; Violette et Traisnel, à paraître 2010a et b) qui sont le fruit d'un travail conjoint avec Christophe Traisnel, professeur de science politique à l'Université de Moncton que je remercie pour sa réflexion juste et nuancée.

identitaires ? À partir de quel espace fédérateur : une francophonie néo-brunswickoise ou une Acadie plurielle ? Partant de ces questions, je me suis intéressée à comment s'opère cette réorientation « nationale » dans un cadre marqué par l'absence de territoire délimité et d'État représentatif auprès à la fois de militants acadiens et d'immigrants en Acadie de manière à intégrer différentes postures interprétatives.

Dans un premier temps, il sera question de poser les jalons de cette problématique en explorant la notion d'identité collective parallèlement à celle de diversité. Dans un second temps, il s'agira d'analyser les discours identitaires afin de préciser les diverses interprétations de l'acadianité et de voir se dessiner un terrain possible d'entente identitaire qui serait porteur d'un projet d'avenir pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

5.1 L'identité collective et la diversité culturelle et linguistique

5.1.1 Quelques mots sur l'identité collective

Qu'entend-on par identité collective ? Sans pour autant entrer dans les débats qui marquent l'articulation de l'individu et de la société, il convient de rappeler la distinction traditionnelle entre identité individuelle et identité collective, résultat d'un découpage institutionnel entre deux disciplines phares : la psychologie et la sociologie (Kaufmann, 2004 : 122). En effet, la psychologie s'est construite autour de l'objet *individu* alors que la sociologie a plutôt fait du *social* son objet. Malgré l'absence de définitions claires, il importe pourtant de ne pas les opposer ou de les séparer, ni encore de les confondre puisque l'identité est justement ce « produit énigmatique de deux dynamiques potentiellement antagoniques, en vertu desquelles chacun ne peut dire « je » qu'en disant et en pensant aussi « nous » » (Mesure et Renault, 1999 : 12 cité dans Kaufmann, 2004 : 122). Par ailleurs, la conceptualisation de l'identité au carrefour de l'individuel et du collectif fait sans contredit de l'interdisciplinarité une voie privilégiée d'analyse. En revanche, l'individualisme accru des sociétés modernes a en quelque sorte porté ombrage à la dimension sociale et socialisée des phénomènes humains : l'identité est désormais essentiellement perçue comme une démarche et un choix individuels. Si on a ainsi pu se questionner sur la pertinence d'une telle identité collective, les ouvrages *L'ère du*

vide (Lipovetsky, 1983) et *La fatigue d'être soi* (Ehrenberg, 1998) ont bien cerné la perte de sens et de repères qui accompagne une telle conception de l'identité et par ricochet, la nécessité pour chacun de s'ancrer individuellement dans un ensemble culturellement significatif. L'émergence des notions de « sujet » et de « subjectivité », particulièrement bien développées chez Touraine (1984, 1992) et Wieviorka (1993), permet en quelque sorte de rétablir un équilibre : l'individu, de par sa réflexivité, a une certaine prise sur lui-même et sa destinée désormais en partie libéré des traditionnels déterminismes sociaux[163]; or son action s'inscrit toujours dans une certaine mesure en rapport à un/des groupe(s) et à des identifications collectives. Ma démarche se veut cohérente avec une telle réalité; c'est en partant d'individualités et de leur mise en discours qu'il est possible de tracer les contours des appartenances collectives (Kaufmann, 2004 : 122).

L'identité collective est envisagée ici comme un travail discursif en constante tension qui est porté par des individus afin de donner sens au monde social dans lequel ils vivent, mais également à leur vie propre. L'acteur social puise à même différentes ressources identitaires selon ses intérêts, le contexte, ses besoins, son interlocuteur, etc. Il s'agit d'un discours changeant, dynamique, mobile mais qui cherche tout de même à conférer une unité et une unicité à la communauté d'appartenance face à d'autres groupes et/ou à un État. Je m'emploierai également à montrer comment les identités collectives sont fondamentalement relationnelles, c'est-à-dire qu'elles se construisent dans la relation aux autres à travers la désignation d'un « nous » et d'un « eux » (Dorais, 2004; Barth, 1969). Précisons que l'identité collective acadienne qui nous intéresse ici se situe au croisement d'une identité nationale et d'une identité ethnique dans le sens où elle a la volonté de produire sa propre histoire tout en n'ayant pas accès à la forme par excellence d'autonomie politique de la modernité : l'État-nation. Certains sociologues ont ainsi pu désigner l'Acadie de « groupe nationalitaire » (Thériault, 2007). La sociologie des relations ethniques (Barth, 1969; Poutignat et Streiff-Fenart, 1995; Juteau, 1999) est par ailleurs particulièrement éclairante et stimulante pour l'analyse de l'identité acadienne. Les travaux issus de ce courant démontrent avec force la dimension construite de l'ethnicité en mettant à mal l'idée selon laquelle elle se définirait à partir de critères objectifs et intrinsèques. La notion de « trait culturel » est ainsi rejetée au profit d'une approche discursive et interactionnelle de l'identité ethnique : les

[163] On pourrait toutefois argumenter que l'individualisme constitue également un « déterminisme social » puisqu'il est le résultat d'une socialisation de masse. Pour s'intégrer aux sociétés (hyper)modernes, il faut en quelque sorte être individualiste.

frontières qui définissent le groupe sont fluctuantes puisqu'elles sont liées à des conditions de production historiques et sociopolitiques. À la suite de Colette Guillaumin, Danielle Juteau soutient que c'est le *rapport* social qui lie le groupe minoritaire au groupe majoritaire qui est à l'origine de l'établissement de marques ethniques (Juteau, 1999 : 45). En refusant une conception essentialiste et figée des groupes ethniques, les théories de l'ethnicité sont donc en mesure de saisir les changements sociaux qui transforment continuellement les discours identitaires et les rapports sociaux qui s'y inscrivent. Ainsi, la question n'est pas tant de définir l'identité ethnique en tant que telle, démarche objectiviste et réifiante que je récuse, que de voir comment les acteurs s'identifient au groupe en s'y sentant partie prenante, ce qui consacre par ailleurs le rôle de l'imaginaire et des représentations dans la constitution des identités collectives. En m'inspirant de cette approche, je me suis penchée sur l'aménagement de frontières dans la constitution de l'acadianité en prêtant attention à la porosité et à la complexité des références identitaires, sachant que le « nous » et le « eux » sont divers et multiples. Qui plus est, c'est en m'appuyant sur l'idée que l'immigration agit à titre d'analyseur de dynamiques nationales que j'ai abordé l'analyse des discours identitaires. En effet, il convient d'examiner s'il est possible de dégager un discours communautaire de référence et, le cas échéant, de se demander comment il se positionne et se transforme éventuellement face au phénomène de l'immigration. À cet égard, il me semble tout d'abord pertinent de discuter de la transformation idéologique qui s'opère depuis une quinzaine d'années quant à la gestion des relations interethniques et des modalités d'intégration nationale.

5.1.2 Les paradigmes dominants du pluralisme et du multiculturalisme

Dans l'ouvrage collectif *Crise de l'État, revanche des sociétés* (2006), Roy ainsi que Vallet et Lavorel présentent l'idéologie nationale moderne comme s'étant déployée à partir du modèle de l'État-nation unitaire dont l'intégrité est fondée sur la reconnaissance d'une seule communauté indifférenciée, soit la communauté nationale de citoyens égaux. Or, puisque les citoyens d'un même pays sont loin d'être tous pareils, cette idéologie s'est avérée servir l'identité du groupe dominant. Au début du 20e siècle, l'assimilation au groupe dominant était donc perçue comme la voie vers l'intégration sociale à la fois des décideurs politiques et des sociologues des relations interethniques. En revanche, on constate depuis une quarantaine d'années un transfert vers une idéologie prônant la reconnaissance de la diversité, dont le

Canada, avec sa politique du multiculturalisme, se trouve à l'avant-garde. Théoricien du multiculturalisme, Will Kymlicka affirme que « we are witnessing the increasing « internationalization » of state-minority relations, and the global diffusion of multiculturalism as a new framework for reforming those relations » (Kymlicka, 2007: 3). Selon Vallet et Lavorel, ce mouvement s'inscrit dans le sillage des organisations internationales et intergouvernementales telles que l'ONU et l'UE qui, suite au démantèlement du Bloc soviétique, cherchent à fournir un cadre légal pour le traitement des revendications des groupes minoritaires (Vallet et Lavorel, 2006 : 99). Elles ajoutent qu'il s'ensuit une série de mesures (accommodements religieux, autonomie territoriale, droits linguistiques) dont l'objectif est de maintenir non seulement la cohésion nationale, mais également un climat de stabilité politique mondiale. À cet égard, Kymlicka rappelle que si le mouvement des droits universels suite à la Seconde Guerre mondiale associait la reconnaissance de droits collectifs à l'émergence de potentiels conflits, il y a actuellement un renversement complet de cette équation : « Today, however, it is widely asserted that the accommodation of ethnic diversity is not only *consistent* with, but in fact a *precondition* for, the maintenance of a legitimate international order » (Kymlicka, 2007 : 45). Toujours selon Kymlicka, il s'agit d'un changement majeur dans les représentations que l'on se fait d'un État « moderne et normal ». Ce dernier doit désormais être pluraliste, multilingue et multiscalaire[164] alors que l'État homogène, monolingue, centralisé est de plus en plus vu comme inadapté à la complexité du monde actuel (*Ibid.* : 42-43). Une vraie démocratie libérale[165] et inclusive (dans le sens d'intégratrice) s'inscrit par conséquent dans un modèle multiculturel et toute idéologie nationale est dorénavant évaluée à l'aune de ce modèle. Or, Kymlicka exclut les minorités francophones canadiennes de cette problématique puisqu'elles n'ont ni territoire bien défini ni gouvernement représentatif. À son avis, seul le Québec peut être considéré à titre de minorité nationale et donc s'inscrire dans une réflexion sur son modèle national. Or, les discours institutionnels mis en évidence dans le chapitre 4 montrent d'ores et déjà que les communautés francophones minoritaires sont loin d'être indifférentes à ce changement de paradigme. Les organismes porte-parole de ces communautés produisent un discours sur la diversité, conscients qu'ils sont de la nécessité de se définir à l'image d'un groupe ouvert et moderne dans le contexte politique pluraliste actuel. Il ne s'agit donc pas

[164] Différents niveaux de gouvernance.

[165] Dans le sens anglo-saxon et nord-américain du terme : « une philosophie politique qui voit dans les droits des individus le fondement du lien politique ou du « contrat social » » (« Libéralisme » dans Mesure et Savidan, 2006 : 700). La théorie libérale se positionne donc habituellement contre les droits collectifs. Or, selon Kymlicka, un État libéral doit désormais ajouter des droits collectifs à sa politique de droits individuels (2001 : 16).

d'un groupe ethnique « comme les autres », mais bien de communautés qui possèdent une dimension nationalitaire affirmée.

En somme, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il est de bon ton de parler de diversité et d'inclure cette notion, qu'on y adhère ou non, dans les discours et les références identitaires. Selon Calvet et Varela (2000), le phénomène de la mondialisation et la menace de l'homogénéisation culturelle du monde ont également propulsé l'idéologie de la diversité que, selon eux, chacun utilise pour promouvoir sa propre spécificité. Transposée à la situation linguistique, cette idéologie a partie liée à la peur de la mort des langues qui est perçue comme portant atteinte au patrimoine linguistique mondiale. Calvet et Varela constatent toutefois que ce sont plus souvent les locuteurs des « grandes » langues qui expriment cette peur et que celle-ci est plus directement dirigée vers la domination de l'anglais au niveau international (Calvet et Varela, 2000 : 51). La Francophonie internationale en constitue un excellent exemple : en plaidant pour une diversité linguistique mondiale, elle permet de légitimer la place du français face à la prédominance de l'anglais au sein des organisations internationales. Un investissement dans le français devient alors associé à la préservation du plurilinguisme et de la diversité linguistique dans le monde (*Ibid.* : 56). En revanche, si les auteurs décèlent dans les discours publics une célébration tous azimuts de la diversité ainsi que du politico-linguistiquement correct[166], il me semble inadéquat de qualifier tout ce mouvement discursif de langue de bois. En effet, l'importance accordée à la diversité ne fait pas uniquement écho à des promesses vides ou bien pensantes. La remise en question de l'homogénéité culturelle et linguistique comme modèle sociopolitique donne également lieu à des nouvelles formes de vivre-ensemble. En ce sens, et de l'avis de Heller (2008), il semble véritablement y avoir des refontes au niveau des identités qui engagent une réflexion sérieuse au sein des communautés d'appartenance, c'est-à-dire une ré-imagination de la façon de s'organiser et de se « reproduire » collectivement. Il a déjà été possible de constater au chapitre précédent la prégnance de cette idéologie de la diversité dans les discours institutionnels, or y trouve-t-elle la même légitimité et la même forme dans les discours individuels en Acadie ? Une fois sur le terrain, au gré des contacts, y rencontre-t-elle des résistances, des failles ? Quelle place donne-t-on à la diversité au sein de cette acadianité construite et imaginée ? Et surtout emboîte-elle le pas à ce même mouvement pluraliste décrit

[166] Le discours linguistico-politiquement correct consiste à mettre toutes les langues sur le même pied d'égalité sans tenir compte des contextes et des enjeux sociaux qui en guident l'usage (voir aussi Calvet, 2002 : 91 et suivantes).

plus haut ? Mais avant d'entamer cette réflexion, je tiens à préciser davantage la démarche sur laquelle elle s'appuie.

5.1.3 Les militants et les immigrants : une comparaison de deux groupes ?

La notion de discours, dont il a été plus largement question au chapitre 2, est ici reprise selon une approche sociologique et anthropologique qui consiste à y voir la construction de catégories sociales qui se rapportent entre autres aux groupes et aux langues. Plus encore, il s'agit de voir dans les discours des façons de dire et d'agir sur la société ainsi que de se positionner face aux multiples voix (polyphonie) qui la façonnent. La relation que constitue l'entretien de recherche, comme n'importe quelle autre situation de communication, fait appel à des cadres de référence et à des visions du monde qui se répercutent justement dans la construction discursive. Pour l'analyse des discours identitaires en Acadie, j'ai choisi de mettre en rapport deux groupes à partir de corpus d'entretiens de recherche qui sont toutefois sensiblement différents de par leurs objectifs et leur contenu. Il convient donc de préciser brièvement leurs conditions de production. Le premier corpus est composé de treize entretiens avec des militants acadiens provenant d'un peu partout au Nouveau-Brunswick. Il s'agissait d'aborder la question de la construction de l'acadianité au 21e siècle à partir du parcours personnel de chaque militant afin de voir comment les thèmes de la diversité, de la mondialisation et de l'immigration y étaient articulés ou non. Les enjeux linguistiques émergeaient bien entendu mais demeuraient souvent en surface. Le second corpus est constitué de vingt-deux entretiens avec des francophones d'origine étrangère. Le guide d'entretien tâchait principalement de relever les représentations et les pratiques linguistiques des interviewés. Or, la question identitaire était suscitée à travers les thèmes de l'accueil, des réseaux et de l'intégration. Ainsi, si leur point nodal diffère, les recoupements sont assez nombreux pour qu'on puisse exploiter conjointement ces deux corpus. Mentionnons également que ces derniers sont complétés par des notes de terrain et des observations tirées de mes relations au quotidien.

Face à ces considérations, il est certes possible de penser dans une perspective comparative de deux groupes, soit les militants acadiens et les immigrants francophones, mais il n'est pas certain qu'il soit toujours souhaitable de le faire ainsi. Fort probablement, cela résulterait en une dichotomie qui tendrait à figer leurs positionnements respectifs alors qu'il s'agit très

certainement de points de vue divers dont les affinités ne sont pas toujours à chercher entre membres du « même » groupe tout comme les différences ne sont pas nécessairement à établir entre les deux groupes. Par ailleurs, parler en termes de deux groupes relève déjà d'une construction, c'est-à-dire d'un choix dans la catégorisation des participants. Ce choix ne m'est pas complètement satisfaisant puisqu'il reproduit une division entre locaux « de souche » et « immigrant » mainte fois décriée par les francophones d'origine étrangère[167]. Toutefois, comme ma préoccupation principale demeure la redéfinition identitaire du milieu acadien eu égard à l'immigration, je ne peux faire complètement fi d'une certaine dialectique entre un « ici » et un « ailleurs » sachant très bien que les frontières sont souples par définition. En somme, je tiens simplement à ne pas donner l'impression d'homogénéiser les discours des participants selon leurs origines. Pour ce faire, j'ai plutôt tâché de voir comment les intérêts de chacun peuvent parfois converger ou encore diverger, comment les représentations peuvent se confondre, se mêler ou se contredire et finalement comment les expériences et les relations/contacts de chacun peuvent être significatifs dans leur construction de l'acadianité. Terminons avec quelques précisions sur la pertinence méthodologique et heuristique des deux corpus.

5.1.3.1 Notes sur les militants

La catégorie « militant acadien » est à considérer de manière large, à savoir comme des individus qui de par leur travail et leur rôle au sein de la société acadienne sont constamment amenés à produire des discours identitaires. Il ne s'agit donc pas nécessairement de personnes qui se trouvent au front de la politique, mais de celles qui sont porteuses d'actions et de réflexions significatives dans des domaines variés tels que les arts et la culture, l'éducation, la recherche académique, les organismes porte-parole et les associations communautaires. Plus encore, ils occupent une place importante dans la sphère publique et y prennent, à diverses occasions, la parole. Il s'agit en quelque sorte de ce que J.Y. Thériault (1995) nomme des « faiseurs d'acadianité » dans le sens où ils mènent un travail de réinterprétation identitaire. Par conséquent, tout en reflétant les représentations de la diversité qui circulent au sein de la société d'accueil, le discours des leaders locaux constitue également un des principaux facteurs de son évolution. Selon Andrew (2008), il est du rôle de ces leaders de proposer un

[167] Les communications livrées lors des nombreux colloques Metropolis auxquels j'ai participés en sont des témoignages vivants.

discours identitaire ou un « récit » qui soit délibérément et ouvertement favorable à l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté.

Les militants rencontrés sont tous des hommes à l'exception de deux intervenantes femmes, l'écart étant peut-être tout simplement dû au hasard de nos rencontres ou à la petite taille du corpus. On y retrouve toutefois une large gamme d'âges allant de moins de vingt ans à un peu plus de soixante ans. Ce tableau intergénérationnel est important à mettre en valeur puisque, le contexte sociolinguistique ayant évolué, il semble y avoir des changements importants dans le rapport à l'acadianité depuis les années 1960. De plus, la provenance géographique des militants interviewés est répartie selon les trois principales régions francophones de la province : cinq sont originaires du sud-est, deux du nord-ouest et six du nord-est (incluant la péninsule acadienne). Ce faisant, ils présentent des expériences diversifiées de l'acadianité (ex. rural/urbain; majoritaire/minoritaire).

5.1.3.2 Notes sur les immigrants

Les immigrants constituent également un ensemble des plus hétérogènes. Ils proviennent de l'Afrique subsaharienne (République démocratique du Congo, Mali, Burkina Faso, Guinée, Gabon), du Maghreb (Algérie, Maroc), de l'Europe (France, Belgique, Allemagne) et du Vietnam. Tout comme les militants, ils présentent une variété d'âges allant de la vingtaine à la soixantaine. Aucune appellation englobante n'est toutefois entièrement satisfaisante pour caractériser le groupe, que ce soit immigrants, migrants, immigrés ou encore francophones d'origine étrangère. Les participants ont de multiple parcours ce qui fait en sorte que certains ont grandi dans le milieu acadien ou ailleurs au Canada, que d'autres sont désormais citoyens ou encore en attente de résidence permanente; ces statuts différents n'étant d'ailleurs pas sans impliquer des représentations et des postures des plus diverses. Or, comme cela est fréquemment soulevé par les études qui traitent de l'immigration, le sentiment général est qu'on ne cesse jamais complètement d'être immigrant, non seulement dans le regard de l'autre (l'autre étant celui qui se trouve en position légitime, reconnu comme « de souche » soit dans le pays d'accueil, soit dans le pays d'origine), mais également dans le regard que l'on porte sur soi. Il en résulte à bien des égards une position d'entre-deux qui les place dans le ni…ni ainsi que dans le et…et : ni complètement d'ici, ni totalement d'ailleurs; et un peu d'ici et un peu d'ailleurs. Il est donc pertinent d'analyser les discours des immigrants

puisqu'ils risquent de faire ressortir les points de tensions inhérents à l'acadianité, c'est-à-dire les mécanismes d'inclusion et d'exclusion propres à la constitution de toute identité collective. Il m'importe en dernier lieu de souligner que je n'ai pas interrogé des enfants d'immigrants, qui sont plus communément désignés en termes de « deuxième génération ».

5.2 Contradictions, conflits, négociations et convergences dans le rapport à l'acadianité

Les sociétés ainsi que les communautés assurent leur continuité[168] en mettant en place des modes de reproduction de l'identité collective qui sont toutefois amenés à se redéfinir selon les périodes et plus précisément, selon le projet sociopolitique d'avenir envisagé. La diversification de la population acadienne à partir de l'immigration pourrait donc impliquer une remise en question de la façon de se dire et de se raconter comme groupe. Comme cela a déjà été illustré au chapitre 3, la construction des nations depuis le 18e siècle s'est articulée autour d'une lutte idéologique entre le modèle de la nation-contrat et celui de nation-culture. Dans cette partie, je souhaite dans un premier temps illustrer la tension entre discours ethniques et discours civiques dans le rapport à l'acadianité, les deux allant bien souvent de pair chez les acteurs sociaux interviewés (militants et immigrants confondus). Dans un deuxième temps, il m'importe de faire ressortir des discours un terrain d'entente identitaire qui donne à voir l'émergence d'un projet de société rassembleur pour l'Acadie.

Pour ce faire, je commence tout d'abord à la section 5.2.1 par rappeler les tensions qui traversent la société acadienne depuis son entrée dans la modernité et qui donnent à voir deux grandes interprétations de l'acadianité. À la section 5.2.2, je mets en évidence les discours des militants sur l'identité acadienne en tâchant d'expliciter leur rapport à la notion de diversité. Au point 5.3, j'explore les points de tensions entre militants et immigrants dans la définition de l'acadianité. Au point 5.4, j'analyse chez les immigrants leur sentiment d'appartenance et d'inclusion à la société acadienne. Finalement, au point 5.5, j'esquisse un terrain d'entente identitaire sur l'acadianité entre les deux groupes à l'étude à partir de la notion de lieu. La

[168] Bien entendu, cette continuité n'a rien de linéaire, elle est construite et rendue cohérente par des jeux de discours.

transposition de la valeur de l'« ici » à l'acadianité constitue la principale proposition interprétative de ce chapitre. Elle se trouve en filigrane jusqu'au point 5.5 où elle fait l'objet d'une démonstration plus explicite.

5.2.1 Le débat sur l'identité acadienne : quelques balises

Le débat sur l'identité acadienne est récurrent. Il a particulièrement été animé dans la décennie 1990 au sein du milieu artistique[169] et intellectuel. J'en reprends les grandes lignes à partir des analyses de Johnson et Ali-Khodja (1994), J.Y. Thériault (1995) et K. Gauvin (2004). Les auteurs relèvent une opposition dans le rapport à l'acadianité entre l'« Acadie de la diaspora » et l'« Acadie territoriale »[170]. La diaspora fait référence à une Acadie sans territoire ni frontières, une Acadie qui se porte dans le cœur et plus particulièrement dans les gènes (Gauvin, 2004 : 64). L'acadianité devient ainsi une « qualité » transmise par le sang qui est portée par l'individu, dans ses états d'âme et d'esprit, peu importe son lieu de résidence. Gauvin indique que cette interprétation est plus particulièrement le fait d'Acadiens qui ne vivent plus dans les provinces de l'Atlantique : les exilés (surtout artistes) tels qu'ils sont communément nommés (*Ibid.* : 62). Ils puisent ainsi leur légitimité acadienne dans leur généalogie et une histoire commune : est Acadien celui qui a des ancêtres parmi les familles qui ont été déportées au 18e siècle. Bien que les tenants de cette Acadie défendent une ouverture au monde, Thériault indique que « l'ouverture s'avère toutefois fermeture, quand le monde dont il est question est un monde clos, défini à partir d'une filiation, interdit à tous ceux qui ne sont pas de sa lignée » (Thériault, 1995 : 296). Selon Thériault, cette interprétation de l'acadianité s'inscrit dans un modèle ethnique, qui rappelle le romantisme du 19e siècle (le « génie », « trésor » du peuple). La seconde catégorie, l'Acadie territoriale, fait plutôt référence aux Acadiens habitant les provinces de l'Atlantique et qui s'investissent directement dans l'épanouissement des communautés acadiennes. Pour Thériault, il s'agit de « la voix de l'Acadie communautaire, celle inscrite dans un lieu précis, bref l'Acadie de l'historicité » qui ne peut « être dissociée d'un milieu de vie réel, d'une communauté concrète produisant et reproduisant son existence à travers le lien social produit par des réseaux familiaux, des lieux de travail, des associations, des institutions privées et publiques »

[169] Voir le compte rendu d'une table ronde d'artistes présenté dans la *Revue de l'Université de Moncton*, 1994, vol. 27, no 2, p. 207-227.
[170] Gauvin nomme plutôt cette catégorie « Acadie de l'Atlantique » (2004 : 65).

(Thériault, 1995 : 297). Ceux qui défendent cette conception territoriale y associent donc l'expérience moderne et politique de l'acadianité et refusent par le fait même une Acadie enfermée dans le passé et le folklore. Pour les artistes ayant fait le choix de créer dans les provinces Maritimes, il s'agit de poser le lieu, l'ici, comme authenticité identitaire à l'opposé d'un « ailleurs » investis par les exilés et les descendants de déportés souvent assimilés (Johnson et Ali-Khodja, 1994 : 233). Rejetant le critère généalogique qui exclut de fait les « nouveaux arrivés », certains intellectuels affirment que toute personne vivant en français et contribuant à la constitution d'une société acadienne dans les Maritimes participe à l'Acadie territoriale (voir les extraits choisis par Gauvin, 2004 : 67-68). Cette conception de l'Acadie tend donc vers un modèle civique de l'identité dans le sens où elle positionne le territoire comme principale forme d'appartenance.

Pour Thériault, l'opposition entre ces deux acadianités porte en elle les enjeux du projet de société d'avenir de l'Acadie :

> [C]e débat entre l'Acadie de la diaspora et l'Acadie territoriale nous apparaît révélateur du dilemme de l'identité face à l'épreuve de la modernité. Il dévoile, nous semble-t-il, un choix devant lequel les minorités culturelles sont placées. Soit réduire leur identité à une réalité ethnique, reléguant par le fait même l'identité aux dimensions privées de l'existence tout en acceptant, comme groupe, un faible niveau d'historicité; soit redéfinir politiquement leur identité en réorganisant celle-ci autour de caractéristiques issues d'une vie publique partagée en commun (Thériault, 1995 : 298).

Cette tension entre l'interprétation ethnique et civique de l'identité acadienne pose par ailleurs de profondes interrogations en ce qui a trait à l'enjeu de la diversité. En effet, l'ethnicisation des communautés acadiennes fait de l'acadianité une identité figée et exclusive, donc fermée à l'intégration d'éléments nouveaux. Au contraire, la politisation de l'acadianité est liée au désir de « faire société » et donc de s'engager dans un lien social de type contractuel, à travers par exemple la langue française, qui permet l'adhésion des « non ethniques ». Comme nous serons à même de le constater dans les sections qui suivent, les discours recueillis auprès des militants et des immigrants dépassent cette dichotomie ethnique-civique de manière à s'inscrire dans une voie d'interprétation mitoyenne de l'acadianité.

5.2.2 Le spectre de l'ethnicité ou l'ambivalence identitaire : tradition, modernité et mondialité en Acadie

L'immigration, bien qu'elle constitue l'enjeu principal de ma recherche, en est à ses premiers balbutiements en Acadie et pour cause, n'arrive pas en tête d'affiche des préoccupations identitaires des militants. En effet, une discussion sur l'identité acadienne engendre rarement une discussion spontanée sur l'immigration. Il s'agit d'un premier constat important au sujet des entretiens de ce corpus. Ce thème devait donc souvent être introduit par les chercheurs eux-mêmes. En outre, lorsque la question était soulevée, tous les participants militants étaient en mesure de proposer une réflexion à ce sujet. Par ailleurs, il m'importe de souligner que tous les militants se déclarent favorables à l'immigration. Ils y associent de nombreux avantages entre autres démographiques et culturels. En revanche, et comme le fait remarquer Gallant dans une étude sur les jeunes Acadiens (2007b), une attitude d'ouverture face à celui qui vient d'ailleurs ne rime pas nécessairement avec inclusion identitaire. Dans son étude, Gallant montre en effet que les jeunes Acadiens n'accordent généralement pas à un immigrant la possibilité de devenir Acadien, donc d'être considéré comme membre légitime du groupe. Contrairement aux jeunes, et sûrement en raison de leur rôle à l'avant-garde des changements sociaux, les militants construisent un discours identitaire qui se veut délibérément inclusif envers l'autre de manière à créer un « nous-autres ». Cette inclusion est toutefois faite d'une ambivalence qui s'inscrit justement dans une tension entre l'ethnique et le civique. En effet, comme nous le verrons, leur souci d'inclusion les amène à défendre des positions qui apparaissent parfois contradictoires.

5.2.2.1 « L'Acadie, c'est dans le cœur » : quand l'ethnicité rencontre la postmodernité

Des études récentes (Gallant, 2008, 2007a; Trépanier, 1994) montrent que, bien que l'approche généalogique de l'acadianité qui consiste à décrire un Acadien comme un descendant d'anciens Acadiens (non nécessairement déportés[171]) soit encore largement répandue au sein de la population des Maritimes, il se dégage également une autre conception

[171] En effet, depuis quelques décennies, l'acadianité a eu tendance à s'élargir dans les représentations populaires à l'ensemble des familles/patronymes d'origine française (et même irlandaise) qui peuvent se réclamer d'un certain ancrage historique dans les provinces maritimes. Plusieurs familles irlandaises immigrées au 19e siècle se sont assimilées à la population acadienne majoritaire le long du littoral acadien en raison de leur catholicité. On compte désormais les noms de « McGraw », « McLaughlin », « Coughlin » parmi la population acadienne.

de l'Acadie que Cécyle Trépanier a nommé l'Acadie « sentie et vécue » et qui se caractérise par une appartenance culturelle subjective (dans Gallant, 2007a : 328). Le qualificatif « subjectif » s'impose ici puisqu'il fait référence à un choix qui est perçu comme étant personnel; il s'agit du vouloir intime de l'individu de faire partie du groupe par son « senti et son vécu ». En effet, cette Acadie est liée non pas à l'histoire et aux origines mais « à la manière d'être et de vivre et [aux] sentiments ressentis envers l'identité et le « pays » » (*Ibid.* : 328). L'acadianité est alors jumelée à une conception floue et incertaine de la territorialité. Selon Nicole Gallant, l'Acadie se résumerait à bien des égards à « partout où il y a des Acadiens » dans les représentations de plusieurs Acadiens. Elle en conclut que :

> (L)'espace acadien se *déplace* avec l'individu ou avec sa famille, parfois jusque dans des endroits très éloignés. Les répondants parlent d'expériences personnelles, de celles de confrères ou de membres de leur famille élargie ou bien se réfèrent à des cas hypothétiques pour indiquer combien cet espace acadien peut être recréé n'importe où sur la planète, bien au-delà des Maritimes ou des lieux traditionnellement associés à la diaspora que sont la France et la Louisiane (Gallant, 2007 : 337).

L'ouvrage de Marcel Martel (1997) généralise même cette approche à l'ensemble de la francophonie canadienne : on habite un espace de cœur et de tête plus qu'un territoire (voir Moïse, 2003 : 71). Par ailleurs, cette représentation déterritorialisée de l'Acadie fait écho aux mobilités internationales croissantes en milieu acadien sous forme de voyages, stages, mutations professionnelles, et aux réseaux transrégionaux/nationaux virtuels (facebook, blogs, sites Internet de *Cap Acadie* et d'*Acadie urbaine*) qui sont en mesure de répondre au désir d'appartenance communautaire de cette population « délocalisée ». L'acadianité n'est donc pas contrainte par un territoire, elle peut se vivre et se reproduire partout, ce qui est significatif d'ouverture pour plusieurs. Les quatre militants interviewés ayant moins de trente ans sont particulièrement empreints de cet esprit : leur Acadie imaginée est loin de s'actualiser dans le repli communautaire, au contraire, elle sait se projeter dans l'ailleurs, dans l'autre, dans le plus grand que soi comme le rend bien Simon : « c'est une Acadie ouverte avec sans frontière ok / puis je pense que on va se voir beaucoup plus international aussi ». Il s'agit pour ces jeunes militants d'une Acadie qui ne se limite pas à sa petitesse, ressentie parfois du fait de son caractère minoritaire.

Les paroles des militants recueillies dans le cadre de cette thèse coïncident à bien des égards avec cette interprétation « sentie et vécue » de l'identité acadienne. En effet, les militants

privilégient une conception individualisée et volontaire de l'acadianité qui se résume chez certains par l'expression courante : « l'Acadie, c'est dans le cœur »[172]. Il y a là à la fois le rejet d'un déterminisme de naissance qui imposerait l'identité acadienne à l'individu et la prédominance d'un choix identitaire socio-affectif qui se présente à tous : on doit sentir l'identité acadienne, la désirer et s'y engager, d'où l'idée que ça vient du cœur. Il s'agit d'un discours qui semble principalement motivé chez les militants par le désir de faire preuve d'ouverture et d'inclusion envers les diverses situations identitaires qui se rattachent à l'acadianité. Jeune militant, Marc affirme justement vouloir dépasser la « rigidité » de l'approche généalogique de l'identité acadienne : « pour moi l'Acadie c'est les francophones d'ici et c'est les francophones d'ailleurs qui se *sentent* Acadiens / nous *devons* avoir une Acadie *inclusive* ». Ainsi, selon cet intervenant, peu importe son origine géographique et ethnique, on fait partie de l'Acadie si on se *sent* Acadien. Marc fait ainsi explicitement référence au phénomène migratoire : l'ailleurs pouvant à la fois se caractériser par les autres francophonies canadiennes et par la francophonie internationale. En revanche, son choix de la catégorie « francophone » fait de la langue française une pré-condition au sentiment d'appartenance à l'Acadie. Par ailleurs, son appel impératif (« devons ») à une « Acadie inclusive » laisse entendre un positionnement mûri et réfléchi qui relève d'une conscience politique des enjeux d'avenir de l'Acadie : la société acadienne doit s'adapter au monde qui se transforme du fait justement de la mondialisation. Cette flexibilité et cette souplesse désormais réclamées de l'identité acadienne peuvent également engendrer des changements importants de représentations, qui avoisinent parfois une perte de repères identitaires comme on peut le constater chez cette représentante du district scolaire 1 :

> Anita : ben ça évolué dans ma tête en tout cas l'identité acadienne parce que l'identité acadienne au départ je t'aurais dit ben c'est quelqu'un ben finalement qui est de descendance acadienne donc dans son histoire euh / euh bon ses ancêtres ont vécu la période de la Déportation etc. etc. / l'identité acadienne / je ne peux même pas dire que c'est un francophone / c'est ça c'est ce que j'aurais dis aussi quelques années passées mais j'ai entendu des témoignages de descendants acadiens aux États-Unis qui parlaient anglais uniquement mais ils avaient une fierté de leurs racines acadiennes ça ça m'a désarmée aussi ça fait que je peux même pas te dire que c'est un francophone parce que je les vois autant Acadiens ces gens-là mais encore une fois 5 10 ans passés j'aurais pas du tout fait allusion à ça c'était très clair si tu es Acadien tu parles français euh / ben ces des gens qui s'identifient / à la culture acadienne finalement

[172] Cette expression est littéralement employée par un des militants (Jonathan) mais il m'a été donné de l'entendre et de le lire à de nombreuses autres reprises.

Si au départ, Anita s'appuyait sur des critères généalogique et linguistique pour définir l'identité acadienne, elle les rejette à présent en raison de leur caractère jugé exclusif. Comme chez Marc, dans l'extrait précédent, elle aboutit alors au principe d'identification personnelle : « c'est des gens qui s'identifient / à la culture acadienne finalement ». En effet, ne voulant pas se risquer à établir des critères d'appartenance, elle renvoie le processus d'identification à l'individu lui-même. En revanche, contrairement à Marc, l'ouverture d'Anita est ethnicisante puisqu'elle est dirigée vers les descendants acadiens qui partagent le « sang » mais plus la langue ni le territoire. Le critère linguistique est donc d'emblée considéré comme une question de légitimité délicate : doit-on obligatoirement avoir une connaissance du français pour être Acadien ? Bien que tous les intervenants s'entendent sur l'importance du français, ils considèrent tous, dans un esprit de libre adhésion, l'inclusion identitaire de descendants non francophones d'Acadiens à un moment ou un autre de l'entretien. Le prochain extrait résume parfaitement cette position :

> Jonathan : on peut être Acadien et ne pas être francophone / tu sais tu penses aux Acadiens qui ont été assimilés c'est encore des Acadiens s'ils partagent cette fierté là et oui c'est l'élément le plus déterminant au niveau d'acadianité selon moi mais s'ils se considèrent pourquoi aller leur ôter ça **c'est pas à moi d'aller dire « non t'es pas Acadien »**

La dernière phrase de l'extrait me semble particulièrement révélatrice de l'esprit inclusif dont veulent être empreints les militants : de quel droit peut-on refuser une identité à quelqu'un ? En revanche, cette prise de parole peut également s'inscrire dans une peur de paraître intolérant, replié sur soi, particulariste et qui peut être mise en perspective avec le discours de la diversité. En effet, nous avons vu au chapitre 4 comment les francophones minoritaires ont été étiquetés de communautés exclusives et homogènes et comment les organismes francophones ont tâché de mettre fin à cette réputation. Les militants se montrent particulièrement sensibles face à cet enjeu de représentation. Or, ils ne semblent pas toujours conscients que cette attitude revient à accorder un poids plus important aux origines consolidant ainsi une approche traditionnelle et généalogique de l'acadianité qu'ils critiquent pourtant. En effet, la possibilité de se dire Acadien sans parler français ne s'offre dans les discours qu'aux descendants d'Acadiens assimilés à l'anglais.

Les militants produisent donc à bien des égards un discours rationnel, celui du libre choix identitaire qui peut à toutes fins pratiques contribuer à l'inclusion des immigrants bien qu'il

ne soit pas toujours orienté dans ce sens là. Jeune historien, Joel Belliveau (2005) appuyait la position des militants dans un article écrit à l'issue d'un symposium public sur l'identité acadienne[173] : au sein d'une société libre et démocratique, on ne peut forcer personne à adopter une certaine identité et encore moins à parler français dans toutes ses interactions quotidiennes pour légitimer cette identité. Les militants interviewés semblent surtout préoccupés par la volonté de n'exclure personne, ce qui découle fort probablement de leur engagement au sein de la communauté acadienne dont ils sont conscients des enjeux démographiques et identitaires. En effet, plusieurs sont d'avis que plus d'« adhérents » l'Acadie comptera, mieux elle se portera. Ce culte du choix individuel me semble faire écho à une certaine postmodernité qui évacue le collectif des processus identitaires et qui place l'individu dans un bricolage, voir un certain marketing de son identité selon ses envies et ses intérêts. L'acadianité chez les militants tend donc souvent à être présentée comme relevant d'une démarche personnelle plutôt que de critères spécifiques.

Or, si l'acadianité relève d'un choix personnel pour les militants, cela ne doit pas occulter de l'analyse le fait que ce choix n'est pas nécessairement offert à tous, c'est-à-dire qu'il est contraint par des enjeux de légitimité : qui a donc le choix ou non de se sentir Acadien ? En effet, en attribuant l'acadianité à un vouloir individuel, les militants font fi du regard de l'autre qui modèle nécessairement la construction identitaire et qui peut refuser de reconnaître comme légitime le sentiment d'appartenance de l'individu en question. L'importance du regard de l'autre est toutefois problématisée par les immigrants interviewés. J'y reviendrai aux sections 5.4.2 et 5.4.3.

De par ce corpus de « paroles de militants » appuyées par mes notes de terrain[174] et par les recherches citées plus haut, la possibilité de se sentir Acadien semble surtout se présenter aux descendants assimilés d'Acadiens, aux francophones de « peau blanche » qui ont grandi dans une région acadienne et aux anglophones francophiles. L'hésitation ou le refus se fait plus souvent sentir lorsque la personne n'est pas née dans la région et/ou qu'elle présente des caractéristiques physiques différentes de celles du groupe d'origine, c'est-à-dire une altérité « visible ». Le discours de l'acadianité librement sentie atteint alors les limites de sa crédibilité. Il s'agit d'un point de tension important dans la construction d'une identité

[173] Il s'agit du SSNAP (symposium des sons nouveaux dans une Acadie plurielle) tenu en août 2005.
[174] En plus d'avoir grandi dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, j'ai enseigné le cours de Sociologie de l'Acadie durant trois ans à la faveur duquel j'ai pu discuter de l'identité acadienne avec des étudiants d'un peu partout au Nouveau-Brunswick ainsi qu'avec quelques uns venant du reste des Maritimes et du Québec.

inclusive en ce qui a trait à l'immigration. En effet, une part importante de l'immigration francophone en Acadie est constituée de minorités visibles. Au final, il semble se dégager deux grandes tendances de cette acadianité « postmodernisée » qui met l'accent sur le sentiment d'être acadien : 1) un mouvement vers une ouverture inclusive au monde francophone international, l'identité acadienne est alors un choix qui s'offre aux immigrants de langue française habitant dans les provinces Maritimes (extrait de Marc); 2) un mouvement vers une expansion mondiale exclusive, l'acadianité est alors ouverte à la diaspora issue de la déportation[175] et donc aux descendants acadiens assimilés (extraits Anita et Jonathan).

Ainsi cette acadianité sentie et vécue est portée en même temps par une interprétation civique et une interprétation ethnique de l'identité. L'ethnique et le civique ne s'affrontent pas dans deux camps séparés, contrairement aux termes du débat sur l'identité acadienne tenus dans les années 1990 (*cf.* 5.2.1). En effet, bien que les extraits cités soient issus de trois intervenants différents, ces deux dimensions sont exprimées dans le discours identitaire de mêmes militants, ce qui semble à première vue contradictoire. La cohérence est à chercher dans le désir des militants de se montrer inclusifs de tous ceux qui se sentent Acadiens. Au centre de cette tension se situe, on l'aura deviné, la place accordée au territoire et à la langue.

5.2.2.2 « L'Acadie, c'est un projet de société »

S'il y a clairement une approche subjective de l'acadianité qui récuse les critères d'appartenance trop figés (historiques, généalogiques), ce désir d'ouverture qui se manifeste chez la majorité des militants se jumèle plus souvent qu'autrement au projet de faire société en français, donc au territoire et à la langue. Rejetant une vision purement folklorique de l'Acadie, les militants affirment vouloir construire une Acadie vivante, actuelle et dynamique. Pour cause, les préoccupations identitaires des militants s'inscrivent avant tout dans un terrain concret, une « réalité physique » pour reprendre les termes d'un répondant, soit les provinces Maritimes et plus précisément le Nouveau-Brunswick qui détient la plus forte concentration démographique de francophones. En effet, si tous sont appelés à faire référence à l'Acadie de la diaspora à un moment ou un autre de l'entretien (comme il en a été question plus haut à travers la notion d'« assimilés »), la territorialité de l'acadianité prend nettement le dessus dans leurs représentations. Parallèlement, il est intéressant de constater l'émergence de la

[175] Voir Caron (2007) pour une réflexion sur l'Acadie généalogique et sur les Congrès mondiaux acadiens.

notion de participation communautaire et civique dans la définition de l'acadianité : être Acadien consisterait alors à adhérer à un projet de société et à contribuer à la communauté qui le sous-tend. Cela rejoint le souci de construire une acadianité volontariste et inclusive telle qu'explicitée plus haut bien que cette fois elle ne soit pas liée au sentiment mais à un type de contrat social. Le prochain extrait en fait très bien l'illustration :

> Pierre : et donc l'identité acadienne pour moi c'est pas le fait de / c'est pas limitatif c'est beaucoup plus large que ça / c'est être capable de dire « écoute je suis dans une communauté je participe à cette communauté je crois à ce qu'elle fait je veux y vivre je veux que mes enfants y vivent » ces choses là / avec le plus de services possibles dans ma langue pour pouvoir en bénéficier davantage

On retrouve dans cet extrait l'idée d'une acadianité ouverte (« c'est pas limitatif ») qui semble vouloir contrecarrer un discours non-dit mais constamment présent dans l'imaginaire, celui qui lie l'acadianité au sang. Les militants cherchent constamment une échappatoire à ce discours sur la filiation. Au lieu de favoriser des traits particularistes, ils insistent sur des critères d'adhésion qui peuvent s'acquérir : la langue et le lieu de résidence. L'identité acadienne, définie par un projet de société, énonce sans équivoque la nécessité de parler français comme critère d'appartenance, la langue constituant le socle commun de la communauté. Il s'ensuit pour certains militants que toute personne habitant au Nouveau-Brunswick (ou aux Maritimes) et parlant français est englobée dans la catégorie « Acadien ». Manon affirme dans ce sens qu'il n'est pas compliqué pour elle de définir un Acadien :

> Manon : c'est quelqu'un qui a une adresse permanente depuis au moins 24 heures et qui parle le français et qui demeure ici
>
> C[176] : c'est pas si pire [rires]
>
> M : c'est pas compliqué là le plus vite cette personne là peut se sentir partie prenante de la communauté le mieux c'est pour tout le monde pour la personne bien sûr mais pour nous également / donc 24 heures avec une adresse en Acadie là et parler en français bien sûr ça suffit

En revanche, Manon précise en second tour de parole que le lieu de résidence (l'« ici ») est culturel puisqu'il coïncide avec la communauté acadienne; il ne recouvre donc pas

[176] Tour de parole de Christophe Traisnel avec qui les entretiens « militants » ont été menés.

complètement les provinces Maritimes. Il s'agit donc plus précisément pour les militants de faire de l'appartenance à l'Acadie un engagement envers une « cause commune » (Marc) : c'est-à-dire une lutte pour vivre pleinement en français en milieu minoritaire. Ce projet de société, ancré dans un lieu précis, s'élargit donc à la francophonie internationale mais également aux ayants droits[177], aux francophiles et aux jeunes issus de l'immersion française, c'est-à-dire à tout individu voulant contribuer à la vitalité du français au Nouveau-Brunswick. Le projet se veut donc inclusif de tous les « parlants français », ce qui englobe par le fait même les immigrants francophones. On ne peut faire autrement que d'y reconnaître le discours de l'avenir décrit au chapitre précédent qui mise sur la construction d'une francophonie diversifiée forte en nombre. De manière cohérente avec ce discours, l'immigration est largement conçue chez les militants comme un atout pour la communauté acadienne et plus précisément à titre de levier démographique comme chez Manon ou encore comme voie de reconnaissance à l'international tel que le présente Charles.

> Manon : donc on a des défis démographiques pour moi il y a essentiellement deux grands canaux pour renforcer notre démographie la natalité bien sûr sans subventionner la naissance il ne faut pas non plus tomber dans l'autre panneau et **l'immigration aussi / donc il faut être capable il faut des stratégies plus ciblées au niveau de l'immigration**

> Charles : après ça il y a la notoriété c'est-à-dire qu'on fasse parler de nous c'est une bonne chose de toute façon / alors les gens qui viennent de l'étranger qui arrivent ici et qui peut-être un jour vont repartir vont quand même ramener avec eux une expérience et pourront faire parler de l'Acadie par le biais de cette expérience là alors tout ça c'est du positif

En outre, dans l'actualisation de ce projet de « faire société » en français, Acadie et francophonie se confondent souvent pour se complaire dans ce que l'un des participants a nommé la « dérive francophone » (Bernard), c'est-à-dire la tendance à faire de la francophonie ou de la communauté francophone l'espace d'intégration. En effet, devant cette diversité grandissante, certains leaders proposent de parler d'identité francophone en plus, voire au lieu d'identité acadienne. C'est le cas d'Anita qui considère que trop de francophones habitant au Nouveau-Brunswick ne se sentent pas interpellés par l'acadianité puisque celle-ci est liée à une définition généalogique dans les représentations populaires. Sa volonté d'inclusion la pousse alors à faire de l'engagement envers la préservation du français le point

[177] Le terme se réfère à des enfants issus de parents exogames qui en raison du fait que l'un de leurs parents est francophone a automatiquement le droit d'aller à l'école française même s'il ne parle pas français.

de ralliement de la communauté d'où le choix de « francophone » comme appellation identitaire englobante. Les militants ne s'entendent pas tous sur cette position. Pour certains, cela revient à occulter le fondement historico-national de l'Acadie qui constitue la légitimité même de la francophonie néo-brunswickoise. Pour Denis, la communauté ne peut se résumer à une langue et à un territoire, il en faut davantage pour insuffler un ancrage identitaire solide.

> Denis : on ne peut pas lutter contre des phénomènes macro[178] comme ça mais il y a quand même une communauté nationale qui a des paramètres là drapeau hymne *it's there* là / donc si on vient ajouter la pluralité d'accord mais pas un éclatement complet / il me semble qu'on perdrait quelque chose si l'acadianité ça devenait juste code de communication français vivant sur le territoire du Nouveau-Brunswick

Ainsi, selon Denis, l'inclusion de la pluralité passe nécessairement par la reconnaissance d'un fondement historique. Par conséquent, si l'Acadie du Nouveau-Brunswick se construit de plus en plus à l'image d'une communauté citoyenne (on en fait partie parce qu'on y participe et qu'on parle français), il n'en résulte pas pour autant une ouverture tous azimuts, un « free for all » puisque l'identité acadienne s'inscrit indéniablement dans une historicité. Cette historicité peut à la fois être jugée problématique (Anita) et incontournable (Denis). Si tous les militants s'entendent sur un projet inclusif, le réaménagement des frontières de l'acadianité ne fait pas complètement consensus dans la façon de nommer le cadre de référence : Acadie ou francophonie. Comme il en sera question plus loin, cette tension est également palpable chez les immigrants interviewés.

5.2.2.3 Une certaine ambivalence

En somme, il ressort des entretiens que tous les participants contestent une vision étroite de l'acadianité et plaident pour une plus grande ouverture face à des réalités très variées qui incarnent pour eux la diversité : la mondialisation, la francophonie au sens large, la diaspora, l'immigration, etc. Il est intéressant de noter également qu'aucun des militants ne se représente l'Acadie de manière homogène puisqu'ils insistent tous sur les divergences régionales et provinciales qui en font une réalité morcelée. La première diversité exprimée est par conséquent celle qui est inhérente au « nous acadien » comme en font foi les expressions

[178] Il fait référence à l'immigration et aux migrations interprovinciales.

suivantes : « guerre des Acadies », « l'Acadie, c'est plusieurs tribus », « on a plusieurs capitales en Acadie » et « l'Acadie plurielle ». Les militants expriment par ailleurs tous un fort souci d'inclusion face aux « autres » francophones : l'immigrant faisant partie de ces multiples autres.

> Jonathan : je sens que l'Acadie a besoin de se doter de capacités d'accueil de ces personnes là **des francophiles des immigrants des étudiants en immersion** aussi / tu sais c'est des jeunes ou des adultes c'est des personnes qui sont en train d'apprendre la langue ou qui essayent de s'intégrer au tissu acadien et moi il n'y a rien qui me *piss off*[179] plus qu'une tête blanche[180] acadienne qui est comme « je suis un LeBlanc et je suis un vrai Acadien parce que je suis catholique et que je mange de la poutine » / l'Acadie c'est plus *about* ça

Jonathan récuse ainsi une Acadie traditionnelle qui se voudrait authentique puisque ancrée dans ses origines et la catholicité. Son Acadie est moderne, multiple et surtout accueillante à l'égard de l'autre. Il se dessine alors les contours d'un « nous-autres » qui ne serait ni totalement acadien ni seulement francophone et auquel contribue l'immigrant francophone. En fait, l'immigrant francophone n'est pas un « autre comme les autres » puisque sans être à l'extérieur, il n'est pas non plus totalement à l'intérieur de la communauté. Dans une certaine mesure, l'immigrant francophone fait partie du « nous » acadien puisqu'il partage le français, mais il peut être considéré un « autre » du fait de venir d'ailleurs. Ce « nous-autres » est certes largement indécis et fragile mais il dénote une réelle volonté de redéfinition identitaire qui sera sûrement amenée à se préciser au cours des prochaines décennies. En revanche, si les militants rencontrés caractérisent l'identité acadienne de manière changeante, adaptable et plurielle, leurs discours sont tous marqués par des références essentialisantes qui se manifestent de diverses façons, que ce soit par l'entremise de la notion de « peuple » acadien et des valeurs morales attribuées à celui-ci, de l'emploi de l'expression « de souche » ou encore par des références généalogiques (presque tous les interviewés font leur histoire familiale et discutent de leurs origines dans une perspective générationnelle). L'extrait suivant illustre parfaitement l'ambivalence entre ouverture et fermeture identitaires caractéristique, à différents degrés, des discours des militants.

> Euclide : moi je dis est Acadien celui qui se définit comme tel / « te sens-tu Acadien es-tu Acadien oui pas de problème »

---

[179] Me fâche, me révolte.
[180] Il fait référence ici à une personne aux cheveux blancs pour caractériser la plus vieille génération.

Et un peu plus tard en discutant de l'immigration :

> Moi je veux dire si j'avais de l'énergie à investir je ferais revenir les gens qui veulent revenir qui sont déjà de souche d'ici qui sont habitués à vivre ici qui sont adaptés à vivre ici

Si au départ, Euclide rattache l'acadianité à une démarche de définition personnelle qui semble de prime abord ouverte à tous, il exprime par la suite une préférence pour les Acadiens « de souche ». Il y aurait ainsi des membres du groupe jugés plus authentiques, donc plus aptes à son avis à assurer la continuité de la communauté : ceux qui partagent le « même » sang. L'ouverture à l'immigration devient alors de seconde importance. Au final, il semble se dresser deux différents types de légitimité acadienne, l'une garantie par les origines (le sang) et l'autre par une posture personnelle face à la communauté acadienne (l'acadianité par la relation et l'adoption) qui recoupe à la fois l'Acadie sentie et vécue (5.2.2.1) et l'Acadie en tant que projet de société (5.2.2.2). Lorsque le sang fait défaut, on peut devenir Acadien par le sentiment et l'engagement. Cette distinction est très bien rendue par Simon :

> Simon : évidemment la question de sang ça va toujours rester si tu as du sang acadien mais de vouloir dire toi tu es Acadien wo là on commence à être Québécois *about it* là […] * [nom d'un ami d'origine africaine] c'est un Acadien je veux dire il n'a pas le sang c'est pas un Acadien comme ça mais / si tu veux être Acadien dis-toi Acadien ça fait quinze ans que tu es par ici puis que tu chumes[181] avec des Acadiens que tu donnes pour la communauté puis tout ça dis- toi appelle-toi Acadien […] tu es un adopté tu es d'ici tu es d'ici

En somme, malgré un attachement à une certaine authenticité identitaire (sang), il serait également possible de devenir Acadien (« si tu veux être Acadien dis-toi Acadien »). L'inclusion identitaire des immigrants francophones fait donc partie des discours des militants. Par ailleurs, j'ai pu constater chez les militants une résistance générale face à l'idée de désigner précisément en quoi consiste être Acadien. C'est pourquoi les militants tendent plutôt à parler de sentiment, de fierté, de participation, d'engagement. Il semble que la question de l'être soit déplacée ou n'ait plus autant de pertinence : on pense en termes de « vouloir » et de « devenir ». Le sujet se situe au centre de la préoccupation identitaire. L'identité ne s'impose plus à lui par le sang et le passé, mais par une forme de choix et de libre détermination de ses appartenances. L'immigrant francophone, au même titre que le francophile et le jeune issu de l'immersion, est présenté devant cette possible acadianité qu'il peut embrasser ou décliner.

[181] Que tu socialises avec les Acadiens, que tu as des amis par les Acadiens

Puisque l'authenticité identitaire acadienne semble encore fortement liée à la filiation, et ce malgré les efforts des leaders communautaires, tentons maintenant d'approfondir cette ambivalence en confrontant les discours des militants et des immigrants à travers l'interprétation de l'histoire acadienne.

5.3 La problématique du passé : vers une réinterprétation de l'histoire

L'histoire constitue une dimension centrale de l'identité collective et son interprétation fait l'objet de débats importants particulièrement durant des périodes de « crise identitaire ». Immanuel Wallerstein affirmait justement : « Le sens du passé est avant tout un phénomène moral, et donc politique; et c'est toujours un phénomène du présent. Là est bien sûr, la raison de son instabilité. Comme le monde réel change constamment, ce qui est pertinent pour la politique actuelle change aussi, inévitablement et constamment » (Wallerstein, 1998 : 106). Le passé a une charge très forte pour l'identité acadienne, par conséquent il constitue un bon point de départ pour l'exploration des points de tension identitaires entre militants et immigrants. Comment se caractérise le rapport au passé, aux origines ? Observe-t-on une diminution de la place qui y accordée dans les discours identitaires acadiens ? Y a-t-il un décalage entre le traitement qu'en font les militants et les immigrants ? Commençons tout d'abord par rappeler les contours du mythe national acadien.

5.3.1 L'ethnotexte[182] acadien

Toute identité collective possède une part de narrativité, c'est-à-dire une façon de se raconter commune et assez homogène qui permet de légitimer l'existence du groupe. Pour l'Acadie, il s'agit sans conteste du récit du Grand dérangement, bien qu'il existe d'autres balises narratives. Richard Watts attire notre attention sur ces récits en tant que mythes fondateurs :

> Myths are essentially narrative, i.e. they tell part of the « story » of a sociocultural group. They are shared stories; they are not the property of any one individual, and the telling of the stories

[182] Selon Blanchet, il s'agit du « discours qu'une communauté – donc l'ensemble ou partie de ses membres – tient sur elle-même » (2000 : 115).

> helps to reconstruct and validate the cultural group. This endows them with explanatory force such that they can be used to justify present patterns of behaviour simply by invoking their past validity. They can also be changed, altered, lost, abandoned, inverted, etc., i.e. they are continually reproduced and reconstructed socially (Watts, 1999: 73-74).

L'acadianité, on l'a vu, se caractérise par l'histoire d'un peuple martyr qui a vécu l'événement tragique de la Déportation et qui malgré cette dispersion a réussi à maintenir ses valeurs et ses pratiques culturelles et linguistiques. Or, bien entendu, plus de 250 ans plus tard, l'expérience de ce « traumatisme » ne peut être rendue de la même manière bien qu'il soit question d'en assurer la continuité. Par exemple, il semble désormais y avoir moins de proximité entre les représentations de l'« Anglais » de l'époque et puis celles de l'« anglophone » d'aujourd'hui, diminuant ainsi les antagonismes entre les deux groupes linguistiques. Être Acadien ne signifie plus autant, voire plus du tout, être « contre » les anglophones. Par ailleurs, le groupe acadien au Nouveau-Brunswick s'est à bien des égards élargi à tout francophone portant un nom à consonance française. En revanche, ce récit tragique est constamment repris dans des contextes discursifs très variés à la fois de la part des gens de l'extérieur et des gens vivant en Acadie qui reproduit l'idée simpliste que les Acadiens d'aujourd'hui sont les descendants de ceux qui ont subi la Déportation et ce, même si dans les faits, la très grande majorité des gens qui s'identifient comme Acadiens au Nouveau-Brunswick ne sont pas issus des familles déportées au 18e siècle. Cette prédominance de l'événement de la Déportation est sans contredit ce qui donne de la « valeur » à l'acadianité, en d'autres mots ce qui la rend unique et authentique. En effet, tout groupe a besoin d'un événement fondateur pour légitimer son caractère distinct. La Déportation remplit ce rôle en même temps qu'elle se porte garante de la continuité et de l'homogénéité du groupe. Or, comment cet ethnotexte se positionne-t-il face à la diversification de la population en Acadie ? Comment est-il perçu et utilisé ? Dans quels contextes ?

5.3.2 L'interprétation de la Déportation

La Déportation demeure sans contredit la première, voire la seule particularité historique acadienne évoquée dans les entretiens autant chez les militants que chez les immigrants. Il est pertinent de mentionner que tous les immigrants interviewés connaissent les grandes lignes de ce récit. Ce dernier exerce d'ailleurs souvent une certaine fascination sur les immigrants et

plusieurs se déclarent touchés par une telle histoire collective. Il est possible de dégager deux principales postures face à la Déportation : l'une en discute comme critère identitaire et l'autre y fonde une proximité intergroupe entre Acadiens et immigrants ou d'autres groupes ayant vécu des épreuves semblables. Dans le premier cas, il y a une forte divergence entre les discours des militants et ceux des immigrants en ce qui a trait à la place de la Déportation dans l'identité acadienne. En effet, pour les militants, la Déportation, bien qu'elle soit caractéristique de l'acadianité, ne doit pas être envisagée comme un facteur d'exclusion identitaire, ce qui fermerait la porte aux francophones venus d'ailleurs mais vivant en Acadie :

> Charles : ne peut-on pas être Acadien ou Acadienne d'adoption et venir de la France venir du Québec venir de l'Afrique / dans ma philosophie personnelle absolument […] alors inversement pour être Acadien ou Acadienne il ne faut pas avoir subi la Déportation chez ses ancêtres

De plus, pour plusieurs militants, une conception de l'acadianité figée sur la Déportation constitue un frein au développement et à la modernisation de la communauté. Il y a une certaine lassitude palpable chez les militants, surtout les plus jeunes, face à la manie consistant à constamment revenir sur cet événement tragique qui perpétue une vision passéiste et victimaire de l'Acadie.

> Jonathan : le monde tourné par la Déportation je suis comme « écoute ça a arrivé 250 ans passés oui ça a été un événement marquant de notre histoire mais on l'a surmonté et c'est pas en étant constamment le dos tourné et en pensant « on nous a fait du tort bouhou notre histoire est tellement triste » / c'est pas le seul événement marquant dans notre histoire

Pour Jonathan, le problème réside dans la prédominance de l'événement de la Déportation qui ne laisse pas la place à d'autres pans de l'histoire acadienne. Toutefois, si on cherche chez les militants à dépasser la Déportation et à définir l'Acadie autrement, il semble que le message ne soit pas reçu de la même manière de la part des immigrants interviewés. En effet, comme on peut le constater dans les trois prochains extraits, être Acadien est principalement interprété par les immigrants comme le partage d'une histoire particulière. Qui plus est, plusieurs ont recours à cette prédominance de l'histoire pour expliquer et justifier leur non acadianité :

> Nina : […] pour moi être Acadien c'est beaucoup historique euh / parce que c'est une belle histoire mais ce n'est pas la mienne

> Henri : c'est ça je me dis pas Acadien certainement en partie pour ça parce que je ne m'identifie pas à/ à ça j'ai pas d'ancêtre qui a été déporté j'ai pas// **comme les Anglais moi ils ne m'ont rien fait [rires] pis euh/** ouais c'est que ça revient tellement souvent dans le débat que// il faut il faut avoir été déporté pour être Acadien peut-être je sais pas//

> Julia : j'ai pas les **mêmes émotions** que / que les Acadiens ni **les mêmes ressentiments envers les anglophones** / <I> um / c'est / c'est pas mon histoire pis euh / je je / je peux pas prétendre d'avoir les / les **mêmes sentiments**

L'expression « ce n'est pas mon histoire » marque le lien entre l'Histoire et la construction de soi dans un récit de vie. La façon de se raconter est collective et résulte de l'appropriation d'un passé. L'histoire de la déportation est donc perçue comme un blocage à l'acadianité pour ceux qui viennent d'ailleurs : les « Acadiens » sont clairement positionnés à l'extérieur du « je » dans les trois extraits. Il est intéressant de faire ressortir chez Henri et Julia le rapport social qui compose cet événement historique et qui fait en sorte que, pour eux, être Acadien consiste à avoir une posture anti-anglaise ou du moins une relation conflictuelle avec ce groupe du fait de la Déportation. Pour eux, il en résulte la reproduction d'une dichotomie sociolinguistique fondée dans le passé, ce qui les exclut du fait de ne pas avoir d'ancêtres acadiens. Ni Henri ni Julia n'envisagent ce rapport comme étant le résultat d'inégalités linguistiques et politiques contemporaines par lesquelles ils pourraient être interpellés en tant que francophones. Ils refusent en quelque sorte d'endosser les frontières sociolinguistiques et les luttes traditionnelles qui mettent en opposition Acadiens et Anglais/anglophones. On sera toutefois amené à voir au courant du prochain chapitre qu'il n'en est pas ainsi pour tous les immigrants puisque certains se fondent justement une légitimité communautaire de par leur militantisme pro-francophone qui, au contraire, est ancré dans la négociation de rapports intergroupes actuels et qui reprend le discours de légitimation des francophones minoritaires. En outre, l'idée que l'histoire implique certains sentiments vécus au présent nous amène à discuter du second cas de figure, soit l'emploi de la Déportation comme manière de construire des liens de proximité. En effet, j'ai été frappée de constater comment l'histoire pouvait à de nombreuses reprises servir de base à une solidarité intergroupe entre Acadiens et immigrants. Ils sont quelques uns chez ces derniers à établir des parallèles entre l'histoire de leur groupe d'origine et celle des Acadiens en faisant référence à des formes d'assujettissement, de domination et d'assimilation vécues par le passé (notamment les Maghrébins et les Africains noirs). Moussa, jeune burkinabé qui fait la tournée des écoles pour présenter l'Afrique aux élèves de la région, affirme justement aborder l'esclavagisme des Noirs en faisant appel à

l'imaginaire psycho-affectif entourant la Déportation des Acadiens. J'ai également recensé le même genre de stratégies discursives chez des Acadiens qui mettent de l'avant les thèmes du déracinement et du déplacement puisés de la Déportation en rapport à l'expérience d'immigration :

> Représentant municipal[183] : les Acadiens savent un petit peu de quoi on parle lorsque vous parlez de déracinement parce qu'on a eu plusieurs expériences certaines malheureuses il y a maintenant deux siècles et demi de se faire déraciner vous peut-être qu'il y a en d'entre vous qui êtes réfugiés peut-être qu'il y en a d'autres qui ont choisi volontairement de venir ici

Il s'agit certes d'une proposition intéressante mais qui toutefois n'engage pas nécessairement une réarticulation de l'histoire dans la définition de l'identité acadienne et qui maintient l'existence de deux groupes : les Acadiens et les francophones d'origine étrangère, chacun ayant leur histoire distincte.

5.3.3 Les origines acadiennes : la question du sang

Une réflexion sur l'histoire en engendre également une sur les origines du groupe, les deux étant indissociablement liées. Tout comme au précédent point, il y a un certain décalage entre l'interprétation des immigrants et le mouvement général qui se dégage des entretiens des militants. Pour les immigrants, peu importe leur niveau d'intégration à la communauté acadienne, il y a toujours une limite au degré d'acadianité qui peut leur être conféré : la question des origines est un obstacle qui ne se résoudra jamais complètement selon eux.

> Delphine : il doit y avoir une référence acadienne du nombre de générations qui doivent être ici pour être **vraiment** considéré comme Acadien

L'authenticité acadienne (être vraiment Acadien) est donc puisée selon Delphine dans le fait d'avoir des ancêtres acadiens ce qui fait qu'à tout moment, les francophones d'ailleurs peuvent être exclus du groupe acadien et être à nouveau considérés comme des étrangers puisqu'ils sont la première génération à être établie. C'est ainsi que se sent Van, d'origine vietnamienne et vivant en Acadie depuis 35 ans, lorsqu'il se retrouve parmi des gens qui ne le

[183] Discours enregistré lors de l'activité « Accueil de familles francophones » organisée par le CAIIMM le 4 novembre 2008.

connaissent pas. Ses traits physiques constituent également selon lui une limite à son identification personnelle tout comme à la reconnaissance des autres : il ne ressemble pas à la communauté acadienne blanche d'origine européenne.

Associé aux origines, le nom (prénom et/ou patronyme) en Acadie agit également comme ressource symbolique puisqu'il peut garantir une authenticité identitaire. En effet, le nom que porte un individu laisse indéniablement une marque identitaire, c'est-à-dire qu'il fait l'objet d'une interprétation dont l'issue peut être l'inclusion ou l'exclusion au groupe. Or, l'altérité est perçue et construite différemment selon les époques. Par exemple, plusieurs francophones de la province portent des noms d'origine irlandaise ou canadienne-française (ex. Richardson, Coughlin, McLaughlin; Rioux, Fontaine) qui n'ont aucun rapport avec les familles éprouvées par la Déportation mais qui sont désormais intégrés au groupe acadien dans la très grande majorité des contextes[184]. Désormais, ce sont les noms[185] qui ne « sonnent » pas local (qui ne sont pas établis depuis plusieurs générations) qui suscitent de la distance. Rachida, berbérophone d'origine algérienne, établie au Nouveau-Brunswick depuis l'âge de huit ans sent bien que, si son physique n'est pas tellement un enjeu identitaire pour elle, son nom fera toujours en sorte de l'expulser en dehors du groupe acadien et même de provoquer de la méfiance à son endroit.

> Rachida : j'aime pas dire ça mais on va dire j'ai pas le typique d'une étrangère comme / je suis quand même assez / je me fonds dans la foule là / pis / mon comment dire ma langue / des fois oui à cause j'ai un petit accent mais mon nom oui comme dès qu'ils voient mon nom c'est comme « ah oui » / vraiment ils sont vraiment tu vois une barrière là comme le monde sont vraiment froid pis ils te regardent comme « ah » pis dès que tu prouves / soit par la gentillesse ou par l'ouverture d'esprit là ils se modifient là ils disent « ok elle est pas pire »

Au contraire, pour Rosa, le nom n'est pas une fatalité; il peut participer à un processus de transformation de la communauté acadienne qui passe par la mixité. Le fait d'avoir de nouvelles combinaisons de patronymes entraîne des reconfigurations identitaires et, peut-on en conclure, des changements de perceptions eu égard à ce qui est ou sera considéré différent dans les prochaines années :

---

[184] Le dernier Congrès mondial acadien qui a eu lieu dans la péninsule acadienne en août 2009 témoigne de cette ouverture. Les traditionnelles réunions de familles acadiennes habituellement réservées à celles qui ont été déportées ont inclus lors de cette édition les familles d'origine française qui se sont établies après la Déportation.

[185] Voir le court métrage *Au bout du fil* (ONF) qui fait état des obstacles rencontrés par les immigrants sur le marché de l'emploi à Moncton, dont entre autres ceux engendrés par le nom.

> Rosa : mon enfant va se marier avec un Cormier / donc on va avoir un Cormier et un Zinglou donc ça va faire un autre mixe là/ ça ça fait une différence là/ dans dix ans ben / c'est pu les Cormier c'est Zinglou-Cormier parce que mon enfant va garder son nom puis euh Cormier puis / **ça change toute la mixture des choses**

L'expression « mixture » me paraît particulièrement intéressante puisqu'elle fait référence au mélange comme modalité de changement social. Selon Rosa, associer un nom africain à un nom acadien représente le caractère plus diversifié de la nouvelle génération en Acadie.

Comme on a pu le voir plus haut, pour les militants, avoir des origines acadiennes ne constitue pas une condition *sine qua non* à une appartenance acadienne. Toutefois, l'exemple de Marc me semble particulièrement bien illustrer l'ambivalence ressentie à l'égard de l'importance des origines. Désireux de se montrer inclusif et étant lui-même préoccupé de l'intégration des immigrants puisque sa conjointe est Française, Marc affirme sans hésitation qu'il est possible de devenir Acadien et ce par voie d'engagement communautaire :

> Marc : euh qu'osse ça prend pour devenir Acadien euh / <C> de la bonne volonté / ben c'est un style de vie / ben pour moi / moi ma définition j'aimerais dire que / **si tu t'engages au mouvement collectif tu deviens Acadien automatiquement** […] pour une famille de nouveaux arrivants qui parlent français mais qui vont travailler en anglais pis qui participent pas trop à qu'osse qui se passe en français / je sais pas je me suis jamais posé cette question là qu'est-ce ça prend pour faire partie de l'Acadie / **mais si tu t'engages à la cause euh si tu t'impliques ou si tu interagis avec les autres selon moi tu deviens automatiquement**

Or, lorsqu'il est question de savoir si les Acadiens nés au Nouveau-Brunswick qui ne sont pas engagés dans la communauté doivent alors être exclus, Marc précise ainsi sa pensée :

> Marc : là je vais aller à l'encontre de ce que j'ai dis tantôt mais je pense pas / je pense / si tu es né Acadien tu es Acadien tu as peut-être choisi de pas contribuer mais / je pense que le sang pour moi ce n'est pas un facteur est-ce que tu l'es mais si tu l'as dans le sang tu l'es

Par conséquent, il ne s'agit pas tant de rejeter l'importance du sang que de refuser qu'il agisse comme seule voie d'accès à l'acadianité. En somme, il semble y avoir deux acadianités possibles (déjà mise en évidence à la section 5.2.2.3 par l'entremise de l'extrait de Simon) : 1) *être* Acadien par la naissance et 2) *devenir* Acadien par son engagement. Ce dédoublement des formes d'appartenance n'est pas pour autant à concevoir comme contradictoire. Il semble

plutôt qu'il soit le signe d'une nouvelle interprétation de l'identité acadienne rattaché à un effort de redéfinition et de réinterprétation des cadres que constituent l'histoire et l'origine. Les militants sont par ailleurs souvent à l'avant-garde de ce processus, il n'est donc pas étonnant que ces nouveaux discours n'aient pas nécessairement pénétré tous les niveaux de la société acadienne et n'aient eu des échos chez les immigrants interviewés qui interagissent avec des Acadiens de tous les milieux. En outre, il se dresse tout de même l'idée de « deux poids, deux mesures », c'est-à-dire d'une approche différentielle de l'identité acadienne qui exige un effort plus soutenu des nouveaux arrivants envers la cause acadienne dont sont exonérés les « vrais » Acadiens.

5.3.4 La folklorisation du groupe

Les militants et les immigrants se rejoignent toutefois souvent dans un sentiment d'exaspération face à la folklorisation de l'Acadie. En effet, comme de nombreux autres groupes minoritaires, les Acadiens sont souvent construits de manière apolitique et ethnicisante ce qui les enferme dans des images passéistes et monolithiques dont le regard extérieur est particulièrement friand (voir les écrits de Paré, 1992; Thériault, 1995). Ce modèle de représentation culturelle est fortement décrié par les militants acadiens qui y voient justement une menace pour la pérennité de l'identité acadienne. Ils revendiquent une acadianité qui est également ancrée dans le présent et dont les symboles ne se limitent pas au nationalisme du 19e siècle. Comme on peut le constater dans le dernier des trois extraits, on plaide alors pour une Acadie moderne qui offre davantage qu'un simple produit culturel folklorique.

> 1) Bernard : quand le New York Times couvre le Congrès mondial en Nouvelle-Écosse quelle photo choisit-il / la délégation des familles habillées en costume dit traditionnel petit truc noir chapeau blouse de lin et avec les cocardes aux trois couleurs avec l'étoile et avec les noms / c'est gentil c'est beau mais c'est l'image est intéressante est intéressante pour l'extérieur que c'est une société mais c'est extrêmement folklorisé comme identité et moi je trouve que c'est là où est le danger

> 2) Daniel : l'identité acadienne c'est pas uniquement la cage à homard / puis ce qui est utilisé ce qui est folklorisé pour vendre notre image par le ministère du tourisme

> 3) Jonathan : pour moi l'Acadie c'est une Acadie contemporaine, c'est une Acadie urbaine […] comme les gens ne réalisent pas qu'il y a une évolution de notre culture aussi comme toute autre culture et pour moi c'est vraiment une culture progressive et il faut qu'on commence à la considérer comme ça si on veut que l'identité acadienne survive

La reproduction d'une image folklorique de l'Acadie peut certes paraître attirante dans un contexte touristique mais s'avère être problématique pour un groupe qui veut se constituer en société d'accueil. En effet, pour les immigrants, cette tendance à la folklorisation agit dans une certaine mesure comme un repoussoir face à l'identité acadienne. Cette dernière est alors perçue comme traditionnelle, ethnique et figée dans le passé ce qui entraîne un certain désengagement face aux manifestations identitaires comme en témoignent les deux prochains extraits. Pour que les immigrants se sentent partie prenante de l'Acadie, celle-ci doit indéniablement se projeter davantage dans l'avenir :

> Henri : comme les clichés euh pff je sais pas/ je sais pas enfin le cliché là le cliché d'Évangéline pis la Déportation tout ça c'est/ comme/ je trouve/ ça m'énerve un peu là comme euh toujours revenir à ça pis aussi bien euh dans la culture là/ la chanson là pis/ faire comme ça c'est / bon / j'ai bien aimé ça euh c'est différent maintenant parce que comme **au début quand je suis arrivé là ça m'a beaucoup instruit // euh sur ce qu'était les Acadiens […] mais c'est des années plus tard toujours à revoir toujours les mêmes choses là comme le spectacle de l'été c'était encore une affaire sur la Déportation** pis / comme des affaires comme ça // je trouvais que c'était un peu/ tu sais c'est toujours euh / c'est toujours la même chose quoi/ c'est toujours ressasser le passé pis euh/ comme on est pris / prisonnier de un peu de ça pis

> Delphine : pour moi c'est très ringard / très ben c'est traditionnel / et pour/ c'est quelque chose qui me parle pas l'Acadie mais qui est très fort que je ressens très fort

Il s'ensuit alors pour certains immigrants une non identification à l'Acadie; cette dernière est mise à distance et perçue comme étant à l'extérieur de soi. Le jeu des déictiques « je-eux », repérable dans les entretiens, appuie également cette observation. Il y a par ailleurs peu de « nous » dans le discours des immigrants; ils s'envisagent pour la plupart dans leur individualité et non dans le collectif, si ce n'est celui que forme la famille. Il convient toutefois de rappeler que le corpus de discours immigrants est très diversifié, on y retrouve des acteurs d'origine différente qui ne forment pas une communauté en soi au nom de laquelle ils seraient amenés à prendre la parole, contrairement aux militants acadiens. D'après mes observations et les entretiens menés, il semble davantage exister des regroupements

communautaires parmi les Africains noirs et les Maghrébins (malgré les divisions en sous-groupes) que chez les Européens, en l'occurrence Français et Belges.

Bien qu'il semble y avoir des tensions dans l'interprétation du rôle de l'histoire entre les militants et les immigrants, il est en revanche pertinent de constater la concordance de leurs propos. En effet, les réticences et les blocages vécus par les immigrants donnent raison au projet des militants : construire une acadianité moderne et inclusive est tributaire d'une interprétation différente de l'histoire. Il ne s'agit pas tant d'un conflit entre discours ethniques et discours civiques que d'un exercice de redéfinition en cours qui paraît fort prometteur. Selon l'approche herméneutique de Paul Ricoeur (1969), l'interprétation que l'on se fait du monde – des événements, des groupes, du passé – est tributaire du projet d'avenir que l'on projette. Par conséquent, cette critique de l'histoire que l'on observe chez les militants est cohérente avec le désir d'arrimer Acadie et immigration, en d'autres mots un passé éloigné à un « ici et maintenant ». De plus, si une partie des représentations de l'acadianité chez les immigrants se cristallise indéniablement autour de critères et de paramètres identitaires essentialisants, là ne s'arrête pas leur conception de l'Acadie. Leurs expériences sont avant tout faites de relations humaines, de rencontres, de contacts, d'interactions qui façonnent leur rapport au milieu, à savoir leur sentiment d'intégration et d'appartenance. Comment caractérisent-ils leur vie à Moncton ? Se sentent-ils partie prenante d'une communauté ? Si oui, laquelle ? On verra dans les deux derniers points du chapitre que leur rapport à l'acadianité englobe également une dimension civique dont les contours sont assez encourageants.

5.4 Pour quelle intégration ?

Rappelons que les immigrants rencontrés ont des parcours de vie très différents et des réseaux sociaux et professionnels variés. Ils sont par ailleurs installés à Moncton depuis un nombre très variable d'années allant de près de deux ans à plus de trente ans. Ils n'entretiennent bien entendu pas les mêmes sentiments envers leur société d'accueil tout comme ils n'évaluent pas pareillement leur intégration et leur sens d'accomplissement. Tout cela dépend également de leur projet migratoire, de leurs ambitions, de leurs rêves, etc. Il s'ensuit, tel que sur un continuum, un sentiment de forte proximité, voire de fusion allant jusqu'à un sentiment de

distance, voire d'étrangeté envers la communauté acadienne. Au cours des entretiens, j'ai pu m'apercevoir que, comme on pouvait s'y attendre, le nombre d'années passées dans la région a une incidence sur leur inclusion à l'acadianité. Les plus récemment arrivés, tels que Delphine et Sandrine ne se sentent pas ou peu interpellées par la réalité acadienne alors que ceux de longue date tels que Youssouf et Van y sont directement impliqués. De plus, il semble que ceux qui sont passés par l'Université de Moncton en tant qu'étudiants aient développé un plus fort sentiment d'attachement à l'Acadie que ceux qui ont évolué au sein d'autres réseaux. Par ailleurs, trois immigrants ont un conjoint acadien, soit Van, Malika et Ève, ce qui n'est pas sans renforcer leur « fibre » acadienne ou du moins leur sensibilité aux questions identitaires. En dernier lieu, il est également pertinent de mentionner que plusieurs participants ne sont pas certains de vouloir « faire leur vie » dans la région et projettent même de partir ailleurs dans quelques années. Il est fort probable que ce projet ait une incidence sur leur rapport à la société acadienne. Voyons de plus près ce qu'il en est.

5.4.1 L'Acadie : société d'accueil ?

J'ai tout d'abord voulu préciser comment les immigrants caractérisent leur société d'accueil puisque d'emblée il faut convenir qu'il existe plusieurs espaces d'intégration possibles et/ou emboîtés : le Canada, le Nouveau-Brunswick, Moncton, la francophonie, l'Acadie, la communauté immigrante, etc. La question est certes complexe et les réponses souvent multiples. Bien que la moitié du groupe détienne la citoyenneté canadienne, cette appartenance surgit rarement; on est Canadien « par les papiers » pour reprendre l'expression d'Abdel, mais sans que cette identité soit significative au quotidien. En fait, la majorité des interviewés affirment que l'Acadie constituent leur société d'accueil. Comme on peut le voir dans les deux prochains extraits, c'est au sein de la communauté acadienne qu'ils se sont sentis accueillis et qu'ils ont fait leur nid.

1.

I : puis euh // est-ce / pour toi la société d'accueil est-ce que c'est // est-ce que c'est l'Acadie ou est-ce que c'est le Nouveau-Brunswick ou comment est-ce que tu définis la société d'accueil

Michel : ouais je comprends ouais c'est complexe ça de euh/ ben moi c'est l'Acadie tsé je veux dire c'est ça mon / le milieu dans lequel je gravite là c'est c'est l'Acadie c'est pas euh / j'ai des

amis anglophones que j'ai plus ou moins perdus de vue là / mais euh mais c'est / moi la société d'accueil c'est la société acadienne francophone

2.

I : ou dans quel groupe tu t'es senti accueilli

Moussa : dans quel groupe je me suis senti accueilli // bon là encore je vais dire euh / les Acadiens la communauté acadienne / je dirais ça parce que bon / encore une fois comme je t'ai dis c'est là-dedans vraiment que je me suis épanoui et que je continue d'ailleurs / et ben c'est là-dedans que je m'identifie encore le plus

L'Acadie constitue ainsi leur milieu de vie, celui dans lequel ils s'épanouissent et auquel ils s'identifient. La catégorisation de l'Acadie comme société d'accueil chez les interviewés fait également écho à mes observations de terrain. Au cours de nombreuses activités publiques organisées par le CAIIMM, j'ai pu assister à quelques témoignages spontanés de la part d'immigrants qui prenaient la parole pour souligner l'accueil chaleureux que leur ont réservé les Acadiens et pour affirmer à quel point ils ont pu évoluer dans ce milieu. La volonté politique des leaders acadiens de faire de l'Acadie une « terre d'accueil » aux immigrants semble donc se concrétiser à de nombreux égards. Il n'est pas anodin que les immigrants nomment l'Acadie comme société d'accueil, il s'agit d'un choix identitaire très significatif qui va quelque peu à l'encontre des tendances habituelles, soit de se définir à partir d'une identité territoriale ou géopolitique. Mais comme on a pu le constater au chapitre 4, le discours public est à de nombreux égards favorable à une telle conception : on parle constamment de l'Acadie dans le réseau francophone, ce qui concourt à lui donner une réalité plus tangible et légitime. Il est vrai toutefois que la frontière est parfois très fine entre la communauté francophone et la communauté acadienne, ce qui rejoint par ailleurs une tension politique dont j'ai également discuté au chapitre précédent. Pour certains, dont Rosa et Nina, c'est plutôt la communauté francophone qui leur assure une assise communautaire or, elles ne manquent pas d'ajouter que la particularité de celle-ci est d'être marquée par une majorité acadienne. J'y reviendrai à la section 5.4.4. En somme, seulement quatre participants affirment ne pas du tout se sentir partie prenante de la communauté acadienne. Dans le cas de Jules, cela peut s'expliquer par son réseau à prédominance anglophone; il entretient peu de liens avec des francophones depuis son arrivée il y a à peine deux ans, même son fils fréquente l'école anglaise. Ayant une situation semblable à celle de Jules, Sandrine, bien qu'elle caractérise les Acadiens d'accueillants et de sympathiques, a ressenti un manque d'intérêt de leur part à son égard et à

celui de son pays la France, ce qui a contribué à ériger une barrière entre eux. Pour ce qui en est de Julia et de Rachida, il semble que ce soit le résultat d'un sentiment de rejet de la part des Acadiens à leur égard. Elles ont toutes deux vécu des épisodes où, pour différentes raisons, elles se sont senties discriminées. Cela m'amène à approfondir le thème de l'intégration en explorant les mécanismes d'inclusion et d'exclusion au sein de cette communauté acadienne d'accueil.

5.4.2 Inclusion/exclusion : devenir Acadien ?

Plus souvent qu'autrement, les interviewés soulignent l'ouverture de la communauté acadienne à l'égard des immigrants et affirment entretenir de bonne relations avec les Acadiens de la région. Or, ils sont quelques uns à noter la frilosité de l'Acadie face à une entière et pleine intégration de la diversité ethnique. C'est le cas d'Ève comme on le constate dans l'extrait cité :

> Ève : comme on a dit ce matin / euh j'ai trouvé ça très juste que les Acadiens donc étaient d'accord pour qu'il y ait une communauté ethnoculturelle différente à Moncton ou n'importe où aill/ enfin en Acadie mais on va pas les appeler des Acadiens

Cette inclusion identitaire limitée ou cette intégration différentielle qu'Ève attribue à un manque de volonté des Acadiens est toutefois également appropriée par des immigrants eux-mêmes. En effet, pour la plupart, leur sentiment d'inclusion ne se traduit pas par une identification à l'identité acadienne – ils ne veulent ni ne peuvent être considérés Acadiens – mais plutôt par un certain sens d'engagement communautaire. Être inclus pour plusieurs immigrants interviewés ne signifie pas se dire Acadien; l'intégration passe plutôt par des valeurs citoyennes qui se traduisent par la « participation » et la « contribution » à la communauté acadienne. On devient partie prenante de la communauté parce qu'on fait preuve de solidarité, d'empathie, de bons sentiments, etc. à son égard. On se rappellera que ces mêmes arguments sont mis en évidence par les militants afin de justifier une acadianité inclusive de tous les parlants français. En revanche, il n'est pas concevable selon les immigrants interviewés de se réclamer d'une identité acadienne puisque cette dernière est rattachée à des marqueurs quelque peu primordialistes tels que l'histoire, la culture, les traditions, les origines, etc. En dépit d'une interprétation civique de leur appartenance à

l'Acadie (on fait partie de la communauté parce qu'on y participe), on revient aux représentations d'une acadianité ethnique discutées précédemment (on n'est pas Acadien parce qu'on ne partage pas la même origine). Il est donc intéressant de noter que les immigrants jonglent également, quoique différemment, entre les deux penchants des identités collectives. Les deux prochains extraits résument parfaitement ce positionnement.

> Michel : moi je n'y crois pas néo Acadien / pis c'est pas pour autant que je me sens pas inclus tu vois je veux dire c'est c'est / il faut distinguer les deux là tsé je me sens vraiment inclus pis je sens que je suis apprécié à ma juste valeur pis que je peux contribuer euh à la francophonie d'une façon ou d'une autre ça oui pis comme il y a un certain nombre de valeurs / que je sais que j'ai en commun avec les gens mais j'ai des marqueurs d'identité différents aussi qui font que je ne suis pas Acadien

> Abdel : j'ai pas une culture acadienne// ça fait juste/ quoi ça fait douze ans que je suis là/ donc euh je ne prétend pas être un Acadien euh// bien sûr je comprends le milieu/ j'aime bien les Acadiens ils sont très sympathiques euh// mais je ne me considère pas un Acadien// […] par contre euh/ je m'intègre bien/ j'estime que je m'intègre bien dans cette communauté-là

Pour Michel et Abdel, être inclus et intégré à la communauté acadienne n'équivaut pas à devenir Acadien. Il me semble que cette position d'entre-deux trouve également sa raison dans l'attachement que les immigrants expriment envers leurs origines. Devenir Acadien est alors interprété comme un renoncement, une occultation de leur histoire, de leurs racines, et par ricochet, d'une partie de leur identité qui se trouve rattachée à un autre lieu. En revanche, l'emploi de l'appellation « Néo Acadien » par Michel, bien qu'il la rejette, laisse entendre que l'idée d'inclusion identitaire circule dans l'espace public. J'ai moi-même pu observer quelques immigrants faire usage de cette expression lors d'activités du CAIIMM. Cette appellation appuie bien entendu une conception civique de l'identité : il serait possible d'acquérir une identité acadienne à l'image d'une nouvelle citoyenneté.

L'absence d'identification à l'acadianité peut également être expliquée par un enjeu de légitimité comme le suggère Van dans le prochain extrait. S'affirmer publiquement Acadien lorsque l'on vient d'ailleurs c'est s'exposer au ridicule et au mépris du fait du refus de reconnaissance des autres membres de la communauté, particulièrement lorsque l'on est « visiblement » différent. C'est le cas de Van dont le commentaire rejoint celui d'Ève cité plus haut.

> Van : on peut être solidaire on peut avoir beaucoup de sympathie mais s'identifier certainement comme une personne de cette communauté là je pense que c'est très difficile

> I : ok / est-ce que cela aurait été ton souhait de pouvoir euh t'identifier comme Acadien

> Van : euh je ne sais pas je pense que si je me dis ça devant tout le monde là peut-être que les gens vont rire / tu dis moi XX « moi je suis Acadien » / les gens vont dire « c'est pas vrai / tu veux seulement / profiter quelque chose » ou bien que / « tu es hypocrite [rire] » <I> ah oui j'ai peur de ça ouais

La peur du rejet de l'autre est donc présente chez les immigrants et constitue sans contredit un obstacle à l'acquisition de l'acadianité. Par conséquent, malgré le discours des militants qui cherchent à imposer le contraire, il semble que, pour les immigrants interviewés, il soit difficile de devenir Acadien.

> I : d'accord / est-ce qu'on peut devenir Acadien selon toi

> Moussa : [inspiration] wow / bon on peut vivre l'Acadie je dis / célébrer participer et tout ça / ce sont des gens qui sont très accueillants qui sont très heureux de partager justement leur culture mais devenir Acadien / ça c'est très très difficile / je dirais que selon moi c'est / non / ça sera compliqué / peut-être que l'avenir va / dira le contraire mais j'espère j'espère

Or, comme on le devine dans les derniers mots de Moussa, certains entretiennent le désir qu'un jour il soit possible de devenir Acadien ce qui montre bien que le travail de redéfinition identitaire des militants acadiens n'est pas vain. D'ailleurs, ils sont plusieurs participants à insister sur la nécessité de transformer les représentations de l'Acadie chez les gens de la région afin qu'elle intègre une plus grande diversité.

> Youssouf : mais il faut convaincre maintenant les gens à dire il faut redéfinir l'identité acadienne <I> uhum / euh / l'Acadie d'aujourd'hui / va être différente / de l'Acadie / dans le temps ? / <I> uhum l'Acadie d'aujourd'hui ne sera pas homogène / <I> uhum l'Acadie d'aujourd'hui c'est une Acadie / hétérogène / hétérogène sur plusieurs plans / <I> um sur le plan non seulement euh / racial / mais sur le plan // pratique euh / culturel

Par ailleurs, il est important de noter que si les immigrants perçoivent une limite à leur acadianité, il n'en va pas tout à fait de même pour la deuxième génération. Il y aurait donc

toute une recherche à faire auprès d'enfants d'immigrants qui grandissent en Acadie puisqu'il semble que ce soit à leur niveau que plusieurs reconfigurations identitaires se jouent.

5.4.3 La seconde génération : naître en Acadie

En effet, on retrouve également dans les entretiens un discours sur la deuxième génération, à savoir les enfants d'immigrants nés en Acadie ou encore les enfants issus d'Acadiens et d'immigrants qui pousse encore plus loin le débat sur l'identité acadienne. Si pour les participants, l'acadianité demeure largement inaccessible, ils ressentent toutefois que l'Acadie actuelle est en train de se transformer à l'aune de nouvelles réalités mixtes et diverses. Il s'agit de changements de l'intérieur, c'est-à-dire relevant de dynamiques endogènes qui donnent lieu dans certains cas à de nouvelles appellations identitaires. Dans le prochain extrait, Malika fait état des « Afro Acadiens » pour caractériser les enfants dont un parent est Africain et l'autre Acadien, ce qui correspond par ailleurs à sa propre situation familiale. Il ne s'agit pas non plus d'une nomination isolée puisque j'ai été amenée à entendre cette désignation à d'autres reprises chez différents intervenants durant mon travail de terrain. Comme on le remarquera dans la citation qui suit, l'Acadie est désormais conçue à partir de lieux non traditionnels : il s'agit d'une nouvelle diaspora acadienne.

> Malika : je me dis l'Acadie ça va au-delà de la Péninsule pis de la Louisiane là c'est asteure il y a la diaspora acadienne là c'est ou la la pis je veux dire les **Afro Acadiens** / ça vient là c'est comme [rire] / c'est pour ça je dis l'Acadie ça va maintenant au-delà pis il y l'Acadie en Afrique c'est ça les gens qui sont mariés à des Acadiens ils ont des enfants ces enfants sont pas tout à fait seulement des Acadiens ils sont des Africains aussi c'est pour ça je dis des **Afro Acadiens** on dit des Afro Américains pis tout ça c'est / **l'Acadie ça grandit ça élargit** c'est à nous maintenant de permettre / de pousser ça pis d'agrandir

Il est également important de constater que ces recompositions identitaires se produisent à partir de l'Acadie et non de la francophonie ou du Nouveau-Brunswick. Effet, Malika emploie une nomination dont la base est constituée du nom « Acadien » plutôt que de proposer l'appellation « Noirs francophones » par exemple. Ce discours refaçonne donc inévitablement les représentations que l'on se fait de ce à quoi correspond, voire ressemble un Acadien : il est désormais question d'Acadiens noirs. Ce phénomène semble d'ailleurs être spécifique à l'Acadie. Dans les autres communautés francophones au Canada, comme en Ontario par

exemple, on a plutôt opté pour les termes « communautés ethnoculturelles francophones » ou « minorités ethniques et raciales francophones », ce qui consacre l'existence de deux groupes : les Franco-Ontariens de souche et les francophones d'origine étrangère (Violette et Traisnel, à paraître 2010b).

Selon Ousmane, il va de soi que les enfants d'immigrants qui grandissent dans la région sont Acadiens puisque tout est acadien autour d'eux. Il ne s'agit alors pas dans ce cas de reconfiguration, mais littéralement de fusion identitaire :

> Ousmane : […] ce qui reste clair ici si tu es là tu as tes enfants ici / c'est forcément tu vas forcément être acadianisé ça tu vas être obligé parce que si tu as des enfants ici / ils vont dans des établissements d'enseignement acadien / ils ont des amis acadiens / c'est des valeurs qui vont leur rester eux / […] **si ils sont restés ici durant toute leur vie ben c'est des Acadiens / toi tu l'es peut-être pas à 100% mais tes enfants le sont / c'est inévitable**

Ousmane établit une distinction de statut identitaire entre le parent immigrant et son enfant (« toi tu l'es peut-être pas à 100% mais tes enfants le sont ») du fait que ce dernier grandit dans un milieu acadien. Le même genre de distinction se profile chez Abdel :

> I : j'ai déjà entendu parler d'un genre d'appellation là qui disait être Néo-Acadien // un Néo-Acadien est-ce que ça te dit quelque chose toi //
>
> Abdel : non [rire] //
>
> I : ça / aucune résonance <Abdel> <u>non</u> chez-toi c'est vraiment impossible //
>
> Abdel : c'est pas impossible mais/ euh non // Néo-Acadien //
>
> I : pour tes enfants //
>
> Abdel : ah ça / probablement //
>
> <Isabelle> ça sera à eux de choisir //
>
> Abdel : c'est à eux de choisir // [...]
> […]
>
> Abdel : […] / ils savent euh- leur milieu c'est ici <Isabelle> <u>oui</u> c'est ici //

> I : donc pour eux ça pourrait <Abdel> oui bien sûr davantage //
>
> Abdel : oh bien sûr // je pense que c'est tout à fait normal tu sais euh **// leur enfance est ici donc ils se considèrent vraiment des euh/ je dirais même qu'ils se considèrent des Acadiens dans un sens //**

Alors qu'Abdel se montre au départ peu réceptif à l'appellation « Néo-Acadien » (son rire laisse même entendre qu'il trouve cette proposition quelque peu ridicule), il fait montre d'ouverture lorsqu'il en est question au sujet de ses enfants. Devenir Acadien constitue alors une proposition crédible pour ses enfants puisque ceux-ci ont vécu leur vie en Acadie ; contrairement à lui, ils n'ont pas forgé leur identité à partir d'un autre lieu. Face à ces discours affirmatifs, s'expriment toutefois des doutes et des confrontations quant à la pleine reconnaissance de ces nouvelles réalités. Il peut se jouer un conflit entre différents marqueurs identitaires, ceux que l'on acquiert et les autres que l'on hérite : par exemple la langue et la couleur de la peau comme on le retrouve dans l'extrait suivant.

> Hakim : ici spécialement l'Acadie il y a tellement de choses à faire à ce niveau là pour les sociétés à venir pis les nouveaux qui vont être nés ici parce qu'il y a ce problème là [...] parce qu'il y a des Noirs qui sont nés ici qui parlent chiac c'est incroyable c'est des Acadiens mon Dieu t'as même pas besoin de faire la démonstration ils s'expriment vraiment pis ils sont fiers mais **ils oseront jamais dire que je suis Acadien ça fait drôle ça fait bizarre dans la vision de l'autre**

Cet autre, comme la suite du discours de Hakim le laisse entendre, fait référence à l'Acadien de souche, celui qui incarne l'authenticité identitaire. Le poids du regard de l'autre est encore une fois souligné comme obstacle à une réelle appropriation de l'acadianité; certains ne s'affirment pas Acadiens surtout par peur d'être rejetés. Il semble donc se profiler un réel enjeu de légitimité entre les « nouveaux » et les « vrais » Acadiens. Comme on peut le relever dans ce dernier extrait, les pratiques linguistiques agissent également à titre de marqueurs d'acadianité : on est Acadien parce qu'on parle chiac. J'approfondirai cette dimension linguistique au dernier chapitre puisque comme on le verra, l'intégration linguistique est souvent déterminante dans l'appropriation d'une légitimité acadienne ou du moins locale. En somme, il se dégage tout de même un consensus assez fort autour de l'idée que les enfants d'immigrants soient inclus dans l'acadianité. Or, il semble qu'une sensibilisation de la population acadienne en général soit nécessaire afin de poursuivre ce processus d'inclusion identitaire de la seconde génération.

5.4.4 Francophonie vs. Acadie

Tout au long des entretiens des immigrants, il est possible de discerner une dialectique entre francophonie et Acadie comme espace d'appartenance identitaire. Les participants affirment clairement leur allégeance linguistique envers la communauté francophone; il est primordial pour eux de vivre, de fonctionner en français. Les catégories « acadien » et « francophone » se côtoient bien qu'il ne soit pas évident de préciser dans quel rapport hiérarchique. En effet, il n'est pas facile de déterminer si la communauté francophone englobe l'Acadie ou si c'est plutôt l'Acadie qui chapeaute cette francophonie. Dans le premier cas, on assiste à l'insertion de l'acadianité dans une « francophonie plurielle » du Nouveau-Brunswick alors que dans le second cas, on assiste à l'insertion du pluralisme culturel francophone dans une identité acadienne. En outre, il est certain que l'expression « francophonie » et ses dérivés francophones servent souvent à marquer une distinction avec le groupe acadien tout en indiquant une proximité avec celui-ci. On constate particulièrement bien ce jeu subtil de négociations de frontières intergroupes dans l'extrait qui suit. Le « je » se distingue « des Acadiens » et des « eux-autres » tout comme « Acadiens » et « francophones » sont placés séparément : sans jamais s'opposer complètement, ils ne s'équivalent pas non plus pour autant. Il s'agit d'être à l'intérieur tout en étant à l'extérieur, ce qui rejoint la notion de « nous-autres » déjà soulevée chez les militants.

> Rosa : **si je peux dire je les [ses enfants] dis Acadiens dans le sens de / se rallier à la majorité / mais je / j'aime ben qu'ils disent qu'ils sont francophones / donc si c'est les Acadiens qui sont francophones on se rallie à eux-autres** parce qu'on a presque les mêmes intérêts / moi je vais lutter à ce que / qu'il y ait les services en français <I> uhum / donc / les Acadiens luttent dans les mêmes services / donc s'il faut que je mette ma voix je la mettrai vers les Acadiens pour avoir les mêmes services / <I> uhum je lutterais à avoir les écoles en français que ces écoles soient bien équipées bien c'est pour mes enfants / donc ce sont les Acadiens qui luttent / les mêmes / intérêts que moi / donc c'est la raison que je me rallie à **eux-autres**

Se rattacher à l'espace francophone semble correspondre à un ancrage plus neutre, plus pratique pour les immigrants. Si leur identité acadienne peut être remise en question à tout moment, il est plus difficile de questionner la légitimité de leur identité francophone. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que cette tension entre « acadien » et « francophone » est

également présente chez les militants et renvoie au mouvement de « francophonisation » des communautés nationales à travers le Canada dont il a été question au chapitre 4.

En revanche, il m'importe de souligner qu'aucun immigrant ne remet en question l'appellation « communauté acadienne ». En effet, leur usage de la catégorie « francophone » ne vise pas une substitution de celle d' « acadien ». Interrogeant Abdel sur l'accueil réservé aux immigrants francophones en Acadie, je lui demande si à son avis, il serait désormais mieux de parler de « communauté francophone » :

> Abdel : non pas nécessairemen t/ on peut garder la / communauté acadienne vraiment là parce que l'histoire acadienne est quand même est assez / est très importante très intéressante / encore il faut pas nier ses racines / loin de là / mais il faut rester ouvert et même s'ouvrir un peu plus euh à d'autres apports/ à d'autres cultures francophones pis les intégrer dans cette société / pis je pense que ça déjà commencé <I> um ça va dans le bon sens j'ai l'impression / à moins que je me trompe mais je sais pas //

Chez Abdel, ainsi que chez plusieurs autres participants, la nomination acadienne constitue la particularité de leur société d'accueil et en cette qualité, elle doit être préservée. La communauté acadienne se distingue par son histoire et ses racines et c'est à partir de cette base qu'elle doit poursuivre dans son projet d'ouverture envers la diversité francophone insiste Abdel. Ainsi, dans les représentations des immigrants, c'est la communauté acadienne qui constitue le fondement de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick.

5.5 L'Acadie comme *lieu* d'appartenance

Peut-on faire sens de ces ambivalences identitaires ? Émerge-t-il un terrain d'entente identitaire à travers ces hésitations, ces peurs, ces revendications, ces désirs ? Lorsqu'il est question de construire un espace commun d'intégration en français au Nouveau-Brunswick, il se dresse essentiellement deux possibilités : une francophonie englobante de l'Acadie ou une Acadie métissée englobante de la francophonie. En d'autres mots, soit l'acadianité demeure une identité liée à la filiation et alors c'est la francophonie néo-brunswickoise, le fait de vivre en français dans la province, qui constitue la communauté d'avenir face à l'immigration; soit l'identité acadienne se redéfinit et s'élargit eu égard à la francophonie internationale. En

outre, à la fois chez les militants et les immigrants aucune des deux options ne concordent véritablement avec leurs discours identitaires. Quelle interprétation peut-on en tirer ? Il se dessine une voie originale de redéfinition identitaire en Acadie du Nouveau-Brunswick qui est justement le reflet de cette tension entre l'ethnique et le civique. C'est la notion de « lieu » qui a permis d'éclairer cette indécision et d'établir un point de convergence.

5.5.1 La notion de lieu

En effet, les discours à la fois des immigrants et des militants rencontrés sont fortement marqués par les expressions « ici », « en Acadie » et « ici en Acadie » dont l'interprétation tend vers la qualification d'un lieu identitaire. Tirée du courant de la *humanistic geography* (socio-géographie), la notion de lieu renvoie à une réalité complexe et polyforme qui fait principalement appel aux dimensions représentationnelle et relationnelle : « Le lieu est homologue et constitutif du soi. La relation de soi au monde et de soi aux autres est construite par un discours joignant les éléments subjectifs et objectifs du lieu et de la communauté » (Entrikin, 2003 : 557). Distinct du territoire qui pour sa part s'inscrit davantage dans une entité géographique délimitée, le lieu demeure largement indéfini, qualitatif et subjectif. Il est le résultat d'un investissement socio-affectif, à savoir d'un sentiment d'appartenance. Plus précisément, on peut le comparer à un milieu de vie commun qui est tissé par des liens et des relations. Le lieu constitue par ailleurs un concept particulièrement fécond pour l'Acadie qui ne possède pas de territoire géopolitique propre mais qui relève tout de même d'une communauté « imaginée » (Anderson, 1996). Cette absence de territoire juridique est souvent perçue comme un obstacle à la construction d'une acadianité inclusive (Gallant, 2007b) or, comme on le verra, le lieu pourrait permettre de dépasser cette problématique. L'Acadie devient alors un lieu commun créateur d'un vivre-ensemble. Par ailleurs, il est intéressant de noter que le lieu et le territoire formaient une dialectique chez les géographes fondateurs du début du 20e siècle mais que c'est le territoire qui est devenu l'objet phare de la discipline portant ainsi ombrage au premier. On n'est pas étranger non plus au fait que le territoire répond à des critères qui se veulent objectivables (frontières fixes par exemple) et que la résurgence du lieu coïncide avec la montée en force des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales et plus particulièrement de la prise en compte des représentations dans l'étude des phénomènes sociaux.

5.5.2 Pour un « vivre ensemble » en Acadie

Comment la notion de lieu est-elle rendue chez les acteurs sociaux ? Si cette nouvelle acadianité en construction est fragile et encore hésitante, elle s'articule clairement autour d'un ici commun qui se porte garant d'une légitimité identitaire locale. Et cet « ici », c'est l'Acadie. Dans la suite des trois extraits, on constate parfaitement cette ambivalence entre identité acadienne et identification à l'Acadie :

> Mamaye : et puis bon / euh / **pourquoi pas je suis devenu Acadien** parce que j'ai passé une bonne partie de ma vie d'adulte **ici** / hein j'ai passé plus de onze ans **ici**

> Malika : je considère **ici comme chez moi** on dit que le milieu fait l'homme / c'est comme ça je le vois / c'est chez moi si je vais quelque part je vais dire **chez moi en Acadie** / **pourquoi pas pourquoi pas** / moi je le dis je sais pas si les autres le voient de même ou les Acadiens l'acceptent

> Rosa : donc si c'est les Acadiens qui sont francophones on se rallie à **eux-autres** parce qu'on a presque les mêmes intérêts [...] donc c'est la raison dont **je vais me dire Acadienne mais / je le suis pas [rire] mais je vis en Acadie**

L'affirmation côtoie la réticence et le doute, ce que les derniers propos de Rosa rendent merveilleusement bien. Ainsi, à défaut de pouvoir totalement et sans ambiguïté se dire Acadien, ils se réclament d'un lieu acadien qu'ils font leur. Ce lieu-dit, l'Acadie, devient une manière contextualisée et historicisée de se dire et d'appartenir sans pour autant essentialiser ce lien : on n'est pas nécessairement Acadien mais on est d'Acadie. L'extrait suivant illustre également parfaitement ce positionnement :

> CDI-3 : ok mais / pour moi je pense que je **suis** / hum / je **fais partie** de la communauté acadienne je ne fais pas partie de la communauté africaine **je suis en Acadie alors je fais partie de l'Acadie**

Afin de répondre à une question sur son sentiment d'appartenance communautaire, le participant commence par employer le verbe être : « je suis » pour, suite à une hésitation, renoncer à cette formulation essentialisante pour en endosser une d'inclusion au lieu : « je fais partie ». Ce « faire partie » est ensuite légitimé par le fait d'être en Acadie. Le lieu permet donc la construction d'une appartenance plus ouverte, voire plus malléable dont la légitimité

ne s'inscrit pas dans une racine unique, pour faire écho à Édouard Glissant (1995), mais dans une relation particulière au monde. L'appropriation d'un lieu commun à titre de légitimité identitaire apparaît également chez les militants acadiens. Dans les deux prochains extraits, Marc et Simon discutent de connaissances d'origine africaine qui à leurs yeux ont tous les droits de se dire Acadiens. On remarquera aussi que la « durée de vie » en Acadie ajoute de la crédibilité, de la force à cette identité acadienne.

> Marc : pis comme je dis moi qui prône une identité très inclusive / des * [nom de famille africain] ça fait 35 ans qu'il vit **ici** qu'il travaille à l'Université qui a ses enfants ont été nés au Canada ils ont grandi ici / pour moi c'est une **famille acadienne** ils partagent un style de vie oui ils ont des repères différents / oui ils ont peut-être une coupèle[186] de valeurs différentes aussi pis / certaines perceptions sur d'autres choses différentes / mais en grosso modo **ils ont choisi de vivre / en Acadie la vie acadienne**

> Simon : […] si tu veux être Acadien dis toi Acadien ça fait quinze ans que tu es par *ici* puis que tu chumes avec des Acadiens que tu donnes pour la communauté puis tout ça dis- toi appelle-toi Acadien […] **tu es un adopté tu es d'ici tu es d'ici**

Par conséquent, l'« ici » en vient à surpasser l'« ailleurs » dans les représentations de l'identité de l'immigrant. Et le nouvel ancrage identitaire se fait autour de l'Acadie. Rappelons par ailleurs que l'importance du lieu, de l'ici acadien, est également apparue dans les discours sur les enfants de la seconde génération. C'est en effet parce qu'ils ont grandi dans un milieu culturel acadien qu'ils peuvent revendiquer une appartenance à l'Acadie encore plus légitime que leurs parents.

Il est d'ailleurs pertinent de souligner que le changement de nom de l'organisme représentatif des Acadiens du Nouveau-Brunswick endosse également cette logique du lieu : de la Société nationale des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), on est passé à la Société nationale *d'Acadie* du Nouveau-Brunswick (SANB). Comme mentionné au chapitre précédent, l'organisme compte désormais dans ses rangs un représentant des immigrants qui marque bien la volonté communautaire de faire de l'Acadie un lieu d'intégration; il existait seulement auparavant le titre d'« observateur ». Les immigrants peuvent ainsi participer aux processus décisionnels et être présents sur un lieu de pouvoir et de prise de parole qui fait autorité en Acadie du Nouveau-Brunswick. Il reste à voir si leur voix se fera davantage

[186] quelques

entendre et si cela posera des conflits de pouvoir. Pour finir, un dernier extrait afin de renforcer cette proposition.

> Youssouf : elles ont officialisé l'existence de cet organisme / <I> um elles veulent faire des activités / qui euh inclus / non seulement les femmes acadiennes de souche / mais toutes les **femmes qui vivent en Acadie** <I> um / qui ont choisi **l'Acadie comme leur nationalité**

En faisant référence à la création d'un organisme pour femmes, Youssouf illustre bien l'idée selon laquelle le lien identitaire est constitué par le fait de vivre en Acadie. Il va même jusqu'à évoquer l'idée de nationalité pour caractériser l'allégeance dont il est question. Évoquons brièvement Glissant pour conclure. Dans *Introduction à une Poétique du Divers* (1995), l'écrivain et essayiste martiniquais traite du phénomène mondial d'hétérogénéisation des identités en proposant le concept de créolisation comme théorisation interprétative. La créolisation, bien qu'ancrée dans le contexte antillais, permet de faire appel à un nouvel imaginaire identitaire mondial suggère Glissant. Selon l'auteur, « le monde se créolise », c'est-à-dire qu'il se situe plus que jamais dans une ère de contacts, de rencontres et de confrontations des êtres dans laquelle les identités sont appelées à ne plus être mutuellement exclusives (Glissant, 1995 : 14). Glissant illustre cette mutation en opposant métaphoriquement l'identité « racine unique », exclusive et repliée sur elle-même à l'identité « rhizome », ouverte et relationnelle.

> [...] La notion d'être et d'absolu de l'être est liée à la notion d'identité « racine unique » et d'exclusivité de l'identité, et [que] si on conçoit une identité rhizome, c'est-à-dire racine mais allant à la rencontre des autres racines, alors ce qui devient important n'est pas tellement un prétendu absolu de chaque racine, mais le mode, la manière dont elle entre en contact avec d'autres racines : la Relation (Glissant, 1995 : 25).

Sans tomber dans un cosmopolitisme mondialisé, l'identité rhizome s'inscrit toutefois dans un lieu qui lui donne sens et c'est là que réside l'enseignement de Glissant : l'ouverture à l'autre ne commande pas la désarticulation de la communauté d'origine mais plutôt celle du mythe de pureté identitaire qu'elle peut porter. Le lieu, l'ici en Acadie, semble donc permettre la construction d'une appartenance singulière constituée de multiples altérités sans pour autant être diluée de toute dimension identitaire tel qu'on a pu le reprocher à l'appellation « francophonie/francophones du Nouveau-Brunswick ». Ce positionnement du lieu en tant que légitimité acadienne avait déjà été défendu dans les années 1990 par des artistes acadiens

œuvrant dans les provinces maritimes (voir Ali-Khodja et Johnson, 1994); il semble prendre aujourd'hui un nouveau souffle en regard de l'immigration francophone qui représente la « nouvelle » diversité. Le lieu s'insère ainsi entre l'ethnique et le civique en sortant du cadre de l'État-nation qui est, à de nombreux égards, réducteur pour l'Acadie. Les transformations identitaires dérivant des mouvements de diversification et d'hétérogénéisation ne s'opèrent certes pas sans heurts et résistances en Acadie mais elles semblent converger vers une phase de réinvention et de réimagination communautaire des plus fécondes.

5.6 Synthèse

Ce chapitre avait comme ambition de saisir les mouvements de l'identité collective en Acadie du Nouveau-Brunswick eu égard aux effets de la mondialisation et plus particulièrement de l'immigration. D'emblée, il a été jugé pertinent de présenter la tendance idéologique mondiale en matière de relations interethniques/interculturelles qui fait du multiculturalisme le modèle d'intégration nationale par excellence. Il va sans dire que la notion de diversité est désormais profondément ancrée dans l'imaginaire identitaire canadien, voir occidental et qu'il n'est pas exagéré de croire que cela se répercute au niveau des représentations des individus. Il s'agissait justement d'en mesurer la portée dans le contexte acadien auprès de deux groupes dont les particularités respectives allaient permettre de mettre en relief les points de tension de l'acadianité. Il a ainsi été possible de constater que les militants acadiens sont empreints d'un esprit volontariste et inclusif face à l'acadianité qui tend à faire d'un Acadien toute personne s'identifiant à l'Acadie. Cette ouverture tend toutefois à s'ancrer plus particulièrement dans un lieu, celui des provinces de l'Atlantique et plus particulièrement du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à s'articuler autour d'un projet, celui de faire société en français. Les militants insistent également tous sur l'idée que l'Acadie est en changement et en mouvement et qu'elle se doit d'être tournée vers l'avenir. L'une de ces composantes de l'avenir est justement caractérisée par l'immigration et la diversification de la population de langue française. Or, malgré ce discours de l'inclusion, les militants ne font pas pour autant fi des éléments généalogiques et historiques de l'acadianité auxquels ils accordent, non sans ambivalence et contradictions, une légitimité certaine. En somme, ils se trouvent à négocier de nouveaux modes de reproduction et de légitimité sociales en accord avec leurs valeurs d'intégration

modernes sans toutefois être en mesure de complètement rejeter ceux ancrés dans la tradition qui ont permis au groupe de justifier son caractère distinct depuis plus d'un siècle.

Tel que nous avons pu le constater, les immigrants interviewés ressentent également ces mêmes tensions et l'expriment notamment en désignant l'Acadie comme leur terre d'accueil tout en refusant souvent le titre d'Acadien. Cette non identification à l'acadianité semble à la fois le résultat de leur volonté (ne pas renier leur origine, ne pas être homogénéisé) et des perceptions qu'ils ont du désir d'inclusion des Acadiens à leur égard. Leur sentiment d'intégration s'articule davantage autour des concepts d'engagement, de participation et de contribution à la communauté que par le fait de se dire Acadien. Toutefois, on a pu remarquer dans les représentations une ouverture de l'acadianité face à la deuxième génération, soit celle des enfants d'immigrants et de parents exogames[187]. Par ailleurs, alors que les militants conçoivent généralement la diversité comme un « ajout » à la communauté de base, à savoir l'intégration de nouveaux arrivants, les immigrants insistent plutôt sur des dynamiques de transformation endogène (donc de diversité « interne ») de cette communauté incarnées entre autres par une nouvelle génération plus hétérogène (ex. patronymes mixtes, enfants Afro Acadiens). Il y a donc des divergences de représentations de la collectivité et de ses fondements qui résultent des postures et histoires personnelles de chacun. En outre, globalement, il semble se profiler en Acadie le passage d'une identité absolue à une identité relation, c'est-à-dire le graduel abandon d'un contenu identitaire descriptif pour l'adhésion à une appartenance relevant davantage de l'investissement communautaire. Cette identité-relation s'exprime peu par l'intermédiaire d'un État, d'institutions ou d'organismes mais plus souvent par une posture (ensemble d'attitudes et de façons de faire) face à la langue française et la communauté francophone. C'est justement cette dimension linguistique des stratégies identitaires qui sera explorée au cours des trois derniers chapitres, à savoir les rôles que jouent les langues et les pratiques linguistiques dans ces enjeux identitaires.

En conclusion, il serait imprudent d'affirmer qu'il n'existe pas de conflits intergroupes et que le groupe acadien inclut toute personne vivant en français au Nouveau-Brunswick. Bien qu'il ait été possible d'apercevoir des processus de recomposition dans la construction de l'acadianité notamment par les appellations « Néo Acadiens » et « Afro Acadiens » chez les militants et les immigrants rencontrés, le maintien de frontières entre eux est également

[187] Ici entendu non comme différence linguistique mais comme différence d'origine.

palpable. Le jeu de la proximité et de la distance, de l'inclusion et de l'exclusion entre le « nous » et le « eux » en fait d'ailleurs foi dans les discours de chacun. En outre, il est important de retenir que les positions ne sont pas pour autant antagoniques ou opposées. En effet, le rapprochement semble se produire autour d'un lieu d'appartenance commun, celui nommé en l'Acadie qui devient à plusieurs reprises le terrain d'entente identitaire. On assiste donc davantage à une identification à l'Acadie qu'à une identification à l'identité acadienne qui demeure plus problématique, sans toutefois être inaccessible. Il s'agit d'un mouvement que l'on peut considérer prometteur pour une petite société qui cherche à se réimaginer autour des paradigmes de la diversité, de la modernité et de la mondialisation. L'Acadie pourrait alors devenir un lieu dont l'appartenance sous-tend un sens, une histoire, un contexte, un projet surtout sans pour autant être fermé au reste du monde.

Chapitre 6 Enjeux sociaux du contact linguistique : du bilinguisme à la minoration

6.0 Introduction

Ce chapitre entame l'analyse sociolinguistique de l'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick. Il fait suite aux deux chapitres précédents au cours desquels ont été soulevés en filigrane des interrogations quant à la langue et l'identité. En effet, nous avons pu voir que le projet politique de l'immigration francophone suppose un investissement linguistique et identitaire des immigrants dans la communauté francophone d'accueil. La question du sentiment d'appartenance au milieu acadien est envisagée ici à travers le rapport aux langues dans leur contexte social. Dans la suite de la thèse (chapitres 6 à 8), l'analyse se base sur une trentaine d'entretiens menés auprès d'immigrants francophones vivant à Moncton et qui sont tirés à la fois de mon travail de terrain et de corpus complémentaires.

Je propose tout d'abord d'examiner les discours des immigrants interviewés à l'égard du bilinguisme officiel de leur milieu d'accueil. Il s'agit de la première image sociolinguistique que les témoins se forgent de ce dernier puisque le bilinguisme est ancré dans leur imaginaire pré-migratoire. La deuxième partie du chapitre se penche ensuite sur les comportements linguistiques des témoins à l'égard du contact linguistique asymétrique qui caractérise la région de Moncton. Perçoivent-ils des tensions, des conflits linguistiques entre francophones et anglophones ? Sont-ils revendicateurs, mécontents, passifs ou accommodants envers le groupe anglophone majoritaire ? Pour quelles raisons ? Finalement, il sera question d'approfondir la problématique minoritaire à travers à la fois les regards réflexifs que les témoins posent sur eux-mêmes et les représentations qu'ils nourrissent à l'égard de leur société d'accueil. Quelles interprétations donnent-ils aux notions « minorité » et « minoritaire » ? S'identifient-ils à une minorité ? Si oui, par rapport à quel(s) groupe(s) ? En somme, il s'agit de faire un portrait des divers positionnements sociolinguistiques des immigrants francophones à l'endroit du milieu minoritaire de manière à soulever les enjeux que ceux-ci posent quant à leur intégration à la collectivité acadienne. De plus, on gardera à

l'esprit en quoi cette analyse peut être éclairante pour la situation acadienne actuelle et d'avenir : les représentations que les interviewés tiennent à l'égard de la situation sociolinguistique ainsi que l'interprétation qu'ils font des relations interlinguistiques peuvent agir à titre de miroir des enjeux sociaux de langues qui restent à aménager au Nouveau-Brunswick.

6.1 Le bilinguisme : une première image sociolinguistique

Le Canada constitue un État fédéral bilingue depuis plus de quarante ans. Il s'est d'ailleurs construit une réputation internationale à l'image d'un pays politiquement stable et respectueux de ses deux grands groupes linguistiques. Les Canadiens eux-mêmes ont intériorisé le bilinguisme comme une valeur nationale, voire comme une composante indispensable de l'identité du pays. Les deux langues officielles canadiennes sont également de « grandes » langues internationales, ce qui contribue nettement au prestige de son bilinguisme.

En raison de cette réputation internationale, le bilinguisme canadien est largement présent au niveau de l'imaginaire migratoire, c'est-à-dire au niveau de l'idée que le migrant peut se faire de son futur pays d'accueil. Le migrant arrive ainsi au Canada avec des représentations déjà forgées sur l'emploi des langues officielles, leurs fonctions, leur légitimité politique ainsi que sur les relations et interactions entre les deux groupes linguistiques. Or, ces représentations s'éloignent souvent de la réalité linguistique quotidienne à laquelle il se voit par la suite confronté. Cette partie retrace donc le parcours de la notion de bilinguisme à travers les récits migratoires des interviewés afin de relever les transformations qu'elle a pu subir depuis leur arrivée au Canada. Il sera tout d'abord question de l'importance que revêt le bilinguisme pour les témoins à titre de valeur personnelle et de ressource socioéconomique dans la construction de leur projet migratoire.

6.1.3 Le rôle de la langue dans le projet migratoire

Partir à l'étranger pour s'y installer plus ou moins durablement n'est habituellement pas une décision qui se prend à la légère. Immigrer dans un autre pays est le résultat d'un processus

d'évaluation des risques et des avantages que représentent la destination qui sont rationalisées selon les attentes et les besoins de chacun. L'ouvrage de Gilles Forlot, *Avec sa langue en poche* (2008), met en lumière le rôle de la langue dans ce processus d'évaluation à partir des parcours migratoires de Français à Toronto. En ce sens, son étude offre une intéressante perspective comparative pour cette recherche. Forlot souligne :

> On découvre, en écoutant parler les immigrants, que la langue est un outil de gestion des risques, en ce sens qu'elle minimise leurs effets dans des situations de déplacement où la confrontation à l'inconnu et à l'abandon du connu tend à produire et augmenter les risques, telles les déstabilisations socio-identitaires.
> [...]
> Afin de « gérer » de façon raisonnée les aléas de la migration et, partant, pour maximiser les chances de réussite, certains utilisent la langue comme une ressource leur permettant de minimiser de [sic] risques (Forlot, 2008 :102-103).

Le fait que le migrant partage la même langue que son pays d'accueil est par conséquent généralement perçu comme un avantage qui lui assure une certaine sécurité dans son entreprise d'immigration. Forlot rapporte que les migrants Français considèrent avoir de meilleures chances de s'intégrer au Canada en raison du fait que l'une de ses deux langues officielles est le français :

> La langue française, dans un premier stade du parcours migratoire à l'état de projet, paraît à certains participer de cet effet de minimisation de risques, mais sert aussi de garant d'une meilleure insertion dans le tissu social, économique et culturel du lieu d'implantation. En effet, pour beaucoup d'immigrants, parler la langue du pays d'accueil, c'est s'assurer une meilleure intégration (Statistique Canada, 2005) (*Ibid.* : 103).

En revanche, le désir d'altérité, d'être confronté à une autre réalité peut porter le migrant à immigrer dans un pays dont il ne connaît pas ou peu la langue, de surcroît lorsque cette langue est également jugée utile et profitable en dehors du pays d'accueil, comme l'anglais bien entendu. Mariant ces deux logiques, les migrants Français peuvent être davantage attirés vers le Canada hors Québec où l'anglais est certes prédominant (altérité) mais où le français est également présent et valorisé dans certaines sphères professionnelles (sécurité). Forlot constate que le caractère bilingue du Canada mais anglo-dominant de Toronto répond à ces deux besoins, ce qui explique pourquoi les migrants Français de son étude ont choisi cette métropole plutôt que Montréal comme destination canadienne. Leur projet migratoire consiste

alors à la fois à faire fructifier leur compétence en français sur le marché du travail canadien et à apprendre l'anglais par immersion dans l'univers anglophone (Forlot, 2008 : 106). En effet, le français à Toronto étant une compétence plus difficile à trouver, plusieurs migrants Français sont d'avis qu'ils pourront en tirer partie dans les domaines d'activités professionnelles tels que la traduction, l'enseignement et les communications. Immigrer à Toronto signifie également aux yeux des migrants se garantir l'apprentissage de l'anglais, compétence qui par la suite peut leur ouvrir de nombreuses portes au niveau professionnel. Le choix de Toronto est donc rationalisé dans un premier temps comme une façon de sécuriser son intégration socioéconomique tout en développant de nouvelles aptitudes linguistiques. Cette dimension linguistique de la migration met également en relief les valeurs marchandes attribuées aux langues dans les sociétés axées sur les services et le savoir et qui font de ces langues des ressources symboliques et stratégiques pour l'accès à des biens matériels et à des pouvoirs socioéconomiques. L'ascension sociale des individus dépend ainsi de plus en plus de leurs compétences linguistiques mais également du poids des langues dans lesquelles ils ont ces compétences (ex. anglais vs hongrois).

Quoique la ville de Moncton soit très différente de celle de Toronto au niveau sociolinguistique, elle fait également l'objet d'une évaluation linguistique de la part de ceux qui y immigrent. Tout comme Forlot, j'ai pu constater que le choix de Moncton chez les témoins de cette recherche est souvent lié au fait que la présence des deux langues officielles correspond à leur projet migratoire.

6.1.2 Le bilinguisme comme marque de commerce canadienne et néo-brunswickoise

Les témoins identifient plusieurs et diverses raisons pour lesquelles ils ont immigré au Canada, et plutôt qu'ailleurs pour certains : leur parcours familial les y a déjà conduits dans leur jeunesse (Michel, Henri), le désir de vivre dans un environnement moins raciste (Abdel), le désir d'avoir une autre expérience de vie (Sandrine, Guy, Lucie) ou de meilleures conditions de vie (Nina, Rachida), le fait d'avoir un contact/membre de la famille qui y est déjà établi ou qui y est déjà allé (Moussa, Ousmane), le fait d'avoir un conjoint canadien (Ève, Malika), etc. Or, à travers ces explications, la question linguistique émerge presque toujours de leurs récits. En effet, dans l'imaginaire pré-migratoire des témoins, le Canada se

démarque nettement des autres pays en raison de son bilinguisme français-anglais, celui-ci constituant un attrait et une valeur ajoutée pour eux. L'occasion de devenir bilingue français-anglais représente une importante motivation pour immigrer au Canada et plus particulièrement dans la région de Moncton au Nouveau-Brunswick. Français d'origine ayant vécu aux États-Unis pendant quelques années, Jules n'hésite pas à affirmer que le bilinguisme est supérieur au monolinguisme, d'où son intérêt pour le Canada :

> Jules : oui oui ça c'était la bon une des raisons importantes le bilinguisme / <I> le bilinguisme **moi c'est pour ça que j'aime le Canada en fait à cause du bilinguisme** c'est unique dans / ben par rapport à beaucoup de pays du monde bon ben il y a le il y a des pays comme le Maroc la Belgique/ euh la Suisse mais / euh le bilinguisme pour moi c'est supérieur au monolinguisme de la France par exemple ou des États-Unis là / aux États-Unis c'est un faux bilinguisme avec les minorités hispaniques bon ben c'est pas vraiment le bilinguisme

Ainsi, par rapport aux autres pays francophones d'immigration – principalement la France, mais également dans une moindre mesure la Belgique et la Suisse – le Canada possèderait une valeur linguistique supérieure, celle du bilinguisme, mais plus particulièrement celle d'un bilinguisme dont l'anglais est la composante principale. J'y reviendrai. Le choix du Nouveau-Brunswick comme destination souligne encore davantage l'importance du bilinguisme dans le projet migratoire des témoins. C'est le cas de Michel qui cherchait une expérience canadienne à la fois marquée par le français et l'anglais :

> Michel : lorsque j'ai eu fini mes études euh j'ai pu décrocher une bourse pour venir étudier au Canada à travers le boulot de mon père / hum **je voulais aller quelque part où on parlait français et anglais au Canada** pis j'avais pas le goût de retourner au Québec[188]

Plusieurs insistent également sur la singularité linguistique du Nouveau-Brunswick en faisant ressortir que « c'est la **seule** province au Canada qui est déclarée officiellement bilingue ». Il s'agit d'un statut qui frappe favorablement l'imaginaire des migrants. Bien que la ville de Moncton soit également officiellement bilingue depuis 2002, les témoins semblent moins au fait de ce statut puisque rares sont ceux qui le soulignent explicitement. L'attrait de Moncton pour les migrants francophones semble davantage résider dans son université de langue française qui constitue souvent leur point d'entrée.

[188] Durant sa jeunesse, Michel a séjourné au Québec pendant quelques années avec sa famille.

Cela dit, si le bilinguisme constitue l'image de marque du Canada et du Nouveau-Brunswick, de quelle valeur l'investit-on ? Comment participe-t-il aux aspirations des migrants en termes de projet migratoire ?

6.1.3 La valeur du bilinguisme

Un premier élément de réponse nous est fourni par la comparaison que certains témoins opèrent entre le Nouveau-Brunswick et le Québec comme lieu d'immigration. Contrairement au Québec, ils sont d'avis que le milieu bilingue du Nouveau-Brunswick offre un contact direct avec l'anglais tout en assurant un filet de sécurité francophone. Examinons le passage suivant :

> I : et qu'est-ce que t'intéressait particulièrement dans le concept de bilinguisme
>
> Delphine : c'était une / c'était en fait euh la peur de me / entre la peur de d'aller dans un milieu totalement anglophobe / et en même temps ce **côté de sécurité qu'on a avec le milieu bilingue** d'avoir de pouvoir se rattraper au cas où / et dire bon ben **je peux aller dans un milieu anglophone et je vais essayer d'apprendre l'anglais / mais au cas où j'ai toujours mon français je ne suis pas perdue** <I> ok c'était ça qui m'attirait <I> le juste milieu c'était ça c'était un peu la peur qui a pris le dessus de pas aller directement dans un milieu totalement anglophone et du **coup j'étais plutôt attirée par le bilinguisme et pas aller dans un milieu anglo/ euh que francophone comme Québec parce que ça allait pas m'apporter en tout cas au niveau de la langue une compétence supplémentaire**

Aux dires de Delphine, l'attrait du bilinguisme est double, d'une part, il permet l'apprentissage de l'anglais, cette « compétence supplémentaire » dont elle parle et d'autre part, il garantit un environnement francophone sur lequel s'appuyer en cas de difficultés (« au cas où j'ai toujours mon français je ne suis pas perdue »). On reconnaît ici le concept de « minimisateur de risques » mis en évidence par Forlot : avoir une langue en commun avec le milieu d'accueil est perçu comme une manière de diminuer les potentiels obstacles d'intégration. Si Delphine écarte pour cette raison un milieu totalement anglophone, elle exclut également de son projet migratoire un milieu francophone, comme le Québec, puisqu'elle est d'avis qu'il n'offre pas de bénéfices linguistiques. Il est par ailleurs pertinent de souligner que Forlot a également remarqué cette mise à distance du Québec chez des migrants Français à Toronto :

> Ce rapport entre volonté de partir et rôle de la langue met en relief le rapport entre langue et altérité. « Voir autre chose », c'est pour beaucoup accéder à une altérité perçue dans sa complétude, c'est-à-dire sans rapport avec le lieu d'origine. C'est la raison pour laquelle le Québec ne remplit pas cette fonction aux yeux de nombre de Français [...] (Forlot, 2008 : 75).

Forlot rapporte qu'aux yeux de nombreux migrants Français, le Québec représente une petite France en Amérique du Nord; la proximité avec le lieu d'origine, toute relative qu'elle puisse être, est ainsi jugée trop grande pour celui en quête de découverte et de dépaysement. En revanche, il semble que l'altérité recherchée par les témoins que j'ai rencontrés soit moins grande puisqu'il est tout de même important à leurs yeux de vivre dans un environnement francophone et pas uniquement de faire valoir leur français dans des contextes professionnels bien précis comme à Toronto. Les deux extraits suivants, tirés d'anciens étudiants internationaux à l'Université de Moncton, montrent que si la francophonie prime dans le projet d'études à l'étranger, la présence de l'anglais constitue l'élément décisif du choix de la destination francophone. Le bilinguisme français-anglais symbolise en quelque sorte le meilleur des deux mondes :

> 1. Idrisse : en fait j'ai un cousin qui est marié à une Canadienne qui lui a fait ses études au Québec / et qui lui en fait me recommandait de venir faire mes études au Nouveau-Brunswick **compte tenu du fait que c'était bilingue et que ça me permettrait de progresser dans les deux langues** <S> <u>ah donc vraiment le statut bilingue de la province</u> donc lui étant au Canada c'était pour lui c'était mieux que je vienne ici au lieu d'aller au Québec il avait fait Laval et il me disait non mieux vaut aller au Nouveau-Brunswick à Moncton
>
> 2. Moussa : il y avait euh / il y avait la présence aussi de l'anglais ça veut dire bon / vu que le Burkina Faso nous nous sommes francophones aussi mais bon **je me suis dit tiens avec l'anglais peut-être que ça sera un plus / surtout pour une carrière professionnelle** / donc il y avait cet aspect là qui m'avait aussi touché / le fait que ce soit peut-être bilingue quand même comme province comme ville

Il y a toutefois une distinction à faire entre le projet migratoire d'une part, de Delphine et d'autre part, d'Idrisse et Moussa. Delphine est attirée avant tout par l'anglophonie, elle quitte la France avec comme principal objectif d'apprendre l'anglais. Idrisse et Moussa sont, quant à eux, attirés avant tout par la francophonie de Moncton : étudier et vivre en français constituent leur priorité. Quoi qu'il en soit, on peut avancer que, de manière convergente, la valeur ajoutée du bilinguisme du milieu d'accueil réside essentiellement pour les immigrants

francophones en l'apprentissage de l'anglais à la fois pour eux et pour leurs enfants tout en étant en contact, plus ou moins rapproché, avec la communauté francophone. L'importance qu'ils accordent à la connaissance de l'anglais reflète par ailleurs son poids au niveau international. Pour plusieurs, l'anglais les rend plus aptes à naviguer dans le contexte mondial actuel :

> Guy : c'est super finalement pis c'est super beau pis ça parle français et anglais donc qu'est-ce que tu veux de mieux pour apprendre les deux langues à ton enfant c'est génial […] il s'en sortira jamais s'il ne parle pas deux langues quoi même une troisième […] il faut tu disais le monde est tellement petit maintenant il y a tellement de choses que **il faut que tu puisses communiquer avec l'autre**

Cette dimension linguistique du projet migratoire révèle également le type d'immigration dont il est question dans cette recherche, à savoir essentiellement économique et volontaire. En effet, le groupe est composé en majorité de témoins qui ont quitté leur pays d'origine de leur propre gré (ils ne sont pas réfugiés) et qui présentent par leur parcours une curiosité et une ouverture sur le monde. L'anglais constitue sans contredit un élément non négligeable, voire nécessaire de l'accès à ce dernier. C'est ce que Sandrine a retenu de sa propre expérience : ayant le goût de partir à l'étranger, elle se retrouve devant peu de choix de destinations puisqu'elle ne parle pas anglais, la langue internationale. Le Canada s'impose alors comme solution : « on s'en va où parce que moi je parlais pas anglais / donc quand tu parles pas anglais / tu as pas beaucoup de solutions à part ben des pays ben comme le Canada / parce que l'Afrique euh je me voyais pas partir en Afrique » (Sandrine). Sandrine compte ainsi apprendre l'anglais à Moncton pour ensuite être en mesure de se rendre avec sa famille dans l'Ouest canadien. Il est également à noter que quelques témoins projettent de partir ailleurs d'ici quelques années (Delphine, Sandrine, Nina) alors que d'autres n'excluent pas non plus cette possibilité même si elle n'est pas vraiment désirée (Moussa, Ousmane). La connaissance de l'anglais leur sera également utile à ce moment-là, rendant encore plus « profitable » leur séjour dans la région de Moncton.

Si le bilinguisme fait partie intégrante du projet migratoire de plusieurs témoins, comment ceux-ci se le représentent-ils ? À quoi s'attendent-ils à leur arrivée à Moncton ?

6.1.4 Les représentations du bilinguisme au niveau social

Tel qu'évoqué au chapitre 1, le bilinguisme peut être étudié à la fois comme un phénomène social et individuel. J'ai choisi de reprendre cette distinction dans l'analyse des représentations que les témoins entretiennent à l'égard du bilinguisme, notamment puisqu'elles relèvent de systèmes de valeurs différents. De plus, les représentations du bilinguisme à l'échelle sociale subissent une importante déstabilisation entre l'avant et l'après migration alors que les représentations du bilinguisme individuel tendent à demeurer stables durant les processus de migration et d'intégration, voire à se consolider.

Le bilinguisme comme phénomène social rend compte de la situation sociolinguistique de la société néo-brunswickoise et plus largement, canadienne, c'est-à-dire de la présence d'un contact de langues et d'un contact entre groupes linguistiques. À l'image d'une multiplicité d'autres situations dans le monde, ce contact interlinguistique donne lieu à un rapport inégalitaire à la fois numériquement et symboliquement. Or, en l'occurrence, le bilinguisme prend également corps dans la *Loi fédérale et provinciale sur les langues officielles* qui garantit l'égalité constitutionnelle du français et de l'anglais. Le bilinguisme social s'incarne donc ici dans un statut politique officiel. Par conséquent, il y a risque de confusion entre un état de fait et un état de droit. Et en effet, les témoins tendent au préalable à concevoir leur milieu d'accueil à travers la seule lorgnette politique, transposant cette égalité aux rapports interlinguistiques quotidiens entre francophones et anglophones. Cette première représentation qui précède la migration subit toutefois d'importantes pressions à l'arrivée dans la région de Moncton engendrant par le fait même une réévaluation de la notion de bilinguisme. Je me suis plus particulièrement intéressée à ce changement de discours.

6.1.4.1 Le bilinguisme comme égalité linguistique

Bien que le bilinguisme ainsi que le plurilinguisme constituent la situation linguistique la plus commune au niveau mondial, le monolinguisme demeure le modèle dominant dans la conception des langues et de leurs usages (Blackledge, 2000; Ellis, 2006). Par conséquent, le bilinguisme de la province est plus souvent qu'autrement envisagé par les immigrants à l'image de deux communautés linguistiques égalitaires qui se côtoient sur un même territoire. Cette binarité linguistique symétrique semble s'appuyer sur la prédominance du bilinguisme

comme phénomène individuel dans les représentations populaires, qui correspond pour sa part encore largement à la maîtrise de deux langues (voir Moore, 2001). Une société bilingue devient ainsi le reflet idéalisé d'un individu bilingue qui présente un équilibre parfait entre les deux langues. C'est l'image que l'on retrouve chez Delphine :

> I : et avant de partir qu'est-ce que ça voulait dire pour toi une région bilingue / comment est-ce que tu pouvais t'imaginer les échanges les
>
> Delphine : je croyais que tout le monde parlait les deux langues / c'est ça que je croyais / que tout le monde était bilingue / que tous les services allaient être servis en bilingue / privés ou publics / et c'est ça que pour moi être une province bilingue c'était que toute la population pouvait parler dans les deux langues

Selon Delphine, une province bilingue correspond à un ensemble d'individus pouvant parler les deux langues, ce qui se traduit notamment au niveau des échanges dans la sphère publique. En effet, suivant cette logique, il ne devrait pas y avoir d'obstacles à obtenir un service en français peu importe le lieu puisque tout le monde est bilingue. La majorité des témoins ont donc construit le bilinguisme de leur milieu d'accueil à l'image d'une dualité linguistique. C'est cette vision symétrique qui animait la famille de Rachida lorsqu'elle est venue s'installer au Nouveau-Brunswick, bien que cet idéal linguistique n'ait pas résisté à leurs premiers contacts :

> Rachida : selon eux [ses parents] donc / pour eux encore quand ils disaient bilingue c'était à 100% bilingue mais malheureusement c'est pas le cas là comme
>
> I : donc dans leurs représentations ils se disaient <R> <u>bilingue</u> anglais et français indifféremment
>
> Rachida : ah ils disaient même « si on veut on peut faire tout ce qu'on veut en français pas de problème » / mais / **quand on est arrivé on a réalisé que c'était vraiment pas facile**

Tous les témoins n'accordent pas une définition aussi étendue au bilinguisme (toute la population parle les deux langues), or ils étaient pour la plupart convaincus de pouvoir recevoir des services en français peu importe le lieu et le type de service demandé. Ainsi, avec l'adaptation aux variétés acadiennes de français (voir chapitre 8), la confrontation à l'unilinguisme anglais constitue pour les témoins l'expérience linguistique la plus

déstabilisante puisqu'elle entraîne un bouleversement de leur imaginaire linguistique et migratoire. En effet, ils sont non seulement amenés à repenser la dimension linguistique de leur vie dans leur milieu d'accueil, mais ils doivent également imaginer autrement le bilinguisme comme phénomène social.

Cette image égalitaire du bilinguisme canadien est très répandue au niveau de la migration francophone; c'est d'ailleurs l'image que l'État canadien diffuse largement à l'extérieur. Les discours rassemblés dans mon corpus ne font que confirmer ceux recueillis par l'entremise d'autres recherches sur l'immigration francophone en milieu minoritaire qui indiquent qu'en raison du bilinguisme officiel, nombreux sont les migrants francophones à arriver au Canada hors Québec avec la conviction de pouvoir vivre complètement en français (Quell, 2000; Farmer et al., 2003; Maddibo, 2005). Une étude commandée par la FCFA intitulée *Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir des nouveaux arrivants* rapporte que :

> Les données des groupes témoins indiquent qu'il existait une incompréhension profonde du profil linguistique du Canada chez plusieurs participants lors de leur arrivée au pays. Ce fossé entre les perceptions et la réalité a eu, au dire des participants, un impact négatif sur leur capacité de s'adapter à leur nouveau milieu. Isolement, difficultés à trouver un emploi, déceptions face au Canada sont parmi les effets identifiés par les répondants (FCFA, 2004 : 26).

Les politiques gouvernementales en matière d'immigration francophone ont donc un travail important à accomplir afin de s'assurer que les candidats à l'immigration soient correctement renseignés quant à la situation linguistique du milieu francophone minoritaire. Les agents d'immigration devraient particulièrement insister sur la nécessité de pouvoir parler anglais pour avoir accès au marché du travail puisqu'il s'agit du plus important obstacle linguistique auquel les immigrants francophones sont confrontés.

6.1.4.2 Le bilinguisme comme « on-dit » ou la confrontation à une réalité asymétrique

D'un bilinguisme égalitaire, les témoins sont amenés à intérioriser peu après leur arrivée une représentation asymétrique du contact linguistique. Ainsi, aucun témoin ne maintient sa représentation pré-migratoire du bilinguisme. Pour certains cela se traduit par une remise en question du statut bilingue de la province. En effet, l'expression « se dit bilingue » est légion

dans les entretiens et marque la fragilisation et la mise en doute de l'authenticité du statut en question : « se dire » ou lieu de tout simplement « être » suppose un certain écart entre les représentations (discours) et la réalité vécue. La représentation sociolinguistique du milieu d'accueil se réactualise donc autour de la domination de l'anglais comme on peut le constater dans les deux extraits suivants.

1. AB : donc c'est beaucoup plus difficile pour un locuteur francophone de fonctionner que une personne anglophone par exemple

   Antonio : oui parce que c'est ça le *feeling* que j'ai parce que / ben en côtoyant plusieurs personnes ici / ils me disent « **oui on dit qu'on est bilingue** mais c'est vraiment les francophones qui doivent bilingues et pas les anglophones qui doivent bilingues » / c'est parce que les francophones on est obligé apprendre l'anglais / mais les franco/ les anglophones ils sont pas obligés disons parce qu'ils savent que avec l'anglais ils vont fonctionner / parce qu'ils savent que les francophones ils vont bien comprendre une personne qui parle anglais donc **on dirait que c'est plutôt anglophone la province mais on dit que c'est bilingue**

2. Guy : le **Nouveau-Brunswick se dit une province bilingue** mais euh / tout ce qui est business non non je suis désolé mais c'est pas francophone du tout quoi c'est pas bilingue du tout non non c'est anglophone pis point final les gens ils s'en foutent hein / nous que ce soit par téléphone ou quoique ce soit ou toutes les démarches qu'on avait à faire excepté au niveau du gouvernement mais tout ce qui est niveau privé pour l'entreprise c'est vraiment anglophone / c'est très rare que ça se passe en français

Le caractère bilingue de la province, à l'image d'une égalité linguistique, est contesté à travers deux observations : 1) la responsabilité d'assurer le bilinguisme incombe aux francophones puisque les anglophones peuvent tout à fait fonctionner avec seulement l'anglais et 2) les interactions de type commercial et privé se déroulent en anglais. Les deux témoins en arrivent à la même conclusion : la province est plus anglophone que francophone. Il va sans dire que le bilinguisme officiel de la province, couvert par la *Loi provinciale sur les langues officielles*, reçoit une interprétation large chez les témoins puisqu'elle devrait englober tout l'espace public à leurs yeux. S'ils sont plusieurs à noter qu'ils n'ont pas de difficultés à interagir en français pour les services gouvernementaux, ce qui remplit les engagements effectivement garantis par la Loi, ils sont d'avis que cette situation devrait s'étendre à tous les types de services pour que la province soit réellement bilingue. La confrontation à un bilinguisme inégalitaire dans lequel l'anglais occupe la position dominante

peut engendrer chez certains une remise en question de la valeur du français dans le milieu d'accueil, réévaluation qui se nourrit notamment des incohérences perçues dans les rapports interlinguistiques :

> Locutus (groupe focus) : tu peux fonctionner en français mais si tu veux avoir plus oublie le français aligne-toi à l'anglais et aide à ce que le français disparaisse plus vite / parce que **où tu passes c'est l'anglais / quand tu vois les francophones ici même préférer se faire servir en anglais qu'en français tu vas dans des réunions où il y a dix francophones y a un anglais qui balbutie quelques mots en français qui peut se débrouiller la réunion est en anglais / y a quelque chose qui va pas** / j'entends tous les jours les gens crient pour un bilinguisme sauvegarde de la langue mais de l'autre côté dans les faits c'est pas ce qui s'applique / donc c'est un obstacle / je dirais que parler français ici ça te sert à rien / sauf si tu travailles à l'université à l'hôpital et pis à Radio-Canada

Malgré le caractère légèrement polémique de son propos, Locutus résume parfaitement les tensions linguistiques propres à la région de Moncton : tension entre les profits socioéconomiques et l'occupation de l'espace public et professionnel des deux langues officielles; tension entre la tendance accommodante des francophones qui convergent vers l'anglais et les discours franco-militants. En outre, comme il en sera question dans les parties suivantes du chapitre, la prise de conscience du caractère inégalitaire du bilinguisme au Nouveau-Brunswick peut susciter chez certains des discours revendicatifs au profit de la communauté francophone. En revanche, bien qu'ils constatent les failles du système, les témoins tiennent avec force au bilinguisme officiel et plusieurs gardent espoir de voir un jour un bilinguisme égalitaire. Dans le cas d'Abdel, il s'agirait de pouvoir se faire servir en français dans tous lieux publics et ce, sans se sentir dévalorisé par une partie de la population anglophone :

> Abdel : moi ce que j'aimerais pour euh dans // à Moncton ou au Nouveau-Brunswick // c'est de vivre / ensemble / que ça soit des Acadiens des francophones des anglophones / dans une certaine harmonie / c'est-à-dire que / qu'on parle français ou anglais il y a pas de différence / dans un sens c'est-à-dire que les gens qui parlent en français qu'on les serve en français / les gens qui parlent en anglais qu'on les serve en anglais/ mais que il y ait pas / une certaine / entre guillemets / **mais une certaine méprise des anglophones envers des francophones parce que ils ne savent pas parler anglais //**

Ce passage illustre les tensions ressenties entre francophones et anglophones, ces derniers sont clairement représentés en position dominante puisqu'ils peuvent se permettre de juger

ceux qui ne parlent pas anglais. Abdel sent souvent que les anglophones le regardent de haut lorsqu'il s'adresse à eux en français. Je reviens sur cette problématique au point 6.2.

6.1.4.3 Bilinguisme et légitimité politique

Bien que l'écart entre le discours officiel et la réalité sociolinguistique puisse entraîner des frustrations et des déceptions, le bilinguisme officiel de la province et de la ville de Moncton permet toutefois aux immigrants de s'approprier une notion de pouvoir, voire de droit face à la langue française. En effet, comme on peut le constater dans les prochains extraits, cette reconnaissance politique les investit d'un sentiment de légitimité quant à l'usage du français dans la sphère publique et par ricochet, dans leurs interactions avec des anglophones.

1. Moussa : […] tu sais moi je suis un partisan vraiment du français donc et maintenant que j'ai su que la ville était / que **j'ai compris le système quand même la ville est quand même bilingue** et qu'on peut se faire servir dans la langue de notre choix je m'efforce d'abord quand même à montrer ma fierté / du français / donc je parle en français je dis bonjour en français

2. Ève : quelque part de toute façon j'allais parler français avec mes collègues francophones parce que c'est ma langue maternelle et que **je sais c'est une province bilingue je sais que j'ai le droit de parler français**

Dans le cas de Moussa, sa compréhension du « système bilingue » de la ville renforce son appui au français puisqu'il se sent davantage en position de le revendiquer comme langue publique (« j'ai compris le système » / « on peut se faire servir dans la langue de notre choix »). Il est même possible de constater que le bilinguisme officiel le conscientise et le sensibilise face à la situation sociolinguistique dans le sens où la notion de bilinguisme se reflète dans son comportement linguistique (« je m'efforce d'abord quand même à montrer ma fierté du français »). Le passage tiré de l'entretien d'Ève retrace pour sa part les tensions linguistiques entre francophones et anglophones dont elle a fait expérience dans son milieu de travail. Il s'agit d'un milieu traditionnellement anglophone qui subit depuis quelques années une transformation linguistique de son personnel, et donc des services offerts, vers le bilinguisme. Or, Ève sent que la plus vieille génération d'employés anglophones, bien qu'elle puisse trouver très utile que certains employés servent des clients en français, se montre

toutefois très hostile au français comme langue d'interaction et de socialisation entre collègues. Pour contrer l'intimidation qu'elle subit (regards désobligeants, commentaires agressifs), Ève fait appel d'une part, à la valeur personnelle et affective du français (« c'est ma langue maternelle ») mais d'autre part également, à la valeur politique et symbolique de celui-ci (« c'est une province bilingue » / « j'ai le droit de parler français »).

En somme, les trois différents paliers[189] de bilinguisme officiel présents à Moncton, bien qu'ayant une portée pratique restreinte, donnent sans contredit une arme de taille aux immigrants, celle de la légitimité statutaire. En effet, sans la portée symbolique de cette politique linguistique, les témoins risqueraient de se trouver en position beaucoup plus vulnérable face à la domination de l'anglais et oseraient sans doute moins s'affirmer en français.

6.1.5 Les représentations du bilinguisme au niveau individuel

En dépit du fait que les témoins expriment certaines insatisfactions envers le bilinguisme social de leur milieu d'accueil, aucun ne remet en question le bien fondé de son bilinguisme personnel. En effet, il m'a paru intéressant de noter que tous valorisent le fait d'être devenus bilingues français-anglais bien que celui-ci soit notamment le résultat de la situation sociolinguistique inégalitaire de leur région d'accueil. De manière générale, le bilinguisme individuel est conçu selon leur expression comme une valeur et un intérêt personnels. Voyons à quoi cela tient.

6.1.5.1 La supériorité du bilinguisme

Il y a sans contredit un sentiment de supériorité rattaché au bilinguisme individuel depuis les dernières décennies qui tend à s'imposer devant le monolinguisme, surtout lorsque les compétences linguistiques en question sont issues de langues internationales. Dans un article consacré à l'analyse des représentations du monolinguisme, Elizabeth Ellis (2006) affirme assister depuis les dernières années à un véritable renversement idéologique qui fait de l'individu bilingue un locuteur supérieur à son homologue monolingue. Ainsi, si par le passé

[189] Au niveau municipal, provincial et fédéral.

le bilinguisme individuel a pu être associé à des retards et à des troubles de développement, particulièrement chez l'enfant, il en va tout autrement aujourd'hui. En effet, Ellis est d'avis que plusieurs intervenants du milieu éducatif font plutôt désormais l'étalage des avantages du bilinguisme dont entre autres l'ouverture interculturelle, la flexibilité communicative, la sensibilité au patrimoine linguistique, toutes qualités qui se répercutent sur la société qui s'en trouve enrichie (Ellis, 2006 : 182). À l'inverse, le monolinguisme est présenté comme une limite cognitive et communicationnelle, voire comme une déficience ou encore une pathologie. De manière générale et pour reprendre l'expression de l'un des témoins, les discours publics portant sur le bilinguisme le qualifient d'« enrichissement personnel ». C'est d'ailleurs essentiellement l'argument sur lequel Jules s'appuie pour justifier l'importance du bilinguisme de son fils :

> Jules: encore une fois le bilinguisme c'est tellement important / **on a montré que les enfants sont plus créatifs quand ils sont bilingues** non pis c'est vraiment une **richesse** / qui a beaucoup de **valeur**

Or, comme le fait remarquer Monica Heller, si le bilinguisme est de plus en plus reconnu au niveau mondial comme un phénomène linguistique de valeur, il ne s'agit pas de n'importe quel type de bilinguisme qui est valorisé : « valued bilingualism includes only the most highly-valued elements of the languages in question » (Heller, 2000: 10), c'est-à-dire les formes standards, non mixées, des langues en question. Ainsi, les pratiques avec code-switching et/ou code-mixing ou les pratiques vernaculaires/populaires sont donc souvent exclues du « bon » bilinguisme (*Ibid.* : 10). Ce bilinguisme d'élite, comme il est parfois nommé, se traduit également dans les représentations des témoins à l'égard des pratiques bilingues qu'ils valorisent. En effet, ces derniers ont par exemple intériorisé l'idée qu'être bilingue correspond à être deux fois monolingue, c'est-à-dire essentiellement à maintenir les deux langues séparées. Cette représentation se traduit notamment par la tendance chez quelques témoins à vivre leur bilinguisme par l'entremise d'espaces monolingues distincts. C'est le cas de Rosa qui affirme :

> Rosa : pour le renforcer [bilinguisme] j'ai divisé des activités à la maison / l'église on va à une église anglophone / donc euh le dimanche on pratique quasiment presque l'anglais / <I> <u>ah ok</u>

> et puis euh / les sports se fait en anglais donc euh / **les sports et l'église est en anglais le reste des choses c'est en français**[190]

Ainsi, pour Rosa, être bilingue signifie se vivre dans l'une ou l'autre langue selon le lieu et l'activité choisis plutôt que de pratiquer les deux langues dans une même situation de communication. Le « bon » bilinguisme correspond également à un certain niveau de maîtrise linguistique, qui a bien des égards doit être semblable à celle d'un locuteur natif. Ainsi, il est commun dans les entretiens, que les témoins se refusent le titre de bilingue puisqu'ils jugent que leurs compétences en anglais ne sont pas assez fortes : pour être véritablement bilingue, leurs compétences devraient être (quasi) égales. Selon Ellis, les représentations qui guident les modalités d'apprentissage de la langue seconde se fondent également sur des prémisses monolingues : c'est par l'entremise d'un locuteur natif, de préférence monolingue (pure ?), que s'apprendrait le mieux l'autre langue (Ellis, 2006 : 178). Dans le contexte qui nous intéresse, ce désir de ressembler à un locuteur natif peut pousser quelques parents à envoyer leurs enfants dans une école anglaise ou du moins à en envisager l'idée. C'est justement la réflexion que se fait Michel :

> Michel : par contre ce que je suis préoccupé c'est que mes enfants soient bilingues pis qui s'ils apprennent l'anglais qu'ils l'apprennent directement / je veux dire avec la communauté anglophone et **qu'ils aient le même niveau de langue qu'eux finalement**

Le souhait de Michel est que ses enfants soient bilingues, or il exprime des préoccupations quant au type de bilinguisme que posséderont ceux-ci. Il juge important que la langue seconde soit apprise dans un milieu monolingue natif de manière à ce que les compétences reflètent le même niveau qu'un locuteur de langue maternelle anglaise. La préoccupation de Michel dénote par ailleurs les exigences linguistiques envers les francophones qui doivent souvent faire preuve de la même compétence communicationnelle en anglais qu'en français, comme il a pu le constater dans son propre milieu de travail.

Le prestige du bilinguisme dépend également de la valeur des langues qui le composent. En effet, dans le contexte canadien qui nous intéresse, il s'agit sans contredit du français et de l'anglais. Ainsi, il est clair que l'importance qu'accordent les témoins au bilinguisme ne relève pas d'une richesse intrinsèque mais se rattache aux profits que rapporte la connaissance

---

[190] Il est à noter qu'il est tout à fait possible d'aller à l'église et de pratiquer des sports en français à Moncton.

des langues en question, profits principalement d'ordre socioéconomique (voir ci-bas). Malika a justement appris à ses dépens cette hiérarchisation des langues et des types de bilinguisme lors d'une demande d'emploi auprès d'une compagnie de télécommunication. Puisqu'elle n'arrive pas à s'exprimer couramment en anglais, elle se fait catégoriser par la directrice d'embauche d' « unilingue francophone » et se voit refuser l'accès à l'emploi. Bien qu'elle parle quatre autres langues africaines (songhaï-khassonké-bambara-peul), le fait qu'elle ne parle pas anglais la « réduit » dans les représentations de son interlocutrice à l'unilinguisme français, faisant montre par le fait même du surpoids de l'anglais dans la composition du bilinguisme valorisé dans son milieu d'accueil.

6.1.5.2 Les profits du bilinguisme

Pourquoi devenir bilingue français-anglais ? Le bilinguisme revêt essentiellement deux intérêts pour les témoins : la mobilité socioéconomique et la mobilité géographique, les deux étant souvent liées. Suivant la théorie de l'économie des échanges linguistiques de Bourdieu, Monica Heller propose de concevoir le français et l'anglais dans le contexte canadien comme des capitaux linguistiques et plus particulièrement comme des produits marchandisables (Heller, 2003 : 94-98). Selon la sociolinguiste, la nouvelle économie rend la langue « as primarily linked to the control over and the access to the production and distribution of economics resources » (Heller, 2000 : 12). Les profits individuels rattachés au bilinguisme sont donc essentiellement d'ordre socioéconomique dans le sens où il donne accès à des postes – notamment ceux de la fonction publique fédérale et provinciale qui sont de surcroît bien rémunérés – et à des positions de pouvoir politique. L'accès au bilinguisme constitue ainsi de plus en plus un objet de lutte entre les deux groupes linguistiques, chacun désirant sa part de profits. Les témoins immigrants se montrent d'ailleurs conscients de ces rapports de pouvoir qui se jouent entre les deux langues officielles. Tout d'abord, leur motivation principale à devenir bilingue, donc à apprendre l'anglais, demeure leur employabilité. Les témoins qui sont venus à Moncton comme étudiants illustrent parfaitement cette situation puisqu'ils ne se mettent véritablement à apprendre l'anglais qu'une fois leurs études terminées. En effet, les rudiments d'anglais qu'ils possédaient pour la plupart tous déjà et qui leur permettaient de circuler sans trop d'embûches en ville ne leur suffisent désormais plus pour le marché du travail dont les exigences linguistiques sont beaucoup plus élevées. En outre, si dans un premier temps, l'anglais leur semble plus important que le bilinguisme en

tant que tel puisqu'il constitue une condition sine qua non de l'accès même à l'emploi, ils se rendent rapidement compte qu'en étant désormais bilingues français-anglais, ils ont une valeur ajoutée par rapport à une majorité d'anglophones. Van perçoit en ce sens que les francophones sont nettement avantagés sur le marché du travail puisqu'ils sont davantage bilingues que les anglophones. Le bilinguisme comme capital socioéconomique est également entendu comme un enjeu pour les anglophones par certains témoins, comme dans l'extrait suivant :

> Julia : on a même on a des amis anglophones / qui euh / qui envoient leurs enfants à l'école française / par choix / pour qu'ils soient bilingues euh plus tard euh dans la région là parce qu'ils voient que c'est important pour euh / pour trouver des emplois maintenant à Moncton c'est important d'être bilingue

Les discours des témoins appuient donc tous le caractère socioéconomique du bilinguisme individuel : pour avoir un emploi, il est important d'être bilingue.

Le bilinguisme français-anglais n'est toutefois pas seulement associé à la mobilité sociale, mais également à la mobilité géographique. En effet, les avantages que Nina investit dans le bilinguisme vont au-delà du contexte canadien et s'étendent à l'international. Elle sent qu'avec le français et l'anglais, elle peut se déplacer où elle veut dans le monde et faire ce qu'elle veut.

> Nina : je me sens pas nécessairement juste francophone maintenant je me sens bilingue et pour moi c'est l'avantage le meilleur avantage que tu peux avoir surtout à Moncton je connais pas juste une langue j'en connais deux **tu peux faire n'importe quoi en gros tous les pays vont soit avoir le français ou l'anglais juste par la colonisation** euh donc ça te donne une bonne base que tu peux utiliser n'importe où si tu as l'espagnol en plus de ça / c'est parfait

Dans le contexte mondialisé actuel, les conditions linguistiques locales ne sont pas les seules à être tenues en compte, l'accessibilité communicative au reste du monde devient également très importante.

6.1.6 Synthèse : tension entre la francophonie et l'anglophonie[191]

Cette première partie de chapitre a permis d'illustrer la place des langues dans le projet et les représentations migratoires des témoins à l'étude. Parmi de multiples considérations, le bilinguisme officiel émerge de manière importante comme pouvoir d'attraction du milieu d'accueil. Le Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement Moncton, se gagne ainsi la faveur de plusieurs immigrants, notamment par rapport au Québec qui constitue la principale destination canadienne des migrants francophones. L'avantage du bilinguisme de Moncton consiste à offrir l'occasion d'apprendre l'anglais tout en vivant dans un milieu francophone. Or, la place qu'occupent respectivement le français et l'anglais dans le projet migratoire de chacun peut varier. Pour certains, le bilinguisme est principalement conçu comme une voie d'entrée à l'anglophonie. La présence du français est alors jugée secondaire, quoique non négligeable pour assurer une sécurité au niveau de l'intégration. Pour d'autres, le bilinguisme est subordonné à la francophonie. La présence de l'anglais constitue certes un atout, mais l'important est avant tout de pouvoir vivre, étudier en français. En d'autres mots, l'attrait que constitue le bilinguisme officiel de la province semble être une arme à double tranchant : d'une part, elle attire les immigrants voulant acquérir une maîtrise de l'anglais et une expérience d'immersion anglophone tout en ne cherchant pas être dans un milieu totalement anglophone et d'autre part, elle attire les immigrants voulant vivre en grande partie en français tout en ayant l'occasion d'apprendre l'anglais. L'expérience peut s'avérer décevante et frustrante pour les deux projets migratoires. Dans le premier cas, la présence francophone peut être plus forte qu'anticipée et les occasions où il est obligatoire de se débrouiller en anglais jugées limitées et minimales. Dans le second cas, la présence anglophone peut être plus dominante que prévue et le français, faire l'objet d'une dévalorisation sociale. Le bilinguisme étant habituellement conçu à l'image d'une égalité linguistique, la confrontation à la réalité sociolinguistique de Moncton est déstabilisante pour les nouveaux arrivants et engendre une restructuration de leurs représentations. Peu d'immigrants se représentaient le bilinguisme comme un contact de langues complexe et imprévisible. Si aucun participant ne remet en question le projet personnel de devenir bilingue, en d'autres mots, fonctionnel en anglais, leur discours sur le bilinguisme social se transforme au fur et à mesure qu'ils découvrent les enjeux sociaux qui sont rattachés aux langues officielles à Moncton. Les

[191] L'expression me vient de Forlot (2006).

immigrants sont amenés à prendre part au débat sociolinguistique local et à se positionner face à celui-ci et ce, peu importe leur projet migratoire initial.

6.2 Postures sociolinguistiques face au contact linguistique : entre militantisme et bonne entente linguistique

Les rapports sociolinguistiques entre francophones et anglophones font nécessairement partie intégrante de l'expérience linguistique des témoins. Qui plus est, les deux groupes linguistiques en question sont souvent représentés dans les discours publics en tant que « minorité » et « majorité », ce qui caractérise le rapport symbolique qui les lie. Comme le fait remarquer W. Mackey, « une collectivité bilingue n'est pas une collection d'individus bilingues » (Mackey, 1997 : 61), il y a donc forcément des zones de contacts dans lesquelles les deux communautés linguistiques sont amenées à interagir dans l'une ou l'autre langue officielle. Le caractère asymétrique du bilinguisme – les francophones sont en moyenne cinq fois plus bilingues que les anglophones – ainsi que les représentations survalorisantes de la langue dominante font toutefois en sorte que ces interactions se déroulent généralement en anglais. En outre, il est pertinent de s'interroger si l'immigrant francophone, bien qu'il partage en quelque sorte le critère de l'infériorité numérique et le critère du trait différentiel linguistique avec la population acadienne, associe pour autant son vécu linguistique à une expérience minorée/minoritaire. Rappelons que le partage d'une langue n'implique pas nécessairement les mêmes représentations linguistico-identitaires, celles-ci étant entre autres rattachées à l'histoire, à l'appartenance collective et aux valeurs sociales et affectives. De plus, dans le cas de la société acadienne, la minoration du français au niveau local est confrontée, voire en partie contrecarrée, par son statut de « grande langue » sur la scène internationale (voir Calvet 1999 et son modèle gravitationnel). Les témoins peuvent ainsi être porteurs d'une légitimité linguistique et d'une sécurité statutaire qui demeurent plus ambiguës pour la majorité des Acadiens. En d'autres mots, ils ne doutent pas de la valeur sociale et culturelle du français. Sont-ils pour autant davantage portés à employer le français en situation de contact ? Se sentent-ils engagés à promouvoir le fait français à Moncton ? Comme nous le verrons, leurs pratiques/comportements linguistiques ont à la fois partie liée aux

représentations qu'ils entretiennent à l'égard des deux langues officielles ainsi qu'à leurs positionnements identitaires face à la société acadienne.

6.2.1 Représentations linguistiques des deux langues officielles

Il convient tout d'abord de préciser les représentations linguistiques que les immigrants entretiennent à l'égard du français et de l'anglais, à savoir la position et la valeur sociales qu'ils leur attribuent respectivement une fois installés à Moncton.

6.2.1.1 L'anglais, langue dominante

La restructuration des représentations du bilinguisme chez les interviewés va dans le sens d'une prise de conscience de la domination de l'anglais dans l'espace social du milieu d'accueil. L'anglais est perçu comme une nécessité linguistique à Moncton et cette constatation se produit très rapidement chez les nouveaux arrivants :

> CDI-1 : ouais parce que j'ai remarqué qu'ici c'est / on dit c'est / c'est / que Moncton c'est une ville bilingue mais réellement quand on voit réellement c'était pas une ville bilingue parce que moi j'ai / […] **dès mes premiers jours j'ai appris que il faut que j'apprenne à parler l'anglais comme il faut parce sinon je vais pas pouvoir m'en sortir dans les X ou partout où tu vas si tu parles pas l'anglais ça va être difficile pour toi**

L'anglais est clairement construit comme la langue de l'espace public, celle dont on a besoin pour se débrouiller dans les interactions de la vie de tous les jours (« pour s'en sortir »). Ne pas parler l'anglais relève presque de l'impossible dans l'imaginaire des témoins et rejoint à bien des égards le sentiment d'aliénation, d'isolement et de contrainte qu'ils ont pu ressentir à leur arrivée à Moncton, alors qu'ils n'étaient pas munis de la compétence requise en anglais :

> Moussa : je me suis retrouvé vraiment à limiter vraiment mes champs d'action à l'intérieur du campus / je me disais à chaque fois quand je sortais c'était l'anglais que je devais parler et à un moment donné c'était ça je me suis dis ça et puis bon c'est finalement ce qui est arrivé / que ce soit au *mall* ou que ce soit dans les stations de *gas* partout c'était l'anglais

Ancien étudiant à l'Université de Moncton, Moussa restreint à l'époque autant que possible ses mouvements à l'intérieur du campus qui lui assure un univers francophone protégé. Or, la ville en tant que telle (l'extérieur du campus) est symbolisée par l'anglais (« partout c'était l'anglais »). Le commentaire « j'avais pas le choix » revient constamment dans les entretiens et illustre parfaitement ce sentiment de contrainte comme les deux extraits suivants : « pour quelqu'un qui parle pas anglais ici **la vie est très dure** » (Hakim), « bon ben là si tu parles pas anglais **c'est foutu** » (Jules).

Mais la domination de l'anglais ne se fait nulle part mieux sentir que dans le monde du travail. L'univers de ce dernier est complètement dominé par l'anglais dans les représentations des témoins :

> Henri : ouais <I> c'était surtout ouais ouais c'est parce c'est le fait que je parlais pas bien anglais pis j'ai réalisé que/ **qu'il fallait que j'apprenne l'anglais parce que j'étais coincé là il fallait j'apprenne l'anglais comme/ parce que je n'avais pas le choix** pis euh // ouais là ça m'a fait un ouais / là je me suis senti euh// en dessous de la moyenne quoi si tu veux là // parce que je réalisais que tous les francophones parlaient anglais // donc je me suis dis il faut si / il faut que j'ai ça aussi / pis même **si je voulais continuer à bouffer avoir un travail il fallait alors [**rires] donc euh ouais //

> Ousmane : **bon l'importance [de l'anglais] surtout est basée sur le côté emploi aussi parce que pour te trouver un emploi** généralement quand tu dès que tu pars soit sur des catalogues d'emploi qui sont là des affiches d'emploi / la première des choses il faut être bilingue / français et l'anglais / **alors tu regardes le poste tu as peut-être les compétences qu'il faut mais la langue te fait défaut** / tu ne peux pas l'appliquer / déjà d'ores et déjà tu sais tu ne peux pas avoir cet emploi parce que tu n'es pas bilingue

Une bonne connaissance de l'anglais relève ni plus ni moins de l'obligation et de la survie matérielle : sans l'anglais « tu n'iras nulle part » (Michel), sans l'anglais « bien des portes vont se fermer » (Idrisse). Le sentiment d'être limité sans l'anglais est si fort qu'il pénètre même des lieux francophones dont la langue de fonctionnement est pourtant le français : « même sur le campus là pour certaines jobs il faut savoir parler anglais » (groupe focus). Cette imprégnation de la domination de l'anglais chez les témoins s'articule également autour de son hégémonie mondiale qui fait que désormais peu importe où l'on se trouve, même en France où le français est majoritaire, l'anglais est devenu un incontournable :

> CDI-8 : mais il faut pas se voiler la face aujourd'hui, tu parles pas l'anglais là oublie ça là à moins que / tu peux pas réussir même si toi tu vis dans une zone francophone et même en France même même si que tu vas vivre en France ça s'apprend peu importe là ça te prend l'anglais pareil

Ces représentations de l'anglais comme langue dominante du marché de l'emploi s'appuient par ailleurs sur une situation sociolinguistique réelle qui a été décrite en profondeur dans la thèse de Matthieu LeBlanc (2008). À partir d'une recherche ethnographique menée auprès d'un ministère de la fonction publique fédérale à Moncton, LeBlanc a démontré la présence de nombreux obstacles à la fois de nature représentationnelle et systémique à l'usage du français comme langue de travail et ce, même dans un milieu désigné officiellement bilingue. LeBlanc souligne que l'anglais est grandement valorisé par les francophones comme langue des affaires tout investi qu'il est d'efficacité communicationnelle et de facilité d'acquisition. À ces qualités jugées intrinsèques, LeBlanc ajoute également comme obstacle la présence d'anglophones unilingues à différents niveaux de la hiérarchie qui soit inhibe l'usage du français, soit représente un alourdissement de la charge de travail par le recours à la traduction (voir chapitre 5 de sa thèse).

Si les immigrants s'entendent pour faire de l'anglais la langue de la réussite socioprofessionnelle, tous n'endossent pas ce statut de la même manière. Reprenant le constat émis au point précédent, on peut situer la position de chacun dans une tension entre la francophonie et l'anglophonie, en d'autres mots entre un engagement identitaire et militant envers le français qui remet en question la position dominante de l'anglais et une forte valorisation de l'anglais qui constate et endosse en partie cette domination. J'explicite ces positionnements à la section 6.2.2. En définitive, les représentations de l'anglais langue dominante font largement écho aux représentations des francophones de la région[192] à ceci près que pour ces derniers la compétence en anglais est acquise très tôt, voire maîtrisée comme un locuteur « natif », et n'est donc pas vécue comme un obstacle bien qu'elle soit aussi garante de la réussite sociale. Cet écart est bien rendu par Sandrine :

> Sandrine : non l'anglais c'est vraiment important si tu veux voyager / **je ne sais pas si ici vous en avez conscience puisque vous l'apprenez tout de suite l'anglais donc pour vous c'est super facile** mais perso moi qui parlais pas anglais / quand on est là-bas l'anglais c'est vraiment

[192] Les francophones *du Nord* de la province qui ont grandi dans des milieux à prédominance francophone peuvent toutefois également ressentir une difficulté à « performer » en anglais.

> important si tu veux voyager dans les affaires pour du job tout ça c'est super important l'anglais / donc moi je focus sur l'anglais

L'extrait d'Henri cité précédemment souligne également cette différence entre Acadiens et immigrants francophones, différence qui est perçue comme une marque d'infériorité : « je me suis senti euh// en dessous de la moyenne quoi si tu veux là// parce que je réalisais que tous les francophones parlaient anglais ». L'immigrant francophone peut ainsi se chercher des occasions pour exercer son anglais alors que les Acadiens ont tendance à être préoccupés de l'influence et de l'omniprésence de celui-ci dans leur vie. Pour les Acadiens, la domination de l'anglais est souvent vécue comme une dévalorisation du statut du français et une perte de compétence dans celui-ci, ce qui ne semble pas être ressenti par les témoins. Il y a près de quinze ans, Annette Boudreau présentait ce balancier diglossique comme suit :

> [L]e rapport aux langues s'établit sur le mode fascination-rejet, fascination pour la langue anglaise, langue universelle, véhicule des valeurs modernes associées à l'Amérique, et en même temps rejet parce que cette fascination contient en elle le germe de la destruction de la langue maternelle si cette dernière n'est pas assise sur des bases solides, ce qui est le cas pour la majorité de francophones néo-brunswickois; fascination pour la langue française, langue des ancêtres, langue poétique, langue romantique mais aussi mise à distance du vernaculaire jugé par les autres et par certains locuteurs comme une langue honteuse (Boudreau, 1996 : 422).

Par ailleurs, LeBlanc rapporte qu'aux dires des francophones de son étude, la domination de l'anglais n'est pas sans avoir des effets dévitalisants sur la pratique de leur français, de là découlant souvent un sentiment d'insécurité linguistique (LeBlanc, 2008 : 332).

6.2.1.2 Le français, langue secondaire ?

Le bilinguisme officiel qui laissait entendre dans l'esprit des immigrants deux langues au même pied d'égalité est substitué par l'image de deux langues au poids inégal. La position dominante de l'anglais a comme effet de diminuer la valeur socioéconomique du français. Les immigrants ressentent très bien que le français est considéré comme une langue de moindre importance dans leur société d'accueil :

> Youssouf : vous allez / faites un appel aujourd'hui au téléphone à quelque part on va vous dire / euh / euh si vous voulez être servi en fran / en anglais on va vous dire / euh // « dial / one » / <I>

> uhum / euh / « *if you need French dial / two* » / **c'est-à-dire qu'on a toujours été // en deuxième place** <I> uhum / ou on va vous dire / « *if you need French* » / euh « *English* » / toujours premier / « *if you need English dial seven* » <I> uhum « *if you / you need French / dial nine* » <I> um / **toujours / numéro un c'est toujours / euh // l'anglais**

Pour Youssouf, le message véhiculé est que le français est une langue de second rang puisque le choix de l'anglais passe toujours devant. Ce statut inférieur est relevé par Henri du fait que le groupe majoritaire ne ressent pas le besoin d'apprendre le français :

> Henri : ah ben/ ouais// moi j'ai souvent l'impression que c'est optionnel quoi// comme pour euh les anglophones c'est optionnel/ c'est bien là euh// comme si tu es francophile/ tu peux apprendre le français là mais sinon/ si tu t'en fous ben/ tu as rien besoin de faire là// c'est/ je crois que c'est certainement comme ça que beaucoup de gens le voit aussi là/ comme des anglophones je veux dire là// comme// ouais [rire] // ouais je trouve ça un peu dommage là quand même// ouais

Le français représente donc la langue minoritaire, c'est-à-dire la langue de la minorité qui demeure optionnelle, voire superflue pour la majorité des anglophones. En revanche, la très grande majorité des immigrants interviewés ne reprennent pas à leur compte cette représentation hiérarchisante. Dans leurs représentations, le français ne semble pas subir une dévaluation sociale pour autant; il remplit la grande majorité des fonctions linguistiques. Rappelons que le contexte diglossique acadien ne renvoie pas à un schéma dichotomique figé entre une langue minorée et une langue dominante. Il n'y a pas par exemple une division linguistique claire des sphères privée et publique. En effet, l'option de s'exprimer en français est largement présente au niveau des interactions de type commercial. C'est d'ailleurs une option que les interviewés endossent majoritairement dénotant ainsi leur représentation du français à titre de langue publique. Tous les témoins reconnaissent donc une importante légitimité sociopolitique au français. La seule valeur, mais non la moindre, parfois contestée au français est la valeur économique, notamment en ce qui a trait au monde des affaires. Le business se passe en anglais, ce qui est toutefois une représentation dominante dans de multiples régions du globe, l'anglais étant la langue du commerce international. Pour les interviewés, le français est foncièrement une part intégrante de la société canadienne ainsi que de leur vie. Le français constitue leur principale langue d'usage et la nécessité d'employer l'anglais, quotidiennement ou à l'occasion, ne remet pas en question cette place. Le français représente leur langue d'intimité, de socialisation, de culture, d'éducation et n'est pas en compétition avec l'anglais sur ces terrains. Pour Van, la langue française « occupe vraiment

une place premier choix même une première place maintenant »; son propos fait ainsi écho à celui d'Abdel qui affirme également que « là maintenant c'est elle qui occupe la première place ». L'anglais demeure pour eux une langue impersonnelle, transactionnelle dont ils ressentent rapidement les limites d'expression :

> Rosa : tu peux pas me dire d'exprimer mes sentiments en anglais / <I> uhum ça tu peux demander / euh / je sais pas si je serais capable de l'exprimer / je saurais pas / mais en français j'ai juste / j'utiliserais le vocabulaire approprié pour dire ce que je sens à l'interne / <I> d'accord mais / en anglais je serais pas capable

Le français des immigrants jouit en quelque sorte d'une sécurité identitaire et statutaire[193] puisqu'ils ne se sentent pas personnellement menacés en tant que francophones par la domination de l'anglais. Un passage de l'entretien de Delphine est très éloquent à cet égard :

> I : est-ce que tu ressens l'anglais comme une menace

> Delphine : euh / pour moi personnellement non / pour la population acadienne et la population locale oui / parce que moi je me sens protégée dans la mesure où bon mon conjoint est Français euh est francophone pas Français francophone mes amis sont francophones et j'arrive à faire tout ce que je veux faire en français / et que je mon degré d'anglais est suffisant pour me faire comprendre / mais je ne crois pas que l'anglais prendra le pas sur mon français / du fait que ce soit ma langue maternelle aussi / mais je crois ici en tout cas surtout pour la génération ben les enfants qui s'assimilent plus facilement aussi / ça doit être une vraie problématique / il y a 70% d'anglophones je crois ici donc forcément le / plus vite ça risque de venir plus vite l'anglais ben le fait qu'on parle plus anglais que français

Ainsi, malgré l'importance de l'anglais dans sa société d'accueil, Delphine vit résolument en français (« j'arrive à faire tout ce que je veux faire en français »). Ses relations les plus intimes (conjoint, amis) sont par ailleurs avec des francophones. Delphine affiche ainsi une assurance personnelle quant à sa capacité de protéger son français de l'influence de l'anglais. Elle se positionne à part de la population acadienne à qui elle reconnaît des risques d'assimilation sans sembler s'en émouvoir outre mesure. L'assimilation, la peur de perdre sa langue et son identité, ne fait pas partie de son discours linguistico-identitaire, elle s'en sent détachée : son français est en sécurité. Les Acadiens, surtout ceux du sud-est de la province,

[193] Voir chapitre 1, 1.2.1.3 pour une discussion théorique sur l'insécurité linguistique.

entretiennent une relation conflictuelle (d'amour-haine) face à l'anglais dont le versant négatif est nourri de la domination qu'il symbolise face au français. Selon Boudreau et Dubois, le mélange avec l'anglais (le chiac) devient ainsi une manifestation concrète de l'oppression subie (Boudreau et Dubois, 1993 : 154-56). Les Acadiens de la région de Moncton expriment parfois le sentiment d'être envahis par l'anglais, celui-ci peut prendre le dessus de leur propre langue et ils se surprennent alors à se sentir plus confortables à s'exprimer en anglais. Cette dimension de la minoration linguistique semble absente des représentations des témoins immigrants.

En somme, malgré le fait que les immigrants reconnaissent la prédominance de l'anglais, je n'ai relevé de discours dévalorisants ni envers le français ni envers l'anglais comme résultat de cette asymétrie. Aucun témoin ne récuse en définitive le contact à l'anglais. Au contraire, tous insistent pour retirer les avantages de leur connaissance de cette langue et ce même chez les témoins les plus franco-militants : l'anglais est synonyme d'opportunité professionnelle et de mobilité tant géographique que sociale. De plus, les contacts des cultures et des langues qui caractérisent Moncton ont tendance à être loués comme mode de vie. C'est ce qu'il est possible de constater dans le prochain extrait tiré de l'entretien d'Hakim et ce, malgré sa position très contestataire face à la domination de l'anglais :

> I : est-ce que ça t'as un peu dérouté déstabilisé quand tu es arrivé pis tu as vu un peu dans l'environnement que la présence de l'anglais était / disons très importante
>
> Hakim : ouais / ben disons j'ai appris / j'ai appris pis j'ai trouvé ça spécial **c'est très enrichissant** j'ai trouvé ça très important / pis on apprend à chaque jour c'est tout / **moi je trouve ça très intéressant le fait de voir que deux cultures qui survivent ensemble ben / cette influence de un envers l'autre** au contraire j'ai trouvé beaucoup plus intéressant que de vivre dans une seule culture / je sais pas pourquoi peut-être parce que je suis Marocain c'est possible parce que quand je vois le lien chez nous c'est tout à fait normal

Si tous les témoins investissent à peu près les mêmes valeurs sociales respectivement dans le français et l'anglais, ils ont tendance à diverger dans leur évaluation des rapports linguistiques intergroupes. C'est en effet au niveau des interactions entre francophones et anglophones et les choix de langues qui en découlent que la problématique de la minoration et du conflit linguistiques apparaît dans les discours des témoins mais également que les divergences d'interprétation et de comportements se manifestent le plus clairement.

6.2.2 Rapports de force et accommodations linguistiques entre francophones et anglophones

Les discours des témoins à l'égard des rapports entre francophones et anglophones peuvent être catégorisés selon trois principaux positionnements sociolinguistiques qui s'inscrivent sur un axe allant du plus conflictuel au plus consensuel.

6.2.2.1 Revendications linguistiques et contestations de la bonne entente

Ce groupe est constitué des témoins que je qualifierais de militants. Ils sont considérés tels dans le sens où ils tiennent des discours et posent des actions qui vont nettement dans le sens d'une revendication linguistique au profit de la communauté francophone. Le regard qu'ils posent sur les rapports linguistiques intergroupes est donc essentiellement critique puisqu'ils contestent le principe de bonne entente entre francophones et anglophones. Selon eux, l'harmonie sociale entre les deux groupes linguistiques n'est maintenue que du moment que les francophones convergent vers l'anglais. Ce groupe d'interviewés est donc prompt à contester le manque de services en français et à dénoncer le caractère asymétrique et inégalitaire du bilinguisme. S'ils jugent les Acadiens en général trop conciliants, ils sont, pour leur part, prêts à poser des gestes de nature plus conflictuelle qui vont à l'encontre du laisser-faire. Ils y voient une lutte politique : pour eux, il est nécessaire de « prendre sa place » et de ne pas se « laisser piétiner » en tant que minoritaires. Le choix du français comme langue des échanges dans la sphère publique et commerciale est ainsi articulé autour d'une conscience sociolinguistique des rapports inégalitaires entre les deux langues officielles : il faut favoriser le français puisqu'il est minoritaire. Plusieurs adoptent l'anglais seulement après avoir épuisé toutes les autres options (ex. exiger un employé qui parle français, demander à parler à la gérance du magasin). Ces témoins rapportent d'ailleurs tous des expériences d'altercations avec des anglophones unilingues qui ont fait preuve d'une attitude méprisante, arrogante et désobligeante devant leur persistance à vouloir parler français. En revanche, il ne faudrait pas croire pour autant que ces témoins nourrissent des sentiments anti-anglais/anglophones; ils remettent plutôt en question la subordination des francophones à travers leur tendance à l'accommodation linguistique. En ce sens, ils plaident pour une affirmation forte et sans

complexe du fait français. Ils tiennent un discours de l'action et du changement tel qu'on peut le constater dans l'extrait suivant :

> Malika : ben des fois c'est comme on [les Acadiens et moi] n'arrive pas à se comprendre là-dessus / lorsqu'on arrive pas pis tsé / ils se disent que ça [convergence vers l'anglais] été comme ça depuis toujours pis ça devrait l'être / moi j'ai dit « **non / ça devrait changer là ça devrait changer** c'est pas parce que vous vivez depuis combien de temps là-dedans comme ça que ça devrait continuer à être comme ça non jamais » c'est comme **il faut vouloir le changement les choses vont vous échapper dans pas longtemps là / même si c'est pas parce qu'on est minoritaire quelque part qu'on doit se laisser aller ou se laisser piétiner moi je dis moi je ne peux pas accepter ça**

Malika exprime ici son refus du statu quo linguistique entre francophones et anglophones et sent par le fait même qu'elle se positionne différemment des Acadiens avec qui elle a discuté de la question. Elle entend la convergence vers l'anglais à la fois comme une forme de désengagement (« se laisser aller ») et de soumission (« se laisser piétiner ») qui au final pourrait aboutir à une perte identitaire (« les choses vont vous échapper »). Son positionnement s'inscrit autant dans un enjeu personnel – elle s'est souvent sentie exclue de groupes mixtes dans lesquels la conversation passait automatiquement à l'anglais – que communautaire – elle y met en jeu l'avenir de l'Acadie.

Pour les témoins de ce groupe, les tensions linguistiques se manifestent essentiellement de deux manières dans leur vie courante : l'unilinguisme anglais dans les services à la clientèle ainsi que le passage à l'anglais de la part de francophones en présence d'anglophones. Leurs actions de revendications linguistiques ont donc tendance à les mettre en marge des deux groupes linguistiques. La majorité des exemples fournis par les témoins mettent en scène des interactions de type commercial. Il s'agit alors pour eux de ne pas accepter la phrase « *I don't speak French* » et d'insister pour un service en français coûte que coûte. Les anecdotes relatées par Rosa abondent dans ce sens. Par exemple, n'ayant pu interagir avec un employé parlant français dans un dépanneur près de l'Université de Moncton, elle entame des démarches pour discuter avec le gérant de l'endroit et le convaincre de la nécessité d'offrir un service en français. Rosa doit revenir trois fois sur les lieux du magasin avant de rencontrer le gérant et d'être prise au sérieux, mais elle obtient au final gain de cause. Son acharnement n'est pas désintéressé, il rejoint un combat personnel. En effet, il y a quelques années, Rosa s'est fait remercier de ses fonctions dans un centre d'appels (service à la clientèle) en raison de plaintes de clients au sujet de son accent francophone en anglais. Depuis, elle n'accepte pas

de se faire servir en anglais : « c'est parce que je me suis mis à la porte // par / de de euh / par * [nom de la compagnie] à l'époque / parce que mon anglais avait un accent francophone / n'ose pas me dire « *sorry I don't speak French* » / si je suis un client ». Selon Rosa, la situation sociolinguistique de Moncton renvoie au dicton « deux poids deux mesures » : les employeurs exigent des francophones d'être parfaitement bilingues alors que les anglophones sont employés avec la seule connaissance de l'anglais. Au niveau du marché de l'emploi, les francophones qui n'ont pas une compétence très développée en anglais, ce qui est souvent le cas des immigrants, sont traités avec condescendance comme s'ils n'avaient pas de valeur. Ce traitement différentiel soulève un sentiment d'indignation et d'injustice chez Malika :

> Malika : […] on donne beaucoup de choix à ceux qui peuvent pas parler français / on leur donne beaucoup moi quand j'arrive au Champlain[194] ou quelque part pis je te dis « bonjour » et tu me dis « *I don't speak French* » c'est comme me taper dans la figure là ça me frustre moi je vais complètement / des fois tellement ça me frustre je pense aussi c'est ce qui m'a complètement ralenti de pouvoir parler en anglais

De façon similaire, Malika rapporte une attitude d'intolérance envers le français chez plusieurs anglophones. Dans le cadre d'un emploi comme vendeuse, elle a adopté la formule « bonjour, *hello* » pour s'adresser aux clients du magasin. Elle affirme que les anglophones étaient souvent irrités et choqués par sa première formule d'adresse en français alors qu'elle assure que les francophones étaient tout à fait enchantés de savoir qu'elle parlait français. Son affirmation linguistique rend en effet le choix de langues plus facile pour les francophones qui ne savent pas toujours comment en reconnaître un autre. Aux yeux de ce groupe d'interviewés, la bonne entente linguistique se caractérise par un camouflage du fait français rendu possible par un accord tacite d'une majorité de francophones qui choisit d'interagir avant tout en anglais dans les lieux publics[195]. Par conséquent, parallèlement à leur critique de la prédominance de l'anglais, ces témoins déplorent le laxisme des Acadiens face à la situation sociolinguistique inégalitaire qui, pour certains, est responsable de cette dernière : « en fait les gens aident à ce que l'anglais progresse » (Idrisse). Pour Hakim, les Acadiens font montre d'un « je m'en foutisme incroyable » qui fragilise nettement la communauté et qui plus est, remet en question le projet d'attirer des immigrants francophones :

---

[194] Nom d'un centre commercial à Moncton.

[195] L'exemple de convergence le plus souvent donné est celui d'un groupe à majorité francophone mais au sein duquel se retrouve un anglophone unilingue et dont les échanges entre individus se déroulent uniquement en anglais.

> Hakim : le danger que de plus en plus les services ben tant qu'il n'a pas une demande / à chaque fois mais ça va rester toujours comme ça pis ça va déranger parce que / là je fais le parallèle avec l'immigration parce qu'il y a beaucoup de gens qui trouvent ça dur parce que **quand même l'Acadie se déclare francophone d'accord les gens mais quand tu arrives pis les services ne sont pas francophones ça fait partie de la vie de chaque jour c'est très dur pour quelqu'un qui parle pas anglais ici la vie est très dure**

Si Hakim conçoit très bien que les Acadiens bilingues ne ressentent pas toujours le besoin de se faire servir en français, il formule son exigence par rapport à une population immigrante qui ne parle pas anglais. À son avis, la confrontation à l'anglais peut entraîner chez cette dernière une réévaluation du milieu d'accueil et se solder par la décision de migrer ailleurs. Le positionnement sociolinguistique de ces participants rend également compte de leur légitimité et de leur sécurité en tant que francophones et dans ce sens, ils ne s'expliquent pas toujours bien les comportements linguistiques des francophones de la région. Ils ont toutefois souvent recours à l'histoire de la communauté acadienne comme tentative d'explication de la convergence vers l'anglais, bien qu'elle ne semble pas les satisfaire complètement. En effet, le poids de l'histoire demeure abstrait pour les témoins qui n'arrivent pas vraiment à se mettre dans l'habitus linguistique de beaucoup d'Acadiens. C'est le cas d'Abdel dans l'extrait suivant qui, bien que soulevant le souvenir des processus de minoration (humiliation, massacre, infériorisation) subis par la population acadienne, conclut ne pas vraiment comprendre l'attitude de cette dernière :

> Abdel : […] même un certain prof m'a dit que/ dès que un Acadien qui parle français ou qu'un francophone/ rencontre quelqu'un dans la rue alors qu'il était en train de parler en français ben il change directement automatiquement en anglais pour ne pas euh/ je sais pas/ **on dirait qu'ils étaient humiliés quand on parle le français**// ça c'est// **je comprends pas cette attitude-là**//
>
> I : d'être humilié de par parler français//
>
> Abdel : non non//
>
> I : mm// et après avoir vécu à Moncton/ non plus//
>
> Abdel : non/ pas du tout//
>
> I : d'accord// donc c'est un peu ça qui peut vous différencier/ de la population francophone/ qui a/ disons vécu à Moncton/ qui a grandi à Moncton//

> Abdel : c'est possible oui/ je pense qu'il y a longtemps les gens n'osaient pas vraiment euh/ **je sais pas pour quelles raisons/ j'essaie de comprendre** mais euh- **peut-être que parce qu'ils étaient massacrés par des euh les Anglais puis euh ils se sentent// pas à la hauteur ou euh/ des Anglais/ on les a/ écrasés/ et pis je sais pas**//

Cette incompréhension face au vécu des Acadiens instaure parfois une distance socio-affective entre ceux-ci et les immigrants; un sentiment d'étrangeté et d'altérité demeure en effet au niveau des pratiques sociales.

En somme, selon les témoins de ce groupe, il est nécessaire de rompre avec cette attitude accommodante de convergence vers l'anglais notamment en s'affirmant et en revendiquant davantage le français comme langue de service et d'interaction publique. Il est toutefois étonnant de constater que, mis à part les deux sujets de conflits énoncés ci-dessus, les témoins ne soulèvent pour ainsi dire aucun autre enjeu et/ou combat sociolinguistique chers aux leaders de la communauté acadienne tels que l'affichage obligatoire dans les deux langues, le français comme langue de travail, la gouvernance locale, la dualité linguistique dans le domaine de la santé. Ils sont quelques uns toutefois à souligner la problématique de l'assimilation et de l'acculturation des francophones du sud-est de la province comme résultat de la situation minoritaire.

6.2.2.2 Minoritaire sans stigmatisation

Le deuxième positionnement sociolinguistique regroupe une majorité de témoins. Il constitue en quelque sorte une interprétation mitoyenne du contact linguistique entre le conflit et le consensus social. Les discours de ces témoins sont certes le reflet d'un engagement linguistique envers la communauté francophone mais non d'une attitude militante qui tâche, comme nous venons de le constater, de contester la bonne entente interlinguistique. En effet, il s'agit davantage pour eux de valoriser et de promouvoir le français que de formuler une critique envers la domination de l'anglais dans les interactions entre francophones et anglophones. D'ailleurs, contrairement au premier groupe, ils ont souvent l'impression que les anglophones font des efforts pour interagir avec eux dans le respect de leur langue. Par conséquent, ils ne relèvent pas, ou très peu, d'expériences personnelles de tensions ou de confrontations interlinguistiques. De façon également distincte, ce positionnement va souvent

de pair avec un regard plus positif sur les comportements linguistiques des francophones de la région. La population acadienne n'est plus autant considérée comme soumise, on a plutôt tendance à lui attribuer des qualités de persévérance et de fierté. C'est le cas de Moussa qui exprime par le fait même un sentiment de solidarité linguistique envers l'Acadie :

> Moussa : j'ai vu que les francophones d'ici / de Moncton euh quand même ils mettent un accent sur la francophonie **/ bon quand je dis la francophonie c'est le français / n'importe quel français / donc euh il y a déjà ça déjà qui me rend fier c'est parce que je vois qu'il y a des gens qui luttent quand même pour le français** / je ne suis jamais arrivé dans un pays et puis entendre qu'il y avait des gens qui faisaient quoi qui soulignaient le français autant que par exemple ici au Canada / je dis au Canada d'abord mais bon je vis au Nouveau-Brunswick et je vois ce qui se passe au Nouveau-Brunswick […] mais je vois vraiment à quel point bon exemple on célèbre la francophonie ici et que c'est une si grosse affaire quand même et l'effort vraiment que la population acadienne met sur la francophonie / […] / donc je vois quand même qu'il y a un effort partout / là où on dit le français existe et puis / donc ça ça me donne une certaine fierté parce que je me dis écoute **/ je suis pas seul et je fais partie de ces gens là qui luttent pour le français / c'est parce qu'il y a un mouvement / je dirais / de gens qui sont fiers de parler français et qui le brandissent**

On aura également remarqué que le regard que pose Moussa sur la francophonie acadienne ne le place pas en marge des Acadiens, mais renforce plutôt son appartenance au mouvement francophone (« je ne suis pas seul et je fais partie de ces gens là qui luttent pour le français »). La célébration de la francophonie locale a un effet positif sur sa représentation du milieu d'accueil : Moussa se déclare impressionné par tous ces gens qui luttent pour valoriser et souligner le français. Contrairement au premier groupe axé sur le conflit, la frustration quant aux attitudes accommodantes des francophones envers les anglophones n'est pas ici soulignée.

Or, les témoins de ce groupe sont également conscients des rapports de forces inégaux qui régissent les conditions d'utilisation des deux langues officielles dans l'espace public. La domination de l'anglais surgit dans leurs discours surtout en rapport au marché de l'emploi. Tous les témoins de ce groupe s'entendent pour affirmer que la connaissance de l'anglais est une nécessité dans le contexte professionnel : qu'ils le veuillent ou non, ils doivent l'apprendre pour de prime abord être « employable » et ce même dans un milieu bilingue. Par ailleurs, le marché du travail constitue la première importante confrontation à l'anglais pour les témoins : s'ils arrivent assez bien à s'en passer lors de leurs interactions commerciales, il

devient incontournable au niveau professionnel. En revanche, il est frappant de relever que très peu de témoins contestent cette asymétrie linguistique. Ils la constatent (Idrisse : « c'est une réalité ») sans vraiment la remettre en question (« je n'avais pas le choix »), illustrant par le fait même l'ambiguïté conflictuelle de toute situation diglossique. Les deux passages tirés de l'entretien de Delphine explicitent bien ce positionnement :

> Delphine : je dirais que c'est quasiment impossible quand tu t'es que francophone / moi j'ai eu de la chance parce que je suis courant anglais on va dire mais je ne suis pas bilingue / et j'aurais un poste de comptable ou de commercial quelque chose avec contact avec la clientèle / j'aurais du mal à trouver un emploi en étant que francophone
> […]
> Delphine : mais ce n'est pas des inégalités c'est une inégalité dans l'emploi d'être que francophone comme je te disais mais sinon / je ne ressens on ne nous montre pas du doigt parce qu'on est francophone

La distinction sur laquelle joue Delphine est pertinente et éclairante pour notre propos. Si elle conçoit très bien que les exigences envers l'anglais sur le marché du travail constituent une inégalité pour les francophones, elle ne le ressent pas pour autant comme une stigmatisation du groupe : « on ne nous montre pas du doigt parce qu'on est francophone ». Il me semble que cet énoncé résume parfaitement le positionnement de ce groupe : à titre de francophones, ils reconnaissent être minoritaires mais ils ne vivent pas cette situation comme une dévalorisation identitaire du groupe. Ils ne se sentent pas socialement exclus en tant qu'individus, bien que le français ne soit pas présent à égalité avec l'anglais dans leur milieu d'accueil. Par ailleurs, certains témoins soulignent des processus de majoration de la population francophone qui viennent en quelque sorte contrer la domination de l'anglais. Par exemple, la bilinguisation du marché du travail est présentée comme un avantage socioéconomique pour les francophones, ceux-ci étant largement plus bilingues que le reste de la population anglophone. Le paradigme du bilinguisme semble ainsi souvent masquer auprès de ces témoins certaines inégalités de fond (les anglophones sont peu bilingues parce qu'ils sont en positon dominante) tout en donnant une légitimité (un droit de cité) au français à laquelle celui-ci ne pouvait certes pas prétendre avant la *Loi sur les langues officielles*.

La différence entre le positionnement de ces immigrants et celui du premier groupe relève surtout d'une question d'attitudes envers le contact interlinguistique. Dans les deux prochains extraits, Hakim et Delphine évaluent très différemment leurs interactions en anglais, bien qu'ils reconnaissent tous deux leur caractère minimaliste :

1. I : comment tu te débrouilles à Moncton est-ce que tu as souvent besoin d'utiliser de te débrouiller en anglais

   Hakim : ah oui oui souvent souvent mais c'est / **c'est pas quand j'ai besoin c'est pas pour échanger des idées c'est plus pour transactions** c'est ça / c'est ça le cas **c'est très grave demander à quelqu'un de s'exprimer tu vois dans une langue qui t'es pas propre**

2. Delphine : il y a vraiment très peu de contraintes que j'ai en anglais / mais en plus je le sens de moins en moins puisque mon anglais s'améliore / **alors le fait de changer ma langue est de moins en moins un inconvénient pour moi** / alors du coup c'est plus / **je le sens moins c'est moins une contrainte / pour dire les quelque mots que je dis à la vendeuse ou euh**

Hakim, qui fait partie du groupe des franco-militants, s'indigne de devoir adopter une langue qui n'est pas la sienne même si ce n'est que dans le cadre d'échanges peu complexes (« c'est pas pour échanger des idées c'est plus pour transactions »). Delphine pour sa part ne voit pas d'inconvénient à changer sa langue, elle banalise d'ailleurs ce comportement en précisant que les contraintes linguistiques en ce sens sont faibles (« pour dire les quelques mots que je dis à la vendeuse »). Dans une certaine mesure, leurs différentes réactions ont partie liée à leurs attentes linguistiques face à leur milieu d'accueil. Pour Hakim, la notion d'égalité linguistique revêt une importance capitale. Il s'établit à Moncton avec l'intention de vivre complètement en français. Par conséquent, le fait de devoir interagir en anglais dans un contexte public et commercial est ressenti comme une minoration des francophones. Au contraire, pour Delphine, une dimension indissociable de son projet migratoire est de s'améliorer en anglais. Elle profite donc des occasions qui se présentent à elle pour échanger dans cette langue, occasions qu'elle estime plutôt rares. Delphine ne sent pas que le français perd de l'importance au niveau social puisque son usage de l'anglais est réservé à des échanges limités dans leur contenu et leur durée. Elle ne sent pas donc pas le besoin de monter aux barricades. L'image de combat est également évoquée par Van afin de la rejeter comme Delphine :

I : est-ce que tu te vois comme quelqu'un qui veut défendre la cause des francophones

Van : oui mais pas comme un militant vraiment je suis prêt à mettre ma part apporter ma contribution pour la propagation de la langue française mais c'est pas au premier pas le premier soldat

Si Van se conçoit comme quelqu'un qui cherche à promouvoir le français, il n'est pas prêt à se considérer comme un militant de la langue. La très grande majorité des témoins de ce groupe affirme établir principalement, voire toujours le contact en français pour un service dans un endroit public. Ils sont plusieurs par ailleurs à expliciter ce choix en termes d'engagement linguistique envers la communauté francophone que ce soit Moussa qui se déclare « partisan du français » ou Rachida qui affirme que sans cette attitude « c'est comme ça que le français va mourir ». Or, l'importance d'obtenir un service en français dépend largement du type d'interaction et est évaluée selon l'enjeu de l'issue de cette dernière. En effet, ce groupe d'immigrants aura tendance à passer à l'anglais sans (trop de) résistance ni d'arrière-pensées lorsqu'il s'agit de services « transactions » tels que l'achat d'un produit au comptoir. En revanche, lorsqu'il s'agit d'interactions qui exigent des échanges plus longs et que tous malentendus ou mécompréhensions pourraient entraîner des conséquences déplaisantes et/ou graves, l'absence de services en français peut donner lieu à des sentiments de frustration et d'insatisfaction. Le passage à l'anglais est alors jugé plus problématique. C'est la distinction à laquelle procède Moussa :

> Moussa : […] mais quand je dis bonjour la plupart du temps quand un anglophone ne comprend pas français il me répond XX donc je parle et puis là bon je suis obligé de me faire comprendre en anglais
>
> I : est-ce que c'est une situation qui te frustre
>
> M : euh / frustré / euh // je dirais // à un moment donné / **ça dépend ça dépend si c'est / si c'est au *mall* par exemple / je dirais // euh moins** / mais si c'est par exemple un service par exemple que je veux un **service au niveau gouvernemental et puis que j'appelle ma banque ou quelque chose comme ça / et que je ne peux pas avoir ce service là / bien oui / oui je suis fâché** /je ne suis pas vraiment fâché mais ça me frustre quand même / mais ça me frustre quand même / ou bien pour **louer une voiture** ou bien des choses comme ça bon et puis je vois que la personne ne parle pas français / souvent ça me frustre

De plus, en général, les services gouvernementaux ne sont pas évalués au même niveau que les autres types de services. En effet, ils sont jugés plus importants et les concessions sont beaucoup plus rares à leur égard. C'est le cas d'Ève qui affirme que si elle passe facilement à l'anglais dans les commerces de la ville, il n'en est pas de même en ce qui a trait aux services dispensés par les différents paliers de gouvernement. De plus, tout comme Moussa, elle élargit cette exigence à des grandes compagnies, notamment par conscience linguistique :

> Ève : […] mais par contre dans les institutions publiques gouvernementales etc. là oui je réclame un service en français etc. ça c'est important même les compagnies d'assurance etc. on a une compagnie d'assurance qui est de la Nouvelle-Écosse ils proposent le service en français / **je prends toujours le service en français je me dis plus il y a d'appels dans ce sens là plus ils vont le garder donc le plus qu'on va faire**

Le dernier passage indique qu'Ève a intériorisé la logique du nombre qui est souvent appliquée dans l'offre de services en français : elle juge important dans ce contexte de se manifester en tant que francophone pour maintenir ce service.

En outre, il y a également d'autres enjeux qui ressortent et expliquent pourquoi les immigrants n'exigent pas nécessairement un service en français. En effet, certains témoins expriment un désir de parler davantage anglais ou du moins d'avoir la possibilité de le faire à l'occasion. Il a déjà été question d'immigrants pour qui l'apprentissage de l'anglais représente une partie intégrante de leur projet migratoire. Or, même ceux qui ont une assez bonne connaissance de l'anglais peuvent chercher à le mettre en pratique dans la sphère publique :

> I : et est-ce que tu fonctionnes majoritairement en français à Moncton ou comment ça se passe

> Van : oui ben maintenant c'est plutôt en / français là <I> <u>en français</u> mais bien sûr souvent je me cherche des occasions pour parler en anglais / **parce que sinon n'est-ce pas ça devient oublié aussi là**

Pour Van, une perte de compétences en anglais constitue le versant négatif du fait de vivre quasi pleinement en français à Moncton. L'importance de la connaissance de l'anglais est fréquemment articulée autour de la valeur investie dans le bilinguisme. Si les témoins s'entendent en général sur la nécessité de valoriser le français, peu sont prêts à remettre en question leur bilinguisme individuel et à éliminer tout contact avec l'anglais. En effet, ils reconnaissent que l'anglais fait partie de leur environnement linguistique et en ce sens, n'établissent pas toujours le contact en français. Le bilinguisme officiel de la ville est donc également soulevé dans quelques entretiens comme raison pour laquelle le passage à l'anglais n'est pas jugé négativement. C'est notamment l'argument donné par Ève :

> I : donc si c'est un anglophone tu passes à l'anglais

> Ève : huhum / ouais parce que / je veux dire fin bon c'est une ville bilingue donc de toute façon voilà moi j'ai les capacités de parler anglais je m'intègre je leur parle anglais je ne vais pas commencer à revendiquer le service en français je n'en suis pas arrivée là

Il est intéressant de relever qu'Ève associe sa pratique de l'anglais à son intégration : faire preuve de capacités linguistiques bilingues construit son identité à l'image de son milieu d'accueil. Revendiquer un service en français à tout prix l'éloignerait ainsi du modèle bilingue qui est souvent prôné dans la région, à savoir celui de la bonne entente.

De plus, mentionnons que certains, bien que préoccupés de faire valoir le français pour des raisons sociopolitiques, sont également contraints dans leurs échanges par des compétences limitées en anglais : ce dernier est adopté au prix d'efforts importants ce qui engendre à leurs dires une attitude accommodante de la part de leurs interlocuteurs anglophones.

> Mamaye : ah oui moi je vis en français et puis <I> um / et d'abord je parle pas bien anglais / je je me débrouille et puis / qu'est-ce qui fait la beauté aussi de Moncton quand tu commences à parler / anglais français tu /// euh anglais avec euh / une personne qui ne parle pas français / tu fais l'effort /// et quand tu te bloques / la personne aussi fait l'effort en français // tu vas donc comme tu <I> ça t'es arrivé personnellement plusieurs fois ça m'a même ce matin <I> ah oui ça m'arrive tout le temps <I> ah oui / et quand j'appelle pour des services la même choses et puis / moi je demande parce que je parle pas bien anglais si j'ai pas le choix je suis / je fais un effort si c'est une personne qui parle de rien rien là on fait un eff / un effort et // moi je pense aussi comme disait l'autre / les internationaux // euh est un / se sont des / se / sont des modèles / c'est bien dit ça / un modèle <I> uhum ok / et parce qu'ils rehaussent le niveau de français // vous voyez // et puis / ils euh / ils parlent // ils ils insistent sur le français parce qu'ils sont pas bilingues / donc déjà les anglais disent / ils voient un Noir « *a French guy* » // ok <I> ah oui « *a French guy / a student / French guy* » / donc ils font un effort ils parlent en français

Le naturel pour Mamaye consiste donc à s'adresser en français alors que pour une majorité d'Acadiens de la région, dans de telles situations de communication, passer à l'anglais est tout aussi naturel (voire plus) que d'employer le français. Le choix de langues s'impose par conséquent moins de lui-même. Selon Mamaye, les étudiants internationaux[196] renforcent le fait français à Moncton en raison de leur faible compétence en anglais (« ils insistent sur le français parce qu'ils ne sont pas bilingues »). Il est d'avis que la venue de nombreux étudiants africains à l'Université de Moncton transforme les représentations des anglophones à l'égard

[196] Mamaye est lui-même un ancien étudiant international de l'Université de Moncton. Originaire de la Guinée, il choisit après ses études de s'installer à plus long terme à Moncton.

de la communauté francophone : les Noirs à Moncton seraient associés plus directement à la francophonie et de surcroît à des francophones qui ne parlent pas ou peu anglais. Les anglophones sont habituellement plus prêts à faire des efforts lorsqu'ils se rendent compte que leur interlocuteur éprouve de réelles difficultés à s'exprimer en anglais.

6.2.2.3 Occultation du conflit ou les pro-choix linguistiques

Un petit groupe de trois témoins fait quelque peu bande à part en s'appliquant à demeurer neutre, voire désengagé vis-à-vis des questions linguistiques dans les rapports intergroupes. Contrairement aux deux autres groupes, ils demeurent dans la bonne entente linguistique voire dans l'occultation du conflit. Ils ne ressentent, à leurs dires, pour ainsi dire aucune contrainte linguistique, c'est plutôt la notion de choix qui ponctue leurs discours. Vivre en milieu bilingue consiste pour eux à pouvoir employer la langue officielle de leur choix selon leur envie du moment :

> Jules : je pense qu'en étant minoritaire on a le choix aussi souvent tu vois de parler anglais ou français un petit peu quand on veut donc / peut-être si on était francophone à 100% sans parler anglais là ça nous dérangerait peut-être […] parce que bon quand tu vas dans les magasins c'est vrai qu'il y a beaucoup de personnes à Moncton qui ne parlent que anglais / bon ben là si tu parles pas anglais c'est foutu

Bien que Jules envisage son vécu linguistique comme un choix, il conçoit tout de même, et ce, plus on avance dans l'entretien, que d'une part, ce choix est tributaire des compétences bilingues de l'interlocuteur et que d'autre part, l'anglais occupe une place prépondérante dans le milieu d'accueil. Il est pertinent par ailleurs de mentionner que le Nouveau-Brunswick plaît justement à Jules en raison de sa bonne entente linguistique entre francophones et anglophones. Son expérience au Québec l'a lassé face aux débats linguistiques : « je ne sens pas qu'il y ait non plus des tensions linguistiques aussi fortes qu'au Québec au Québec c'est un peu fatigant à la fin ». L'importance de la connaissance des deux langues se situe donc pour Jules au niveau individuel et non social. La valorisation du bilinguisme individuel entre selon lui en conflit ou en contradiction avec la revendication linguistique du français :

> Jules : je comprends qu'il y a des gens qui revendiquent vraiment la présence une présence forte du français / et ça je le soutiens aussi / mais je suis toujours un petit peu extérieur à ça

> parce que je suis francophone mais j'utilise l'anglais aussi dans la vie de tous les jours donc ça serait hypocrite pour moi de dire ben il faut pas parler anglais il faut juste parler français pour soutenir le français / il faut être pragmatique

Il est intéressant de constater que la revendication d'une « présence forte du français » est envisagée comme une interdiction de parler anglais. Ainsi soutenir la cause des francophones minoritaires lui semble incompatible avec la pratique de son bilinguisme auquel il tient à titre de valeur personnelle. Nina tient des propos à peu près semblables. Elle refuse de défendre une position conflictuelle face à l'anglais, position qu'elle associe à une majorité de francophones de la région qui selon elle se montre agressive envers les anglophones. Elle comprend et appuie dans un certain sens les revendications des francophones mais ne souhaite pas s'engager dans de telles pratiques sociales. Elle a par ailleurs un faible sentiment d'appartenance à la communauté acadienne. L'anglais que Nina a appris à Moncton revêt également pour elle une valeur personnelle, voire identitaire. En effet, la connaissance de cette langue lui a permis de se rapprocher de sa mère et de la famille de celle-ci dont la langue véhiculaire est davantage l'anglais que le français[197]. Elle ne souhaite donc pas en privilégier une par rapport à l'autre.

En somme, la conception des langues et de leur emploi chez ce groupe de témoins ne sont pas rattachés à des sentiments d'appartenance collectifs, mais plutôt à une certaine liberté et malléabilité linguistiques qu'ils cherchent à exercer quotidiennement. Selon ce positionnement, le contact entre les deux groupes linguistiques constitue un avantage, celui du bilinguisme, dont il faut profiter. Les francophones ne sont pas du tout considérés comme lésés dans cette situation, au contraire ils en sont les grands gagnants. Il n'est toutefois pas anodin de constater que ce sont les témoins de ce groupe qui convergent le plus largement vers l'anglais lors d'interactions dans des lieux publics. Contrairement aux deux groupes précédents unis par le partage d'un certain « souci de la langue (française) », ces témoins privilégient l'anglais pour des raisons distinctes. Pour Nina, parler tout d'abord en anglais est une manière d'éviter aux anglophones un inconfort face à leur non connaissance du français. Elle se montre par ailleurs en désaccord avec les méthodes revendicatrices des francophones qui exigent d'une manière qu'elle qualifie d'agressive d'être servi en français. Nina procède à

[197] Rappelons que Nina est d'origine française et que ses parents quant à eux sont d'origine indienne. Son père provient de la partie anciennement française de l'Inde alors que sa mère provient de la partie du pays colonisée par les Anglais. En grandissant tout premièrement en France, la langue employée en famille était le français, langue avec laquelle sa mère n'a, selon elle, jamais été tout à fait confortable.

un renversement des rapports sociaux habituels entre francophones et anglophones. Puisqu'elle conçoit son bilinguisme comme un avantage, voire un pouvoir, elle n'arrive pas à se reconnaître dans l'image d'une minorité dévalorisée. Ce sont les anglophones qui sont à ses yeux désavantagés puisqu'ils n'ont pas les mêmes chances que les francophones de maîtriser leur langue seconde. Dans le cas de Jules, la justification de la convergence vers l'anglais prend corps dans la proportion d'anglophones face à celle de francophones dans la région de Moncton : puisque les francophones sont minoritaires, il adopte principalement l'anglais. Arrivant d'un séjour de quelques années aux États-Unis où la pratique du français dans la sphère publique était tout simplement impensable, il s'estime déjà chanceux de pouvoir fonctionner à l'occasion en français. En ce qui a trait à Sandrine, son comportement linguistique tient surtout à son projet migratoire : apprendre l'anglais au Canada. Puisque son réseau social et familial est francophone, elle tâche de profiter de ces occasions de pratiquer l'anglais, occasions trop peu fréquentes à son goût. En effet, elle juge être trop peu confrontée à l'anglais à Moncton, notamment puisque ses interlocuteurs, reconnaissant son accent, font souvent le transfert vers le français. Par conséquent, il arrive qu'elle insiste pour que l'échange se déroule en anglais en persistant dans cette langue :

> Sandrine : ah oui oui ben voilà dans les magasins mais que ça quoi c'est pas beaucoup hein / et pis quand les gens alors les gens sont super gentils ici / ce qui fait qu'ils sentent évidemment que j'ai un accent donc tout de suite ils embrayent sur le français / donc maintenant j'essaie je continue à parler anglais parce que il faut quand même X il faut que je m'entraîne parce que si tu pratiques pas tu perds [rire] / mais ouais ouais maintenant il n'y a plus que les magasins et encore pas tous / parce que moi je vais faire mes courses avec les enfants par exemple / mes enfants je leur parle français donc la caissière entend que je suis Française donc elle m'aborde tout de suite en français

Bien que cette position soit marginale dans le groupe d'immigrants interviewés, il reste qu'elle contribue à véhiculer des messages contradictoires de la part des francophones : d'un côté, le français est affirmé et revendiqué comme langue de communication publique, de l'autre côté, il est exclu puisque considéré comme un obstacle à l'apprentissage de l'anglais.

En plus de ces principes généraux qui guident leurs pratiques linguistiques, il est intéressant de souligner que ces témoins s'appuient sur des stratégies de reconnaissance linguistique pour la structuration ou la restructuration de leurs échanges. En raison du caractère linguistique complexe et fluctuant de la sphère publique et commerciale, Boudreau et Dubois (2005)

mentionnent que les francophones de Moncton tentent souvent de s'appuyer sur des stratégies de reconnaissance de divers types tels que l'affichage linguistique du lieu, le nom de l'employé, le port d'une épinglette indiquant le bilinguisme de ce dernier ainsi que sa façon de s'exprimer en anglais. En outre, elles font remarquer qu'une importante majorité des francophones de la région de Moncton parle anglais « sans accent et intonation révélateurs » rendant difficile le choix de langues lors d'interactions avec des inconnus (Boudreau et Dubois, 2005 : 193). Pourtant, Nina opte désormais pour reconnaître les traits de l'« accent français » de son interlocuteur sans qu'elle se soit elle-même auparavant « dévoilée ».

> Nina : disons au début j'avais la tendance à dire le « allô » que tout le monde dit au début mais on dirait que tu peux reconnaître un accent français / moi j'ai pas de problème à reconnaître un accent français donc si je sais qu'ils sont Français[198] là je vais changer / c'est très facile de changer au français mais on dirait que je veux pas mettre j'ai l'impression je veux pas mettre une personne anglaise / inconfortable

À l'inverse, Jules, sachant que son accent français en anglais « le trahit », compte sur le fait que son interlocuteur, s'il le peut, passe au français; la responsabilité incombe alors à ce dernier :

> Jule : bon il y a deux cas de figures soit la personne me répond en anglais parce qu'elle parle pas français / ou soit elle me répond en français parce qu'elle a compris que j'avais un accent français et là on continue en français

Dans les deux types de reconnaissance, il me semble toutefois s'agir de stratégies de détour ou de camouflage où l'identité « francophone » se voit moins assumée, voire occultée en raison du choix de l'anglais comme langue de prise de contact.

6.2.3 Synthèse : vue d'ensemble des positionnements sociolinguistiques

De manière générale, les témoins reconnaissent la domination de l'anglais dans la région, notamment du fait qu'aucun d'entre eux n'a pu se passer de l'apprendre et/ou de le mettre en pratique une fois installé à Moncton. La nécessité de l'anglais sur le marché du travail, soulignée par tous, est plus ou moins contestée selon qu'on y investit un sentiment d'inégalité

[198] À noter que le terme « Français » ne se réfère pas ici à la France mais aux francophones de la région.

ou d'opportunité socioéconomique. En outre, il est important de retenir qu'aucun témoin ne remet en question le statut sociopolitique du français; l'anglais est loin d'occuper tout l'espace public et commercial puisque la majorité des témoins tient à ce que l'interaction se déroule en français. Par ailleurs, les interviewés affirment vivre principalement en français à Moncton que ce soit au niveau de la famille, de leurs réseaux sociaux, de leurs activités culturelles et sportives et même de leur emploi. Ainsi, les difficultés et les tensions interlinguistiques ont tendance à diminuer à mesure que les interviewés développent une bonne connaissance de l'anglais. Ils sont alors aptes à se débrouiller pour les quelques interactions au quotidien qui requièrent une compétence en anglais. On peut donc avancer que les immigrants qui ont participé à cette recherche contribuent directement à la communauté francophone de la région en maintenant le français comme principale langue d'usage. En revanche, on observe que les choix de langues ne sont pas neutres. Ils se profilent en fonction de l'interprétation que le témoin fait de la situation sociolinguistique de son milieu d'accueil, de la place des francophones au sein de celui-ci ainsi que selon ses propres intérêts linguistiques. En effet, plus les immigrants aspirent à une réelle égalité linguistique, plus ils revendiquent l'usage du français dans toutes les sphères de leur vie. Ils ont alors une représentation négative des rapports entre francophones et anglophones et n'hésitent pas à dénoncer les inégalités linguistiques qu'ils perçoivent au profit de la majorité anglophone. En comparaison, plus les immigrants acceptent une part d'asymétrie linguistique, plus ils acceptent que l'anglais occupe une place dans leur vie monctonienne. S'ils sont prêts à promouvoir le français, ils ne désirent alors pas pour autant rejeter tout contact avec l'anglais. Le caractère officiellement bilingue de leur région d'accueil nourrit également ce positionnement : la présence des deux langues officielles est valorisée tant au niveau individuel que social.

6.3 Une minorité dans la minorité ou la réarticulation du rapport à l'autre

Comme il en a déjà été question au premier chapitre, l'une des difficultés particulières que présente ce projet de recherche réside dans l'arrimage de deux « statuts » de minorités et dont les postures sociopolitiques diffèrent sensiblement. D'une part, il s'agit d'une minorité linguistique, ancrée historiquement et reconnue dans la continuité du Canada français comme

partie intégrante de la construction nationale du pays. D'autre part, il s'agit de minorités ethnoculturelles, dites minorités visibles pour certaines, d'immigration plus ou moins récente dont la reconnaissance s'inscrit dans le principe politique du multiculturalisme. En revanche, pour que l'immigration francophone participe au projet de société de l'Acadie, il est nécessaire d'établir un terrain identitaire commun (*cf.* chapitre 5) dans l'articulation de l'individuel au collectif et au niveau de la référence nominative. L'analyse des emplois des termes « minorité » et « minoritaire » chez les immigrants, dans la mesure où ils rendent compte du rapport à soi et du rapport à l'autre, sont révélateurs des divers glissements et recoupements qualitatifs entre les différents positionnements identitaires possibles. Au cours des entretiens, j'ai donc été amenée à interroger les participants sur leur sentiment d'être ou non minoritaire. L'interprétation du terme me paraissait évidemment, par ma propre posture, être rattachée à la situation sociolinguistique des francophones dans la région de Moncton. L'idée était de voir si les témoins s'appropriaient cette même logique/rhétorique minoritaire que celle souvent employée pour désigner les francophones hors Québec. En revanche, je me suis rapidement aperçu que la majorité des témoins entendaient plutôt spontanément ces notions en rapport à leur réalité d'immigrant, à savoir à leur sentiment d'intégration et d'inclusion à la société d'accueil. Ce n'est que lorsque je précisais la perspective francophone minoritaire qu'ils se positionnaient plus spécifiquement par rapport à cette problématique sociolinguistique. Il a ainsi été possible de dégager deux axes principaux d'interprétation des notions « minorité » et « minoritaire » dans les entretiens : la première se rapporte à la dialectique immigrant/Canadien « natif » et la seconde se rapporte à la dialectique francophone/anglophone. Ces deux interprétations ouvrent toutefois sur des postures divergentes quant à la valeur, positive/négative, épanouissante/assujettissante, qui est investie dans les termes en question. De plus, elles mettent en lumière des logiques différencialistes distinctes chez les immigrants par rapport à celles des Acadiens, leurs représentations de soi posent autrement leur altérité.

6.3.1 Minoritaire comme immigrant

Interrogés sur leur sentiment d'être minoritaire/de faire partie d'une minorité, les immigrants interviewés répondent en grande partie en lien à la nature des rapports sociaux vécus au sein de la société d'accueil (celle-ci étant fluctuante dans les représentations : société acadienne, société canadienne). Selon leur sentiment d'intégration – celui-ci pouvant s'articuler autour de

critères plutôt objectifs tels que l'insertion sur le marché du travail ou de critères plutôt subjectifs tels que le sentiment d'être reconnu comme un membre légitime du groupe – les participants sont amenés à s'approprier ou à décliner ce statut minoritaire. De manière générale, ils ne semblent toutefois pas (ou peu) se projeter dans cette posture; certains d'entre eux affirment d'ailleurs ne jamais avoir réfléchi à une telle conception d'eux-mêmes, montrant par le fait même la faible signification de l'appellation minoritaire dans leur construction identitaire. Dans les extraits suivants, il est possible de constater que les notions de minorité/minoritaire sont rattachées à des réalités sociales difficiles et péjoratives, soit celles de l'enfermement dans le statut d'étranger (Abdel), de la discrimination systémique (Hakim) et de l'isolement (Henri) et auxquelles les témoins ne s'identifient pas :

1. Abdel: je ne sens même pas que je suis un Marocain qui vit à Moncton // je me considère quelqu'un qui vit depuis je sais pas combien d'années ici
2. Hakim : j'y ai jamais pensé mais euh / c'est parce que tu vois quand est-ce que tu te sens minoritaire quand le fait d'être minoritaire te bloque dans plusieurs choses dans tes mouvements de chaque jour dans ta place dans la société je pense que c'est là que l'impact devient très dur ouais c'est ça / heureusement je n'ai pas ce problème
3. Henri : non j'ai pas l'impression de faire partie d'une minorité non // euh // ouais non si je sais pas si j'étais sans travail à la maison tout seul euh / sans connaître personne ouais je pense que là je me sentirais minoritaire mais // non je/ non je suis assez bien intégré dans la ville

Certains témoins vont même jusqu'à rejeter catégoriquement une telle nomination de minoritaire puisqu'ils la considèrent être une étiquette stigmatisante. Pour ces derniers, l'idée d'être minoritaire renvoie à un état de ségrégation, de victimisation et de marginalisation qu'ils refusent de reprendre à leur compte, notamment puisqu'ils y voient un affront personnel envers leur propre capacité à s'intégrer. D'autres nuancent toutefois leurs propos et précisent qu'ils peuvent se considérer minoritaires dans le sens où ils répondent à des critères/catégories de différenciation sociale et ethnique. Ils vont alors se dire minoritaires du fait de « venir d'ailleurs », « d'être Noir dans une société blanche », mais non dans le sens qualitatif du terme qui impliquerait selon eux des procédés de dénigrement et d'infériorisation. Il m'importe donc de souligner que le sentiment de minoration est très faible chez les immigrants interviewés, ce qui est loin d'être le cas dans toutes les régions du monde (voir par exemple H. Malewska-Peyre dans Carmilleri (dir.) 1990 sur la dévalorisation identitaire des immigrés en France). En revanche, il arrive que les témoins s'affirment minoritaires à titre

d'immigrant et approfondissent alors cette posture en lien avec le statut minoritaire de leur société acadienne d'accueil. Pour ces témoins, les enjeux d'intégration se posent différemment du fait de vivre en milieu francophone minoritaire : ils constituent une minorité d'une minorité. Il s'agit là d'une posture originale qui se démarque nettement d'autres situations d'immigration où les relations sont essentiellement envisagées entre une minorité et une majorité. Je l'aborderai toutefois au point 6.3.3 puisqu'elle relève à mon sens de l'articulation des deux interprétations données à l'appellation minoritaire soulignées ci-haut.

6.3.2 Minoritaire comme francophone

Si les témoins problématisent d'emblée la question minoritaire par rapport à leur posture « immigrante », ils peuvent également la déplacer sur le terrain sociolinguistique. La dynamique francophone/anglophone peut alors être conçue à l'image d'une dynamique minoritaire à laquelle ils s'identifient plus ou moins à titre de francophones. Comme le premier axe interprétatif, les postures individuelles des participants présentent une gamme assez diversifiée de significations qui recouvre la notion de minorité linguistique. Le sentiment d'être francophone minoritaire est par exemple rendu par l'infériorité numérique, le phénomène de l'assimilation linguistique, les inégalités dans l'emploi du français sur marché du travail et la domination de l'anglais dans l'espace public et en ce sens ne diffère pas des discours des Acadiens en la matière (Boudreau et Dubois, 2005; LeBlanc, 2008). En outre, je n'ai pas relevé de sentiment d'aliénation ou de dévalorisation linguistiques : les témoins semblent tous assurés de la valeur de leur français, bien que certains ressentent plus fortement les tensions linguistiques que d'autres comme nous l'avons constaté à la partie précédente.

Il m'a surtout paru pertinent d'exploiter le filon francophone minoritaire lors des entretiens puisqu'il s'agit d'une posture somme toute commune (mais non homogène) aux Acadiens du Nouveau-Brunswick qui peut servir de socle à la construction d'une appartenance sociocommunautaire. En effet, j'ai remarqué que plus les témoins vivent une proximité identitaire à l'acadianité, plus ils ont tendance à reproduire des discours semblables à ceux des Acadiens face à la situation sociolinguistique inégalitaire entre le français et l'anglais. Ce phénomène est particulièrement bien rendu dans l'extrait suivant :

> Michel : non <I> <u>non</u> non moi je n'ai pas ben oui **je vis dans une communauté minoritaire** //
> pis oui je ben oui peut-être un peu quelque part là je dois ouais si c'est vrai que j'ai aussi ce

> discours là aussi hein / hein tsé de frustrations parfois là tsé d'être francophone pis de se dire / ouais il y a / j'ai ce sentiment là minoritaire parce que j'ai il y a quelques frustrations aussi pis ça je crois que **tous les francophones** l'ont un peu surtout s'ils ne parlent pas bien anglais […] / **pis ce qui me frustre vraiment c'est que tout se fait en anglais [à son travail] pis peut-être que la dynamique minoritaire je l'a ressens beaucoup plus là parce que moi je me sens con quand je parle en anglais**

Après quelques hésitations vis-à-vis son statut de francophone minoritaire, Michel endosse cette posture principalement puisqu'il s'inclut au sein de la communauté minoritaire en question : l'altérité est alors construite par rapport à une majorité anglophone. Il joue d'ailleurs la carte fédératrice de la francophonie (« être francophone », « tous les francophones ») plutôt que de procéder à une mise à distance entre les Acadiens et lui-même, ce qui lui permet d'établir un terrain identitaire commun dans lequel il inscrit son sentiment de minoration linguistique. À l'inverse, plus les interviewés se conçoivent à l'extérieur de la communauté acadienne, moins ils se catégorisent comme francophone minoritaire. C'est le cas notamment de Sandrine qui refuse le titre de minoritaire en précisant sa position en ces termes identitaires :

> Sandrine : je me sens pas Acadienne / je suis pas Acadienne donc euh / je me sens pas le cœur de me battre pour une cause qui n'est pas la mienne / <I> <u>d'accord</u> et pis mon discours c'est l'anglais c'est super important parce que le français je l'ai

La distinction qu'elle établit entre l'identité acadienne et elle-même implique un rapport différent au français et à l'anglais : les langues sont alors restreintes à leur conception individualiste et décommunautarisée, ce qui n'est pas sans implications au niveau de son comportement linguistique (« je me sens pas le cœur de me battre pour une cause qui n'est pas la mienne », « l'anglais c'est super important »). Ainsi, dans quelques entretiens, le statut de minorité est accordé à la population acadienne sans que le témoin se reconnaisse pour autant dans une telle définition collective : la posture individuelle prend alors le dessus sur l'appartenance communautaire.

6.3.3 Minorité d'une minorité : synthèse ou confrontation des postures ?

Dans plusieurs entretiens, la problématique minoritaire est conceptualisée à partir d'une perspective biscalaire : les deux interprétations du minoritaire se cumulent alors dans les discours des témoins. En effet, dans le regard d'une partie significative des interviewés, il est question d'être doublement minoritaire : d'une part comme immigrant et d'autre part comme francophone. S'agit-il d'une synthèse ou d'une confrontation des deux postures et des rôles sociaux qui en découlent ? L'un ou l'autre selon les témoins. Tout d'abord, la conscience d'être minoritaire en raison de ses origines étrangères peut être jumelée à la conscience d'être francophone dans un milieu anglo-dominant. Il s'agit alors en quelque sorte d'une synthèse des postures. Dans l'extrait suivant, la participante établit clairement deux groupes auxquels elle associe un statut de minoritaire : les immigrants et les Acadiens sont positionnés dans un rapport socio-différentiel. En revanche, elle met ces deux groupes en relation (d'emboîtement) puisqu'il s'agit pour elle d'une « minorité d'une minorité » et non de deux minorités par rapport à une majorité (par ex. société canadienne). Cette distinction quelque peu ethnique se transforme d'ailleurs à la fin de l'extrait en un mouvement de convergence vers la société acadienne, fondé sur une solidarité francophone commune :

> Ève: euh / c'est qu'en fait on ressent très bien qu'on fait partie d'une **minorité d'une minorité** / on ressent très bien que les Acadiens ont du se battre pour faire valoir leur langue / on ressent très bien que tout n'est pas encore acquis et que c'est une situation un petit peu qui peut basculer d'un moment à l'autre mais en même temps qui est en plein boom et en pleine création fin l'Acadie c'est fou là quand on y pense [rire] moi ça me fait tripper parce que c'est juste une communauté vraiment on va dire au niveau légal qui existe depuis 30 ans et tout ce qui s'est fait en 30 ans c'est mongol et au point où ils en sont maintenant c'est mongol ils se sont organisés ils parlent de gouvernance de se gouverner par eux-mêmes c'est fou là bon on sent ça **qu'on fait partie d'un mouvement francophone**

Il est possible de constater que le caractère minoritaire de la société acadienne éveille en elle des sentiments ambivalents; elle mise en effet à la fois sur la précarité, l'effervescence, la fragilité et la créativité du milieu. En outre, Ève exprime clairement son engouement pour l'Acadie; elle vit le côté gratifiant de participer à la construction d'une communauté en devenir (« en plein boom ») et qui rassemble autour d'un projet social commun, celui de faire valoir sa langue. Ainsi, bien qu'elle se positionne comme minoritaire par rapport aux Acadiens, il ne semble pas qu'elle le vive comme une forme d'exclusion : « on sent ça qu'on fait partie d'un mouvement francophone ». En revanche, l'articulation des deux postures peut se construire sur un mode plutôt oppositionnel/conflictuel comme dans l'extrait suivant :

> Rachida : pis par rapport aux francophones je me sens plus minoritaire à cause personnellement je trouve qu'ils jugent plus / déjà qu'ils se sentent inférieurs je pense qu'ils / ils sont contents/ pas qu'ils sont contents tsé je suis en train de faire un jugement mais c'est juste personnellement c'est juste ça que je pense / c'est comme ils se disent « ok ben nous-autres on est minoritaire mais il y a encore des gens qui sont plus minoritaires que nous-autres » tsé qu'ils te voient de même ils te ciblent / ils disent « toi t'es minoritaire »

La participante relève ici deux positionnements minoritaires : celui des francophones par rapport aux anglophones et le sien propre par rapport aux francophones, conséquence du premier positionnement minoritaire. Selon Rachida, la condition minoritaire des francophones leur insuffle un sentiment d'infériorité et de rigidité face aux frontières identitaires du groupe ce qui a comme résultat de la placer en marge de ce dernier. Son propre sentiment de minoration découle donc de son sentiment d'exclusion et d'illégitimité (« ils te jugent », « ils te ciblent ») face à sa société d'accueil. La suite de son discours révèle qu'elle se sent cantonnée dans un statut d'étrangère. On aura remarqué qu'elle explique le comportement de sa société d'accueil par une interprétation psychologisante du minoritaire : ce dernier a tendance à reproduire sur un autre groupe la domination qu'il subit lui-même. La mise en discours de la posture minoritaire ouvre donc ici sur une perception négative de l'intégration à la société acadienne.

En quoi ces discours sur les minorités et les minoritaires sont-ils significatifs ? Il me semble tout d'abord important de souligner que le critère linguistique ne va pas de soi dans la conceptualisation des minorités linguistiques. Tous les immigrants francophones n'ont pas intériorisé une conscience minoritaire du fait de vivre en français en milieu minoritaire : avoir une langue commune n'implique pas nécessairement un sentiment commun d'altérité face à un groupe linguistique majoritaire. En revanche, il a été possible de constater que l'appropriation ou le rejet des postures minoritaires se construisent autour d'une constante discursive, celle du rapport à la société d'accueil. En effet, qu'il s'agisse d'être minoritaire à titre d'immigrant ou minoritaire à titre de francophone, cette subjectivité se construit selon la façon de se percevoir à l'intérieur ou à l'extérieur, à proximité ou à distance de cette dernière. Par ailleurs, le fait que le vécu migrant s'impose comme interprétation dominante de la posture minoritaire chez les interviewés témoigne d'un processus de complexification de la société acadienne. On peut ainsi avancer que la société acadienne, bien que maintenant son statut de minorité, est amenée à agir en tant que majoritaire à l'endroit d'un autre groupe,

celui des francophones issus d'immigration. Il y a renversement des rôles traditionnellement tenus dans la dichotomie ethnolinguistique de la province. Cette hétérogénéisation sociale a donc des implications dans la façon de concevoir la communauté francophone, c'est-à-dire dans la façon qu'elle a de se concevoir elle-même comme minoritaire, et qui dépasse les enjeux strictement sociolinguistiques.

6.3.4 Interprétations de la communauté linguistique minoritaire : identification, empathie, désaffiliation

Il me paraît désormais pertinent de situer ces discours à travers les lectures que font les témoins de la communauté linguistique d'accueil et plus particulièrement de sa situation minoritaire. En effet, si leurs postures individuelles marquent souvent une différente appropriation du statut minoritaire, ils reconnaissent tous sans équivoque celui du milieu acadien. Comment se situent-ils par rapport à cette particularité sociolinguistique ? Se sentent-ils attirés ou rebutés, engagés ou distants ?

J'ai pu remarquer que les positionnements face à la situation minoritaire de la société acadienne tendaient souvent à s'articuler autour d'éléments socio-biographiques propres aux témoins. Il s'installe ainsi une tension entre l'individuel et le collectif, c'est-à-dire entre leur propre rapport au français façonné par leur trajectoire personnelle et celui qu'ils observent dans le milieu. Cela donne lieu à trois différentes dynamiques relationnelles, celle de l'identification, celle de l'empathie et celle de la désaffiliation. Ces dynamiques ne sont pas toujours cohérentes avec leurs comportements sociolinguistiques bien qu'elles aillent souvent de pairs. De plus, elles ne sont pas nécessairement exclusives dans la mesure où elles peuvent se superposées chez le même témoin à différents moments de son discours. Ces différentes interprétations permettent par ailleurs de préciser le positionnement des témoins à l'égard du discours « francophone minoritaire ». En effet, comme j'en ai fait l'examen précédemment, le statut de francophone minoritaire demeure ambigu pour une majorité de témoins. Leurs sentiments à cet égard sont partagés et peuvent être mis en rapport à leurs représentations de la société acadienne.

6.3.4.1 Identification

La dynamique d'identification consiste pour le témoin à établir des liens de similarité entre son propre vécu linguistique et celui des Acadiens, voire à se projeter dans ce dernier. Elle est plutôt rare mais se présente de manière significative pour notre propos chez Michel. Ce dernier fait un usage important de la rhétorique francophone minoritaire et ce, sans que je l'ai précédemment soulevé dans l'entretien. Il affirme se retrouver dans l'aspect revendicateur et militant du milieu minoritaire qu'il associe par ailleurs à des pratiques sociales de son pays d'origine, la Belgique. Michel se reconnaît également dans les rapports de force entre centre et périphérie linguistiques qui ont cours dans son milieu d'accueil grâce au parallèle qu'il établit entre la France et la Belgique :

> Michel : pis il y a d'autres dynamiques plus grandes aussi avec / laquelle je me sens proche là / pis c'est un parallèle bon il a ses limites là mais je trouve ça intéressant c'est que / tsé tu as la France pis tu as la Belgique tu as la France euh pays gros pays francophone gros rayonnement culturel et tout / pis à côté tu as la toute petite Belgique qui vient un peu dans l'ombre de la France / tu as un peu cette dynamique là aussi ici entre l'Acadie pis le Québec là […] / pis il y a toute cette dynamique là que je trouve intéressant là assez euh grand / grand ensemble versus petit ensemble francophone là pis ça c'est quelque chose aussi que j'aime bien

Le caractère minoritaire de sa société d'accueil, de par les similarités qu'elle présente avec son milieu d'origine (« petit ensemble »), exerce sur lui un effet d'attraction plutôt que d'éloignement. Cette capacité à construire son expérience migratoire à l'image de son vécu linguistique favorise donc des dynamiques d'inclusion et de proximité à la société acadienne :

> Michel : ouais ouais ouais on a vu que les gens ils sont très militants ben certaines personnes sont très militantes là pour le français pis ça ça nous a attiré aussi **on s'est senti tsé pris dans la masse là** <I> <u>ouais</u> pis tsé je veux dire on partage aussi un peu les mêmes frustrations que les francophones ici / tsé la possibilité de travailler en français la possibilité d'obtenir des services dans sa langue juste la possibilité même de s'épanouir dans sa langue au sens large […] / **on s'est vraiment senti dans la barque** là si tu veux

Tel qu'exprimé dans l'extrait, l'identification à la communauté acadienne peut également être le résultat du partage d'intérêts linguistiques communs, c'est-à-dire d'un même rapport minoritaire au français. Michel fonde ainsi sa solidarité linguistique sur sa compréhension intime, à savoir directement engagée, des enjeux sociolinguistiques de la population

acadienne : possibilité de travailler et d'obtenir des services en français, possibilité de s'épanouir dans sa langue. Au contraire, plusieurs témoins demeurent étrangers à ce sentiment de minoration linguistique ce qui donne lieu à une dynamique d'empathie sans identification (voir point suivant).

En dernier lieu, je soulignerais que le caractère minoritaire de la société acadienne peut également prendre part à une dynamique de rapprochement sans qu'il y ait le partage au préalable d'un vécu linguistique semblable entre les Acadiens et l'immigrant. Ce dernier peut alors attribuer un sens relationnel au minoritaire, celui de l'ouverture à l'autre. En effet, dans l'extrait choisi, Hakim établit un lien entre l'ouverture dont fait preuve la communauté acadienne à l'égard des autres et les conditions sociohistoriques de son développement : le fait d'être minoritaire par rapport aux anglophones a induit selon lui une ouverture culturellement ancrée dans la communauté acadienne et qui se répercute dans sa façon d'interagir avec les immigrants :

> Hakim : pour quelqu'un d'immigrant je trouve que au contraire la vie acadienne elle est plus / elle est beaucoup plus intéressante **elle est ouverte sur le monde elle a toujours vécu comme ça ouverte au monde par son histoire de par son / je sais pas sa relation anglophone sa minorité dans un océan anglophone** c'est je pense que / au contraire il y a une ouverture qui est déjà là culturelle

Ainsi la situation minoritaire acadienne participe des représentations positives que nourrit Hakim à l'égard de sa société d'accueil et va même, selon ses dires, jusqu'à favoriser son intégration au sein de cette dernière.

6.3.4.2 Empathie sans identification

Les relations d'empathie sont courantes dans les entretiens. Elles consistent chez le participant à témoigner d'une sensibilité envers la situation minoritaire des Acadiens sans pour autant se sentir personnellement interpellé par cette dernière. En effet, il s'agit de légitimer les démarches militantes des francophones bien qu'il n'y ait pas d'identification, donc d'engagement face à celles-ci. Les témoins vont ainsi affirmer « comprendre » et « sympathiser » avec les Acadiens mais sans pouvoir « prétendre avoir les mêmes sentiments » qu'eux. Il s'ensuit une dynamique d'empathie sans identification dans la mesure

où le témoin ne sent pas que son identité est en jeu dans les processus de minoration présents dans son milieu d'accueil. L'extrait suivant illustre bien cette distinction socio-identitaire, notamment par l'examen des pronoms (je-moi-Française/vous-votre-Acadienne) :

> Sandrine : // **je** pense que pour **moi** [rires] attention [rires] // mais attention mais XX <I> X ta situation à toi c'est vrai que **vous** c'est super dur parce que **vous** militez pour le français / donc c'est vrai que tu peux pas militer pour une langue et en même temps faire l'effort pour parler anglais / c'est ça / **j**'arrive pas à me mettre dans **votre** peau / mais **je** comprends en même temps / <I> ouais d'accord je comprends / **moi** en tant que **Française je** dis c'est à **moi** de faire l'effort mais c'est vrai si **j**'étais **Acadienne je** dirais il faut / le Canada est un pays bilingue il faut que tout le monde parle français / et **je** dois avoir un service en français / si **j**'étais **Acadienne je** dirais certainement ça / mais comme **je** ne le suis pas **je** dis c'est à **moi** de faire l'effort

Sandrine légitime son comportement linguistique, soit d'adopter l'anglais dans des lieux publics, par le fait d'être une Française dont une part importante du projet migratoire est d'apprendre l'anglais. En outre, elle légitime également les revendications des Acadiens pour un bilinguisme égalitaire. C'est parce qu'elle voit une non concordance entre ces deux postures identitaires que Sandrine n'endosse pas pour elle-même le projet sociolinguistique des Acadiens. Il y a d'ailleurs plusieurs autres témoins qui affirment que s'ils étaient à la place des Acadiens, ils seraient tout aussi militants envers le français. Or, puisqu'ils ne le sont pas, ils ne sont pas en position de militer. De plus, endosser une posture franco-militante semble signifier pour plusieurs adopter une posture conflictuelle envers les Anglais. Cette conflictualité est récusée en partie parce qu'ils ne jugent pas avoir la légitimité historique pour la défendre. En effet, il m'a paru intéressant de noter que nombreux sont les participants à mentionner que, contrairement aux Acadiens, ils n'ont rien à reprocher aux « Anglais ».

Ce détachement face aux enjeux linguistiques semble également se nourrir d'une sécurité linguistico-identitaire face au français :

> Henri : j'ai pas encore le côté militant de l'Acadien là comme je me sens un petit peu Acadien parfois là mais euh jamais à ce point-là quoi// parce que/ parce que/ c'est parce que moi je suis/ **moi mon français [rire] je me sens pas menacé quoi/ je me sens pas menacé pis euh/ je me sens pas menacé d'assimilation**// […] // donc euh moi je sais que ça va rien me faire quoi si la société était complètement anglophone là je perdrais/ je continuerai à parler français pis euh/ par exemple j'aimerais pas ça [rire]

Tout comme plusieurs autres interviewés (voir extrait Delphine 6.2.1.2), Henri est conscient de la problématique de l'assimilation qui fragilise la population acadienne, or il ne se sent pas lui-même menacé par ce phénomène. Sa sécurité linguistique est telle qu'il n'envisage pas que sa propre identité linguistique serait mise en péril (danger) s'il se trouvait au sein d'une société complètement anglophone. La posture individuelle du témoin se présente ici comme un obstacle, voire un blocage à sa projection dans une posture collective selon laquelle la perte de la langue maternelle constitue un enjeu de taille. Le fait d'entretenir un rapport majoritaire au français (contrairement à Michel ci-haut) fait donc en sorte de se sentir à l'abri des autres influences issues du contact linguistique. Il s'agit ainsi d'un autre élément de distanciation qui rend plus difficile l'identification au vécu linguistique acadien.

6.3.4.3 Désaffiliation

L'empathie face à la minorité acadienne peut également se transformer en désaffiliation pour certains témoins. En effet, la situation minoritaire et les luttes linguistiques qu'elle implique peut engendrer un sentiment de lassitude (« c'est tout le temps à revendiquer ») et de mise à distance (« ils font pitié ces Acadiens ») qui renforcent le sentiment d'altérité face aux Acadiens. Il y alors désaffiliation plutôt qu'empathie dans le sens où les témoins cherchent à marquer une rupture avec la communauté acadienne, notamment en formulant des critiques face à l'attitude (sociolinguistique) de cette dernière. De plus, contrairement au paradigme de l'ouverture mis en relief dans les dynamiques d'identification (extrait Hakim, 6.3.4.1), les dynamiques de désaffiliation rendent compte du minoritaire à travers le paradigme de la fermeture. En effet, le caractère minoritaire de la société acadienne est ici représenté de manière péjorative et se voit associé à une exiguïté quelque peu aliénante pour l'immigrant. Les discours militants des francophones peuvent donc être perçus comme des formes d'une part, d'exclusion de l'autre (immigrant) et d'autre part, d'enfermement et de repli sur soi (Acadien). Par rapport aux discours de défense des Acadiens, Idrisse affirme :

> Idrisse : ben c'est légitime mais en même temps c'est restrictif / dans le sens où les gens restent enfermés dans leur monde et pis ils ne voient pas au-delà de ça c'est dommage je trouve qu'ils se limitent pas mal /et pis ça se voit aussi dans la mentalité des fois / tu rencontres des gens et **ils n'ont pas nécessairement l'ouverture d'esprit nécessaire**

> […]
>
> Idrisse : […] les francophones étaient quand même ballottés ils étaient minoritaires ici et pis tendance à se protéger / à défendre ses intérêts / […] **ça crée un malaise ça crée un malaise parce que ils se replient sur eux-mêmes et puis ça crée des divisions ça crée des tensions des frustrations aussi**

La désaffiliation se traduit alors par une faible identification à la communauté acadienne. La dynamique de désaffiliation observable chez Nina est particulièrement intéressante à analyser. Elle prend par ailleurs corps dans le tracé socio-biographique qu'elle fait de la notion de « minorité », ce qui est pertinent pour notre propos. En effet, Nina affirme avoir été confrontée à la notion de minorité pour la première fois en arrivant à Moncton et ce à la fois pour elle-même (minorité visible) et pour les francophones (minorité linguistique). Ayant grandi en banlieue parisienne en contact avec des gens de différentes origines, elle montre un malaise face à ce terme puisque selon elle dans un tel milieu « on est tous des minorités ». Ce faisant il ne peut y avoir reconnaissance sociopolitique de chacune d'entre elles, c'est donc le discours sur les origines qui prime. En effet, suivant la position idéologique de la nation française (citoyens égaux sans différenciation), Nina tient à se reconnaître des origines différentes mais non à se positionner comme minoritaire :

> Nina : en France on demandait ses origines / **pour nous c'est des origines c'est pas une minorité c'est pas tsé on demande c'est quoi tes origines** / là on pouvait dire on a la chance de dire parce qu'on est tous des Français on assume pas qu'on est autre chose tsé on est tous des Français et là nos parents viennent de / donc ça jamais été question de minorité c'est une question d'origines

Il semble donc que Nina investisse négativement la notion de minorité, elle y voit une forme d'exclusion et de marginalisation fondée sur son expérience passée en France (« parce qu'on est tous des Français on assume pas qu'on est autre chose »). Dans son contexte actuel, elle souhaite avant tout une intégration harmonieuse sans différenciation sociale entre les différents groupes qui composent la société canadienne. Son interprétation des rapports interlinguistiques va également dans ce sens là puisqu'elle rejette l'interprétation conflictuelle et oppositionnelle entre francophones et anglophones. La situation linguistique ne lui insuffle pas un sentiment de minoration bien au contraire comme on peut le constater dans l'extrait suivant :

> Nina : moi je suis fière de l'habileté d'apprendre une nouvelle langue uhm / donc pour moi c'est vraiment **c'est pas une question il y a rien de minorité là-dedans c'est juste des avantages qui arrivent** / qui continuent à grandir

Il y a donc mise à l'écart de la posture minoritaire puisque Nina n'y reconnaît pas le bien-fondé : il est question d'avantages et non de minoration linguistiques. Par conséquent, il s'installe chez elle une dynamique de désaffiliation face au militantisme linguistique francophone de sa société d'accueil. Le discours de Nina traduit un désir d'appartenir à une société multiculturelle sans investissement communautaire particulier. La langue constitue pour elle un outil de mobilité et de capitalisation, elle refuse donc de s'enfermer dans des divisions « ethnolinguistiques ». Sa posture fait par ailleurs écho à sa trajectoire familiale marquée par la multiculturalité (indienne, française, canadienne, acadienne) et le transnationalisme.

6.3.5 Synthèse autour de la minoration

L'analyse qualitative de la notion de « minorité/minoritaire » a permis de constater qu'elle revêt un nouveau sens au sein de la francophonie locale et qui est portée par l'immigration. Les francophones d'origine étrangère interprètent d'emblée la minoration à partir de leur posture d'immigrant, ce qui révèle un nouveau rapport à l'autre qui vient complexifier la société acadienne. En outre, ils rejettent massivement les valeurs de stigmatisation et d'exclusion qui y sont, selon eux, associées. Ils ne se reconnaissent pas dans cette image de minoritaire puisqu'ils se déclarent intégrés à la société d'accueil, ce qui rejoint par ailleurs le constat émis au chapitre précédent. Leur évaluation de la notion de minorité linguistique est toutefois plus ambiguë. Selon l'interviewé, la situation minoritaire des Acadiens induit une ouverture ou une fermeture par rapport aux immigrants; elle peut donc faire l'objet d'une fascination (rapprochement) ou d'une critique (distance). Peu d'immigrants s'identifient en bout de ligne en tant que francophones minoritaires puisqu'ils ne se sentent pas insécurisés face à la survie de *leur* français. Pour certains, le rejet de cette posture les incite à être doublement revendicateurs puisqu'ils ne se sentent pas intimidés par la majorité anglophone. Or, cette sécurité ne se solde pas toujours par un engagement linguistique envers la communauté acadienne. Dans certains cas, l'enjeu de la minoration semble plutôt avoir comme résultat une mise à distance identitaire entre les immigrants et les Acadiens. L'identité

francophone de certains immigrants n’étant pas marquée par le même passé linguistique, ils demeurent à l’écart des enjeux linguistiques de leur communauté d’accueil.

Chapitre 7 Valeurs, frontières et hiérarchies des langues et variétés de langues

7.0 Introduction

Ce chapitre revêt une importance considérable pour l'ensemble de la thèse puisqu'il s'emploie à poser les jalons nécessaires à une réflexion sur le rôle des valeurs et des idéologies dans l'interprétation des phénomènes linguistiques et qui plus est, dans les choix de langues lors d'interactions de type divers. En effet, il semble de mise d'approfondir les positionnements subjectifs et symboliques qui modèlent les rapports à la variation et aux variétés linguistiques chez les participants immigrants. En première partie, ce chapitre s'attarde donc aux enjeux de la nomination et de la catégorisation linguistique qui posent les frontières inter et intra langues. Il est question de relever les noms propres et communs employés par les témoins pour caractériser leur expérience linguistique locale en tâchant de saisir les définitions et les statuts linguistiques dont ils sont investis. En seconde partie, les représentations et les idéologies qui président à la hiérarchisation de ces langues et variétés de langues sont analysées. Je me penche plus particulièrement sur les arguments qui légitiment ou dévalorisent la variété de français du Sud-est que l'on nomme plus communément le chiac. La pertinence et l'objectif d'une telle analyse représentationnelle résident également dans une volonté de dialogue avec des études antérieures portant sur la population acadienne de la région : observe-t-on divergence (écart) ou concordance (reproduction) entre les représentations linguistiques des deux groupes ? Quelles conséquences peut-on en tirer sur les discours sur les langues circulant au sein de la communauté francophone ? Il s'agit, rappelons-le, de la première recherche sociolinguistique portant sur la population immigrante francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick. En ce sens, il lui revient de se situer parmi les analyses produites à l'égard de la société d'accueil.

Les témoins sont, à une exception près[199], tous locuteurs de français en arrivant dans la province. Or, on ne peut conclure pour autant qu'ils ont intériorisé la même conscience

[199] C'est le cas de Rachida qui parlait berbère (tamazight) et arabe (algérien) en arrivant dans la province mais dont les parents étaient déjà francophones.

normative ou encore qu'ils emploient le français pour les mêmes raisons ni de la même manière. En dépit du fait qu'elle soit habituellement présentée sous le paradigme unifiant du « français en partage », la francophonie internationale constitue un ensemble des plus complexes qui ne peut se réduire à la pratique homogène d'une langue. Il ne serait toutefois pas envisageable de fournir une présentation de la situation sociolinguistique du français de chaque pays d'origine des participants bien que cela serait susceptible d'enrichir la réflexion. Je m'en tiens donc aux récits recueillis lors des entretiens. Il est également important de souligner que je me suis principalement intéressée aux construits « français » et « anglais » ainsi qu'à leurs dérivés dénominatifs, délaissant par conséquent de mon analyse les nombreuses autres langues parlées par les interviewés. On comprendra qu'il ne s'agit pas d'un manque d'intérêt envers ces langues d'origine, mais plutôt d'un souci de limiter mon cadre d'analyse au bilinguisme social français-anglais. En outre, j'en discute brièvement lorsqu'il est question du rapport à la diversité linguistique à la section 7.2.1.2 mais de manière générale, l'information que je détiens à leur égard n'est pas suffisante pour en tirer des propositions solides.

En somme, ce chapitre poursuit essentiellement deux grands objectifs. Dans un premier temps, il s'agira de préciser à partir de quels noms et catégories les témoins établissent des distinctions et des frontières eu égard à la variation du français qu'ils vivent et dont ils sont conscients. Dans un deuxième temps, il sera question d'approfondir les discours portant sur ces variétés de français de manière à en dégager les représentations linguistiques et à lier celles-ci à la problématique du milieu minoritaire.

7.1 Les enjeux de la nomination et de la catégorisation linguistique

Les procédés de nomination et de catégorisation sont constitutifs de l'appréhension du monde social et, en ce sens, vont largement au-delà de dynamiques linguistiques. En effet, plusieurs auteurs[200], qu'ils soient anthropologues, psychologues sociaux, sociolinguistes, ont insisté sur leur rôle fondamental dans l'interaction et la communication entre individus bien que ces procédés de représentations peuvent être flous, réducteurs et parfois dommageables (tel que

[200] On peut penser ici aux psychologues sociaux S. Moscovici, D. Jodelet (1989), au sociolinguiste H. Boyer (1991), au sociologue P. Bourdieu (1982), etc.

certains stéréotypes). Nommer et catégoriser le monde permet essentiellement de le schématiser, de le manipuler et en un sens, de le contrôler : les représentations qui en résultent agissent comme mode de connaissances (Branca-Rosoff, 1996 : 82). Sans s'attarder davantage à la théorisation des représentations – tâche déjà accomplie au chapitre 2 – il sera question d'approfondir la notion de nomination telle que développée en sociolinguistique. Ainsi, pourquoi nomme-t-on les « langues » ? Qui nomme ? À qui cela sert-il ? Et pourquoi se pencher sur ce type de catégorisation ?

Il est tout d'abord important de souligner que les processus de nomination et de dénomination ne sont pas neutres, à savoir qu'ils ne sont pas le résultat de décisions arbitraires mais font plutôt l'objet de luttes de pouvoir. Le fait de nommer permet de légitimer une réalité linguistique alors qu'à l'inverse, l'innommable ou le « sans nom », au même titre que le « sans papiers », demeure occulté, invisible, voire clandestin[201]. Cécile Canut affirme à ce propos, par les sous-titres de son article, que nommer « c'est faire exister, c'est construire », « c'est instituer socialement », nommer, « c'est dominer », « c'est catégoriser » (Canut, 2000 : 2, 3, 5 et 8). En revanche, il serait imprudent d'avancer que toutes les formes de nomination sont légitimantes, ces dernières pouvant être investies de valeurs péjoratives et stigmatisantes au niveau des discours et des représentations. Dans la présentation de l'ouvrage collectif *Le nom des langues 1. Les enjeux de la nomination des langues*, Andrée Tabouret-Keller précise par ailleurs que la nomination recouvre à la fois les noms propres tels que « français », « occitan » et les noms communs tels que « langue », « dialecte », « standard » chacun étant porteur de significations sociales différentes (Tabouret-Keller, 1997 : 11-15). L'analyse de ce chapitre tient compte de ces deux modes de nomination. De plus, il convient de retenir que nommer des langues renvoie à des enjeux identitaires complexes qui ne sont pas étrangers à la construction d'identités collectives. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la tendance à faire correspondre la nomination de la langue et la nomination du groupe qui parle celle-ci. L'idéologie de l'État-nation, dont l'équation canonique est une nation = une langue, en est l'exemple le plus probant : France/français, Allemagne/allemand, etc. Or, comme le souligne Tabouret-Keller, il est également possible d'attester de ce phénomène chez des groupes minoritaires tels que dans le cas de Créoles/créole avec toutes les nuances et la polysémie que cela impose (*Ibid.* : 12). Il sera d'ailleurs question de ce même procédé avec une variété de langue acadienne, à savoir le chiac dont le terme peut également désigner le

[201] Voir l'article de Salih Akin « Désignation d'une langue innommable dans un texte de loi: le cas du kurde dans les textes législatifs turcs » (1997).

locuteur : un Chiac. La nomination a donc partie liée à des processus identificatoires, des marqueurs d'appartenance et des stratégies d'affirmation identitaire : avoir une langue propre dotée d'un nom unique et distinct permet de légitimer l'existence d'un groupe. Les stratégies de différenciation et d'individuation menées entre le serbe et le croate ou encore entre l'ourdou et l'hindi répondent justement à cette logique : à des frontières politiques et religieuses doivent correspondent des langues aux noms distincts (Canut, 2000 : 3, 6 et 7; Calvet, 1999 : 248 et suivantes).

Andrée Tabouret-Keller souligne par ailleurs l'existence de différents « donneurs de noms » au sein des sociétés mais dont les desseins et les statuts sociolinguistiques divergent souvent. Ces donneurs appartiennent à trois catégories : les locuteurs, les linguistes et les institutions (Tabouret-Keller, 1997 : 9). Les locuteurs nomment fréquemment les langues et variétés de langues dont ils font eux-mêmes usage et il n'est pas rare qu'ils puisent à même plusieurs dénominations pour les désigner selon le contexte d'interaction et leur interlocuteur. Tel qu'évoqué plus haut, ce processus de nomination fait écho à un désir de différenciation face à d'autres groupes linguistiques dont ils peuvent être plus ou moins rapprochés ou éloignés. Les linguistes développent quant à eux des dénominations dans un souci de classification selon des critères descriptifs ou génétiques affirme Tabouret-Keller (*Ibid.* : 10). Mais ils peuvent tout autant reprendre des catégories en usage chez les locuteurs dans leurs productions scientifiques tout comme ils peuvent faire de ces dernières des outils politiques et idéologiques[202]. Faisant écho à Tabouret-Keller, Canut souligne que les institutions telles que l'État, l'Église, la justice nomment également des langues pour répondre à leur logique propre, qui est souvent celle de l'homogénéisation et de la standardisation (Canut, 2000 : 2-4). Ainsi Canut rappelle que le fait, par l'administration nationale française, de désigner de *patois* toute autre langue que le français suite à la Révolution française a servi à légitimer l'unification linguistique du pays : seul le français recevait le titre de langue, infériorisant par le fait même les autres reléguées au terme patois. En revanche, ces différents « donneurs de noms », bien que ne répondant pas au même « projet » social, ne construisent pas (ou peu) des catégories mutuellement exclusives. En effet, il arrive souvent que le même nom recoupe des pratiques linguistiques sensiblement différentes ou encore que des mêmes pratiques linguistiques soient désignées de noms différents non seulement d'un donneur de nom à l'autre mais à l'intérieur d'un même groupe de donneurs (ex. entre locuteurs et linguistes ou

[202] Les créoles ont notamment fait l'objet de débats de description et de typologie sur leur genèse, plus largement nourris par des divergences sociopolitiques et idéologiques (Baggioni, 1988).

entre locuteurs eux-mêmes). Les frontières qui distinguent une langue ou variété de langue d'une autre sont par conséquent sujettes à changement et à conflit. Dans une perspective de recherche qualitative et interprétative, comment fait-on pour composer avec cette complexité et les contradictions qui en découlent ? Quel donneur de noms a préséance sur l'autre et pourquoi ? Il s'ensuit nécessairement un choix épistémologique dont il est de mise d'expliciter les fondements.

7.1.1 Langues et variétés de langues : le poids du locuteur ou du linguiste ?

Face à ces considérations, il importe donc de préciser la perspective adoptée vis-à-vis de la délimitation et de la description des langues et variétés de langues puisque cette approche se répercute sur l'ensemble de l'analyse. Pour ce faire, on me permettra un bref détour par l'anthropologie.

L'un des principaux problèmes épistémologiques qui se présente au chercheur en sciences humaines et sociales est posé dans les termes suivants : dans quel rapport hiérarchique s'articulent le savoir relevant de l'activité scientifique et le savoir relevant de l'activité sociale dite ordinaire ou populaire ? En anthropologie, cette distinction classique est rendue par la dialectique émique / étique[203]. Un article publié par J.-P. Olivier de Sardan (1998) permet de faire un survol des débats sur la question auxquels est rattachée selon l'auteur la confrontation entre l'approche culturaliste, constructiviste, voire phénoménologique à l'approche objectiviste, structuraliste, voire scientiste. La perspective émique construit son interprétation à partir des catégories et des savoirs partagés par les participants de la recherche en dépit du fait que ceux-ci peuvent s'éloigner des observations et/ou contredire les catégories établies par le chercheur sur les phénomènes étudiés. La perspective étique, quant à elle, privilégie les critères de définition et de théorisation établis par la discipline faisant fi de la concordance de ceux-ci avec les discours et les représentations des témoins. Ces derniers sont alors considérés peu fiables, inconstants, voire inconscients des mécanismes à l'œuvre, toutes « qualités » qui

[203] Il est intéressant de noter que cette distinction est à l'origine empruntée à la linguistique. Le linguiste Kenneth Pike (1954) a voulu généraliser à l'analyse des phénomènes culturels la différence entre *phonemics* (différences sonores significatives pour le locuteur) et *phonetics* (sons physiques « objectivement » mesurés) (Olivier de Sardan, 1998 : 151-152).

ne riment pas avec science ou vérité, les deux étant souvent synonymes pour certains[204]. Critiquant cette conception de la science, Calvet propose l'argument suivant :

> On pourrait me rétorquer que le scientifique peut être considéré plus objectif ou plus compétent que le locuteur moyen, et que les « croyances » populaires concernant la langue ne sont guère plus sérieuses que celles qui concernent les échelles, les chats noirs ou la lune…Cette réputation d'objectivité ou de compétence est, pourtant, fortement nuancée par les errements passés de la linguistique : le discours colonial par exemple, distinguant entre langues (européennes) et dialectes (africains), puisait le plus souvent ses arguments à des sources « scientifiques » (Calvet, 1999 : 166).

Ainsi travailler à partir des représentations des locuteurs engendre fréquemment parmi les chercheurs une discussion sur la validité de la recherche qui oppose dans les discours le réel à l'imaginaire, le vrai au faux. Par ailleurs, on peut sans imprudence rattacher la dialectique émique/étique aux métaphores du dedans/dehors, intérieur/extérieur, proximité/distance qui ont le tort d'opposer de manière statique deux entités/groupes homogénéisés dans leurs positionnements respectifs : d'un côté, l'indigène, l'autochtone, de l'autre côté, le savant, le chercheur. Cette conception binaire ne résiste bien entendu pas à la pratique de la recherche qui cadre peu dans ces frontières trop bien définies. À l'instar de Olivier de Sardan, on peut considérer l'émique et l'étique comme les deux faces de la même médaille, celle de l'interprétation. Ainsi, la distinction émique/étique est peu d'utilité pour l'approche interprétative pour laquelle la recherche est tout à la fois pétrie des discours et représentations des acteurs et du chercheur, celui-ci étant lui-même un acteur. Par conséquent, l'étique peut également être conçu comme une démarche émique, à savoir celle de la communauté scientifique (Olivier de Sardan, 1998 : 156).

En linguistique, ce débat épistémologique peut notamment être rendu par une discussion sur les notions fondatrices de « langue » et par extension, de « variété » de langue. Qu'est-ce qu'une langue ? Selon qui et pour qui ? Le linguiste a bien entendu le loisir de fournir des éléments de définition *in abstracto* mais il sera sans doute, à un moment ou un autre, confronté à un terrain de recherche où l'utilisation de cette catégorie par les individus ira à l'encontre de sa « science » ou encore où les pratiques linguistiques, par exemple celles issues

[204] Il s'agissait par ailleurs de la position de l'anthropologue Marvin Harris qui, tout en semant la controverse au sein de la discipline, a popularisé la distinction émique/étique. Selon Harris, seule l'approche étique est valable et valide d'un point de vue scientifique (Olivier de Sardan, 1998 : 154).

de contacts de langues, ne coïncideront pas à une seule langue. Quels choix fera-t-il dès lors ? Qui aura « raison » ? Cette confrontation a amené certains linguistes ces dernières années à remettre en question la notion même de « langue », plus précisément à la considérer non plus comme un objet figé et bien délimité mais comme une construction complexe et fluide tributaire de conditions sociohistoriques et de représentations symboliques[205]. Voisine de celle de « langue », la notion de variété n'échappe pas non plus à ce clivage. Dans un ouvrage récent sur la variation, Françoise Gadet discute brièvement du rapport entre ce qu'elle nomme les « perceptions indigènes » et les « catégorisations d'experts » (et qui reprend la distinction émique/étique) dans l'identification de variété de langues (Gadet, 2007 : 22). Elle affirme que la notion de variété n'est pas :

> [U]ne évidence mais une construction. Elle suppose que les traits variables puissent converger en un tout cohérent, sur la base duquel il serait possible de constituer des objets cernables et énumérables. Mais le découpage ainsi supposé ne résiste pas à l'observation[206] des productions effectives, qui peuvent être souples, labiles, et plus souvent hétérogènes qu'homogènes (Gadet, 2007 : 22).

Les variétés dites régionales, type de variation qui nous intéresse ici, sont particulièrement difficiles à circonscrire. Gadet souligne qu'elles ne peuvent être définies uniquement par des critères linguistiques internes puisque ces traits dits caractéristiques ou typiques peuvent très bien, et très probablement, être pratiqués dans une autre région du monde (*Ibid.* : 24). Les facteurs identitaires ainsi que les marqueurs de contextualisation sociohistorique entrent également certainement en jeu dans la reconnaissance et l'identification de variétés, ce que seules les représentations des locuteurs peuvent laisser transparaître. Il est donc important de ne pas tenir pour acquis les catégories et les critères systémistes émis par le linguiste (voir également Canut, 2000 : 8-10). Canut ajoute par ailleurs que, chez de nombreux sociolinguistes, la diversité linguistique qui recouvre la notion de variété de langue « reste sans cesse pensée, appréhendée à partir d'un socle originaire, d'un centre, d'un tout homogène » (*Ibid.* : 9).

---

[205] Les articles de Philippe Blanchet et de Didier de Robillard dans l'ouvrage *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique* (2003) sont particulièrement instructifs.

[206] Il faudrait ajouter que cette observation des pratiques effectives ne se fait jamais sans interprétation. Comment le chercheur décide-t-il ce qui constitue une pratique « homogène » ou une pratique « hétérogène »? Gadet laisse pourtant entendre que cet exercice est neutre et objectif.

Le travail de terrain de cette recherche doctorale est par ailleurs entièrement soumis aux mêmes genres de tensions. Les pratiques linguistiques enregistrées lors des entretiens avec les francophones issus de l'immigration peuvent fournir, selon mon analyse, des exemples de productions de français acadien du Sud-est et de chiac à partir de traits différentiateurs jugés « typiques » ou « spécifiques », alors qu'ils pourraient très bien être perçus par d'autres (linguistes, locuteurs) comme marques d'une variété de langue rattachées à des lieux différents (N.-É., Québec, Ontario par exemple)[207]. Par ailleurs, les exemples donnés par les participants pour illustrer ce qu'ils nomment « chiac » et « acadien » sont caractérisés par une assez forte hétérogénéité et ne coïncident pas toujours, voire pas du tout, avec mes propres représentations de ces variétés de français.

Que peut-on en dégager et comment peut-on s'en sortir ? Puisque la réalité est complexe et hétérogène, on est en droit de supposer que la science soit à son image. Il me semble de mise tout d'abord de reconnaître le caractère non absolu et dynamique de toute entreprise de catégorisation (nomination, définition) que celle-ci soit énoncée à la suite de linguistes ou de locuteurs. De plus, sans tenir leurs savoirs pour équivalents, ne serait-ce qu'en raison des motivations et des ressources qui les séparent, il est pertinent de les faire dialoguer, à savoir de les faire entrer en relation. Il s'agit dans un cas comme dans l'autre de « processus de construction socio-discursive » pour reprendre l'expression de Cécile Canut (2000 : 2). L'approche interprétative résulte à mon sens de ce souci épistémologique puisqu'il n'est pas question de hiérarchiser mais plutôt d'assurer la conversation entre chercheur et participants (Heller, 2002). Il s'agira donc de montrer dans la suite de mon propos comment je fais sens, à partir de mes constructions et de mes interprétations de chercheure, des discours des immigrants sur la variation. En somme, on aura compris que la primauté est accordée aux catégories émises par les témoins co-construites dans leur interaction avec moi, ces catégories

[207] J'ai souvent été confrontée à ce genre de réactions lors de colloques. Les exemples de chiac produits par les locuteurs immigrants semblaient souvent trop peu typiques au regard des linguistes présents. Qu'est-ce qui m'autorisait à identifier ces productions de chiac ? On entendait aussi bien ces expressions citées comme exemples de chiac à Montréal et à Ottawa ! Après réflexion, il m'apparaît que, bien souvent, seules les productions les plus marquées, donc en l'occurrence les plus anglicisées, sont considérées légitimes du point de vue du linguiste dans ce genre d'analyse. Les formes plus « softs » de mélange linguistique sont alors souvent exclues de la construction du savoir ce qui n'est pas sans poser de nombreuses questions épistémologiques puisque dans certains corpus, ce sont ces formes moins marquées qui constituent la principale altérité linguistique. Par ailleurs, cette confrontation donne à voir l'importance des marqueurs de contextualisation historique dans toute entreprise de description. Le fait que ces exemples de mélange linguistique français-anglais aient été recueillis à Moncton, lieu emblématique du chiac, auprès d'une population non-native mais intégrée à l'Acadie m'incitait à les interpréter comme du chiac. Plusieurs éléments en dehors du « système » entraient donc en jeu dans mon analyse des formes linguistiques.

constituant alors le matériau interprétatif de ce projet de recherche. Ce choix se révèlera de manière plus concrète dans la suite de l'analyse.

7.1.2 Les mots pour le dire : conscience de la variation

La perception de la variation linguistique semble donnée à tous les participants bien qu'elle ne soit pas rendue de la même manière dans les discours de chacun. Dans un premier temps, il semble ainsi pertinent de faire un rapide tour d'horizon des termes que les témoins emploient pour exprimer la variation et qui témoignent de leur conscience de celle-ci. Il s'agit en quelque sorte d'établir le matériau à partir duquel se construisent les hiérarchies et les représentations linguistiques et auxquelles sera consacrée la partie 7.2 du chapitre.

7.1.2.1 Les noms communs

Premier constat intéressant : les participants emploient une gamme assez variée de catégories linguistiques d'usage commun, à savoir langue, dialecte, patois/parler, créole, pidgin. Alors que les trois premiers termes se retrouvent chez plusieurs, voire tous les témoins pour ce qui est de « langue », les deux derniers sont restreints à deux seuls locuteurs. Il s'agit certes là de modalités de différenciation linguistique mais dont les mécanismes d'emploi sont flous et inconstants. Largement usitée, la catégorie « langue » est sans doute celle qui présente le plus de flexibilité sémantique et qui pose par conséquent le plus d'ambiguïté. Sans entrer dans une analyse détaillée de ses diverses utilisations, il m'importe principalement de discuter du statut symbolique qui lui est accordé. Hormis un souci de définition structurale (internaliste) qui se voudrait « neutre », plusieurs ouvrages/manuels de sociolinguistique insistent également sur l'idée qu'une langue se distingue d'un dialecte et d'un patois par sa valeur sociale, ne serait-ce qu'en raison de la prégnance de cette hiérarchisation dans les représentations collectives (Leclerc, 1989 : 251-52; Knetch, 1997 : 120-124; Canut, 2002 : 6). Dans l'usage courant, l'étiquette de langue serait ainsi réservée à des ensembles sociopolitiques (États-nations, groupes majoritaires) et/ou linguistiques (norme standard, littéraire) dominants alors que celle de dialecte/patois correspondrait à des pratiques plus restreintes géographiquement ou déviantes par rapport à un centre linguistique. Ainsi le choix de la catégorie « langue » au lieu de celle de « dialecte » chez un locuteur pour qualifier un ensemble de pratiques linguistiques

serait significatif du point de vue des représentations. Or, l'analyse du corpus engage des observations contradictoires qui incitent à la prudence quant à une association trop hâtive et figée entre la catégorie « langue » et un statut sociolinguistique élevé. Dans un premier temps, j'ai pu constater à de nombreuses occasions la tendance chez les témoins à parler du chiac, variété de langue régionale, en termes de langue; il en va ainsi dans les deux extraits suivants :

1) « et pis bien sûr ils ont appris aussi une troisième/ une quatrième **langue** c'est le **chiac** »

2) « je suis allé au Canada pis j'ai appris plusieurs **langues** j'ai appris le français euh j'ai appris l'anglais pis le **chiac** aussi »

Il apparaîtrait donc juste de prime abord d'y voir une certaine légitimation du chiac qui se voit « élevé » au rang de « langue », au même titre que l'anglais dans la seconde citation. Or, d'autres passages viennent brouiller les pistes de cette interprétation en présentant un tout autre investissement du terme. Dans le prochain extrait, on retrouve une stigmatisation très évidente du chiac exprimée par l'entremise de l'adjectif péjoratif qui qualifie la langue en question :

3) « le **chiac** qu'on parle ici là je trouve / pour moi c'est une **langue horrible** »

L'emploi de la catégorie « langue » ne peut alors en aucun cas être perçu ici comme une position d'ouverture face au chiac. Par ailleurs, le terme langue se trouve parfois sollicité afin d'expliciter les catégories « dialecte », « patois » et « pidgin » face auxquelles, selon la prémisse de départ, elle devrait se démarquer. Dans l'extrait suivant, l'interlocutrice précise ce qu'elle entend par patois en affirmant que c'est « une **langue locale** / **régionale** locale ». Ce même phénomène se reproduit dans le prochain passage avec le terme « dialecte » :

4) « le **chiac** euh c'est / je peux dire euh c'est le **dialecte** de / de n'importe quel / nous-autres on a nos / étant Africains / on a nos **dialectes** à nous là <I> <u>uhum</u> / qui n'est pas le français / mais ce sont des **langues / de communication** qu'on utilise »

Un patois serait-il une langue ? De même un dialecte ? L'interprétation des typologies linguistiques peut à de nombreux égards laisser le chercheur songeur et exige parfois de sa part de se départir de définitions dites spécialisées. C'est le cas notamment dans l'extrait

suivant où le témoin, après avoir qualifié le chiac d'une forme de pidgin ou de créole, renchérit en ajoutant :

5) « c'est la **langue du terroir c'est la langue du peuple** c'est la langue de / euh c'est la **langue d'une région** c'est la langue / c'est c'est c'est une forme de **pidgin** comme j'ai dit »

Dans ces trois derniers passages, le terme « langue » semble en fait être employé à titre de catégorie générale/générique pour faire référence à un ensemble de pratiques linguistiques conçu comme distinct peu importe la position assignée dans la hiérarchie linguistique. Cette dernière se doit donc d'être analysée à la lumière du contexte et du contenu discursifs qui caractérisent l'énoncé. Il est toutefois pertinent de signaler que dans les premiers cas de figure, le terme « langue » est employé en lui-même, c'est-à-dire seul, alors que dans les seconds cas de figure, il est toujours accompagné de qualificatifs qui en teintent l'appréciation et/ou la fonction.

En dépit de ce flou lexical, il reste que l'emploi des termes dialecte, patois, créole et pidgin est révélateur d'une certaine échelle de valeurs sociolinguistiques. En témoigne cet extrait qui distingue nettement langue et dialecte : « normalement ça devrait être perçu comme un / pas une langue mais un dialecte c'est ça ». La participante se rétracte face à son emploi initial de langue pour désigner le chiac et cherche consciemment à mieux le décrire par un terme qu'elle juge plus approprié (« c'est ça »). De plus, il n'est pas anodin de constater que ces termes désignent soit le chiac – exclusivement dans le cas de créole et pidgin – soit des langues plus orales, moins institutionnalisées ou encore régionales, mais jamais le français ni l'anglais[208]. Il y aurait donc matière à différenciation et hiérarchisation linguistiques dans l'utilisation de ces catégories. Mais somme toute, mise à part celle de langue, elles demeurent assez rares : entre une et huit occurrences pour chacune dans tout le corpus, tous témoins confondus. Il semble en effet que les noms propres rendent davantage compte du portrait variationnel tel que dessiné par les témoins.

[208] Ni d'ailleurs les autres langues européennes telles que l'allemand, le néerlandais, l'espagnol. En fait, seules les langues africaines sont désignées à titre de dialectes, mais seulement chez certains locuteurs d'origine africaine. Un témoin d'origine marocaine fait également référence aux dialectes de l'arabe. Dans les deux cas, il s'agit de régions du monde où ces représentations des langues parlées sont fortement ancrées, chacun renvoyant à des situations sociolinguistiques particulières (colonisation; diglossie). Voir *Les imaginaires linguistiques en Afrique* sous la direction de Cécile Canut (1998).

7.1.2.2 Les noms propres

Plusieurs noms de langues sont présents dans le corpus d'entretiens parmi lesquels quatre appellations ressortent davantage, à savoir « français », « anglais », « chiac » et « acadien ». Les autres noms propres appartiennent aux langues parlées par les immigrants, plus particulièrement leurs langues premières : vietnamien, berbère, allemand, néerlandais, arabe (marocain, algérien), bambara. Alors que les participants africains noirs évoquent très souvent les langues de leur pays et celles qu'ils parlent, ils nomment très rarement ces langues. Ils les qualifient de « langue » ou de « dialecte », mais elles demeurent largement invisibles de par l'absence de nomination distincte. Seuls Malika et Ousmane discutent de noms précis : bambara, songhaï, khassonké, peul/pulaar. Je me suis toutefois limitée aux noms de langues qui caractérisent la situation sociolinguistique de la région à l'étude. Quelques remarques générales à leurs sujets s'imposent :

- L'anglais est nommé sans qualificatif et agit en ce sens comme une catégorie homogène, stable, qui n'a pas à être précisée. À l'inverse du français, ses représentations ne semblent pas être variables. En effet, hormis une mention rapide chez deux participants, il n'est pas question de variétés de langue anglaises ni de différents accents. L'anglais se limite en quelque sorte à être employé dans une dialectique d'opposition anglais/français qui le réduit souvent à exprimer l'absence de français : lorsque pas français = anglais. Par exemple, le commentaire « il n'y avait pas de services en français » signifie que les services étaient uniquement offerts en anglais. Le chapitre précédent a permis de décrire les représentations de l'anglais par rapport à la dynamique sociolinguistique monctonienne.
- Le français constitue de loin la nomination dominante au sein des entretiens. Son emploi est en revanche plus diversifié que celui de l'anglais. Il est permis d'en relever trois grands usages différents. Tout d'abord, les témoins font appel à la nomination « français » pour désigner un champ (ou un idiome) linguistique en général. En ce sens, il s'oppose principalement à anglais (ou à toutes autres langues). On retrouve alors les expressions : « parler français », « services en français ». Deuxièmement, l'expression du/le français est employé dans le sens de « français standard », « français normatif » ou encore de bon usage. Il s'oppose alors à chiac : « j'ai pu constater que plus j'apprenais le **chiac** moins je parlais **bien français** ». En dernier lieu, le terme « français » se voit accompagné de divers qualificatifs qui dénotent sa variation et qui permettent de le situer par rapport à la référence normative précédente. Il est alors

notamment question de « français d'ici », « français local », « français régional », « français du sud-est », « français acadien », « français parlé », « français mélangé ».

- Ces dernières expressions demeurent toutefois assez marginales dans l'ensemble des entretiens puisque le nom « chiac » agit principalement comme marqueur de différenciation linguistique face à ladite norme. En effet, le chiac est majoritairement évoqué lorsqu'il est question du français parlé dans la région.
- En plus du chiac, le nom « acadien » ponctue également les discours des interviewés, quoique dans une mesure beaucoup moindre. Il est d'ailleurs intéressant de noter que « acadien » se retrouve très souvent en parallèle avec le chiac : « non c'était de l'**acadien** avec du **chiac** », « le subjonctif c'est pas quelque chose qui est utilisé en **chiac** ni **en acadien** ». Bien qu'ils entretiennent une relation de proximité, ils ne sont pas pour autant considérés comme équivalents.

Nous nous retrouvons donc devant une série d'oppositions, voire de « paires » linguistiques par lesquelles les témoins classent, différencient, hiérarchisent langues et variétés de langues. Toutefois, parmi cet ensemble varié et variable de catégories, un nom propre ressort nettement du corpus comme manière d'exprimer la variation linguistique : le chiac. En effet, il a été frappant de constater que les interviewés ont majoritairement recours à la catégorie « chiac » pour désigner le français parlé dans la région. De plus, les noms communs qui servent à marquer la variation linguistique (dialecte, patois, créole, etc.), passés en revue plus haut, sont dans leur presque totalité rattachés au chiac. Cette observation soulève de nombreuses interrogations quant à cette variété de langue auxquelles les prochaines parties font écho.

7.1.3 Prédominance de la nomination « chiac » ou l'heure de gloire d'une variété de langue minorée

Un examen des occurrences de « chiac » dans les entretiens a permis de souligner son importance dans les discours des immigrants. En effet, peu importe leur positionnement face à celui-ci, les témoins le nomment et en parlent. Parmi mon corpus, douze participants évoquent le chiac spontanément, six en discutent librement et à plusieurs occasions après que je l'ai abordé une première fois, un seul immigrant n'en connaît pas l'existence (le nom, mais avait observé le phénomène linguistique) et finalement un dernier entretien ne contient aucune référence au chiac. Mentionnons par ailleurs que parmi les autres corpus, un participant y fait

référence de lui-même durant le groupe focus et de même à une reprise dans les entretiens réalisés pour le compte du projet CDI, qui tous deux, rappelons-le, portaient très peu sur la langue. En outre, l'absence de la catégorie « chiac » chez un témoin ne peut forcément être interprétée comme une ignorance de ce phénomène de contacts de langues. Il est également intéressant de souligner que parmi les témoins qui discutent spontanément du chiac, plus de la moitié le font dans les quinze premières minutes de l'entretien, comme quoi il s'agit d'un sujet qui ressort rapidement lorsqu'il est question de Moncton et de l'Acadie.

Il est vrai par ailleurs que les entretiens sont menés à Moncton qui est justement devenu la ville emblématique du chiac, au point d'en constituer son lieu identitaire, particulièrement en ce qui a trait à la production artistique et culturelle (Boudreau et Boudreau, 2004). Or, le fait d'employer une nomination précise, en l'occurrence le chiac, pour faire référence à des pratiques linguistiques locales marque également l'importance symbolique ainsi que la valeur identitaire de cette variété pour les francophones de la région. Dans un article portant sur la nomination du français en Acadie, Annette Boudreau affirme que :

> […] à partir des années 1970, à l'époque d'une remise en question radicale des valeurs traditionnelles en Acadie, les locuteurs du *chiac* ont commencé à revendiquer publiquement son usage. D'objet stigmatisé qu'il était au départ, le *chiac* s'est transformé en objet de revendication identitaire, mouvement qui s'est intensifié à partir des années 1980. […] Cette revendication publique par la mise en scène du *chiac* dans les textes littéraires a eu pour effet de transformer les discours portant sur la langue; le discours monolithique axé sur l'idée d'un français unique a fait place à un discours plus ouvert à la diversité linguistique et culturelle (Boudreau, 2010 : 13-14, texte manuscrit).

Ainsi, la prédominance de la nomination « chiac » dans le discours des immigrants n'est pas anodine, elle peut dénoter la forte actualisation de discours sur le chiac dans l'espace public (ex. médias, marché du travail, arts et culture) et/ou l'exposition importante à des pratiques linguistiques identifiées/revendiquées comme du chiac, tous deux étant le résultat d'un décloisonnement de cette variété de la sphère privée acadienne (famille, amis). En effet, le chiac étant une variété de français peu connue et entendue à l'extérieur du sud-est du Nouveau-Brunswick, l'appropriation nominative qu'en font les immigrants risque fortement de provenir de l'influence et du contact avec les Acadiens de la région. D'ailleurs aucun des participants ne connaissait le chiac avant de s'établir à Moncton. Il y a donc possiblement un lien à établir entre une plus forte affirmation identitaire du chiac par les Acadiens et son

emploi comme catégorie dominante dans les discours sur les langues des témoins : plus les gens de la région en parlent comme une caractéristique distinctive, plus les francophones d'ailleurs l'utilisent pour caractériser l'altérité linguistique dont ils font expérience. C'est d'ailleurs ce que j'ai pu constater sur le terrain. Tout d'abord, dans les entretiens, les participants ont majoritairement recours à la nomination « chiac » lorsqu'il est question de variation linguistique que ce soit dans le cadre du récit de leurs premiers contacts et impressions à leur arrivée ou dans un esprit large de différenciation linguistique. La nomination « chiac » leur permet de mettre un mot sur les particularités linguistiques qu'ils captent dans leur nouvel environnement. Les deux prochains passages, tirés des premiers commentaires spontanés sur le chiac, illustrent bien cette fonction. Dans le premier extrait, Henri relate ses premières difficultés de compréhension avec les gens de la région en faisant appel au chiac qu'il situe par rapport à son français et à l'anglais. Le second extrait a recours au chiac pour marquer la distinction entre l'Acadie du nord et l'Acadie du sud de la province.

> Henri : […] je cherchais un appartement / je faisais des téléphones // pis euh ça m'arrivait de tomber sur du monde qui parlait **chiac** là // pis euh moi je parlais euh très très peu d'anglais // pis euh un français beaucoup pluS pur que tu peux l'entendre maintenant là // ou pur je sais pas si c'est un mot <I> [rire] mais euh m // ouais donc j'appelais ce monde là pour euh me chercher un appartement pis euh// je tombais sur quelqu'un qui répondait en **chiac** pis je comprenais pas ce qu'il me disait […]

> Van : ok dans le Nord c'est la péninsule c'est plutôt n'est-ce pas / vous êtes euh / bon vous êtes plutôt euh un peu plus puristes <I> uhum ouais / il y a moins d'expressions anglaises les gens le **chiac** est parlé moins / tandis que dans le sud vraiment là on est en contact au quotidien avec anglophones / alors bien sûr il y a un certain dynamisme dans certaines choses comme les entreprises euh les activités mais d'un autre côté il y a aussi un certain **mélange de langues et puis les anglicismes** c'est nombreux ici là

Le chiac agit en quelque sorte comme une catégorie autonome qui permet d'attribuer une spécificité linguistique à la région. Cette prédominance du nom « chiac » chez les immigrants fait également écho à l'évolution des discours des Acadiens de la région sur leur façon de parler. Marie-Ève Perrot, dans une seconde enquête réalisée auprès des jeunes d'une école secondaire de la région, constate d'une part, une plus forte standardisation des pratiques linguistiques que celles enregistrées au début des années 1990 dans les mêmes conditions mais d'autre part, une présence nettement plus affirmée du terme « chiac » dans les discours des adolescents (*cf.* 3.3.3). Dans le premier corpus de Perrot (1991), la conscience qu'avaient

les jeunes de leur différence linguistique, bien que revendiquée comme marque de leur identité francophone, engendrait souvent un sentiment d'insécurité et d'inadéquation linguistiques alors que dans le second corpus (2001), Perrot constate une forte intériorisation de la relativité de la norme qui oppose une nette résistance à la stigmatisation du chiac (Perrot, 2005 : 312). De plus, alors que le terme « chiac » n'apparaît qu'une seule fois en 1991, il se trouve nommé à de nombreuses reprises par les jeunes en 2001. Cette nomination va même jusqu'à se manifester dans les sondages écrits administrés aux élèves à la rubrique « langue parlée à la maison », soit dans 17 des 94 questionnaires (Perrot, 2006 : 145). On retrouve ainsi toutes sortes de combinaisons scripturales relevant autant de représentations linguistiques différentes : 1) chiac, 2) chiac (français), 3) français et anglais (chiac) et 4) français, chiac, anglais. Certains élèves inscrivent donc comme réponses le chiac de manière autonome, c'est-à-dire comme une entité linguistique à part entière (1 et 4) ou encore comme une sous-catégorie de français (2) ou d'anglais (3) marquée par l'usage des parenthèses, ce choix découlant probablement de leur représentation du mélange linguistique. Les recherches menées par Perrot (2005, 2006) et Boudreau (2009, 2010) soulignent en fait un véritable mouvement discursif de légitimation du chiac depuis les dernières décennies s'articulant autour de l'affirmation identitaire des francophones de la région. Sur le site Internet d'Acadieman[209], personnage fictif désigné de *first super hero* acadien, on retrouve un sondage fort instructif qui permet justement d'illustrer et de préciser les positionnements discursifs des francophones de la région. Les visiteurs du site, parmi plusieurs questions, sont appelés à se prononcer sur le chiac à partir d'un choix de huit réponses. Deux énoncés qualificatifs sont choisis en majorité par les répondants (au nombre de 500), à savoir que le chiac est 1) « la *way* qu'ej parle, *so too bad* » (38,3%) et 2) « une partie importante d'une culture minoritaire » (30,1%)[210]. Alors que la première expression relève clairement d'une démarche de résistance à laquelle participe à la fois la forme (écrit en chiac) et le fond (acceptez-moi comme je suis), la seconde relève d'une démarche d'affirmation par rationalisation (le chiac s'explique par la situation de conflit linguistique) ainsi que d'ouverture identitaire au reste de la francophonie de par le recours au français standard. En somme, la revendication du chiac par sa nomination permet de signifier une façon particulière d'être francophone et comme le déclare si bien Annette Boudreau : « C'est également, dans le cas des petites communautés, se situer dans le monde des *grands*, c'est s'octroyer une place dans la francophonie, c'est dire que l'on peut

[209] Voir la rubrique « sondage » du site http://www.acadieman.com, consulté le 15 mars 2009.
[210] Parmi les autres choix, on retrouve 1) un dishouneur (0.4 %), 2) *cute* (5 %), 3) quelque chose qui devrait être étudié aux écoles (7.2 %), 4) le mauvais français (4.4 %), 5) une troisième langue (11.4 %) et 6) une paresse intellectuelle (3.2 %).

être francophone et autre chose en plus sans pour cela se délester de l'une ou l'autre identité » (Boudreau, 2010 : 15, texte manuscrit).

Cette fibre identitaire qui anime le chiac se répercute dans le discours des immigrants qui vont même jusqu'à établir une relation de réciprocité entre le chiac et l'identité acadienne. L'un des participants affirmait justement pour illustrer sa compréhension du lien entre langue et identité que « l'Acadie c'est le chiac pis le chiac c'est l'Acadie » (Hakim) appuyé par les propos un peu plus nuancé d'un autre interlocuteur « on peut dire que le chiac est une **[et non la]** langue nationale acadienne » (Mamaye). Le qualificatif « nationale » renvoie à l'idée de peuple et de groupes ethniques et marque ainsi le rapport entre langue et identité collective. Par ailleurs, cette interprétation peut être renforcée du fait que Mamaye est d'origine guinéenne et qu'il est tout probable qu'il attribue à « nationale » un sens africain. Il est commun au sein des pays africains de différencier le statut de « langue officielle » de celui de « langue nationale » (Baggioni, 1997 : 191). Alors que le premier est habituellement réservé à la langue de l'ancien colonisateur afin de remplir des fonctions étatiques, le second est attribué aux langues africaines majoritairement parlées sur le territoire et joue un rôle important au niveau des différenciations identitaires des divers groupes « nationaux » (voir Canut, 2000 : 12). La distinction peut être reprise entre le « français standard », langue co-officielle avec l'anglais au Canada et le chiac, langue nationale des Acadiens qui permet au groupe de se situer et de se distinguer des autres.

Bien que cette identification du chiac à l'Acadie ne soit pas effective chez tous les immigrants, il est du moins clair que le chiac fait partie intégrante du tissu urbain monctonien tel qu'ils se le représentent : « je sais pas j'ai du mal à imaginer Moncton sans/ sans les Anglais sans le chiac ça serait pas Moncton/ ça serait pas pareil » (Henri). Ce rapport entre la langue et ses locuteurs se voit par ailleurs consacré par l'emploi, chez quelques témoins, du substantif descriptif « un Chiac » comme dans l'exemple suivant : « parce que les formatrices là-bas elles sont toutes Chiacs / ça parlent chiac » (Malika). Un Chiac est donc quelqu'un qui parle chiac et cette adéquation entre langue et identité d'un groupe est rendue par cette homonymie. Il n'est pas anodin non plus de constater que cette nomination double apparaît chez les témoins qui entretiennent de fortes relations de proximité avec la communauté acadienne puisqu'elle exige une connaissance intime du milieu. Le chiac devient en outre une catégorie à l'aune de laquelle toute différence linguistique en Acadie peut être construite et jaugée. Les deux extraits suivants font montre de ce procédé discursif : 1) « tu sais il y a

encore une forte association entre Acadie et je sais pas si c'est le chiac mais le parler » (Delphine) et 2) « donc la langue on s'est directement confronté pas au chiac mais à / au brayon c'est ça le monde de Edmundston Grand-Sault » (Rachida). Selon Cécile Canut, « les noms, d'où qu'ils viennent dans le champ social, sont créés pour instituer, légitimer soit une volonté politique (langue nationale à imposer) soit une réalité linguistique occultée (les langues exclues du domaine public et non reconnues par les politiques) » (Canut, 2000 : 5). En ce qui a trait au chiac, sa nomination renvoie très certainement à la seconde stratégie puisque « nommer, c'est agir sur les représentations, c'est s'affirmer, c'est se donner un pouvoir » (Boudreau, 2010 : 15, texte manuscrit) et ce pouvoir est notamment celui qui se reflète dans la prégnance du terme « chiac » dans les discours sur les langues en Acadie.

Ces expressions, venant de locuteurs non natifs de la région, sont somme toute très révélatrices de la situation sociolinguistique plus favorable à l'expression des variétés de français. Le chiac, jadis tabou linguistique, n'est très certainement plus une réalité linguistique occultée, en fait il tend à devenir une catégorie englobante pour les témoins au détriment des autres variétés de français en Acadie. En effet, ces dernières ne sont pas dotées de noms propres distincts (à l'exception de l'acadjonne, et dans une moindre mesure, le brayon). Or, il convient de souligner que plusieurs témoins établissent une différence, quoique imprécise, entre le français acadien et le chiac, le premier étant davantage associé à des formes non standard comme des archaïsmes et le second, à l'influence de l'anglais. Le français acadien semble par ailleurs plus flou dans l'imaginaire des participants puisque plus difficilement nommable et identifiable que le chiac (voir 7.1.6). En outre, si les interviewés attestent l'existence et la spécificité du chiac en le nommant, quelle définition en donnent-ils ? Comment décrivent-ils cette réalité linguistique ? Est-ce du français, un mélange de français et d'anglais, une langue en soi ?

7.1.4 Le chiac, une langue en soi ?

Si nous avons pu voir que la nomination d'une langue est révélatrice de sa légitimité sociolinguistique, elle pose sans contredit également la question de son statut linguistique, les deux étant bien entendu indissociables. Les entretiens menés auprès des immigrants ont permis de soulever une première question cruciale à ce sujet : le chiac est-il une langue à part entière ? La problématique du statut linguistique du chiac, dont entre autres son

autonomisation, a occupé les linguistes à de nombreuses reprises. Dans sa thèse de doctorat, Marie-Ève Perrot rapporte les conclusions de deux thèses de maîtrise à cet effet, celle de Marie-Marthe Roy (1979) et de Jennifer Thompson (1986). M.-M. Roy (1979) propose une première réflexion en refusant de recourir au terme « chiac » et en optant plutôt pour l'expression « français de Moncton ». Selon Perrot, Roy justifie d'abord son choix par la variation interne inhérente aux pratiques linguistiques régionales (le chiac serait une catégorie au sens trop diffus) mais ne tarde pas non plus à faire référence aux jugements péjoratifs associés au chiac pour expliquer son positionnement : selon elle, le parler de la région n'est pas une langue mixte mais bien du français (Perrot, 1995 : 17). On voit dès lors très bien comment le statut linguistique relève d'une question de statut sociopolitique. La thèse de maîtrise de Thompson se penche près d'une décennie plus tard sur ce débat linguistique « to determine whether Chiac, a dialect of Acadian French spoken in Moncton, New Brunswick, forms a dialect in its own right or is simply a stage in the evolution of the traditional Acadian dialect of the surrounding area » (Thompson, 1986 : 13, cité dans Perrot, 1995 : 17). Thompson arrive à la conclusion que le chiac peut être considéré tel un dialecte distinct du français acadien du fait qu'il se déleste de nombreux traits typiques de l'acadien traditionnel et en intègre de nouveaux provenant de l'anglais, du français québécois et du français standard (*Ibid.* : 18). Pour sa part, M.-È. Perrot (1995) reprend à la suite de Gérin et Phlipponneau (1984) l'idée selon laquelle le chiac forme une variété mixte de français munie de ses propres règles. Le chiac se voit donc attribuer par ces linguistes une spécificité linguistique qu'ils s'engagent à décrire dans ses principes de mixité (Perrot, 1995 : 63). Dans la suite de ses travaux, Perrot argumente que le chiac est résolument du français puisqu'il présente une matrice française d'un point de vue quantitatif et grammatical. Perrot ne manque toutefois pas d'ajouter que du point de vue de ses locuteurs, le chiac est perçu en grande partie comme une forme de français (Perrot, 2005 : 319). Se basant sur les représentations des locuteurs, Boudreau affirme également que ceux-ci n'expriment pas un désir d'autonomiser le chiac par rapport au français (à l'inverse des créoles par exemples) (Boudreau, 2010 : 14, texte manuscrit). De manière générale, un certain consensus se dégage tant au niveau des linguistes que des locuteurs : le chiac consiste en une variété mixte de français qui se distingue par ailleurs du français acadien.

Qu'en est-il du point de vue des immigrants interviewés ? Quel statut linguistique lui accordent-ils ? Bien que le statut *socio*linguistique donne lieu à des interprétations ambivalentes, voire contradictoires (voir 7.2), il ressort nettement des entretiens la notion

d'autonomie linguistique rattachée au chiac. Ce constat est tout d'abord appuyé par la tendance à qualifier le chiac de langue dans le sens de système linguistique distinct. Comme il en a déjà été question à la partie portant sur la conscience de la variation (*cf.* 7.1.2), j'ai pu relever plusieurs expressions associant explicitement le chiac à une langue dont en voici les exemples les plus pertinents :

1. Ève : elle m'apprend trois langues en fait le chiac l'acadien et l'anglais [rire]
2. Henri : comme à une époque quand je commençais à **saisir cette langue-là** [le chiac] / ben je m'amusais beaucoup à la parler […] des fois juste parce que je trouve ça le fun pis// on peut faire des jeux de mots/ on peut faire des blagues là **c'est une autre langue là**
3. Mamaye [au sujet du chiac] : moi je trouve que c'est une belle langue / <I> um une belle langue parce que // moi je viens d'un pays [Guinée] où on parle huit langues // donc euh / plus de diversité mieux que c'est bon
4. Michel : ouais c'est ça que je dis souvent à mes amis en Belgique je dis « je suis allé au Canada pis j'ai appris plusieurs langues j'ai appris le français euh j'ai appris l'anglais pis le chiac aussi » donc ça c'était très intéressant pour nous ouais
5. Abdel : et pis bien sûr ils ont appris aussi une troisième/ une quatrième langue c'est le chiac

Tous ces passages concourent indéniablement à faire du chiac une entité linguistique distincte. Tout d'abord, le fait que le chiac soit mis en parallèle horizontalement à d'autres catégorisations linguistiques (anglais, français, acadien, huit langues de la Guinée), c'est-à-dire dans un rapport symétrique et non hiérarchique ou généalogique, contribue à tracer des frontières linguistiques entre eux. Deuxièmement, la notion d'acquisition rendue par les verbes « apprendre » (ex. 1, 4, 5) et « saisir » (ex. 2) met en valeur l'idée que le chiac détient ses propres règles de fonctionnement. Attribuer une grammaire au chiac appuie par ailleurs son statut de langue; les variétés de langue minorées sont souvent considérées sans structure syntaxique, sans règles par l'entremise desquelles un locuteur extérieur pourrait apprendre[211]. Or, d'un point de vue sociolinguistique, les conclusions de l'emploi du terme « langue » ne sont pas aussi claires. Reprenons l'exemple 5 cette fois-ci dans l'intégralité du discours pour illustrer cette ambiguïté :

[211] C'est le cas du dialecte alémanique en Suisse qui est souvent associé dans les représentations des locuteurs migrants à une « non-langue » en raison de son manque présumé de grammaire (Lüdi et Py, 1995 : 20).

Abdel : quand ils parlent le français c'est le français / quand ils parlent l'allemand c'est l'allemand // et pis ils ont appris par la suite/ ben euh mon fils est né pis ma fille ma deuxième / ils ont appris l'anglais/ ils ont commencé de même à apprendre l'anglais dans la rue avec les enfants // il y en avait à Dieppe même / quelques-uns c'était une minorité/ mais il y en avait quand même quelques-uns qui ne parlaient qu'en anglais / ils ne parlaient pas français // et pis bien sûr **ils ont appris aussi une troisième/ une quatrième langue c'est le chiac // mais ça c'est avec leurs amis / dans la rue et pis quand ils parlent à la maison ils parlent pas chiac/ ils parlent français //**

[…]

I : et ce chiac-là ça / c'est bon / tu l'as appelé une quatrième langue // pour tes enfants // donc est-ce que tu la considère s/ est-ce que tu considères que c'est une langue //

Abdel : **ben c'est pas vraiment une langue / mais disons que c'est un moyen de communication** avec certains / avec certains enfants ou avec certains adultes /

Si Abdel qualifie le chiac de langue, la fin de son premier tour de parole marque une rupture (« mais ») qui introduit déjà une restriction du sens qu'il attribue au terme « langue ». En effet, le chiac est une langue réservée aux amis et à un espace symboliquement contre-normatif, la rue ; il ne pénètre toutefois pas l'enceinte familiale. De plus, lorsque j'interroge directement Abdel sur son association entre chiac et langue, sa conscience normative l'amène à nuancer son choix de mot. Il résout d'ailleurs ce dilemme sémantique en faisant appel à l'expression « moyen de communication », ce qui laisse entendre que sa représentation de « langue » est avant tout rattachée à l'écrit. Cet extrait rend compte par ailleurs d'un autre procédé discursif fréquent et qui renforce l'impression d'autonomie linguistique du « chiac », à savoir la tendance à l'opposer au français : « quand ils parlent à la maison ils parlent **pas chiac** / ils parlent **français** // ». Les témoins manipulent ainsi les deux catégories, chiac et français, de manière à les construire comme deux ensembles fonctionnellement indépendants. Le chiac ne serait-il donc pas du français pour les interviewés ? En fait, un examen plus approfondi des productions discursives et plus particulièrement de leur progression a permis de constater que le terme « français » impliquait implicitement la forme standard, voire normative, de ce dernier pour plusieurs locuteurs. Ainsi, établir une distinction entre « français » et « chiac » semble davantage être le résultat d'un désir de distanciation que de légitimation ou d'autonomisation du chiac face au français. Perrot constate le même phénomène chez les jeunes du secondaire (Perrot, 2005). Le terme « français » devient par ailleurs souvent dans la suite du discours « bon français » et « français correct ». Le prochain extrait démontre parfaitement comment cette tension se construit dans le discours :

> Henri : [le chiac] c'est ben c'est pas parler français c'est/ oui c'est parler français / c'est parler le français d'ici là / c'est parler le français local du sud-est là / c'est le français du sud-est là / c'est // ouais c'est du mauvais français mais c'est pas du français alors euh // c'est pas vraiment du français // [...] ben // c'est du chiac là / c'est le patois local / c'est /// ouais c'est du français/ je sais pas c'est des questions vraiment difficiles là / c'est vraiment difficile euh // ouais c'est du français pour le monde d'ici ouais / c'est pas du français pour moi mais c'est du français pour le monde d'ici alors c'est du français

Henri renégocie au fil de son discours sa représentation du chiac. Il passe successivement du refus de décrire le chiac comme du français, à l'idée que le chiac a une légitimité locale mais qui ne correspond tout de même pas à sa conception de « bon français ». Il y a donc confrontation entre deux imaginaires sociolinguistiques : celui du témoin avec les valeurs linguistiques qu'il a intériorisées et celui véhiculé dans la région qui tend vers une certaine reconnaissance du français local.

Au final, il est permis d'affirmer que la nomination distincte du chiac permet l'emploi de procédés discursifs (autonomisation par effet de langue, spécificité linguistique par effet d'opposition au français) qui contribue à en « élever » le statut sociolinguistique en évitant justement l'usage d'expressions stigmatisantes, telles que *patois*, *parlure*, *parler*, *jargon*, qui sont fréquemment rattachées à des variétés de langues minorées et dont on ne trouve quasi aucune occurrence dans les entretiens. N'est-ce pas ce qu'entend Canut lorsqu'elle s'interroge dans les termes suivants ? : «Est-ce qu'une langue écrite a elle seule le droit à un nom, un nom propre ? Les *dialectes* et les *patois* ne seraient-ils pas de vraies langues pour ne posséder qu'un nom commun globalisant ? » (Canut, 2000 : 6). Le fait que cette variété de français soit munie d'un nom propre lui accorde donc un plus grand poids social et discursif que si elle était caractérisée par un nom commun. Chez les immigrants interviewés, la nomination du chiac concourt également à l'instituer face au « français », en d'autres mots à construire des frontières linguistiques *qui donnent l'impression* d'être fixes et distinctes, opération qui à son tour permet de contourner des qualifications péjoratives du français telles que « français déformé » et « mauvais français ». Ces catégories sont d'ailleurs quasi absentes du corpus. Le français, à l'inverse, semble avoir un imaginaire plus flou dans le sens où il est plus souvent accompagné chez les témoins d'adjectifs tels que *bon*, *correct*, *vrai*. Les mécanismes de hiérarchisation linguistique ne sont donc pas pour autant absents des discours, bien que, comme nous l'avons vu, plus subtils.

À la lumière de ces réflexions, il convient de se demander de quoi les immigrants parlent lorsqu'ils font référence au chiac. S'il y a usage d'un terme commun, investi d'une certaine spécificité linguistique, celui-ci recouvre-t-il sensiblement la même définition chez ses « usagers » ? Plus précisément, le chiac des immigrants correspond-il à celui des gens de la région ?

7.1.5 Le chiac c'est « le français et l'anglais en même temps »

Dans un article portant sur les représentations de Maghrébins à l'égard du français québécois, Fouzia Benzakour (2004) faisait entre autres remarquer que les témoins qualifient davantage la langue qu'ils ne la décrivent. En d'autres mots, ils ont plutôt recours à des procédés d'évaluation et de comparaison du type « ce n'est pas un bon français » ou « c'est un français différent » qu'à des procédés de désignation de traits linguistiques. Cette tendance se reflète également dans mes entretiens. D'emblée, les participants développent un discours sur le chiac, affirment même pour certains en faire usage à différentes occasions, mais offrent peu d'exemples linguistiques de ce dernier. En outre, de manière dominante, le chiac est défini par rapport à l'anglais et au mélange français/anglais; il est plus rarement décrit comme du français auquel il est souvent opposé pour les raisons symboliques évoquées plus haut.

En premier lieu, j'ai constaté que l'imaginaire entourant le chiac est dominé par l'anglais. Il semble que ce soit la particularité linguistique du chiac que retiennent davantage les témoins. En font foi les extraits suivants :

1. Ève: c'est plus vraiment quelques petits mots par ci par là et c'est que / en découvrant l'anglais / je trouve que l'anglais est une langue très visuelle et très imagée et il y a des **mots de chiac donc des mots d'anglais finalement** / qui je trouve vont parfaitement coller à telle action parce que / on *picture* vraiment l'image là [rire] c'est vraiment on arrive totalement à visualiser ce qu'on fait fin / et pis oui pour moi j'arrive plus mieux à le dire **en anglais ou en chiac** qu'en français / maintenant ça vient plus naturellement

2. Henri : je me suis fait aider par un gars / qui est un genre d'homme-à-tout-faire là pis lui il est super Chiac / pis euh/ mais c'est c'est / comme il vient du comté de Kent là mais / il est Chiac parce que le vocabulaire de la construction c'est que du chiac quoi // tu sais c'est du *roofing* du *siding* du / des *patch* / des/ ben tout ce que tu veux/ tout le jargon en fait de la **construction c'est**

que du chiac/ ben de l'anglais pardon <I> oui mais euh quand c'est un Français qui / un Acadien qui t'en parle ben ça sonne comme du chiac

3. Malika : mais on connaissait même pas le chiac c'est ici moi je l'ai appris / j'ai eu beaucoup de difficultés quand le gars me donnait des cours de conduite parce que lui il venait de Shédiac pis ça sortait vraiment *so* les / ah ça **c'était un vrai Chiac** pis moi quand il dit « *bumper* du char » c'est comme / qu'est-ce que ça dit où est-ce que vous allez chercher ça / pis il me dit la « *horn* » pis après je touche je dis c'est quoi je dis ben le klaxon tsé c'est plus facile comme ça on a perdu des minutes là juste en / juste en expliquant / pis il me dit le *brake* / non non non

Il s'opère donc une nette équivalence entre le chiac et le vocabulaire anglais que ce soit de par les exemples lexicaux cités (*roofing, siding, bumper, horn*) ou de par les formulations suivantes « mots de chiac mots d'anglais finalement » et « en anglais ou en chiac ». Certains participants donnent comme exemples de chiac des ponctuants du discours tels que « so » et « whatever ». Par ailleurs, Perrot rapporte dans sa thèse que les travaux portant sur les variétés de contacts de langues affirment que le lexique et les marqueurs discursifs constituent les formes les plus communes de métissage (Perrot, 1995 : 234). Il n'est donc pas surprenant que ce soit ces éléments qui soient le plus spontanément sollicités par les témoins pour qualifier le chiac. Certains vont même jusqu'à envisager le chiac comme une stratégie d'acquisition de l'anglais ou encore comme une compétence transitoire vers une pleine appropriation de l'anglais :

1. Ève : […] donc le chiac est là aussi pour nous faciliter la vie et moi franchement merci au chiac parce que j'ai appris plein de mots anglais grâce au chiac

2. Moussa : le chiac <I> oui le chiac oui c'était vraiment quand je dirais quand j'ai commencé à m'acclimater à vivre pleinement à Moncton là c'était vraiment le chiac mais quand j'ai vraiment commencé à un peu maîtriser l'anglais / je ouais je m'adressais vraiment beaucoup en anglais avec tous les termes en anglais / je les mélangeais moins

Le chiac est envisagé ici comme un pont entre le français, langue maîtrisée par les participants, et l'anglais, langue à acquérir aux yeux de ceux-ci et se forge une légitimité de par ce rôle de « passerelle ». En d'autres mots, le chiac participe aux yeux des témoins à la construction d'un bilinguisme français/anglais et en ce sens, soulève la notion de mélange comme il en est question dans le second extrait. En effet, si les participants font majoritairement référence à l'anglais dans leurs procédés de désignation du chiac, ils ne le

considèrent pas pour autant comme relevant de l'anglais mais bien du mélange entre le français et l'anglais. Le terme « mélange » (à la fois comme nom et verbe) est très courant pour faire référence au chiac tel qu'on peut le constater dans certains extraits ci-dessous (Rachida, Mamaye, Julia). De plus, les représentations de ce mélange semblent relever davantage du métissage (code mixing) que de l'alternance codique (code switching) comme l'illustrent les deux passages suivants.

> 1. Delphine : […] je le décrirais comme **fusion** entre le français et l'anglais et / c'est juste un nouveau moyen de **parler les deux langues en même temps**
> […]
> I : qu'est-ce que tu appelles fusion
>
> Delphine : comme *driv*-er comme en prenant la moitié de chaque mot
>
> 2. Rachida : ils ont dit c'est un **mélange d'anglais pis de français** / ben tsé ils disent *drive*/ non qu'est-ce qu'ils disaient/ la première chose « **je *drive* mon *car*** » / non « **je conduis mon *car*** » ou comme / après ça / ben après un bout de temps le monde prenait **n'importe quelle phrase pis mettait comme un mot anglais un mot français** pis ils sont comme « ça c'est du chiac »

D'ores et déjà, le terme « fusion » souligne parfaitement le métissage en ce qu'il renvoie à l'image de se fondre l'un dans l'autre. L'amalgame de deux entités pour en créer une nouvelle est justement rendue par l'exemple choisi par Delphine : « *driv*er » est dissociable en deux parties chacune relevant d'une langue distincte et identifiable. L'expression « parler les deux langues en même temps » peut également signifier le métissage quoiqu'elle soit plus ambiguë que la première : si elle exprime très certainement l'idée d'être ensemble, elle ne précise pas s'il en résulte juxtaposition ou interpénétration. Rachida porte à son tour la réflexion au niveau de l'énoncé discursif : le chiac c'est le fait d'avoir des *mots* d'anglais et de français *dans la même phrase*, image renforcée par son exemple « je *drive* mon *car* » qui est clairement une construction mixte. Les autres exemples de chiac donnés par les participants dans le contexte d'une discussion sur cette variété viennent également stabiliser les représentations de cette variété autour du métissage. On retrouve entre autres « je vais te *caller* » (Van), « j'aime pas ta *skirt* là/ pis j'aime pas la *way* qu'a[212] *hang* là[213] » (Henri), « baille-moi [donne-moi] la *cash* » (Mamaye), « ousqué [où est-ce qu'est] la *grid* » (Michel),

[212] Le « a » agit ici en tant que pronom personnel « elle ». Il s'agit d'une marque de français acadien.
[213] Cette expression constitue un stéréotype cliché du chiac. Elle circule dans de nombreux milieux et est reproduite à de nombreuses occasions, surtout lorsqu'il est question d'illustrer le chiac à quelqu'un de l'extérieur.

« qu'est-ce que tu parles *about* » (Malika). Pour l'instant, il est intéressant de noter la diversité des emprunts à l'anglais (verbe, nom, adverbe) ainsi que l'intégration de certains traits acadiens (pronom, archaïsme, forme interrogative) que j'ai souligné dans les extraits ci-haut. Les participants sont donc en mesure de construire[214] des formulations chiac qui concordent avec la description linguistique fournie d'une part, par les linguistes et d'autre part, par les locuteurs du chiac. Les travaux de Perrot ont montré par ailleurs que la notion d'alternance codique est inadéquate pour caractériser le chiac et qu'il convient de le décrire en termes de métissage (Perrot, 1998).

En fait, un seul participant semble davantage se démarquer du groupe par sa représentation très englobante du chiac. S'il a recours dans un premier temps au chiac pour établir une distinction entre l'Acadie du Nord et l'Acadie du Sud et pour en faire la particularité régionale de Moncton, il élargit par la suite sa définition à la « langue acadienne » en général. Relatant un séjour à Caraquet dans la Péninsule acadienne (Nord-est), Hakim me fait part d'une expression régionale qu'il a entendue et qu'il qualifie d'« exemple concret du chiac ». Il m'explique :

> Hakim : ben « le phare crie le corbeau » [son exemple du chiac] euh oui je l'appelle/ c'est vrai c'est pas / oui c'est du chiac déjà « crie le corbeau » […] parce que moi je vois pas le chiac juste la la / ça dépend comment on voit le chiac je vois pas le chiac juste / je vois pas juste l'association de l'anglais français je vois aussi dans la composition des mots dans une phrase / qui donne une certaine pensée […] le chiac je le vois dans son ensemble bien sûr il y a les mots bien sûr anglophones qui francisés dans le français c'est bizarre tu trouves un mot anglais prononcé comme le français

En somme, Hakim a tout à fait assimilé l'idée de mélange rattachée au chiac[215] (« les mots bien sûr anglophones qui francisés dans le français ») mais il n'en fait pas la seule condition linguistique : les expressions régionales, locales à travers la province qui diffèrent de *son* français participent également de sa représentation du chiac.

Les représentations du chiac chez les jeunes analysées par Marie-Ève Perrot révèlent à peu près les mêmes images : le métissage français/anglais avec prédominance du français est

[214] Il s'agit bel et bien de constructions dans le sens où ce sont des exemples suscités et non spontanés.
[215] On aura toutefois remarqué que Hakim considère qu'il y a adaptation phonétique des éléments anglais au français, ce qui est contraire au chiac (voir Le français dans la région de Moncton : la problématique des contacts de langues, chapitre 3).

perçu comme du « vrai » chiac alors que l'alternance entre des énoncés mixtes et des énoncés anglais est jugée non représentative de ce dernier, voire condamnée (Perrot, 2005 : 319-320). Il ressort par ailleurs de son étude l'intériorisation d'un paradigme de dissémination et de dispersion de l'anglais au sein du français : il existerait un seuil acceptable d'intégration d'éléments anglais. Le métissage est par ailleurs rendu par les expressions « les deux langues mêlées », « anglais et français ensemble » et « anglais et français en même temps » (*Ibid.* : 319) lesquelles sont reprises par les immigrants soit dans la même forme ou avec quelques petites variations. L'appropriation des mêmes expressions par les immigrants laisse à penser qu'il s'agit de stéréotypes linguistiques, c'est-à-dire des « prêt-à-parler » qui permettent de participer à la discussion (Moore, 2001 : 16). En effet, comme le rappelle Moore, le stéréotype est un instrument de catégorisation qui tend à être stable et figé et qui donne du sens à des phénomènes sociaux observés (*Ibid.* : 15). La définition du chiac en tant que mélange linguistique de français et d'anglais chez les immigrants pourrait très bien être le résultat de discours repris dont le rôle est de fournir une clé d'interprétation d'une situation linguistique particulière.

Mentionnons en dernier lieu qu'à deux reprises dans le corpus nous retrouvons une définition du chiac qui inclut également les traits acadiens dits traditionnels et qui par ricochet, se rapproche davantage de la définition donnée par les linguistes (Perrot, 1995, 2005; Boudreau, 2010 : 11, texte manuscrit). En voici les extraits :

> 1. Mamaye : quand j'ai pris le cours l'Acadie des Maritimes j'ai compris que / c'est un **vieux français** en sens en partie / qu'ils mettent dedans et puis avec euh / euh / un: / disons un **mélange avec un / l'anglais**
>
> 2. Julia : on me dit que le chiac / ça vient de **l'ancien français il y a des mots de l'ancien français** mais moi je les vois pas / **moi je vois juste le mélange avec l'anglais de là-dedans** <I> um pis euh moi je trouve que majoritairement c'est quand même ça c'est un créole qui qui est en train de se créer

Force est donc de constater, particulièrement avec le second extrait à l'appui, que les formes propres au français acadien sont pour ainsi dire absentes des représentations du chiac chez les immigrants. Cependant, le français acadien ou l'acadien tout court est, quoique dans une mesure beaucoup moindre, une catégorie nominative également employée par les interviewés. Tentons de préciser comment il se positionne face au chiac.

7.1.6 Le français acadien en reste ?

D'emblée, rappelons que la catégorie « acadien/français acadien » s'impose beaucoup moins dans les discours des immigrants comparativement au chiac. Pour certains par ailleurs, seul le chiac renvoie à une représentation précise, le français acadien n'étant pas assez distinct des autres français au Canada :

> I : est-ce que tu dirais qu'il y a un français acadien aussi
>
> Delphine : / euh: // pour moi c'est le chiac / parce que je vois je sais pas la différence par exemple entre français acadien et si le français en Alberta par exemple / je ne sais pas s'il y en a un différent

Comme l'indique Annette Boudreau (2010), le « français acadien » est une construction que l'on doit essentiellement à des écrits d'intellectuels, linguistes, historiens et politiciens du début du 20e siècle qui, dans l'idée d'une continuité historique avec le « français de France », appuyaient le mythe de la pureté linguistique, alors que le chiac, issu d'une nomination populaire, a été exclu de tous discours légitimants jusqu'aux années 1970. L'acadien serait donc en ce sens le résultat d'une stratégie de réhabilitation du peuple acadien et de son identité collective qui consistait à lui forger un caractère linguistique distinct, tout en maintenant sa filiation avec la France (Boudreau, 2010 : 4-5, texte manuscrit). L'entrée dans la modernité a toutefois transformé l'identité acadienne et par conséquent, les discours sur la langue. L'acadien, associé aux thèmes conservateurs de la « pureté » et de la « religion », a perdu de sa force d'identification collective, ce qui a en partie favorisé l'émergence d'un contre-discours sur le chiac, nom qui reflète davantage, dans les représentations, l'urbanité et la modernité (voir Boudreau et Perrot, 2010 : 60-67).

Bien que le maintien de traits conservateurs, en particulier des archaïsmes, constitue la définition la plus courante donnée au français acadien ainsi que le socle de son authenticité, les témoins ne reprennent pas ce discours mis à part leur brève mention historique dans les deux derniers extraits de la partie précédente (« vieux français », Mamaye; « ancien français », Julia). En fait, les immigrants ont recours aux expressions « termes acadiens », « mots acadiens », « accent acadien » mais ne précisent pour ainsi dire jamais ce que ces

catégories linguistiques recouvrent. La catégorie « acadien » apparaît par ailleurs davantage en parallèle au chiac tels que l'on peut le constater dans les exemples qui suivent :

1. Ève : elle va m'apprendre aussi ben des mots d'**acadien** des mots de **chiac** et des mots d'**anglais**
2. Mamaye : une personne qui me comprend pas par exemple je donne l'équivalence / en en **acadien ou en chiac**
3. Julia : je pense des contes de Grimm pis il fallait qu'ils traduisent en **chiac ou en / en acadien**
4. Sandrine : ben je pense/ non c'était de l'**acadien avec du chiac** / de **l'acadien vraiment acadien** avec du de l'**anglais** ouais

L'acadien se trouve ainsi jumelé au chiac et parfois également à l'anglais par l'entremise de différents liens, à savoir « et », « ou », « avec » qui laissent toutefois entendre des positionnements semblables : l'acadien se distinguerait d'une part du chiac et d'autre part de l'anglais qui est souvent assimilé au vocabulaire chiac. L'acadien peut ainsi englober toute forme de particularité du milieu acadien qui ne se rapporte pas à l'anglais. L'omniprésence du tutoiement comme formule d'adresse est par exemple souvent cité comme caractéristique du français acadien :

> Moussa : je dirais que c'était du encore une fois au **français acadien / le tutoiement** / et il n'y avait vraiment pas de barrière comment dire hiérarchique donc euh ça ça joué grandement vraiment dans ma première impression quand je suis arrivé […]

En revanche, comme il est possible de le constater dans le prochain extrait, les témoins caractérisent davantage le français acadien, senti comme distinct du chiac, par des périphrases et des traits linguistiques que par une nomination distincte :

> Sandrine : j'ai réussi à trouvé une garderie qui prenait les petits l'été / une garderie francophone et donc là * [nom de sa fille] rentrait à la maison le soir ah mon Dieu [rires] / ben elle parlait uhm/ **je dirais non pas chiac/ elle parlait le français d'ici <I> <u>d'accord</u> euh peinturé euh / teindu euh éteindu <I<u>> teindre/ tiendre</u> éteindu la lumière**

Le flou entourant le « français acadien » s'observe également chez les locuteurs acadiens de la région, quoique autrement. M. LeBlanc indique dans sa thèse que les francophones de la région ne font pas toujours une distinction claire entre chiac et français acadien et que le chiac est plus souvent employé pour faire référence au français du sud-est du Nouveau-Brunswick

(LeBlanc, 2008 : 265). Boudreau et Perrot (2010) arrivent au même constat : les francophones de la région de Moncton emploient généralement la nomination chiac pour désigner leur français même lorsqu'ils font explicitement référence à des traits acadiens archaïques. Elles ajoutent que : « on observe là un discours moderne de légitimation du chiac dans lequel c'est une ancienne stratégie de valorisation des archaïsmes qui semble faire retour » (Boudreau et Perrot, 2010 : 74). Pour les Acadiens de la région, le chiac semble inclure les archaïsmes acadiens alors que pour les témoins, il y aurait une distinction entre chiac et acadien.

Toutefois, même si la catégorie « acadien » est très peu explicitée, il se dégage des entretiens une catégorie encore plus englobante, celle du français d'ici[216] (comme dans l'extrait précédent), du français régional ou encore du français parlé par les Acadiens. En effet, à de nombreuses reprises, les témoins peuvent discuter des particularités linguistiques propres à leur milieu d'accueil sans que les nominations « acadien » ou « chiac » soient employées. Il en va ainsi dans le passage suivant : « les Acadiens utilisent beaucoup le mot « amarrer » ici pis « chavirer » tu vois des mots qui sont vraiment propres à la mer » (Hakim). Il semble ainsi pertinent pour la suite du chapitre d'aborder la problématique de la variation linguistique de manière aussi large que possible sans se soumettre à une catégorisation trop rigide. En effet, cette discussion sur la nomination laisse présager un matériau très riche pour l'analyse des représentations linguistiques, il convient donc désormais d'ouvrir la réflexion à l'ensemble des discours sur la variation linguistique en Acadie.

7.1.7 Synthèse première partie

Cécile Canut affirme à la suite d'Amselle que « nommer, c'est construire le groupe » (Canut, 2000 : 2). Mais est-il raisonnable de supposer qu'adopter la même nomination, c'est, en quelque sorte, faire partie du groupe (à l'image de la proposition de Labov qui consiste à définir une communauté linguistique par le partage de la même norme plutôt que par le partage de pratiques linguistiques) ? Une réponse affirmative exigerait sans aucun doute de multiples nuances. Chose certaine, en reprenant de manière prédominante et quasi-exclusive la nomination « chiac » dans leurs discours sur les langues, les immigrants s'approprient et

[216] L'expression « français d'ici » semble d'ailleurs consacrée dans le milieu universitaire afin de faire référence aux variétés de français au Canada. La série de colloques en linguistique intitulés « Les français d'ici » qui ont lieu à tous les deux ans depuis 2006 appuie justement cette proposition.

reproduisent une parole locale qui a une forte charge identitaire. Les témoins participent ainsi à un espace discursif commun puisqu'ils mettent en mot les mêmes catégories, les mêmes noms que ceux de la communauté acadienne. En effet, il est révélateur de constater une importante équivalence entre les catégories nominatives employées par les immigrants et les Acadiens, ce qui autorise à penser à une certaine interdiscursivité. Selon Canut, celle-ci se définit par les :

> […] discours antérieurs, le "déjà-dit" ou le "dit avant", "ailleurs", qu'ils soient politiques, idéologiques, sociaux, etc., parmi lesquels s'opèrent parfois des choix, et qui sont consciemment ou inconsciemment réactualisés dans nos propres discours. Il s'agit bien souvent d'*habitus* sociaux et culturels. En fonction de l'ensemble de ces paramètres, on assiste à de multiples métaphores de la frontière, de la distance instaurée entre soi et l'autre, à des fins plus ou moins identitaires (Canut, 2000 : 2).

La forte présence du nom « chiac » chez les immigrants pourrait ainsi s'avérer révélatrice de leur intégration à l'acadianité. Employer des expressions différentes que celles de la communauté d'accueil pour nommer les réalités linguistiques pourrait au contraire établir une distance socio-identitaire avec celle-ci. À cet égard, il est utile de revenir sur le stéréotype linguistique et sur son rôle au niveau de la cohésion du groupe. En effet, le partage de mêmes stéréotypes agit en tant qu'élément rassembleur, c'est-à-dire en tant qu'image, représentation commune à partir de laquelle il est possible de se reconnaître et de se dire collectivement. Ces perceptions stéréotypées qui caractérisent l'identité du groupe sont particulièrement pertinentes pour des nouveaux arrivants qui cherchent à se donner des points de repères dans leur nouveau milieu. Danièle Moore précise cette idée :

> Pour bien fonctionner dans son nouvel environnement, le migrant ou le voyageur doit reconstruire très vite des schémas d'interprétation qui lui permettent d'attribuer un sens et des valeurs aux nouvelles situations auxquelles il doit faire face. Ces représentations simplifiées mais fonctionnelles peuvent aussi être de nature discursive, et s'afficher verbalement sous la forme attributive d'une qualité à un objet social emblématique d'un groupe en particulier (Moore, 2001 : 15).

L'« objet social emblématique » du groupe acadien de la région de Moncton qui permet « d'attribuer un sens aux nouvelles situations » rencontrées semble donc prendre corps dans le chiac. L'utilisation de la catégorie « chiac » devient ainsi un passe-partout linguistique qui permet tout d'abord de mettre un nom sur l'altérité linguistique perçue, ce qui d'emblée la

rend moins étrange, mais également, par la suite, de construire discursivement une expérience commune atour de la reconnaissance-connaissance de ce chiac. Pouvoir discourir sur le chiac, employer son nom dans les contextes de communication appropriés, le décrire comme mélange de français et d'anglais, c'est au final se tailler une place au sein de la communauté d'accueil qui en fait, à bien des égards, sa marque de distinction linguistique.

En dernier lieu, il convient de rappeler que l'analyse du processus de nomination du chiac chez les témoins révèle une hésitation au niveau de son statut linguistique entre variété de français et langue distincte. La prochaine partie analyse donc le statut sociolinguistique rattaché au chiac et plus largement au français du sud-est.

7.2 Langues, milieu minoritaire et immigration : pluralité, normes et idéologies

Les représentations linguistiques des francophones en milieu minoritaire s'inscrivent dans un rapport foncièrement ambivalent, ambigu, voire difficile avec les langues qui façonnent leur environnement linguistique. Les discours sur les langues étant omniprésents dans le milieu acadien, il va sans dire que les immigrants sont en contact avec ceux-ci de manière à les intérioriser, à les remodeler ou encore à les rejeter. Les interviewés font-ils état de ces représentations diglossiques ? L'ambivalence caractérise effectivement les représentations des immigrants et pour cause, il se dégage généralement des entretiens une tension linguistique s'articulant autour de l'axe identitaire et de l'axe normatif. En revanche, cette dialectique entre l'identité et la normativité, qui fait largement écho aux positionnements des francophones de la région, n'est pas articulée de la même manière et ce pour différentes raisons. Tout d'abord, il ne faut pas oublier que le vernaculaire chiac ne constitue pas *leur* français (socio-maternel) et ce faisant ne fait pas l'objet du même investissement socio-affectif. La survalorisation et la fétichisation de la langue dominée n'ont donc pas vraiment lieu d'être. Il s'agit du français de l'autre, celui en partie de la communauté d'accueil, mais qui peut certes en cette qualité être reconnu et approprié comme marqueur identitaire. En outre, l'appropriation linguistique du chiac est le résultat d'une compétence plus consciente, c'est-à-dire dont ils peuvent se « départir » selon le contexte d'interaction, ce qui n'est pas

toujours le cas pour les Acadiens de la région. Le rapport au chiac chez les témoins n'apparaît pas être traversé d'insécurité linguistique, ce qui permet une plus grande latitude dans les attitudes. En revanche, le poids de la norme ne leur est pas épargné et c'est à cet égard que les tiraillements se font davantage sentir. Il est à noter que la dimension identitaire rattachée au français du sud-est se joue également au niveau de l'intégration pour les immigrants, mais je réserve toutefois cette réflexion pour le prochain chapitre. On verra alors quelles sont les motivations d'adaptation au chiac.

Quelques réflexions méthodologiques

Tout exercice d'analyse pose ses défis méthodologiques et soulève des questions quant au savoir qu'il construit. Les discours analysés dans cette partie sont essentiellement issus d'entretiens de recherche qui constituent des situations d'interaction particulières. Il y a lieu par exemple de se demander jusqu'à quel point ils représentent un « condensé » des discours, attitudes et opinions sur les langues de chaque témoin. Bien entendu, aucune réponse entièrement satisfaisante ne peut être donnée à ce genre d'interrogation. Mais il est certain que je ne peux pas traiter des entretiens en termes d'absolu : les discours changent, varient, se contredisent. En outre, les entretiens font preuve d'un matériau riche et complexe, difficilement saisissable dans son ensemble, ce qui laisse à penser qu'ils rendent compte assez « fidèlement »[217] des représentations linguistiques des témoins. Une pensée trop constante, figée ou même cohérente serait à mon sens plus problématique et amènerait à croire à une posture dite de façade. Cette dernière est d'ailleurs palpable dans certains passages des entretiens où je sens que le témoin cherche à se montrer neutre, à bien paraître, à ne pas trop s'impliquer. En revanche, il n'est jamais arrivé que le témoin n'aille pas au-delà du « bien-dire » social. Plusieurs témoins font d'ailleurs preuve de réflexivité dans le sens où ils sont prêts à expliciter, à nuancer, à se remettent en question, à revenir sur leurs propos et même à admettre parfois se contredire. Le mode de relation qui s'est installé lors de l'entretien semble également avoir contribué à la production de certains types de discours. Les entretiens de type plus formel ont donné lieu à des discours justement plus détachés, voire plus surveillés alors que les entretiens de type plus familier[218] ont donné cours à des discussions plus libres, plus engagées. Ma présence n'est pas neutre non plus – jeune femme, universitaire, Acadienne de la région, mais avec un accent qui est souvent perçu comme étant d'ailleurs – et peut jouer

[217] Le mot est employé avec prudence.
[218] Notamment par l'usage du tutoiement au lieu du vouvoiement et le caractère symétrique des échanges.

selon l'interprétation[219] sur l'expression de critiques envers le milieu. En somme, les entretiens sont à la fois de véritables bijoux et de véritables casse-tête pour le chercheur qui souhaite en donner du sens dans le cadre de sa recherche. Il s'agit, pour ma part, davantage de montrer l'ensemble de la gamme de positionnements sur les langues que d'approfondir des postures individuelles. Mais on retiendra que certains témoins rendent compte de tous les discours présentés et ne peuvent donc être réduits aux extraits qui sont cités d'eux.

7.2.1 Regards sur le français parlé en Acadie : pour une échelle des positionnements face à la variation linguistique

Les différentes formes de français parlées dans la région, plus souvent référées par le terme « chiac »[220], font l'objet d'une gamme impressionnante de positionnements sociolinguistiques qui fait ressortir des valeurs idéologiques concurrentes. Selon l'enjeu du sujet de conversation (identité acadienne, adaptation linguistique, éducation des enfants), les discours des immigrants se montreront, à l'aide d'arguments rationalisés, ouverts, tolérants, neutres, réticents, dénigrants. Ces valeurs cohabitent et s'affrontent bien entendu entre différents témoins mais surtout chez un même interlocuteur. Il est par conséquent difficile de parler en termes dichotomiques : attitudes/valeurs positives vs attitudes/valeurs négatives. En somme, on portera attention dans cette seconde partie du chapitre aux tensions linguistiques entre les exigences du local (ici) et du global (ailleurs), entre l'hétérogénéité et l'homogénéité, entre le monolinguisme et le bilinguisme ente la relativité et la normativité. Les positionnements linguistiques se partagent en grande partie entre des stratégies de légitimation et des stratégies de distanciation.

7.2.1.1 L'ouverture face au chiac : discours de légitimation

De prime abord, il est intéressant de souligner que presque tous les immigrants interviewés tiennent un discours que l'on pourrait qualifier d'ouverture envers le chiac. Ce positionnement se reflète dans des stratégies discursives de valorisation, de neutralisation, de relativisation et

[219] En effet, on pourrait se demander si le fait de discuter du chiac dans le cadre d'une recherche universitaire inhibe ou désinhibe les potentiels jugements péjoratifs envers le chiac et si le fait que je sois du milieu refroidit les critiques envers la société acadienne.
[220] J'emploierai plus fréquemment cette nomination également pour les raisons exposées plus haut.

de banalisation de la différence linguistique qui permettent par le fait même, à des degrés divers, de la légitimer. On se retrouve par ailleurs souvent devant des discours bien dosés qui évitent des positions trop conflictuelles ou polémiques sur un sujet qui divise encore la région : il semble que personne ne veuille se montrer contre le chiac de front[221]. En fait, le chiac suscite des critiques explicitement péjoratives d'une seule interlocutrice, Julia. Elle condamne sans équivoque le chiac et ce dès sa première référence à celui-ci. Selon ses dires, son aversion envers ce « mélange horrible » va même jusqu'à lui « donner des boutons ». Dans les autres cas de dévalorisation du chiac, les jugements sont plus mesurés et s'expriment souvent sous la forme de l'idéologie du standard. Les témoins reproduisent alors une hiérarchie linguistique entre le « bon français » et le chiac ou le français d'ici, bien qu'ils cherchent souvent à s'en défendre. Mais examinons tout d'abord les représentations légitimantes du chiac. J'ai catégorisé ces dernières en tant que discours de légitimation puisqu'elles vont puiser à même des notions socialement valorisées et acceptées pour expliquer et justifier l'existence du chiac telles que les conséquences de l'histoire, la langue comme véhicule identitaire ainsi que la primauté de l'efficacité et de la précision communicationnelles. En effet, il a été intéressant de constater que les témoins se contentent rarement d'affirmer que le chiac ne leur pose pas problème, ils procèdent souvent à différentes justifications et argumentations qui en légitiment l'existence. On pourrait toutefois avancer que cette justification repose sur l'implicite du caractère problématique du chiac. J'ai relevé trois types de discours valorisants :

7.2.1.1.1 Valorisation du chiac comme résolution d'un conflit linguistique

Dans ce discours légitimant, le chiac est construit comme une réponse aux conditions de minoration des francophones face à la domination de l'anglais. Le chiac se voit ainsi lié à des circonstances historiques qui ont favorisé son émergence et sa diffusion, ce qui va à l'encontre des discours qui l'associent tout simplement et péjorativement à un manque de fierté culturelle, voire à une forme d'assimilation à l'anglais. Dans l'extrait qui suit, le témoin construit le chiac comme une forme d'adaptation du français aux exigences communicatives de l'Amérique du Nord :

[221] Dans certains milieux plus intellectuels, il ne serait pas de bon ton de dénigrer le chiac. Voir à ce sujet la chronique de Claude LeBouthillier dans l'*Acadie nouvelle* du 26 février 2009.

> Hakim : peut-être parce qu'ici il y a une obligation de parler à la manière **qui répond plus à Amérique du Nord** si tu veux dire donc ils ont trouvé une manière **d'utiliser le français mais avec la rapidité de l'anglais dans une communication beaucoup plus rapide l'Amérique du Nord** c'est bizarre pis je trouve ça c'est réussi bravo c'est super c'est très intelligent mais / mais je pense s'ils ont pas fait ça c'était la solution à mon avis **c'était la solution pour que le français survive**

Pour Hakim, le chiac constitue une stratégie « intelligente et réussie » de gestion du contact interlinguistique avec l'anglais et qui a été ni plus ni moins nécessaire à la survie du français, ce qui légitime par ricochet la démarche. Selon ce témoin, le français implanté en Amérique du Nord, se trouvant devant de nouvelles conditions d'existence, a du faire l'objet de « mutation » pour empêcher sa disparition. Ève affirme pour sa part : « je trouve ça génial qu'ils aient trouvé ce bi-langage là parce qu'on est biphasique ici là [rire] ». Bien qu'elle ait intégré une représentation binaire du chiac qui renvoie aux deux langues « de référence », elle le conçoit tout de même comme la résultante d'une situation de contacts linguistiques et qui plus est, la réponse « géniale » à celle-ci. Dans le prochain extrait, Mamaye fait référence aux conditions historiques qui ont présidé à la pratique du chiac, à savoir la pauvreté des ressources linguistiques que l'on peut entre autres interpréter comme la sous scolarisation et le manque d'outils de référence. C'est une réalité qui, selon lui, s'inscrit dans le passé (le terroir) et qui doit être acceptée comme telle. L'histoire présente alors en quelque sorte des circonstances atténuantes :

> Mamaye : c'était écrit « du chiac c'est la langue d'un peuple » // donc automatiquement je / j'ai j'ai dit que c'est vrai parce que / on a des différentes formes de chiac chez nous / et / c'est c'est / **c'est la langue d'un peuple / qui à l'époque peut-être / n'avait pas beaucoup de / de ressources // euh / linguistiques <I> um et qui: / euh c'est historique** / […] moi je pense que c'est / c'est une réalité il faut / il faut l'accepter / <I> uhum ouais il faut l'accepter il faut / **c'est la langue du terroir c'est la langue du peuple c'est la langue de euh c'est la langue d'une région**

Cet extrait permet de mettre en relief une autre forme de valorisation du chiac, à savoir celle qui l'associe à l'identité d'un groupe, en l'occurrence les Acadiens du sud-est de la province (et parfois même de toute l'Acadie comme il en a été question plus haut). Le chiac trouve alors sa légitimité à titre de « langue d'un peuple ».

7.2.1.1.2 Valorisation du chiac comme identité d'un peuple

On retrouve ce même genre d'affirmation chez Rachida qui déclare que le chiac : « c'est une identité d'un peuple aussi ». La présence de la notion de peuple dans ces deux passages souligne bien le lien essentialisant qui est établi entre langue et idéologie nationale. Endossant cette même logique, le chiac devient, dans le passage suivant, dépositaire de l'identité acadienne (« elle est là pis il faut qu'elle reste là ») ainsi que véhicule de sa pensée culturelle.

> Hakim : c'est une **force de survie** c'est incroyable je pense c'est l'identité de l'Acadien qu'elle est là pis il faut qu'elle reste là […] l'Acadie c'est le chiac pis le chiac c'est l'Acadie moi c'est comme ça je vois ça d'ailleurs **la langue c'est la manière d'expression c'est la pensée là culturelle**

Il est intéressant de souligner dans les premiers propos de Hakim un retour au discours légitimant précédent, c'est-à-dire l'idée selon laquelle le chiac constitue une « force de survie ». Hakim semble ainsi avancer que sans le chiac, l'Acadie n'existerait pas : la langue agit donc comme « réceptacle » de l'identité du peuple puisqu'elle rend compte d'une vision particulière du monde (« pensée culturelle »). On retrouve dans ces extraits des fragments de la conception philosophique allemande de la nation inscrite entre autres dans la pensée de Herder et de Humboldt qui consiste à faire de la langue le génie et la spécificité d'un peuple (voir Crépon, 1996 : 131-146 et 315-322). Mais ce qui frappe nettement dans ces discours, c'est l'entorse qu'ils font aux discours traditionnels et conservateurs de l'élite acadienne pour qui les manifestations du mélange de langues sont synonymes de corruption et de trahison nationales et non d'identité acadienne. À partir d'une analyse des discours de presse en Acadie entre la fin du 19e siècle et les années 1970, Annette Boudreau constate que :

> En conformité avec cette conception de la langue et tel que discuté plus tôt, les tournures anciennes sont plus naturellement admises étant elles-mêmes liées au mythe de la pureté originelle (le génie de chaque peuple) qui se traduit plus concrètement par le culte des traditions dans lesquelles s'insèrent facilement les archaïsmes. Cependant, la diversité linguistique et le mélange de langues ne peuvent se réclamer d'une telle idéologie et sont le plus souvent associés à l'impureté et au relâchement (Boudreau, 2010 : 11, texte manuscrit).

Comme je l'ai déjà souligné en première partie de chapitre, les archaïsmes acadiens sont très peu intériorisés dans les discours linguistico-identitaires des immigrants, c'est le mélange qui

prédomine. Ce dernier est d'ailleurs construit comme une menace à l'identité acadienne à une seule reprise[222]. Les préoccupations s'articulent plutôt autour de l'appropriation d'un français normatif comme on le verra plus loin. La revendication de la diversité, de l'hybridité, du métissage qu'il est possible de constater au niveau mondial peut-il y être pour quelques chose ? Ces formes d'expressions culturelles semblent être à la mode depuis une quinzaine d'années (notamment dans la musique fusion et du *world beat*, mode vestimentaire dit ethnique, modèle de beauté dans la mixité) et tendent même à être considérées « supérieures » à des formes monolingues et uniformes (pour une discussion sur le discours de la diversité Calvet et Varela, 2000; Ellis, 2006). Chose certaine, au niveau « local », « on assiste chez divers artistes à une revendication publique de leurs particularités linguistiques dans une tentative de se construire une légitimité en tant que francophones marqués par la diversité linguistique » (Boudreau, 2010 : 20, texte manuscrit), cette diversité étant souvent incarnée par l'anglais et/ou le chiac[223]. Cette identité « marquée par la diversité linguistique » semble donc avoir eu des échos favorables chez une partie de la population immigrante. Par ailleurs, les études de Boudreau et Dubois (1993, 2008) démontrent clairement que le vernaculaire du sud-est est perçu par les francophones de la région comme le véhicule de leur identité et est de fait rattaché aux valeurs de solidarité, de chaleur, de proximité.

7.2.1.1.3 Valorisation du chiac comme compétence linguistique

Cette troisième forme de légitimation donne lieu à deux sous discours, le premier porte sur l'efficacité communicative et le second sur le contexte communicationnel propre au chiac. Dans le premier cas, on justifie l'emploi du chiac par sa qualité distincte d'expression : le chiac permet de mieux formuler des réalités que ne pourraient le faire d'autres langues.

> Hakim : ça m'arrive des fois avec des amis sortir un mot ou deux c'est parce que pis tu te rends compte c'est ça XX 4 5 personnes tu vois c'est **tu te rends compte ben c'est ça qui décrit le mieux pourquoi pas si tu arrives à un moment donné choisir le mot qui décrit le mieux ben**

[222] Malika : parce qu'il faudrait protéger ça là il faudrait sinon un jour là on va se mordre les doigts je vous le jure / ça va partir complètement comme tout le monde va parler chiac pis le français l'identité c'est comme on va pleurer de trouver là.

[223] Cette observation demande toutefois à être nuancée comme le fait remarquer Annette Boudreau. Le chiac relève parfois de traits, dans les représentations des gens qui le nomment, que les linguistes associeraient nettement aux archaïsmes. C'est notamment le cas sous la plume de Dano LeBlanc, créateur d'Acadieman, qui dans sa chronique « chiac *word of the day* » cite des termes comme « zire » et « issabe » (Boudreau, 2009 : 454).

> **c'est ça l'utilité de la langue** sinon pis si **ce mot là qui est chiac devient exprime mieux ta pensée** voilà une autre réussite de la langue pis le chiac [rire]

Dans cet extrait, Hakim attribue une compétence linguistique spécifique au chiac et place la précision et l'efficacité de la communication au-dessus d'autres critères dominants à l'aune desquels les compétences linguistiques peuvent être jugées, ceux de l'homogénéité linguistique et du respect des frontières interlinguistiques par exemple. En effet, il semble qu'en général la fonction communicationnelle de la langue est largement admise comme fonction légitime contrairement à la fonction identitaire qui demeure plus opaque pour certains[224]. Ainsi faire appel à la valeur utilitaire et communicationnelle du chiac pour en légitimer l'usage rejoint un certain consensus social : si une variété mixte arrive à « mieux dire » que les deux langues qui sont à son origine, il devient plus difficile de remettre en question son usage. Ce discours valorisant met donc l'accent sur un argument de type concessif plutôt que revendicatif.

> Ève : c'est plus vraiment quelques petits mots par ci par là et c'est que / en découvrant l'anglais / je trouve que l'anglais est une langue très visuelle et très imagée et il y a des mots de chiac donc des mots d'anglais finalement / qui je trouve vont parfaitement coller à telle action parce que / on *picture* vraiment l'image là [rire] c'est vraiment on arrive totalement à visualiser ce qu'on fait fin / **et pis oui pour moi j'arrive plus mieux à le dire en anglais ou en chiac qu'en français / maintenant ça vient plus naturellement / mais euh / voilà c'est ça / c'est juste plus facile et plus ouais**

Il est pertinent de noter que le fait de présenter le chiac comme une compétence linguistique valorisée s'inscrit à rebours du discours public stigmatisant qui qualifie plutôt l'usage du vernaculaire de signe de paresse intellectuelle[225]. Rappelons-nous que j'ai déjà mis en évidence, par des extraits cités plus haut, l'idée que le chiac est perçu à certaines occasions comme une manière de faire le pont entre le français et l'anglais, facilitant d'une part, l'apprentissage de l'anglais et d'autre part, les échanges avec des gens ayant peu ou pas de connaissance du français (les anglophones entre autres). Moussa exprime ainsi l'utilité du chiac qui le « sauve beaucoup souvent » :

---

[224] Nul n'est étranger aux expressions courantes du type « ce qui compte, c'est de se comprendre », « l'important, c'est de pouvoir communiquer ensemble » et qui occultent bien souvent les rapports de force qui régissent les échanges linguistiques et les choix de langues.

[225] L'usage de variétés non standard est souvent jugé de paresse, alors que l'usage du standard est perçu comme exigeant des efforts. En plus du chiac, c'est le cas également du suisse-allemand dont la pratique est souvent représentée dans les discours publics comme une perte de compétence en « bon allemand » (Lüdi et Py, 1995 : 150).

> Moussa : […] donc moi je trouvais que le chiac ça me permettait souvent quand je parlais par exemple à un bilingue/ à un chauffeur de taxi par exemple qui est anglophone mais qui a appris le français / mais bon qui essaie vraiment de s'en sortir en français quand je m'adresse à lui et puis quand il comprend pas j'ajoute un mot en anglais et plus facilement « *ah ok ok yes alright* » [avec accent anglais]

Dans le second cas, la pratique du chiac est légitimée par l'entremise de la notion de variation diaphasique (situationnelle). Il s'agit alors d'affirmer la légitimité du chiac en rapport à certaines situations de communication, notamment informelles.

> Rosa : ben le chiac c'est / c'est / ce que je dis à mes enfants de dire / c'est qu'il faut / juste / moi / je vais / quand j'étais à l'université j'utilisais le chiac pour aller au Kacho [bar étudiant] / <I> ah ouais / donc euh / **fais la différence quand tu fais ton chiac / où est-ce que tu le parles et quels sont les milieux que tu utilises ton chiac / mais si tu ne fais pas la différence là ça devient autre chose** […] donc ils peuvent utiliser leur chiac / euh le / le de le parler / comme maintenant je vois ce chiac-là dans le / le chiac de MSN / il y a un langage décodé que tu dois utiliser pour communiquer avec MSN / c'est pas de même langage que je taperais et / c'est tout à fait normal / et quand tu écris un e-mail / écris-le correctement / mais / quand tu parles à MSN tu parles avec un / codage de mots donc euh / c'est tout à fait normal / l'enfant peut utiliser son / son chiac

Pour Rosa, il est normal que ses enfants (et qu'elle-même d'ailleurs) pratiquent le chiac dans le cadre d'échanges informels, or, elle exclut (dans la suite non citée de son discours) l'école de ce cadre. Le chiac est également présenté comme un langage codé faisant écho à la fonction de cryptage souvent associée au vernaculaire. S'il est possible de voir dans ces propos le schéma diglossique de la distribution complémentaire des usages, ces derniers ne sont pas pour autant marqués par un dénigrement du chiac, mais bien par une différenciation des normes d'usages. Je ne m'attarderai pas plus longuement à cette problématique puisque je l'approfondirai au prochain chapitre en rapport aux stratégies identitaires des immigrants.

Outre ces discours plus élaborés, j'ai également relevé quelques passages dans lesquels les participants procèdent ni plus ni moins à des déclarations pro chiac. Il m'a paru pertinent de les noter puisqu'ils qui me semblent bien illustrer le fond de débat qui subsiste lorsqu'il est question de cette variété de français. En voici quelques uns :

1. Ève : je pense que le chiac euh moi je suis pour quoi fin j'appuie à fond
2. Michel : pis maintenant j'adore ça comme je te dis je parle chiac à mon bureau [rire]

3. Moussa : j'aime beaucoup ce français ce chiac je l'adore

Les expressions emphatiques telles que « être pour » et « appuyer à fond » ainsi que les verbes « adorer » et « aimer » participent sans contredit à des prises de positions fortes et assurées face au chiac. Est-ce par souci de ne pas se montrer réactionnaire face à la langue que certains témoins sentent le besoin de s'affirmer ainsi ? Il se peut que ce soit le cas, en partie. Mais à bien des égards, plusieurs participants font montre d'une curiosité qui semble authentique envers les particularités linguistiques de la région, ce qui ne les libère pas pour autant des pressions normatives comme on le verra plus loin. Le rire qui clôt l'affirmation de Michel (extrait 2) pourrait par exemple témoigner d'un sentiment de transgression face à la norme. Le participant rit-il puisqu'il est conscient que cet usage n'est pas tout à fait conforme à une langue légitime ? Le rire pourrait être interprété dans le même sens dans l'extrait suivant de Ève : « elle m'apprend trois langues en fait le chiac l'acadien et l'anglais [rire] ». La transgression ici se produit par rapport au sens habituel rattaché au mot « langue ». Ève l'élargit pour inclure des formes linguistiques régionales et mixtes. Malgré des discours valorisants, le chiac apparaît toutefois à travers la subtilité du rire comme une variété de langue encore marquée par une certaine infériorisation.

Face à ces comportements, je me suis interrogée afin de savoir si cet intérêt, cette curiosité et cette acceptation dont fait l'objet le chiac était le résultat de l'intériorisation d'une conception hétérogène de la langue ou d'un discours politico-linguistiquement correct. Je serai amenée dans ce qui suit à préciser ces deux cadres interprétatifs et plus souvent qu'autrement, à montrer leur coprésence plutôt que leur opposition. En effet, nous verrons que ces discours sont complémentaires et qu'ils peuvent à bien des égards refléter les positions idéologiques mondiales actuelles. Les travaux en sociolinguistique acadienne peuvent également contribuer à la diffusion et l'intériorisation de discours d'ouverture envers le chiac et donc, en définitive, sur la construction des savoirs en milieu minoritaire. En effet, depuis vingt ans, les recherches sur les langues et leurs représentations ont eu beaucoup d'échos dans la communauté acadienne et ont permis à certains locuteurs de s'émanciper de sentiments d'illégitimité linguistique face à leur langue. On remarque également une appropriation de ce savoir sociolinguistique par la population[226]. Parallèlement, la très grande majorité des témoins est

[226] Un extrait d'un entretien mené avec un jeune militant acadien de la région de Moncton est particulièrement éloquent face au poids du savoir dit scientifique. Dans le cadre d'une discussion sur le chiac, le participant fait référence à la publication d'une professeure de l'Université de Moncton qui vient donner un second souffle à sa position envers cette variété de langue qu'il défend face à « l'élite ». Simon : Comme il y a des gens qui disputent après Acadieman / Acadieman c'est un héro pour des jeunes puis pour le premier symbole qui peuvent

passée par l'Université de Moncton et a pu être en contact avec ce discours d'explicitation de la situation sociolinguistique de la région, dont est partie prenante le chiac. Deux témoins (Mamaye, Michel) font même directement référence aux connaissances sur les variétés de français en Acadie acquises lors de cours d'histoire et de linguistique. Mais je ne saurais poursuivre la réflexion faute d'éléments plus détaillés à l'appui. J'ajouterais simplement que les manifestions de « revendication publique »[227] du chiac, notamment par les artistes et les jeunes, dont ont fait état Boudreau (2005, 2009), Boudreau et Dubois (2007) et Perrot (2005, 2006) concourent très certainement à la production et à la circulation de ces discours légitimants dans l'espace francophone et donc, ultimement à la reproduction des représentations linguistiques qui s'y rattachent.

7.2.1.2 La réflexivité de l'expérience de la diversité linguistique

À partir d'une étude de la migration interne en Suisse, Lüdi et Py affirment que le migrant interprète tout d'abord la nouvelle réalité linguistique de son milieu d'accueil selon les schémas d'interprétation de sa communauté d'origine (Lüdi et Py, 1995 : 19). Si ses repères ne sont pas adaptés à son nouvel environnement, le migrant peut progressivement procéder à une réévaluation de son système de pensées pour mieux s'intégrer. Certains participants de cette recherche sont porteurs d'une conception plurielle des phénomènes linguistiques en raison de leur rapport aux langues et variétés de langues qui forment leur répertoire linguistique « d'origine », ce qui se répercute dans leurs discours sur le chiac. En ce qui nous concerne, les témoins qui ont une connaissance intime du plurilinguisme par leurs compétences dans plusieurs langues et par la diversité linguistique qui marque la situation de leur pays d'origine semblent davantage en mesure de relativiser le phénomène de métissage que constitue le chiac. Certains de leurs procédés discursifs sont donc le résultat d'un regard

---

être fier de tout leur vie de l'Acadie le premier symbole qui leur parle puis qui se voit / puis les gens on les couilles de dire que c'est pas bon pour leur culture ça va promouvoir l'assimilation / tandis que c'est complètement l'inverse/ puis il y a une petite ligne j'ai souligné là puis c'est que j'ai aimé ça mais X ça pose la question « est-ce que le chiac peut constituer une voie permettant l'accès à un français plus standardisé » puis l'écrivaine semble répondre par l'affirmative l'écrivaine c'est Marie-Linda Lord / **so là c'est vraiment clair / là il y a pu débat aussitôt que les scientistes nous appuient là c'est vraiment clair / mais ça été clair pour nous-autres ça fait déjà longtemps / parce que la culture c'est là que c'est pour c'est pour répondre directement au peuple puis c'est pour contrebalancer toutes les ruptures de la vie puis toutes les ruptures de la culture.**

[227] Référence à une citation connue de Pierre Bourdieu: « le stigmate produit la révolte contre le stigmate, qui commence par la revendication publique du stigmate » (1982 : 69).

réflexif qui consiste à comparer le chiac à d'autres variétés mixtes et/ou langues minorées propres à leur expérience linguistique. Il m'a semblé pertinent de mettre en valeur ces passages. Par exemple, Abdel, Marocain d'origine ayant poursuivi ses études en français dont une partie en France et au Québec, me précise lorsque je l'interroge sur sa langue première :

> Abdel : c'est le marocain <I> um qui est un mélange/ **on peut le comparer comme le chiac**// il y a plein de mots en français espagnol qui s'emmêlent il y a beaucoup de mots bien sûr en arabe sauf que ils sont prononcés d'une autre manière

Abdel a ainsi recours au chiac pour instaurer un imaginaire linguistique commun afin que j'aie une idée plus précise du « marocain » dont il est question. Le chiac est donc utilisé ici comme symbole du mélange linguistique, phénomène dans lequel Abdel peut lui-même se projeter quant au fonctionnement de sa langue première. Ce même genre de procédé comparatif est employé par Hakim qui pousse quant à lui l'analogie encore plus loin :

> Hakim : **moi ça me dérange pas du tout au contraire je trouve ça très intéressant le chiac c'est incroyable** / en étant Marocain tu vois c'est / **on est peut-être les Acadiens des Arabes** / on est les gens qui parlent arabe le plus éloigné de l'arabe à tel point je te donne un exemple un Français peut pas comprendre un Acadien qui parle très chiac mais lui au contraire peut le comprendre **c'est exactement la même chose** parce que notre langue au **Maroc tu vas trouver l'arabe il y a des mots qui sont plus une source espagnole des fois berbère des fois très africaine du bambara des fois de l'hébreu** donc c'est et tellement la langue elle est vieille pis le peuple il est vieux des fois c'est difficile même de retracer l'origine du mot donc c'est pour cela moi ce que je trouve intéressant ici dans le chiac

Hakim indique clairement se retrouver dans le chiac non seulement comme phénomène linguistique mais également dans le rapport intergroupe centre/périphérie que sa pratique implique : les Marocains face aux Arabes/ le marocain face à l'arabe classique, les Acadiens face aux Français / le chiac face à la norme française. Ce parallèle est également repris par Michel, d'origine belge, qui affirme retrouver en Acadie cette dynamique minoritaire propre à la périphérie francophone :

> Michel : tsé tu as la France pis tu as la Belgique tu as la France euh pays gros pays francophone gros rayonnement culturel et tout / **pis à côté tu as la toute petite Belgique qui vient un peu dans l'ombre de la France** / tu as un peu cette dynamique là aussi ici entre l'Acadie pis le Québec là / tsé tu as le Québec souvent quand on parle de francophones au Canada on parle du

> Québec […] / pis il y a toute cette dynamique là que je trouve intéressant là assez euh grand / grand ensemble versus petit ensemble francophone là pis ça c'est quelque chose aussi que j'aime bien

À partir de l'exemple roman, Pascal Singy (1996) a bien documenté la dialectique centre/périphérie pour l'espace francophone : le centre renvoie à une position dominante et incarne de ce fait sentiment de sécurité et de supériorité linguistiques alors que la périphérie renvoie à une position subordonnée (petitesse) qui va de pair avec un sentiment d'infériorité linguistique rattaché à la différence linguistique par rapport au centre. Occuper la périphérie semble donc agir comme fondement d'une solidarité linguistique commune entre immigrants et Acadiens face à un sentiment de minoration qui puise à la même source symbolique.

À d'autres occasions, le chiac est repris pour indiquer la position sociolinguistique d'une langue d'origine, à savoir en tant que langue vernaculaire ou régionale. C'est notamment le cas de Rosa qui discute des cinq langues différentes parmi lesquelles elle a grandi, chacune étant associée à un lieu et à des interlocuteurs distincts dont l'une qu'elle qualifie de « notre chiac ».

> Rosa : [toussotement] euh c'est que euh /// euh // je suis originaire d'une / autre région / qui est différente de la région dont j'ai grandi / <I> <u>ok</u> ok / puis / [tousse] / la région dont j'ai grandi / mes parents / on vivait avec ma grand-mère / qui parlait la langue de leur région / donc pour communiquer avec ma grand-mère / je devais parler la langue / de leur région / <I> <u>ok</u> / donc je parlais la langue de la région // donc / on vivait avec mes parents [rire] / euh pis / mes parents / se communiquaient en français // donc euh / parce que il fallait / aller à l'école <I> <u>uhum</u> / donc il fallait parler français à la maison / donc si je parle avec / mes parents je parle en français / si je parle avec mes frères / **on parle la langue de la région notre chiac de la région**

Cette capacité de se projeter personnellement dans le chiac, d'en faire une catégorie généralisable à d'autres phénomènes linguistiques semblables semble aller de pair avec l'intériorisation d'une conception plurielle de la langue. Ce faisant, les témoins se compromettent dans une certaine mesure puisqu'ils mettent en quelque sorte leur face (image sociale) en péril en associant une part de leur intimité à un phénomène linguistique qui n'est pas toujours bien accepté socialement. En revanche, leur comparaison avec le chiac peut être au contraire révélateur des discours valorisants qui circulent à son égard; il ne serait alors pas très « risqué » de s'y associer. Quoi qu'il en soit, les témoins maghrébins et africains

reconnaissent de manière générale sans difficulté que différentes langues et variétés de langues remplissent différentes fonctions communicatives et socio-identitaires, ce qui n'est pas le cas de tous. En effet, leurs discours réflexifs sont particulièrement saisissants lorsque mis en parallèle à des prises de parole de participants provenant du centre linguistique, en l'occurrence la France, qui ont tendance à qualifier les particularités linguistiques de la région de Moncton comme étant « impensables », des « abus de langage » ou tout bonnement comme des « fautes ». Le chiac de Moncton est alors loin de constituer une catégorie transposable à d'autres situations linguistiques connues; il s'agit en quelque sorte d'un cas de déviance par rapport à ce qu'ils conçoivent sous l'égide des notions de « français » et de « langue ». L'expérience linguistique des Français interviewés, souvent limitée au français de France et fortement marquée par l'idéologie de la langue unique, ne leur fournit bien souvent pas le matériau nécessaire pour une telle perspective comparative. Leur discours sur l'ouverture linguistique peut alors être le résultat d'une restructuration de leurs schémas de valeurs et être, par conséquent, plus abstrait (voir point suivant). En somme, ces observations m'amènent à supposer, à l'instar d'Éloy (2002) pour la région picarde au nord de la France, que la présence (et inversement l'absence) de plurilinguisme et de contacts de langues dans le pays d'origine a une incidence sur les représentations entretenues à l'égard du vernaculaire dans le milieu d'accueil.

En revanche, la capacité chez certains participants à concevoir le chiac comme un phénomène linguistique courant, voire normal, ne les dispense pas complètement de représentations péjoratives et/ou hiérarchisantes à son égard. Le français est tout de même parfois pourvu, à différents degrés, d'une aura normative qui en fait une langue académique, littéraire, élitiste.

7.2.1.3 La banalisation et la neutralisation de l'hétérogénéité linguistique : la façade du politico-linguistiquement correct ?

Le chiac, et plus largement le français local, ne fait pas toujours l'objet de tels élans favorables; il est également rattaché à des stratégies plus modérées qui consistent à banaliser ou à neutraliser sa part de variation linguistique. On banalise la différence linguistique lorsque l'on cherche à la présenter comme ordinaire, normale alors qu'on la neutralise lorsque l'on tente de l'exclure d'un débat impliquant des jugements de valeurs. Ces discours sont plus ambigus et par conséquent difficiles à interpréter. Contrairement aux discours de légitimation,

ils m'ont semblé se manifester munis d'une façade, celle du politico-linguistiquement correct. À l'image de son pendant politique et public, le discours politico-linguistiquement correct est largement répandu. Il a été décrit par Louis-Jean Calvet dans son ouvrage *Le marché aux langues. Les effets de la mondialisation* (2002) et dans un article écrit avec Lìa Varela (2000). Il se manifeste généralement sous la forme d'expressions figées et galvaudées et de prises de position qui se veulent neutres ou élogieuses sur la diversité linguistique. Ce discours se démarque également par son caractère irréaliste qui ne tient pas compte des conditions sociolinguistiques d'existence et de vitalité des langues dans un lieu donné (« toutes les langues sont égales et se valent », « toutes les langues doivent être écrites et enseignées »). Calvet et Varela ont surtout orienté leur analyse vers les discours des institutions et des organisations internationales, alors que j'ai choisi pour ma part d'en relever les traces chez les individus. Le chercheur se voit de plus en plus confronté à ce discours lors de la réalisation d'entretiens et il peut devenir très difficile d'appréhender les représentations sociolinguistiques d'un groupe de locuteurs, surtout lorsque celui-ci se présente en position dominante comme nous le verrons chez les témoins français au point 7.2.2.1. Il pourrait s'agir d'un nouveau paradoxe de l'observateur (Labov) : tout comme une situation formelle d'entretien peut entraîner l'hypercorrection et la pratique d'une forme plus standard au détriment du parler vernaculaire d'un locuteur, elle peut également susciter un discours qui se veut idéologiquement neutre sur les langues et leurs variétés (Violette, 2006). Dans les cas que j'ai répertoriés, il s'agit toutefois davantage de détours discursifs et de stratégies de minimisation agissant comme le reflet d'une volonté de neutralité et de distanciation face au chiac.

7.2.1.3.1 Le chiac comme moyen de communication

Nous avons vu plus haut qu'une des formes de légitimation du chiac consiste à lui attribuer une compétence communicative distincte. Or, j'ai pu remarquer dans certains entretiens une tendance à neutraliser un potentiel débat sur le chiac en le rattachant à sa fonction de communication, ce qui ne relève pas du même discours. En effet, il semble qu'insister sur le chiac comme moyen de communication permette aux témoins de sortir du terrain de la « langue » en général ainsi que de celui du français évitant de cette manière des confrontations. Dans l'extrait suivant, je relance le témoin sur une idée qu'il a plus tôt introduite, soit que le chiac est une langue :

I : et ce chiac-là ça / c'est bon / tu l'as appelé une quatrième langue// pour tes enfants // donc est-ce que tu la considères / est-ce que tu considères que c'est une langue //

Abdel : ben **c'est pas vraiment une langue** / mais disons que **c'est un moyen de communication** avec certains/ avec certains enfants ou avec certains adultes /

Et un peu plus tard

Abdel : **c'est tout simplement un moyen de communication avec leurs amis** // s'ils [ses enfants] pouvaient parler français avec leurs amis/ ils parleraient pas chiac ///

Contraint par ma question à préciser son positionnement face au chiac, Abdel ne refuse pas (n'ose pas refuser ?) complètement le statut de langue au chiac mais propose (« disons ») une nouvelle formulation (« moyen de communication ») qui a le mérite et l'avantage d'avoir une définition très large qui l'exonère d'une affirmation infériorisante. Les locutions adverbiales « pas vraiment » et « tout simplement » introduisent toutefois une valeur argumentative qui minimise la pleine portée des catégories « langue » et « moyen de communication ». De plus, choisir une catégorie aussi englobante que celle de « moyen de communication » neutralise la discussion puisqu'on ne peut y opposer de contestation. En effet, toute forme de langage peut être considérée comme moyen de communication; dans un sens lexical, ça revient à ne rien dire mais d'un point de vue symbolique, à tout dire. Reprenant cette même expression dans la suite de son discours, Abdel oppose alors clairement le chiac au français et laisse ainsi entendre une certaine dévalorisation du premier : le chiac s'impose comme « moyen de communication » lorsque l'interlocuteur ne « comprend » pas le français (à entendre français normatif). Il s'agit alors d'un certain abaissement, d'un nivellement vers le bas : la langue, en l'occurrence le français, est considérée du point de vue du modèle normatif dominant et par conséquent, elle se voit écartée comme catégorie pertinente pour décrire le chiac. Dans le prochain extrait, je demande à la participante si elle considère le chiac comme du français, ce à quoi elle répond :

Delphine : […] je crois non pour moi ça ne sera pas du français **ça sera juste un moyen de communiquer plus facile** entre personnes

I : est-ce que le chiac c'est mal parler

Delphine : non je ne crois pas que ce soit mal parler / **c'est une autre façon de parler**

I : disons si tu parlais chiac est-ce que tu aurais l'impression de de mal parler français ou

> Delphine : je parlerais mal français parce que pour moi ce n'est pas du français / mais je parlerais / je me ferais / **je communiquerais en tout cas** / **mais pour moi ça ne sera pas une référence au français ni à l'anglais**

De manière similaire, Delphine retire le chiac du terrain du français pour l'amener sur celui de la communication : le chiac est « juste un moyen de communiquer plus facile ». Devant ma relance des plus directes (« est-ce que le chiac c'est mal parler ? »), elle se défile à nouveau – bien qu'elle ait auparavant parlé de fautes et d'abus de langage – en adoptant une posture différenciative : ce n'est pas mal, c'est différent. Elle clôt le débat par un retour à la notion de communication tout en précisant que le chiac ne renvoie pour elle ni au français ni à l'anglais. En outre, l'accent ainsi mis sur l'intercompréhension permet de faire ressortir la présence d'une norme communicationnelle (le chiac) dont l'enjeu est l'intégration au groupe. Cette fonction intégrative n'est pas à prendre à la légère comme nous le verrons au prochain chapitre.

En somme, les deux témoins cités semblent contourner une potentielle confrontation de valeurs entre le chiac et le français en évitant autant que possible de les jauger ensemble; associer le chiac à un moyen de communication constitue alors une stratégie de neutralisation et de distanciation face au français. L'emploi des atténuants « pas vraiment », « tout simplement », « juste », peuvent également être interprétés comme une manière de minimiser leurs propos et de demeurer dans une position médiane, plus politico-linguistiquement correcte. De ce fait, la notion de communication semble considérée par Abdel comme étant de moindre valeur, voire moins prestigieuse que celle de langue puisqu'elle émerge en contrepartie (« c'est <u>tout simplement</u> un moyen de communication »). L'usage du marqueur « en tout cas » chez Delphine tient par ailleurs un rôle de concession qui se positionne par rapport au statut de langue : je ne parle ni français ni anglais mais au moins je communique. Cette tendance à « dériver vers la communication » a également été notée par Jean-Michel Eloy (2003) dans le cadre d'une enquête épilinguistique sur des locuteurs immigrés en domaine picard (nord de la France) comme le reflet d'une conception très rigide de la notion de langue : « le mélange est subversif, il invalide la notion de langue, car il ne correspond pas au modèle dominant » (Eloy, 2003 : 75).

7.2.1.3.2 Le chiac sans jugement mais…

Dans d'autres discours, on assiste à des déclarations qui se veulent positives sur le chiac mais qui laissent tout de même transparaître des préoccupations quant à son rapport à la norme. Il y a alors une dialectique conditionnelle et asymétrique qui s'installe : le chiac ne peut être valorisé que du moment qu'il s'accompagne du français standard. Il semble alors que les passages valorisants, dont les formulations s'apparentent nettement à du politico-linguistiquement correct, tirent leur valeur argumentative d'une stratégie de compensation face aux bémols introduits dans la suite du discours face au chiac. Les deux extraits suivants illustrent bien ce trait de discours :

> Michel : tsé moi si mon fils ou et ma fille parlent chiac / **j'aurais aucun problème avec ça tant qu'ils puissent accéder à différents registres de langues** tu vois qu'ils peuvent avoir un style plus soutenu / plus standardisé là si tu veux / mais moi je trouve même **je valoriserais même la pratique du chiac là chez moi dans** / dans la famille je trouve **c'est beau** pis / **pis il y a pas de jugements de valeurs finalement à avoir à ce niveau là tant qu'ils sont capables de / d'accéder à d'autres registres là**

> Henri : je veux dire **je vois pas de difficulté pis non ça me pose pas de problèmes tellement// non moi je te dis j'aime bien ça le/ enfin le chiac ça me dérange pas** j'aimerais pas que ce soit ma seule langue/ ça j'aimerais vraiment pas ça là/ **parce que j'ai pu constater que plus j'apprenais le chiac moins je parlais bien français**// donc j'ai constaté quand même qu'il y avait un effet un peu négatif là

Les expressions « j'aurai aucun problème », « c'est beau », « il n'y a pas de jugements de valeurs », « j'aime bien ça », « ça me dérange pas » font montrent de la conscience chez les témoins de la présence d'une échelle des valeurs mais face à laquelle ils ont le désir de se distancer. Il semble qu'en ayant recours à ce genre de formulations, les témoins tentent de se prémunir de la réputation de puristes. Le second extrait est particulièrement révélateur à ce niveau. Après s'être positionné favorablement (« j'aime bien ») et ensuite de manière plus détachée (« ça me dérange pas ») face au chiac, Henri se permet d'exprimer ses craintes envers l'effet « contaminant » et appauvrissant du chiac sur le français normatif. On aura également constaté dans le premier extrait la construction argumentative « tant que » qui pose également parfaitement la double composante du discours : « j'aurai aucun problème avec ça *tant qu'ils* puissent accéder à différents registres de langues » et « il y a pas de jugements de

valeurs finalement à avoir à ce niveau là *tant qu'ils* sont capables de / d'accéder à d'autres registres ». Ce bémol implique alors justement qu'il pourrait y avoir des jugements de valeurs négatifs si la pratique du chiac n'est pas accompagnée de la pratique d'un français plus standard. L'attitude de neutralité affichée par les participants est donc conditionnelle.

Ces types de discours dits de neutralisation ont permis de faire ressortir des positionnements plus ambigus, nettement moins valorisants et enthousiastes envers le chiac, mais pas pour autant dénigrants et surtout de faire surgir des zones de tensions linguistiques. Ces tensions sont essentiellement le fait de pressions normatives et d'idéologies linguistiques que la prochaine partie tâche de décrire plus longuement.

7.2.2 Le poids de la norme et de son idéologie unique

Les points de discussion précédents ont relevé des discours qui tâchent de privilégier une approche différenciative et appréciative du chiac. En outre, l'idéologie de la norme unique subsiste encore dans les représentations des témoins et transparaît dans leur modèle dominant de « langue » qui résiste à l'intégration du mélange et de l'hétérogénéité linguistiques. Tous les témoins ressentent ainsi le poids de la norme mais tenant compte de l'imprégnation de celle-ci chez les francophones, il aurait été étonnant de constater le contraire. Il est intéressant toutefois de noter que la présence d'une conception prescriptive de la langue émerge davantage à travers des traits discursifs d'évaluation positive : « parler correctement », « français correct », « bon français », « vrai français ». Les expressions « mal parler » et « mauvais français » sont extrêmement rares dans le corpus, cette approche dépréciative n'étant endossée que par une seule participante (Julia). Or, bien que les discours qualifient davantage le « parler légitime », il reste qu'ils font état d'une hiérarchisation linguistique : s'il y a un bon français, c'est qu'il doit en avoir un mauvais ou du moins, un moins bon. Par ailleurs, dans de nombreux cas, l'emploi de nominations distinctes permet d'établir une opposition, voire une hiérarchie sans que soient explicitement évaluées les formes dont il est question. C'est justement ce que j'ai pu relever dans la dialectique chiac/français où le premier tend à représenter tout ce qui s'éloigne de la norme intériorisée et le second, incarne le modèle monolingue et prescriptif de la langue. Je ne ferai toutefois pas un retour sur tous les types de manifestations de conscience normative relevés dans les entretiens; je

m'attarderai plus particulièrement sur ceux qui permettent de préciser les représentations linguistiques à l'égard du « français d'ici ».

7.2.2.1 La France comme modèle normatif dominant

J'insisterai tout d'abord sur l'investissement de la notion de norme que certains témoins ont intériorisée et qui s'apparente nettement à une norme fantasmée ou idéalisée, la « surnorme » pour faire écho au travail de Lodge (1997). En outre, cette dernière ne se voit pas complètement désincarnée puisqu'elle est largement associée à la France. Comme on peut le constater dans les deux extraits suivants, « parler correctement » et « mieux parler » sont rattachés au « français de France » :

> Abdel : ça serait le français de France // euh la langue française qu'on conçoit par la norme française / avec la construction d'une phrase correcte/ avec le vocabulaire assez riche avec etcetera // c'est/ c'est / c'est la langue française et non pas juste quelques euh / parler d'une manière correcte en français euh avec euh / un vocabulaire qui n'est pas riche euh / avec des / une syntaxe qui n'est pas correcte / ça c'est pas pour moi / c'est pas du français //

> Samuel (groupe focus) : par mieux parler ça veut dire tu parles le français classique le français littéraire le français qu'on parle par exemple en France / les Acadiens parlent le chiac et y a des fois on comprend pas

On aura également remarqué que le terrain du « bon français » est fortement marqué d'une conception très élitiste de la langue qui commande un « vocabulaire riche » ainsi que des formes « classiques » et « littéraires » qui donnent préséance à une représentation écrite du français. Les usages qui ne correspondent pas à cette image sont soit « pas du français » (Abdel), soit du chiac (Samuel). L'idée que le français de France puisse être meilleur que les français « d'ailleurs » est largement répandue au sein de la francophonie et est à l'origine de sentiments d'insécurité linguistique chez les francophones périphériques (Gueunier et al., 1979; Boudreau, 1994, 2001b; Singy, 1996). Cette réputation attribuée au « français de France » n'échappe d'ailleurs pas à l'imaginaire des Acadiens. En effet, plusieurs des témoins d'origine française relatent des situations d'interaction avec des Acadiens de la région où ces derniers réagissent de manière à accorder une supériorité linguistique à leur français de France. L'insécurité linguistique rencontre alors la sécurité linguistique telle qu'on le constate dans l'extrait suivant :

> Sandrine : plusieurs fois on m'a dit « ah tu es Française pis tu parles bien » / ben non je parle différemment […] non mais par définition il n'y a pas à se sentir quoique ce soit de quelqu'un qui parle soit disant mieux que toi / il n'y aucun mérite celui-là parler mieux que toi quand tu es élevé en France tu n'as pas le choix / voilà il n'y a aucun mérite à ça / c'est selon où tu nais il n'y a jamais à se sentir ni inférieur ni quoi que ce soit / si ça se trouve c'est un pauvre con / non il n'y a vraiment jamais à se sentir / ça m'agace pas quand on me dit que je parle bien ou que je parle mieux / mais non je parle pas mieux non mais je parle différemment mais non pas mieux

D'emblée, Sandrine exprime un malaise face aux réactions que son français suscite dans la région : elle tient à affirmer qu'elle ne parle pas mieux mais différemment. Or, ce titre semble moins refusé parce qu'elle remet en question l'idée qu'il recèle (les Français parlent mieux) qu'en raison de la valeur méritocratique qui est accordée à ce que somme toute, elle considère être normal : « il n'y aucun mérite celui-là à parler mieux que toi quand tu es élevé en France tu n'as pas le choix ». Le luxe du dominant est d'avoir la tranquille assurance que sa « différence » linguistique est la plus légitime. Les locuteurs d'origine française se trouvent toutefois souvent dans une situation inconfortable : par exemple, on peut constater que Sandrine a la volonté de briser le lien entre qualité de la langue et qualité de la personne (« il n'y a jamais à se sentir ni inférieur ni quoique ce soit / si ça se trouve c'est un pauvre con ») sans pour autant ébranler la qualité de la langue (elle tangue tout au long de l'extrait entre « mieux » et « différent »). La gêne de Sandrine vient peut-être également du fait qu'elle assiste à l'autodépréciation linguistique de son interlocuteur sans qu'elle puisse le contredire avec conviction puisqu'elle pense au fond de même. En fait, la supériorité linguistique du français de France est moins contestée par les Français concernés que l'attitude de supériorité que le regard de l'autre, le minoritaire, peut lui associer :

> Delphine : quand j'étais à l'université les gens trouvaient ça un peu hautain / le français de France parce qu'on a des mots un petit peu plus complexes ou une façon de parler qui est perçue de manière différente / ils trouvaient que c'était un petit peu genre un air supérieur notre façon de parler / peut-être aussi parce qu'on a pas le chiac alors tu sais / on fait toujours attention à notre structure de phrase / on fait pas attention mais on a une structure de phrase parfaite presque ben française très française de l'Académie française

Dans ce passage, le parler des Français se voit investi de complexité et de perfection mais est en même temps, à chaque fois, ramené à la banalité du naturel : on ne fait même pas attention, c'est juste notre façon de parler. La référence à l'Académie française, plus haute institution normative, vient consacrer cette représentation surfaite du français parlé en France. On tombe

alors clairement dans la surévaluation linguistique. La référence au chiac est ici intéressante puisqu'elle vient appuyer, voire justifier cette comparaison abusive. Cet extrait présage d'ailleurs des autres discours normatifs à son endroit : le chiac appauvrit la qualité du français.

Le français de France, tel que représenté dans ces extraits, est construit comme une entité uniforme sans tenir compte de ses multiples variations et c'est dans ce sens qu'il contribue à la reproduction du mythe linguistique : les Français parlent mieux que les autres francophones. Il est à ce point ancré qu'il trouve écho chez les Français eux-mêmes, particulièrement dans le contact avec les variétés linguistiques telles que le chiac qui leur insuffle cette surlégitimité.

7.2.2.2 Les frontières de la langue : la question du mélange

La conscience normative des témoins s'inscrit également dans la représentation qu'ils se font d'une langue légitime. Celle-ci se construit à l'image d'une pratique monolingue à laquelle le mélange n'est pas du tout intégré, ce qui entre en conflit avec les pratiques locales de français dans lesquelles l'anglais joue un rôle indéniable. Dans l'extrait suivant, Abdel dévalorise clairement le mélange puisque l'authenticité d'une langue se mesure à l'aune de son absence de mélange :

> Abdel : parler correctement en français c'est-à-dire euh /// parler le vrai français // ne pas commencer à mélanger avec des mots en anglais là-dedans

Les frontières linguistiques doivent par ailleurs être clairement établies et respectées dans les représentations de nombreux participants. Pour expliquer son rejet du chiac, Malika déclare de manière éloquente (bien que tautologique) : « si je parle français je parle français / ou si je parle anglais je parle anglais c'est tout / le français c'est pas l'anglais l'anglais c'est pas le français ». Le français et l'anglais sont ainsi représentés comme des entités complètement indépendantes qui ne sont pas autorisées à interagir. Le modèle dominant de langue prône ainsi le monolinguisme mais également l'invariance telle qu'on peut le constater dans les propos de Rachida :

> Rachida : « je vas » « je vas » / ça c'est ça qui nous avait vraiment choqué / […] / c'est comme « je vas au *mall* » c'est quoi là ça / tu parles quelle langue [rire]

Son exemple de code mixing ne s'insère pas dans l'idée de langue qu'elle se fait. Devant ce ni tout à fait français, ni tout à fait anglais ne peut alors que se dresser un « tu parles quelle langue ? ». L'expression marque par ailleurs le caractère d'étrangeté et d'anormalité qui est associé au mélange linguistique.

Le chiac porte par conséquent atteinte d'une part, au modèle normatif du français (idéologie du standard) et d'autre part, au modèle monolingue de langue (idéologie du monolinguisme) tels qu'intériorisés par une grande partie des témoins.

7.2.2.3 Le chiac comme appauvrissement du français

On retrouve plusieurs passages dans les entretiens qui font état de la pauvre qualité du français parlé dans la région et parmi lesquels le chiac constitue l'exemple par excellence de ce nivellement linguistique vers le bas. Si l'extrait suivant résume bien ce positionnement, on retiendra qu'il est le plus dur du corpus :

> Julia : je trouve euh: / la façon de parler là le chiac qu'on parle ici là je trouve / pour moi c'est une langue horrible là […] / je trouve que l'école a raison de renforcer le français / pour que ils soient capables de lire et écrire en français / […] ils ont besoin de travailler là-dessus / pis ils sont en train de perdre leur français ils ont en train <I> um ils sont en train de perdre // le / le savoir // en français // parce qu'ils sont / ils ont l'habitude de fonctionner en chiac ou dans dans dans leur créole et euh // ils maîtrisent plus le / ben / le français comme il faut.

Le chiac et le français sont construits dans ce discours comme deux catégories distinctes dont la première a un effet appauvrissant sur la seconde : le chiac devient la cause de la « perte » et de la « non maîtrise » du français. La prégnance de la norme constitue clairement un obstacle à la reconnaissance des particularités régionales puisqu'elle met en avant une culture de la faute, calquée sur la norme de l'écrit, et non une culture de la variation, calquée sur les normes de l'oral. Sandrine rend très bien cet habitus linguistique renforcé par l'école : « pour moi « étiendu » c'est une faute / c'est une faute de conjugaison moi j'ai perdu des points sur

mes copies à l'école [rire] ». L'extrait suivant fait écho à celui qui précède tout en marquant clairement la hiérarchie entre chiac et français :

> Delphine : c'est juste comme un patois / c'est une façon de se faire comprendre
>
> I : un patois étant
>
> D : euh pour moi/ euh une langue locale / régionale locale
>
> I : est-ce que le chiac c'est du français / est-ce que tu qualifierais le chiac comme du français
>
> D : je le qualifierais pas/ ben je suis peut-être assez arriéré pour ça / **parce que si je dirais que c'était du français ça veut dire que j'accepterais de le lire et je suis pas prête de le voir écrit et de le lire de le rédiger par exemple moi je suis encore assez pointilleuse sur pour les règles d'orthographe de français et / je suis surprise quand il y a des fautes** / du coup je crois que / je crois non pour moi ça ne sera pas du français ça sera juste un moyen de communiquer plus facile entre personnes

Le chiac est ici relégué à un patois, à une langue locale, à une façon de se faire comprendre et à un moyen de communiquer mais non à du français. Sa qualité de français lui est refusée en raison essentiellement de sa non concordance avec la norme écrite, exprimée en termes d'écarts (règles-fautes). La variation linguistique qu'elle soit dérivée de l'oral ou encore de l'origine géographique ne se voit donc pas incluse à sa conception du français. Le constat de Cécile Canut devient ici très pertinent : « Encore une fois, l'écriture devient, dans les discours, un phénomène constitutif de la langue alors qu'il ne résulte que d'une intervention humaine sur les langues, un constructivisme de plus. […] La confusion entre syntaxe et grammaire écrite est vivement entretenue dans ce processus de dévalorisation de l'oral, de la variation et du mouvement » (Canut, 2000 : 6).

Les pressions normatives ressortent encore davantage lorsqu'il est question de l'éducation des enfants. En effet, les parents expriment certaines préoccupations face à l'appropriation de la norme légitime par leurs enfants dans le milieu acadien. Ils ont tous, à différents niveaux, le souci que leurs enfants apprennent le « bon français » et leurs inquiétudes face à celui-ci se cristallisent majoritairement autour du chiac.

> Malika : pis moi ça m'a inquiétait beaucoup j'ai dit « déjà à la garderie elle n'a que 2 ans et demi elle commence à parler chiac » je trouvais ça / « heille[228] tu commences tôt * [prénom de sa fille] tu commences vraiment tôt » ben là on l'a retirée de la garderie parce que moi je travaille pas pis elle reste avec moi pis / là elle parle son français correctement « tu parles bien pis il y a pas un seul mot chiac »

L'absence de chiac est ici construite comme une assurance de français correct. Dans le cas de Michel, les craintes linguistiques sont explicitées : la variation au niveau de la morphosyntaxe est nettement plus problématique que celle au niveau du lexique. En général, les emprunts lexicaux sont davantage acceptés, voire même valorisés dans certains contextes comme marques d'une compétence bilingue, alors que la variation de la « structure », même si elle n'est pas le résultat d'« interférence », est jugée de manière très péjorative, c'est-à-dire comme des lacunes dans la compétence :

> Michel : même à la garderie parfois elle revenait avec des mots on s'est dit « ou la la » <I> <u>oui</u> justement il faut pas dire « timbe » il faut dire « tombe » là ou « tombé » pas « il est timbe » ou « tiendre » ou « ils sontaient » ou tsé ça on a toujours fait tsé les la conjugaison ces choses là on fait attention / comme je dis c'est plus au niveau des mots de vocabulaire ça ne me dérange c'est comme comme je disais le « *cash flow* » là pis le « *work flow* » ça ça moi personnellement ça ne me dérange pas c'est vraiment quand ça touche la syntaxe la grammaire la conjugaison etcetera là je crois qu'on va vraiment essayer faire attention pis

Ces préoccupations parentales ne s'inscrivent toutefois pas dans le « vide », elles se fondent sur la stratification et la hiérarchisation sociales des usages de français qui rattachent la norme légitime à une marque de distinction sociale. Parler correctement français et son fréquent corollaire, ne pas parler chiac, se voit alors associé à un certain statut socioprofessionnel dont le niveau d'éducation se porte garant. Cette hiérarchie sociale est par ailleurs reproduite dans les représentations de certains témoins :

> Henri : c'est du monde **qui travaille dans des usines** du monde qui travaille autour de Barachois et de Cap-Pelé c'est hyper chiac quoi / c'est / c'est / ça en est comique quoi // mais euh je sais que **c'est du monde un peu moins éduqué** pis je remarque que ça parle beaucoup chiac c'est aussi parce que c'est à Barachois // mais euh // bon enfin je fais un lien quand même assez étroit entre l'éducation / le niveau d'éducation pis ça quoi // peut-être que je me trompe ça ça je le sais pas mais

[228] Exclamation qui marque ici une certaine réprobation.

> Van : […] ouais mais bien sûr ma fille maintenant elle est à / elle est comme une avocate à Ottawa bien sûr / elle produit [?] **un français plus euh / sélectif euh sélectif et puis plus pur là ouais / elle parle plus le chiac là mais ça lui arrive de revenir ici et de parler avec ses amis**

Dans ces extraits, le chiac d'une part, appartient au milieu ouvrier (les usines) et d'autre part, se voit exclu d'un milieu socioprofessionnel libéral (avocat) qui exige quant à lui un français plus « sélectif ». Cette division sociale entre gens non éduqués et gens éduqués coïncide par ailleurs à une division géographique entre le milieu rural (Barachois, Cap Pelé) et le milieu urbain, en l'occurrence hors Acadie (Ottawa). Plusieurs témoins (Henri, Michel, Hakim) reprennent d'ailleurs l'idée répandue selon laquelle les Acadiens du Nord de la province parlent mieux français que ceux du Sud-est, représentation qui est elle-même intériorisée par les locuteurs acadiens toutes régions confondues (Boudreau et Dubois, 1993). Ces phénomènes d'identification et de catégorisation sont bien entendu des constructions en libre circulation qu'il est facile de s'approprier. Or, les frontières sociales et géographiques fluctuent et la différence peut être construite en tout lieu et à tout niveau social. Ainsi, à l'inverse certains témoins associent tout autant le chiac au milieu universitaire (Delphine, Moussa) et au milieu professionnel de la fonction publique (Michel, Henri). On en revient alors à la problématique des représentations du chiac et des formes et frontières linguistiques qu'il recouvre.

7.2.2.4 La risibilité des pratiques de français d'ici

Le phénomène de la risibilité, observé dans quelques passages des entretiens, vient faire écho à la discussion précédente sur la conception normative du français et reprend par ricochet le modèle centre-périphérie de la francophonie. La risibilité est une notion qui a été brillamment transposée en sociolinguistique par Médéric Gasquet-Cyrus dans sa thèse de doctorat (2004). Il est question de risibilité lorsqu'il y a objet qui se prête au rire mais surtout à la ridiculisation donc à l'infériorisation et au dénigrement. Le ridicule est le plus souvent associé à des actes, ou à des pratiques linguistiques dans le cas qui nous intéresse, qui s'éloignent des normes sociales établies. Ainsi, le risible et le marginal vont souvent de pair : le ridicule implique par le fait même une mise à distance, une non-identification à l'objet du ridicule. Selon Gasquet-Cyrus :

> Les moqueurs affirment leur position *centrale*, leur position de groupe linguistique dominant et considèrent leur façon de parler comme la norme. Les groupes périphériques ne sont pas perçus comme totalement assimilés à la langue standard et leur identité, marquée par leurs usages langagiers, les rend « anormaux » et « incongrus » aux yeux des membres du groupe dominant. De plus, le groupe dominant est moins influencé par le groupe dominé alors que celui-ci subit les choix du groupe dominant dans ce qui est ou n'est pas risible pour l'ensemble de la population (d'un pays par exemple) (Gasquet-Cyrus, 2004 : 311).

Le modèle normatif étant incarné par le « français de France », tel que j'ai pu le mettre en évidence plus haut, il n'est pas surprenant que l'expression de la risibilité se manifeste surtout par l'entremise des témoins français. Dans un premier temps, les deux extraits suivants font montrent d'un sentiment de sécurité linguistique qui confortent justement la France et les Français dans leur position de centre linguistique. Dans un second temps, ils illustrent en quoi la notion de risibilité renvoie essentiellement à une transgression de la norme.

> Delphine : […] mais **des formulations de phrases impensables** pour moi qui m'ont fait **beaucoup rire** en tout cas / et les écrits aussi quand les gens écrivent comme ils parlent tu sais / et / mais maintenant je suis / j'avais des collègues qui étaient aussi Canadiens ben Acadiens et Canadiens / et / du coup ils parlaient chiac je comprends pas tout le temps […] **mais c'est plutôt ça prête à rire pour moi c'est mignon** /

> Sandrine : ça me fait beaucoup rire <I> <u>ouais ça te fait rire</u> ouais /au début j'étais euh / **pétée de rire** <I> <u>ok</u> oh oui / parce que je me disais c'est / **jamais j'oserais parler comme cela** / j'ai jamais pris / **j'ai jamais pensé que c'était mal parler ou / mais ça me fait beaucoup rire** pas par rapport à vous mais la façon de parler / j'ai jamais j'oserais parler comme ça / **jamais je m'étais imaginée quelqu'un pourrait parler comme ça** / parce que les enfants parlent comme ça aussi / quand ils apprennent le français / <I> <u>oui</u> et ça me fait/ maintenant ça me fait ben moins mort de rire parce que je l'entends beaucoup plus / mais ça me fait toujours sourire ouais je me dis ouais XX [rire] mais voilà c'est juste euh / **je m'en fous complètement en fait**

Le rapport à la norme apparaît ici dans les expressions : « formulations de phrases impensables », « jamais j'oserais parler comme cela » et « jamais je m'étais imaginée quelqu'un pourrait parler comme ça » qui marquent par ailleurs leur absence d'expérience de diversité linguistique. Les deux participantes se positionnent ainsi complètement à l'extérieur des pratiques linguistiques en question, celles-ci demeurant inaccessibles à leur pensée et à leur imagination. Cette distanciation s'accompagne également d'une certaine condescendance chez Delphine : son « c'est mignon » a un côté protecteur bon enfant qui n'est pas sans

rappeler le paternalisme du discours colonialiste. Il s'agit d'une attitude classique chez les locuteurs dominants de la métropole qui a par exemple déjà été documentée dans les milieux créolophones (communication personnelle Didier de Robillard, Aude Bretegnier). Il est intéressant de souligner chez Sandrine une forte volonté de se montrer neutre dans ses propos malgré le caractère risible qu'elle associe au français de la région. D'un côté, elle ne ménage pas ses expressions : « beaucoup rire », « pétée de rire » et d'un autre côté, elle s'affirme sans jugement : « j'ai jamais pensé que c'était mal parler » et détachée : « je m'en fous complètement en fait ». Pourtant, lorsqu'il sera question du français que parlera sa fille, elle n'aura pas de mal à admettre ce côté douloureux du rire qu'elle souhaite justement lui épargner (voir extrait suivant). Jean-Michel Éloy n'affirme-t-il pas que « rire de quelqu'un, c'est bien évidemment une action normative, voire répressive, que la personne visée reçoit comme telle […] » (Éloy, 2003: 70).

La notion de risibilité ressort également dans les confrontations linguistiques que provoquent les parcours migratoires et dans lesquelles apparaissent des enjeux de légitimité sociale mais également identitaire. Les deux extraits suivants sont également tirés des propos de deux Françaises. Dans le premier, on constate que Sandrine tient à ce que sa fille puisse parler le « français de France » puisqu'elle est bien consciente du rejet dont elle fera l'objet à son retour en France. Dans le second, Ève discute de la réaction de ses proches en France envers les changements qu'a subis son français depuis son arrivée à Moncton.

> Sandrine : si mais je veux garder le français pour les enfants <I> d'accord parce que * [prénom de sa fille] va rentrer en France et **si elle en France elle parle chiac tout le monde va la regarder ils vont rire ils vont ce que je ne veux pas pour elle** / elle a droit de parler chiac mais avec les petits francophones qu'elle rencontre

> Ève : j'avais mes quand je parlais au téléphone avec mes parents ils étaient ils me reprenaient à chaque phrase / pis à chaque phrase **ils étaient morts de rire et pis voilà quoi ils se foutaient de ma gueule quoi grosso modo** [rire] mes amis pareil

Le rire est alors synonyme de mise à distance mais également de non reconnaissance dans le regard de l'autre : le rire devient l'expression de l'exclusion du groupe, d'où ses enjeux socio-identitaires. Il s'agit sans contredit d'une forme « douce » mais tout aussi pernicieuse de dévalorisation linguistique où la domination symbolique se manifeste par les reprises et les corrections auxquelles est soumis, en plus du rire, celui dont on se moque. En dernier lieu,

précisons que la risibilité du chiac se manifeste également dans son emploi humoristique par les témoins : pour certains l'usage du chiac se limite à faire des blagues. On assiste alors à une mise en scène du chiac dans le but de faire rire. C'est justement ce que Nina exprime au sujet de ses parents :

> Nina : euh non / eux prennent ça comme de l'humour c'est juste euh s'ils commencent s'ils veulent vraiment / faire une blague ils commencent à parler chiac donc c'est juste ils se moquent pas du monde non plus c'est juste que // ils comprennent pas comment le monde mélange l'anglais et le français

La dimension risible tient par conséquent à la fois à l'incongruité et à l'étrangeté du chiac pour les « blagueurs »; l'objet du rire doit demeurer impersonnel et anormal : « ils comprennent pas comment le monde mélange l'anglais et le français ». Employer le vernaculaire donne alors le même effet que de porter un costume, un masque, d'où son aspect comique.

7.2.3 Synthèse deuxième partie

À la lumière de cette analyse, il semble se dessiner les contours d'une confrontation idéologique entre, d'une part, l'éloge de la diversité et, d'autre part, le prestige du standard. Le chiac est, d'un côté, accepté par souci d'ouverture et de démocratie (on ne peut juger les gens sur leur façon de parler) et, de l'autre, rejeté par crainte de contamination du français normatif. Cette situation se reflète également à l'échelle mondiale où l'on assiste à la fois à un mouvement de revalorisation des langues minoritaires ainsi qu'à l'internationalisation du discours sur le multiculturalisme au sein des organisations internationales comme modèle à adopter (Kymlicka, 2007) et à la persistance de représentations très homogénéisantes des langues dont l'idéologie du standard est la forme la plus courante. Cette confrontation s'opère avec encore plus de prégnance et de portée en milieu minoritaire, où ce dédoublement entre très certainement en conflit avec une pleine et entière reconnaissance des variétés minorées.

Les représentations linguistiques des témoins à l'égard du chiac sont donc empreintes d'ambivalence : d'une part, il est accepté comme spécificité linguistique locale, voire légitimé et reconnu comme forme d'expression identitaire, et d'autre part, il est réduit à une forme

d’appauvrissement du « bon » français, ce qui pourtant revient à lui refuser son autonomie linguistique. L’important est de retenir que les témoins construisent, déconstruisent et reconstruisent constamment au fil de leur discours différentes échelles d’évaluation linguistique et que le chiac occupe différentes positions selon l’enjeu du discours.

Chapitre 8 Légitimités linguistiques et stratégies identitaires dans les rapports intergroupes francophones

> *C'est donc le défi d'un difficile et périlleux exercice de jonglerie et de funambulisme que les francophones sont appelés à relever : assez de variation pour préserver les fragiles processus d'identification qui sous-tendent l'actuelle dynamique du français, mais au moins un modèle fédérateur pour que le français fonctionne efficacement comme véhiculaire, notamment international.*
>
> - *Didier de Robillard (2000 :88)*

8.0 Introduction

Tirée de l'ouvrage *Le français dans tous ses états* (2000), la citation mise en exergue n'aurait pu fournir meilleure entrée en matière de ce chapitre qui traite des stratégies et des négociations identitaires rattachées à la variation du français dans la rencontre de francophones aux origines diverses dans la région de Moncton. Les analogies du jongleur et du funambule rendent compte de manière tout à fait originale mais juste de ces forces et exigences contradictoires propres aux pratiques linguistiques et c'est par ailleurs à partir de l'évocation de ce fragile équilibre sociolinguistique que la réflexion sera menée. Le chapitre précédent a permis de faire ressortir les représentations linguistiques ambivalentes que les témoins entretiennent à l'égard du français local (et plus spécifiquement du chiac). S'il a été établi que les immigrants interviewés parlent *du* chiac, il s'agit à présent de voir s'ils estiment *le* parler et pourquoi. Ce sont donc les pratiques linguistiques que je souhaite interroger ici d'un point de vue social.

« Parler, c'est interagir »[229]

Puisant à même la sociolinguistique interactionnelle, ce chapitre se penche sur les fonctions communicatives et identitaires de la variation linguistique dans les rapports intergroupes entre francophones. Bien que cette discussion problématise ces rapports en grande partie dans une dialectique immigrants/Acadiens, la notion de « groupe » est à interpréter de manière large et mobile. Il s'agit donc de poser les pratiques linguistiques comme procédant de modalités d'inclusion/exclusion et d'identification/reconnaissance socioculturelles :

> Language and speech behaviours are important in interactions because they are markers of group membership and individual identity. The language that one uses, or speech behaviours in which one engages, can demarcate ethnic boundaries, indicate status differentials, define ingroup or outgroup boundaries, or enforce role of norm-specific behaviours (Shepard, Giles et Le Poire, 2001 : 34).

Il m'importe par conséquent d'examiner comment les témoins usent de la variation linguistique dans une dynamique d'intégration à la société d'accueil. Y a-t-il convergence/accommodation linguistique face à cette dernière et si oui, quelles en sont les motivations ? Plus largement, quels sens les participants donnent-ils à l'intégration de traits dits acadiens et/ou chiac dans leurs pratiques linguistiques ? En quoi ces dernières peuvent-elles nous éclairer quant aux représentations symboliques rattachées aux variétés acadiennes ? Y a-t-il des mouvements de divergence linguistique ? Comment s'expliquent-ils ?

Dans le cadre de cette recherche, les stratégies linguistiques d'interaction sont considérées à travers les discours des francophones issus d'immigration. Les témoins sont donc amenés à interpréter et à commenter leurs pratiques linguistiques de français dans de multiples contextes d'interaction tout en participant à une situation de communication particulière : l'entretien de recherche. En conséquence, il ne sera pas question ici de procéder à la description des usages en tant que tels, puisque ce sont surtout les discours que les participants tiennent à l'égard de leurs pratiques du chiac, et plus largement du français local, qui ont été retenus. Je n'ai pas complété ces auto-déclarations par l'observation « en directe » de leurs pratiques linguistiques bien que je me suis attachée à noter certains traits acadiens et/ou chiac[230] dans le français des immigrants présents durant mon travail d'observation

[229] (Gumperz, 1989 : 155)

[230] Tel qu'exposé au chapitre précédent, cet exercice pose sans contredit problème, c'est pourquoi mes notes d'observation ayant une dimension de description linguistique ne font pas partie directement de mon analyse.

ethnographique auprès du CAIIMM. Il s'agit sans contredit d'une limite méthodologique de ce projet; or, plusieurs auteurs soutiennent que les perceptions des locuteurs, bien que présentant souvent des « écarts » avec les observations « objectives », sont tout aussi, voire plus importantes que ces dernières (Shepard, Giles et Le Poire, 2001 : 41). Par ailleurs, suivant la position épistémologique mise en évidence au chapitre 2 et approfondie au début du chapitre 7, je suis d'avis qu'il n'y a pas d'observations « objectives » puisque celui qui observe, le chercheur en l'occurrence, n'est pas un instrument neutre. Quels traits choisira-t-il de retenir et de décrire comme comptant pour du chiac ou du français acadien ? À partir de quels groupes de locuteurs ? Bien qu'une approche par analyse des discours n'esquive pas pour autant les problèmes de description linguistique (le chiac qu'affirment parler les témoins serait-il identifié comme tel par des linguistes ou par d'autres locuteurs acadiens de la région ?), il est important de rappeler que les frontières inter et intra-linguistiques ne sont pas figées et sont constamment sujettes à révision, à la fois entre locuteurs et entre linguistes. De plus, le français parlé à Moncton ne se limite pas seulement à celui dit du sud-est de la province. En effet, les fortes migrations des Acadiens du Nord vers le Sud, les institutions d'enseignement garantes d'une certaine standardisation linguistique telles que l'Université de Moncton ainsi que la présence d'un siège régional de Radio-Canada ont fait en sorte de diversifier les pratiques de français dans la région depuis les dernières décennies. Certains témoins peuvent ainsi englober toute différence linguistique ressentie par rapport à leur français dans l'idée du chiac qui, comme nous l'avons constaté, constitue le nom dominant donné au français local. C'est ce que semble faire un interviewé lorsqu'il cite l'exemple de « moé » et « toé » comme relevant du vernaculaire de Moncton alors que ces formes proviennent plutôt du français québécois et de celui Madawaska (nord-ouest du N.-B.). En revanche, plusieurs témoins mettent en discours des exemples de particularités linguistiques locales qu'ils ont adoptées en lien avec leur processus d'immigration à Moncton et qui correspondent à des traits de chiac et/ou de français acadien décrits par des linguistes (voir Perrot, 1995, Perronet, 1989, Roy, 1970 tous précédemment cités) :

> 1. Moussa : ok ok / bon dans une phrase par exemple je dirais / ben // il y a par exemple le / « *convenient store* » / « *convenient store* » par exemple ça c'est ou bien « *gas station* » aussi / […] ouais je m'adressais avec les chauffeurs de taxi souvent pour aller euh soit au *club* aussi au *club* / chez-nous c'est « boîte de nuit » / donc quand on disait boîte de nuit « non non il n'y a pas de boîte de nuit ici » / donc « *club* » euh « *convenient store* » tout ça donc ce sont des termes vraiment que j'employais en parlant français / <I> <u>d'accord</u> et comment dire ça / avec le terme

« *whatever* » surtout / donc euh [rire] « *whatever* » euh « bon écoute si tu peux me ramener là ou *whatever* tu me »

2. Sandrine : euh /////// « j'ai *check*é » euh <I> ah oui ok euh « c'est *cute* » <I> ah oui c'est plein de petit mots comme ça que // « pogner » // voilà pis des fois tu vois ça sort comme ça pis / je me vois pas le dire autrement

3. I : mais est-ce que toi-même tu as adopté des expressions chiacs

Ousmane : euh plus ou moins / sans m'en rendre compte comme le « *so* » le « *so* » en français

4. Ève : […] j'ai des tournures de phrases qui viennent d'ici déjà / j'ai des accents sur certains mots euh / pendant ma première année ici ça été affreux là / parce que évidemment je prononce mes a beaucoup plus grave maintenant qu'avant enfin tsé on prend les intonations etcetera

On reconnaît parmi ces extraits l'appropriation de termes lexicaux anglais qui ne sont pas phonétiquement intégrés au français (ex. nom : « *store* »; adjectif « *cute* »), la conjugaison de verbes anglais selon le troisième groupe verbal du français (« *check*é »), les marqueurs de discours anglais (« *whatever* » et « *so* ») ainsi que l'usage des /a/ postérieurs.

Plutôt que de tenter faire sens de ces divers exemples mis en discours lors des entretiens, j'ai estimé plus utile de m'en tenir aux récits des témoins qui font état de leur adaptation linguistique au milieu acadien d'accueil et des changements qu'ils ont vécus au niveau de leur usage du français. Mon analyse est donc clairement sociolinguistique plutôt que linguistique dans le sens descriptif du terme.

En dernier lieu, il m'importe de souligner que la tendance dominante dans les études sociolinguistiques sur l'immigration est de porter un regard sur le bi ou plurilinguisme individuel des migrants et sur les contacts/mélanges linguistiques entre langues d'immigration et langues d'accueil (Leconte, 1997; Deprez, 1994). La perspective adoptée ici ne se propose pas d'étudier les interactions entre le français acadien et les langues d'origine des immigrants mais entre le français des immigrants et celui des Acadiens.

8.1 Le choc des variétés dans les premiers contacts : « je ne comprenais rien »

La notion de rencontre interculturelle se trouve au cœur de la problématique de ce chapitre, à savoir comment se négocient, se gèrent les variétés de français en contact dans les interactions dans un lieu donné. Tous les témoins traitent de leurs premiers contacts avec les Acadiens de la région en soulevant les défis linguistiques que ceux-ci ont posés. Le paradigme de l'incompréhension ressort de manière abondante chez les témoins comme façon de caractériser l'altérité linguistique vécue entre la francophonie d'ici et la francophonie d'ailleurs dans leurs premières phases d'intégration. Plus les participants sont modelés par la norme hexagonale et par une conception monolingue et homogénéiste du français, plus ils ont tendance à ressentir un écart. Si dans l'imaginaire pré-migratoire la notion de français en commun est sollicitée comme façon d'éviter des problèmes liés à la communication, les récits des interviewés révèlent que le fait de partager une même langue n'est pas nécessairement garant d'une intégration plus facile. Les expressions « je comprenais rien », « pour qu'on se comprenne », « du monde qui me comprenait pas », « la personne ne comprend pas » sont en effet légion et soulignent par le fait même que les immigrants sont soumis à un apprentissage linguistique dans le milieu acadien d'accueil. Cette problématique se présente par ailleurs dans sa dimension réciproque : les témoins discutent autant de leurs difficultés linguistiques envers les Acadiens que de celles des Acadiens envers eux. Youssouf résume ainsi la situation des immigrants à leur arrivée :

> Youssouf : un francophone qui vient de la francophonie internationale d'ailleurs pour la première fois qu'il euh / qu'il atterrit ici / le choc qu'il va vivre en terme / d'intégration linguistique n'est pas seulement avec l'anglais mais aussi avec le français parce que <I> um / le français parlé ici n'est pas le même que / euh jusqu'à un certain point ils vont se comprendre / mais les nuances / les expressions utilisées sont tellement / variées que / euh ils se retrouvent euh perdus

Si la présence de l'anglais est citée comme une évidence, Youssouf insiste également pour caractériser le choc linguistique par rapport au français régional : la variation est déstabilisante (« ils se retrouvent perdus »). Le chiac est d'ailleurs souvent cité comme étant responsable des difficultés linguistiques ressenties lors des premiers contacts : les témoins ne comprennent pas les gens d'ici parce qu'ils parlent chiac. En outre, comme indiqué dans le prochain extrait, il s'agit essentiellement d'une période transitoire (qui correspond souvent à

une familiarisation à l'anglais), ce qui est corroboré par le fait que les témoins qui éprouvent encore des difficultés de compréhension sont les plus nouvellement arrivés (Delphine, Sandrine) :

> Ino (groupe focus) : même si je suis francophone et que vous êtes francophones **vous parlez le chiac y a une différence / le premier jour vous allez pas vous entendre c'est au fur et à mesure que vous allez comprendre** / ben je sais pas si c'est une barrière / c'est une barrière dans la conversation pendant un certain temps parce qu'au début quand je suis arrivé j'avais du mal à comprendre / et maintenant je comprends

Il est pertinent de souligner qu'Ino reconnaît le chiac sous la bannière de la francophonie; être francophone à ses yeux ne signifie pas parler le même français. La différence linguistique attribuée au chiac n'est pas perçue par Ino de manière dramatique ni insurmontable puisqu'elle se résout assez rapidement. Si pour certains le fait d'être francophone n'est pas garant d'une intercompréhension, pour d'autres ces confrontations linguistiques peuvent être des plus déstabilisantes puisqu'elles entraînent une remise en question de l'unité conférée à la langue française. L'enjeu lié à cette déstabilisation peut en être un d'exclusion et de distance : entretenir l'idée que le français ne fait qu'un, c'est avoir l'impression de faire partie d'une grande famille internationale et d'être « chez soi » partout où l'on parle français. Être confronté à la multiplicité des français signifie donc être confronté à la multiplicité des groupes qui fondent leur appartenance sur les particularités de leur français face à celui des autres. Les immigrants rencontrent donc des obstacles linguistiques là où ils ne s'y attendaient pas. C'est ce qu'il est possible de constater dans l'extrait suivant :

> Sandrine : […] comme il manquait quelqu'un à la garderie et que moi je parlais français je suis allée là-bas / et puis je me suis rendue compte que personne ne me comprenait / et bon je ne les comprenais pas non plus d'ailleurs [rire] / donc là c'est très frustrant / parce que je me dis **on parle tous français / mais il n'y en a pas un qui comprend l'autre** / et pis dans ces cas-là moi je peux rien dire puisque de toute façon je ne suis pas chez moi

Ce français, en raison duquel Sandrine a été embauchée, lui sert donc dans sa nature abstraite (« le français ») mais son homogénéité apparente ne résiste pas à aux exigences communicatives qui sous-tendent son usage dans ses interactions au sein du milieu d'accueil. On aura également remarqué que Sandrine se soumet jusqu'à un certain point aux normes

linguistiques de la communauté puisqu'elle n'est pas « chez elle », donc n'a pas nécessairement la légitimité pour contester *leur* français ni pour imposer *son* français.

La présence de l'anglais dans le français acadien peut également constituer un élément perturbant la communication entre nouveaux arrivants et Acadiens. En effet, la majorité des participants affirment avoir eu à leur arrivée une certaine compétence d'écriture et de lecture en anglais acquise dans le cadre scolaire de leur pays d'origine mais non une compétence orale qui leur servirait dans le milieu monctonien. Il est intéressant de noter que la différence linguistique perçue dans la région est parfois interprétée de prime abord comme de l'anglais, notamment dans les cas où le locuteur a une compétence limitée dans cette langue. L'idée que ce que les nouveaux arrivants entendent constitue de l'anglais ne semble toutefois pas induite par le mélange interlinguistique dans les pratiques en tant que telles mais par le contexte sociolinguistique plus large. L'imaginaire linguistique rattaché au lieu (Canada, N.-B., Moncton) est indéniablement marqué par l'anglais et par conséquent, les problèmes d'intercompréhension peuvent se voir exagérément imputés à cette langue. Voyons ce qu'il en est à l'aide de deux extraits :

> Rachida : donc la langue on s'est directement confronté pas au chiac mais à / au brayon[231] c'est ça le monde de Edmundston Grand-Sault / donc directement quand on est arrivé c'est la première chose que le monde on dit comme on avait pris l'autobus pour venir de Montréal à ici / on était toute moi pis mes deux frères ma mère pis mon père pis là on s'est dit **« woh ça c'est l'anglais on comprend rien » c'était tellement différent que comme / le premier choc qu'on a eu**

> Mamaye : une anecdote moi j'étais / un jour avec un ami // qui était venu / et quittait son cours et venait me voir / j'ai dit / à l'Osmose [bar étudiant] j'ai dit « pis comment ça été le / le cours » // il dit « Mamaye moi je comprends pas anglais moi » / donc il pensait que le monsieur leur parlait qu'en anglais / <I> <u>d'accord</u> pis j'ai dit « non c'est pas / c'est c'est pas l'anglais »

Dans les deux cas cités, il semble que la référence à l'anglais constitue surtout une manière de marquer l'ampleur de la différence linguistique perçue entre le français des immigrants en question et le français parlé au Nouveau-Brunswick.

[231] Variété de français parlé dans le nord-ouest de la province.

En somme, les discours des interviewés soulignent dans un premier temps le fait que l'intégration linguistique des immigrants francophones à Moncton concerne également le français. La francophonie est en réalité un espace linguistique hétérogène dont les usages varient grandement d'un lieu à l'autre.

8.2 Construction d'une compétence linguistique locale

Face à ces premières difficultés d'intercompréhension, les témoins affirment très largement, mais à des degrés divers, avoir adapté[232] leur français aux normes linguistiques locales en adoptant des traits linguistiques des francophones de la région. En revanche, il est très difficile de rendre compte linguistiquement de cette adaptation qui est tout à la fois dirigée vers le « chiac », l'« acadien », le « langage local », le « vocabulaire local », le « français de Moncton », le « français d'ici » et l'« accent d'ici »[233] dans les déclarations des témoins. Il me semble ainsi plus pertinent de regrouper ces catégorisations sous la notion englobante de « vernaculaire » qui fait à la fois référence à une variété indigène et domestique[234] selon Calvet (1997) et qui pour notre propos peut être identifié comme celui de la région de Moncton.

Certains témoins toutefois s'appliquent à apprendre le fonctionnement du français acadien/chiac afin de passer outre les premiers problèmes de compréhension sans pour autant le mettre en pratique. L'enjeu peut alors être identitaire et s'articuler autour du désir de rester soi-même ou encore normatif et s'inscrire dans le désir de maintenir un français standard, sans trace d'anglais par exemple. Le passage à l'anglais constitue pour sa part une stratégie rare sans doute parce que la majorité des témoins n'en ont pas la compétence minimale nécessaire à leur arrivée dans la région. Les participants qui ont une connaissance plus avancée de l'anglais en font effectivement usage lors de leurs premières interactions avec les francophones du Sud-est mais cette situation demeure, à leurs dires, passagère. Dans cette

[232] Le terme en lui-même revient souvent dans les entretiens.
[233] À ces expressions s'ajoutent également la référence au français canadien qui se distingue du français dit international.
[234] La double composante de cette définition est primordiale et si Calvet l'entend plutôt dans le sens du second que du premier, il s'agit bien ici de l'un et l'autre : indigène puisque propre au milieu et domestique puisque employé dans les échanges plus familiers.

partie, je me penche sur comment se traduit dans les discours des témoins la construction d'une compétence linguistique locale.

8.2.1 Répertoire linguistique et variation diaphasique

Les notions de « répertoire linguistique » et de « variation diaphasique » me paraissent offrir un cadre pertinent à l'appréhension des discours des témoins sur leurs compétences linguistiques acadiennes. Élaboré par John Gumperz (1989), le répertoire linguistique (ou verbal) rend compte de l'ensemble des compétences plurilingues et pluridialectales d'un individu et permet d'englober l'hétérogénéité des formes qu'épousent celles-ci dont celles qui s'apparentent davantage à des appropriations linguistiques partielles qu'à une maîtrise complète. En effet, alors que les notions de « bilinguisme » et « plurilinguisme » individuels se laissent encore trop souvent appréhender à partir d'un comptage des « langues » qui les composent, c'est-à-dire comme des monolinguismes étanches et/ou équilibrés, celle de « répertoire » se soustrait à ce découpage contraignant et englobe toute forme d'usage linguistique dans laquelle un locuteur peut prendre la parole. Les compétences linguistiques qui s'inscrivent dans le répertoire d'un locuteur sont donc inégales et fluctuantes, ce qui me semble à propos pour qualifier la situation des immigrants face au français de la région de Moncton. Ainsi, lorsqu'un témoin affirme parler chiac, son usage risque de ne pas correspondre aux pratiques linguistiques d'un locuteur dont la langue socio-maternelle est le chiac, en raison des rapports affectifs et des conditions d'apprentissage qui les distinguent. Il se peut que « parler chiac » recouvre quelques mots par ci par là. Il me paraît ainsi important de concevoir les variétés acadiennes comme un ajout au répertoire linguistique respectif des témoins élargissant ainsi leurs compétences et leurs ressources linguistiques sur le terrain francophone local. Il n'y a pas passage d'un français originel (celui des migrants) au français vernaculaire local, mais plutôt chevauchements et recomposition entre les deux.

Il est par ailleurs important d'envisager le répertoire linguistique en lien avec la variation diaphasique afin d'y intégrer une importante dimension interactionnelle. La variation diaphasique est définie par Moreau comme « une différenciation des usages selon la situation de discours; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des *registres* ou des *styles* différents » (Moreau, 1997 : 284). Gadet précise à son tour qu'« un locuteur unique n'est jamais le

support d'une unique façon de parler »; au contraire, il a différentes façons de s'exprimer selon « les différentes activités pratiquées et leurs finalités, selon les participants à l'interaction et les différentes situations » (Gadet, 2003 : 97). Ainsi, les notions de « répertoire linguistique » et de « variation diaphasique » sont complémentaires : la diversité du répertoire se manifeste à travers la diversité des types d'interaction et des enjeux sociaux qui y sont impliqués.

8.2.2 Récits d'adaptation linguistique

Tel que souligné plus haut, les interviewés rendent compte différemment de leur processus d'adaptation linguistique au milieu acadien. Bien qu'ils ne soient pas toujours précis quant à la nature et l'ampleur de leurs changements linguistiques, les expressions « s'adapter » et « être adapté » sont souvent employées pour qualifier leur rapport au français régional. Le terme « adapté » n'est pas neutre et engage déjà une réflexion sur l'intégration puisqu'il traduit un rapport de forces : il y a celui qui s'adapte et celui envers qui l'on s'adapte. Il est ainsi déjà permis d'entrevoir des croisements entre l'expérience migratoire et l'expérience linguistique des témoins : les modes d'intégration passent par la langue. Aussi, les quelques extraits suivants de récits d'adaptation linguistique fournissent une idée un peu plus précise des différents processus que cela implique :

1. Sandrine : je pense que je peux comprendre [le chiac] mais il ne faut pas parler vite / il ne faut pas parler trop vite / il y a des choses que je comprends mais je comprends pas tout / pis il me faut je pense qu'il me faut un peu de temps pour m'habituer à l'accent / de la personne **donc l'anglais ça va beaucoup mieux / le chiac euh très moyen // mais je pense pas perdre mon français**
   […]

   I : est-ce que tu as / adopté des expressions <S> <u>oui</u> de la région

   Sandrine : je perds des mots par exemple / ben je perds oui je perds parce qu'il y a des mots que maintenant je dis toujours par exemple les zucchinis / je me vois pas dire autre chose que zucchinis et pis le mot courgette il a fallu que je réfléchisse pour que ça me revienne / <I> <u>ok</u> / et pis il y a des **petits mots d'anglais** qui viennent se mettre dans le langage / du quotidien

2. Moussa : je pense que je suis passé par euh / euh dans trois étapes / ça veut dire / quand je suis arrivé j'avais un français que j'ai apporté avec moi et / après au milieu j'ai essayé presque d'adopter un nouveau français / euh c'est-à-dire je me tenais beaucoup avec mes amis canadiens donc j'essayais de parler comme eux / et aussi lors des présentations aussi devant les classes ok / donc il faut pas être le seul vraiment d'avoir un français un peu décalé que personne ne comprendrait tous les groupes passaient et ils avaient une sorte de parler / pour s'adresser à la classe et je voyais que ça passait ils se comprenaient il y avait des questions de part et d'autre donc euh / je me suis dis écoute pour que ça réussisse ma première présentation il faut quand même que je me fasse comprendre donc je vais essayer quand même de parler comme mes camarades de classe et c'est là que **j'ai commencé à parler aussi à essayer de parler plus ou moins acadien et ce français là vraiment c'est ce français là justement qui a beaucoup joué à changer mon français que j'avais / parce que là ça été comme une symbiose c'est rentré ensemble / et moitié moitié j'ai arrivé quand même à continuer à parler quand même avec le français burkinabé si on peut l'appeler ainsi / et j'arrivais aussi à / un peu mélanger aussi l'acadien aussi là-dedans ouais**

3. Rosa : maintenant ça va faite seize ans que je suis au Nouveau-Brunswick // je ne parle pas comme une Acadienne / comme les Français de Moncton je parle pas comme ça / mais quand je rentre chez nous / j'ouvre ma bouche / il dit « tu parles / c'est quelle sorte de français que tu parles on comprend pas qu'est-ce que tu veux dire » / donc je parle et puis / comme chez moi / je ne parle pas comme l'Acadien / donc je suis restée dans le milieu / je / je **j'ai fait en / mon accent à moi et j'ai fait mon français à moi**

4. Malika : je dirais que je me suis bien adaptée moi aussi comme / je parle déjà en acadien **mon accent a complètement changé** / mon accent a changé moi ça me dérange pas moi j'aime les accents je trouve ça beau je trouve ça extraordinaire
   […]
   M : oui / oui c'est juste au niveau de **l'accent pis des mots** <I> <u>des termes</u> oui des termes surtout des **termes acadiens** tout ça pis au niveau de l'accent ça changé
   […]

   M : je le dis encore moi **je me suis adaptée aux Acadiens** c'est aux Acadiens de maintenant s'adapter je parle **acadien** je sors des termes **acadiens** je mange acadien pis je vis en Acadien

Ces quatre extraits témoignent d'ores et déjà de rapports différents à la variation et au changement linguistiques et desquels émergent des problématiques identitaires intergroupes qui seront approfondis dans la suite du chapitre. Dans le premier extrait tiré de l'entretien de Sandrine, l'adoption de termes régionaux est envisagée à travers la notion de perte

linguistique (« je perds des mots »). Le changement linguistique est alors perçu en quelque sorte comme un processus d'assimilation : un nouveau terme vient substituer le terme originel au lieu de s'y ajouter. Sandrine se montre toutefois prudente dans la caractérisation de son adaptation : il s'agit de quelques « petits mots » dans son « langage du quotidien », ce qui se comprend compte tenu de sa vision négative (en tant que perte) du processus. Il est ainsi possible de supposer que plus elle s'adapte, plus elle estime perdre son identité. Dans les extraits 2 et 3, il est plutôt question de recomposition linguistique à partir de la rencontre de français différents qui sont rattachés à des identités « nationales » distinctes. Cette recomposition donne lieu à des formes linguistiques singulières (« mon français à moi ») caractérisées par un remodelage (« symbiose ») ou un entre-deux (« moitié moitié ») qui permet d'endosser dans un cas, l'appartenance à deux lieux différents (Moussa) et dans l'autre, une individualité linguistique positionnée à l'extérieur des deux groupes de référence (Rosa). Dans le dernier extrait, la dynamique du changement linguistique est surtout présentée comme un mouvement unidirectionnel et prend nettement les contours d'enjeux d'intégration et d'inclusion à la société acadienne (« je parle en acadien, je sors des termes acadiens, je mange acadien, je vis en acadien »). Le regard que Malika pose sur son adaptation linguistique est celui d'un désir de légitimité, c'est-à-dire d'être reconnue comme membre du groupe, par les Acadiens. Le passage « c'est aux Acadiens de maintenant s'adapter » peut être interprété comme un appel à l'inclusion : elle les somme de l'accepter au sein du groupe puisqu'elle est devenue acadienne par la langue et le mode de vie. En somme, il est possible de constater que l'influence linguistique du milieu acadien n'est pas interprétée pareillement d'un témoin à l'autre mais que sa mise en discours soulève immanquablement des enjeux identitaires liés à l'intégration sociale (voir points 8.3 et 8.4).

À partir des différents récits d'entretien, il m'a été possible de dégager trois figures linguistiques qui caractérisent les processus d'apprentissage et d'appropriation linguistique vécus par les interviewés. Ces figures peuvent être décrites par les trois épithètes suivantes : le tâtonneur, le navigateur et l'imperméable. Le groupe des tâtonneurs (Delphine, Ève, Sandrine, Hakim, Ousmane) correspond principalement aux immigrants les plus nouvellement arrivés – moins de cinq ans à Moncton – qui entretiennent des relations de proximité avec la population acadienne mais dont la compétence en chiac et en français acadien est davantage en construction qu'aboutie. En effet, cette compétence se traduit par une compréhension et une pratique partielles et par ricochet, par la persistance de quelques difficultés

d'intercompréhension. Les témoins caractérisent essentiellement leurs usages de « quelques petits mots par ci par là » (Ève).

Le groupe des navigateurs (Rachida, Henri, Nina, Michel, Rosa, Moussa, Malika, Mamaye) se rapprochent davantage d'une maîtrise du vernaculaire, ce qui leur permet de passer assez facilement d'une variété à l'autre selon le contexte linguistique et l'interlocuteur. D'ailleurs, dans leurs discours, cette compétence se traduit souvent par une capacité affirmée de s'exprimer en chiac et/ou en acadien. Le français des navigateurs rend compte de phénomènes que l'on pourrait caractériser de mélange entre leur variété originelle et le vernaculaire régional. Il est intéressant de noter qu'ils considèrent souvent eux-mêmes leur français de singulier, d'entre-deux et d'indéfinissable, ce qui ne va pas sans soulever des questions d'appartenance comme nous le verrons plus loin. Christine Deprez avance qu'il est important de tenir compte des différents modes de sociabilité au niveau local pour comprendre les facteurs qui favorisent l'apprentissage du vernaculaire (Deprez, 2005 : 14). À cet égard, il est pertinent de souligner que ces témoins-navigateurs présentent tous un parcours marqué par une forte intégration dans le milieu acadien et plus particulièrement dans des réseaux jeunes. En effet, il semble que la période de forte socialisation entre pairs qui caractérise les milieux scolaire et universitaire ait joué en faveur de l'apprentissage du vernaculaire chez ces témoins.

Finalement, les imperméables (Jules, Abdel, Julia, Youssouf, Van) regroupent plutôt des témoins installés à Moncton de longue date qui reconnaissent des particularités linguistiques à la région, les comprennent sans vraiment de difficultés mais affirment ne pas (ou vraiment très peu) les avoir intégrées à leurs pratiques. Ils considèrent par conséquent que leur français n'a pas vraiment changé en contact avec la francophonie locale. Les imperméables n'ont par ailleurs pas vécu des formes de socialisation avec les Acadiens de la région s'apparentant à la vie étudiante. Il s'agit également souvent de locuteurs pour qui la norme française revêt une importance de taille et qui ne manifestent pas une conception très malléable de leur français. À cet effet, il est pertinent de souligner que la majorité des immigrants qui font partie de ce groupe occupent des professions pour lesquelles la maîtrise de la norme standard est requise et valorisée, soit professeurs à l'université et traducteur.

8.2.3 Les contextes d'utilisation du vernaculaire

Si plusieurs témoins affirment employer des formes vernaculaires de français, il y a lieu de s'interroger sur les circonstances et les contextes linguistiques qui, selon eux, en guident la pratique. Tout d'abord et de manière générale, il est possible de constater que les témoins font appel au vernaculaire lors d'interactions avec des Acadiens de la région, ce qui n'est d'ailleurs pas très surprenant. En effet, la particularité du vernaculaire, au contraire du véhiculaire, est d'assurer les échanges à l'intérieur d'un groupe plus restreint et dont il délimite les frontières; son emploi agit donc comme manière de s'insérer dans le nouvel environnement d'accueil.

Il se dégage des entretiens trois principaux contextes d'utilisation du vernaculaire : les réseaux sociaux acadiens, le milieu professionnel et la famille. En plus des diverses situations de communication relevées, il est entendu que les témoins font appel au vernaculaire selon leur interlocuteur et surtout selon la région d'origine de ce dernier. Les petites villes et villages en périphérie de Moncton (Memramcook, Shédiac, Cap-Pelé, Bouctouche) sont en effet souvent cités comme lieux par excellence du chiac et participent de ce clivage et de ces stéréotypes linguistiques entre ruralité et urbanité.

8.2.3.1 Les amis et autres socialisations

C'est au sein de leurs réseaux sociaux d'amis que les témoins ont, selon leurs dires, davantage l'occasion de mettre en valeur leurs compétences linguistiques locales. En effet, l'informalité, la proximité tout comme les forces linguistiques centripètes (convergence) qui caractérisent ces relations favorisent l'emploi du vernaculaire. Le vernaculaire remplit davantage les fonctions de communication familières et privées.

1. I : est-ce que toi-même tu utilises un peu de chiac donc

   Hakim : ça m'arrive des fois avec des amis sortir un mot ou deux

2. I : tu dis que tu peux parler chiac

   Rachida : oui avec mes amis comme j'allais dire avec mes *friends* avec mes amis

De plus, c'est par l'entremise de ces relations d'amitié et de camaraderie que se développe chez les témoins le désir d'apprendre et d'employer le vernaculaire. Ainsi, plus le témoin a un réseau d'amis acadiens, plus il semble être familier avec les usages régionaux.

> Henri : ça fait huit ans que je suis là alors euh// pis euh je suis pas dans un milieu euh/ je suis pas dans une secte de Français là comme j'ai des amis français mais// c'est pas/ mes meilleurs amis sont pas des Français tu sais systématiquement là/ je me tiens pas avec des Français tout le temps/ je me tiens plus avec des Acadiens// pis euh// ben c'est ça comme// j/ la langue/ enfin/ je sonne maintenant un peu pluS qu'avant comme un Canadien quoi

À cet égard, il y a lieu de s'interroger sur le lien entre des représentations favorables à l'égard du vernaculaire et un réseau social plus acadien. Il semble que les témoins qui ont un réseau majoritairement composé d'Acadiens, surtout originaires du Sud-est, tiennent un discours plus positif sur le français local (chiac). Sans que je puisse pour autant établir une relation de cause à effet, il semble y avoir une relation de réciprocité entre ces deux phénomènes.

8.2.3.2 Le travail et autres activités professionnelles

Le milieu professionnel est cité à quelques reprises comme lieu propice à l'usage des formes linguistiques régionales et plus particulièrement du chiac. C'est le cas de Michel qui affirme que c'est sur le lieu de son travail qu'il s'est réellement familiarisé avec cette variété, notamment de par ses contacts avec les employés chiacs. Il y associe par ailleurs l'apprentissage du vocabulaire technique nécessaire à sa formation professionnelle.

> I : oui oui oui / hum / pis le chiac est-ce que / tu dis que tu peux le parler puis est-ce que tu est-ce que dans certaines situations tu le parles

> Michel : ah oui oui <I> <u>davantage</u> oui au bureau je le parle c'est <I> <u>ah oui</u> ouais ouais ouais au bureau je veux dire les / tout le jargon administratif là je l'ai appris en anglais tsé <I> <u>ok</u> « *cash flow* » « *work flow* » tous ces mots là je veux dire « *assessment grid* » la « *grid* » « ousqué la *grid* » là tsé <I> <u>ok</u> tous ce tous ce ouais vraiment au bureau là c'est vraiment là où / moins à l'université parce qu'à l'université j'étais un peu comme on dit « fier pet »[235] là j'essayer de garder ma façon de parler et tout ça / essayer d'avoir le mot juste / mais euh mais au bureau c'est tout à fait différent parce que là il y a vraiment un apprentissage sur le plan du vocabulaire

[235] Expression du témoin qui semble vouloir signifier « un peu prétentieux », « nez en l'air ».

> technique qui s'est fait pis là il était offert en anglais par les membres du bureau je veux dire ce sont les Chiacs qui employaient les mots qui emploient les mots en anglais donc du coup moi j'ai décalqué là si tu veux

Il arrive également que la pratique du vernaculaire soit associée à certains métiers dont encore une fois le vocabulaire est fortement imprégné d'anglais. La connaissance du chiac est par exemple jugée nécessaire pour faire affaire avec des cols bleus.

> Henri : pis ce que j'ai remarqué aussi c'est comme/ dans certains milieux tu vas vraiment parler chiac tout le temps/ je suis/ ben la construction par exemple comme j'ai acheté cette maison-là j'ai fait beaucoup de rénovations/ j'avais une autre maison avant ça fait que j'ai travaillé/ je me suis fait aider par un gars/ qui est un genre d'homme-à-tout-faire là pis lui il est super chiac/ pis euh/ mais c'est c'est/ comme il vient du comté de Kent là mais/ il est chiac parce que **le vocabulaire de la construction c'est que du chiac quoi// tu sais c'est du *roofing* du *siding* du/ des *patch*/ des/ ben tout ce que tu veux/ tout le jargon en fait de la construction c'est que du chiac/ ben de l'anglais pardon <I> <u>oui</u> mais euh quand c'est un Français qui/ un Acadien qui t'en parle ben ça sonne comme du chiac**// pis euh comme aussi bien/ comme le/ chez un garagiste/ tu peux pas faire arranger ta voiture si tu parles pas chiac ok/ ou alors [rire] ou alors anglais

Ces deux extraits sont également éclairants quant aux représentations des témoins à l'égard du chiac puisqu'on est à même de constater que les exemples donnés relèvent presque exclusivement du lexique anglais. L'intégration de termes anglais à l'intérieur d'un énoncé/discours en français semble ainsi constituer l'exemple type du chiac aux yeux de ces deux interviewés.

8.2.3.3 La famille

En dernier lieu, il me paraît important de souligner que la famille constitue souvent un lieu de rencontres et de confrontations linguistiques, notamment entre les parents et les enfants qui ne partagent pas nécessairement les mêmes pratiques (Deprez, 1994). Lüdi et Py caractérisent par ailleurs ce phénomène de double médiation :

> La double médiation, c'est-à-dire le fait que la réalité et la langue de la région d'accueil sont fortement médiatisées par les enfants au sein de la famille, alors que les parents sont médiateurs

> de la réalité et de la langue de la région d'origine, fait de la famille un lieu crucial pour les contacts de langues (dans Lüdi et Py, 1995 : 20).

La façon de gérer ces contacts soulève encore une fois des enjeux linguistiques d'intégration et révèle les rapports entretenus face à la société d'accueil : cherche-t-on à faire de la famille un bastion des origines ? Un lieu de médiation culturelle ? Un lieu d'intégration ? Avec quelles conséquences pour les langues qui y sont admises, qui y sont parlées ? Dans le cadre de cette recherche, tous les témoins qui sont parents identifient leurs enfants comme des locuteurs du chiac, notamment en raison de leurs fréquentations à la garderie et à l'école. Alors que certains parents permettent son usage dans l'enceinte familiale sans pour autant le privilégier, d'autres vont plutôt avoir tendance à l'interdire et ce pour diverses raisons. En effet, si Abdel reconnaît l'importance sociale que revêt le chiac pour ses enfants et ne cherche pas à aller à l'encontre de ce mouvement, il tient à ce que le milieu familial soit réservé à un « français correct ». Ses représentations quelque peu péjoratives de cette variété entrent donc en conflit avec son intégration dans l'intimité familiale : le vernaculaire s'oppose ici au standard. La famille demeure un lieu où il peut exercer un certain contrôle linguistique sur ses enfants et leur transmettre ses valeurs normatives sur la langue (situation qui n'est d'ailleurs pas propre aux familles immigrantes) :

> Abdel : je l'accepte [que son garçon parle chiac avec ses amis] oui// pourvu qu'ils parlent correctement français à la maison// alors parfois bien sûr il y a des mots qui sortent du chiac pis je dis/ « non c'est pas correct »/ il me dit/ « oui papa je comprends il y a pas de problème »/ pis « je sais qu'est-ce que ça veut dire » pis il se reprend pis il le dit en français correct

Dans le cas de Sandrine par contre, l'enjeu s'articule plutôt autour du maintien de l'identité linguistique d'origine, celle symbolisée par leur français de France. Par crainte que la pratique du chiac à la maison se fasse au détriment de leur français, elle interdit à son mari d'en faire usage à la maison. Sa préoccupation linguistique concerne plus particulièrement sa fille et s'insère dans une problématique de transmission de la variété de langue d'origine :

> Sandrine : lui [son mari] fonctionnait toujours en anglais ou chiac puisque ses collègues étaient jeunes vraiment jeunes hein donc euh / lui il rentrait à la maison il parlait chiac / donc / euh ben pour * [sa fille] et pis pour pas qu'on perdre notre français je lui ai interdit de parler chiac à la maison

En somme, différentes formes de sociabilité sont associées à l'emploi du vernaculaire. Je n'ai toutefois pas procédé à une analyse par réseaux sociaux qui me permettrait de rendre compte avec plus de précisions des diverses situations dans lesquelles des formes vernacularisées de français sont mises en pratique.

8.3 Pratiques linguistiques de français d'ici : intégration et identité

Ayant établi que les témoins ont tous intégré à leur répertoire linguistique des formes vernaculaires locales à divers degrés, il y a lieu à présent de s'interroger sur les raisons qui sous-tendent cette adaptation linguistique. De quelle manière les interviewés mettent-ils en relation leurs pratiques linguistiques de français et le vernaculaire local ? En font-ils une évaluation positive ou négative ? À travers quels enjeux socio-identitaires ? L'ouvrage collectif *Changement de langage et langage en changement* dirigé par Lüdi et Py (1995) qui porte sur la migration interne en Suisse a illustré avec force le fait que tout processus de migration entraîne des changements linguistiques qui peuvent être compris à l'aune de deux valeurs parfois complémentaires, parfois concurrentes : l'intégration et l'identité. Les auteurs rappellent qu'en situation de migration, le migrant est confronté à des options à propos de ses pratiques langagières : parler ou non la langue d'accueil, adopter ou non sa forme locale, afficher ou non son accent d'origine, etc. (Lüdi et Py, 1995 : 205). Le refus de parler la langue de la région d'accueil peut engendrer l'isolement social du migrant, sa ghettoïsation dans des réseaux de son lieu d'origine mais ce comportement peut se voir légitimé comme une manière de préserver son identité linguistique : l'apprentissage d'une nouvelle langue est alors perçu comme se faisant au détriment de la langue maternelle. Au contraire, adopter la langue locale signifie généralement une meilleure intégration, mais cela peut être vécu par le migrant comme une perte identitaire, notamment puisque l'intégration va de pair avec une restructuration des représentations et des stéréotypes linguistiques que le groupe d'origine entretient à l'égard du groupe d'accueil (*Ibid.* : 206-220). Les discours des migrants suisses font donc tout à la fois état de contraintes, de pressions, d'ouvertures et d'enrichissement en ce qui a trait à leurs pratiques linguistiques qui reflètent des choix d'intégration et d'identité. L'analyse de la situation complexe qui entoure l'apprentissage du dialecte allemand par des Romands installés à Bâle nous est particulièrement instructive. Sans pour autant être identiques, les contextes sociolinguistiques qui caractérisent le suisse-allemand et le français

du Sud-est présentent de nombreux recoupements que ce soit au niveau de la diglossie qui oppose ces deux variétés à une langue standard ou au niveau des représentations dépréciatives dont elles font l'objet. Avec leurs collaborateurs, Lüdi et Py ont montré que la pratique du suisse-allemand chez les migrants romands est davantage liée à une intégration sociale réussie que celle de l'allemand : le dialecte est synonyme d'ancrage local d'autant plus qu'il donne accès à un réseau social élargi et diversifié (Lüdi et Py, 1995 : 20, 146 et 200). J'entreprends ici la même démarche interprétative afin de déterminer si le vernaculaire acadien est également investi d'une valeur d'intégration.

Les liens entre pratiques linguistiques et rapports intergroupes ont également été développés, quoique différemment, dans le champ de la psychologie sociale à travers la « Communication Accommodation Theory » (CAT). Puisant dans les travaux pionniers de Howard Giles (1979) dans lesquels il développe les concepts de « convergence » et de « divergence » linguistiques, la CAT part du principe que les individus usent stratégiquement de la langue et de marqueurs linguistiques lors d'interactions verbales pour négocier la relation sociale et l'identité entre eux et d'autres groupes/individus (voir Shepard, Giles et Le Poire, 2001). Selon Shepard, Giles et Le Poire, les phénomènes linguistiques qui peuvent traduire cette négociation sont multiples et s'étendent de la prosodie, au style de parole, au mélange de langues, aux choix de langues (*Ibid.* : 35). Cette approche implique le contact entre au moins deux groupes différents, pouvant se distinguer soit par l'ethnicité, le statut socioprofessionnel, le sexe, l'âge, etc. Dans le cas qui m'intéresse, les deux groupes sont différenciés par le contexte d'immigration et le lieu d'origine, bien que ce découpage, comme déjà mentionné ailleurs, soit bien peu satisfaisant. Les stratégies de convergence consistent chez un individu à modifier ses pratiques linguistiques pour les faire ressembler davantage à celles de son interlocuteur qui appartient à un autre groupe. Il s'agit alors d'« accommodation linguistique », comportement qui est motivé par les raisons suivantes selon Caroline Juillard :

> Les locuteurs vont tenter de converger linguistiquement vers les modèles qu'ils pensent être caractéristiques de leurs interlocuteurs, lorsqu'ils désirent leur approbation sociale et que le coût perçu d'une telle action est inférieur au résultat anticipé ; ou bien parce qu'ils désirent un niveau élevé d'efficacité dans la communication (Juillard, 1997 : 101).

À l'inverse, les stratégies de divergence consistent pour un individu à accentuer les différences linguistiques avec son interlocuteur ou, au minimum, à maintenir son propre

modèle linguistique qui s'éloigne de celui avec qui il interagit. À l'instar de Juillard, on peut avancer que ces comportements linguistiques différenciés servent alors à assurer une distinction voire une dissociation sociale ou ethnique entre le locuteur et son interlocuteur ou encore à valoriser l'identité du groupe d'appartenance du locuteur en question (*Ibid.* : 131). L'orientation convergente ou divergente qu'un individu donne à son comportement linguistique est liée à ses représentations linguistiques, à son rapport à la norme, à sa position dans la hiérarchie sociale (pouvoir) et à celle de son interlocuteur, aux conditions socio-contextuelles de l'interaction, aux thèmes conversationnels, etc. Par conséquent, les comportements linguistiques sont fluctuants et bien souvent imprévisibles (du moins en partie). Si la majorité des travaux relevant de la CAT sont axés sur l'individu et des situations de communication précises, d'autres recherches, plus ou moins apparentées, permettent également d'apporter un éclairage intéressant sur les enjeux identitaires relevant de rapports intergroupes – c'est le cas notamment des « variables linguistiques » de Labov (1976), des « marqueurs ethniques » de Giles (1979) et des « actes d'identité » de Le Page et Tabouret-Keller (1985). Certains traits linguistiques agissent ainsi à titre d'emblèmes identitaires en marquant l'appartenance à un groupe (voir Calvet, 1999 : 39-41). Les travaux de Giles ont par ailleurs porté sur les interactions linguistiques entre des groupes ethniques différents et sur l'usage de leur langue respective comme frontières intergroupes. Giles a ainsi pu mettre en lumière certaines tendances en matière d'accommodation linguistique, largement reprises depuis (Shepard, Giles et Le Poire, 2001). Lors de contextes de communication interethnique entre un groupe A (langue a) et un groupe B (langue b), la langue commune adoptée sera habituellement celle du groupe dominant (A), à savoir celui qui détient le pouvoir socioéconomique. Cette domination du groupe A engendre l'apprentissage de sa langue par le groupe B, compétence devenant du reste nécessaire pour son intégration dans l'espace public ainsi que son insertion sur le marché du travail. Il s'agit alors de cas de convergence linguistique dont il a déjà été question au chapitre 6 pour les interactions entre francophones et anglophones. De plus, même si les deux parties sont bilingues, ce sont souvent les membres du groupe B qui adoptent la langue de l'autre (Giles, 1979 : 256). Or, parfois le groupe minoritaire refuse d'adopter la langue du dominant malgré la connaissance qu'il en a et engage plutôt la conversation dans une langue jugée plus neutre (ex. usage de l'anglais entre Catalans et Castillans). Il s'agit alors de cas de divergence linguistique. En somme, les effets de convergence et de divergence sont à interpréter en termes de pouvoir, de légitimité et d'identité.

La population immigrante étudiée dans le cadre de cette thèse pose toutefois des défis particuliers en ce qui a trait à la délimitation d'un groupe A et d'un groupe B, d'un groupe dominant et d'un groupe dominé. Les origines diverses des immigrants rendent d'emblée impossible leur inclusion dans un même groupe si ce n'est celui, très artificiel, des « immigrants francophones ». Leurs pratiques de français ont par conséquent des particularités différentes et des accents qui se distinguent assez facilement d'une part, entre eux et d'autre part, entre eux et la population acadienne. Par ailleurs, la position sociolinguistique des Acadiens n'est pas nécessairement « haute » (situation de pouvoir) dans le sens où bien qu'ils soient majoritaires au sein du groupe francophone, ils ne forment pas le groupe dominant de la région. De plus, si le français acadien local joue un rôle important dans l'identité acadienne, il n'est pas toujours rattaché à des représentations positives, plus particulièrement lorsqu'il est jugé à l'aune de français provenant de la francophonie internationale modelés à la norme hexagonale comme ceux de plusieurs témoins. Les stratégies d'accommodation linguistique et de marquage identitaire mis en œuvre par les témoins sont donc soumises à des forces contradictoires et complexes. Voyons à présent comment ils les mettent en discours.

8.3.1 « Hein, quoi ? » Effet de convergence linguistique : la primauté de l'intercompréhension

C'est à travers l'enjeu de l'intercompréhension que les thèmes du changement et de l'adaptation linguistiques émergent tout premièrement des discours. Ainsi, les témoins affirment en grande partie modifier leur façon de parler français afin de faciliter et d'optimiser leurs échanges avec les francophones de la région : s'ils veulent se faire comprendre, ils doivent adapter leur français à la norme locale. Les participants sont par exemple amenés à faire appel à des traits régionaux de français lorsque leur interlocuteur ne comprend pas leur choix linguistique initial. Il s'agit alors d'un travail de médiation-traduction :

> Mamaye : oui j'ai mes expressions / africaines // ok / mais / dans mon français <I> uhum et puis j'ai aussi quelques expressions acadiennes / quand je parle beaucoup avec une personne qui me comprend pas par exemple **je donne l'équivalence / en en acadien ou en chiac** / je m'excuse de l'expression <I> uhum / euh // ils comprennent après puis ils disent après « ah mon Dieu tu es devenu Acadien » / non mais **c'est une manière de communiquer / hein la communication /**

euh / c'est la plus // la plus c'est / c'est la chose la plus importante <I> um donc je pense que / **euh j'intègre / euh une francophonie acadienne ou canadienne dans mon français**

La motivation communicationnelle à l'élargissement du répertoire linguistique des témoins est, bien que très souvent évoquée, rarement suffisante comme proposition. Les problématiques identitaires émergent presque toujours dans la suite des propos et viennent ainsi recouper les exigences de la seule bonne communication entre deux locuteurs. Dans l'extrait précédent, Mamaye rejette l'interprétation acadianisante que ses interlocuteurs rattachent à son parler (« ah tu es devenu Acadien ») en misant sur une valeur qui se veut neutre, la communication. On peut paraphraser son propos comme suit : même si je m'exprime avec des termes acadiens, je ne suis pas devenu Acadien, il s'agit simplement d'assurer une bonne communication. La réaction des interlocuteurs de Mamaye montre toutefois que la communication n'est jamais neutre, la forme qu'elle épouse est investie de significations sociales : langue et identité collective sont ici liées dans les représentations. La volonté de Mamaye de procéder par traduction, c'est-à-dire d'employer tout d'abord son propre terme pour ensuite donner « l'équivalence en acadien ou en chiac », peut ainsi être comprise comme une stratégie identitaire individuelle de démarquage par rapport au groupe acadien. Il commence par établir une frontière distinctive en faisant primer son identité linguistique d'origine (africaine) pour ensuite établir un pont linguistique avec la communauté acadienne. On peut supposer que si la principale préoccupation de Mamaye était effectivement la communication, il emploierait en premier lieu les mots acadiens qu'il connaît.

Outre un processus de traduction, la convergence linguistique est parfois perçue par les témoins comme de l'assimilation :

Delphine : [le chiac] mais je l'utilise de temps en temps parce que tellement c'est utilisé dans **il y a l'assimilation le fait de se faire mieux comprendre en chiac qu'en français** par exemple des fois

I : tu le ressens comme ça

Delphine : ouais / c'est vraiment une capacité de chacun de se faire / **d'adapter son langage avec qui il parle**

I : et donc toi-même tu as adopté euh

Delphine : quelques mots je ne suis pas / je ne suis pas / j'apprends pas vite ce genre de choses mais

I : quel genre de mots tu

[…]

Delphine : comme « *driv*er » comme en prenant la moitié de chaque mot […] c'est pas fréquent je veux dire **je peux me surprendre hein à avoir plus de faciliter à le dire en anglais que le dire en français parce que je l'entends et je le dis plus souvent**

D'emblée, Delphine positionne l'assimilation linguistique par rapport à l'enjeu de l'intercompréhension : c'est parce qu'il est plus facile de se faire comprendre en parlant chiac qu'elle s'adapte à cette variété de français en adoptant « quelques mots ». Si Delphine caractérise cette adaptation de peu fréquente, elle se reprend tout de suite après pour introduire la dimension semi-inconsciente, non contrôlée de ce processus d'assimilation (« je peux me surprendre »). C'est donc à force de baigner dans son nouvel environnement linguistique (« parce que je l'entends, je le dis plus souvent ») que la participante affirme être amenée à converger vers le français local. La notion d'assimilation implique un rapport de forces, ce qui est particulièrement bien rendu dans l'extrait suivant à travers les termes « obliger » et « céder » ainsi que l'expression « la majorité domine » :

Ousmane : bon / pas // disons je peux donner 30% de changement c'est vrai / parce que parfois il arrive tu parles sans que tu t'en aperçoives / tu vois tu peux dire certaines choses sans que tu t'en aperçoives et cela est du aussi à l'assimilation que tu as eu / tu peux juste pas être **/ tu ne peux juste pas parler ton / ton français à toi là et puis au fil du temps tu es obligé de / de céder [petit rire] de céder parce que tu es dans un milieu il faut ça il faut que tu apprennes ça absolument** / ou certainement eux aussi ils apprendront un peu de toi / **mais la majorité souvent est très dominante la majorité domine le plus souvent**

I : mais est-ce que toi-même tu as adopté des expressions chiacs

Ousmane : euh plus ou moins / sans m'en rendre compte comme le « *so* » le « *so* » en français ou bien / quel autre terme / bon tout de suite là ça peut pas venir mais généralement dans le parler tu peux en faire emploi de certains mots / **sans que tu te rendes compte / et c'est du chiac**

Pour Ousmane, la convergence linguistique est le résultat d'un mouvement inconscient (« sans que tu t'en aperçoives », « sans m'en rendre compte ») mais également contre son gré (« tu ne peux pas juste parler ton français », « il faut que tu apprennes ça absolument »). Son discours laisse voir un positionnement intergroupe inégalitaire : en tant qu'immigrant, il doit s'adapter à la majorité dominante du milieu. Ousmane semble toutefois évaluer cette situation positivement : il ne laisse transparaître ni frustration ni déception quant aux changements linguistiques subis. Pendant tout l'entretien, le témoin affirme vouloir s'installer à long terme dans le milieu puisqu'il préfère les valeurs acadiennes (canadiennes) aux valeurs africaines. Qualifier sa convergence linguistique de processus inconscient peut donc être une façon de marquer son intégration réussie : il s'exprime dans des formes vernaculaires sans faire d'effort, sans s'en rendre compte; ou encore peut-être de se déresponsabiliser : le courant assimilationniste est tellement fort qu'il ne s'en rend même pas compte, s'il en était conscient, il ferait autrement. Dans l'extrait suivant, ce rapport de forces est vécu de manière ambivalente, ambivalence qui se voit partiellement résolue par la notion d'intercompréhension :

> Idrisse : ah même nous maintenant **on perd un petit peu notre français on met des mots anglais parce qu'on dit on va être compris un peu plus facilement si je dis comme ça** mais en définitive c'est ça on va pas / je parlais de *meeting* tout à l'heure au lieu de réunion tout simplement [rire] j'aurais pu dire réunion mais non
>
> Sonya : tu parles un peu chiac finalement
>
> Idrisse : un peu on finit par le parler **on entend tellement on est un peu on est tellement matraqué par ça on finit par absorber et pis par renvoyer aussi** / c'est pas une mauvaise chose / de toute façon il n'y a pas de français universel // […] **ça varie l'essentiel c'est que les gens se comprennent**

La convergence linguistique est perçue négativement dans deux passages de l'extrait. Premièrement, l'utilisation de mots anglais est présentée comme une perte linguistique (« on perd un petit peu notre français ») plutôt que comme un enrichissement du répertoire verbal. Deuxièmement, l'usage du chiac est justifié comme étant le résultat d'une prise d'assaut (« on est tellement matraqué ») : le locuteur immigrant n'a d'autre choix que de se soumettre à cette influence. Idrisse compense ensuite cette vision péjorative en introduisant une valeur positive et consensuelle : « l'essentiel c'est que les gens se comprennent ». La variation du

français est ici justifiée et rationalisée par le besoin d'intercompréhension : personne ne peut remettre en question la nécessité d'assurer une bonne communication. On aura remarqué que dans les trois derniers extraits, l'adaptation au chiac est représentée par l'usage de termes anglais (« mots anglais », « *so* »), ce qui vient faire écho à l'analyse des représentations linguistiques du chapitre précédent.

Le désir d'être compris (et accepté ?) peut contraindre le locuteur à se repositionner face à ses pratiques linguistiques; la convergence linguistique est alors sentie comme un changement à contrecœur. Dans le prochain extrait, Ève relate les difficultés linguistiques qu'elle a vécues en tant que nouvelle arrivante et qui l'ont profondément déstabilisée. Son propos est fort et laisse transparaître un certain désarroi :

> Ève : c'est obligatoire quoi / c'est vraiment obligatoire parce qu'il y a des mots / parce que ma première année en Acadie là **c'était assez catastrophique** quoi au niveau de la langue / je pouvais pas rien prononcer sans qu'on me demande « hein quoi » / toutes toutes mes phrases étaient des quiproquos enfin pratiquement c'était **donc en fait les intonations qu'on prend c'est aussi vraiment pour parler la même langue et pis pour qu'on se comprenne parce qu'on est obligé de baisser nos a pis sinon à chaque mot euh les Acadiens vont buter ils vont dire « hein quoi »**

Selon Ève, il est obligatoire de changer sa façon de parler en tant qu'immigrante en Acadie si elle veut être comprise et être en mesure d'avoir une conversation sans embûches. Le « hein quoi » de ses interlocuteurs acadiens semble être perçu comme une forme d'exclusion linguistique mais également sociale (tu n'es pas comme nous). Son refus d'être marginalisée face aux Acadiens donne alors lieu à divers réajustements linguistiques qu'elle subit pourtant comme une obligation. Henri vit les choses de manière semblable tout en misant sur la nécessité d'être compris. Si l'apprentissage du chiac est rationalisé en dernière partie d'extrait comme une façon d'être efficace dans ses échanges (« sinon je vais perdre mon temps », « il va falloir que je répète tout »), sa stratégie de convergence linguistique est tout premièrement mis en relation avec le désir d'échapper à des commentaires sur son français qui le renvoient justement à son altérité :

> Henri : donc euh l'incompréhension à ce niveau-là un petit peu là // donc c'est pour ça aussi / comme *yeah* ouais « toi tu utilises des grands mots » euh / « les Français vous êtes durs à comprendre » [rire] / c'est pour ça que j'ai appris le chiac aussi c'est pour ça que / c'est pour plus entendre des affaires comme ça quoi c'est comme tu sais comme quand tu // tu vas voir une

> **personne tu vois vite/ ok lui il va falloir que je lui parle en chiac parce que sinon je vais perdre mon temps ou il va falloir que / que je répète tout** donc euh // donc euh c'est pas //

Il est frappant de constater à la lumière de tous ces extraits que les dynamiques identitaires intergroupes surgissent largement en lien avec la nécessité de se faire comprendre. La logique de l'intercompréhension ne fait souvent qu'encadrer des problématiques plus larges d'inclusion et d'exclusion. La mise en parallèle du premier et du dernier extraits est évocatrice à cet égard. Bien que rejetant cette interprétation acadianisante, Mamaye n'en recueille pas moins des commentaires tels que « ah mon Dieu tu es devenu Acadien » lorsqu'il intègre des expressions acadiennes et chiac à son parler. Par effet miroir, Henri se fait renvoyer à son identité de Français en raison de pratiques jugées étrangères au groupe acadien. Certaines marques linguistiques enclenchent donc des procédés, désirés ou non, de rapprochement ou de mise à distance qui, dépassant l'individu, vont s'articuler autour d'appartenances collectives, d'où les enjeux d'intégration.

8.3.2 Intégration linguistique et légitimité identitaire

Au-delà de l'impératif de se faire comprendre et de maximiser l'efficacité communicationnelle de l'échange, le désir d'acceptation et de reconnaissance contribue sans contredit à l'élargissement du répertoire linguistique des témoins. Christine Deprez affirme en ce sens :

> [La] plupart des auteurs s'accordent pour mettre en rapport les changements linguistiques liés aux migrations, qu'il s'agisse d'émigrations internes (des campagnes vers les villes) ou externes, avec les problématiques identitaires. L'adoption ou la création d'une langue, d'un parler ou même simplement de quelques formes emblématiques (concernant l'accent ou le vocabulaire) correspondent alors à des positionnements identitaires, à la fois reflétés par les choix de locuteurs et construits par leurs usages (Deprez, 2005 : 13).

Le jeu sur le vernaculaire acadien participe à la gestion des rapports intergroupes et plus précisément à la négociation de la distance sociale et affective entre le soi et l'autre : l'individu se construit (et se mesure) ici face au groupe et face à la société dans laquelle il vit. Au niveau de l'identité, le regard de l'autre (hétérocatégorisations) et la relation à l'autre (altérité) sont omniprésents et rendent compte des forces complexes qui tendent à remodeler

les positionnements linguistiques des témoins dans leur milieu d'accueil et qui dépassent le paradigme de la communication. Dans l'ouvrage *Stratégies identitaires* (1990), les auteurs réfléchissent à l'identité en termes de « stratégies identitaires » en tâchant de mettre l'accent sur son caractère résolument dynamique, interactionnel et relationnel. Ils défendent l'idée que les individus font preuve d'une certaine conscience des enjeux socio-identitaires qui se posent à eux et par ricochet détiennent une certaine capacité d'action et de choix quant à leurs appartenances collectives (Camilleri et al., 1990 : 23). Dans les prochaines sous-sections, il s'agira justement d'examiner comment les témoins expriment en termes de stratégies identitaires et d'intégration leur tendance à adopter des formes vernaculaires de français.

8.3.2.1 Théorie des réseaux : les contraintes linguistiques du groupe

Plusieurs travaux en sociolinguistique ont permis d'illustrer les contraintes linguistiques qui pèsent sur l'individu au sein de groupes serrés et/ou au sein de petits milieux par exemple ruraux (Labov, 1976; Milroy, 1987). Pour le contexte acadien, Karin Flikeid (1994) a bien documenté la présence de liens serrés au sein des communautés acadiennes ainsi que la pression à parler la langue des pairs. Dans une telle situation, le locuteur cherche souvent à ressembler au groupe, donc à reproduire ses pratiques sociales et linguistiques, pour être accepté de celui-ci mais également, voire surtout, pour échapper à ses jugements péjoratifs. Le refus de converger résulterait en une certaine marginalisation ou exclusion du groupe : il ne parle pas comme nous, il n'est pas comme nous. Les réseaux jeunes sont particulièrement soumis à ce genre de pressions qui laisse peu de place à la différence, dont linguistique. Dans les deux extraits suivants, les témoins, qui ont toutes deux fréquenté des écoles secondaires de la province, reconstituent leurs expériences de confrontations linguistiques. Par ailleurs, les interviewés qui ont des enfants témoignent également de la convergence de ceux-ci, plus particulièrement vers le chiac, et en témoignent comme un phénomène de mode, de désir d'inclusion et de popularité face à leurs pairs.

> Nina : ils se moquaient beaucoup [rire] <I>ouais ouais c'est pour ça je crois// on [sa sœur et elle-même] a perdu très vite notre accent français parce que / on en avait marre de se répéter et on avait marre de ne pas être compris ou / quand surtout quand on est jeune moi **je voulais pas me faire moquer de donc j'ai perdu mon accent très vite** <I> ok juste utilisant des expressions chiacs juste pour que le monde nous comprenne

> Rachida : c'est juste ça mais quand je suis avec mes amis / parce que souvent comme je vois du monde je sais pas du monde de Bouctouche qui parle pis quand tu parles français ils disent / je sais pas ils vont dire « ma mémère » moi je dis pas ça je dis ma « grand-mère » pis même ma « grand-mère » je vais pas dire ils ont un accent typique / pis une fois une de mes amies a dit ça pis elle était comme « ben là parle normal là » comme / genre « pourquoi tu parles de même » pis / c'est ils sont juste je pense qu'ils sont le monde quand tu parles trop français ou même trop un français prononcé / ils ont peur parce qu'ils se sentent souvent infériorisés pis ils se disent « oh *God* moi je parle pas aussi bien qu'elle » c'est juste ça pis pour essayer de rendre je pense que c'est pour pas rendre le monde mal à l'aise j'essaie de parler comme eux-autres pis ah oui « pis ça va bien *ya ya sure sure* si tu veux on peut aller prendre une *ride* » ou comme c'est juste ça devient automatique je pense / parce que j'aime pas le monde qui sont comme à chaque fois « quoi pardon quoi » parce que pis ils disent la fameuse « *sorry* je comprends pas ce que tu dis »

Si les locutrices ont recours à l'argument de l'intercompréhension pour justifier leur adaptation linguistique, il est facile de constater que les réactions négatives (moqueries) de leurs pairs face à leurs usages « ordinaires » y contribuent également, voire largement. Par ailleurs, s'entendre dire à répétition que l'on nous comprend pas constitue d'ores et déjà une forme d'exclusion, de mise à l'écart puisque la personne est renvoyée à sa différence. Il est également intéressant de souligner que la rationalisation du processus de convergence linguistique se construit différemment chez les deux locutrices tout en s'articulant autour de la notion de « face » (dans le sens de Goffman). Dans le cas de Nina, il est possible de voir que c'est sa propre face qui est en jeu : pour ne pas que l'on se moque d'elle, elle décide d'adopter des expressions chiacs. D'ailleurs, maintenant qu'elle est à l'université, elle se considère assez sûre d'elle-même pour ne plus prêter attention aux jugements des autres. Dans le cas de Rachida, il y a un effort pour renverser ce rapport de pouvoir en affirmant que c'est pour sauver la face de ses interlocuteurs qu'elle passe au chiac. En effet, elle est d'avis que c'est par insécurité linguistique que ses camarades réagissent négativement à sa façon de s'exprimer : « ils ont peur parce qu'ils se sentent souvent infériorisés pis ils se disent « oh *God* moi je parle pas aussi bien qu'elle ». Or, la légitimité linguistique ne se construit pas uniquement autour du prestige (du standard, du Centre linguistique) comme l'ont bien montré Woolard (1985) et Milroy (1987). Les pressions pour « parler normalement » projettent en fait Rachida dans un sentiment d'illégitimité identitaire auquel elle (sa face) est tout aussi est vulnérable que ses amis le sont au sentiment d'illégitimité linguistique (*cf.* 8.3.4.1).

8.3.2.2 Se fondre dans la foule et autres dynamiques d'intégration

En revanche, les stratégies de convergence ne s'expliquent pas uniquement par la pression des pairs; elles s'insèrent également dans des dynamiques plus larges d'intégration à la société acadienne. En effet, s'il n'est pas surprenant de constater que des jeunes migrants soient sensibles au vernaculaire, il en va tout autrement pour un immigrant qui arrive à Moncton à l'âge adulte. Or, pour certains la pratique du vernaculaire constitue un facteur supplémentaire d'intégration dans le sens où elle permet au locuteur issue de l'immigration de se départir de son statut d'étranger. C'est le cas d'Henri qui y trouve son compte comme manière de passer pour quelqu'un du milieu aux yeux d'inconnus qu'il rencontre.

> Henri : **parce que c'est comme un moyen de se faire accepter ou euh/ ça va plus vite comme/ faciliter la relation avec les gens**/ tu sais juste histoire de leur montrer que tu parles leur langue/ ça ça aide beaucoup/ pis comme ça je suis pas obligé de raconter ma vie à chaque fois que je rencontre de nouvelles personnes/ pis euh// comme souvent aussi euh/ ouais je vais utiliser/ je vais parler avec un accent un peu chiac ou un peu/ canadien là/ autant que je le peux quand euh/ quand je fais des courses ou des affaires comme ça parce que euh/ ça m'arrive souvent euh/ j'ai un accent français là/ pis c'est souvent le monde qui va arrêter pour dire/ « ah tu viens de la France » et tout ouais ouais ouais// bon j'ai pas tout le temps/ pas toujours le temps de raconter ça// donc euh ouais j'ai tendance à/ imiter un peu ça euh// pour certaines choses/ ou alors complètement euh sans faire exprès//

Le désir d'intégration est ici davantage articulé en un désir d'invisibilité que d'appartenance : « l'accent un peu chiac ou un peu canadien » permet essentiellement à Henri de masquer ses origines françaises. Il me semble toutefois important de relever la dernière remarque du témoin qui tangue entre une interprétation consciente, contrôlée (« imiter ») et involontaire (« sans faire exprès ») de sa convergence vers le français local. Henri se rend compte qu'il ne s'agit pas uniquement d'un jeu de rôles dont il détiendrait toutes les règles : son intégration dans le milieu acadien le transforme, notamment linguistiquement. En outre, l'usage stratégique qu'il affirme faire du français acadien et du chiac illustre également leur importance dans sa reconnaissance comme membre de la communauté francophone de Moncton. Devant les moqueries que suscite son français lors de retours en France, il répond :

> Henri : […] je suis pas dans une secte de Français là comme j'ai des amis français mais // c'est pas / mes meilleurs amis sont pas des Français tu sais systématiquement là / je me tiens pas avec des Français tout le temps / je me tiens plus avec des Acadiens // […]

Ainsi, l'insertion d'Henri dans des réseaux sociaux acadiens rend son intégration linguistique légitime : il n'est pas venu s'installer à Moncton pour vivre comme un Français, il est donc normal qu'il change sa façon de parler français. Une prise de conscience similaire quant à la portée symbolique du vernaculaire se produit chez Ève :

> Ève : […] je me souviens ma première année là évidemment toujours les mêmes questions « d'où tu viens pourquoi t'es là » donc finalement **c'est aussi pour s'intégrer qu'on va on s'adapte tout de suite** on fin il faut absolument qu'on change nos intonations et notre vocabulaire / sinon on s'en sort pas quoi / sinon c'est à chaque phrase euh /
>
> I : tu es toujours ramenée à ton identité de Française
>
> Ève : oui évidemment je n'ai jamais été aussi Française qu'ici / [rire] à chaque fois qu'on me voit même de loin « ah la Française » [en imitant l'accent roule son /r/ et baisse ses voyelles] et oui la Française [rire]

Ève se voit obligée de s'adapter aux normes du français local pour se « sortir » de son identité française dans laquelle elle se sent figée et constamment ramenée. Le projet d'intégration à travers l'adaptation linguistique est ici clairement formulé. En somme, la connaissance et la pratique du vernaculaire acadien/chiac deviennent rentables dans le sens où elles tendent à être associées à des profits sociaux et relationnels au sein de la société acadienne (« se faire accepter », « faciliter la relation », « s'intégrer »). Hakim ajoute en ce sens au sujet du chiac : « quand tu commences à parler comme quelqu'un d'ici ben c'est plus intime / la relation devient plus intime ». La proximité à l'autre est donc clairement en jeu et c'est dans ce sens que Moussa affirme sans hésitation que le chiac a contribué à son intégration. De manière générale, il s'agit de se construire une légitimité locale, de signifier que l'on est d'ici et que l'on ne vient pas tout juste d'arriver en ville. Si l'enjeu de l'intégration locale est mis en discours, il peut également transparaître dans les usages linguistiques recueillis lors des entretiens de recherche. Selon Lüdi, l'accent, l'emploi de régionalismes, le recours à des marques transcodiques chez un locuteur sont révélateurs de son identité linguistique : « certains mots ou expressions, un accent, reflètent et parfois proclament des valeurs identitaires dans la mesure où leur emploi véhicule une signification sociale particulière » (dans Lüdi et Py, 1995 : 210). Examinons les deux passages suivants :

1. Ève : au début j'étais complètement on dirait *drain*ée[236] là j'étais *drain*ée totalement
2. Rosa : tasse-toi[237] pour que je puisse *fitt*er là-dedans si je dirais en bon acadien

L'usage de formes mixtes (*drain*ée, *fitt*er), que l'on peut raisonnablement associer au chiac dans le contexte socio-énonciatif de ces prises de parole, sont socialement significatives d'une appartenance locale : je suis intégrée puisque j'emploie des termes de ma région d'accueil. Cette interprétation semble confirmée par les expressions « on dirait » et « si je dirais en bon acadien » qui renvoient ces usages à un emploi collectif : il s'agit alors de faire partie du groupe en parlant comme lui. Les témoins peuvent ainsi produire un effet de complicité entre elles et moi, mais également entre elle et la communauté acadienne d'accueil. L'association entre intégration communautaire et pratique du français vernaculaire fait également partie des discours entendus lors de mon travail d'observation ethnographique. Lors d'un spectacle de variétés organisé par le CAIIMM à l'occasion de la journée internationale de la Francophonie, un jeune écolier originaire du Liban et habitant à Dieppe depuis un an est invité à prendre la parole afin de relater ses premiers contacts avec les Acadiens. Il raconte comment au début il ne comprenait pas tout, mais que désormais il parle comme les gens d'ici. Il donne d'ailleurs comme exemple de français local « quosse-tu fais icitte ? » ce qui lui doit un rire chaleureux de la salle. L'élève affirme également parler chiac et met en scène sa compétence à travers des marqueurs de discours « *anywhere* » et « *anyways* ». L'animatrice qui guide le jeune garçon dans son récit met clairement en parallèle dans ses reformulations intégration sociale et adaptation linguistique. Il semble que ce soit le message qu'elle veuille véhiculer à la salle : il faut s'ouvrir à la variation linguistique puisqu'elle joue un rôle de taille dans les relations sociales, particulièrement dans un contexte d'immigration. De plus, lors d'un 5 à 7 du CAIIMM portant sur la santé, une femme d'origine algérienne habitant en Acadie[238] depuis quatre ans est intervenue pour parler de son intégration réussie et dès ses premières phrases elle marque un « *anyway* » suivi de « j'ai appris à parler acadien ». Un discours sur l'intégration à la communauté d'accueil suscite donc d'emblée un commentaire sur des pratiques linguistiques acadiennes. Son « *anyway* », sans pour autant être nécessairement conscient de sa part, n'est peut-être pas non plus complètement anodin : il peut être porteur d'une valeur identitaire acadienne. La femme poursuit justement en parlant de l'accueil

[236] Être vidée.
[237] Pousse-toi, fais-moi de la place.
[238] C'est son choix de mot.

chaleureux qu'elle a reçu en affirmant se sentir « Acadienne de cœur » comme manière d'exprimer sa solidarité et sa reconnaissance envers les Acadiens.

Ce dernier témoignage m'amène à considérer les discours des témoins qui établissent plus clairement un lien entre français d'ici et acadianité. La convergence linguistique peut alors être interprétée comme une façon de se construire une identité acadienne. En effet, les réactions des Acadiens à l'égard de ce phénomène rapportées par les témoins vont largement dans ce sens là. C'est le cas d'Ève qui me rapporte les commentaires de ses proches lorsqu'elle s'exprime en chiac :

> Ève : non je crois qu'ils sont fiers en fait /enfin surtout la famille[239] ou euh des amis **« ah ben ça y est ça y est tu es Acadienne » « ça y est je suis dans la gang »** parce que oui je parle plus leur langue donc oui c'est plus oui ça leur fait plaisir plus qu'autre chose là ouais

Selon Ève, parler « leur langue » constitue en quelque sorte un rite d'initiation (être dans la gang) pour être inclus au sein de la communauté à partir de l'intérieur de celle-ci[240]. Ousmane établit lui-même cette relation de réciprocité entre français acadien et acadianité mais à partir d'une « variable » linguistique précise, le « *so* ».

> Ousmane : […] deux années ou une année pour finir mon bacc *so*

> I : donc tu aurais une formation du collège plus un bacc

> Ousmane : un bacc à l'université

> I : un bacc en info

> Ousmane : en informatique <I> ok ok mais tu vois qu'étant donné **qu'on est devenu très Acadiens il y a le mot « *so* » à chaque fois qui revient** dans <I> [rire] c'est une des influences c'est une des influences exactement / c'est ça

À la fin de son premier tour de parole, il emploie spontanément le marqueur de discours « *so* », par ailleurs très fréquent dans le français du sud-est de la province (Roy, 1979; Perrot, 1995). Il revient sur cet usage deux tours de parole plus tard à travers un discours

[239] Son conjoint est Acadien.
[240] On se rappellera par ailleurs l'extrait de Mamaye au point 8.3.1 « ah tu es devenu Acadien ».

métalinguistique pour en préciser la valeur identitaire. L'acquisition de l'identité acadienne (devenir Acadien) se fait donc selon Ousmane par le biais de l'emploi de termes emblématiques. En revanche, son choix du pronom « on » au lieu de « je » peut indiquer une certaine prise de distance personnelle face à son affirmation ou du moins un certain malaise. L'acadianisation du français de l'immigrant ne se fait pas ambiguïté; l'idéologie du standard et le rejet du mélange, analysés au chapitre précédent, peuvent notamment contribuer à ce sentiment. Si l'identité acadienne est nettement rattachée au vernaculaire, le prochain extrait précise que la dimension linguistique n'est pas la seule à être considérée comme critère d'acadianité :

> Rosa : mon fils qui est né à Moncton puis que / il a des amis qui vont dire « **oh mon Dieu lui quand il parle comme / tu penserais même pas qu'il n'est pas Acadien** » / c'est comme / l'Acadien n'a pas d'identité c'est / c'est l'accent il l'a il l'a donc c'est l'accent régional qu'il a

D'après les commentaires des amis de son fils, Rosa souligne l'accent comme un trait (trop) prédominant de l'identité acadienne. Or, elle rapporte par le fait même que d'autres éléments identitaires viennent contrecarrer la langue puisque les proches de son fils lui refusent en bout de ligne le titre d'Acadien : « tu ne penserais même pas qu'il n'est pas Acadien ». Dans le cas du fils de Rosa, il se pourrait que ce soit en raison de la couleur noire de sa peau. Cette proposition est reprise par Hakim qui articule le blocage comme suit :

> Hakim : **parce qu'il y a des Noirs qui sont nés ici qui parlent chiac / c'est incroyable c'est des Acadiens mon Dieu** t'as même pas besoin de faire la démonstration ils s'expriment vraiment pis ils sont fiers / **mais ils oseront jamais dire que je suis Acadien** / ça fait drôle ça fait bizarre dans la vision de l'autre
>
> I : des autres Acadiens
>
> Hakim : oui / peut-être si quelqu'un il est intime ils ont grandi ensemble d'accord / mais la majorité je me demande comment ils voient ces gens-là // à ce niveau là il y a du travail encore à faire ici en Acadie

Ainsi, s'il est certain que l'usage de l'acadien et/ou du chiac donne une certaine légitimité identitaire à l'immigrant, celle-ci n'est pas pour autant dépourvue de tensions, notamment celles causées par la couleur de la peau et le nom (patronyme surtout) qui remettent en question les fondements traditionnels de la communauté acadienne. D'ailleurs, le rire que

suscite parfois chez les Acadiens l'usage de formes vernaculaires de la part des immigrants fait montre de la confrontation et de la transgression socio-identitaires que cette pratique implique (Hakim : « ça fait bizarre dans la vision de l'autre »). Quoi qu'il en soit, elle ne semble jamais être perçue négativement de la part des Acadiens de la région.

Quelles conséquences tirer de ces discours ? Il me semble important de souligner la charge identitaire et symbolique que revêt le vernaculaire dans les représentations des témoins. Sa connaissance chez ceux-ci, à quelque niveau que ce soit, me paraît donc marquer un mouvement favorable vers l'identité acadienne, c'est-à-dire une façon d'entrer dans l'univers acadien. Un sentiment de marginalisation et de stigmatisation de la part de la société acadienne marquerait sans doute une distance par rapport aux variétés acadiennes chez les témoins : leur volonté de les apprendre et de les mettre en pratique me semble dénoter des relations intergroupes somme toute harmonieuses. En Corse, par exemple, où une minorité maghrébine habite, « les conflits et les tensions intercommunautaires constituent un puissant frein à l'apprentissage du corse » chez celle-ci (Géa, 2005 : 75). En effet, le sentiment de rejet vécu par les insulaires d'origine maghrébine se matérialise en le rejet de la langue corse, emblème identitaire de son peuple (groupe). De plus, les représentations diglossiques (tradition, ruralité) et dévalorisantes (mélange, dialecte) qui affectent le corse rendent cette langue peut rentable aux yeux de cette population qui fait alors du français sa seule langue d'intégration. Le même phénomène a tendance à se produire auprès de migrants francophones en Suisse alémanique qui résistent à l'apprentissage du dialecte de la région puisqu'ils le considèrent comme une déformation du « bon allemand » appris à l'école et ce, malgré que sa non connaissance les exclut de nombreux réseaux alémaniques (Lüdi et Py, 1995). Par conséquent, la pratique du vernaculaire chez une partie des témoins peut être interprétée en partie comme le reflet de représentations plutôt positives à son égard, ce qui avait déjà été constaté au chapitre 7.

8.3.3 La langue comme maintien d'une distance : divergence linguistique

Les changements linguistiques se font davantage sentir chez les témoins qui cherchent à se construire une légitimité au sein de la société acadienne. Par conséquent, les témoins qui se situent en dehors de cette dynamique communautaire, sentent peu le besoin de converger linguistiquement vers les variétés acadiennes. C'est le cas de Jules qui, mises à part quelques

adaptations lexicales canadiennes, ne fait pas état de changements linguistiques allant dans le sens d'une « acadianisation » de son français :

> I : est-ce que tu aimerais pouvoir plus parler français acadien
>
> Jules : **non parce que c'est artificiel** je suis né en France j'ai été élevé en France euh j'aurai toujours un accent français ça c'est / de même en anglais / euh en anglais c'est un petit peu différent parce que c'est pas ma langue maternelle l'anglais c'est j'essaie de gommer un accent j'essaie de parler anglais du mieux que je peux / **mais en français je fais aucun effort en français quand je parle ici je parle comme si j'étais en France** / sauf certains mots parfois que je vais utiliser si je sais qu'il y a vraiment certains mots qui sont utilisés en français canadien <I> comme souper le souper ben voilà le dîner bon ben voilà des fois la job si je parle avec des gens qui viennent faire des travaux chez-nous / bon ben la job l'ouvrage ok bon ça **c'est des choses qui sont acceptées en français canadien** / mais j'essaie d'avoir une attitude pragmatique vis-à-vis de la langue en général

Malgré sa citoyenneté canadienne, c'est son identité linguistique française qui prime, celle-ci étant en quelque sorte associée à une essence immuable liée aux origines (« je suis né en France, j'ai été élevé en France »). Parler autrement français constituerait selon lui un acte artificiel, voire faux : sa conception de l'identité linguistique semble en ce sens être peu malléable. Jules conçoit d'ailleurs son identité canadienne à l'image du bilinguisme français et anglais dans sa version décommunautarisée : il cherche à être « pragmatique » face à la variation en français, mais non à y investir de nouveaux modes d'appartenance. Il ajoute en ce sens :

> Jules : non non ça c'est clair que je me sens pas partie prenante de la communauté acadienne parce que ben premièrement je ne suis pas né en Acadie donc euh / deuxièmement je ne parle pas acadien non plus je parle pas français canadien euh / donc non non c'est plutôt / pour moi l'Acadie c'est encore une réalité historique plutôt

Sa position face à son inclusion à la communauté acadienne demeure ainsi cohérente avec sa position linguistique. L'identité acadienne est liée selon Jules aux origines (être né en Acadie) et au parler acadien, ce qu'il ne peut revendiquer pour lui-même : la question est ainsi réglée. Bien que la stratégie identitaire de Jules s'apparente davantage dans le contexte à un processus de divergence linguistique, il est intéressant de relever que la langue est investie de

la même charge symbolique que celle accordée par les autres témoins : pour être (considéré) Acadien, il faut parler acadien.

8.3.4 Tu viens d'où ? : l'échec de la reconnaissance

Les stratégies linguistiques d'intégration ne sont pas toujours couronnées du succès escompté, la reconnaissance demeure parfois partielle et conflictuelle aux yeux de l'immigrant ce qui peut engendrer chez lui un certain malaise identitaire. Cette confrontation entre désir et échec d'inclusion identitaire est souvent apparue dans les entretiens sous l'expression « tu viens d'où ? » qui symbolise pour plusieurs témoins l'enfermement dans les origines (voir extrait Ève, 8.3.2.2). Par ailleurs, comme il en sera question au point 8.4, les témoins sont également aux prises avec des considérations identitaires liées à leurs origines : s'adapter, s'intégrer signifie-t-il alors perdre une partie d'eux-mêmes ? Il m'a paru intéressant de constater que le maintien d'un français étiqueté comme venant d'ailleurs est souvent soulevé comme obstacle à une pleine reconnaissance acadienne. Pour se défaire du statut d'immigrant, certains considèrent qu'il faut être un miroir linguistique du milieu acadien, ce dernier étant jugé peu enclin à intégrer de nouvelles réalités. Ainsi maintenir son accent d'origine (ou celui de ses parents) résulterait, peu importe le nombre d'années passées en Acadie, en une exclusion de l'acadianité dans le regard de l'autre (l'Acadien « de souche »). Voyons les propos de Delphine à cet égard :

> Delphine : ouais ben même / moi j'ai un exemple un des membres du CA qui est immigré ça fait 20 ans qui est là et **son enfant qui a maintenant 15 ans n'est pas considéré comme Acadien parce que il a une façon de parler qui est différente parce qu'il parle comme ses parents avec un accent plutôt français** et donc c'est difficile [interruption : un collègue entre dans la pièce et repart] du coup c'est ça que je disais les gens ont du mal à intégrer la réalité / je suis/ tu sais **il y a encore une forte association entre l'Acadie et je sais pas si c'est le chiac mais le parler** / et il doit y avoir une référence acadienne du nombre de générations qui doivent être ici pour être vraiment considéré comme Acadien / à mon avis c'est ça parce que / c'est normal qu'y ait une résistance c'est quelque chose qui leur est propre et qui est fort pour eux / mais je ne suis pas sûre que tout le monde peut devenir Acadien / c'est ça / je ne suis pas sûre que moi je pourrais devenir un jour Acadienne si je reste toute ma vie ici / je serais toujours considérée comme immigrée / même si j'y ai passé 40 ans de ma vie
> […]

> Delphine : tsé le fait qu'on me dise « tu viens d'où » à chaque fois c'est de la curiosité c'est bienveillant et je suis contente qu'on me le demande / mais une personne qui va exactement **la personne qui est du conseil d'administration qui est 20 ans qui est là on lui demande encore « tu viens d'où » / comme ok est-ce que je dois prendre un accent particulier pour être considéré comme d'ici** […]

Selon Delphine, les pratiques linguistiques sont clairement engagées dans les pratiques d'intégration des immigrants et participent de leur manière de se positionner face à la société d'accueil et de la manière dont celle-ci les perçoit. La résistance identitaire peut donc être présente et vécue de part et d'autres : le milieu acadien peut avoir du mal à inclure un immigrant à qui la langue acadienne fait défaut tout comme l'immigrant peut désirer une pleine légitimité sans avoir à changer sa façon de parler. Les commentaires de Delphine viennent par ailleurs faire écho à la discussion à la section 8.3.2.2 et appuyer l'idée selon laquelle la pratique du vernaculaire constitue une stratégie identitaire d'intégration dont le poids est considérable : être d'ici, c'est parler comme les gens d'ici. Pour illustrer la complexité des processus d'intégration et afin de souligner le rôle de la langue dans ceux-ci, j'explore plus en profondeur le parcours de Rachida à la section qui suit.

8.3.4.1 Étude de cas : l'insécurité identitaire de Rachida

L'entretien mené avec Rachida est particulièrement riche en ce qui a trait aux enjeux de légitimité identitaire qui se posent à travers la variation du français. Les tensions et les confrontations linguistiques s'expriment à leur plus fort dans le discours de la jeune femme, ce qui me semble dû à sa posture d'entre-deux (ni Canadienne de naissance, ni immigrante récente). D'origine berbère, Rachida est née en Algérie mais a grandi à partir de l'âge de huit ans à Fredericton, capitale du Nouveau-Brunswick, avant de déménager à Moncton pour poursuivre ses études universitaires. Bien que ses parents fussent francophones à leur arrivée au Canada, Rachida a pour sa part appris le français dans le contexte scolaire néo-brunswickois. De par ses questionnements identitaires et sa difficulté à se reconnaître une pleine légitimité au sein de la société acadienne et canadienne, elle présente tout le malaise que l'on reconnaît souvent aux enfants d'immigrants, communément désignés de « deuxième génération ». Sa conscience identitaire est fortement façonnée par le regard de l'autre et en ce sens s'apparente à une conscience minorée: Rachida se caractérise beaucoup à partir des perceptions que les autres ont d'elle et qu'elle se représente comme telles. Elle semble surtout

partagée entre le désir d'être reconnue comment membre légitime de la communauté francophone, et plus largement canadienne, et le désir de préserver une identité indépendante afin de demeurer attachée à ses origines. Il semble par ailleurs qu'elle ait du mal à concilier les deux : identité canadienne et identité algérienne sont conçues de manière opposée, affirmer l'une serait alors renoncer à l'autre. En effet, bien qu'elle souffre du fait d'être désignée « Rachida qui vient d'Algérie » plutôt que « Rachida qui est Canadienne », elle se rebiffe en déclarant : « ben pas je ne veux pas être Canadienne non plus parce que je ne veux pas non plus oublier mon identi/ mon origine ». Rachida jongle entre ces positions tout au long de l'entretien témoignant parfois de l'exclusion et du rejet dont elle fut l'objet de la part de son entourage (particulièrement à Fredericton) et parfois plutôt de la distance qu'elle s'est elle-même imposée, comme une sorte d'auto-exclusion jugée nécessaire pour qu'elle maintienne un sens de son individualité et ne soit pas complètement assimilée. Son rapport à la langue française joue un rôle de premier plan dans ses différents positionnements. En effet, les déchirements identitaires qu'elle vit sont fortement articulés à des questions de pratiques linguistiques et rendent compte en ce sens de l'importance des variétés acadiennes dans l'inclusion à l'acadianité.

Tout d'abord, notons que Rachida a nettement l'impression d'être un « outsider » du fait de ne jamais s'être sentie inclue au sein de la communauté d'accueil (qu'elle désigne tour à tour de francophone et acadienne). C'est donc son sentiment d'exclusion qui engendre sa conscience altéritaire. Par ailleurs, elle réfère souvent à elle-même à titre d'immigrante, statut auquel elle associe des représentations péjoratives telles que dans les deux passages suivants :

> 1. Rachida : je m'identifie comme francophone / ça dépend avec qui / comme avec les Acadiens / le monde qui sait pas d'où je viens je dis que je suis francophone / parce que tu peux pas expliquer à une petite vieille / c'est quoi un **immigrant** parce qu'ils vont dire « **ah *my God* ils viennent juste voler nos jobs** » c'est ça qu'ils pensent / ou comme « **qu'est-ce que vous faites ici vous venez prendre nos biens** »
>
> 2. Rachida : mais je suis sûre comme souvent je regarde mes voisins / je sais pas je me dis / des fois je parlais de ça avec ma mère je suis comme « mam »[241] je suis comme je suis sûre qu'ils vont dire « **ah ben as-tu vu les immigrants** » parce que souvent on part comme toute l'été mes parents aussi partent toute l'été de comme avril à septembre / pis le monde trouve ça

[241] « maman » en français acadien du Sud-est.

> bizarre c'est comme « comment ça se fait » pis je suis sûre là on est déjà caractérisé pour dire « **ah ça c'est des étrangers** »

Comme on peut le constater dans les deux extraits, c'est le regard de l'autre qui pèse constamment sur Rachida et qui lui renvoie une image négative de l'immigrant : un étranger qui s'empare des emplois et des ressources des locaux. Cet hétérostéréotype est tellement intériorisé qu'elle l'attribue à son entourage avant d'y être directement confronté : « pis je suis sûre qu'on est déjà caractérisé pour dire « ah ça c'est des étrangers » ». Si Rachida se reconnaît une certaine appartenance à la francophonie (« je m'identifie comme francophone »), elle a beaucoup de mal à se reconnaître dans l'Acadie : l'identité acadienne lui semble d'autant plus inatteignable qu'elle n'est même pas assurée de sa légitimité canadienne.

> I : est-ce que tu as l'impression de vivre en Acadie
>
> Rachida : non / non je dis je vis au Nouveau-Brunswick / quand qu'ils disent Acadie ben je pense **parce que je connais pas c'est quoi le sentiment d'être Acadienne** / c'est pour ça peut-être je me dis pas je suis Acadienne je dis je vis au Nouveau-Brunswick / ou à Moncton / « ah c'est en Acadie » / souvent quand je vais à Montréal / dernièrement j'ai été changer mon passeport algérien à Montréal / pis il dit « ah vous vivez où » j'ai dit « à Moncton » ils disent « ah ça c'est en Acadie » j'étais « euh » j'ai hésité j'ai dit « oui » je sais pas si c'est le fait que je me sens pas Acadienne je relie pas l'Acadie donc Nouveau-Brunswick à l'Acadie je suis juste comme Nouveau-Brunswick
> […]
> Rachida : non // du tout / parce que / **je dis « les Acadiens » je vais pas dire « nous les Acadiens »** / je ne me sens pas j'ai je sais pas je ne me sens pas du tout Acadienne déjà j'ai de la difficulté à me sentir 100% Canadienne [rire] donc de là Acadienne c'est comme vraiment loin là

Elle interprète son sentiment d'inadéquation par rapport à l'Acadie et l'identité acadienne notamment du fait qu'elle parle un français différent à la fois teinté d'ici (chiac) et d'ailleurs (français de France) auquel les gens réagissent. Malgré sa bonne maîtrise du chiac, des expressions régionales et de l'accent acadien[242], elle affirme que les gens détectent toujours une part d'altérité dans sa façon de parler ce qui enclenche une discussion sur son accent et qui mène à son tour à une question sur ses origines (« tu viens d'où ? »). Cette situation de

[242] Que j'ai pu constater lors de différentes rencontres.

non reconnaissance lui est d'autant plus douloureuse qu'elle cherche à la contrer en parlant comme « tout le monde ».

> Rachida : j'ai jamais été perçue comme une personne qui venait de Fredericton même si après des années / je faisais partie de la communauté j'avais pu d'accent je me suis tellement / **je me suis tellement manipulée pour pas avoir un accent / pour avoir le même accent tout le monde / pour pas comme être différente**

Ainsi, bien qu'elle se défende à quelques reprises de vouloir être Acadienne (ou être considérée telle), elle adopte tout de même plusieurs stratégies de convergence linguistique – qu'elle désigne d'assimilation – dans le but de gommer toute différence d'avec le groupe francophone local. Si elle réaffirme au début du prochain extrait que son exclusion de la communauté acadienne est due à une différence de langue/d'accent, elle n'abandonne pas l'idée d'éliminer cette différence, stratégie qu'elle souhaiterait adoptée par sa famille et son conjoint. La langue, puisque malléable, lui semble être par ailleurs la seule voie d'accès à la légitimité acadienne, contrairement à ses origines qui elles ne se transforment pas et traduisent, à son avis, sans ambiguïté sa différence :

> Rachida : **on [elle et sa famille] fait pas partie de la communauté parce qu'on parle pas la même langue / on n'a pas le même accent** / on a été souper chez des voisins / pis / je sais pas c'est comme ils parlent vraiment comme un mélange de Shippagan pis d'ici / **pis mes parents c'est comme français de France** pis des fois je suis/ des fois /tsé comme quand tu es jeune tu as honte que tes parents parlent français ben moi là tout de suite j'ai honte des fois que mes parents parlent avec l'accent francophone / **je veux tellement comme qu'ils soient comme ici je sais pas pourquoi mais j'ai toujours voulu c'est juste probablement je suis vraiment déterminée je veux vraiment comme / quand qu'on parle je crois il faut vraiment se mettre comme du monde d'ici** / comme mon chum[243] est arrivé [de l'Algérie] / il avait des manières comme c'est sûr c'est pas la même chose « ah *my God* c'est pas comme ça ça se dit ici » **j'essaie directement de lui dire sois pas trop différent parce que déjà tu es différent / essaie de complètement te familiariser avec tout parce que tu vas être différent tu vas être différent par ton nom par ton origine mais** / c'est comme une certaine assimilation directe comme on se dit / on dit « ok ben pour faire partie de l'élite là pour faire partie comme faire partie de tout le monde on va essayer de parler telle et telle façon telle et telle manière »

On sent dans cet extrait toute la volonté de Rachida de s'assimiler au « monde d'ici » en s'exprimant comme eux. En revanche, lorsque je lui demande si elle parle chiac à contrecœur,

[243] Mon amoureux, petit ami.

elle me répond : « non non non je le fais parce que c'est comme je m'identifie à l'Acad/ je m'identifie à Moncton aussi ». Rachida s'arrête avant de complètement dire l'Acadie, mais il est tout de même possible de voir qu'il y a un certain sentiment (ou désir) d'appartenance qu'elle n'arrive pas complètement à assumer, prise qu'elle est dans un fort sentiment d'illégitimité.

Le récit de Rachida permet de constater jusqu'à quel point la dimension linguistique façonne les processus d'intégration et plus particulièrement d'inclusion propres aux parcours migratoires. Il met également en relief les nombreuses difficultés qui peuvent se présenter aux immigrants lorsqu'ils cherchent à s'ancrer durablement dans le milieu d'accueil et par ricochet, en quoi la société acadienne a un rôle à jouer dans la facilitation d'un tel processus/projet.

8.4 Conflits des identités linguistiques

Les changements encourus dans la manière de parler français ne sont pas uniquement pensés chez les témoins en rapport à l'intégration à la société d'accueil. Si le désir d'être reconnu comme « quelqu'un d'ici » peut être fort, particulièrement dans un contexte d'immigration, il peut également entrer en conflit avec d'autres sentiments d'appartenance, notamment ceux rattachés aux « origines ».

8.4.1 Assimilation linguistique ou le sentiment de se perdre

Il a déjà été question à la section 8.3.1 du fait que les changements linguistiques ne sont pas toujours présentés comme le résultat d'un processus volontariste. L'adaptation et l'intégration linguistiques prennent alors la forme discursive de l'assimilation linguistique, comme dans l'extrait suivant : « plus on est assimilé aux Acadiens plus on commence à perdre le mot[244] / des « journées *off* » on dirait « la cancellation » » (CDI-3). Le témoin ressent cette assimilation comme un mouvement à contrecœur duquel ressort l'obligation (« on est obligé

[244] Il s'agit de ne plus trouver le mot équivalent en français.

de parler chiac pour se faire comprendre ») ou encore comme un mouvement subtil, inconscient qui prend de l'ampleur sans qu'il ne s'en rende compte. Plusieurs témoins ont d'ailleurs l'impression de subir des pertes linguistiques plutôt que d'élargir leur répertoire, il peut alors parfois s'enclencher une résistance chez eux pour rester soi-même ou pour revenir à soi-même. Ils sentent aussi parfois que c'est leur propre identité individuelle, rattachée à leur origine, qui se trouve en jeu dans ce processus de recomposition linguistique. Pour Ève, c'est l'ambivalence qui prime :

> I : et toi tu as un sentiment particulier lorsque tu parles chiac ou c'est juste ça sort comme ça / ça te fait
>
> Ève : c'est ambivalent comme sentiment parce que d'un côté euh / comme on disait ça sort tout seul etcetera / je le sens / je le sens en moi ça s'exprime voilà c'est le chiac et de l'autre côté **je perds mon français** / ça fait trois ans que je suis là je ne parle plus français comme je le parlais il y a trois ans […] c'est que pour le cerveau c'est quand même une grosse demande là / vraiment de passer d'une langue à l'autre enfin je reviens à ça mais c'est *so* quand je parle chiac c'est vraiment aller à la facilité quoi / donc quelque part / quelque part c'est trop facile **quelque part je / je perds mon français** mais quelque part bon / ben **j'habite ici euh / il faut s'inté/ fin / c'est correct aussi là**

Puisque Ève y voit la perte de son français, on retrace très bien dans cet extrait le malaise identitaire qui est rattaché à l'usage du chiac. En revanche, on repère également dans son discours la valeur intégrative de cette variété dont l'emploi se légitime par rapport au lieu que Ève investit : le « ici » acadien. Ainsi, ce que perd Ève par rapport à son milieu d'origine peut en quelque sorte être regagné dans son milieu d'accueil. En outre, son sentiment de perte linguistique semble également lié à un enjeu normatif : parler chiac, « c'est vraiment aller à la facilité », c'est-à-dire se laisser aller par rapport à son modèle de français. Le discours d'Ève dénote donc également une difficulté à arrimer la notion de variation à celle de langue : « c'est que pour le cerveau c'est quand même une grosse demande là / vraiment de passer d'une langue à l'autre ». Dans cette perspective, le chiac est un entre-deux langue qui démontre une incapacité à maîtriser les deux langues dont il est issu.

Le projet de quitter la région de Moncton peut par ailleurs susciter des positions différentes. Le processus d'adaptation linguistique entamé par Nina (abandon de l'accent français et de certaines expressions propres à la France, adoption de formes chiac) à son arrivée à Moncton

fait quelques années plus tard l'objet d'une réévaluation négative. C'est à travers le regret qu'elle le vit désormais :

> Nina : maintenant je regrette à / je regrette l'avoir fait / je regrette / d'avoir / d'avoir essayé de les [ses camarades d'école] faire comprendre j'aurais aimé qu'ils auraient fait plus un effort que moi j'aurais fait tout l'effort / comme je les blâme pas pour ça non plus mais c'est juste que je regrette d'avoir perdu mon accent français
>
> I : est-ce que c'est parce que tu veux retourner en France
>
> Nina : uhm / je sais pas c'est juste on dirait **quand j'ai été en France personne me comprenait quand je viens ici je parle avec mon accent personne me reconnaît non plus** c'est juste maintenant je sais pas où est-ce que tsé j'ai vraiment mon propre accent maintenant et euh / à un moment c'était plus difficile juste tsé sentiment / juste quand je suis en train d'essayer de découvrir où est-ce que je veux aller là / donc maintenant c'est juste je me pose plus tsé trop de questions non plus là-dessus c'était juste à un moment où / tout le monde était vraiment fixé sur le français quels sortes de français pourquoi le français est si important des personnes je me suis posée plein de questions mais d'un autre côté c'est juste **j'ai mon français j'ai mon anglais pis de toute façon je vais pas rester ici donc ça me dérange pas autant**

Il semble que le malaise identitaire de Nina soit le résultat d'une absence de reconnaissance à la fois de son lieu d'origine et de sa société d'accueil : son accent n'est ni rattaché à une appartenance à France ni à une appartenance à l'Acadie. Les regards que les autres posent sur son français la propulsent donc dans une indécision identitaire. Elle s'en sort notamment en s'appuyant sur son individualité (« mon propre accent »). Contrairement à Ève, elle tâche depuis qu'elle est à l'université de prendre ses distances face au chiac et de reconquérir une certaine indépendance face au milieu acadien. Elle assume et légitime cette position par le fait qu'elle ne projette pas de rester dans la région après l'obtention de son baccalauréat universitaire (licence).

En somme, les processus d'adaptation linguistique ne sont pas toujours vécus sereinement; ils engagent souvent des remises en question identitaire propres par ailleurs au processus d'immigration lui-même. En immigrant dans un autre pays, le témoin cherche à la fois à rester entier tout en se transformant en vu de s'intégrer, l'équilibre est bien entendu parfois fragile et difficile à maintenir.

8.4.2 Entre l'ici et l'ailleurs : confrontations de normes communautaires/endogènes

La prise de conscience du changement linguistique est souvent suscitée par le regard de l'autre et plus particulièrement à travers les contacts avec les membres du réseau familial et social du pays d'origine. En effet, une discussion avec les témoins sur leur perception du changement provoque presque toujours des anecdotes sur les réactions qu'ont eues leurs proches à leur façon de parler lors de séjours/vacances dans leur région d'origine. Ils sont ainsi plusieurs témoins à relater leurs expériences de « retour au pays » de manière plus ou moins heureuse du point de vue linguistique. Le rire et la correction prédominent comme réactions de leur entourage.

Plusieurs travaux récents portant sur les populations migrantes insistent sur leur mobilité et sur le caractère transnational de leurs parcours (voir Deprez 2005 et 2006 pour un aperçu de plusieurs travaux). Selon Deprez, si le processus d'immigration a longtemps été envisagé comme le passage permanent (voire définitif) d'un « pays d'origine » à un « pays d'accueil », particulièrement à l'instar du modèle assimilationniste, il est de mise désormais de concevoir les pratiques migratoires à l'image d'un va-et-vient tant physique qu'affectif entre un « ici » et un « ailleurs » (Deprez, 2006 : 119). Ces espaces nommés et vécus peuvent toutefois être interchangeables selon le lieu et la situation, le chez-soi pouvant être caractérisé à la fois par l'ici et l'ailleurs dans les discours et les représentations des migrants.

> De ce point de vue, l'espace mis en jeu dans l'immigration ne se conçoit plus de façon linéaire, avec aux extrémités deux points statiques et opposés entre pays d'accueil et pays d'origine mais bien comme une circulation plus ou moins réglée entre ces deux pôles (voire plus), où transitent des personnes, mais aussi de l'argent, des biens de consommation et des modèles culturels (*Ibid.* : 119).

La conception de l'immigration comme un va-et-vient transnational a également des conséquences au niveau des pratiques linguistiques, à savoir dans la confrontation des normes locales des lieux respectifs. En effet, le migrant ne tient pas seulement compte des pressions linguistiques de son milieu d'accueil, il doit également composer avec les attentes de son lieu d'origine bien que celles-ci ne correspondent pas souvent aux premières. De ces confrontations alterlinguistiques s'ensuivent certains malaises identitaires qui se cristallisent

autour d'enjeux de légitimité et de reconnaissance. Les prochains extraits montrent comment les témoins reconstruisent dans leurs discours ces expériences de contacts ainsi que le souvenir qu'ils en gardent.

8.4.2.1 La mesure du changement linguistique

Partant d'une conversation sur l'intégration de termes acadiens à son français, Moussa a recours aux réactions de ses proches à son retour au pays afin de bien marquer l'ampleur du changement linguistique vécu depuis son arrivée à Moncton.

> Moussa : mon français a beaucoup beaucoup changé là-dessus si je te dis beaucoup changé ça beaucoup changé / je me rappelle mes premières vacances au Burkina quand je retournais / **on me reconnaissait à peine / on me reconnaissait à peine et mon français aussi avait changé / pis je ne l'avais pas remarqué** / je n'avais pas remarqué mais bon c'est une remarque de mes parents puisque ça totalement pris toute une autre tournure absolument
>
> I : et qu'est-ce qu'ils te disaient qui avait changé / comment est-ce qu'ils le ressentaient
>
> Moussa : **pour eux c'était un français pas correct** / ils se disaient « non écoute tu utilises pas les bon termes euh / euh remet toi [rire] sur ton chemin » / et je remarquais pas vraiment ce que j'utilisais dans mon français par exemple / mais bon eux me faisaient tout le temps la remarque « écoute non ne dis pas comme ça on dit ça comme ça » des choses comme ça
>
> I : et comment tu as vécu ça
>
> Moussa : ah au début ben après les remarques **ça me faisait rire** mais à un moment donné c'était quand même **ça m'énervait un peu** parce qu'on me demandait de me recorriger et de me recorriger chaque fois vraiment

Il me semble tout d'abord intéressant de relever que c'est par l'entremise des remarques de ses parents que Moussa se rend compte que son français a pris une autre « tournure »; ces changements linguistiques se sont donc opérés sans qu'il s'en aperçoive puisque étant sans doute le résultat d'un processus graduel. Le choc est tel pour ses proches qu'ils affirment à peine le reconnaître. Le choix du verbe « reconnaître » est ici porteur de sens puisqu'il sous-tend à la fois des procédés d'identification et d'inclusion qui, dans ce cas, sont fragilisés en raison de changements linguistiques. De plus, le côté aliénant d'une telle réaction au point de

vue sociocommunautaire se voit accentué par son caractère linguistique normatif. En effet, les nouvelles pratiques linguistiques perçues chez Moussa sont considérées incorrectes. Le regard posé par ses proches sur son français étant ainsi nettement négatif, on le presse constamment de se reprendre. Cette tendance à la correction ne manque donc pas d'instaurer une distance entre Moussa et son entourage. Moussa réussit toutefois à gérer cette confrontation de normes endogènes en adoptant des pratiques mixtes. En effet, après plusieurs années de vie à Moncton, Moussa considère que son français est à la fois acadien et burkinabé. Le chiac a été pour lui un outil d'intégration mais une fois qu'il a trouvé sa place au sein de la société acadienne, qu'il s'est considéré inclus et partie prenante du milieu, il est revenu à un français dit plus normatif qu'il rattache par le fait même à ses origines burkinabé. Ce réajustement linguistique se veut également cohérent avec son projet professionnel. En effet, par l'entremise de sa propre entreprise, il est amené à intervenir avec d'autres collègues de diverses origines africaines auprès de classes scolaires afin de présenter un autre visage de l'Afrique francophone, à savoir essentiellement autre que celui de la pauvreté. Comme Moussa l'explique dans l'extrait suivant, il tâche de maintenir une certaine différence linguistique avec son milieu d'accueil par souci d'authenticité :

> Moussa : mais bon vu que bon nous sommes venus ici pour se présenter on va être on va essayer d'être nous-mêmes / le pluS qu'on peut / **pour qu'ils puissent vraiment découvrir quelque chose de différent / donc on essaie de garder on a essayé vraiment de garder nos français même si ça été un peu difficile** parce que ça fait quand même un bout qu'on est là et que ben / le français quand même a pris une tournure a pris une autre tournure donc

Son rôle au sein de la communauté étant désormais rattaché à ses origines africaines, son français doit également refléter autant que possible cette image. Il se reconstruit une altérité linguistique de manière à combler les attentes de ses interlocuteurs, soit de « découvrir quelque chose de différent ». Un Africain assimilé au français acadien ne saurait avoir le même effet selon Moussa.

8.4.2.2 Exit français

Si Moussa affirme avoir trouvé un équilibre entre le français burkinabé et le français acadien de manière à marier ces deux appartenances pour les exigences linguistiques de son quotidien, d'autres vont plutôt gérer ces confrontations entre normes d'ici et d'ailleurs par le passage à

une autre langue. C'est le cas de Malika qui, de retour au Mali avec un accent changé et de nouveaux termes acadiens, décide de s'exprimer en bambara durant son séjour plutôt que de subir le rire de ses proches.

> Malika : je dirais que je me suis bien adaptée moi aussi comme / je parle déjà en acadien mon accent a complètement changé / mon accent a changé moi ça me dérange pas moi j'aime les accents je trouve ça beau je trouve ça extraordinaire / mais quand je vais au Mali les gens rient de moi pis / c'est comme « vous savez c'est parce que vous savez rien [rires] pis vous savez pas ce que vous manquez » / moi je trouve ça le fun tsé
> […]
> Malika : oui / oui c'est juste au niveau de l'accent pis des mots <I> des termes oui des termes surtout des termes acadiens tout ça pis au niveau de l'accent ça changé parce que je vais au Mali pis les gens / il y a un ami qui me fatigue lui qui a remplacé * [son mari] à son mariage chaque fois quand je parle / pis lui il parle même pas comme moi pis il traîne les mots comme une fois j'ai dit « toi tu me fatigues » **pis finalement je continue de parler en bambara jusqu'à ce que je revienne [rire] ben oui j'aime pas quand il rit de moi pis il fait même pas bien il parle pas comme je parle pis là il dit des choses pis il fait rire les gens de moi pis j'aimais pas ça [rire]**

Ainsi, plutôt que de livrer une lutte sur le terrain du français, Malika préfère passer à une langue qui se veut en quelque sorte plus neutre (ou plus authentique de l'identité malienne ?), le bambara, peut-être puisqu'elle n'est pas interpellée par son processus de migration. En effet, au lieu de se réadapter à la norme endogène du français de son pays d'origine au courant de son séjour, elle semble complètement endosser les changements linguistiques engendrés par son intégration au milieu acadien : « mon accent a changé moi ça me dérange pas moi j'aime les accents je trouve ça beau je trouve ça extraordinaire ». Il est possible de faire un lien entre le positionnement linguistique de Malika et son projet migratoire. En effet, mariée à un Acadien et ayant des enfants de cette union, elle ne projette pas de se réinstaller au Mali. Les moqueries de ses proches au Mali, bien que pouvant être blessantes, ne font donc pas le poids face à son désir de faire sa place dans son milieu d'accueil. Son objectif avoué est de s'intégrer à l'Acadie et d'être acceptée et reconnue comme telle par les Acadiens. Elle tient un discours très militant à cet égard en se désignant désormais comme une Acadienne d'origine malienne ainsi qu'en faisant référence à ses enfants en tant qu'Afro Acadiens. L'intégration par l'usage du vernaculaire est en somme l'une des stratégies dont use Malika pour asseoir sa légitimité acadienne.

8.4.2.3 Hypercorrection

Cette expérience de confrontation linguistique entre l'ici et l'ailleurs ne se produit pas seulement lorsque le témoin se retrouve physiquement dans son pays d'origine. Il peut également être vécu face à un interlocuteur de même origine dont la présence contribue à créer d'autres conditions d'usage du français et d'évaluation de ses variétés. Dans le prochain passage, Michel, qui est d'origine belge, relate une conversation qu'il a eue avec une Belge rencontrée par hasard :

> Michel : je crois il y a deux semaines de ça au ECMA's[245] là <I> oui / oui pis j'ai rencontré une Belge / pis j'étais j'étais à / on avait bu un verre là il était tard et pis **j'avais de la difficulté parce que là je me surveille tu vois je me dis bon [rires] « là tu as une compatriote là » elle me disait qu'elle comprenait vraiment rien du chiac pis je dis « bon là il faut vraiment que je me surveille » pis en même temps ça me fait plaisir d'essayer de / de pratiquer la langue de chez nous là si tu veux** <I> ouais ouais ouais / pis là j'avais vraiment de la difficulté j'ai / je me dis il faut pas que je dise « pis » il faut que je dise « puis » il faut pas que je dise « le fun » il faut que dise que « c'était marrant » tsé toutes des choses comme cela si tu veux je faisais de l'hypercorrection là pour employer le terme <I> oui [rire] correct là / je faisais de l'hypercorrection de ma propre de ma propre façon de parler si tu veux / c'était comique là / donc ouais c'est vraiment c'est rentré dans mes pratiques langagières là de tous les jours je veux dire il y a plein de mots que j'emploie d'ici

Il est possible de constater que Michel est porté à se repositionner, à se « surveiller » comme il dit, en raison de la présence d'une Belge qui, de plus, se met d'emblée en distance face à la variété qui ponctue le quotidien linguistique du témoin (« elle me disait qu'elle comprenait vraiment rien du chiac »). Les particularités de cette interaction amènent Michel, l'espace d'un moment, à marquer une certaine rupture avec son milieu d'accueil en s'éloignant de traits régionaux qu'il a fait sien. Si seule la dimension normative importait, Michel pourrait ressentir ce genre de pressions en compagnie de toute personne détentrice du français standard faisant preuve de jugements envers le chiac. Or, elles s'ajoutent ici au désir de bien paraître, d'être à la hauteur devant une « compatriote » et donc au désir d'être reconnu comme Belge malgré plusieurs années de non résidence dans le pays. Il s'ensuit chez lui une attitude hypercorrective – parfaitement mise en scène par la tension entre « pis » et « puis » qui tient pourtant davantage au discours oral qu'à la variation diatopique – qui fait montre en revanche d'une certaine désaffiliation linguistique avec sa belgitude : la langue de chez lui, comme il

[245] East Coast Music Award: gala de remise de prix pour la musique de la côte Est.

l'a désigne, lui devient de plus en plus étrangère. Sa difficulté à jongler avec cette dernière l'amène par ailleurs à conclure que ses pratiques langagières sont vraiment imprégnées de « mots d'ici ». Michel ne voit toutefois pas d'inconvénients outre mesure aux changements de ses pratiques; le regard réflexif qu'il pose sur son propre comportement linguistique le porte tout simplement à prendre conscience des différents mécanismes identitaires à l'œuvre dans l'usage de la langue.

Ces trois fragments de récits sont évocateurs quant aux confrontations linguistiques et communautaires qui s'opèrent à travers la migration. Les changements linguistiques, contrairement aux réactions du milieu d'accueil, sont très souvent perçus négativement dans le milieu d'origine et font ainsi l'objet de moqueries. Dans un cas comme dans l'autre, la variation linguistique peut être synonyme de proximité ou de distance sociale. La gestion de cette confrontation est alors tributaire du projet migratoire (s'implanter ou repartir) du témoin, dimension que j'approfondis davantage à la section suivante. De plus, il a été intéressant de constater que l'évaluation normative importe également beaucoup dans les jugements qui sont émis à l'endroit des changements linguistiques : une convergence vers le vernaculaire acadien est souvent reçue avec réprobation et risibilité dans le pays d'origine (*cf.* 7.2.2.1). Le français dans l'espace francophone est donc encore loin d'une représentation plurielle qui aurait intégrée pleinement la variation et l'hétérogénéité linguistiques.

8.4.2.4 L'enjeu de la reconnaissance : le retour au pays

Le rapport aux pratiques linguistiques du milieu d'accueil peut également être conditionné par l'objectif d'un retour définitif dans le pays d'origine. L'immigration est alors conçue comme un séjour temporaire à l'étranger et il devient d'autant plus important de maintenir les normes linguistiques originelles pour ne pas compliquer le processus de réinsertion dans le pays d'origine après plusieurs années d'absence. Ce désir est particulièrement fort chez les parents dont les enfants, qui grandissent dans le milieu d'accueil, subissent davantage les influences linguistiques locales. Cette tension linguistique a été mise en valeur par H. Correia-Labaye[246] (2005) au sujet des enfants de Portugais immigrés en France lors de leurs vacances annuelles au Portugal. Le portugais parlé par ces enfants, caractérisé par la variété rurale des parents et par le contact avec le français, se voit stigmatisé par les jeunes Portugais dont les pratiques

[246] Cité dans Deprez (2006 : 122).

linguistiques sont considérées plus légitimes. Devant cette dévalorisation de leur parler, les enfants d'immigrés préfèrent alors parler français entre eux et se faire passer pour des touristes consacrant ainsi leur exclusion d'un espace migratoire pourtant investi au point de vue socio-identitaire. Cette recherche met également en lumière le rôle de la hiérarchisation des variétés linguistiques dans la légitimité identitaire attribuée aux locuteurs : l'authenticité de l'émigré tend à être jaugée à l'aune de ses pratiques linguistiques dans la langue d'origine. La différence linguistique avec la norme du groupe dominant peut d'autant plus entraîner la non reconnaissance de celui-ci qu'elle est considérée illégitime et représentée comme vieillotte, déformée, incorrecte. Cette problématique de la reconnaissance et de la légitimité est particulièrement bien articulée par Sandrine au sujet de sa fille. Cette dernière n'avait que trois ans à son arrivée à Moncton, ses diverses fréquentations dans les garderies font qu'elle a adopté des traits linguistiques non standards propres au vernaculaire de la région. À ce sujet, sa mère déclare :

> Sandrine : puisque moi pour moi « étiendu » c'est une faute / c'est une faute de conjugaison moi j'ai perdu des points sur mes copies à l'école [rire] donc euh / non pis tout le monde rira d'elle en France puisque elle y retourne en vacances / donc tout le monde rira d'elle si elle parle comme / il faut qu'elle sache parler le français de France

Dans cet extrait, Sandrine fait appel à deux arguments pour appuyer sa condamnation de certains trais régionaux chez sa fille : d'une part, elle souligne avec force leur caractère non standard en les caractérisant de fautes et d'autre part, elle indique le rejet (rire) dont fera l'objet sa fille à son retour en France si elle ne sait pas parler « français de France ». Sandrine insiste tout au long de l'entretien sur l'importance qu'elle accorde à la préservation de leur français de France; elle y voit tout autant un enjeu de transmission de leur héritage qu'un enjeu de réintégration pour l'avenir. En effet, il est clair pour Sandrine que la famille retournera s'établir en France dans quelques années. Suivant cette logique, le chiac est interdit à la maison de manière à ce que le milieu familial agisse en tant que lieu-rempart face aux influences extérieures (*cf.* 8.2.3.3). Sandrine n'interdit toutefois pas à sa fille de s'exprimer ainsi avec les autres jeunes de son âge puisqu'elle considère qu'elle n'a pas d'autres choix si elle veut se faire comprendre. Bien qu'elle affirme que le milieu acadien lui a ouvert les yeux sur la variation du français, il y a dans ses commentaires une légère pointe de condescendance quant au vernaculaire acadien. En revanche, il est intéressant de noter que l'anglais est permis à la maison; la pratique de cette langue est envisagée comme un avantage par rapport au jeune

Français moyen pour qui l'anglais demeure une langue non maîtrisée. Si l'emploi du français acadien risque d'être dévalorisant pour sa fille en France, celui de l'anglais lui vaudra plutôt le respect et l'admiration. Les choix linguistiques de Sandrine reflètent donc par le fait même les représentations sensiblement diglossiques du milieu, mais également les valeurs attribuées aux langues et aux variétés de langues sur le marché international : l'anglais est la langue de la mobilité et des communications internationales alors que le français acadien, minoré par rapport à l'anglais et au français standard, est restreint à la communication dans le cadre d'échanges informels dans la région de Moncton.

Au contraire, Rosa pour qui le retour dans son Congo natal ne semble pas envisageable et dont les enfants sont nés au Canada se fait plutôt la réflexion inverse. Elle a fait le choix conscient d'employer le vocabulaire dit local avec ses enfants afin de ne pas « forcer leur chemin » :

> Rosa : par exemple euh comme tu dirais dans la famille <I> uhum / le vocabulaire qui est approprié de chez moi / mon enfant ne va pas l'avoir dans ses oreilles / **donc je dois utiliser le vocabulaire local pour que mes enfants / me comprend <I> uhum / et qu'ils puissent être parce que il faut que je transmets à mon enfant / le même vocabulaire qu'il va utiliser dans son milieu courant** <I> uhum donc si je lui transferts un vocabulaire qui n'est pas courant dans son milieu / je force son chemin / donc c'est pourquoi j'étais censée peut-être d'utiliser le vocabulaire / local <I> ok / pour apprendre un langage parce que veut veut pas c'est la mère qui commence à / ou les parents qui donnent le premier langage avant que l'enfant sort

Le milieu familial est donc ici partie prenante du processus d'intégration au milieu acadien d'accueil puisque Rosa choisit d'y employer le vocabulaire local plutôt que celui de chez-elle. La position de Rosa face au chiac reflète d'ailleurs bien les exigences linguistiques du milieu acadien : elle ne dévalorise pas sa pratique auprès de ses enfants puisqu'elle est consciente de son rôle au niveau des réseaux sociaux, elle s'assure toutefois qu'ils puissent faire la distinction avec les diverses situations de communication qui commandent plutôt un français standard, notamment scolaires et professionnelles.

Par conséquent, la gestion de la différence linguistique s'établit également selon le projet migratoire, de passage ou d'ancrage, poursuivi par le migrant.

8.5 Synthèse finale

À leur arrivée dans la région de Moncton, les témoins expérimentent tous des difficultés d'intercompréhension avec les Acadiens du milieu. À cet égard, il est significatif de souligner que pour ainsi dire tous les interviewés affirment s'être adaptés au français local que ce soit pour en acquérir une compétence passive ou active. Ils démontrent en grande majorité une volonté de pénétrer dans l'univers acadien en apprenant « sa » langue. On remarque ainsi à différents niveaux une convergence linguistique vers le vernaculaire que les immigrants regroupent fréquemment sous le nom « chiac ». Ce processus d'adaptation linguistique suscite pourtant des sentiments ambivalents, voire contradictoires : certains y voient tout simplement une manière de communiquer plus efficacement, d'autres sentent ne pas avoir le choix de s'assimiler, d'autres encore y associent une marque de légitimité identitaire locale et/ou acadienne. Ces multiples considérations dénotent des forces complexes en jeu dans l'usage du vernaculaire. Kathryn Woolard fait remarquer avec justesse que « just as there is strong pressure to use only the right language or to keep silent in formal situations, so effective negative sanctions are in force in these nonstandard domains. In these dominated markets, it is equally important to use only the right language; there is nothing "relaxed" about them » (Woolard, 1985: 744). Ainsi, l'usage d'une variété de langue non standard ne signifie pas l'absence de pressions sociales, phénomène qui est parfaitement rendu par les récits des immigrants interviewés.

Or, de manière encore plus significative, la situation acadienne montre qu'une variété non standard peut agir comme langue d'intégration d'une communauté minoritaire. Il s'agit d'un élargissement des domaines de compétence du vernaculaire, c'est-à-dire d'un nouveau rôle social à assumer. En effet, à la lumière des expériences et des propos des témoins, il devient évident que le chiac/français acadien représente plus qu'une absence de compétence en français standard; son emploi remplit également une fonction d'intégration au sein de la communauté d'accueil, c'est-à-dire à la fois une manière de créer des liens de proximité et de marquer son appartenance au milieu acadien. Il apparaît que des représentations plus positives du chiac peuvent entraîner une ouverture envers sa pratique et, par ricochet, un sentiment de plus grande appartenance à la communauté d'accueil. Au final, on peut avancer que les immigrants qui souhaitent s'implanter durablement à Moncton et s'intégrer à la communauté acadienne ont tout à gagner d'adopter des formes vernaculaires dans leurs pratiques

linguistiques quotidiennes. En revanche, si les immigrants peuvent se montrer réceptifs et ouverts à la norme locale, ils sont également soumis à des pressions identitaires et normatives de leur milieu d'origine. Leur rapport aux pratiques linguistiques acadiennes est ainsi également façonné par leur attachement à leur identité linguistique d'origine. De plus, des représentations favorables du vernaculaire au niveau local ne sont pas suffisantes pour complètement contrecarrer les perceptions dévalorisantes qui circulent à l'égard des variétés non standard au sein de la francophonie internationale.

Conclusion

Cette thèse de doctorat avait comme objectif de contribuer au champ de recherche sur l'immigration francophone en milieu minoritaire à partir du contexte acadien néo-brunswickois. Depuis près d'une décennie, ce thème de recherche est en pleine effervescence au Canada francophone et interpelle des chercheurs de tous horizons en sciences humaines et sociales qui se penchent sur les processus de redéfinition identitaire des francophonies canadiennes. Ne voulant pas faire l'économie de ces multiples regards, cette recherche doctorale a proposé une *perspective interdisciplinaire* sur l'immigration en Acadie du Nouveau-Brunswick tout en privilégiant une *approche sociolinguistique*. Ce choix découlait par ailleurs de deux motivations : d'une part, constatant dans le domaine des sciences sociales l'absence d'une problématisation générale de l'immigration en milieu acadien, il m'a semblé nécessaire d'en faire une analyse à la fois historique, politique et sociologique afin de saisir globalement les enjeux qui y sont rattachés et d'autre part, constatant la faible prise en compte de la langue dans les travaux portant sur l'immigration en milieu minoritaire, il m'est apparu indispensable d'en faire la pierre angulaire de cette étude.

En regard de cette problématique large de départ, deux objectifs de recherche ont été menés en parallèle.

1) Tout d'abord, il s'est agi de concevoir l'immigration comme un *révélateur* de changements socio-identitaires et linguistiques pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick. À cet effet, il a été question de comprendre comment l'immigration transforme le projet de société acadien et donne lieu, éventuellement, à un réaménagement des discours identitaires locaux. Par ailleurs, comme l'Acadie présente une situation de contacts de langues inégalitaires, l'intégration d'immigrants constitue un révélateur de changements dans les rapports aux langues et aux variétés de français qui façonnent le milieu acadien. Cette thèse a donc proposé d'examiner les représentations linguistiques de francophones d'origine étrangère à titre de baromètres de la légitimité accordée au français minoritaire en Acadie.

2) Comme deuxième objectif, il s'est agi de comprendre le *rôle des langues* dans le projet migratoire et le projet d'intégration des immigrants francophones à Moncton. À cet égard, cette recherche a voulu montrer comment les pratiques et les comportements linguistiques des immigrants ont partie liée à des dynamiques de rapprochement et de distanciation face à la société acadienne d'accueil.

La suite de la conclusion tâche de mettre en valeur les principaux résultats et constats que ce travail a tirés de ces deux grandes perspectives d'analyse. Rappelons par ailleurs que j'ai adopté une approche interprétative et une méthode qualitative de manière à me concentrer sur une analyse de discours des acteurs politiques, institutionnels et individuels autour de l'immigration francophone en milieu acadien. Cette posture épistémologique a permis de privilégier une construction de savoirs à partir de l'interprétation du sens donné par les acteurs qui sont directement impliqués dans les phénomènes sociaux et linguistiques à l'étude. Grâce à des entretiens menés en profondeur, j'ai constitué un matériau riche et complexe qui s'est révélé particulièrement bien adapté à l'analyse des idéologies et des représentations identitaires et linguistiques. Cette recherche vient ainsi renforcer la pertinence et la qualité heuristique de l'approche qualitative en sciences humaines et sociales. Or, la méthode par entretiens comporte certaines limites, notamment en ce qui a trait à l'étude des pratiques linguistiques et des interactions sociales. Bien que j'aie mené de l'observation ethnographique au sein du CAIIMM, ma démarche n'a pas été suffisante pour répondre à tous mes questionnements. J'explicite davantage ces limites dans la deuxième partie de la synthèse des résultats ci-dessous.

La première partie de la thèse – soit les chapitres 4 et 5 – a examiné les dimensions politique et sociologique de la problématique de l'immigration francophone au sein de la francophonie canadienne et plus particulièrement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. L'analyse des discours politiques et associatifs a tout d'abord permis de constater que les phénomènes de l'immigration et de la diversification culturelle transforment la représentation politique ainsi que l'identité collective des communautés francophones minoritaires. En effet, devant le défi du déficit démographique qui se pose à elles, les minorités francophones se montrent soucieuses de se constituer en « communautés d'accueil » afin de pouvoir bénéficier de l'apport en nombre de francophones d'origine étrangère. De cette transformation de leur image politique, j'ai montré qu'il résulte un réaménagement du discours identitaire collectif autour de la définition d'un projet de société qui se veut inclusif et ouvert à la diversité ethnoculturelle qui compose désormais la population francophone en milieu minoritaire. Les critères identitaires traditionnels tels que la religion et la filiation sont remis en question puisque jugés trop exclusifs et déterministes et tendent à être remplacés par des critères de nature civique. Pour ce faire, les instances gouvernementales et les leaders communautaires misent désormais principalement sur le partage du français comme dénominateur commun de l'appartenance à la francophonie canadienne. Cette transformation se traduit au sein des

communautés par une tendance à se (re)nommer autour des catégories « francophonie » et « francophone » afin de refléter une image plus hétérogène d'elles-mêmes. Par conséquent, j'ai constaté que les appellations « canadien-français », « franco-ontarien », « franco-manitobain », etc. font l'objet d'une critique sociale puisque considérés comme étant trop ethniques. L'analyse des discours a également révélé que la langue tend à être instrumentalisée comme un marqueur identitaire neutre, puisque accessible à tous, sans tenir compte de sa part importante de variation dont le rôle dans la constitution de frontières intergroupes est indéniable. À cet effet, j'ai également rappelé que le français n'a pas une valeur complètement désethnicisée puisqu'il se porte garant de l'authenticité et de la survie culturelles de la communauté historique de langue française au Canada. La dimension identitaire accordée à la langue est donc foncièrement ambivalente. Cette ambivalence a par ailleurs permis de faire écho à la tension, voire à l'indécision entre l'ethnie et la nation qui caractérise les communautés francophones minoritaires déjà mise en évidence par des sociologues (Thériault, Gilbert et Cardinal (dir.), 2008 ; Thériault, 2007).

L'approfondissement de la problématique de la redéfinition identitaire de la francophonie canadienne à partir du terrain acadien néo-brunswickois a toutefois fait ressortir un processus différent, notamment au niveau de la dénomination de la communauté d'accueil. En effet, l'analyse des discours des organismes porte-parole acadiens ainsi que de la presse écrite a montré que la question de l'immigration et de la diversité culturelle n'engendre pas une substitution de l'identifiant collectif « acadien » par celui de « francophone du Nouveau-Brunswick » : la société acadienne est clairement désignée en tant que société d'accueil. En revanche, tout comme dans les autres communautés minoritaires, les leaders acadiens s'interrogent sur la capacité d'inclusion de la communauté acadienne et s'engagent dans un processus de révision de ses critères d'appartenance traditionnels. J'ai plus spécifiquement examiné la problématique de l'inclusion identitaire à partir d'un regard croisé entre les discours des militants acadiens et des immigrants francophones. Cette confrontation des discours a nettement enrichi l'analyse puisque, tout en faisant ressortir des points de tension, elle a permis de mettre au jour un terrain d'entente identitaire qui concilie la tension entre l'ethnique et le civique. Les discours des militants à l'égard de l'acadianité reflètent tous un fort souci d'inclusion et véhiculent à plusieurs égards une idéologie identitaire volontariste et individualiste : peut être Acadien qui le veut bien. En effet, leur représentation de l'identité acadienne se voit réinterprétée à l'aune de différents enjeux, de façon à se monter ouverts à la diversité des situations identitaires des gens qui sont liés à l'Acadie, ce qui inclut les

francophones issus de l'immigration. En même temps, tous les militants présentent une conception ethnique de l'identité acadienne à travers leur attachement à l'histoire et aux récits des origines. En somme, on retrouve, dans leurs représentations, deux types de légitimité identitaire acadienne : l'une conférée par le sang, soit le partage de mêmes origines et l'autre conférée par la relation, soit l'investissement dans la communauté locale.

Les immigrants, pour leur part, se représentent principalement l'acadianité en regard d'une histoire particulière et du partage d'une même filiation ; devenir Acadien demeure souvent pour eux une notion abstraite plutôt qu'une réalité affirmée. Ils n'ont donc pas une conception aussi large de l'acadianité que celle mise en discours par les militants. Cependant, les immigrants interviewés affirment pour la plupart se sentir « intégrés » et « inclus » à la communauté locale d'accueil, communauté qu'ils désignent explicitement « acadienne ». Le rapprochement entre les positions des deux groupes semble se produire autour d'un *lieu* d'appartenance commun, celui qu'ils nomment « Acadie » et qui agit comme terrain d'entente identitaire entre le désir de maintenir un sens historicisé à la communauté acadienne et le désir de se départir d'une identité collective essentialisante. Autant chez les militants que chez les immigrants, la francophonie locale est englobée dans la notion d'Acadie, nom qui leur permet à tous deux de donner un sens particulier et distinct à leur identité francophone. En ce qui a trait aux francophones d'origine étrangère, on assiste donc davantage à une identification à l'Acadie (être d'ici, s'investir ici) en tant qu'espace d'intégration qu'à une identification à l'identité acadienne (être Acadien) qui demeure plus problématique.

Les enfants qui sont nés en Acadie de parents immigrants n'ont pas participé à cette recherche doctorale puisque j'ai voulu m'en tenir à l'étude de la « première génération ». Or, les discours identitaires sur l'acadianité laissent voir que ces enfants représentent une piste féconde pour approfondir la problématique de l'inclusion identitaire. En effet, si les immigrants interviewés se montrent hésitants quant à leur accès possible à l'acadianité, ils sont habituellement moins ambivalents quant à l'inclusion de leurs enfants. Par ailleurs, la notion de *lieu* comme terrain d'entente identitaire suscite également un intérêt pour les enfants d'immigrants qui sont ancrés depuis leur naissance dans un « ici » acadien : sont-ils considérés comme des membres « légitimes » du groupe puisqu'ils viennent d'ici, c'est-à-dire de l'Acadie ? Il serait ainsi souhaitable dans la suite de cette recherche d'interroger ces jeunes afin de recueillir leurs récits d'intégration. Par ailleurs, il serait aussi pertinent de mettre davantage en perspective le processus de recomposition identitaire au sein de l'Acadie du Nouveau-Brunswick avec celui d'autres communautés de la francophonie canadienne afin

d'en dégager les similarités et les différences. Me basant sur l'analyse menée au chapitre 4, je suis d'avis que la situation acadienne se distingue de celle des autres milieux minoritaires au Canada. Il reste à approfondir cette proposition en entreprenant d'autres terrains de recherche.

La deuxième partie de la thèse – soit les chapitres 6 à 8 – a regroupé l'analyse sociolinguistique de l'immigration francophone en Acadie. La synthèse des résultats de cette partie rejoint principalement le deuxième fil conducteur de la thèse en permettant d'examiner le rôle des représentations et des pratiques linguistiques des immigrants dans le rapport entretenu à l'égard de leur société acadienne d'accueil.

J'ai tout d'abord analysé au chapitre 6 les représentations et les positionnements sociolinguistiques des immigrants à l'égard de la dynamique sociale intergroupe rattachée au bilinguisme et au contact de langues dans la région de Moncton. Comme il fallait s'y attendre, la plupart des immigrants ont indiqué qu'ils se représentaient un bilinguisme idéalisé dans leur imaginaire pré-migratoire. La suite de leurs discours montre toutefois que cette représentation de la situation sociolinguistique a rapidement été fragilisée lors de leur arrivée à Moncton et s'est vue substituée par celles d'asymétrie et d'inégalité linguistiques. Les immigrants interviewés associent dès lors l'anglais à la position sociolinguistique dominante, notamment en ce qui a trait au marché du travail. Le français demeure toutefois leur principale langue d'usage à Moncton puisqu'ils estiment vivre en très grande majorité en français que ce soit au niveau familial, social, culturel, sportif et même professionnel. L'analyse révèle également que, malgré la minoration du français dans certains domaines d'activités, les immigrants ne dévaluent pas pour autant cette langue ; ils affichent plutôt une sécurité linguistique et statutaire à son égard. Leur façon de se positionner face à la domination de l'anglais dans l'espace public et professionnel varie toutefois sensiblement et a partie liée à la dimension linguistique de leur projet migratoire. Certains immigrants sont surtout attirés par l'anglophonie de leur milieu d'accueil dans le but d'améliorer leur compétence en anglais ; le contact avec cette langue est alors recherché. D'autres au contraire ont misé sur la francophonie de leur milieu d'accueil dans l'idée de vivre entièrement en français ; le contact avec l'anglais est alors perçu comme une soumission ou un laisser-aller de la population francophone. Plus les interviewés affichent un sentiment de proximité à la communauté acadienne et à la francophonie en général, plus ils ont tendance à défendre les revendications linguistiques de celles-ci pour une plus grande reconnaissance du français à Moncton (et vice-versa). L'analyse révèle par ailleurs que la plupart des immigrants ne se

reconnaissent pas dans le statut de minoritaire, autant en ce qui a trait à leur identité de migrant qu'à celle de francophone. En outre, ils associent sans difficulté les Acadiens à une minorité linguistique avec laquelle ils partagent certaines frustrations en tant que francophones. Cette différence de posture fait en sorte que les immigrants présentent souvent une dynamique d'empathie, mais sans identification face à la société acadienne : ils sympathisent avec sa situation mais ressentent une limite quant à leur niveau d'investissement dans la « lutte » linguistique du fait de ne pas être (ou pas tout à fait) Acadiens. Les immigrants francophones à Moncton présentent donc à bien des égards une tension entre des dynamiques de rapprochement et de distanciation par rapport à la communauté acadienne qui traduisent un investissement identitaire plus ou moins marqué envers le français.

La présence de représentations linguistiques ambivalentes constitue l'une des principales caractéristiques d'une situation de diglossie. Alors que ces représentations ont largement été documentées auprès des locuteurs acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick (Boudreau, 2009 ; LeBlanc, 2008 ; Boudreau et Dubois, 1993), rien n'avait encore été recueilli auprès d'une population francophone immigrante. Par ailleurs, suivant le constat, posé par des linguistes (Boudreau, 2010 ; Boudreau et Perrot, 2010), selon lequel il y aurait retournement du stigmate entourant les variétés de français minorées, il s'est agi d'examiner le rapport qu'entretiennent les immigrants à l'égard du/des français de leur région d'accueil. J'ai tout d'abord constaté que la catégorie « chiac » prédomine dans la façon dont les immigrants caractérisent leur expérience linguistique locale. En effet, les interviewés le nomment et en parlent abondamment lorsqu'il est question de l'altérité linguistique qu'ils perçoivent dans leur milieu d'accueil. Par ailleurs, cette tendance marque l'importance symbolique ainsi que la valeur identitaire distinctive de cette variété pour les francophones de la région. Un examen de la catégorisation du chiac chez les immigrants a toutefois suscité de nombreux questionnements épistémologiques en ce qui a trait à la définition et au statut linguistiques donnés à cette variété de langue. En effet, il a été difficile de délimiter dans le corpus d'entretiens ce que recouvre la notion de « chiac » en raison de la complexité des images, des qualificatifs et des usages qui y sont rattachés. Par ailleurs, le chiac pose la question de ce qu'est une langue, à savoir si sa définition tient à des critères structurels ou à des critères sociaux ou encore les deux, mais alors il reste à déterminer dans quelle hiérarchie. Il y aurait lieu par ailleurs de poursuivre la réflexion par rapport à la façon d'arrimer les représentations des locuteurs et les descriptions des linguistes dans une recherche interprétative.

Par la suite, j'ai montré que le paradigme de l'ouverture à la diversité constaté dans les discours identitaires au chapitre 5 se traduit également dans le rapport au français d'ici. En effet, ce même esprit teinte les représentations linguistiques des immigrants à l'égard des variétés de français en Acadie et plus particulièrement du chiac. Pour cause, la majorité des interviewés tiennent un discours d'ouverture et d'acceptation, du moins de façade, face à cette variété de français non standard. En ce sens, peu de formulations dévalorisantes telles que « français déformé », « mauvais français » ponctuent leurs discours. Au contraire, j'ai repéré plusieurs passages qui légitiment et valorisent le chiac. Toutefois, ce positionnement d'ouverture n'occupe pas tout l'espace discursif, il constitue plutôt l'un des pôles d'un continuum de valeurs linguistiques qui passent ensuite par la neutralisation, la banalisation et la dévalorisation. L'idéologie de la diversité se confronte donc à l'idéologie du standard au niveau des discours et ce, souvent chez un même participant. En revanche, le fait que des francophones non natifs de l'Acadie se montrent en général ouverts face au chiac est, à mon sens, révélateur d'une plus grande reconnaissance sociale et linguistique des variétés de français non standard.

Le dernier chapitre de la thèse est venu faire écho à l'analyse du chapitre 4 en ce qui a trait à la valeur identitaire ambivalente attribuée à la langue française. L'équivalence établie dans les discours politiques entre le partage du français et l'appartenance identitaire à la même communauté a été mise à mal à travers le processus d'adaptation linguistique aux variétés régionales souligné par les immigrants à Moncton. En effet, les récits des interviewés font tous état de difficultés d'intercompréhension à leur arrivée dans la région du sud-est, difficultés qu'ils attribuent souvent au chiac parlé par les Acadiens. L'homogénéité artificielle attribuée au français et à la francophonie ne coïncide donc pas avec l'expérience des témoins francophones. Qui plus est, les discours des immigrants à l'endroit de leur intégration linguistique ont permis de révéler un important phénomène de convergence linguistique envers le français de Moncton. Sans pour autant avoir procédé à une évaluation descriptive de cette convergence, il a été significatif de constater que le vernaculaire régional a un poids social élevé et ce, même pour une population non native du milieu. Il convient ici de revenir sur la limite méthodologique de la démarche par entretien. M'étant seulement arrêtée aux discours d'entretien, je n'ai pas été en mesure d'étudier les formes linguistiques que prend l'adaptation linguistique déclarée par les immigrants. Ainsi, bien que plusieurs d'entres eux affirment parler chiac, il n'a pas été possible d'examiner la correspondance entre cette affirmation et les usages linguistiques des interviewés. De manière plus profonde, et en écho

aux représentations linguistiques analysées au chapitre 7, cela pose à nouveau la problématique de la nomination et des frontières entre les différentes variétés de français. Je suis d'avis qu'une mise en relation des discours et des pratiques linguistiques enrichirait nettement la discussion épistémologique sur le sujet. Quoi qu'il en soit, l'analyse des discours a révélé que l'adoption par les immigrants de traits acadiens et chiacs est rattachée, dans leurs représentations, à de fortes valeurs d'intégration et d'identité face à la société acadienne d'accueil. Si le vernaculaire ne constitue pas la seule marque d'acadianité, il joue un rôle indéniable dans la légitimité accordée au francophone venu d'ailleurs à titre de membre reconnu de la communauté locale. En revanche, j'ai pu constater que l'usage du vernaculaire local peut être contrecarré par le poids de normes linguistiques concurrentes qui caractérisent le parcours migratoire des participants de l'étude. Ainsi, selon que le projet migratoire consiste à s'établir à long terme ou à repartir éventuellement dans son pays d'origine, l'interviewé se représente son adaptation linguistique au français vernaculaire en termes d'intégration/d'efficacité communicationnelle ou de perte/d'assimilation linguistique. Par ailleurs, les récits des immigrants a fait ressortir que leurs proches dans leur pays d'origine leur renvoient habituellement une image négative du français du sud-est du Nouveau-Brunswick et donc des changements linguistiques dont fait expérience le migrant dans son milieu d'accueil. Par conséquent, plusieurs interviewés se trouvent pris entre deux normes endogènes qui répondent à deux idéologies linguistiques différentes, celle de la diversité et celle du standard.

En somme, cette partie sociolinguistique de la thèse a montré la pertinence de l'examen des représentations et des pratiques linguistiques par l'entremise d'une analyse de discours pour comprendre les positionnements et les conflits identitaires vécus par des immigrants en milieu francophone minoritaire.

Je termine cette conclusion en soulevant des pistes d'approfondissement qui n'ont pas été mises en évidence plus haut mais qui pourraient également faire l'objet de projets de recherche ultérieurs dans la continuité de cette thèse :

I- J'ai évoqué au courant de ce travail d'autres situations minoritaires et/ou de contacts de langues tels que la Catalogne, la Picardie, la Corse et la Suisse qui présentent des questionnements similaires à l'Acadie quant à l'intégration linguistique d'une population immigrante (ou migrante). Il me semble utile de

creuser davantage leurs propositions théoriques respectives afin de mettre en perspective la situation acadienne : celle-ci présente-elle des phénomènes communs ou originaux par rapport à ces autres « minorités linguistiques » ? Par ailleurs, tout en étant dans le même cadre épistémologique « minoritaire », les problématiques formulées dans chacun de ces autres terrains peuvent amener à penser autrement la situation acadienne. Alors que le Québec a souvent fait l'objet de comparaison avec d'autres minorités nationales territoriales (McAndrew, 2010 ; Boucher et Thériault, 2005), l'Acadie a plus rarement pu se nourrir de cet élargissement des frontières de son savoir. Il s'agirait en quelque sorte de sortir l'Acadie de son regard marqué par l'« exiguïté » (Ali-Khodja, 2003).

II- La question de la diversité culturelle se pose avec acuité dans les écoles qui, tout en ayant une politique d'intégration égalitaire, renferment au niveau des pratiques sociales des logiques différencialistes. Les écoles secondaires de langue française à Moncton accueillent de plus en plus des élèves d'origine étrangère qui sont nés ou qui ont principalement grandi dans le milieu acadien. Il serait pertinent d'examiner les transformations idéologiques du discours des établissements scolaires à l'égard de la définition de la communauté acadienne et de la diversité et ce, à l'image des recherches qui ont été menées en Ontario (Heller, 1999 et 2003). Par ailleurs, il serait intéressant de voir si l'école se repositionne face aux variétés de langue acadiennes devant une population étudiante qui incarne, bien souvent, le « français international ». De plus, l'école représente un site qui se prête bien à la recherche ethnographique, approche méthodologique qui, à mon sens, n'a pas été assez exploitée dans le cadre de cette thèse. Cette méthode permettrait de prendre davantage en compte les pratiques et les interactions sociales dans la constitution de frontières intergroupes.

III- Les langues d'origine des immigrants vivant en Acadie sont demeurées absentes des propositions d'analyse de cette recherche doctorale. Bien que j'aie été claire quant à cette limite de la thèse, il reste que la prise en compte du plurilinguisme des immigrants est une composante importante de l'analyse linguistique de l'immigration francophone au sein de la société acadienne et que la recherche devrait être poursuivie dans ce sens-là. La différence dans les représentations et les comportements linguistiques qui s'est esquissée au cours des trois derniers

chapitres entre d'une part, les immigrants d'origine française et d'autre part, les immigrants d'origine maghrébine et africaine (et autre) me semble par ailleurs à se comprendre en partie entre le monolinguisme (réel ou imaginé) des uns et le plurilinguisme des autres.

Bibliographie

Ouvrages, articles et thèses

ADAM, Dyane. L'immigration et la francophonie canadienne. *Francophonies d'Amérique*, 2003, no 16, p. 27-35.

ALI-KHODJA, Mourad. La sociologie à l'épreuve de l'exiguïté : périodisation et analyse comparative des travaux portant sur l'Acadie du Nouveau-Brunswick. In : PAQUET, Martin et Stéphanie SAVARD (éd.), *Balises et références. Acadies, francophonies*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2007, p. 175-212.

ALI-KHODJA, Mourad. Pour une *science sociale de l'exiguïté* : bilans et enjeux de la connaissance en milieu minoritaire. *Francophonies d'Amérique*, 2003, no 15, p. 7-23.

ALI-KHODJA, Mourad. Modernité, stratégies identitaires et formes de connaissance dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 1994, vol. 27, no 2, p. 31-53.

ALI-KHODJA, Mourad et Marc JOHNSON. Identité et création culturelle en Acadie : des artistes en quête de légitimité. *Revue de l'Université de Moncton*, 1994, vol. 27, no 2, p. 229-237.

AKIN, Salih. Désignation d'une langue innommable dans un texte de loi : le cas du kurde dans les textes législatifs turcs. In : TABOURET-KELLER, Andrée (éd.), *Le nom des langues 1. Les enjeux de la nomination des langues*. Louvain-La-Neuve : Peeters, 1997, p. 69-79.

ALLAIN, Greg. La « nouvelle capitale acadienne » ? Les entrepreneurs acadiens et la croissance récente du Grand Moncton. *Francophonies d'Amérique*, 2005, no 19, p. 19-43.

ALLAIN, Greg et Isabelle MCKEE-ALLAIN. La société acadienne en l'an 2000 : identité, pluralité et réseaux. In : MAGORD, André (éd.) avec la collaboration d'Amélie GIROUX et Maurice BASQUE, *L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*. Poitiers, Moncton : Institut d'études acadiennes et québécoises et Centre d'études acadiennes, 2003, p. 535-565.

ALTHUSSER, Louis. Idéologies et appareils idéologiques d'État (Notes pour une recherche). *La Pensée*, 1970, no 151, p. 67-125.

ANDERSON, Benedict. *L'imaginaire national*. Paris : La Découverte, 1996, 213 p.

ANDREW, Caroline. *Le rôle des communautés d'accueil dans l'attraction et la rétention des nouveaux arrivants et des minorités*. Allocution lors de la Plénière 1, 10e conférence nationale Halifax, Métropolis, 2008, vidéo en ligne : http://canada.metropolis.net/events/cpac_10th_conf/cpac_10th_conf_f.html

APPADURAI, Arjun. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris : Payot, 2001, 322 p.

ARACIL, Luis. *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*. Nancy : Centre européen universitaire, 1965.

ARRIGHI, Laurence. *Étude morphosyntaxique du français parlé en Acadie, Une approche de la variation et du changement linguistique en français*. Thèse de doctorat, Université d'Avignon, 2005, 461 p.

BACCOUCHE, Nasser. L'immigration au Canada: un analyseur des dynamiques nationales. In : VATZ-LAAROUSSI, Michèle, Myriam SIMARD et Nasser BACCOUCHE (éd.), *Immigration et dynamiques locales*. Chicoutimi : Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels de l'Université du Québec à Chicoutimi, 1997a, p. 19-44.

BACCOUCHE, Nasser. La citoyenneté symbolique. Les Arabes du Nouveau-Brunswick : un potentiel d'intégration en suspens. In : VATZ-LAAROUSSI, Michèle, Myriam SIMARD et Nasser BACCOUCHE (éd.), *Immigration et dynamiques locales*. Chicoutimi : Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels de l'Université du Québec à Chicoutimi, 1997b, p. 87-126.

BAGGIONI, Daniel. *Langues et nations en Europe*. Paris : Payot, 1997a, 378 p.

BAGGIONI, Daniel. Langue nationale. In : MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997b, p. 189-192.

BAGGIONI, Daniel. L'histoire de la créolistique et des rapports à l'histoire de l'anthropologie de Lucien Adam (1883) à Louis Hjelmslev (1938). *Études créoles*, 1988, vol. 11, no 1, p. 82-93.

BALIBAR, Étienne et Immanuel WALLERSTEIN. *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*. Paris : La Découverte, 1998, 308 p.

BARBERIS, Jeanne-Marie. Analyser le discours. Le cas de l'interview sociolinguistique. In : CALVET, Louis-Jean et Pierre DUMONT (éd.), *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan, 1999, p. 125-148.

BARTH, Fredrik. Introduction. In: Barth, Fredrik (éd.), *Ethnic Groups and Boundaries: the Social Organization of Cultural Difference*. Boston : Little Brown, 1969, p. 9-38.

BAUER, Julien. Les minorités en France, au Canada et au Québec: minoritaires ou mineures ?. *Politiques et sociétés*, 1991, no 20, p. 5-33.

BEAUCHAMP, Michel et Thierry WATINE (éd.). *Médias et milieu francophone*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2006, 296 p.

BEAUD, Stéphane et Florence WEBER. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte, 2003, 357 p.

BEAUDIN, Maurice. L'apport d'une minorité à sa région : les Acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick. In : BRETON, Albert (éd.), *Langue et bilinguisme : les approches économiques*. Ottawa : Ministère du Patrimoine canadien, 1998, p. 249-281.

BEAUDIN, Maurice et Éric FORGUES. La migration des jeunes francophones en milieu rural : considérations socioéconomiques et démolinguistiques. *Francophonies d'Amérique*, 2006, no 22, p. 185-207.

BELKHODJA, Chedly (éd.). Immigration et diversité dans les communautés francophones en situation minoritaire : introduction. *Canadian Issues/Thèmes canadiens* « Immigration et diversité au sein des communautés francophones en situation minoritaire », Metropolis, CIC et Patrimoine canadien, 2008, printemps, p. 3-6.

BELKHODJA, Chedly. Le défi de la régionalisation en matière d'immigration. L'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. *Thèmes canadiens/Canadian issues*, Metropolis, CIC, Patrimoine canadien, 2005a, printemps, p. 124-127.

BELKHODJA, Chedly. Identité et diversité. *Égalité*, 2005b, no 51, p. 61-67.

BELLIVEAU, Joel. *Tradition, libéralisme et communautarisme durant la « Révolution tranquille » acadienne : Les étudiants de Moncton et l'entrée dans la modernité avancée des francophones du Nouveau-Brunswick, 1957-1969*. Thèse de doctorat, Université de Montréal, 2008, 409 p.

BELLIVEAU, Joel. Fierté acadienne ou confiance acadienne ? À nous d'y voir… *Égalité*, 2005, no 52, p. 121-132.

BENZAKOUR, Fouzia. Les stéréotypes associés aux constructions sur la langue dans le contexte d'immigration récente au Québec. In : DESHAIES, Denise et Diane VINCENT (éd.), *Discours et constructions identitaires*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2004, p. 155-163.

BERGER, Peter et Thomas LUCKMANN. *The Social Construction of Reality. A Treatise in the Sociology of Knowledge*. New York: Anchor, 1967, 219 p.

BILLIEZ, Jacqueline. Langue, dialecte, patois: des « images-croyances » tridimensionnelles. In : HOUDEBINE, Anne-Marie (éd.), *L'imaginaire linguistique*. Travaux de linguistique, Université d'Angers, 1996, no 7, p. 91-101.

BILLIEZ, Jacqueline et Cyril TRIMAILLE. Plurilinguisme, variation, insertion scolaire et sociale. *Langage et société*, 2001, vol. 4, no 98, p. 105-127.

BLACKLEDGE, Adrian. Monolingual ideologies in multilingual states : Language hegemony and social justice in Western liberal democracies. *Estudios de sociolingüìstica*, 2000, vol. 1, no 2, p. 25-45.

BLANCHET, Philippe. Quels « linguistes » parlent de quoi, à qui, quand, comment et pourquoi ? Pour un débat épistémologique sur l'étude des phénomènes linguistiques. *Carnets d'atelier de sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan, 2007, no 1, p. 229-294.

BLANCHET, Philippe. Minorations, minorisations, minorités : essai de théorisation d'un processus complexe. In : HUCK, Dominique et Philippe BLANCHET (éd.), *Minorations, minorisations, minorités. Études exploratoires*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 17-47.

BLANCHET, Philippe. Contacts, continuum, hétérogénéité, polynomie, organisation « chaotique », pratiques sociales, interventions…quels modèles ? : pour une (socio)linguistique de la complexité. In : BLANCHET, Philippe et Didier de ROBILLARD (éd.), *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 279-308.

BLANCHET, Philippe. *La linguistique de terrain : méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2000, 145 p.

BLANCHET, Philippe et Didier de Robillard (éd.). *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003, 324 p.

BLANCHET, Philippe, Louis-Jean CALVET et Didier de ROBILLARD. *Un siècle après le Cours de Saussure : La Linguistique en question*. Carnets d'atelier de sociolinguistique, Paris : L'Harmattan, 2007, no 1, 294 p.

BLOMMAERT, Jan. *Discourse: a Critical Introduction*. Cambridge : Cambridge University Press, 2005, 299 p.

BLOMMAERT, Jan (éd.). *Language Ideological Debates*. New York : Mouton de Gruyter, 1999, 447 p.

BLOMMAERT, Jan et Jeff VERSHUEREN (éd.). *Debating diversity: analysing the discourse of tolerance*. London : Routledge, 1998, 233 p.

BOCK, Michel. *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*. Montréal : Éditions Hurtubise, 2004, 452 p.

BONTE, Pierre et Michel IZARD (éd.). *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris : Quadrige/PUF, 2000, 842 p.

BOUCHER, Jacques L. et Joseph Yvon THERIAULT (éd.). *Petites sociétés et minorités nationales : enjeux politiques et perspectives comparées*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, 398 p.

BOUDREAU, Annette. La nomination du français en Acadie : parcours et enjeux. In : MORENCY, Jean, James de FINNEY et Hélène DESTREMPES (éd.), *L'Acadie des origines : mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique*. Sudbury : Éditions Prise de parole, à paraître 2010.

BOUDREAU, Annette. La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie. *Revue canadienne de linguistique/The Canadian Journal of Linguistics*, 2009, vol. 54, no 3, p. 439-459.

BOUDREAU, Annette. Le français en Acadie : maintien et revitalisation du français dans les provinces maritimes. In : VALDMAN, Albert, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (éd.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, p. 439-454.

BOUDREAU, Annette. Construction identitaire et espace urbain : le cas des Acadiens de Moncton. In : BULOT, Thierry et Leila MESSAOUDI (éd.), *Sociolinguistique urbaine : frontières et territoires*. Cortil-Wodon : Editions Modulaires Européennes, 2003, p. 171-204.

BOUDREAU, Annette. Langue(s), discours et identité. *Francophonies d'Amérique*, 2001a, no 12, p. 93-104.

BOUDREAU, Annette. Le français de référence entre le même et l'autre. L'exemple des petites communautés. In FRANCARD, Michel avec la collaboration de Geneviève GERON et Régine WILMET (éd.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve 3-5 novembre 1999*, tome II, Louvain-la-Neuve : Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 2001b, vol. 27, no 1-2, p. 111-122.

BOUDREAU, Annette. *Représentations et attitudes linguistiques des jeunes francophones de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. Thèse de doctorat, Université Paris X, 1998, 390 p.

BOUDREAU, Annette. Le minoritaire et le rapport à l' « autre ». In : BOUDREAU, Raoul et al. (éd.), *Mélanges à Marguerite Maillet : recueil de textes de création et d'articles sur la littérature, la langue et l'ethnologie acadiennes en hommage à Marguerite Maillet*. Moncton : Chaire d'études acadiennes, Éditions d'Acadie, 1996, p. 413-424.

BOUDREAU, Annette. La langue française en Acadie du Nouveau-Brunswick, symbole d'appartenance, mais pas seulement… In : LANGLOIS, Simon (éd.), *Identités et cultures nationales : l'Amérique française en mutation*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1995, p.135-150.

BOUDREAU, Annette. La perception des écarts linguistiques par rapport à la norme en milieu diglossique. In MARTEL, Pierre et Jacques MAURAIS (éd.), *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Tübingen : Max Niemeyer Verlag, 1994, p. 341-350.

BOUDREAU, Annette et Raoul BOUDREAU. La littérature comme reconquête de la parole. L'exemple de l'Acadie. *Glottopol*, [en ligne], 2004, no 3, [31 août 2010], p. 166-180. http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/

BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. Représentations, sécurité/insécurité linguistique. In : ROY, Sylvie et Phyllis DALLEY (éd.), *Francophonie, minorités et pédagogie*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2008, p. 145-175.

BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. Mondialisation, transnationalisme et nouveaux accommodements en Acadie du Nouveau-Brunswick. In : CHEVALIER, Gisèle (éd.), *Les actions sur les langues : synergie et partenariat*. Éditions des archives contemporaines, Collection actualité scientifique, Agence universitaire de la Francophonie, 2007, p. 99-121.

BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. L'affichage à Moncton : masque ou miroir ? In : BOUDREAU, Annette, Thierry BULOT, Lise DUBOIS et Gudrun LEDEGEN (éd.), *Signalétiques et signalisations linguistiques et langagières des espaces de villes*. Moncton : Revue de l'Université de Moncton, 2005, vol. 36, no 1, p. 185-217.

BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. Représentations et pratiques linguistiques en Acadie des Maritimes : un survol. *Neue Romania*, 2004, no 29, p. 165-182.

BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. Les espaces discursifs de l'Acadie des Maritimes. In : HELLER, Monica et Normand LABRIE (éd.), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*. Cortil-Wodon : Éditions Modulaires Européennes, 2003, p. 89-113.

BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. Langues minoritaires et espaces publics: le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Estudios de Sociolingüistica*, 2001, vol. 2, no 1, p. 37-60.

BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. J'parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil; J'ai ma own p'tite langue. In : FRANCARD, Michel (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve du 10-12 novembre 1993*, tome 1, Louvain-la-Neuve : Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 1993, vol. 19, no 3-4, p. 147-168.

BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. Insécurité linguistique et diglossie : étude comparative de deux régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 1992, vol. 25, no 1/2, p. 3-22.

BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. L'insécurité linguistique comme entrave à l'apprentissage du français. *Revue de l'ACLA, Association canadienne de linguistique appliquée*, 1991, vol. 13, no 2, p. 37-51.

BOUDREAU, Annette et Marie-Ève PERROT. Le chiac, c'est du français. Représentations du mélange français / anglais en situation de contact inégalitaire. In : Boyer, Henri (éd.), *Hybrides linguistiques. Genèses, statuts, fonctionnements*. Paris : L'Harmattan, 2010, p. 51-82.

BOURDIEU, Pierre. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard, 1982, 243 p.

BOURDIEU, Pierre. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Éditions du Seuil, 2001, 419 p.

BOUTET, Josiane et Dominique MAINGUENEAU. Sociolinguistique et analyse du discours : façons de dire, façons de faire. *Langage et société*, 2005, no 114, p. 15-47.

BOYER, Henri. Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie. *Langue française*, 1990, no 85, p. 102-121.

BOYER, Henri. *Langues en conflit. Études sociolinguistiques*. Paris : L'Harmattan, 1991, 274 p.

BOYER, Henri (éd.). *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?* Paris : L'Harmattan, 1997, 255 p.

BOYER, Henri et Jean-François DE PIETRO. De contacts en contacts : représentations, usages et dynamiques sociolinguistiques. In : BOUDREAU, Annette., Lise DUBOIS, Jacques MAURAIS et Grant MCCONNELL, *L'écologie des langues. Mélanges à William Mackey*. Paris : L'Harmattan, 2002, p.103-123.

BRANCA-ROSOFF, Sonia. Les imaginaires des langues. In : BOYER, Henri (éd.), *Sociolinguistique, territoires et objets*. Paris : Delachaux et Niestlé, 1996, p. 79-114.

BRES, Jacques. L'entretien et ses techniques. In : CALVET, Louis-Jean et Pierre DUMONT (éd.), *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan, 1999, p. 61-75.

BUJOLD, Isabelle. *Étude du bilinguisme dans les conseils de ville de Moncton et de Dieppe*. Thèse de maîtrise, Université de Moncton, 2007, 231 p.

CALVET, Louis-Jean. *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris : Plon, 2002, 220 p.

CALVET, Louis-Jean. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon, 1999, 304 p.

CALVET, Louis-Jean. Vernaculaire. Vernacularisation. In MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997, p. 291-294.

CALVET, Louis-Jean et Pierre DUMONT (éd.). *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan, 1999, 190 p.

CALVET, Louis-Jean et Lia VARELA. XXIe siècle: le crépuscule des langues ? Critique du discours Politico-Linguistiquement Correct. *Estudios de Sociolingüística*, 2000, vol. 1, no 2, p. 47-64.

CANUT, Cécile. Le nom des langues ou les métaphores de la frontière. *Ethnologies comparées*, [revue en ligne], 2000, no 1, automne, p.1-19 [31 août 2010]. http://alor.univ-montp3.fr/cerce/r1/c.c.htm

CANUT, Cécile (éd.). *Imaginaires linguistiques en Afrique*. Paris : L'Harmattan, 1998, 173 p.

CARATINI, Sophie. *Les non-dits de l'anthropologie*. Paris : Presses universitaires de France, 2004, 128 p.

CARDINAL, Linda et Craigg DOBBON. Les restes de la nation canadienne-française et le discours « communautariste » en milieu francophone hors Québec. *Francophonies d'Amérique*, no 15, p.71-80.

CARDINAL, Linda et Jean LAPOINTE. La sociologie des Francophones hors Québec : un parti-pris pour l'autonomie. *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, 1990, vol. 22, no 1, p. 47-66.

CARMILLERI, Carmel et al. (éd.). *Stratégies identitaires*. Paris : Presses universitaires de France, 1990, 232 p.

CARON, Caroline-Isabelle. Pour une nouvelle vision de l'Acadie. In : PAQUET, Martin et Stéphanie SAVARD (éd.), *Balises et références. Acadies, francophonies*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2007, p. 433-460.

CASTELLOTI, Véronique. Des enfants tels qu'ils devraient être ou tels qu'ils sont ? L'accueil scolaire des enfants allophones, en France et au Canada. *Éducation et Sociétés Plurilingues*, 2007, no 23, p. 55-68.

CASTELLOTI, Véronique et Didier de ROBILLARD. Langues et insertion sociale : matériaux pour une réflexion sociolinguistique. *Langage et société*, 2001, no 98, p. 43-75.

CASTONGUAY, Charles. Apport de l'immigration aux populations francophones hors Québec. *Francophonies d'Amérique*, 2008, no 26, p. 235-247.

CASTONGUAY, Charles. La cassure linguistique et identitaire du Canada français. *Recherches sociographiques*, 2005, no 3, p. 473-494.

CAZAUX, Yves. *L'Acadie. Histoire des Acadiens*. Paris : Albin Michel, 1992, 476 p.

CHAPOULIE, Jean-Michel. *La tradition sociologique de Chicago*. Paris : Seuil, 2001, 491 p.

CHARAUDEAU, Patrick. Analyse du discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ? *Semen*, [revue en ligne], 2007, no 23, [31 août 2010]. http://semen.revues.org/document5081.html.

CHARPENTIER, Jean-Michel. Les variétés dialectales françaises et leur influence sur les parlers acadiens : le problème des archaïsmes et des dialectalismes (mots dialectaux). In : DUBOIS, Lise et Annette BOUDREAU (éd.), *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton, Éditions d'Acadie, 1996, p. 15-28.

CHURCHILL, Stacy et Isabel KAPRIELIAN-CHURCHILL. *Les communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme*. Ottawa : Ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, Fédération des communautés francophones et acadiennes, 1991, 136 p.

CODO, Eva et Luci NUSSBAUM. Plurilinguisme et promotion d'une langue minoritaire : tensions et contradictions. *Langage et société*, 2007, no 121-121, p. 275-288.

COPANS, Jean. *L'enquête ethnologique de terrain*. Paris : Nathan, 1999, 127 p.

CORMIER, Yves. *Dictionnaire du français acadien*. Québec : Fides, 1999, 440 p.

COUTURE, Claude. La disparition inévitable des francophones à l'extérieur du Québec : un fait inéluctable ou le reflet d'un discours déterministe ? *Francophonies d'Amérique*, 2001, no 11, p. 7-18.

COUTURIER, Jacques-Paul. *Le passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1996, 418 p.

CREPON, Marc. *Les géographies de l'esprit*. Paris : Payot, 1996, 425 p.

DABENE, Louise (éd.). (1990). *Les langues et cultures des populations migrantes : un défi à l'école française*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1990, 141 p.

DAIGLE, Jean. L'historiographie et l'identité acadienne aux XIXe et XX siècles. In : LANGLOIS, Simon (éd.), *Identités et cultures nationales: l'Amérique française en mutation*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1995, p. 85-103.

DAIGLE, Jean (éd.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Chaire d'études acadiennes, 1993, 908 p.

DALLEY, Phyllis et Anne-Sophie RUEST-PAQUETTE. (Re)nommer l'Association canadienne-française de l'Alberta : un débat entre l'homogénéité et le fractionnement identitaire. In : BELANGER, Nathalie, Nicolas GARANT, Phyllis DALLEY et Tina

DESABRAIS (éd.), *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*. Sudbury : Prise de parole, 2010, p. 81-100.

DE FINA, Anna, Deborah SCHIFFRIN et Micheal BAMBERG (éd.). *Discourse and Identity*. Cambridge : Cambridge University Press, 2006, 462 p.

DENIS, Claude. Discours sociologiques et francophonie minoritaire au Canada : réflexions sur un espace paradoxal. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*. 1993, vol. 5, no 2, p. 285-300.

DENIS, Wilfrid. De minorité à citoyenneté. Les défis de la diversité dans la communauté fransaskoise. *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, Metropolis, CIC et Patrimoine canadien, 2008, printemps, p. 47-49.

DE PIETRO, Jean-François. Vers une typologie des situations de contacts linguistiques. *Langage et société*, 1988, no 43, p.65-89.

DEPREZ, Christine. Langues et espaces vécus dans la migration : quelques réflexions. *Langage et société*, 2007, no 121-122, p. 247-257.

DEPREZ, Christine. Ouvertures. Nouveaux regards sur les migrations, nouvelles approches des questions langagières. *Langage et société*, 2006, no 116, p. 119-126.

DEPREZ, Christine. Langues et migrations : dynamiques en cours. *La Linguistique*, 2005, vol. 41, fasc. 2, p. 9-22.

DEPREZ, Christine. *Les enfants bilingues : langues et familles*. Paris : Didier, 1994, 207 p.

DOIRON, Micheline. *Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'immigration internationale de 1970 à 1988 : Impact sur les deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick*. Thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1990, 146 p.

DORAIS, Louis-Jacques. La construction de l'identité. In : DESHAIES, Denise et Diane VINCENT (éd.), *Discours et constructions identitaires*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2004, p. 1-10.

DUBOIS, Lise. Le français en Acadie des Maritimes. In : VALDMAN, Albert, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (éd.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, p. 81-98.

DUBOIS, Lise. Le bilinguisme à Moncton : lieu de divergence. In : BULOT, Thierry et Leila MESSAOUDI (éd.), *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*. Cortil-Wodon : Éditions modulaires européennes, 2003, p. 137-170.

DUBOIS, Lise. Le choc des variétés en Acadie du Nouveau-Brunswick : un cas de conflit. *Revue québécoise de linguistique*, 1998, vol. 26, no 2, p.55-67.

DUCHENE, Alexandre. *Ideologies across Nations. The Construction of Linguistic Minorities at the United Nations*. New York : Mouton de Gruyter, 2008, 282 p.

DURANTI, Alessandro. *Linguistic Anthropology*. Cambridge : Cambridge University Press, 2002, 398 p.

EHRENBERG, Alain. *La fatigue d'être soi : dépression et société*. Paris : Jacob, 1998, 318 p.

EISENBERG, Avigail et Jeff SPINNER-HALEV (éd.). *Minorities within Minorities. Equality, Rights and Diversity*. Cambridge : Cambridge University Press, 2005, 390 p.

ELLIS, Elizabeth. Monolinguism: The unmarked case. *Estudios de Sociolingüistica*, 2006, vol. 7, no 2, p. 173-196.

ELOY, Jean-Michel. Langues d'origine, langue régionale, français. Intégration et plurilinguisme. *Ville-École-Intégration Enjeux*, 2003a, no 133, p. 134-146.

ELOY, Jean-Michel. Français et « mélange » des langues chez des personnes issues de l'immigration. *Cahiers du français contemporain*, 2003b, no 8, p. 63-88.

ELOY, Jean-Michel. Des immigrés en domaine linguistique picard : le jeu des révélateurs mutuels. *Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, 2002, vol. 28, no 3-4, p. 79-91.

ENTRIKIN, Nicholas J. Lieu 2. In : LEVY, Jacques et Michel LUSSAULT (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* [en ligne]. Paris : Belin, 2003, [31 août 2010]. http://espacestemps.net/document411.html

FAIRCLOUGH, Norman. *Language and Power*. New York : Routledge, 2001, 226 p.

FALL, Khadiyatoulah et Gilbert LAROCHELLE. Les conditions épistémologiques et idéologiques d'émergence de la recherche sur l'immigration dans les régions du Québec. In : VATZ-LAAROUSSI, Michèle, Myriam SIMARD et Nasser BACCOUCHE (éd.), *Immigration et dynamiques locales*. Chicoutimi : Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels de l'Université du Québec à Chicoutimi, 1997, p. 241-247.

FARMER, Diane. L'immigration francophone en contexte minoritaire : entre la démographie et l'identité. In : THERIAUT, Joseph-Yvon, Anne GILBERT et Linda CARDINAL (éd.), *L'espace francophone en milieu minoritaire. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Québec : Fides, 2008, p. 121-159.

FARMER, Diane, Yvonne KABEYA, Normand LABRIE et Denise WILSON. *La relation école-familles francophones d'origine immigrante à Toronto*. Toronto : OISE/CREFO, Université de Toronto, 2003, 96 p.
http://crefo.oise.utoronto.ca/UserFiles/File/rapportsprojets/relationecolefamilles%2017.pdf

FERGUSON, Charles. Diglossia. *Word*, 1959, no 15, p. 325-340.

FERREOL, Gilles et Guy JACQUOIS (éd.). *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris : Armand Colin, 2004, 354 p.

FISHMAN, Joshua. Bilinguism With or Without Diglossia, Diglossia With or Without Bilinguism. *Journal of Social Issues*, 1967, vol. 23, no 2, p. 29-38.

FLICK, Uwe. Constructivism. In : FLICK, Uwe, Ernest VON KARDORFF et Ines STEINKE (éd.), *A Companion to Qualitative Research*. Londres : Sage, 2004, p. 88-94.

FLICK, Uwe. Triangulation in Qualitative Research. In : FLICK, Uwe, Ernest VON KARDORFF et Ines STEINKE (éd.), *A Companion to Qualitative Research*. Londres : Sage, 2004, p. 178-183.

FLIKEID, Karin. Structural Aspects and Current Sociolinguistic Situation of Acadian French. In : VALDAM, Albert (éd.), *French and Creole in Louisiana*. New York : Plenum Press, 1997, p. 255-286.

FLIKEID, Karin. Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine. In : MOUGEON, Raymond et Édouard BENIACK (éd.), *Les origines du français québécois*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1994, p. 275-326.

FORGUES, Éric et Rodrigue LANDRY. *Définitions de la francophonie en situation minoritaire : analyse de différentes définitions statistiques et de leurs conséquences*. Ottawa : Consortium national de formation en santé, 2006, 16 p.

FORGUES, Éric et al. *Analyse de la migration des francophones au Nouveau-Brunswick entre 2001 et 2006*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2009, 42 p.

FORLOT, Gilles. *Avec sa langue en poche. Parcours de Français émigrés au Canada (1945-2000).* Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, 2008, 218 p.

FORLOT, Gilles. Minorité et légitimité communautaire : la migration française de Toronto entre francophonie et anglophonie. *Francophonies d'Amérique*, 2006, no 21, p.131-150.

FOUCAULT, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard, 1969, 275 p.

FOUCAULT, Michel. *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard, 1967, 400 p.

FRANCARD, Michel. L'insécurité linguistique. In : MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997, p. 170-176.

FRANCARD, Michel. Légitimité linguistique. In : MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, p. 201-202.

GADET, Françoise. Un regard dialinguistique sur les « français marginaux ». In : BARONIAN, Luc et France MARTINEAU (éd.), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves Charles Morin*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2009, p. 171-1991.

GADET, Françoise. *La variation sociale en français*. Paris : Orphys, 2007, 186 p.

GADET, Françoise. La variation : le français dans l'espace social, régional et international. In : Yaguello, Marina (éd.), *Le grand livre de la langue française*. Paris : Éditions du Seuil, 2003, 545 p.

GAL, Susan et Kathryn WOOLARD. Constructing languages and publics: authority and representation. In : GAL, Susan et Kathryn WOOLARD (éd.), *Languages and Publics: The Making of Authority*. Manchester : Saint Jerome Publishing, 2001, p. 1-12.

GALLANT, Nicole. Représentations de l'acadianité et du territoire chez des jeunes francophones des Maritimes. In : PAQUET, Martin et Stéphanie SAVARD (éd.), *Balises et références. Acadies, francophonies*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2007a, p. 323-347.

GALLANT, Nicole. Quand les immigrants sont la minorité dans une minorité : ouverture et inclusion identitaire en milieu francophone minoritaire. *Nos diverses cités : collectivités rurales*, Metropolis, CIC, Patrimoine canadien, 2007b, no 3 (été), p. 93-97.

GALLANT, Nicole. Choix et défis de l'assemblée délibérante : quelle légitimité ? quelle reconnaissance ? *Égalité*, 2005, no 51, p. 241-258.

GALLANT, Nicole et Chedly BELKHODJA. Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada. *Études ethniques canadiennes/Canadian Ethnic Studies*, 2005, vol. 37, no 3, p. 35-58.

GARKINKEL, Harold. *Studies in ethnomethodology*. New Jersey : Englewoods Cliffs, 1967, 288 p.

GASQUET-CYRUS, Médéric. *Pratiques et représentations de l'humour verbal. Étude sociolinguistique du cas marseillais*. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille I, 1 volume, 2004, 838 p.

GAUVIN, Karine. Une analyse discursive de l'identité acadienne à l'aube du Congrès mondial acadien. In : DESHAIES, Denise et Diane VINCENT (éd.), *Discours et constructions identitaires*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2004, p. 57-76.

GEA, Jean-Michel. Immigration et contacts de langues en Corse. L'exemple de deux familles marocaines. *Langage et société*, 2005, no 112, p. 57-78.

GELLNER, Ernest. *Nations et nationalisme*. Paris : Payot, 1989, 202 p.

GEORGEAULT, Pierre et Michel PAGE (éd.). *Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire*. Montréal : Québec Amérique, 2006, 347 p.

GERIN-LAJOIE, Diane. *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*. Sudbury : Prise de Parole, 2003, 190 p.

GIBBS, Graham R. *Qualitative Data Analysis. Explorations with NVivo*. Philadelphia : Open University Press, 2002, 257 p.

GIDDENS, Anthony. *La constitution de la société*, Paris : Presses universitaires de France, 1987, 474 p.

GILES, Howard. Ethnicity markers in speech. In : SCHERER, Klaus R. et Howard GILES (éd.), *Social markers in speech*. New York : Cambridge University Press, 1979, p. 251-290.

GLISSANT, Édouard. *Introduction à une Poétique du Divers*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1995, 106 p.

GLISSANT, Édouard. *Le discours antillais*. Paris : Gallimard Folio essais, 1997, 839 p.

GOFFMAN, Erving. *Les rites de l'interaction*. Paris : Éditions de Minuit, 1974, 270 p.
GOFFMAN, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris : Éditions de Minuit, 1973, 259 p.

GRIFFITHS, Naomi E.S. *L'Acadie de 1686-1784. Contexte d'une histoire*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1997, 134 p.

GRISE, Yolande (éd.). *États généraux de la recherche sur la francophonie à l'extérieur du Québec*. Ottawa : Actexpress, 1995, 283 p.

GROSJEAN, François. *Life with two Languages. An Introduction to Bilingualism*. Cambridge : Havard University Press, 1982, 370 p.

GUEUNIER, Nicole. Attitudes and Representations in Sociolinguistics : Theories and Practice. *International Journal of Sociology of Language*, 2003, no 160, p. 41-62.

GUEUNIER, Nicole. Représentations linguistiques. In : MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997, p. 246-252.

GUEUNIER, Nicole, Émile GENOUVRIER et Abdelhamid KHOMSI. *Les Français devant la norme : une contribution à une étude de la norme du français parlé*. Paris : Honoré Champion, 1978, 203 p.

GUIGNARD, Josée. *Les migrants francophones du Nord du Nouveau-Brunswick dans le territoire urbain de Moncton-Dieppe. Réseaux sociaux et vitalité ethnolinguistique*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2007, 105 p.

GUMPERZ, John. Interactional Sociolinguistics : A Personal Perspective. In : SCHIFFRIN Deborah, Deborah TANNEN et Heidi E. HAMILTON (éd.), *The Handbook of Discours Analysis*. Oxford : Blackwell, 2001, p. 215-228.

GUMPERZ, John. *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*. Paris : Éditions de Minuit, 1989, 185 p.

GUMPERZ, John et Dell HYMES (éd.). *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of communication*. New York : Holt, Rinehart and Winston, 1972, 598 p.

HAMERS, Josiane et Michel BLANC. *Bilingualité et bilinguisme*. Bruxelles : Mardaga, 1983, 498 p.

HARVEY, Fernand. Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure. In : LANGLOIS, Simon (éd.), *Identités et cultures nationales: l'Amérique française en mutation*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1995, p.49-62.

HARVEY, Fernand (éd.). *Médias francophones hors Québec et identité. Analyse, essais et témoignages*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, 356 p.

HAUGEN, Einar. *Bilinguism in the Americas : a bibliography and research guide*. Gainesville : American Dialect Society, 1956, 159 p.

HAUTECOEUR, Jean-Paul. *L'Acadie du discours*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1975, 376 p.

HELLER, Monica. Entrevue avec Monica Heller. *Thèmes canadiens/Canadian Isssues*, Metropolis, Patrimoine canadien, CIC, 2008, été, p. 54-55.

HELLER, Monica. *Crosswords : Language, Education and Ethnicity in French Ontario*. New York : Mouton de Gruyter, 2003, 252 p.

HELLER, Monica. *Éléments d'une sociolinguistique critique*. Paris : Didier, 2002, 176 p.

HELLER, Monica. Discourse and interaction. In : SCHIFFRIN, Deborah, Deborah TANNEN et Heidi E. HAMILTON (éd.), *The Handbook of Discours Analysis. Oxford* : Blackwell, 2001, p. 250-265.

HELLER, Monica. Bilinguism and identity in the post-modern world. *Estudios de Sociolingüística*, 2000, vol. 1, no 2, p. 9-24.

HELLER, Monica. *Linguistic Minorities and Modernity. A Sociolinguistic Ethnography*. New York : Longman Ltd, 1999, 287 p.

HELLER, Monica et Normand Labrie. *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*. Cortil-Wodon : Éditions Modulaires Européennes, 2003, 448 p.

HOUDEBINE, Anne-Marie (éd.). *L'imaginaire linguistique*. Travaux de linguistique, 1996, no 7, Université d'Angers, 176 p.

JAFFE, Alexandra. *Ideologies in Action: Language Politics on Corsica*. New York : Mouton de Gruyter, 1999, 323 p.

JEDWAB, Jack. Accueillir la communauté d'accueil : immigration et intégration des francophones à Toronto et à Ottawa. *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, Metropolis, CIC et Patrimoine canadien, 2008, printemps, p. 27-32.

JEDWAB, Jack. *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles, Ministère des Travaux publics et services gouvernementaux Canada, 2002, 79 p.

JODELET, Denise (éd.). *Les représentations sociales*. Paris : Presses universitaires de France, 1989, 447 p.

JOHNSON, Marc. *Les stratégies de l'acadianité : analyse socio-historique du rôle de la presse dans la formation de l'identité acadienne*. Thèse de doctorat, Université de Bordeaux II, 1991, 522 p.

JUILLARD, Caroline. Accommodation. Convergence. Divergence. In : MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997, p. 12-14 ; p. 101-102 ; p. 130-131.

JUTEAU, Danielle. *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1999, 226 p.

JUTEAU-LEE, Danielle. Visions partielles, visions partiales : vision (des) minoritaires en sociologie. *Sociologie et sociétés*, 1981, vol. 13, no 2, p. 33-47.

KASBARIAN, Jean-Michel. Langue minorée et langue minoritaire. In : MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997, p. 185-188.

KASPARIAN, Sylvia. Pour un nouveau modèle d'accueil et d'intégration des immigrants francophones en milieu minoritaire : le Centre d'accueil et d'intégration des immigrants du Moncton métropolitain. *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, Metropolis, CIC et Patrimoine canadien, 2008, printemps, p. 104-108.

KAUFMANN, Jean-Claude. *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris : Hachette, 2004, 352 p.

KAUFMANN, Jean-Claude. *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan, 1996, 127 p.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. *Les interactions verbales*. Paris : Colin, tomes 1, 2 et 3, 1990, 1992, 1994.

KLEIN, Julie Thompson. *Humanities, Culture and Interdisciplinarity. The Changing American Academy*. New York: State University of New York Press, 2005, 267 p.

KLINKENBERG, Jean-Marie. *La langue et le citoyen*. Paris : Presses universitaires de France, 2001, 197 p.

KNECHT, Pierre. Dialecte. In : MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997, p. 120-124.

KREMNITZ, Georg. Diglossie. In : GOEBL, Hans et al. (éd.), *Contacts linguistiques. Manuel international des recherches contemporaines*. New York : Walter de Gruyter, tome 1, 1996, p. 245-257.

KREMNITZ, Georg. Du « bilinguisme » au « conflit linguistique ». Cheminement de termes et de concepts. *Langages*, 1981, no 6, p. 63-73.

KUHN, Thomas. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion, 1970, 251 p.

KYMLICKA, Will. *Multicultural Odysseys. Navigating the New International Politics of Diversity*. Oxford: Oxford University Press, 2007, 374 p.

KYMLICKA, Will. Multiculturalisme. In : MESURE, Sylvie et Patrick SAVIDAN (éd.), *Le dictionnaire des sciences humaines*. Paris : Quadrige/ PUF, 2006, p. 802-806.

LABOV, William. *Le parler ordinaire : la langue dans les ghettos noirs des États-Unis*. Paris : Éditions de Minuit, 1978, 344 p.

LABOV, William. *Sociolinguistique*. Paris : Éditions de Minuit, 1976, 458 p.

LAFONT, Robert. *Quarante ans d'une sociolinguistique à la périphérie*. Paris : L'Harmattan, 1997, 232 p.

LAFONT, Robert. Pour retrousser la diglossie. *Lengas*, 1984, no 15, p. 5-36.

LAFONT, Robert. Un problème de culpabilité sociologique: la diglossie franco-occitane. *Langue française*, 1971, no 9, p.93-99.

LANDRY, Nicolas et Nicole LANG. *Histoire de l'Acadie*. Québec : Éditions Septentrion, 2001, 335 p.

LAPEYRONNIE, Didier. *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*. Paris : Presses universitaires de France, 1993, 361 p.

LATOUR, Bruno. *Changer de société, refaire de la sociologie*. Paris : La Découverte, 2006, 400 p.

LATOUR, Bruno. *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*. Paris : Synthalibo Collection Les empêcheurs de tourner en rond, 1996, 103 p.

LE BLANC, Barbara. Evangeline As Identity Myth. *Canadian Folklore canadien*, 1993, vol. 15, no 2, p.139-153.

LEBLANC, Matthieu. *Pratiques langagières et bilinguisme dans la fonction publique fédérale : le cas d'un milieu de travail bilingue en Acadie du Nouveau-Brunswick*. Thèse de doctorat, Université de Moncton, 2008, 496 p.

LEBLANC, Phyllis E. Les grandes périodes de l'histoire de l'Acadie. In : THERIAULT, Joseph Yvon (éd.), *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1999, p. 131-144.

LECLERC, Jacques. *Qu'est-ce que la langue ?* Laval : Mondia, 1989, 460 p.

LECONTE, Fabienne. *La famille et les langues : une étude sociolinguistique de la deuxième génération de l'immigration africaine dans l'agglomération rouennaise*. Paris : L'Harmattan, 1997, 286 p.

LE MOIGNE, Jean-Louis. *Les épistémologies constructivistes*, Paris : Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 1995, 127 p.

LE PAGE, Robert et Andrée TABOURET-KELLER. *Acts of Identity : Creole Based Approaches to Language and Ethnicity*. Cambridge: Cambridge University Press, 1985, 275 p.

LESSARD, Jean-François. *L'état de la nation*. Montréal : Liber, 2007, 121 p.

LIPOVETSKY, Gilles. *L'ère du vide : essais sur l'individualisme contemporain*. Paris : Gallimard, 1983, 246 p.

LODGE, Anthony. *Le français : histoire d'un dialecte devenu langue*. Paris : Fayard, 1997, 382 p.

LONG, Michael. *Les verbes à particule dans une variété de français acadien, le chiac*. Thèse de maîtrise, Université de Moncton, 2008, 108 p.

LUCCHINI, Silvia, Philippe HAMBYE, Gilles FORLOT et Isabelle DELCOURT. *Francophones et plurilingues. Le rapport au français et au plurilinguisme des Belges issus de l'immigration*. Bruxelles : E.M.E, Français et société, 2008, no 19, 91 p.

LÜDI, Georges. Un modèle consensuel de diglossie ?. In : MATTHEY, Marinette (éd.), *Les langues et leurs images*. Neuchâtel, IRDP/Lausanne : LEP, 1997, p. 88-93.

LÜDI, Georges, Bernard PY et al. *Changement de langage et langage du changement: aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*. Lausanne : Éditions L'Âge d'Homme, 1995, 301 p.

LÜDI, Georges et Bernard PY. *Être bilingue*. Berne : Lang, 1986, 203 p.

MACKEY, William. Le bilinguisme. In : MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997, p. 61-64.

MACKEY, William. *Bilinguisme et contact de langues*. Paris : Klincksieck, 1976, 538 p.

MADIBBO, Amal. Immigration, Race, and Language: Black Francophones of Ontario and the Challenges of Integration, Racism, and Language Discrimination. *CERIS Working Paper*, Metropolis, 2005, no 38, 46 p.

MAILHOT, Raymond. Prise de conscience collective acadienne et comportement de la majorité anglophone au Nouveau-Brunswick (1860-1891). In : BOUDREAU, Annette et Mourad ALI-KHODJA (éd.), *Lectures en Acadie : une anthologie de textes en sciences humaines et sociales, 1960-1994*. Montréal : Fides, 2009, p. 17-31.

MAINGUENEAU, Dominique. L'analyse du discours et ses frontières. *Marges linguistiques*, 2005, vol. 9, p. 64-75.

MAINGUENEAU, Dominique. *L'Analyse du discours*. Paris : Hachette, 1997, 268 p.

MARCELLESI, Jean-Baptiste avec la collaboration de Thierry BULOT et Philippe BLANCHET. *Sociolinguistique : épistémologie, langues régionales, polynomie*. Paris : L'Harmattan, 2003, 308 p.

MASSIGNON, Geneviève. *Les parlers français d'Acadie : enquête linguistique*, Paris : Klincksieck, 1962, tomes I et II.

MATTHEY, Marinette et Jean-François DE PIETRO. La société plurilingue : utopie souhaitable ou domination acceptée ?. In : BOYER, Henri (éd.), *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?*. Paris : L'Harmattan, 1997, p. 133-190.

MAURAIS, Jacques. Assimilation linguistique. In : MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997, p. 51-56

MAURER, Bruno. Retour à Babel : les systèmes de transcription. In : CALVET, Louis-Jean et Pierre DUMONT (éd.), *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan, 1999a, p. 149-166.

MAURER, Bruno. Quelles méthodes d'enquête sont effectivement employées aujourd'hui en sociolinguistique ?. In : CALVET, Louis-Jean et Pierre DUMONT (éd.), *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan, 1999b, p. 166-190.

MAY, Stephen. Rearticulating the Case for Minority Language Rights. *Current Issues in Language Planning*, 2003, vol. 4, no 2, p. 95- 125.

MAY, Stephen. *Language and Minority Rights. Ethnicity, Nationalism and the Politics of Language.* Essex: Person Education, 2001, 384 p.

MCANDREW, Marie. *Les majorités fragiles de l'éducation. Belgique, Catalogne, Irlande du Nord, Québec*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 292 p.

MCANDREW, Marie et Coryse CICERI. L'enseignement des langues d'origine au Canada : réalités et débats. *Revue européenne des migrations internationales*, 2003, vol. 19, no 1, p. 173-194. http://remi.revues.org/index398.html

MCCAIE, Réginald C. *L'intégration et l'adaptation des nouvelles familles immigrantes dans une petite ville: le cas de Moncton, N.-B.* Thèse de maîtrise, École de service social, Université de Moncton, 1995, 109 p.

MEGRE, Bruno. *Les enjeux de l'immigration au Québec. Histoire d'un kidnapping culturel*. Montréal : Balzac-Le Griot, 1998, 101 p.

MEMMI, Albert. *Portrait du colonisé*. Paris : Gallimard, 1985, 165 p.

MESURE, Sylvie et Patrick SAVIDAN (éd.). *Le dictionnaire des sciences humaines*. Paris : Quadrige/ PUF, 2006, 1328 p.

MILROY, Lesley. *Language and Social Networks*. Cambridge : Blackwell, 1987, 232 p.

MILROY, James et Lesley MILROY. *Authority in Language. Investigating Standard English*. New York : Routledge, 1999, 173 p.

MOÏSE, Claudine. *Pour une sociolinguistique ethnographique. Sujet, discours et interactions dans un espace mondialisé*. Habilitation à diriger des recherches en sciences du langage, Université François-Rabelais, 2009, 217 p.

MOÏSE, Claudine. Le nouvel Ontario: nordicité et identité. In : HELLER, Monica et Normand LABRIE (éd.), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon : Éditions Modulaires Européennes, 2003, p. 45-88.

MOORE, Danièle (éd.). *Les représentations des langues et de leur apprentissage. Références, modèles, données et méthodes*. Paris : Didier, 2001, 181 p.

MOREAU, Marie-Louise. *Sociolinguistique. Concepts de base*. Liège : Mardaga, 1997, 312 p.

MORIN, Edgar. *Introduction à la pensée complexe*. Paris : ESF Éditeur, 1990, 158 p.

MORIN, Edgar. *Science avec conscience*. Paris : Fayard, 1982, 328 p.

MUCCHIELLI, Alex (éd.). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociale*. Paris : Colin, 1996, 275 p.

NADEAU, Jean-Marie. *L'Acadie possible : la constance d'une pensée*. Lévis : Éditions de la Francophonie, 2009, 267 p.

NADEAU, Jean-Marie. *Que le tintamarre commence ! : lettre ouverte au peuple acadien*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1992, 174 p.

NDOYE, Amadou. *Les immigrants sénégalais au Québec*. Paris : L'Harmattan, 2004, 246 p.

NELDE, Peter H. Le contact de langues en tant que conflit linguistique. In : PEETERS, Yvo J.-D (éd.), *Langue(s) et identité (Mélanges offerts à Guy Héraud)*. Bruxelles-Rennes : Académie internationale de droit linguistique et de l'Institut de formation européenne, 1993, p. 51-61.

NEUMANN-HOLZSCHULH, Ingrid et Raphaële WIESMASTH. Les parlers acadiens : un continuum discontinu. *Revue de l'Université de Moncton/Revue canadienne de linguistique appliquée*, 2006, vol. 37, no 2, p. 233-249.

NINYOLES, Rafael Luis. *Conflicte lingüístic valencià. Substitució lingüística i ideologies diglòssiques*. Valence : Eliseu Climent, 1969, 142 p.

NOIRIEL, Gérard. *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*. Paris : Belin, 2001, 400 p.

NUSSBAUM, Luci. Les défis de l'école pour le maintien et la transmission du catalan en Catalogne. *Revue de dialectologie des langues-cultures et de lexiculturologie*, 2006, no 143, p. 355-369.

OUELLETTE, Roger. *Le Parti acadien. De la fondation à la disparition, 1972-1982*. Moncton : Chaire d'études acadiennes, 1992, 119 p.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. Émique. *L'Homme. Revue française d'anthropologie*. 1998, no 147, p. 151-166.

PAILLE, Pierre et Alex MUCCHIELLI. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin, 2005, 211 p.

PAQUET, Martin. L'immigration francophone en Nouvelle-Écosse. *Canadian Issues/Thèmes canadiens*. Metropolis, CIC et Patrimoine canadien, 2008, printemps, p. 99-103.

PARE, François. *Les littératures de l'exiguïté*. Ottawa : Le Nordir, 2001, 224 p.

PARE, François. *Théories de la fragilité*. Ottawa : Le Nordir, 1994, 153 p.

PERONNET, Louise. Nouvelles variétés de français parlé en Acadie du Nouveau-Brunswick. In : DUBOIS Lise et Annette BOUDREAU (éd.), *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire.* Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton, Éditions d'Acadie, 1996, p. 121-136.

PERONNET, Louise. *Le parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick : éléments grammaticaux et lexicaux*. New York : P. Lang, 1989, 267 p.

PERONNET, Louise. Le parler acadien. *Mémoires de la société royale du Canada*, 1977, 4e série, tome 15, p. 215-228.

PERROT, Marie-Ève. Statut et fonction symbolique du chiac : analyse des discours épilinguistiques. *Francophonies d'Amérique*, 2006, no 22, p. 141-152.

PERROT, Marie-Ève. Le chiac de Moncton : description synchronique et tendances évolutives. In : VALDMAN, Albert, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (éd.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, p. 307-326.

PERROT, Marie-Ève. Le français acadien en contact avec l'anglais : analyse de situations distinctes. In : MAGORD, André (éd.) avec la collaboration d'Amélie GIROUX et Maurice

BASQUE, *L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*. Poitiers, Moncton : Institut d'études acadiennes et québécoises et Centre d'études acadiennes, 2003, p. 267-279.

PERROT, Marie-Ève. Les modalités du contact français/anglais dans un corpus chiac: métissage et alternance codique. In : QUEFFELEC, Amboise (éd.), *Le français en Afrique : Francophonies, Recueil d'études offert en hommage à Suzanne Lafage*. Paris : Didier Érudition, 1998, p. 219-226.

PERROT, Marie-Ève. *Aspects fondamentaux du métissage français / anglais dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada).* Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle, Paris III, 1995, 324 p.

PHLIPPONNEAU, Catherine. La dynamique phonologique dans les usages acadiens contemporains. *La Linguistique*, 1991, vol. 27, no 2, p. 131-136.

POIRIER, Claude. Pourquoi parle-t-on comme on parle ? *Égalité*, 2003, no 49, p.105-122.

POIRIER, Pascal. *Le glossaire acadien. Édition critique établie par Pierre M. GERIN*. Moncton : Éditions d'Acadie, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993, 440 p.

POPLACK, Shana. Sometimes I'll start a sentence in English Y TERMINO EN ESPANOL. Toward a typology of code-switching. *Linguistics*, 1980, vol. 18, no 7/8, p. 581-618.

PRUDENT, Lambert-Félix. Diglossie et interlecte. *Langages*, 1981, no 61, p. 13-38.

QUANG BA, Trân et Naguy HELMY. Maintien de l'identité culturelle et intégration des groupes ethniques au Nouveau-Brunswick du sud-est. In : VATZ-LAAROUSSI, Michèle, Myriam SIMARD et Nasser BACCOUCHE (éd.), *Immigration et dynamiques locales*. Chicoutimi : Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels de l'Université du Québec à Chicoutimi, 1997, p. 127-144.

QUELL, Carsten. Recherches sur la nouvelle diversité des communautés francophones en situation minoritaire. *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, Metropolis, CIC et Patrimoine canadien, 2008, printemps, p. 7-9.

QUELL, Carsten. *L'immigration et les langues officielles: Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles, 2002, 69 p.

QUELL, Carsten. *Speaking the languages of citizenship*. Thèse de doctorat, University of Toronto, 2000, 337 p.
http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk1/tape3/PQDD_0020/NQ53712.pdf

RAÎCHE, Manon. La presse francophone hors Québec. Une analyse de son contexte et de son contenu. In : HARVEY, Fernand (éd.), *Médias francophones hors Québec et identité. Analyse, essais et témoignages*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 59-73.

REIMER, Bill. L'immigration au sein de la nouvelle économie rurale. *Nos diverses cités*, 2007, été, no 3, Métropolis, CIC, Patrimoine canadien, p. 3-8.

RICHARD, Camille Antoine. Le discours idéologique des conventions nationales et les origines du nationalisme acadien. *Cahiers de la société historique acadienne*, 1986, vol. 17, no 3, p.73-87.

RICOEUR, Paul. *Les conflits des interprétations : essais d'herméneutique*. Paris : Seuil, 1969, 505 p.

RIOUX, Jean-Guy. Le dossier de l'immigration en Acadie. In : DESTREMPES, Hélène et Joe RUGGERIE (éd.) *Rendez-vous Immigration 2004. Enjeux et défis de l'immigration au Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Policy Studies Center University of New-Brunswick, 2005, p. 245-253.

ROBILLARD, Didier de. *Perspectives alterlinguistiques*. tome 1 *Démons*. 302 p. tome 2 *Ornithorynques*. 204 p. Paris : L'Harmattan, 2008.

ROBILLARD, Didier de. Hétérogénéité linguistique ou linguistique à partir de l'hétérogénéité ? Un questionnement à partir de l'empathie. In : LAMBERT, Patricia, Agnès MILLET, Marielle RISPAIL et Cyril TRIMAILLE. (éd.), *Variations au cœur et aux marges de la sociolinguistique Mélanges offerts à Jacqueline Billiez*. Paris : L'Harmattan, 2007a, p. 143-152.

ROBILLARD, Didier de. La linguistique autrement : altérité, expérienciations, réflexivité, constructivisme, multiversalité : en attendant que le Titanic ne coule pas. *Carnets d'atelier de sociolinguistique,* Paris : L'Harmattan, 2007b, no 1, p. 81-228.

ROBILLARD, Didier de. Même pas peur des créoles ! La mise en place du CAPES de créole (2002-2003) comme action de politique linguistique : langues minorées et/ou linguistiques minorées. In : HUCK, Dominique et Philippe BLANCHET (éd.), *Minorations, minorisations, minorités. Études exploratoires*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 111-138.

ROBILLARD, Didier de. Français, variation, représentations : quelques éléments de réflexion. *Cahiers du français contemporain*, 2003, no 8, p. 35-61.

ROBILLARD, Didier de. Peut-on construire des « faits linguistiques » comme chaotiques ? Éléments de réflexion pour amorcer le débat. *Marges linguistiques*, 2001, no 1, p. 163-205.

ROBILLARD, Didier de. F comme la guerre des francophonies n'aura pas lieu… In : CERQUIGLINI, Bernard, Jean-Claude CORBEIL, Jean-Marie KLINKENBERG et Benoît PEETERS (éd.), *Le français dans tous ses états*. Paris : Champs Flammarion, 2000, p. 75-93.

ROBILLARD, Didier de et Michel BENIAMINO (éd.). *Le français dans l'espace francophone*. Paris : Honoré Champion, 1993, 1996, tomes 1 et 2.

ROCHER, Guy. Savoirs et responsabilité : un problème de pouvoir. In : SEVE, M. de et S. LANGLOIS (éd.), *Savoir et responsabilité*. Québec : Éditions Nota Bene, 1999, p. 51-66.

ROCHER, Guy. *Introduction à la sociologie générale*. Paris : Hurtubise HMH, 1992, 685 p.

ROUSSEAU, Guillaume. *La nation à l'épreuve de l'immigration. Le cas du Canada du Québec et de la France*. Québec : Éditions du Québécois, 2006, 158 p.

ROY, Ingrid. Le droit de « participation » des minorités à la vie de l'État et son impact sur les relations internationales. In : DUCHASTEL, Jules et Raphaël CANET (éd.), *Crise de l'État, revanche des sociétés*. Outremont : Athéna, 2006, p. 123-138.

ROY, Jean-Olivier, Chedly BELKHODJA et Nicole GALLANT. Immigration en milieu minoritaire : le défi de la ruralité. *Nos diverses cités*. Métropolis, CIC, Patrimoine canadien, 2007, no 3, été, p. 87-92.

ROY, Marie-Marthe. *Les conjonctions anglais BUT et SO dans le français de Moncton. Une étude sociolinguistique de changements linguistiques provoqués par une situation de contact*. Thèse de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1979, 188 p.

ROY, Michel. *L'Acadie des origines à nos jours. Essai de synthèse historique*. Montréal : Éditions Québec/Amérique, 1981, 340 p.

ROY, Michel. *L'Acadie perdue*. Montréal : Éditions Québec/Amérique, 1978, 203 p.

SAÏD, Edward. *L'orientalisme*. Paris : Seuil, 2005, 423 p.

SAYAD, Abdelmalek. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles :
De Boeck-Wesmael, 1991, 331 p.

SCHIFFRIN, Deborah, Deborah TANNEN et Heidi E. HAMILTON (éd.). *The Handbook of Discours Analysis*. Oxford: Blackwell, 2001, 851 p.

SCHNAPPER, Dominique. *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard, 2003, 320 p.

SCHNAPPER, Dominique. Ethnies et nations. *Cahier de recherche sociologique*, 1993, no 20, p. 157-167.

SHEPARD, Carolyn A., Howard GILES et Beth A. LE POIRE. Communication Accommodation Theory. In : ROBINSON, Peter et Howard GILES (éd.), *The New Handbook of Language and Social Psychology*. Baffins Lane : Wiley, 2001, p. 33-56.

SIMON, Pierre-Jean. *Pour une sociologie des relations interethniques et des minorités*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006, 347 p.

SINGY, Pascal. *L'image du français en Suisse romande : une enquête sociolinguiste en Pays de Vaud*. Paris : L'Harmattan, 1996, 288 p.

SOCQUE, Sébastien. L'Acadie de Jacques Ferron et André Laurendeau. Révolution tranquille et éveil acadien. *Études canadiennes/Canadian Studies*, 2005, no 58, p. 39-61.

STENGERS, Isabelle. *L'invention des sciences modernes*. Paris : La Découverte, 1993, 207 p.

STENGERS, Isabelle et Judith SCHANGLER. *Les concepts scientifiques. Invention et pouvoir*. Paris : La Découverte, 1989, 165 p.

STRAUSS, Anselm et Juliet CORBIN. *Basics of Qualitative Research. Grounded Theory Procedures and Techniques*. Newbury Park : Sage Publications, 1990, 270 p.

TABOURET-KELLER, Andrée (éd.). *Le nom des langues 1. Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve : Peeters, 1997, 274 p.

THERIAULT, Joseph. *Faire société. Société civile et espaces francophones*. Sudbury : Prise de parole, 2007, 384 p.

THERIAULT, Joseph Yvon (éd.). *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1999, 578 p.

THERIAULT, Joseph Yvon. Identité et lien social. *Recherches sociographiques*, 1997, vol. 38, no 3, p. 541-546.

THERIAULT, Joseph Yvon. *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1995, 323 p.

THERIAUT, Joseph-Yvon, Anne GILBERT et Linda CARDINAL (éd.), *L'espace francophone en milieu minoritaire. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Québec : Fides, 2008, 562 p.

THOMASSIN, Dominique. L'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire : l'état de la recherche. *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, Metropolis, CIC et Patrimoine canadien, 2008, printemps, p. 128-132.

THOMPSON, Jennifer. *Chiac : an Example of Dialect Change and Language Transfer in Acadian French*. Mémoire de maîtrise, University of Victoria, 1986, 87 p.

TOURAINE, Alain. *Critique de la modernité*. Paris : Fayard, 1992, 462 p.

TOURAINE, Alain. *Le retour de l'acteur*. Paris : Fayard, 1984, 350 p.

TRAISNEL, Christophe et Isabelle VIOLETTE. Qui ça, nous ? La question des identités multiples dans l'aménagement d'une représentation de la francophonie en Acadie du Nouveau-Brunswick. In : BELANGER Nathalie, Nicolas GARANT, Phyllis DALLEY et Tina DESABRAIS (éd.), *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*. Sudbury : Prise de parole, 2010, p. 101-122.

TRIMAILLE, Cyril. Spatialité vécue, dite et (inter)agie par des adolescents dans un quartier péricentral en mutation. *Revue de l'Université de Moncton*, 2005, vol. 36, no 1, p. 61-96.

VALDMAN, Albert, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (éd.). *Le français en Amérique du Nord. État présent*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, 583 p.

VALLET, Élisabeth et Sabine LAVOREL. Régionalisme et autonomie en Europe occidentale. In : DUCHASTEL, Jules et Raphaël CANET (éd.), *Crise de l'État, revanche des sociétés*. Outremont : Athéna, 2006, p. 99-121.

VAN DIJK, Teun A. Critical Discourse Analysis. In : SCHIFFRIN, Deborah, Deborah TANNEN et Heidi E. HAMILTON (éd.), *The Handbook of Discours Analysis*. Oxford : Blackwell, 2001, p. 352-371.

VIOLETTE, Isabelle. Peut-on faire une sociolinguistique de l'immigration francophone ? Réflexions autour des liens entre structures d'accueil et aménagement linguistique. *Thèmes canadiens/Canadian Issues*, Metropolis, CIC, Patrimoine canadien, 2008, printemps, p. 76-79.

VIOLETTE, Isabelle. Pour une problématique de la francophonie et de l'espace francophone : réflexions sur une réalité construite à travers ses contradictions. *Francophonies d'Amérique*, 2006, no 21, p. 2-18

VIOLETTE, Isabelle et Annette BOUDREAU. Les enjeux linguistiques de l'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick: l'état de la recherche. *Thèmes canadiens/Canadians Issues*, Métropolis, CIC, Patrimoine canadien, 2008a, printemps, p. 121-124.

VIOLETTE, Isabelle et Annette BOUDREAU. Reconfigurations identitaires en milieu minoritaire acadien : les enjeux sociolinguistiques vécus par des immigrants francophones à Moncton. *Metropolis Working Paper series*, Centre Metropolis Atlantique, 2008b, no 16, p. 1-18. http://www.atlantic.metropolis.net/WorkingPapers/Violette_Boudreau_WP16.pdf

VIOLETTE, Isabelle et Christophe TRAISNEL. L'Acadie de la diversité chez le militant acadien « d'ici » et le francophone « venu d'ailleurs » : contradictions et convergences dans les représentations d'une identité commune. *Francophonies d'Amérique*, no 30, à paraître 2010a.

VIOLETTE, Isabelle et Christophe TRAISNEL. Acadien ou d'Acadie ? Les réaménagements du discours identitaire particulariste à la lumière de la « nouvelle » diversité francophone au Nouveau-Brunswick. *Égalité*, no 53-54, à paraître 2010b.

WALLERSTEIN, Immanuel. *Impenser la science sociale. Pour sortir du XIXe siècle*. Paris : Descartes et Cie, 1995, 320 p.

WALLERSTEIN, Immanuel. Différenciation et reconstruction dans les sciences sociales. *Lettres du Président 1994-1998*. Madrid : Association internationale de sociologie, 1998, p. 48-54.

WATINE, Thierry. *Pratiques journalistiques en milieu minoritaire : la sélection et la mise en valeur de nouvelles en Acadie*. Thèse de doctorat, Université de Lille III, 1993, 573 p.

WATTS, Richard. The ideology of dialect in Switzerland. In : BLOMMAERT, Jan (éd.), *Language Ideological Debates*. New York : Mouton et Gruyter, 1999, p. 67-103.

WEBER, Max. *Le Savant et le politique*. Paris : Plon, 1959, 230 p.

WEINREICH, Uriel. *Languages in contact*. The Hague : Mouton, 1953, 148 p.

WHITE, Stephen A. The True Number of Acadians. In : LEBLANC, Ronnie-Gilles (éd.), *Du Grand Dérangement à la Déportation. Nouvelles perspectives historiques*. Moncton : Chaire d'études acadiennes, 2005, p. 21-56.

WIESMATH, Raphaële. *Le français acadien. Analyse syntaxique d'un corpus oral recueilli au Nouveau-Brunswick/Canada*. Paris : L'Harmattan, 2006, 278 p.

WIEVIORKA, Michel. *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*. Paris : La Découverte, 1993, 174 p.

WOOLARD, Kathryn A. Language Variation and Cultural Hegemony : Toward an Integration of Sociolinguistic and Social Theory. *American Ethnologist*, 1985, no 12, p. 739-748.

YOUNG, Robert. Le programme Chances égales pour tous : une vue d'ensemble. In : *L'ère Louis J. Robichaud 1960-1970: actes du colloque, Bouctouche, 8 et 9 septembre 1999. Moncton*. Moncton : Université de Moncton, Institut de recherche canadien sur le développement régional, 2001, p. 23-37.

Documents gouvernementaux

CANADA. *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Plan d'action pour les langues officielles*. Ottawa, 2003. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/pco-bcp/website/06-10-10/www.pco-bcp.gc.ca/olo/default.asp@language=f&page=action.htm

CITOYENNETE ET IMMIGRATION CANADA. *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. Ottawa, 2003. www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/**cadre**-minoritaire.asp

CITOYENNETE ET IMMIGRATION CANADA ET PATRIMOINE CANADIEN. *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. Ottawa, 2006. www.cic.gc.ca/FRANCAIS/pdf/pub/plan-minoritaire.pdf

SECRETARIAT A LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE. *Soyez notre avenir. Stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick*. Fredericton, 2008. http://www.gnb.ca/3100/Promos/PS/index-f.asp

Publications des associations francophones

ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE. *Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise*. Régina, 2006. http://www.fransaskois.sk.ca/nouveautes/inclusion/brochure.pdf

CONSEIL POUR L'AMENAGEMENT DU FRANÇAIS AU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Rapport du comité sectoriel sur l'affichage bilingue*. Moncton, 2008.

FEDERATION DES COMMUNAUTES FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA. *Actes du Sommet des communautés francophones et acadiennes*. Version 2.6, Ottawa, 2007. http://www.fcfa.ca/documents/SCFA-Actes_du_Sommet.pdf

FEDERATION DES COMMUNAUTES FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA. *Évaluation de la capacité des communautés francophones en milieu minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants*. Ottawa, Prairie Research Associates, 2004. http://www.fcfa.ca/media_uploads/pdf/51.pdf

FEDERATION DES COMMUNAUTES FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA. *Parlons-nous ! Rapport du groupe de travail Dialogue*. Ottawa, 2001. http://www.fcfa.ca/index.cfm?Voir=sections_liste&Id=6757&M=2308&Sequence_No=6757&Niveau=2&Repertoire_No=-786718320

FEDERATION DES FRANCOPHONES HORS QUEBEC. *Les héritiers de Lord Durham. Les francophones hors Québec prennent la parole*. Ottawa, 1977. http://www.fcfa.ca/documents/471.pdf

Sites Internet

Association canadienne-française de l'Alberta. [5 juillet 2010], www.acfa.ab.ca

Assemblée communautaire fransaskoise. [10 juillet 2010], www.fransaskois.sk.ca

Assemblée de la francophonie de l'Ontario. [8 juillet 2010], www.afo.franco.ca

Carrefour d'immigration rurale à Saint Léonard. [18 novembre 2008], www.immigrationrurale.ca

Citoyenneté et Immigration Canada. [11 août 2008], www.cic.gc.ca

Commissariat aux langues officielles. [17 août 2008], www.ocol-clo.gc.ca

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. [15 juillet 2010], www.fcfa.ca

Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick. [5 novembre 2008], www.saanb.org/immigration

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. [3 juillet 2010], www.sanb.ca

Société nationale d'Acadie. [7 juillet 2010], www.snacadie.org

Statistique Canada. [30 septembre 2008], www.statcan.gc.ca

Annexes

Annexe 1 Carte de l'Acadie des Maritimes

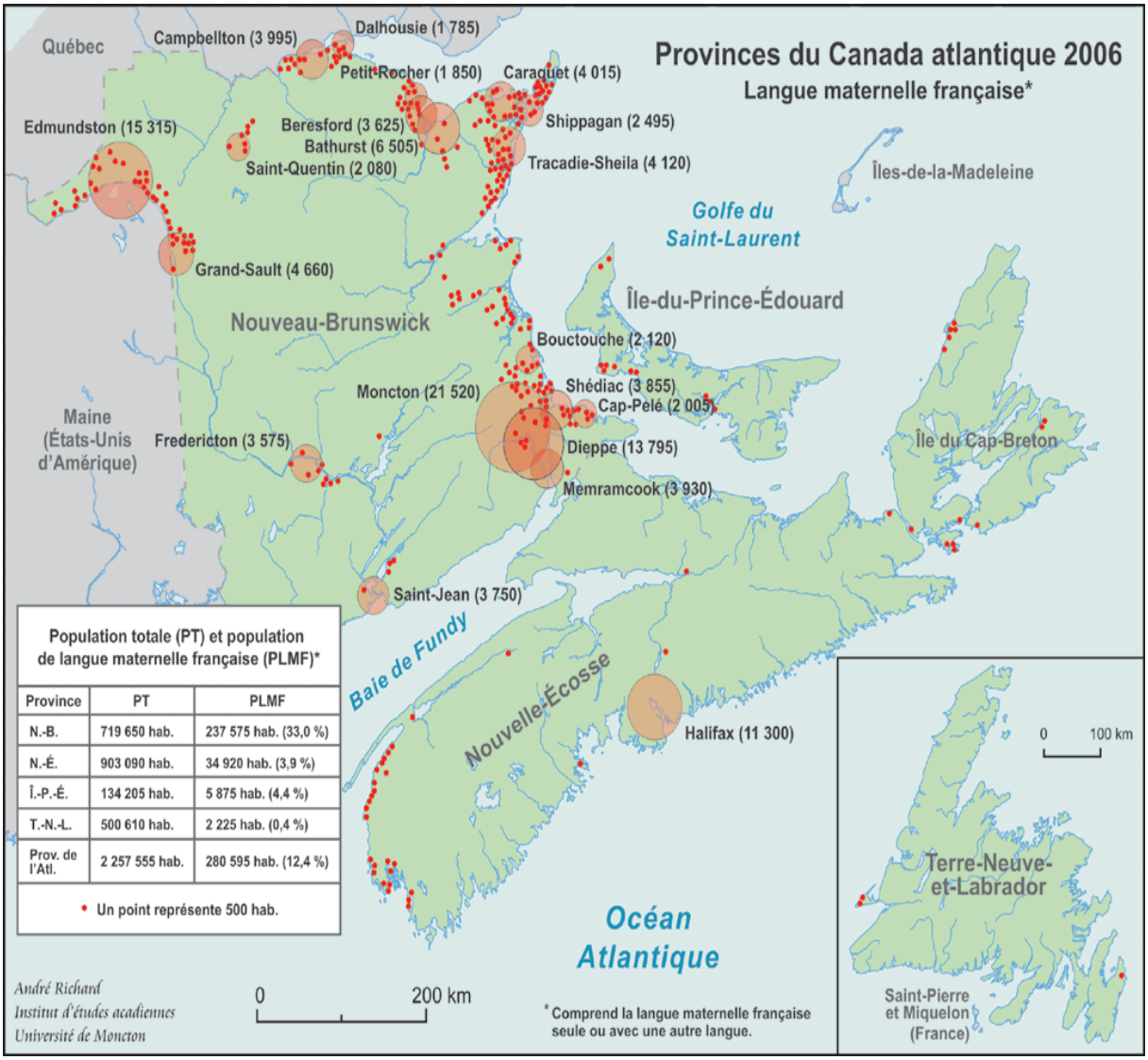

Source: Institut d'études acadiennes, 13 août 2010 :

http://www8.umoncton.ca/iea/Autres.html

Annexe 2 Guide d'entretien pour les immigrants francophones

Trajectoire personnelle

I- Lieu d'origine
II- Projet migratoire (motivations, choix de destination, parcours jusqu'à Moncton)
III- Liens familiaux
IV- Représentations et attentes pré-migratoires envers milieu d'accueil

Vie à Moncton

I- Évaluation de l'accueil, définition de la société d'accueil
II- Premiers contacts, choc, expériences difficultés
III- Études et/ou marché du travail

Enjeux et constructions identitaires

I- Comment le témoin se définit-il ? : tension identitaire entre francophone et acadien
II- Rapport à l'acadianité : représentations de l'Acadie et de l'identité acadienne. Est-il possible de devenir Acadien ?
III- Rapport à la notion de « minorité/minoritaire » : quels sens, quelles valeurs ?
IV- Sentiment d'inclusion ou d'exclusion : quelle place au sein de la société d'accueil ? Proximité/distance avec les Acadiens ?

Situation sociolinguistique

I- Représentations du bilinguisme : avant et après l'immigration
II- Rapports entre francophones et anglophones : tensions, conflits, bonne entente ?
III- Perceptions de la place du français dans la communauté, dans les affaires, au quotidien
   a. son rôle, fonctions et domaines d'utilisation
   b. au niveau de l'environnement linguistique
   c. au niveau des services à la clientèle (commerces, magasins)
IV- Perceptions des revendications linguistiques des francophones
V- Sentiment d'engagement linguistique envers communauté francophone
VI- Pratiques du français et de l'anglais à la maison, avec des amis, lors d'activités récréatives et culturelles

Représentations linguistiques

I- Difficultés d'intercompréhension, malentendus
II- Représentations du français parlé à Moncton, en Acadie
III- Représentations du « français acadien » et du « chiac »
IV- Adaptation linguistique : intégration du français d'ici ?

Annexe 3 Guide d'entretien pour les militants acadiens

Parcours de militant

I- Lieu d'origine, histoire familiale
II- Type d'engagement envers communauté acadienne
III- Causes défendues, actions entreprises, projets d'avenir
IV- Caractérisation du mouvement nationaliste acadien

Rapport à l'acadianité

I- Définition de l'identité acadienne (évolution, changements)
II- Qui peut être Acadien ? Peut-on devenir Acadien ?
III- Tensions, conflits dans les discours identitaires

Enjeux d'avenir

I- Les conséquences de la mondialisation sur la communauté (visibilité et ouverture à l'international; éclatement)
II- La question de la diversité (à l'intérieur, à l'extérieur du groupe)
III- Changements sociaux et identitaires : positifs/négatifs
IV- Comment envisage-t-il/elle l'avenir de la communauté ? (vitalité, assimilation)

Situation sociolinguistique

I- Représentations du bilinguisme, de la cohabitation entre les deux communautés linguistiques
II- Perceptions de la place du français et des francophones au Nouveau-Brunswick

Annexe 4 Profil des immigrants francophones

Pseudonyme	**Pays d'origine**	**Arrivée à Moncton**	**Profession**	**Passage par le QC**	**Groupe d'âge**	**Statut**	**Langue première**
Abdel	Maroc	1994	Professeur	Oui	Début Cinquantaine	Citoyen	arabe
Mamaye	Guinée	1994	Coordinateur communau-taire	Oui	Trentaine	Résident	?
Julia	Allemagne	1994	Mère au foyer	Oui	Mi-quarantaine	Résidente	allemand
Rosa	Congo	1990	Personnel administratif	Non, par Manitoba	Mi- quarantaine	Citoyenne	?
Michel	Belgique	2000	Fonction publique fédérale	Oui, dans son enfance	Fin vingtaine	Citoyen (de naissance)	flamand
Jules	France	2005	Traducteur	Oui et par les É.-U.	Fin trentaine	Citoyen depuis 1999	français
Youssouf	Congo	Plus de 30 ans	Professeur	Oui	Cinquantaine	Citoyen	?
Henri	France	1997	Fonction publique fédérale	Non	Début trentaine	Citoyen (de naissance)	français
Sandrine	France	2005	Formation : comptable Occupe divers emplois tels que garde d'enfants	Non	Début trentaine	Demande de résidence	français
Hakim	Maroc	2003	Graphiste et musicien	Oui, arrive en 1990	Trente	Citoyen	arabe
Ève	France	2004	Infirmière	Non	Fin vingtaine	Demande de résidence	français

Malika	Mali	2001	Auteur-compositeur interprète	Non	Trentaine	Résidente	bambara
Moussa	Burkina Faso	1999	Fondateur ONG	Non	Fin vingtaine	Demande de résidence	français
Ousmane	Guinée	Déc. 2003	Étudiant sur le point d'obtenir diplôme collégial	Non	Mi-vingtaine	Demande de résidence	peul
Delphine	France	Sept. 2005/ janvier 2008	Coordonna-trice communau-taire	Non, par l'Alberta	mi-vingtaine	Demande de résidence	français
Rachida	Algérie,	1994	Étudiante : Université de Moncton	Non	Début vingtaine	Citoyenne	berbère
Idrisse	Gabon	1997	Cherche emploi/ maîtrise adminis-tration	Non	Début trentaine	Demande résidence?	français
Nina	France	2000	Étudiante Université de Moncton	Non	Début vingtaine	Citoyenne	français
Van	Vietnam	1972	Professeur	Non, par Toronto	Début soixantaine	Citoyen	vietna-mien

Entretiens courts (moins de 30 min)

Pseudonyme	**Pays d'origine**	**Arrivée à Moncton**	**Occupation professionnelle**	**Transition par Québec**	**Groupe d'âge**	**Langue première**
Lucie	France	2003	restauration	Oui	Trentaine	Français
Guy	France	2003	restauration	Oui	Trentaine	Français
Antonio	Colombie	Juillet 2005	Coordinateur projets communautaires	Oui	Début trentaine	espagnol

Groupe Focus : juillet 2006

Pseudonyme	**Pays d'origine**	**Arrivée à Moncton**	**Occupation professionnelle**	**Transition par Québec**	**Groupe d'âge**	**Statut**
Locutus	Mali	1996	Personnel de l'Université de Moncton	Oui, 1993	Trentaine	?
Cairel	Burundi	2002	Étudiant	Non	Début Vingtaine	Visa étudiant
Marie	Burundi	2004	Étudiante	Non	Début Vingtaine	Visa étudiant
Ino	Burundi	2004	Étudiant	Non	Début Vingtaine	Visa étudiant
Jamer	?	2004	Étudiante	Non, campus Edmundston 1 an avant	Vingtaine	Visa étudiant
Samuel	Zaïre / Congo	1999 au Canada, 2002? À Moncton	Centre d'appels, Maîtrise en administration	Non, Université Sainte-Anne N.-E.	Début quarantaine	?
Aicha	Seychelles	2003	Étudiante	Non	Début Vingtaine	Visa étudiant

Annexe 5 Profil des militants acadiens

Pseudonyme	Région d'origine	Occupation professionnelle	Groupe d'âge
Manon	Nord-ouest	Association	Cinquantaine
Simon	Sud-est	Artiste	Fin vingtaine
Euclide	Péninsule acadienne	Écrivain	Cinquantaine
Charles	Sud-est	Comptable/ Ancien directeur organisme porte-parole acadien	Cinquantaine
Anita	Nord-est	Éducation	Quarantaine
Marc	Nord-est	Association jeunesse	Fin vingtaine
Jonathan	Sud-est	Association jeunesse	Début vingtaine
Pierre	Nord-est	Éducation/association	Fin cinquantaine
Bernard	Péninsule acadienne	Historien	Cinquantaine
Denis	Sud-est	Chercheur/consultant	Fin trentaine
Daniel	Sud-est	Artiste	Fin vingtaine
Nadeau	Nord-ouest	Chroniqueur et écrivain	Début soixantaine
Gilles	Nord-est	Association	Fin cinquantaine

Annexe 6 Brefs parcours de vie : immigrants francophones

Abdel

Abdel quitte tout d'abord son Maroc natal pour aller étudier en France. En raison d'attitudes racistes envers les Maghrébins, Abdel décide de quitter la France et de compléter un doctorat au Québec. Il s'installe à Moncton avec sa famille lorsqu'il obtient un poste temporaire à l'Université de Moncton. Malgré des premières années difficiles liées à son processus de permanence à l'université, Abdel a une vision globalement positive de son milieu d'accueil. Il se sent apprécié et intégré au sein de la communauté francophone même s'il ne considère pas que l'identité acadienne soit ouverte aux immigrants. Abdel revendique par ailleurs une plus grande place pour le français à Moncton en vue d'une réelle égalité linguistique.

Mamaye

Originaire de la Guinée, Mamaye débute tout d'abord ses études universitaires à Montréal mais transfère à Moncton après l'obtention d'une bourse de la francophonie. Après ses études, il contribue activement à faire la promotion de l'Université de Moncton et de l'Acadie auprès d'étudiants en Afrique francophone. Pour lui, les Acadiens sont un peuple ami qu'il souhaite faire découvrir à d'autres. En tant que coordonnateur de projets communautaires, Mamaye travaille directement à sensibiliser la communauté acadienne à la diversité culturelle et aux défis d'intégration des immigrants francophones (notamment l'employabilité). La francophonie selon lui est marquée par les accents et les couleurs.

Julia

Originaire d'Allemagne, épouse d'Abdel, Julia offre une toute autre vision de son milieu d'accueil que celle de son mari. Son récit d'intégration à Moncton est empreint de frustration et de ressentiment, notamment lorsqu'elle se remémore la précarité financière dans laquelle elle et sa famille ont vécue les premières années. Elle ne se sent pas intégrée parmi les Acadiens, elle trouve par ailleurs la communauté repliée sur elle-même et peu ouverte aux autres. Mère à la maison, Julia a un réseau social très restreint, ce qui contribue sûrement à son isolement. Elle projette une vision très normative de l'éducation et de la langue, ce qui se traduit dans son rapport négatif au français d'ici.

Rosa

Rosa arrive à Moncton en 1990 afin de poursuivre des études universitaires. Elle affirme choisir Moncton au lieu de Montréal puisqu'elle a de la famille qui y habite déjà. Rosa se présente comme une militante qui fait sa place que les gens autour d'elle le veuillent ou non. Rosa est très active au niveau de la communauté francophone en tant que membre de plusieurs comités et associations entre autres au niveau des écoles, des regroupements de femmes et des centres d'accueil. Elle se montre très revendicatrice au sujet de la langue et trouve par ailleurs les Acadiens souvent trop passifs.

Jules

Jules est arrivé au Canada pour poursuivre des études au Québec. Après un séjour aux États-Unis, il s'installe avec sa famille à Moncton. Jules valorise beaucoup le bilinguisme de sa région d'accueil. Bien qu'il concède la présence de rapports de forces inégaux entre les deux communautés linguistiques, il conçoit surtout le bilinguisme en termes d'avantages et de choix individuels Il se montre intégré ni à la communauté francophone ni à la communauté acadienne. L'Acadie demeure pour lui une réalité historique abstraite. Ses réseaux professionnels et sociaux sont par ailleurs principalement anglophones. Jules se dit pragmatique quant aux langues et se montre prudent quant à tout jugement sur le français acadien.

Michel

Michel est originaire de Belgique. Il a toutefois obtenu sa citoyenneté canadienne grâce à un premier séjour au Québec avec sa famille durant sa jeunesse. Comme beaucoup d'autres interviewés, il vient à Moncton afin d'étudier à l'université et avoir un contact avec l'anglais. Michel est très conscient des enjeux sociaux liés au bilinguisme asymétrique de sa région d'accueil. Il se montre toutefois attiré par la dynamique francophone minoritaire, celle-ci constitue la base de sa solidarité identitaire avec les Acadiens. Bien qu'il se sente inclus dans la communauté, il ne s'identifie toutefois pas comme Néo Acadien. Son ouverture envers les variétés de langues côtoie en même temps une logique normative, notamment en rapport à l'éducation linguistique que recevront ses enfants.

Youssouf

Originaire du Congo, Youssouf est professeur à l'Université de Moncton depuis de nombreuses années. Il prend activement part au projet de l'immigration francophone en

milieu minoritaire; il cite notamment la problématique du déficit démographique et du déséquilibre entre la communauté anglophone et la communauté francophone. Il se trouve en position d'entremetteur du fait qu'il prend la parole au nom de la communauté immigrante tout comme il appuie les positions des Acadiens. Youssouf est très engagé envers la francophonie locale (« la joie d'être francophone », « se réjouir d'être francophone ») et souhaite contribuer aux transformations identitaires et culturelles de l'Acadie.

Henri

Bien qu'il ait grandi en France, Henri détient la citoyenneté canadienne puisqu'il est né au Canada. Ce statut facilite ses démarches pour venir au Canada et par la suite, pour obtenir un emploi dans la fonction publique fédérale. Son origine canadienne, peu explorée, l'incite tout d'abord à faire un échange universitaire à Moncton plutôt qu'ailleurs (en Europe par exemple avec Erasmus). Il souhaite également apprendre l'anglais, ce qu'il pense pouvoir faire à Moncton. Après son échange universitaire, il décide de s'y établir à long terme afin de s'investir dans une relation amoureuse avec une Acadienne qui deviendra son épouse. Son réseau social est essentiellement composé d'Acadiens.

Sandrine

Sandrine se présente comme une voyageuse. De France, elle part explorer le Canada avec son mari et sa fille. Se sentant limitée et insécurisée par sa non connaissance de l'anglais, son objectif est d'apprendre cette langue dans son milieu bilingue d'accueil. Sandrine valorise énormément l'anglais ce qui, selon elle, crée une distance avec la communauté acadienne; elle ne partage pas la même démarche de revendications linguistiques. Elle projette de retourner en France d'ici quelques années, ce qui limite son projet d'intégration.

Hakim

Hakim immigre avec sa famille à l'âge de 13 ans à Montréal. C'est à l'âge adulte qu'il arrive à Moncton afin de poursuivre des études supérieures à l'Université de Moncton. En tant qu'artiste, il découvre en Acadie un environnement propice pour créer musicalement. Il ressent une intimité et une proximité avec les Acadiens de la région. Hakim milite activement pour le fait français à Moncton. Tout comme Rosa, il est d'avis que les Acadiens sont trop accommodants face à l'anglais. En revanche, Hakim montre une forte attirance pour les contacts de cultures et de langues présents dans la région.

Ève

Française qui se présente d'emblée comme mixée puisque sa mère, née en France, est d'origine anglaise. Ève ne se conçoit pas comme une Française ordinaire ce qui, selon elle, signifie être fermée à la différence. Durant ses études à Poitiers, elle fait la rencontre d'un Acadien qui devient son mari. Puisque ce dernier obtient un poste à Moncton, elle décide de le suivre et de s'y installer également. Ève participe activement à la mise en place du CAIIMM. Elle s'investit dans la communauté francophone afin d'y créer un dynamisme d'échange et d'ouverture autour de la diversité culturelle. Bien qu'elle désire continuer à voyager, Moncton lui permet pour l'instant de renouer avec ses origines anglaises et d'assouvir son besoin de parler anglais.

Malika

Auteur-compositeur interprète du Mali, Malika fait la connaissance d'un Acadien qui deviendra son mari sur le plateau de tournage d'une émission de variété en Colombie-Britannique. Elle s'installe à Moncton peu après pour fonder une famille et poursuivre une carrière de chanteuse. Les difficultés d'intégration qu'elle vit sont surtout liées à sa compétence très limitée en anglais. Malika est très pro francophone; elle tient à protéger et défendre le français. Malika n'hésite pas à critiquer le laisser-faire des Acadiens face à la prédominance de l'anglais à Moncton. Elle rejette le chiac bien qu'elle démontre une compréhension de la diversité et des contacts linguistiques. Elle milite pour se faire accepter comme membre à part entière de la communauté acadienne.

Moussa

Moussa immigre à Moncton du Burkina Faso pour les études universitaires. Malgré un début caractérisé par un sentiment de ghettoïsation, il s'affirme désormais épanoui au sein de son milieu d'accueil. Il démontre un réel désir de faire partie de la communauté acadienne et de s'implanter à long terme dans la région de Moncton. Il souhaite créer des liens entre l'Afrique et l'Acadie, notamment en sensibilisant les jeunes dans les écoles francophones de la région. Il affiche un sentiment de fierté envers le français et la francophonie.

Ousmane

Étudiant finissant au collège communautaire de Dieppe, Ousmane déploie tous les efforts pour s'intégrer à la communauté francophone d'accueil. Il ne semble pas avoir vécu de frustrations particulières, ni de discrimination en tant qu'immigrant. Il adopte les valeurs

canadiennes qui lui plaisent davantage que celles pratiquées en Afrique. Ousmane projette de rester dans la région à long terme s'il peut se trouver un travail dans son domaine d'expertise. Il se sent très proche des Acadiens, notamment du fait qu'il habite chez un couple âgé d'Acadiens qui le considèrent comme un fils adoptif. Il est d'avis que, s'il a des enfants à Moncton, ils seront des Acadiens.

Delphine

Delphine en est à son troisième séjour à Moncton. Après avoir été de passage dans la région pour un échange universitaire et un stage professionnel, elle revient s'y installer pour rejoindre son conjoint qui poursuit des études à l'Université de Moncton. La ville de Moncton lui plaît entre autres pour la possibilité qu'elle lui offre de pratiquer l'anglais. Elle ne montre pas de liens particuliers à l'Acadie. En fait, Delphine critique assez largement la communauté acadienne pour son manque d'inclusion identitaire et son côté traditionnel. Tout en voulant se montrer neutre par rapport aux variétés de français, Delphine est fortement imprégnée de l'idéologie du standard.

Rachida

Originaire de l'Algérie, Rachida a grandi depuis l'âge de huit ans à Fredericton. Elle s'est toujours sentie comme une étrangère, jamais totalement acceptée par la communauté francophone. Selon elle, son nom ainsi que son origine algérienne l'empêchent d'être complètement d'« ici ». Depuis qu'elle étudie à l'Université de Moncton, Rachida a toutefois davantage un sentiment d'appartenance à la francophonie locale. Son positionnement identitaire est ambivalent : elle souhaite être reconnue, mais elle craint en même temps de perdre son identité d'origine. Elle pratique couramment le chiac mais ses représentations à son égard sont ambivalentes.

Idrisse

Idrisse est né à Abidjan mais a la nationalité gabonaise. Il est venu à Moncton pour étudier à l'Université de Moncton en droit et en administration des affaires. Au moment de l'entretien, Idrisse a l'intention de quitter la région afin de trouver du travail. L'emploi qu'il occupait au bureau de la coopération internationale à l'Université de Moncton n'a pas été renouvelé en raison de coupures budgétaires. Il considère que le français est plus présent sur la place publique aujourd'hui qu'à son arrivée il y a huit ans. Bien qu'il juge légitimes les discours

revendicatifs des Acadiens, Idrisse sent que ceux-ci engendrent un certain repli sur soi et un manque d'ouverture envers l'international.

Nina

D'origine indienne, Nina a grandi en France jusqu'au début de l'adolescence. Sa famille déménage à Moncton dans le souhait d'avoir de meilleures conditions de vie que celles de la banlieue parisienne. Son intégration à l'école secondaire n'a pas été des plus faciles. Nina s'est sentie isolée et incomprise notamment en raison de son accent français qu'elle a tôt fait de perdre. Elle devient rapidement bilingue français-anglais, compétence à laquelle elle associe un pouvoir socioéconomique. Elle rejette par ailleurs une identité « francophone minoritaire ». Nina a de nombreux liens professionnels et sociaux avec des anglophones et se montre peu encline à revendiquer en faveur du français. Pour Nina, l'Acadie a une belle histoire, mais ce n'est pas la sienne.

Van

D'origine vietnamienne, Van immigre tout d'abord à Toronto pour compléter des études doctorales. Il est ensuite embauché comme professeur à l'Université de Moncton au début des années 1970. Ayant passé plus de trente ans dans la communauté francophone de Moncton, il affirme avoir assisté à beaucoup de changements sociaux et linguistiques : meilleure acceptation et intégration des immigrants, diminution des tensions entre francophones et anglophones. Il affirme promouvoir le français dans l'espace public, mais ne pas se sentir minoré en tant que francophone. Marié à une Acadienne, Van se sent proche de l'Acadie sans toutefois se considérer comme un Acadien.

Annexe 7 Conventions de transcription

Orthographe

L'orthographe est en général respectée, sauf dans les cas où il y a des marques morphologiques régionales et/ou de l'oralité. Par exemple : je vas (vais) ou tsé (tu sais). Par ailleurs, la négation n'est pas marquée lorsqu'elle est omise par le locuteur, ce qui est généralement le cas.

Commentaires métadiscursifs

Ils sont indiqués entre crochets. Par exemple [rire].

Ponctuation

Aucune ponctuation n'est employée. Les pauses sont indiquées par les barres obliques /. Plus il y en a, plus la pause est longue.

Chevauchements

Les chevauchements dans les tours de parole sont indiqués par un soulignement. L'identité de l'interlocuteur est signalée par la première lettre de son prénom. Par exemple, <I> <u>ah oui</u> signifie que c'est moi-même qui intervient.

Mots étrangers

Les mélanges interlinguistiques et les mots d'une langue étrangère sont indiqués par l'italique.

Incompréhension

Un mot qui n'est pas assez compréhensible pour être transcris est marqué par un X. Plus il y a de X, plus le passage incompréhensible est long.

Incertitude

Lorsqu'il y a incertitude quant à la transcription d'un mot ou d'un passage, celui-ci est suivi d'un point d'interrogation.

Sauts

Lorsqu'une partie du discours n'est pas cité, le saut est indiqué comme suit : […]

Confidentialité

Lorsqu'un interviewé cite un nom propre qui pourrait nuire aux principes d'anonymat et de confidentialité, le nom en question est remplacé par un astérisque suivi d'une paraphrase explicative entre crochets. Par exemple * [nom de l'école].

Gras

L'usage du gras permet de mettre en valeur un passage de l'extrait cité qui me semble particulièrement important.

Discours rapportés

Les passages sont encadrés par les guillemets. Par exemple : le monsieur m'a répondu « on n'embauche pas une unilingue francophone ».

Isabelle VIOLETTE

IMMIGRATION FRANCOPHONE EN ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK : LANGUES ET IDENTITÉS

Une approche sociolinguistique de parcours d'immigrants francophones à Moncton

Résumé

Cette thèse de doctorat contribue au champ de recherche sur l'immigration francophone en milieu minoritaire à partir du contexte acadien néo-brunswickois. Ce travail considère le phénomène de l'immigration francophone comme un analyseur de tensions et de confrontations socio-identitaires et linguistiques au sein de la société acadienne d'accueil. L'analyse fait ressortir un processus de transformation de la représentation politique ainsi que de l'identité collective de la communauté acadienne. De manière plus approfondie, cette recherche illustre le rôle des langues dans le projet migratoire et le projet d'intégration des immigrants francophones à Moncton en regard de sa situation de contacts de langues inégalitaires. Cette thèse adopte une approche interprétative et qualitative afin de privilégier le sens donné par les acteurs directement impliqués dans les phénomènes sociaux et linguistiques à l'étude.

Mots-clés : Acadie du Nouveau-Brunswick, immigration francophone, minorité linguistique, identité acadienne, sociolinguistique, contacts de langues, chiac, méthode qualitative.

Résumé en anglais

This doctoral thesis is a contribution to the field of research on francophone immigration in a minority setting, more specifically in Acadian New Brunswick. This thesis is examining francophone immigration as a means of understanding and analysing identity and linguistic tensions amongst the Acadian host community. The analysis shows that Acadian society is undergoing a transformation process regarding its political representation and collective identity. The objective is to understand the role that languages play in the migration trajectory and the integration plans of francophone immigrants in Moncton with respect to its unequal linguistic situation. This thesis adopts an interpretative and qualitative approach that takes into account the points of view of the participants who are directly involved in the linguistic and social phenomena under review.

Keywords: Acadian New Brunswick, francophone immigration, linguistic minority, Acadian identity, sociolinguistic, languages in contact, chiac, qualitative method.